UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04337 3133

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

FACULTY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

BIBLIOTHECA
C. SS.
ad Sm. Anna,
MARIANOPOLI.
TRANSFERRED
XVIII, 2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

HOLY REDEEMER LIBRARY WINDSOR
TRANSFERRED

Le *Comptoir universel d'Imprimerie et de Librairie* qui édite le présent Compte rendu, a été créé à Bruxelles pour aider à la publication et à la propagation des bons livres. A ce titre, il est une sorte d'émanation de l'*Assemblée générale des catholiques* et se recommande à son patronage.

On peut s'y procurer tous les ouvrages qui se rapportent à l'œuvre inaugurée avec tant d'éclat à Malines en 1863 et qui a été poursuivie avec un si admirable succès en 1864, et notamment les suivants :

1. Compte rendu de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique. — Première session à Malines. 18-22 août 1863 ; 2 vol. in-8°, 1864. Prix 10 francs, le port en sus pour l'étranger. (*Il ne reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires de cette importante publication, tirée à* 6,000 *exemplaires, et qui ne sera pas réimprimée.*)

2. Deuxième session de l'Assemblée générale des catholiques. — Programme des travaux. — Projet de solution des questions. — Rappel des résolutions de l'Assemblée de 1863. Brochure in-12. Prix : 50 centimes.

3. Compte rendu de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique. — Deuxième session à Malines. 29 août-3 septembre 1864 ; 2 vol. in-8°. Prix : 10 francs, le port en sus pour l'étranger.

4. Algemeene vergadering der katholyken in België, gehouden te Mechelen. Verslag van den tweede zittyd. 29 augustus-3 september 1864. 1 vol. in-8°. Prix : 4 francs. (*Le compte rendu flamand de l'Assemblée de* 1863 *est épuisé.*)

5. Assemblée générale des catholiques.— Catalogue raisonné des objets d'art religieux du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, exposés à l'hôtel de Liedekerke à Malines. Septembre 1864. Rédigé par M. W.-H. James Weale. Deuxième édition. Prix : 2 francs.

6. De la musique religieuse en Belgique et en France. — Discussions, délibérations et rapports présentés au Congrès de Malines (1863 et 1864) et de Paris (1860). Extraits textuellement des comptes rendus sténographiés de ces Assemblées et suivis des décisions de l'Église (concile de Trente, lettre-circulaire de Benoît XIV, congrégation des Rites, instructions des cardinaux-vicaires et principaux mandements épiscopaux sur la matière); par T.-J. De Vroye, chanoine titulaire de la cathédrale de Liége, et X. Van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives à Louvain. — Un fort vol. in-8°. Louvain, 1865; Van Linthout, frères, imprimeurs de l'université catholique. Prix : Pour les souscripteurs de Belgique, 3 francs, et après la mise en vente 4 francs ; pour les souscripteurs de l'étranger 4 francs, et après la mise en vente, 5 francs.

7. Album des objets d'art religieux, exposés à Malines en 1864, photographié par J. Maes, texte par J. Weale. Cet ouvrage se compose de 57 planches reproduisant les 120 objets principaux de cette exposition, accompagnées d'un texte descriptif et explicatif. Format : 32 sur 48 centimètres. Prix : 200 francs. J. Maes, éditeur, Fossé-aux-Loups, 36, Bruxelles.

8. Souvenir du Congrès de Malines de 1864. Grande lithographie contenant 8 portraits-médaillons des principaux personnages ayant participé à cette réunion. Format : 40 sur 50 centimètres sans la marge. Prix : 10 francs. J. Maes, Fossé-aux-Loups, 36, Bruxelles.

Bruxelles. — Comptoir universel, impr. J. Dauby.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES

CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

DEUXIÈME SESSION A MALINES,

29 août - 3 septembre 1864.

TOME I.

BREFS DE S. S. LE PAPE PIE IX. — AVANT-PROPOS. — STATUTS. — RÈGLEMENT. — UNION CATHOLIQUE. — COMPTE RENDU DES SÉANCES GÉNÉRALES. — DISCOURS ET RAPPORTS. — BANQUET D'ADIEU. — RÉSOLUTIONS.

BRUXELLES,
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,
VICTOR DEVAUX ET Cie,
RUE SAINT-JEAN, 26.

1865

MEMBRES DU BUREAU PRINCIPAL (COMITÉ CENTRAL).

Président d'honneur : Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Malines, Primat de la Belgique.

Président : M. le baron de Gerlache, premier président de la cour de Cassation, ancien président du Congrès national, membre de l'Académie royale de Belgique.

Vice-présidents : MM. le comte de Theux, ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants; — le baron H. Della Faille, sénateur; — le vicomte Eug. de Kerckhove, ancien ministre plénipotentiaire; — Ch. Périn, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Secrétaire général : M. Éd. Ducpetiaux, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance et des prisons, membre de l'Académie royale de Belgique et correspondant de l'Institut de France.

Secrétaire-adjoint : M. Vital Soudan, avocat.

Trésorier : M. le chevalier de Wouters d'Oplinter.

Membres : MM. le baron Béthune, sénateur; — Adolphe Dechamps, ministre d'État; — Mgr de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain; — le chanoine De Vroye; — le vicomte du Bus de Ghysignies; — B. Du Mortier, membre de la Chambre des représentants; — le lieutenant-général baron Greindl; — Richard Lamarche; — Mgr Lauwers, vicaire général du diocèse de Malines; — le chanoine Namèche, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain; — Amand Neut; — le baron Van den Branden de Reeth, membre de la Chambre des représentants; — le comte de Villermont, membre du Conseil provincial de Namur.

Secrétaires : MM. Auguste Beckers, avocat; — P. De Haulleville, docteur en droit; — Scheyvaerts et Ch. Woeste, avocats.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR ÉTRANGERS.

France. — MM. le baron Chaurand, à Lyon; — Chantrel, rédacteur du journal *le Monde*; — le chanoine Cirot de la Ville, à Bordeaux; — Augustin Cochin; — le prince Albert de Broglie, membre de l'Académie française; — le comte Franz de Champagny; — Léopold De Gaillard; — le vicomte Armand de Melun; — le comte Ch. de Montalembert, membre de l'Académie française; — le baron de Montreuil, ancien membre du Corps législatif; — Henry de Riancey, directeur de *l'Union;* — le comte Desbassayns de Richemont; — Anicet Digard, avocat; — le comte A. du Clésieux, fondateur de la colonie agricole de St-Ilans (Bretagne); — Kolb-Bernard, membre du Corps législatif; — Léon Lavedan, directeur du *Correspondant;* — E. Le Camus; — Legentil, membre du conseil général de la Société de St-Vincent de Paul; — le comte Anatole Lemercier, ancien membre du Corps législatif; — Fr. Lenormant; — le chanoine Lequette, vicaire général, à Arras; — Van Drival, chanoine de la cathédrale, supérieur du grand-séminaire, à Arras; — Charles Vervoitte, président de la Société académique de musique sacrée de France.

Angleterre et Irlande. — MM. George Blount, président de la Société de St-Vincent de Paul, à Londres; — John Lambert, à Londres; — John George Mac-Carthy, avocat, à Cork; — Mgr Manning, prévôt de Westminster; — Monsell, membre du Parlement; — Myles O'Reilly, membre du Parlement; — Rév. Baptiste O'Brien, grand vicaire de Limerick; — John. E. Wallis, avocat, à Londres; — Ed. Waterton; — Wegg-Prosser, à Belmont, Hereford; — George-J. Wigley, correspondant du *Monde*, à Londres; — H.-W. Wilberforce, à Londres; — Mgr John Woodlock, recteur de l'Université catholique, à Dublin.

Pays-Bas. — MM. le Dr Jos.-A. Alberdingk-Thym, à Amsterdam; — l'abbé Brouwers; — H. Janssen, avocat, à Schiedam; — Hafkenscheid, président de la Société de St-Vincent de Paul, à Amsterdam; — Aug. Nyst, échevin, président de la Société de St-Vincent de Paul, à Maestricht; — Van Nispen tot Sevenaar, à Sevenaar.

Grand-duché de Luxembourg. — M. Wurth-Pacquet, président de la Cour supérieure de justice, à Luxembourg.

Allemagne, Hongrie, Pologne, Nord. — MM. le docteur Allertz, conseiller intime de la légation prussienne, à Rome; — le Dr Bock, chanoine de l'église collégiale d'Aix-la-Chapelle; — Ch. de Majer, avocat, à Gran (Hongrie); — le baron de Thimus, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne; — le comte de Stolberg-Wernigerode; — le chanoine Kolping, directeur fondateur des *Gezellen-Vereinen*, à Cologne; — le Dr J.-B. Lingens, avocat, à Aix-la-Chapelle; — Mgr Mislin, protonotaire apostolique, à Vienne; — le chanoine Prissac, à Aix-la-Chapelle; — le Dr Aug. Reichensperger, conseiller à la Cour d'appel, à Cologne; — Pierre Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin; — le comte A. de Zoltowski, membre de la Chambre des députés de Prusse; — le prince Constantin Czartoryski; — l'abbé Jelowicki, supérieur de la Mission polonaise, à Paris.

Suisse. — Mgr Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, coadjuteur de Mgr Marilley, à Genève; — M. le comte Th. de Schérer, président du *Pius-Verein*, à Soleure.

États-Pontificaux et Italie. — Mgr Nardi, auditeur de Rote, à Rome; — MM. le chevalier Eugène Albéri, à Florence; — le chanoine Candiani, à Monza; — César Cantù, à Milan; — J.-B. Casoni, avocat, à Bologne; — le marquis J. Patrizi-Montoro, à Rome; — le duc Salviati, à Rome.

Espagne. — MM. Aparici-Mogado, à Madrid; — Gasset, député aux Cortès, à Tarragone; — V. La Fuente, professeur à l'Université, à Madrid; — Mané y Flaquer, rédacteur *du Diario*, à Barcelonne; — Fr. Permanyer, ancien ministre, député aux Cortès, à Barcelonne.

Portugal. — Don Antonio de Almeida, à Lisbonne; — Gomès d'Abreu.

États-Unis. — Mgr Fitz-Patrick, évêque de Boston; — le Dr Stilmann Ives.

Canada. — M. Benjamin Pacquet, professeur à l'Université Laval, à Québec.

Mexique. — MM. l'abbé J. Montes de Oca, aumônier de S. M. l'Empereur du Mexique; — l'abbé Gillow, à Puebla.

Brésil. — M. F. de Macedo Costa, à Bahia.

Chili. — M. Carvallo, ministre plénipotentiaire du Chili, à Bruxelles.

Ile Bourbon. — M. Dejean de la Batie, ancien délégué colonial.

Brefs de Sa Sainteté le pape PIE IX.

—

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii Nobiles viri, salutem et apostolicam Benedictionem.

Gratæ Nobis admodum fuere Litteræ a Vobis, aliis que catholicis Belgii Viris, qui in recentissimum Mechliniensem congressum convenerunt, subscriptæ, et ad Nos datæ, quas nuper accepimus. In eisdem enim Litteris omni ex parte se ostendit singularis vestra, et eorumdem Virorum erga Nos, et hanc Apostolicam Sedem fides, pietas et observantia. Disertissimis enim verbis profitemini, nihil Vobis, ipsisque Viris potius esse, quam Nobis, et huic Petri Cathedræ omnium Ecclesiarum matri et magistræ constanter adhærere, omnemque in catholicæ Ecclesiæ causa tuenda operam ponere, ac simul declaratis, Vobis, eisdemque viris summopere cordi esse civilem Nostrum, et Apostolicæ hujus Sedis principatum, quo Romanus Pontifex singulari divinæ providentiæ consilio fuit donatus, ut nulli unquam civili potestati obnoxius supremum apostolicum suum ministerium in universam Ecclesiam sibi divinitus commissam omni plena libertate exercere queat. Inter maximas, quibus premimur, acerbitates, non mediocri certe lætitiæ et consolationi Nobis fuere hujus modi egregiæ vestræ, et commemorati Mechliniensis conventus Virorum declarationes omni laude dignissimæ. Itaque dum Vobis, et eisdem Viris de hisce catholicis sensibus vehementer gratulamur, ex profecto spe sustentamur fore, ut a Vobis, et ab eisdem Viris nihil intentatum unquam relinquatur, quo calamitosissimis hisce temporibus, sub proprii Antistitis ductu, sanctissima nostra religio, ejusque salutaris doctrina omni studio propugnetur, et promoveatur, ac tot nefariæ inimicorum hominum insidiæ fraudesque detegantur, eorumque perniciosissimi errores refellantur et profligentur. Ac cœlestium omnium munerum auspicem et præcipuæ Nostræ paternæ caritatis pignus Apostolicam Benedictionem intimo cordis affectu Vobis ipsis, Dilecti Filii Nobiles Viri, cunctisque prædicti Congressus catholicis Viris peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 27 Octobris 1864. Pontificatus Nostri Anno decimo nono.

PIUS PP. IX.

PIE IX, PAPE.

Chers et Nobles fils, Salut et Bénédiction apostolique.

La lettre que vous et les autres catholiques de Belgique réunis au dernier Congrès de Malines, Nous avez adressée et que Nous avons reçue il y a peu de temps, Nous a causé une grande joie. Elle témoigne, à chaque ligne, de la fidélité, du dévouement et du respect particuliers dont vous et ces mêmes catholiques vous êtes animés envers Nous et le Saint-Siége Apostolique. Vous Nous y déclarez, en effet, dans les termes les plus éloquents, que vous et les autres catholiques précités, Vous n'avez rien tant à cœur que de rester constamment attachés tant à Nous qu'à la Chaire de Pierre, mère et maîtresse de toutes les Églises ; que de consacrer tous vos efforts à la défense de la cause de l'Église catholique; vous y déclarez en même temps que vous tenez de toute votre âme à Notre souveraineté temporelle, à celle du Siége apostolique, souveraineté dont Pontife romain a été revêtu par les desseins particuliers de la divine Providence, afin que, dégagé pour toujours de toute sujétion à l'autorité civile, il puisse en pleine liberté, exercer son suprême ministère apostolique sur l'Église qui lui est divinement confiée. Ces solennelles protestations que vous Nous avez faites, conjointement avec les catholiques du Congrès de Malines, sont dignes de louanges particulières et Nous ont causé beaucoup de joie et de consolation au milieu des amertumes qui Nous accablent. C'est pourquoi Nous vous adressons Nos vives félicitations, à vous et aux autres catholiques réunis à Malines, pour les sentiments catholiques que vous Nous avez exprimés, et Nous nourrissons la ferme espérance que vous n'épargnerez, dans ces temps très-malheureux, aucun effort pour que, sous la direction de vos évêques, notre sainte religion et sa doctrine salutaire soient défendues et propagées avec tout le zèle possible, que les embûches et les ruses nombreuses et funestes de leurs ennemis soient découvertes, que leurs erreurs pernicieuses soient réfutées et détruites. Et pour attirer sur vous toutes les bénédictions célestes et vous accorder un gage spécial de Notre affection paternelle, Nous vous donnons avec effusion et du fond de Notre cœur Notre Bénédiction Apostolique, à vous, Chers et Nobles Fils, et à tous les catholiques du Congrès de Malines.

Donné à Rome, près St-Pierre, le 27 octobre de l'année 1864, de Notre pontificat la dix-neuvième.

PIE IX, Pape.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili Nobilis vir, salutem et apostolicam Benedictionem.

Non sine peculiari animi Nostri jucunditate vidimus quot et quam pretiosa bonarum artium specimina congesseritis, ut pateret, eas semper altas fotasque fuisse a religione, vicemque illi per singulas ætates obsequio suo et industria retulisse. Id autem cum non modo spectantium animos ad pietatis sensus excitare deberet, verum etiam artificibus idoneam suppeditare occasionem conferendi inter se diversorum temporum monumenta, catholicumque illum imbibendi spiritum, quo passim artes in præsentiarum indigere videntur; utilissimi Nobis visi fuerunt labores, quos hanc in rem impendistis. Quamobrem et vobis gratulamur et illi qui adeo graphice descripsit, absentibusque obvertit quæ spectare nequiverant; et futurum sperantes, ut impensius semper studia vestra conferatis ad promovenda religionis negocia, Benedictionem Nostram Apostolicam vobis peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 11 Februarii 1865, Pontificatûs Nostri anno XIX.

PIUS PP. IX.

PIE IX, PAPE.

Cher et noble Fils, salut et bénédiction apostolique.

Ce n'est pas sans une joie toute particulière que Nous vous avons vu réunir à Malines une quantité considérable d'objets d'art d'une pareille valeur. Vous avez entendu prouver par là que la religion a été de tout temps l'inspiratrice des beaux-arts, et qu'eux, à leur tour, ont rivalisé d'ardeur pour lui rendre hommage. Un tel spectacle n'a pu manquer d'avoir pour effet d'éveiller des sentiments de piété dans l'âme des visiteurs; il a dû, en outre, fournir aux artistes l'occasion propice de comparer entre eux les monuments de l'art à ses divers âges et de s'imprégner de cet esprit catholique dont semblent privées généralement les produc-

tions contemporaines. Les travaux que vous vous êtes imposés de ce chef Nous ont semblé d'une utilité incontestable. Aussi Nous vous adressons nos félicitations cordiales, à vous tous, et également à l'auteur du catalogue, qui a décrit les objets avec tant de précision, qu'il les a fait en quelque sorte passer sous les yeux des absents. Dans l'espoir que vous consacrerez toujours vos efforts à rehausser encore davantage l'éclat de tout ce qui concerne la Religion, Nous avous accordons vec effusion la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de St-Pierre, le 11 février 1865, de notre pontificat l'an XIX.

PIE IX, Pape.

AVANT-PROPOS.

« Omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint. » (Joann. XVII, 21.)
« Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. » (Matth. XVIII, 20.)

I

La deuxième session de l'Assemblée générale des catholiques à Malines, ouverte le 29 août, a été close le 3 septembre 1864. Pendant ces six jours, plus de cinq mille personnes, belges et étrangères, ont vécu de la même vie et participé, en raison de leurs aptitudes spéciales, à la discussion et à la solution des importants problèmes posés dans le programme que le comité central avait jugé à propos de soumettre préalablement à l'examen des comités auxiliaires et des correspondants.

L'Assemblée a été inaugurée, comme celle de l'année précédente, par un service solennel à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, où a officié Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, président d'honneur et protecteur de l'œuvre, entouré des évêques et des prélats qui avaient daigné accepter l'invitation qui leur avait été adressée.

Après avoir appelé la bénédiction divine sur ses travaux, l'Assemblée s'est rendue dans la vaste et belle salle du Petit-Séminaire diocésain où, grâce à l'activité intelligente du digne supérieur de l'établissement, tout avait été admirablement préparé pour la tenue des séances générales. Les sections et les commissions se sont réunies et ont pu délibérer simultanément dans les locaux qui leur avaient été respectivement affectés dans le même bâtiment.

De même qu'en 1863, le Congrès a accueilli avec une pieuse gratitude le bref par lequel Sa Sainteté le Pape Pie IX a daigné

envoyer à ses membres sa bénédiction apostolique. Des brefs postérieurs, portant respectivement les dates du 27 octobre 1864 et du 11 février 1865, renouvellent l'expression de la satisfaction du Saint-Père et renferment de précieux encouragements pour la poursuite de l'œuvre commencée sous d'aussi favorables auspices.

Déférant au vœu exprimé dans la session précédente, le Comité central, aidé du concours d'une commission spéciale, présidée par l'honorable sénateur M. de Cannart-d'Hamale, a organisé à l'hôtel de Liedekerke, vis-à-vis du Petit-Séminaire, une exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes. Cette exposition, à laquelle les églises, les institutions religieuses et les particuliers ont contribué avec un empressement digne d'éloges, a dépassé l'attente de ses promoteurs, et ses nombreux visiteurs ont pu y étudier et y admirer jusqu'au 10 octobre, jour de la fermeture, des œuvres et des trésors, qui, disséminés, étaient presque inabordables et dont la réunion fera époque dans les annales de l'art (1). Le bureau principal et l'Assemblée tout entière se sont fait un devoir d'adresser un hommage particulier de reconnaissance à MM. le chanoine de Bleser, secrétaire, Weale et Delvigne, membres du comité, qui ont puissamment contribué par leur zèle infatigable à assurer le succès d'une entreprise dont les difficultés eussent certainement fait reculer des hommes moins habiles et moins entreprenants.

L'art musical ne pouvait pas non plus être oublié. Un concert a été donné par les artistes de l'Institut Royal des aveugles, formés et dirigés par le Frère Julien, avec le concours de M. Dubois, son ancien élève, organiste des plus distingués malgré sa cécité, et professeur d'orgue au Conservatoire royal de la capitale. A ce premier concert, très-applaudi, a succédé, deux jours après, une véritable solennité. Les principaux

(1) La première édition du catalogue rédigé par M. Weale, membre de la commission, quoique tirée à un grand nombre d'exemplaires, a été promptement épuisée. La seconde édition, revue et augmentée, se vend au prix de 2 francs dans toutes les librairies catholiques. Les objets les plus importants et les plus curieux ont été photographiés avec une rare perfection par notre habile photographe, M. Maes. Les planches, au nombre de plus de 50, avec un texte explicatif, sont réunies en un album qui se vend au prix de 200 francs chez M. J. Maes, 56, Fossé-aux-Loups, à Bruxelles, où l'on peut aussi se procurer soit les sections, soit les planches séparées.

fragments de la quadrilogie religieuse de M. Pierre Benoît (1), lauréat du grand concours de composition religieuse, ont été exécutés par un orchestre d'élite dirigé par M. Fischer, maître de chapelle de Sainte-Gudule à Bruxelles. Le concours de plusieurs dames amateurs d'Anvers a donné à l'œuvre si remarquable du maître un éclat de plus. Cette soirée laissera un long et agréable souvenir à tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister.

D'autres distractions et d'autres moyens de délassements ont encore été offerts aux membres de l'Assemblée. Un restaurant établi dans le local du Petit-Séminaire a réuni chaque jour plusieurs centaines de convives, et grâce aux dispositions prises par le comité local, les membres ont pu se retrouver pendant la soirée pour faire plus ample connaissance et fraterniser entre eux.

La répartition des séances a aussi permis la constitution de réunions ou de commissions spéciales où l'on s'est occupé du Denier de Saint-Pierre, de l'organisation de l'École du génie civil à l'Université de Louvain, de la situation et des intérêts de la presse catholique, de la Société de Saint-Vincent de Paul, et d'autres œuvres particulières non moins dignes d'intérêt.

M. le marquis de Mirville, le savant auteur de l'ouvrage : *Des esprits et de leurs manifestations diverses* (2), s'était rendu à Malines pour donner une conférence sur le spiritisme contemporain dans ses rapports avec le catholicisme ; atteint d'une indisposition subite, il a été dignement remplacé par son ami, M. le chevalier Gougenot des Mousseaux, qui a vivement intéressé son nombreux auditoire en faisant ressortir le véritable caractère et les dangers de ces expériences et de ces pratiques où la curiosité mène trop souvent à l'erreur et à une funeste perturbation mentale.

Le banquet de clôture, honoré de la présence de S. Ém. le

(1) L'œuvre de M. Pierre Benoît a été appréciée avec talent dans une étude publiée par M. P.-C. de Maeyer, à la librairie internationale catholique de Fr. Haenen, rue des Paroissiens, 8, à Bruxelles.

(2) 5 vol. in 8°, 4me édition, 1863, chez H. Vrayet de Surcy, 19, rue de Sèvres, à Paris. M. le chevalier Gougenot des Mousseaux a publié sur le même sujet un ouvrage non moins intéressant : *La Magie au XIXe siècle ;* Paris, E. Dentu, 1860. M. le marquis de Mirville a fait imprimer en brochure la remarquable conférence qu'il se proposait de donner au Congrès de Malines.

cardinal-archevêque de Malines, de Mgr l'évêque d'Orléans et d'autres prélats, a été l'occasion de manifestations éloquentes et chaleureuses, dont l'écho retentira longtemps dans le cœur de tous ceux qui y ont participé.

Le Congrès, enfin, a été complété par une visite des plus intéressantes faite à la maison pénitentiaire cellulaire de Louvain. L'accueil empressé du directeur, M. J. Stevens, et les explications données par lui et par les employés de l'établissement, ont mis les visiteurs à même d'apprécier les avantages du régime de la séparation et de se rallier ainsi en pleine connaissance de cause à l'importante résolution qu'avait adoptée l'Assemblée (1).

Nous nous faisons un devoir d'exprimer ici, au nom des catholiques réunis à Malines, notre vive reconnaissance à toutes les personnes qui ont apporté à l'œuvre le tribut de leur zèle; à NN. SS. les évêques (2), aux comités des provinces, aux correspondants étrangers, au clergé et surtout à la presse catholique qui nous a encouragés et fortifiés dans notre entreprise. Nous devons aussi rendre hommage à l'impartialité du gouvernement et des administrations qui se sont empressés de nous accorder des réductions sur les prix des chemins de fer et toutes facilités pour l'expédition, l'entreposage, les exemptions des droits et le retour des objets destinés à l'exposition.

II.

L'élan imprimé par la dernière Assemblée, a porté pour ainsi dire instantanément ses fruits.

(1) *Voir* au Compte rendu la solution donnée à la 9e question de la IIe section : *Quel est le système d'emprisonnement le plus conforme aux exigences de l'idée chrétienne de l'amendement, de la régénération et de la réhabilitation des condamnés ?*

(2) Peu de temps après la clôture du Congrès, Mgr Delebecque, évêque de Gand, a rendu son âme à Dieu. Cet événement a vivement affligé tous les catholiques belges et particulièrement ceux qui se rappellent la part active que l'éminent et courageux prélat avait prise aux travaux de la dernière Assemblée. Il avait été précédé quelques mois auparavant de la mort de Mgr Malou, évêque de Bruges, qui portait aussi le plus vif intérêt au succès de notre œuvre. C'est là une double perte qui, en frappant coup sur coup deux de nos principaux diocèses, laissera un long et douloureux souvenir dans nos âmes. Nous comptons fermement retrouver chez les dignes successeurs de ces deux grands évêques le bienveillant appui et les encouragements qu'ils avaient daigné nous accorder.

Dans la réunion des délégués de la presse catholique, où plus de cinquante journaux et recueils périodiques de Belgique et des pays étrangers étaient représentés, il a été pris d'importantes résolutions dont l'exécution a été confiée à un comité spécial. Ce comité s'est mis à l'œuvre et son action contribuera à consolider le lien établi entre les divers organes et à réaliser les améliorations dont la nécessité a été reconnue.

La souscription ouverte pour l'organisation de l'École du génie civil à Louvain, permet d'espérer l'ouverture prochaine de cette importante institution.

Le *Comptoir universel d'imprimerie et de librairie* a commencé ses opérations. Ce sera un utile auxiliaire pour la publication et la diffusion des bons livres et généralement pour tout ce qui concerne la propagande catholique.

A défaut du journal international quotidien, dont cependant on est loin d'abandonner le projet, le *Comptoir* a fondé, avec le concours des principaux écrivains catholiques de la Belgique, une revue qui servira les mêmes intérêts et fonctionnera comme l'organe et l'intermédiaire de la correspondance internationale décrétée par l'Assemblée (1).

L'Association pour l'enterrement des indigents à Bruxelles est définitivement constituée sous le titre d'*Association de Sainte-Barbe* (2), et S. M. le roi des Belges a daigné l'encourager par une souscription considérable. Cet exemple parti de si haut a déjà trouvé de nombreux imitateurs, et s'étendra certainement à la Belgique entière, où les catholiques doivent tenir à devoir et à honneur de combattre les progrès d'une secte impie et d'assurer aux familles pauvres, le bénéfice et la consolation d'une sépulture convenable et décente pour leurs membres décédés.

Les recettes de l'exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes, à Malines, ont permis non-seulement de couvrir

(1) Revue générale. — *Religion.* — *Politique.* — *Histoire.* — *Économie sociale.* — *Littérature.* — *Sciences.* — *Beaux-arts.* — *Correspondance internationale.* — La Revue se publie mensuellement par livraisons de six feuilles au moins, formant chaque année deux beaux volumes, chacun de 600 pages environ. Prix : 12 francs par an. Les abonnements sont annuels et commencent le 1er janvier ; ils sont reçues au *Comptoir*, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles, chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste de Belgique et des pays étrangers.

(2) *Voir* les statuts, tome II, aux *Annexes*.

toutes les dépenses, mais encore de réaliser le projet d'établissement d'un musée d'art chrétien à l'université de Louvain. Indépendamment de la somme affectée à cette fondation, le Comité d'organisation possède une réserve qui pourra être employée ultérieurement à favoriser d'autres œuvres analogues.

Conformément aux vœux exprimés soit par l'Assemblée générale, soit par les sections, il est ouvert trois concours, le premier pour les artistes qui se vouent aux diverses branches de l'art religieux, le second pour la musique religieuse, le troisième pour la composition d'un manuel gradué d'éducation pour les jeunes filles. Les programmes de ces concours sont insérés au deuxième volume du présent Compte rendu, à la suite des séances des sections, et immédiatement avant les annexes. Les journaux et les revues catholiques se feront sans doute un devoir de les reproduire, afin de leur donner ainsi la plus grande publicité possible.

Ces émanations du Congrès étendent et complétent son action et témoignent de la fécondité de son enseignement.

III.

Le Compte rendu de la session de 1864 que nous publions aujourd'hui, soigneusement recueilli par d'habiles sténographes, expose fidèlement l'ensemble comme les détails de nos travaux. Il se compose, comme celui de l'année précédente (1), de trois parties : les séances générales, les séances des sections et des commissions, les notices et les documents dont la reproduction a été jugée utile. Il se résume dans les résolutions adoptées et les vœux exprimés par la réunion.

Nous ferons observer que les sections ont accompli en 1864 un travail beaucoup plus considérable qu'en 1863. Elles ont constitué, pour ainsi dire, autant de congrès distincts, ayant chacun leur objet bien déterminé et coopérant cependant avec une admirable unité d'esprit et de vues au résultat général de

(1) Il existe encore quelques exemplaires du compte rendu de l'Assemblée générale des catholiques de 1863 (2 volumes in-8° ; prix : 10 francs), que l'on peut se procurer en s'adressant directement au *secrétariat du Comité central*, 22, *rue des Arts*, ou au *Comptoir universel d'imprimerie et de librairie*, 26, rue Saint-Jean, à Bruxelles.

l'œuvre. Cette large part et cette sorte de prépondérance données à la pratique, répondent au désir manifesté l'an dernier par un grand nombre de membres.

On remarquera aussi que les sujets rentrant dans le domaine exclusif de la politique ou de la théologie ont été scrupuleusement écartés. Tout en respectant les convictions particulières et sans entendre limiter en quoique que ce soit la liberté de chacun, le Comité d'organisation a pensé, et l'Assemblée a partagé son avis, qu'il fallait éviter toute discussion sur des questions étrangères d'ailleurs à l'objet du Congrès, rester fidèle au texte comme à l'esprit des statuts et faire converger toutes les pensées et toutes les volontés vers un but unique et supérieur, le soulagement de l'humanité souffrante, l'amélioration de la société par le perfectionnement et la propagation des œuvres, et la glorification de Dieu et de son Église.

Aussi le trait saillant du Congrès de Malines a-t-il été l'esprit d'union et de concorde qui animait ses membres. Quelles que fussent parmi eux les diversités d'opinions et de nuances sur les sujets non religieux, tous avec un même élan et une égale conviction, ont acclamé les grandes vérités qui constituent le fondement de la foi catholique, se sont encouragés mutuellement à la pratique du bien, ont exprimé leur inviolable et filial attachement au Chef suprême de l'Église. Aux craintes exprimées par quelques-uns de leurs amis, aux accusations perfides, aux mensonges et aux calomnies de leurs adversaires, ils ont opposé le calme du bon droit et la ferme volonté de poursuivre leur œuvre sans se préoccuper de l'opinion des timides et des malveillants. Ils ont compris surtout qu'en présence des attaques dont la religion est l'objet, des négations audacieuses des uns, de l'indifférence et de la torpeur des autres, il était plus que temps de rallier autour de l'étendard sacré les forces vives et les dévouements de tous les bons catholiques.

L'Allemagne et la Suisse ont donné le premier signal de cette sainte coalition, que la Belgique a suivi à son tour en conviant les autres pays à coopérer à ses efforts. Ce mouvement s'est rapidement étendu et l'on peut affirmer que, quoiqu'il arrive, il continuera à se propager et portera des fruits de plus en plus abondants.

C'est à l'état passif dans lequel les catholiques ont vécu trop longtemps, qu'il faut attribuer en grande partie les ravages que l'esprit de l'erreur et du mal a exercé dans les âmes, dans les familles et dans la société. S'ils avaient veillé au lieu de s'assoupir, s'ils avaient établi et maintenu entre eux l'intime solidarité qui doit exister entre les membres d'une même famille, s'ils n'avaient eu qu'un cœur et une voix pour protester contre toute violation de leurs droits, pour repousser toute atteinte portée à leurs communs intérêts, pour défendre jusqu'au plus humble et au plus obscur de leurs frères, les catholiques auraient certainement prévenu de nombreuses difficultés et amoindri, sinon écarté, les obstacles et les dangers contre lesquels il leur faut lutter aujourd'hui.

Pourquoi et comment les catholiques belges ont-ils perdu la légitime prépondérance qu'ils possédaient en 1830 et qu'ils ont conservée sans conteste pendant les premières années qui ont suivi la restauration de l'indépendance nationale? Parce qu'ils se sont endormis dans leur sécurité et leur triomphe et laissé pendant leur sommeil rentrer dans la place l'ennemi qu'ils avaient vaincu.

Pourquoi la Pologne catholique a-t-elle encore récemment succombé dans son héroïque tentative de résurrection ? Parce que son appel n'a suscité dans le monde catholique que de stériles sympathies, et que le cri d'indignation universelle qui seul eût pu faire hésiter et reculer ses bourreaux, n'a pas retenti au sein de nos préoccupations égoïstes et de nos vaines querelles.

Peut-on croire enfin que Pie IX, notre saint et vénéré Pontife, eût été traîtreusement dépouillé d'une partie de ses États et resterait livré aux chances et aux périls d'une politique astucieuse, si les catholiques d'Italie et du monde entier, au lieu de se borner à gémir sur les malheurs de l'Église, se fussent levés comme un seul homme pour revendiquer et défendre ses droits méconnus et outragés ?

Il ne suffit pas d'être nombreux, il faut encore et avant tout être ferme et dévoué. On cite à tout propos un chiffre de deux ou trois cents millions de catholiques répandus sur la surface du globe ; mais combien, parmi eux, ne sont catholiques que de nom, combien sont plongés dans la tiédeur et l'indifférence et méconnaissent leurs devoirs les plus impérieux, combien enfin se

renfermant dans le cercle de la vie domestique, s'absorbent dans le soin de leurs affaires particulières et oublient qu'en dehors de la famille privée, ils ont des frères devant Dieu auxquels ils doivent assistance ! C'est cette fraction trop nombreuse qu'il faut secouer et réveiller, en la rappelant au sentiment de ses obligations et de ses véritables intérêts. Des milliers de catholiques inertes ne valent pas quelques centaines de fidèles énergiques qui agissent et poursuivent leur but sans s'inquiéter des entraves et des embûches semées sous leurs pas. Si la vérité et la justice trouvaient toujours des défenseurs aussi ardents que ceux qui les attaquent, elles ne tarderaient pas à prévaloir, et les iniquités et les scandales qui affligent les honnêtes gens n'aboutiraient qu'à la honte des malheureux qui les auraient suscités. On l'a dit avec raison : c'est la faiblesse des bons qui fait la force des méchants. L'histoire atteste à chaque page cette éternelle vérité. Que les catholiques s'en pénètrent bien : le jour où ils s'uniront avec le même zèle et la même entente que leurs adversaires, sera pour eux un jour de victoire, et l'Église en éprouvera une consolation et une joie qui lui feront oublier ses anciennes douleurs et ses angoisses présentes.

Est-ce à dire qu'elle manque aujourd'hui de soutiens et d'appuis ? A nulle autre époque, au contraire, depuis les premiers siècles de son établissement, elle n'a compté de plus vaillants athlètes, des pasteurs plus dévoués et plus respectés, une milice religieuse plus compacte et plus admirable, des orateurs et des écrivains plus distingués : jamais les œuvres pieuses et charitables n'ont été plus nombreuses et plus fécondes. Et cependant l'Église souffre. Lorsque, comme le bon pasteur, elle jette les yeux avec amour sur son troupeau, elle gémit en voyant combien de brebis s'arrêtent en chemin, s'isolent ou se dispersent par petits groupes sans souci de leurs compagnes, combien d'autres s'égarent et quelle peine elle éprouve à les rallier.

Pouvons-nous rester insensibles à son appel ? En présence de la lutte que soutient l'Église, de l'acharnement de ceux qui la combattent, le moment est venu pour tous les fidèles de passer de l'état passif à l'état actif, de serrer leurs rangs, de faire courageusement leur devoir et de ne reculer devant aucun sacrifice pour la cause commune.

Ce devoir, c'est l'Évangile qui nous le dicte en nous annonçant le châtiment réservé à ceux qui le méconnaissent. « Un homme avait un figuier. Il vint y chercher du fruit, et, n'en trouvant point, il dit au vigneron : Coupez l'arbre ; pourquoi occupe-t-il inutilement la terre (1) ? » Que cette parabole proposée par Notre-Seigneur à ses disciples, nous serve à la fois d'enseignement et d'avertissement. Le figuier stérile voué à la hache du vigneron, c'est le chrétien tiède et indifférent qui laisse grandir le mal autour de lui sans s'émouvoir, sans s'efforcer d'en arrêter les ravages : c'est celui qui, dans son égoïsme, se sépare de ses frères, et se flatte, lorsqu'aura sonné sa dernière heure, de recevoir là-haut la récompense qu'il n'aura pas méritée ici-bas.

Nul donc ne peut, ne doit rester en arrière ; quelque faible, quelque humble qu'il soit, il a sa place et sa tâche marquées dans la sainte phalange. Que le lien qui unit l'ordre ecclésiastique et l'ordre laïque se resserre et se fortifie de plus en plus ; ce dernier, en couvrant mieux le premier, mettra le religieux et le prêtre à l'abri des calomnies et des haines qui les assaillent lorsqu'ils descendent seuls dans l'arène. Au lieu de s'isoler dans leur nationalité propre, que les catholiques, à quelque pays qu'ils appartiennent, n'oublient pas qu'indépendamment de leur patrie terrestre, ils ont une même patrie religieuse et céleste ; qu'enfants de la même mère, ils se doivent tous à tous et qu'associés à ses destinées, ils sont responsables vis-à-vis d'elle du mal qu'ils laissent s'accomplir comme du bien qu'ils négligent d'opérer.

IV.

Tel est est le but que se propose l'Assemblée générale des catholiques, qu'elle a invariablement et fermement poursuivi dans ses deux dernières sessions, et qu'elle atteindra, il faut l'espérer, si elle persévère dans sa mission. En ralliant les catholiques de tous les pays, elle établit entre eux des rapports qui faisaient auparavant défaut, elle leur apprend à se connaître, elle facilite l'échange des idées, et par une sorte d'enseignement mutuel, elle aide à la propagation et au perfectionnement des œuvres

(1) Luc, XIII, 6.

utiles. A ce foyer, la charité puise de nouveaux enseignements et de nobles aspirations, l'expérience de chacun profite à tous, la bonne semence trouve le sol propre à sa germination. A la différence des Assemblées purement nationales, qui ont d'ailleurs aussi leur côté avantageux et que l'on ne peut assez encourager, les Congrès internationaux revêtent le caractère vraiment universel et catholique qui fait tomber les barrières entre les hommes professant la même foi, et les assimile tous dans une seule et grande famille. Ce caractère est aussi celui de l'Église dans son organisation religieuse et ecclésiastique; en le transportant dans la sphère laïque, on dote l'Église d'un puissant auxiliaire qui, marchant constamment d'accord avec elle, participant à ses labeurs et partageant ses joies comme ses peines, allége son fardeau et prépare et assure son triomphe.

On a pu juger par la lecture du compte rendu de l'Assemblée de 1863 jusqu'à quel point on s'y est rapproché du but indiqué. On le reconnaîtra mieux encore en lisant le compte rendu de l'Assemblée de 1864. L'une et l'autre se sont inspirées de la même pensée, pensée d'union et de concorde qui, tout en respectant la liberté de chacun, aboutit cependant à des résultats identiques : l'affirmation des droits et des libertés de l'Église, la volonté unanime de lui apporter en toute circonstance le concours et l'appui de toutes les forces et de tous les dévouements. Aux hommes illustres qui ont honoré la première réunion de leur présence et qui l'ont électrisée par leur parole éloquente et convaincue, ont succédé, dans la deuxième, des hommes non moins éminents qui ont poursuivi consciencieusement l'œuvre commencée. Le mouvement est imprimé désormais et nous avons la ferme conviction que lorsque le comité délégué adressera un nouvel appel aux catholiques, on les verra affluer à Malines par milliers. Nous y retrouverons non-seulement ceux de nos coreligionnaires qui, de tous les points du globe, sont déjà venus nous prêter leur aide, mais encore tous ceux qui, retenus par leurs affaires, ont dû se borner à nous transmettre leur adhésion, ou qui ont jugé prudent et opportun d'étudier les faits et de se rendre compte de leurs résultats, avant de nous apporter le précieux concours sur lequel nous osons compter désormais.

V.

Mais pour que ce salutaire mouvement porte ses fruits, il faut l'organiser d'une manière permanente, créer, non pas une direction proprement dite, mais un point de ralliement et un organe commun qui établisse et maintienne la communication entre les membres des divers pays dans lesquels ils sont disséminés. C'est pour satisfaire à ce besoin universellement compris que l'Assemblés de Malines, dans sa dernière session, a décrété la création en Belgique d'une vaste association qui servira de centre et à laquelle viendront se rattacher des correspondants étrangers aussi nombreux que possible. Cette création a été confiée au zèle du bureau du Congrès, fonctionnant comme Comité central. Il s'en est occupé sans désemparer, et dès à présent nous pouvons annoncer que l'association est constituée (1) et qu'elle prépare tout ce qu'il faut en vue d'une correspondance internationale active et féconde.

Indépendamment de ce premier résultat, le Comité central veille à l'exécution des autres résolutions arrêtées et convie tous les membres de l'Assemblée à y coopérer dans la mesure de leurs forces et de leur influence. Il ne peut assez leur recommander de le tenir au courant de tout ce qui sera fait et de lui transmettre les documents de toute espèce qu'ils pourront recueillir à cet égard. Le Comité, à son tour, se fera un devoir de répandre les vues utiles, de livrer à la publicité tous les renseignements susceptibles de susciter le zèle, de guider l'activité et d'étendre au profit de tous les leçons de l'expérience et l'exemple du bien.

Ainsi se dessine, se précise et se développe sous ses formes multiples, comme dans son unité, la pensée qui a présidé à la création de l'œuvre qu'environnent déjà de nombreuses sympathies. A mesure qu'elle sera mieux connue, elle ralliera, avec de nouveaux adhérents, de nouveaux éléments de succès et portera des fruits de plus en plus abondants. Cette œuvre, inspirée par la foi, est en même temps un acte d'espérance et d'amour, une manifestation du dévouement des catholiques pour la Sainte-Eglise et pour son Chef vénéré sur la terre, de

(1) *Voir* plus loin, p. XXXVIII, les statuts de l'*Union catholique de Belgique*.

confiance en la divine Providence qui n'abandonne jamais ceux qui l'invoquent dans la sincérité de leur cœur et qui, sous son égide, luttent pour la justice et la vérité. Elle est un moyen de défense, non d'agression, une digue opposée à l'invasion et aux progrès du mal en même temps qu'un encouragement à la pratique des vertus chrétiennes.

VI.

Parmi ces vertus, l'une des plus éminentes est la charité. Entendue dans son sens le plus généreux et le plus large, elle joint au précepte de l'aumône celui de l'amour du prochain et de la véritable fraternité. Le jour où cette vertu prévaudra dans le monde sera pour lui un jour de résurrection et de salut. Ce n'est que par elle que peuvent être résolus les redoutables problèmes qui préoccupent tous les esprits prévoyants et que peuvent être conjurés les dangers qui menacent la société. Le savant, l'économiste, l'homme d'État, le législateur s'épuisent en vains efforts pour interroger et dompter le sphinx dont l'éternelle énigme les obsède et les poursuit. Seul, le catholicisme possède le mot de cette énigme et le proclame depuis dix huit cents ans. Mais sa voix, couverte par les aveugles clameurs du préjugé et de l'ignorance, méconnue par l'orgueilleuse présomption de la fausse science, comme par l'indifférence et l'apathie des satisfaits de ce monde, reste le plus souvent sans écho au sein même de la société catholique. C'est à la faire retentir et à en pénétrer les âmes que doivent s'attacher nos Congrès. A ces prétendus amis du peuple qui ne le flattent et ne l'exaltent que pour le dominer et l'égarer, dont les fallacieuses promesses restent sans effet ou n'aboutissent qu'à d'épouvantables catastrophes, opposons l'exemple et l'enseignement de Celui qui est venu apporter aux déshérités, aux faibles, aux souffrants, au peuple entier, sans distinction de rangs et de classes, avec la bonne nouvelle, les consolations et les soulagements présents, en même temps que l'espoir dans l'avenir. L'humanité, la bienfaisance, la philanthropie sont de grands mots dont on abuse trop souvent et qui n'expriment guère que des choses très-vagues, ou qui malheureusement déguisent une sorte d'opposition à la charité qu'inspire la religion. Lorsque les adeptes d'une certaine école

reprochent au catholicisme son impuissance et l'accusent de ne pas comprendre les légitimes tendances et les besoins de la société, ils font preuve de peu de bonne foi et ferment les yeux à la lumière : ils oublient que tout ce qui peut encore se trouver chez eux d'idées saines, d'aspirations généreuses, ils l'ont puisé à ce divin foyer du christianisme qu'ils s'obstinent à méconnaître. Oui, quoiqu'en disent ses détracteurs, le catholicisme par sa doctrine, par ses traditions, par ses institutions, ses œuvres, ses apôtres, ses saints et ses martyrs atteste à chaque siècle son action féconde et son inépuisable charité; seul il connaît et pratique l'abnégation, le dévouement, le sacrifice, sans lesquels les efforts les plus consciencieux et les plans les mieux élaborés pour venir en aide aux classes souffrantes, sont fatalement frappés de stérilité. Le catholicisme ne reste étranger à aucun progrès, il s'approprie et s'assimile toutes les expériences et les découvertes utiles, et ne repousse aucune idée susceptible d'éclairer et de favoriser sa mission charitable. Mais il fait plus encore : il associe à l'intelligence qui conçoit, le feu sacré qui illumine et le zèle persévérant qui ne recule devant aucun obstacle, aucun déboire, aucune ingratitude, pour accomplir jusqu'au bout la tâche qu'il s'est imposée. C'est à lui que l'on doit ces admirables fondations, ces écoles, ces universités, ces bibliothèques, ces hospices, ces refuges de toute espèce, ces trésors de science et de charité disséminés sur toute la surface du globe, dont on a pu le dépouiller, mais dont l'impartiale histoire attestera toujours les saintes origines et les bienfaits. C'est ainsi encore qu'il suscite partout et à toutes les époques ces légions de serviteurs et de servantes du pauvre, qui renoncent librement et joyeusement aux aisances et aux plaisirs du monde pour se dévouer obscurément au soulagement des misères humaines, à celles des corps comme à celles des âmes, et se disputent comme une sorte de privilége les offices les plus humbles, les plus pénibles et les plus répugnants. Si, reculant devant les calomnies et les injures dont on ne cesse de les accabler, elles pouvaient renoncer à leurs services, se rend-on bien compte des conséquences de cette abdication? Au lieu de poursuivre les couvents et les ordres religieux de leur haine, que leurs antagonistes essaient de les imiter : nous les verrons à l'œuvre, et le

peuple reconnaîtra bien vite ses vrais amis. Jusque là qu'on nous permette de revendiquer avec un légitime orgueil l'une des gloires les plus pures de l'Église et d'affirmer que, quoiqu'on fasse, tôt ou tard, les détracteurs des œuvres catholiques, reconnaissant leur erreur, seront heureux de venir à leur tour s'abreuver et se retremper à la source primitive de tout progrès réel et de toute charité vraiment efficace.

Réunissons donc tout ce que Dieu nous a donné de forces, de zèle, de dévouement, pour proclamer et faire prévaloir ces éternelles vérités. Dans nos assemblées, éclairons-nous et encourageons-nous mutuellement ; au dehors, sachons pratiquer, sans jamais faiblir, les enseignements que nous y aurons reçus. Prouvons une fois de plus au monde que le catholicisme est toujours vivant, grand, fécond, et que les épreuves même qu'il subit sont pour lui une nouvelle occasion de triomphe. Que notre charité soit sans limite ; aimons-nous les uns les autres et aimons aussi nos frères égarés (1) ; tout en répudiant l'erreur et en combattant le mal, ayons compassion des méchants et tendons la main à ceux qui nous méconnaissent et nous persécutent. Avec l'éminent évêque dont la parole a si profondément remué et pénétré le dernier Congrès, répétons que le catholique ne connaît pas d'ennemis, mais seulement des adversaires, et qu'à moins d'une infirmité mentale incurable, ceux-ci peuvent toujours être ramenés à la vérité. Que la patience et la mansuétude ne se découragent pas ; elles ont vaincu plus de résistances que la colère et fait plus de prosélytes que la haine et les représailles. Imitons en tout et toujours notre divin Maître, et redisons après lui ces sublimes paroles : *Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.*

(1) Qui n'a conservé le souvenir de l'admirable discours prononcé l'an dernier par l'illustre recteur de Notre-Dame de Genève, où, en appelant de ses vœux les plus ardents l'union de toutes les églises chrétiennes, il nous conviait à « aimer les âmes, à aimer les âmes égarées? » Comme Mgr Mermillod, le R. P. Félix, dans l'allocution par laquelle il a clôturé la séance du 2 septembre, a déclaré en termes non moins formels qu'il fallait aimer « ceux-là même contre qui nous portons le glaive de la parole. » Conçoit-on après cela qu'un journal, qui compte parmi les principaux organes de ce que l'on appelle le libéralisme, ait osé dire que l'éloquent religieux avait foulé aux pieds le précepte de la charité évangélique, et que le doctrine *in omnibus caritas* signifie pour lui : « amour entre les catholiques ; les autres hommes, il faut les détester, les combattre, les exterminer. » Il suffit de citer ce procédé indigne pour en faire justice.

VII.

En conviant les catholiques à cette espèce d'apostolat, nos regards se tournent avec amour et confiance vers l'auguste Pontife à qui Dieu a confié le gouvernement de son Église. Lorsque récemment il a élevé la voix pour nous rappeler les principes immuables qui doivent nous servir de règle, ce n'a pas été seulement pour combattre l'erreur, mais encore pour nous rallier tous dans ses bras paternels. Loin d'avoir jeté parmi nous un nouveau genre de division, il a voulu nous apporter un gage et une garantie de paix et de concorde. Au lieu donc de nous décourager, puisons dans cet enseignement une force nouvelle.

Il faut bien se l'avouer : certains dissentiments, portant d'ailleurs beaucoup plus sur la forme que sur le fond, sur l'apparence que sur la réalité, sur l'accessoire que sur le principal, s'étaient manifestés dans nos rangs : animés de part et d'autre d'intentions également pures, également dévoués à la cause de la religion, le conflit soulevé entre nous, en passant dans le champ de la publicité, était de nature à affaiblir notre influence en augmentant d'autant celle de nos communs adversaires. C'était là un danger qui a justement éveillé la sollicitude du Saint-Père et auquel il importait de mettre un terme dans l'intérêt de la catholicité. Il fallait une lumière supérieure qui vînt éclairer certaines questions et établir l'accord pour leur solution. Envisagée à ce point de vue, l'Encyclique du 8 décembre, en dissipant les doutes, en fortifiant la discipline, en calmant les esprits, a été un véritable bienfait que nous devons tous accueillir avec une respectueuse reconnaissance. Simple décision doctrinale, elle ne change en rien la situation des catholiques dans les divers pays où la Providence les a placés ; elle ne les oblige à révoquer aucun engagement, à ne répudier aucune forme de gouvernement ; elle admet toutes les libertés civiles et politiques à la condition d'en faire bon usage, et ne condamne que l'abus et la licence, la confusion de la *vérité* et de l'*erreur* et l'égalité des droits pour le bien et le mal. Cette interprétation correspond à l'enseignement invariable de l'Église, elle est confirmée par l'unanimité de l'épiscopat, et doit dès lors pleinement rassurer les âmes timorées qui n'avaient vu d'abord dans l'acte du Souverain-

Pontife que le blâme et la condamnation, sans se pénétrer de la pensée de haute prévoyance et de paternelle affection qui l'a dicté.

C'est donc sur ce terrain que les catholiques, quelles que soient leurs opinions sur tous les autres points, à quelque nuance qu'ils appartiennent, dans quelque pays qu'ils habitent, monarchistes, constitutionnels, impérialistes ou républicains, peuvent et doivent se donner fraternellement la main. Le cœur de l'Église est assez grand et assez généreux pour les embrasser tous dans une même étreinte. Peu lui importe la diversité des régimes politiques et des constitutions nationales, pourvu que dans ces régimes et sous l'égide de ces constitutions, les fidèles puissent librement pratiquer leur culte et accomplir leurs devoirs. A cette condition, nul gouvernement ne trouvera de plus fidèles observateurs des lois, nul pays des citoyens plus dévoués, nulle société des défenseurs plus convaincus et plus courageux du droit, de l'ordre et de la paix que les catholiques. L'histoire l'atteste à toutes les époques, et l'on y trouve la preuve que ceux-ci n'hésitent jamais lorsqu'il s'agit de combattre pour la vérité et la justice, et qu'ils savent mourir s'il le faut pour les défendre.

Mais ce qui leur importe avant tout, dans les temps agités où nous vivons, c'est de se presser autour du siége de Pierre si vivement attaqué de toutes parts, d'accepter ses enseignements sans réserve et avec une humble soumission, et de présenter au monde le spectacle d'une phalange unie comme un seul homme, d'un troupeau attentif à la voix de son pasteur. Toute dissidence à cet égard serait plus qu'une faute, elle serait une sorte d'attentat à la sûreté commune. Ce n'est que par le support mutuel, l'indulgence réciproque, l'union intime de toutes les forces et de toutes les volontés, que nous tiendrons tête à l'orage, que nous commanderons le respect même chez nos adversaires et que nous mériterons la récompense promise aux hommes de bonne volonté.

Les encouragements que notre Saint-Père Pie IX a daigné accorder à notre œuvre dès son début, et dont le bref du 27 octobre dernier, inséré en tête de ce volume, renouvelle le précieux témoignage, doivent nous engager à persévérer dans la voie où nous sommes entrés, à multiplier le nombre de nos

associés, à étendre notre action commune dans toutes les contrées du globe, en resserrant de plus en plus nos relations fraternelles. Pour atteindre ce but, indépendamment des réunions périodiques de l'Assemblée générale et internationale, les catholiques qui en ont les moyens se feront un devoir d'assister aux assemblées nationales d'Allemagne (1), de Suisse et des autres pays, de participer aussi largement que possible à la fondation et au soutien des institutions religieuses et charitables pour lesquelles leurs coreligionnaires étrangers sollicitent leur concours, et de prouver en toute occasion qu'ils comprennent et savent pratiquer le précepte de la fraternité chrétienne dans son sens le plus large et le plus généreux. Ils répondront ainsi à l'attente et aux vœux du Souverain-Pontife, lorsqu'il nous recommande *de n'épargner, dans ces temps malheureux, aucun effort pour que, sous la direction de nos évêques, notre sainte religion et sa doctrine salutaire soient défendues et propagées avec tout le zèle possible, et pour que les embûches et les ruses nombreuses et funestes de leurs ennemis soient découvertes et leurs erreurs pernicieuses réfutées et détruites.* Voilà la tâche qui nous est assignée : en l'accomplissant collectivement, et chacun pour notre part, dans la mesure de nos facultés, nous contribuerons à affermir cette pierre sacrée sur laquelle le Christ a bâti son Église et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront pas.

Le Secrétaire général,
ÉD. DUCPETIAUX.

Bruxelles, janvier 1865.

(1) L'Assemblée des associations catholiques d'Allemagne se réunira à Trèves, au mois de septembre de cette année.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

Statuts.

I. — A l'exemple des grandes réunions catholiques de l'Allemagne et de la Suisse, il est institué en Belgique une Assemblée générale des délégués et membres des œuvres catholiques de charité, d'éducation, de prévoyance, etc., et généralement de toutes les personnes connues par leur dévouement à la cause de la religion et de la vraie liberté, à l'effet de se rendre compte de la situation des œuvres, d'aviser aux moyens de les protéger, de les développer et d'étendre leurs bienfaits, et d'unir tous les efforts pour la défense et le triomphe des intérêts et des libertés catholiques.

Elle s'interdit toute immixtion dans la sphère politique proprement dite, toute participation aux affaires d'élections et aux luttes de partis. pour s'en tenir exclusivement à la poursuite du but précis spécifié ci-dessus.

II. — L'Assemblée générale des catholiques se réunit, autant que possible, chaque année, alternativement dans les villes qui offrent à cet effet les facilités et les locaux nécessaires.

Elle se met en relation avec les assemblées et les associations constituées dans un but analogue dans les autres pays.

III. — Font partie de l'Assemblée générale en qualité de *membres effectifs :*

1° Les délégués des œuvres catholiques qui jugent à propos de s'y faire représenter;

2° Les membres actifs de ces mêmes œuvres munis du titre nécessaire pour se faire reconnaître ;

3° Les adhérents aux statuts généraux de l'Assemblée ;

4° Les membres du clergé ;

5° Les personnes invitées ou admises par le Comité central.

Les invitations sont particulièrement adressées à des catholiques éminents, belges et étrangers, afin de contribuer à étendre et à fortifier le lien qui doit unir d'une manière indissoluble les fils de l'Église catholique sur toute la surface du globe.

IV. — L'adhésion est constatée par une souscription annuelle dont le chiffre est facultatif et non limité, et le montant versé au *fonds permanent* destiné à subvenir aux frais généraux de l'œuvre.

Les noms des adhérents sont transmis au Comité central.

Les adhérents qui souscrivent pour *cinq francs* au moins, reçoivent, s'ils en témoignent le désir, les comptes rendus des travaux de l'Assemblée.

V. — Les membres effectifs, en prenant leur carte d'entrée, payent une rétribution de *dix francs*, moyennant laquelle ils reçoivent le compte rendu de la session.

VI. — Le bureau principal constitué pour chaque session, aux termes de l'article X des présents statuts, est chargé, sous le nom de *Comité central*, de publier et de distribuer le compte rendu de l'Assemblée précédente, de donner suite aux résolutions adoptées et d'organiser l'Assemblée suivante, dont il fixe l'époque et le lieu, après s'être concerté avec les comités et les correspondants de Belgique et des pays étrangers.

Il peut s'adjoindre tel nombre de membres qu'il juge nécessaire et constituer dans son sein une commission exécutive pour l'expédition des affaires.

Il correspond avec les comités établis et les délégués désignés dans les différentes localités du pays et de l'étranger, adresse les invitations, rédige le programme et le règlement d'ordre, et reçoit les communications et les propositions, qui doivent lui être transmises par écrit au moins quinze jours avant la réunion.

Il transmet au bureau élu conformément à l'article X, celles des communications et propositions qui lui paraissent rentrer dans le cercle des travaux de l'Assemblée, et lui signale les questions d'un intérêt pratique sur lesquelles il croit utile d'appeler plus particulièrement l'attention de celle-ci.

Il prend enfin toutes les mesures nécessaires pour assurer le développement et le succès de l'œuvre qu'il représente dans l'intervalle des sessions.

VII. — L'Assemblée générale se partage en cinq sections : 1° Œuvres religieuses, missions intérieures et extérieures ; 2° Œuvres de charité, économie chrétienne ; 3° instruction et éducation chrétiennes ; 4° art chrétien ; 5° liberté religieuse, associations, publications, correspondance internationale, affaires diverses.

L'Assemblée ou les sections peuvent, eu égard à la nature et à l'importance des travaux, instituer des commissions spéciales qui fonctionnent comme les sections elles-mêmes.

VIII. — Les travaux de l'Assemblée durent au moins quatre jours, et sont inaugurés par un service divin solennel.

IX. — Indépendamment des séances générales et délibérantes où les membres effectifs ont seuls le droit d'assister, il peut être institué des séances publiques, non délibérantes, dont le Comité central règle les conditions et où peuvent être admises les personnes munies de cartes spéciales délivrées par lui ou avec son autorisation.

X. — A l'ouverture de chaque session, l'Assemblée sur la proposition du Comité central, nomme le bureau principal et les bureaux des sections, ainsi que les vice-présidents d'honneur choisis parmi les membres étrangers.

Cette nomination a lieu d'après une liste de présentation arrêtée par les délégués des comités correspondants, dans une réunion convoquée à cet effet la veille de l'ouverture de l'Assemblée.

A la suite de cette nomination, les pouvoirs du Comité central en exercice passent au bureau principal, aux termes de l'article VI des présents statuts.

XI. — Le bureau, d'après les indications qui lui sont fournies par le Comité central, fixe l'ordre des travaux, en tête desquels figurent les rapports sur la situation des œuvres mentionnées à l'article Ier.

Il renvoie à l'examen des sections les communications, les questions et les propositions qui admettent une solution pratique et un vote, et à l'Assemblée générale celles qui font l'objet des discours qui doivent y être prononcés.

Il arrête le règlement particulier pour la tenue des séances, et limite, s'il y a lieu, la durée des discours.

XII. — Les sections se constituent immédiatement après la séance d'ouverture. Tous les membres peuvent à volonté prendre part à leurs travaux.

Chaque section examine les questions et les propositions qui lui sont transmises aux termes de l'article XI ; elle nomme un ou plusieurs rapporteurs chargés de soumettre à l'Assemblée générale les propositions adoptées.

XIII. — L'Assemblée générale discute les rapports qui lui sont présentés par les sections, et rejette, modifie ou adopte leurs conclusions.

XIV. — Dans les réunions générales, les membres peuvent donner des renseignements et faire des communications sur les objets qui se rattachent au but de l'œuvre.

Il peut aussi y être prononcé des discours sur les grandes questions qui ont trait aux intérêts catholiques.

Pour obtenir la parole, il faut en faire la demande, au moins huit jours avant la réunion, au Comité central, en faisant connaître l'objet des discours.

Le bureau fixe l'ordre dans lequel les orateurs inscrits seront entendus.

Il peut aussi exceptionnellement autoriser un orateur non inscrit à prononcer un discours.

XV. — Le président maintien l'ordre des séances, donne et retire la parole, et met les résolutions aux voix.

Les secrétaires sont chargés de la tenue des procès-verbaux, de l'inscription des propositions, du relevé et du contrôle des votes et de la garde des pièces et archives.

Toute proposition venant à surgir pendant les débats, doit être adressée par écrit au président ; sa lecture et sa discussion ne peuvent avoir lieu sans l'assentiment du bureau.

XVI. — Le Comité central sortant remet au Comité entrant en exercice les archives, ainsi que le compte des recettes et des dépenses, et verse, s'il y a lieu, en ses mains le montant de l'encaisse pour servir au but général de l'œuvre.

XVII. — Il est institué pour chaque session, un Comité spécial (local) qui siége dans le lieu où doit se tenir l'Assemblée et qui, d'accord avec le Comité central, prend toutes les mesures nécessaires pour l'arrangement des locaux, la réception, le logement et l'agrément des membres, les repas, l'organisation du banquet de clôture, etc.

XVIII. — La participation aux travaux, non plus que les votes de l'Assemblée, n'engagent d'aucune manière l'opinion et la responsabilité individuelles des membres, qui conservent, après comme avant, leur pleine et entière liberté.

Arrêté en séance du 16 novembre 1863.

POUR LE COMITÉ CENTRAL :

Le Secrétaire général. — ÉD. DUCPETIAUX.

Le Président, — Baron DE GERLACHE.

RÈGLEMENT D'ORDRE.

Deuxième Session. — 29 août au 3 septembre 1864.

LOCAL DU PETIT-SÉMINAIRE DIOCÉSAIN, RUE DE LA BLANCHISSERIE, A MALINES.

I. — *Inscription des membres.*

Art. 1er. Les adhésions à l'Assemblée générale des catholiques sont reçues et enregistrées en tout temps, soit par le Comité central (22, rue des Arts, à Bruxelles), soit par les Comités des provinces, ou les correspondants désignés dans les pays étrangers, qui en transmettent la liste au Comité central. (V. *art. III et IV des Statuts.*)

Les adhésions sont accompagnées d'une souscription dont le montant, laissé à la discrétion des adhérents, est destiné à couvrir les frais généraux et extraordinaires de l'œuvre.

Les souscriptions sont annuelles et perçues jusqu'à révocation. Pour en faciliter la rentrée, les adhérents étrangers sont invités à en effectuer le payement, soit chez les correspondants désignés dans les divers pays, soit directement au secrétariat de l'œuvre, rue des Arts, n° 22, à Bruxelles.

Art. 2. Les cartes de membres effectifs (*art. V des Statuts*) sont distribuées à partir du 16 août :

1° Au bureau du Comité central à Bruxelles;

2° Par les Comités dans les provinces, et par les correspondants à l'étranger;

3° Par le Comité local à Malines.

La veille de l'ouverture de l'Assemblée, le 28 août, et les jours suivants, elles seront délivrées exclusivement au secrétariat (*Petit-Séminaire diocésain*), à Malines.

Les personnes qui en feront la demande, devront justifier des titres et qualités propres à motiver leur admission. (*Art.* III *des Statuts.*)

Art. 3. Les membres qui désirent loger à Malines pendant la durée de la session, sont instamment priés d'en donner avis, au moins un mois à l'avance, au secrétariat du Comité local, qui leur fera connaître le logement qui leur aura été assigné d'après les instructions reçues.

Art. 4. Chaque membre, en prenant sa carte, reçoit les imprimés concernant l'Assemblée, et notamment :

1° Les statuts et le règlement d'ordre;

2° Le programme des travaux, le projet de solution des questions et les propositions soumises aux délibérations des sections ;

3° Tous autres avis dont le Comité central juge à propos d'ordonner la distribution.

Art. 5. Des mesures seront prises pour obtenir en faveur des membres de l'Assemblée une réduction sur les prix fixés au tarif ordinaire des chemins de fer, et pour l'organisation des repas et des soirées.

II. — *Inauguration de l'Assemblée.*

Art. 6. Les membres effectifs se réuniront le lundi 29 août, à 10 heures du matin, au *local du Petit-Séminaire, rue de la Blanchisserie,* pour l'inauguration de l'Assemblée. Cette inauguration aura lieu conformément au programme arrêté par le Comité central d'accord avec le Comité local, et qui sera distribué en même temps que les cartes d'entrée.

III. — *Séances. — Conditions d'admission.*

Art. 7. Les séances des sections de l'Assemblée générale sont fixées comme il suit :

Sections. — 29 août, à 5 heures de l'après-midi ; 30 et 31 août, 1er et 2 septembre, à 9 heures du matin.

Réunions générales des membres. — 30 et 31 août, 1er et 2 septembre, à 5 heures de l'après-midi ; 3 septembre, à 8 heures du matin.

L'ouverture des séances a lieu très-exactement aux heures indiquées.

Art. 8. Nul n'est admis s'il n'est porteur d'une carte, aux termes de l'article V des Statuts.

Cette carte donne accès à toutes les réunions soit particulières, soit générales. Elle est strictement personnelle et ne peut être cédée sous peine d'annulation.

Art. 9. Les membres en levant leur carte sont priés d'inscrire l'adresse à laquelle ils désirent que leur soit expédié le compte rendu de la session. Les frais de cette expédition sont à leur charge lorsqu'elle doit se faire hors du pays.

Art. 10. Les dames présentées ou recommandées par des membres peuvent obtenir des cartes spéciales pour les séances générales au prix de 10 francs, en s'adressant à cet effet soit au Secrétaire général, soit au Comité local, dès le 16 août. Des siéges leur seront réservés.

IV. — *Constitution des bureaux. — Ordre des réunions.*

Art. 11. Le bureau de l'Assemblée générale est composé d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, d'un certain nombre de membres désignés dans les comités correspondants en exercice, et de quatre secrétaires.

Les bureaux des sections se composent d'un président, deux vice-présidents et quatre secrétaires.

Les présidents des sections sont adjoints au bureau principal. Le nombre des vice-présidents d'honneur choisis parmi les étrangers n'est pas limité.

Art. 12. La nomination du bureau de l'Assemblée générale et des bureaux des sections a lieu dans la séance d'ouverture, sur la proposition du Comité central (*art. X des Statuts*). Celle des vice-présidents d'honneur peut n'avoir lieu que dans une séance subséquente.

Art. 13. Les présidents des bureaux ont la police des réunions. Ils donnent et retirent la parole, et mettent les questions aux voix selon les règles en usage dans les assemblées délibérantes. (*Art. XV, § I des Statuts.*)

Art. 14. Le vote a lieu par le lever des mains.

Art. 15. Les secrétaires sont chargés de la tenue des procès-verbaux, de l'inscription des propositions, du relevé et du contrôle des votes, de la garde des pièces et archives dont ils dressent la liste, et généralement de tout ce qui concerne le travail intérieur des bureaux. (*Art. XV, § 2 des Statuts.*)

Art. 16. Les bureaux fixent les ordres du jour et déterminent l'ordre de présentation des communications et des rapports.

Art. 17. Les projets de solution des questions portées au programme ou les thèses qui s'y rapportent, ainsi que les propositions que le Comité central a jugé pouvoir rentrer dans le cercle des travaux de l'Assemblée (*art. VI, § 4 des Statuts*), sont imprimés et distribués aux membres à l'ouverture de l'Assemblée.

Art. 18. Au commencement de chaque séance et à la suite de la lecture du procès-verbal, l'un des secrétaires fait connaître les publications, mémoires, notices et travaux divers offerts à l'Assemblée et relatifs aux questions qui y sont traitées. Ceux de ces documents encore inédits pourront, en vertu d'une décision du bureau central, être reproduits soit intégralement, soit par analyse ou extrait, dans le compte rendu.

Art. 19. Toute proposition venant à surgir pendant les débats, doit être adressée par écrit au président ; sa lecture et sa discussion ne peuvent avoir lieu qu'avec l'assentiment du bureau. (*Art. XV, § 3 des Statuts.*)

Art. 20. Bien que les langues française et flamande soient employées de préférence pour les débats, les membres étrangers sont admis, s'ils le désirent, à s'exprimer dans d'autres langues. Dans ce cas, le sens de leurs paroles sera reproduit sommairement par l'un des secrétaires ou l'un des membres de l'Assemblée. Les membres qui useront de cette faculté sont priés de remettre aux secrétaires le texte ou le résumé de leurs discours.

Art. 21. Les membres qui désirent prendre la parole dans une discussion doivent faire passer leur nom au président. Ils sont entendus dans l'ordre de leur inscription.

Art. 22. En règle générale, le même orateur ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, et la durée des discours et des communications, soit à l'Assemblée générale, soit dans les sections, ne peut dépasser dix minutes, sauf le consentement de la réunion.

La disposition qui précède n'est applicable ni aux rapporteurs, ni aux orateurs qui prennent la parole dans les séances générales. Toutefois la durée des rapports et des discours ne peut dépasser une demi-heure, à moins d'une décision de l'Assemblée.

Art. 23. Le président du bureau central ou de l'un des bureaux des sections ne prend part à la discussion qu'après s'être fait remplacer par l'un des vice-présidents.

Art. 24. Les portes de la salle sont fermées 10 minutes après l'ouverture des séances, afin d'éviter que les orateurs ne soient interrompus.

Art. 25. Les délibérations tant des sections que de l'Assemblée générale et les discours prononcés en séance publique, sont sténographiés. Pour faciliter la rédaction du compte rendu, les orateurs et les rapporteurs sont invités à remettre séance tenante, ou à envoyer, au plus tard endéans les quinze jours, leurs discours ou leurs rapports au secrétaire général.

V. — *Sections.*

Art. 26. L'Assemblée générale se partage en cinq sections :

1° OEuvres religieuses, missions intérieures et extérieures ;

2° OEuvres charitables, économie chrétienne ;

3° Instruction et éducation chrétiennes ;

4° Art chrétien, littérature, musique religieuse ;

5° Liberté religieuse, associations, publications, correspondance internationale, affaires diverses. (*Art. VII*, § 1 *des Statuts.*)

Art. 27. Les sections se constituent et tiennent leur première séance le jour de l'ouverture de la session. Elles se réunissent ensuite chaque jour, le matin, dans leurs salles respectives pour y discuter les questions du programme ou les communications et propositions qui leur sont adressées. (*Art. XI,* § 1 *des Statuts.*)

Art. 28. Les sections peuvent, selon les exigences et pour abréger leurs travaux, se diviser, ou constituer dans leur sein des commissions qui siégent en même temps que la section principale. (*Art. VII,* § 2 *des Statuts.*)

Dans ce cas, les membres de la sous-section ou de la commission élisent leur bureau. Elles nomment les rapporteurs chargés de soumettre à l'Assemblée générale les propositions adoptées. (*Art. XII,* § 2 *des Statuts*).

Art. 29. Les membres peuvent à volonté prendre part aux travaux de telle ou telle section ou commission. (*Art. XII,* § 1 *des Statuts.*)

VI. — *Séances générales.*

Art. 30. Les travaux des séances générales (Assemblée générale) embrassent :

1° Les exposés, les communications et les rapports sur les œuvres et les institutions de charité, d'instruction, de prévoyance, etc. (*art. XI*, § 1, *et XIV*, § 1 *des Statuts*) ;

2° La discussion des rapports présentés par les sections ou les commissions (*art. XIII des Statuts*) ;

3° Les discours qui peuvent être prononcés sur les grandes questions qui ont trait aux intérêts catholiques (*art. XIV*, § 2 *des Statuts*) ;

4° Les communications du bureau central et l'examen des questions spéciales ou des propositions qu'il juge à propos de soumettre aux délibérations de l'Assemblée.

L'ordre de ces travaux et de ces communications est arrêté pour chaque séance par le bureau (*art. XI*, § 1 *des Statuts*), et autant que possible annoncé à l'avance.

VII. — *Comité local. — Commissaires. — Police de l'Assemblée.*

Art. 31. Le Comité local institué en vertu de l'article XVII des Statuts, reste en exercice et poursuit sa mission jusqu'après la clôture de l'Assemblée.

Art. 32. La police de l'Assemblée et des séances publiques est exercée par des commissaires désignés par le bureau qui leur donne les instructions nécessaires.

Les commissaires portent un signe distinctif et sont particulièrement chargés du maintien de l'ordre, de faciliter le placement des membres et des auditeurs, de fournir les renseignements qui leur sont demandés, etc. Ils peuvent, à cet effet, se répartir en groupes ou sous-commissions.

Art. 33. Les membres de l'Assemblée sont invités à s'adresser soit aux commissaires, soit au secrétariat, pour tous les renseignements qu'ils pourraient désirer. Les réclamations doivent être directement transmises au secrétaire général.

VIII. — *Banquet de clôture.*

Art. 34. Les membres sont invités à souscrire, dès leur arrivée, au banquet de clôture, fixé au 3 septembre, à 2 heures. Les listes de souscription déposées à cet effet au secrétariat, seront clôturées le troisième jour de la session. Pour éviter tout embarras aux organisateurs du banquet, on est prié de payer en souscrivant.

Les toasts sont réglés d'avance par le bureau, qui désigne les personnes chargées de les porter et d'y répondre.

Délibéré en séance du Comité central, le 16 novembre 1863.

Le Secrétaire général,
Éd. Ducpetiaux.

Le Président,
Baron de Gerlache.

INSTRUCTION POUR LES BUREAUX.

Les bureaux sont constitués par le vote de l'Assemblée.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou de plusieurs de leurs membres, ils procèdent d'urgence à leur remplacement de manière à ce que les bureaux soient toujours au complet et composés conformément aux prescriptions de l'article 11 du règlement d'ordre.

Chaque bureau se réunit au moins un quart d'heure avant la séance pour arrêter son ordre du jour et prendre les mesures que peuvent réclamer les circonstances.

Indépendamment des règles posées aux art. 13 à 16 et 18 à 25 du règlement, les bureaux auront égard aux recommandations suivantes :

1. Les secrétaires répartiront entre eux le travail, afin d'y maintenir la plus stricte régularité et de prévenir toute réclamation.

A cet effet, l'un d'eux sera spécialement chargé de la tenue des procès-verbaux et de la réunion des matériaux pour la rédaction du bulletin des séances. Ce bulletin sera remis après chaque séance à la personne désignée.

Un second secrétaire se chargera de la réception, de l'inscription et de la garde des documents et archives. Il conservera soigneusement les mémoires, notices, etc., manuscrits et imprimés, qu'il remettra, avec la liste ou l'inventaire, au secrétaire général, lors de la clôture de l'Assemblée.

Un troisième inscrira les propositions, relèvera les votes, surveillera le travail du sténographe de manière à éviter qu'il ne présente des lacunes, et recueillera tous les renseignements relatifs à tel ou tel point particulier.

Le quatrième secrétaire enfin suppléra au besoin les trois autres et se mettra à la disposition du président pour tous les services qu'il pourra lui demander.

2. Les projets de solution, imprimés et distribués aux membres, serviront de base aux débats. Leur discussion aura lieu dans l'ordre indiqué au programme, à moins que la section ne décide qu'il y a lieu de l'intervertir.

3. Les amendements doivent être proposés par écrit et signés par leur auteur. Si le bureau le juge nécessaire, la discussion et le vote peuvent être renvoyés à une séance subséquente.

4. A la suite de la discussion et du vote sur chaque question, la section ou le bureau désignera le membre qui sera chargé d'en faire rapport à l'assemblée générale. Avis de cette désignation sera donné immédiatement au secrétaire général, en lui indiquant la séance de l'assemblée générale à laquelle le rapport pourra être présenté.

5. Il importe d'éviter que les discours ne se prolongent outre mesure, et de maintenir strictement à cet effet la règle et la limite posées par l'article 22 du règlement.

6. A moins d'urgence ou d'intérêt exceptionnel, et en vertu d'une décision de la section, les propositions ne sont discutées qu'après avoir épuisé l'examen des questions du programme.

7. La lecture de mémoires ou notices, soit dans les sections, soit à l'assemblée générale, ne peut être interdite d'une manière absolue ; mais elle ne sera admise qu'exceptionnellement et en vertu d'une autorisation spéciale du bureau. Tous les mémoires, notices, etc., seront d'ailleurs, selon leur nature et leur importance, mentionnés ou insérés en entier, par extraits ou analyse dans le compte rendu.

8. Les propositions que les sections jugeraient devoir faire à l'assemblée générale sont soumises sans délai au bureau principal, qui reste juge de la convenance de les porter à l'ordre du jour.

9. La même marche sera suivie en ce qui concerne les questions que les sections croiraient de nature à être discutées en assemblée générale. En cas de décision conforme du bureau principal, le président de la section présidera l'assemblée.

10. Toute réclamation à laquelle les bureaux ne pourraient faire droit, sera portée immédiatement à la connaissance du secrétaire général.

11. Chaque bureau, avant de se séparer, à la clôture de la session, désignera celui ou ceux de ses membres qui seront chargés de revoir le compte rendu sténographié des séances auxquelles il aura présidé. A la suite de cette révision, qui sera faite le plus promptement possible, le compte rendu sera transmis au secrétaire général, en y joignant les observations auxquelles il aura pu donner lieu.

Arrêté en séance de la Commission exécutive, le 15 juin 1864.

Le Secrétaire général,

ÉD. DUCPETIAUX.

UNION CATHOLIQUE DE BELGIQUE.

STATUTS.

Considérant la nécessité de consolider l'œuvre de l'*Assemblée générale des catholiques en Belgique*, de lui donner un caractère permanent et de compléter son organisation de manière à étendre et à féconder son action ;

Vu les statuts organiques arrêtés le 16 novembre 1863 ;

Vu les résolutions adoptées à l'unanimité par les Assemblées générales de 1863 et 1864 ;

Le Comité central, d'accord avec les délégués des comités correspondants, arrête les statuts de l'*Union catholique de Belgique* dans les termes suivants :

I. — *But.*

Art. 1er. Le but de l'*Union* est de défendre les intérêts et les libertés catholiques, de protéger et d'étendre les œuvres religieuses et charitables en créant entre elles le lien qui doit les fortifier, et de donner suite aux résolutions adoptées et aux vœux exprimés dans les Assemblées générales de 1863 et de 1864 et dans celles qui pourront leur succéder.

L'*Union* s'interdit toute immixtion dans les sphères politique et théologique proprement dites, toute controverse susceptible d'engendrer dans son sein des divisions et d'affaiblir l'esprit de concorde fraternelle et de mutuelle tolérance qui doivent y dominer sans partage.

II. — *Moyens.*

Art. 2. Pour atteindre le but de son institution, l'*Union* a recours, entre autres, aux moyens suivants :

Constitution de comités dans les chefs-lieux de province et de sous-comités dans les cantons, les communes et les paroisses, reliés à un comité central qui leur donne l'impulsion ;

Établissement d'associations, de commissions spéciales pour tels ou tels objets déterminés ;

Envoi sur les lieux de commissaires ou de délégués, convocation de réunions pour exposer les projets, stimuler le zèle et donner les renseignements et les explications qui suppléent à l'insuffisance des correspondances ;

Soutien et développement de la presse périodique ; propagation de tous les écrits jugés utiles ;

Création de cercles, de sociétés, de réunions journalières d'agrément. de cours, de conférences, etc.;

Rapports permanents entre les œuvres, de manière à établir et à maintenir l'accord et l'ensemble dans l'accomplissement de leur mission respective;

Assemblées générales périodiques ;

Relations internationales.

III. — *Siége.*

Art. 3. L'*Union* a son siége à Bruxelles.

IV. — *Direction.*

A. — COMITÉ CENTRAL.

Art. 4. La direction supérieure de l'*Union* est confiée au Comité central nommé par l'Assemblée générale des catholiques.

Le nombre des membres de ce Comité peut être augmenté selon les circonstances et en vertu d'une décision du comité lui-même

Chaque comité provincial lui adjoint deux délégués.

Art. 5. Le Comité central détermine par un règlement spécial son organisation intérieure, les attributions dont il est revêtu, l'époque et le lieu de ces réunions, ses relations avec les comités provinciaux, etc.

Il nomme dans son sein une commission exécutive chargée des affaires courantes.

Art. 6. Le Comité central est renouvelé tous les deux ans par une élection à laquelle prennent part les membres en exercice, ainsi que les délégués des comités provinciaux spécialement convoqués en nombre double à cet effet.

Les membres sortants peuvent être réélus.

La liste des membres élus est soumise à la ratification de l'Assemblée générale lors de chacune de ses sessions, conformément aux prescriptions de l'article 10 des statuts organiques.

B. — COMITÉS PROVINCIAUX.

Art. 7. La direction immédiate de l'*Union* est confiée dans chaque province à un comité qui siége au chef-lieu, ou exceptionnellement dans toute autre localité que désigne le Comité central. Celui-ci peut aussi, selon les circonstances, constituer des comités d'arrondissement, en leur attribuant des fonctions équivalentes à celles des comités provinciaux proprement dits.

Art. 8. Les comités provinciaux actuellement en exercice continuent à fonctionner comme tels, avec la faculté d'augmenter ou de réduire le nombre de leurs membres selon les circonstances et les besoins.

Art. 9. Chaque comité s'organise comme il l'entend, arrête son règlement d'ordre intérieur, le mode de nomination et de renouvellement de ses membres et de ses délégués au Comité central, et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le succès de l'œuvre. Une copie des règlements est transmise au Comité central.

C. — SOUS-COMITÉS DE CANTONS, DE COMMUNES ET DE PAROISSES.

Art. 10. Chaque comité provincial constitue des sous-comités dans les cantons, les communes et les paroisses de sa circonscription, ou y désigne au moins un ou plusieurs correspondants.

A défaut d'initiative ou d'action suffisante de tel ou tel comité provincial, le Comité central prend telles mesures qu'il juge nécessaires pour combler les lacunes, et étendre et compléter l'organisation dans le pays entier.

Art. 11. Les membres des sous-comités prémentionnés sont nommés pour la première fois par le comité provincial et, à son défaut, par le Comité central. Pour leur constitution intérieure, on suit les règles posées aux articles 8 et 9 qui précèdent.

D. — CORRESPONDANCE ENTRE LES COMITÉS. — RAPPORTS.

Art. 12. Sauf les exceptions admises par le Comité central, les comités provinciaux correspondent directement avec le Comité central et les sous-comités de cantons, de communes et de paroisses, avec le comité provincial ou celui qui en tient lieu.

Art. 13. Chaque comité et sous-comité adresse annuellement avant le 15 février, au Comité central, en suivant l'ordre hiérarchique indiqué à l'article qui précède, un rapport sur sa situation et ses travaux pendant l'exercice.

A ce rapport est joint le compte des recettes et des dépenses dressé par le trésorier et visé par le président.

V. — *Conditions d'admission des membres.*

Art. 14. L'*Union* se compose de toutes les personnes qui, adhérant aux principes constitutifs de l'œuvre, sont admises et inscrites par l'un des comités provinciaux, de canton, de commune ou de paroisse dans la circonscription desquels ils ont respectivement leur résidence.

Art. 15. Les membres s'engagent :

1° A payer, jusqu'à révocation, une cotisation annuelle dont ils fixent eux-mêmes la quotité, sans toutefois qu'elle puisse être inférieure à *un franc*, et à *cinq francs* s'ils désirent recevoir les comptes rendus des débats des Assemblées générales et internationales, en français ou en flamand à leur gré ;

2° A coopérer de tous leurs efforts et par tous les moyens légaux et légitimes, à la réalisation de l'objet de l'*Union*, et à se venir mutuellement en aide dans toutes les circonstances où il s'agira de l'intérêt du catholicisme et de ses œuvres ;

3° A inviter et déterminer le plus grand nombre possible de personnes à se faire inscrire parmi les associés, et à recueillir le plus de souscriptions possible pour le fonds permanent de l'œuvre parmi ceux qui n'en feraient pas partie.

Ce triple engagement, qui est d'ailleurs de l'essence de toute association, est strictement limité à son objet, n'entraîne dès lors aucune abdication d'indépendance et laisse à chaque associé sa pleine et entière liberté.

Art. 16. Les dames coopèrent à l'œuvre par leurs souscriptions. Elles peuvent être admises aux séances des Congrès généraux, où, dans ce cas, des places leur sont réservées, et reçoivent les comptes rendus des débats lorsque leur cotisation s'élève au moins à *cinq francs* annuellement.

VI. — *Inscriptions.*

Art. 17. Chaque comité et sous-comité tient un registre où sont inscrits les noms, qualités et adresses des membres et des souscripteurs appartenant à sa circonscription, ainsi que le montant de leurs cotisations.

Une copie des inscriptions est adressée au Comité central, et chaque année il lui est transmis en outre un extrait des mutations survenues, de manière à ce que la liste générale des associés soit toujours exacte et au courant.

VII. — *Cotisations.*

Art. 18. Le montant des cotisations des membres, des dons et des souscriptions que peuvent recueillir les comités, les sous-comités et les correspondants, sont mis à la disposition du Comité central, après prélèvement des frais d'administration faits par chaque comité.

L'emploi et la répartition du fonds général sont réglés par le Comité central d'après les circonstances et les besoins.

VIII. — *Attributions. — Réunions.*

Art. 19. Les comités et sous-comités des divers ordres secondent le Comité central dans l'accomplissement de sa mission et se prêtent mutuellement appui.

A cet effet, ils s'occupent particulièrement des objets suivants :

Défense des libertés et des intérêts catholiques ;

Suite à donner aux résolutions arrêtées et aux vœux exprimés dans les Assemblées générales et internationales ;

Situation des œuvres religieuses, charitables, artistiques ; moyens de les susciter, de les étendre, d'harmoniser leur action et de leur venir en aide ;

Étude et discussion des questions qui s'y rattachent ou sur lesquelles ils peuvent être consultés ;

Moyen de soutenir et de développer la presse périodique, d'encourager et de répandre les bonnes publications ;

Réfutation des mensonges et des calomnies dirigés contre la religion et ses ministres et transmission des renseignements qui peuvent leur être demandés à ce sujet ;

Création de cercles, de sociétés, de réunions journalières d'agrément, de cours, de conférences ;

Établissement de commissions ou d'associations spéciales pour tels ou tels objets déterminés ;

Coopération aux Assemblées générales et préparatifs des Assemblées internationales.

Art. 20. Les séances ordinaires des comités et sous-comités ont lieu trimestriellement dans le local, aux jours et heures convenus. Ils peuvent être convoqués extraordinairement par leur président ou à la demande de cinq associés.

Art. 21. Les comités et sous-comités réunissent quand ils le jugent nécessaire, et au moins une fois par semestre, aux jours et aux heures qu'ils fixent à cet effet, les associés qui résident dans leur localité respective. Les délégués des comités de cantons sont spécialement appelés aux réunions convoquées par les comités provinciaux.

Dans ces réunions, le comité ou sous-comité rend compte des faits qui peuvent intéresser l'Assemblée, et soumet à ses délibérations et, s'il y a lieu, à son vote les questions et les mesures qui rentrent dans le cercle des attributions spécifiées à l'article 19.

Art. 22. Les secrétaires tiennent des procès-verbaux sommaires des séances des comités et des réunions des membres.

Art. 23. Les résolutions adoptées et les vœux exprimés dans les séances et les réunions susmentionnées sont transmis, s'il y a lieu, au Comité central en suivant l'ordre hiérarchique indiqué à l'article 12.

IX. — *Assemblées générales.*

Art. 24. Les délégués des comités et sous-comités des divers ordres sont convoqués chaque année par le Comité central, à l'époque que fixe celui-ci, et aussi souvent d'ailleurs qu'il le juge nécessaire, pour les entretenir de la situation de *l'Union*, rendre compte de l'emploi des fonds qui lui ont été confiés, se concerter sur les mesures à prendre et arrêter les résolutions dont chaque comité et sous-comité sera chargé pour sa part de poursuivre l'exécution.

X. — *Bulletin.*

Art. 25. Le Comité central publie annuellement ou à des intervalles plus rapprochés un bulletin dans les deux langues française et flamande, contenant tous les renseignements relatifs à la situation de *l'Union*, à ses progrès et à ses résultats.

Ce bulletin est distribué gratuitement aux associés.

XI. — *Congrès et relations internationales.*

Art. 26. A des intervalles et aux époques à fixer d'accord avec les vice-présidents d'honneurs étrangers, *l'Union* se réunit en Assemblée internationale pour poursuivre les travaux commencés dans les sessions de 1863 et 1864.

Art. 27. Indépendamment des Assemblées générales mentionnées à l'article qui précède, le Comité central a pour mission :

1° De réunir et d'échanger tous les renseignements utiles, rapports, notices, documents divers recueillis ou publiés en Belgique et dans les autres pays;

2° D'établir des rapports permanents entre les œuvres et les institutions belges et étrangères;

3° De faciliter les relations internationales de tous genres entre les catholiques;

4° D'envoyer des députations ou des délégués aux Associations et Assemblées de l'étranger qui poursuivent un but analogue à celui de *l'Union* de Belgique;

5° De contribuer enfin à étendre et fortifier le lien qui doit unir d'une manière indissoluble les fils de l'Église sur toute la surface du globe.

XII. — *Disposition générale.*

Art. 28. Le Comité central, les comités provinciaux entendus, peut apporter aux présents statuts les changements reconnus nécessaires.

Arrêté en séance du Comité central et des délégués des Comités provinciaux, le 8 novembre 1864.

POUR LE COMITÉ CENTRAL :

Le Secrétaire général, Éd. Ducpetiaux.

Le Président, Baron de Gerlache.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES

A MALINES.

2e SESSION.

PREMIÈRE SÉANCE.

—

29 AOUT 1864.

Ouverture de l'Assemblée.—Allocution de M. Ad. Dechamps.—Discours de Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines. — Nomination des membres du bureau principal et des bureaux des sections. — Proclamation des vice-présidents d'honneur étrangers. — Désignation des questeurs et des commissaires. — Discours du Président du bureau central, M. le baron de Gerlache. — Bref de S. S. Pie IX à l'Assemblée générale des catholiques. — Adresse de l'Assemblée au Saint-Père. — Envoi d'un télégramme à Son Éminence le cardinal Antonelli, à Rome. — Adresses échangées entre l'Assemblée générale des catholiques de Belgique et les Assemblées catholiques d'Allemagne et de Suisse. — Adresse des étudiants de l'Université et du Cercle catholique du Luxembourg, à Paris. — Clôture de la séance : réunion en sections.

Après avoir assisté en corps au service divin célébré à la métropole de Saint-Rombaut, les membres de l'Assemblée se sont réunis vers midi, dans la salle des séances générales. Sur l'estrade se rangent successivement les membres du bureau principal et des bureaux des sections nommés par l'Assemblée de 1863. Des démonstrations de respectueuse

sympathie accueillent à leur arrivée les notabilités catholiques belges et étrangères.

Un incident remarquable a marqué cette première journée. Tout le monde à peu près avait pris place et l'on n'attendait plus que S. Ém. Mgr le cardinal-archevêque de Malines pour ouvrir la séance solennelle, lorsque M. Ad. Dechamps, le glorieux vaincu de Charleroi, apparut sur l'estrade pour s'asseoir au bureau. A sa vue, des applaudissements enthousiastes éclatèrent, et tout le monde se leva comme si l'on eut voulu en sa personne donner un témoignage d'estime aux hommes de talent et de cœur récemment écartés du Parlement. Ému de cette réception si cordiale, M. Dechamps monta à la tribune et prononça avec cet accent harmonieux qui prête tant de charme à son éloquence les paroles suivantes :

« Messieurs, je vous remercie avec effusion des témoignages de sympathie que vous voulez bien me donner et des fleurs que vous jetez sur ma tombe politique. (*Applaudissements.*)

Un membre. — Nous attendons la résurrection.

« M. Dechamps. — Mais je comprends parfaitement, messieurs, que ces applaudissements s'adressent beaucoup moins à ma personne qu'à la cause qu'ensemble nous défendons. (*Bravos.*) Vous avez voulu, messieurs, applaudir en moi les vaincus du 11 août ; ceux qui sont tombés en combattant sur le champ d'honneur, sur le champ de bataille. Mais vos applaudissements s'adressent surtout à cette minorité, à cette opposition des 52, à cette vaillante phalange assez forte pour résister, pour tenir en échec nos adversaires politiques.

« Cette phalange, messieurs, elle saura leur résister encore, car si la passion politique peut avoir ses triomphes d'un jour, la raison politique a toujours ses revanches du lendemain. (*Applaudissements.*)

« *De toutes parts.* — Vive Dechamps ! vivent les catholiques !

« M. Dechamps. — Je m'arrête, messieurs ; je m'aperçois que je suis en train de violer le règlement du Congrès : on a décidé, d'une manière très-sage, je le reconnais, d'enlever autant que possible tout caractère politique au Congrès de Malines. On a bien fait. Si je vous ai parlé un instant politique, c'est un peu malgré moi, c'est un peu le fait de vos applaudissements qui m'ont paru avoir ce caractère. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Messieurs, je vous remercie de tout cœur, non pas en mon nom personnel, mais au nom de tous ceux qui défendent avec nous la grande cause catholique en Belgique. »

Ces paroles sont accueillies par des bravos prolongés.

Peu d'instants après, S. Ém. Mgr le cardinal-archevêque de Malines entre dans la salle accompagné de NN. SS. les évêques de Tournai, de Namur et de Gand, de Mgr de Ram, recteur magnifique de l'Université

catholique de Louvain, etc. C'est aux cris répétés de *Vive le Cardinal! vive l'Episcopat!* que les vénérables prélats vont occuper les siéges qui leur sont réservés. S. Ém. le cardinal-archevêque prend place au bureau et ouvre la séance par le discours suivant :

Messeigneurs,

Messieurs.

Nous venons de prier ensemble dans l'église métropolitaine pour que Dieu veuille répandre ses lumières sur cette nouvelle session de l'assemblée des catholiques en Belgique. J'ai la plus grande confiance que Dieu exaucera nos prières et qu'il vous accordera des grâces spéciales, puisque son divin Fils, Notre Seigneur Jésus-Christ, a formellement promis que chaque fois que deux ou trois de ses disciples se réuniront en son nom, il se trouvera au milieu d'eux. A la fin de la messe, je vous ai bénis de la plénitude de mon cœur.

Cependant, le comité d'organisation m'a prié de venir vous donner une bénédiction spéciale dans le local de vos travaux, et il m'a engagé à vous adresser la parole. Je me fais un devoir de satisfaire à sa demande, et je viens vous exprimer tout d'abord la joie et la reconnaissance dont je suis pénétré en vous voyant réunis une seconde fois pour compléter ce que vous avez si bien commencé l'an passé. Ma joie et ma reconnaissance sont d'autant plus grandes, que votre seconde session a lieu, comme la première, dans cette ville archiépiscopale. J'espère que vous y passerez encore des jours heureux. Le comité d'organisation a pris toutes les mesures nécessaires pour atteindre ce but, et l'intelligent supérieur de cet établissement, ainsi que ses dévoués professeurs, redoubleront de sollicitude et d'ardeur pour vous faire jouir de tous les avantages d'une hospitalité cordiale.

Il m'a paru utile, messieurs, au début de cette seconde session, de vous rappeler le beau spectacle qu'a offert la première, de vous montrer les excellents effets qu'elle a produits, et de vous dire ce qu'il faut faire pour obtenir aujourd'hui un résultat encore plus satisfaisant.

L'an passé, l'union et la concorde n'ont cessé de régner parmi vous, et c'est avec raison qu'une des médailles qui ont été frappées pour en perpétuer la mémoire porte cette belle inscription : *Cor unum et anima una, un cœur et une âme.*

Vous avez inauguré vos travaux par une profession de foi catholique, par un acte de soumission au Vicaire de Jésus-Christ. Le projet d'adresse qui vous fut présenté était l'expression fidèle des profonds sentiments de respect, de soumission et d'attachement dont vous étiez animés. Aussi l'avez-vous voté avec un vif enthousiasme. Vous savez avec quelle satisfaction le vénérable Pontife l'a accueilli et avec quelle bonté il a daigné y répondre.

Tous les discours qui ont été prononcés dans les séances publiques et toutes les discussions qui ont eu lieu dans les sections, ont témoigné de votre zèle pour la gloire de Dieu, de votre tendre sollicitude pour le bonheur du prochain, de votre attachement à l'Église, de votre dévouement sans bornes à son vénérable chef, l'immortel Pie IX.

Les résolutions que vous avez adoptées sont marquées au coin d'une grande sagesse; les vœux que vous avez exprimés ont mérité l'approbation de tous les amis de la religion.

Vous avez fait preuve d'un grand amour pour la patrie, d'un sincère attachement à la Constitution qui nous régit et au Roi qui nous gouverne.

Dans l'intérêt de la religion et de la patrie, vous avez ranimé toutes les bonnes œuvres, vous avez encouragé toutes les institutions utiles, et les hommes impartiaux ont reconnu que vous vous êtes montrés excellents chrétiens et excellents citoyens.

Les sentiments chrétiens et patriotiques de votre assemblée se sont communiqués à tous ceux qui y ont assisté : tous en sont sortis édifiés, et des hommes graves ont déclaré qu'ils ne s'étaient jamais sentis plus animés à faire le bien. Aussi, de retour chez eux, se sont-ils appliqués avec un nouveau zèle aux bonnes œuvres qu'ils étaient venus représenter.

Les deux volumes qui renferment les actes de votre première session sont une preuve de l'étonnante activité qui a été imprimée à vos travaux. Ces volumes seront pour vous un précieux souvenir de l'œuvre à laquelle vous avez participé, et ils passeront à la postérité comme un monument durable qui attestera ce que l'amour de Dieu et l'amour du prochain, encouragés par l'union et la concorde, ont su produire en si peu de temps.

Votre première session a produit un effet spécial que je crois devoir signaler : c'est qu'elle a singulièrement affermi l'union entre les vrais amis de la religion et qu'elle les a excités d'une manière prodigieuse à s'adonner de plus en plus aux bonnes œuvres. Cet effet seul suffit pour assurer à votre association la sympathie de tous les gens de bien.

Gardons-nous cependant, messieurs, de nous attribuer le mérite de ces excellents résultats. Le grand Apôtre nous avertit que celui qui se glorifie d'une bonne chose, doit s'en glorifier dans le Seigneur. En effet, c'est bien Dieu qui a été l'auteur et le consommateur de notre œuvre; c'est bien Dieu qui en a assuré le succès. A lui seul donc en revienne l'honneur et la gloire! *Soli Deo honor et gloria.* Gardons-nous aussi de croire que notre première session a été parfaite. Hélas! il faut l'avouer, elle a eu ses défauts et ses imperfections. Mais pouvait-il en être autrement? Toutes les œuvres des hommes ne se ressentent-elles pas de la faiblesse humaine? Aurions-nous eu la folle prétention de vouloir donner un démenti à ce vieil adage : *Il n'y a rien de parfait sur la terre?* Non, messieurs : nous savions d'avance que notre œuvre serait imparfaite, surtout

que nous ne faisions qu'un premier essai. Mais nous savions aussi qu'en morale et aux yeux de Dieu, les bonnes œuvres faites dans des intentions pures ne cessent pas d'être bonnes et méritoires, malgré les imperfections accidentelles qui s'y glissent par la faute de ceux qui les exécutent. Ces défauts retombent sur ceux auxquels ils échappent : ils leur sont personnels et ils ne vicient point les œuvres elles-mêmes, qui n'en restent pas moins dignes d'éloge et de récompense.

D'ailleurs, messieurs, si nos discours, si nos délibérations et nos discussions ont laissé à désirer, il n'en est pas moins vrai que nos deux volumes renferment bien de belles pages, bien des remarques utiles, bien des renseignements précieux, et que nos vœux et nos résolutions, qui sont les actes propres de notre assemblée, sont à l'abri de toute critique raisonnable ; il n'en est pas moins vrai que notre première session s'est terminée d'une manière heureuse, qu'elle a été très-féconde en bons résultats et très-utile à la gloire de Dieu et au bonheur du prochain.

Au reste, messieurs, conformons-nous à la grande maxime de la perfection chrétienne qui nous commande de progresser sans cesse. Tâchons de perfectionner notre excellente institution, évitons dans cette seconde session les défauts de la première et procédons en tout de la manière la plus régulière qu'il nous sera possible.

C'est dans ce but que le comité d'organisation a pris les mesures que vous connaissez. Les bureaux veilleront à leur exécution ; celui des séances publiques surtout y tiendra la main sous la direction de son honorable président, M. le baron de Gerlache, dont vous connaissez la fermeté, la sagesse et la prudence.

Il vous sera surtout facile, messieurs, de rendre votre deuxième session plus parfaite, si vous vous pénétrez bien des sages avis que vous a donnés votre habile et prévoyant secrétaire général, l'honorable M. Ducpetiaux.

Dans l'*Avant-propos* qu'il a placé en tête du premier volume des Rapports, avant-propos qui a reçu les plus hautes approbations, votre secrétaire général vous rappelle d'abord que l'Assemblée des catholiques ne s'associe à aucune école, à aucun parti, mais qu'elle adopte la grande règle de saint Augustin : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*, ce qui veut dire que les membres de cette Assemblée doivent être unanimes pour professer les dogmes de la foi catholique et obéir à ses lois, que pour les opinions tolérées par l'Église ils restent libres de penser comme ils l'entendent, mais qu'en toutes choses ils doivent observer entre eux la plus grande charité.

En conséquence, M. le secrétaire général vous demande de laisser à d'autres temps toute controverse qui pourrait vous distraire du but de votre assemblée, but que vous ne pouvez atteindre que par la communion des efforts. « Votre assemblée, » dit-il, « est un point de ralliement, de « charité et d'amour, où viennent se retremper le courage, se fortifier

les bonnes résolutions, s'affirmer les grandes vérités et se consolider la sainte alliance des fils de l'Église. Elle n'est ni un parlement, ni un concile : elle n'a pas la prétention de trancher les questions politiques et sociales qui divisent beaucoup de bons esprits, ni de s'immiscer dans les affaires purement religieuses, qui sont exclusivement du ressort de l'autorité ecclésiastique. Étrangère à toute tendance exclusive, elle n'a d'autre but, comme le disent les statuts, que d'unir les catholiques, quelle que soit la différence des opinions qu'ils professent sur d'autres points, dans une même pensée de dévouement pour leur mère commune, dans un même amour et une même vénération pour le Souverain Pontife, dans une même sympathie pour les classes souffrantes. A cet égard et sur ce terrain, il ne peut exister entre eux aucun dissentiment. »

Votre secrétaire général fait ensuite une recommandation très-importante : « Nous devons nous efforcer, » dit-il, « d'imprimer à nos réunions un caractère de plus en plus pratique. » Et en effet, messieurs, le programme qui a été distribué vous ouvre un vaste champ pour exercer votre zèle, pour déployer votre activité, pour appliquer votre science, pour utiliser vos talents. Laissez-moi vous rappeler les principaux titres de ce programme : *Œuvres religieuses. — Œuvres charitables. Économie chrétienne. — Instruction et éducation chrétiennes. — Littérature et beaux-arts envisagés au point de vue chrétien. — Musique religieuse. — Liberté religieuse. Publications. Associations. Relations internationales.* Voilà, messieurs, les divers objets dont vous aurez à vous occuper pendant cette session, et vous n'aurez pour cela que six jours! Il n'y aura donc place pour aucune question étrangère à ces objets, ou purement spéculative. Veuillez bien remarquer que votre Assemblée a sa mission propre et spéciale, celle de s'occuper des œuvres chrétiennes. Protéger ces œuvres, les aider à se développer et faire ainsi ressortir l'étonnante fécondité de l'Église catholique, montrer son influence efficace sur le bonheur des nations, des familles et des individus, augmenter enfin son éclat, faire briller son incontestable prééminence, tel est le seul but que vous devez tâcher d'atteindre.

Et c'est bien là une belle mission, messieurs, mission de foi et de charité, mission d'humanité et de civilisation, mission de paix et de bonheur, mission dont vous vous acquitterez, comme l'an passé, j'en suis sûr, avec zèle et sagesse, mission qui vous honorera aux yeux des hommes et qui attirera sur vous les plus abondantes bénédictions du Ciel.

Je termine, messieurs, en insistant de nouveau sur une recommandation à laquelle j'attache la plus haute importance : c'est que l'union la plus parfaite ne cesse de régner parmi vous. L'inscription que je vous ai rappelée tantôt, doit se vérifier dans votre seconde session plus complétement encore que dans la première. Oui, messieurs, n'ayez tous qu'un

cœur, *cor unum*, c'est-à-dire, soyez tous animés des mêmes sentiments de foi qui vous unissent à Dieu et à son Église, de sentiments de charité entre vous et envers tout le monde, même envers vos adversaires, de sentiments de prudence, de modération et de sagesse. N'ayez aussi qu'une âme, *anima una*, c'est-à-dire, soyez animés du même zèle pour les œuvres qui ont pour objet de défendre l'Église et sa liberté, la chaire de Saint-Pierre et l'admirable Pontife qui l'occupe avec tant de sagesse et de fermeté, du même zèle pour tout ce qui intéresse la gloire de Dieu et le bonheur des hommes.

Rien ne me semble plus propre à vous faire comprendre la nécessité de cette union intime que les touchantes paroles que j'ai entendues un jour sortant d'une sainte et auguste bouche. C'était le lendemain du grand jour de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie. Nous étions réunis au nombre de plus de trois cents cardinaux et évêques autour du Vicaire de Jésus-Christ. Ce vénéré Pontife nous fit une longue et importante allocution que nous écoutâmes avec le plus grand respect, et il la termina par ces graves paroles, qu'il prononça d'une voix émue :

« Pour que les efforts que nous faisons pour l'Église aient les meilleurs « résultats, la concorde la plus parfaite et l'union intime des esprits sont « indispensables. Il faut éloigner toute espèce de dissensions : elles bri- « seraient les liens de la charité, et le perfide ennemi du genre humain, « sachant qu'elles lui seraient d'un grand secours pour propager le mal, « ne manquerait pas de les fomenter. Rappelons-nous la conduite des « défenseurs de la foi catholique dans les anciens temps ; ils triomphèrent « des hérésies les plus opiniâtres parce qu'ils les combattirent dans un « accord parfait entre eux et avec le Saint-Siége apostolique, comme « les bons soldats combattent avec leur chef. »

Messieurs, si vous vous conformez à ce sage avis, ne doutez pas que le Dieu de paix et d'amour ne soit avec vous et qu'il ne seconde efficacement vos efforts. C'est en son saint nom et par le pouvoir qu'il a daigné m'accorder que je bénis vos personnes et vos travaux : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper. Amen.*

Toute l'Assemblée s'incline pour recevoir la bénédiction de S. Em. le cardinal-archevêque.

Après la touchante et paternelle allocution de Son Éminence, M. Éd. Ducpetiaux, secrétaire général, soumet à l'Assemblée les noms des membres du bureau principal et des bureaux des sections. L'Assemblée ratifie par d'unanimes applaudissements les propositions du comité central.

Composition des bureaux.

BUREAU PRINCIPAL.

Président d'honneur : S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines, primat de Belgique.

Président : M. le baron DE GERLACHE.

Vice-présidents : MM. le comte DE THEUX; le baron H. DELLA FAILLE; le vicomte Eug. DE KERCKHOVE et Ch. PÉRIN.

Membres : Mgr DE RAM; Mgr LAUWERS; MM. Adolphe DECHAMPS; Barthélemy DU MORTIER; le baron BÉTHUNE; Richard LAMARCHE; le baron VAN DEN BRANDEN DE REETH; le lieutenant-général baron GREINDL et Amand NEUT.

Secrétaire général : M. Éd. DUCPETIAUX.

Secrétaire adjoint : M. Vital SOUDAN.

Trésorier : M. le chevalier DE WOUTERS-D'OPLINTER.

Secrétaires : MM. A. BECKERS; P. DE HAULLEVILLE; SCHEYVAERTS et Ch. WOESTE.

BUREAUX DES SECTIONS.

Première section. — *Œuvres religieuses.*

Président : M. le comte DE VILLERMONT.

Vice-présidents : MM. Joseph DE HEMPTINNE et DE LAAGE-DE MAN.

Secrétaires : MM. le comte Edgard DU VAL DE BEAULIEU; le chevalier VAN TROYEN; Guillaume VERSPEYEN et Abel LETELLIER.

Deuxième section. — *Économie chrétienne; œuvres de charité.*

Président : M. Ch. PÉRIN.

Vice-présidents : MM. Jean CASIER et le comte Gérard LEGRELLE.

Secrétaires : MM. HALLEUX-RYELANDT; Jacques JACOBS; le comte Eugène DE MEEÛS et Fl. RAIKEM.

Troisième section. — *Instruction et éducation chrétiennes.*

Président : M. NAMÈCHE, vice-recteur de l'Université catholique de Louvain.

Vice-présidents : MM. DELCOUR et LESCHEVIN.

Secrétaires : MM. G. BOLLE; G. SOENENS; le comte Éd. DE LIEDEKERKE-PAILHE et Philippe VAN DER HAEGHEN.

Quatrième section. — *Art chrétien.*

Président : M. le comte B. DU BUS DE GHYSIGNIES.

Vice-présidents : MM. le baron DE WITTE et l'abbé CARTUYVELS.

Secrétaires : MM. Léon DE MONGE; Alfred GEELHAND; l'abbé MOMMAERTS et le chevalier Léon RUZETTE.

Sous-section. — *Musique religieuse.*

Président : M. le chanoine DEVROYE.

Vice-président : M. le docteur P. ALBERDINGK-THYM.

Secrétaire : M. le chevalier VAN ELEWYCK.

Cinquième section. — *Liberté religieuse, associations, publications, correspondance internationale.*

Président : M. Adolphe DECHAMPS.

Vice-présidents : M. Amand NEUT et M. le lieutenant-général CAPIAUMONT.

Secrétaires : MM. Victor HENRY; Guillaume LEBROCQUY; Jules NAGELS et le comte DE LIMMINGHE.

Nomination des vice-présidents étrangers.

M. le secrétaire général propose à l'Assemblée d'adjoindre les noms suivants à la liste des vice-présidents d'honneur étrangers nommés dans la réunion de 1863 (1). Ces noms sont acclamés avec enthousiasme.

France. — MM. le comte Anat. Lemercier, ancien membre du Corps législatif; le baron de Montreuil, ancien membre du Corps législatif; Henri de Riancey, directeur de *l'Union*; Charles Vervoitte, président de la Société académique de musique sacrée de France; Van Drival, chanoine de la cathédrale, supérieur du grand séminaire, à Arras; Fr. Lenormant; Le Gentil, membre du conseil général de la Société de Saint-Vincent de Paul; le comte A. Du Clésieux, fondateur des colonies agricoles de Saint-Hans (Bretagne); Léon Lavedan, directeur du *Correspondant*.

(1) Voici les noms des vice-présidents d'honneur étrangers proclamés par l'Assemblée de 1863 :

France. — MM. le comte de Montalembert; le prince A. de Broglie; * le comte Franz de Champagny; Chantrel, rédacteur du journal *le Monde*; Chaurand, avocat, à Lyon; le chanoine Cirot de la Ville, à Bordeaux; Augustin Cochin; * le comte Desbassayns de Richemont; * Anicet Digard, avocat, à Paris; Léopold de Gaillard; Kolb-Bernard, membre du Corps législatif; * E. Le Camus, à Paris; le chanoine Le Quette, vicaire général à Arras; * le vicomte A. de Melun.

Angleterre et Irlande. — Mgr Manning, prévôt de Westminster; * George Blount, esq., président de la Société de St-Vincent de Paul, à Londres; * John Lambert, esq. à Londres; Monsell, membre du Parlement; rév. Baptiste O'Brien, grand-vicaire de Limerick; * Myles O'Reilly, membre du Parlement; John E. Wallis, esq., avocat, à Londres; H.-W. Wilberforce, esq., à Londres; * Wegg-Prosser, esq., à Belmont, Hereford; Mgr John Woodlock, recteur de l'Université catholique, à Dublin; * George J. Wigley, correspondant du *Monde*, à Londres.

Allemagne. — Mgr Mislin, protonotaire apostolique, à Vienne (Autriche); le comte de Stolberg-Wernigerode; le baron de Thimus, conseiller à la cour d'appel, à Cologne; le chanoine Kolping, directeur-fondateur des *Gesellen-Vereine*, à Cologne; Dr J. Lingens, avocat, à Aix-la-Chapelle; * chanoine Prisac, à Aix-la-Chapelle; * Dr Aug. Reichensperger, conseiller à la cour d'appel, à Cologne; Pierre Reichensperger, conseiller à la Cour de cassation, à Berlin.

Suisse. — Mgr Mermillod, évêque d'Hebron *in partibus*, coadjuteur de Mgr Marilley, à Genève; M. le comte Théodore de Scherer, président du *Pius Verein*, à Soleure.

Pays-Bas. — MM. Van Nispen tot Sevenaar, à Sevenaar; Dr Jos. A. Alberdingk-Thym, à Amsterdam; l'abbé Brouwers; H. Janssen, avocat, à Schiedam.

Grand-duché de Luxembourg. — M. Wurth-Pacquet, président de la Cour supérieure de justice, à Luxembourg.

États pontificaux et Italie. — Mgr Nardi, auditeur de Rote, à Rome; MM. le chevalier Eugène Albéri, à Florence; le chanoine Candiani, à Monza; J.-B. Casoni, avocat, à Bologne; le marquis J. Patrizi-Montoro, à Rome; le duc Salviati, à Rome.

Pologne. — MM. le prince Constantin Czartoryski; l'abbé Jelowicki, supérieur de la mission polonaise, à Paris.

Espagne. — * Don Ricardo Aparici-Mogado, à Madrid; * Mané y Flaquer, rédacteur du *Diario di Barcelona*, à Barcelone.

Portugal. — * Don Antonio de Almeida, à Lisbonne; M. Gomes d'Abreu (A. I. R.).

États-Unis. — Mgr Fitz-Patrick, évêque de Boston; M. le docteur Stilmann-Ives.

Chili. — M. Carvallo, ministre du Chili, à Bruxelles.

Mexique. — * MM. l'abbé J. Montes de Oca, aumônier de S. M. I. l'empereur du Mexique; l'abbé Gillow, de Puebla.

Les noms des membres qui ont assisté à la session de 1861 sont précédés d'un astérisque (*).

Angleterre et Irlande. — MM. Edm. Waterton; John-George Mac Carthy, avocat à Cork.

Pays-Bas. — MM. Hafkenscheid, président de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Amsterdam; Aug. Nyst, échevin, président de la Société de Saint-Vincent de Paul, à Maestricht.

Allemagne, Hongrie, Pologne, Nord.—MM. le comte de Zoltowski, membre de la Chambre des députés de Prusse; Dr Allertz, conseiller intime de la légation prussienne à Rome; Dr Bock, chanoine de l'église collégiale d'Aix-la-Chapelle; Ch. de Majer, avocat, à Gran (Hongrie).

Espagne. — MM. Fr. Permanyer, ancien ministre, député aux Cortès, de Barcelone; Mat. Gasset, député aux Cortès, de Tarragone; V. La Fuente, professeur à l'Université, à Madrid.

Italie. — M. César Cantu, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Milan.

Canada. — M. Benjamin Paquet, professeur à l'Université Laval, à Québec.

Brésil. — M. F. de Macedo Costa.

Ile Bourbon. — M. Dejean de la Batie, ancien délégué colonial.

Désignation des commissaires.

M. le secrétaire général fait enfin connaître les noms de MM. les questeurs et commissaires spécialement chargés, aux termes de l'article 32 du règlement, de la police de l'Assemblée, sous la direction de M. le chevalier de Wouters-d'Oplinter.

Bruxelles : MM. le comte Florimond de Bergeyck; le comte Alfred Cornet-Peissant; Ernest de Gerlache; Édouard Malou; le comte Paul de Meeûs; Alfred Van Meldert; Eugène Van Overloop; le chevalier Maurice de Wouters; Emile Stinglhamber; Alfred Dansaert; Léon Vanderkelen; Octave Capiaumont et Hector Soenens. — *Saint-Josse-ten-Noode :* M. De Cordes. — *Louvain :* MM. Charles Dierckxsens et Van Steenberghe. — *Jodoigne :* M. Léon Pastur. — *Anvers :* MM. Edmond Meeus-Nyssen; Georges de Browne et William Solvyns. — *Malines :* MM. Charles Dessain; Léon Ortegat; Victor de Keersmaecker; Victor Fris; Isidore de Pauw; Joseph Ryckmans; Gustave Wauters; Edmond Van Segvelt; Edmond Duchateau-Steenackers; Henri Opdebeeck; Liévin Geens et Armand Fris. — *Duffel :* Auguste Reypens et Charles Reypens. — *Gand :* MM. Camille Colle; Paul-Emile de Kerckhove; Gustave Neut; Justin Van Cleemputte; Georges de Saint-Genois; Limnander de Nieuwenhove; le baron Prosper Heynderycx; Gustave Claeys; Alfred Claeys; le baron Alphonse Dons; Irénée Le Fèvere de Ten Hove; Charles Burdo; Ernest de Villégas; Julien Van Eguren et Arthur Rivelois. — *Saint-Nicolas :* M. Joseph Verwilghen. — *Renaix :* MM. Jules Vandevelde et Louis Van Weymeersch. — *Waesmunster :* M. Fl. Cruyl. — *Bruges :* MM. Léon Peers; Werner de T'Serclaes; Herreboudt; Paul Steinmetz et Alphonse Boone. — *Mons :* M. Abel Letellier. — *Tournai :* M. Jules Philippart. — *Braine-le-Comte :* M. Emile Saliez. — *Fayt-lez-Seneffe :* François Dupont. — *Liége :* MM. Épiphane Martial; Emile Poncelet; Gaston de la Rousselière et Clément Cartuyvels. — *Verviers :* MM. le vicomte Joseph de Biolley et le vicomte François de Biolley. — *Sclessin :* MM. Jules Dallemagne et Léon Dallemagne. — *Seny :* M. Eugène Fabry. — *Namur :* MM. Gustave Comeliau; Ernest Milot et Auguste Raymond. — *Saint-Léger, près Virton :* M. Picard.

M. le baron de Gerlache prend place au fauteuil de la présidence et prononce le discours suivant :

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

L'assemblée générale des catholiques de 1863 a laissé dans vos cœurs de grands et glorieux souvenirs. En effet, n'est-ce pas un spectacle admirable qu'une si nombreuse réunion, composée d'hommes de diverses nations, animés d'un même esprit, n'ayant qu'une même pensée, celle d'affirmer hautement leur foi et de prouver leur filial amour à l'Église persécutée ou menacée par presque toutes les puissances du monde?

Notre honorable secrétaire général vous rendra compte, dans quelques instants, de l'état des œuvres catholiques parmi nous, de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire, et ce coup d'œil rétrospectif sera comme le point de départ du Congrès de 1864. Quant à moi, messieurs, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de rappeler ici, en très-peu de mots, l'histoire des libertés dont les catholiques ont joui chez nous paisiblement pendant les premières années de leur indépendance et qui leur sont aujourd'hui plus ou moins contestées. Ces faits ne concernent pas seulement les Belges, mais les catholiques de tous les pays. Si je mêle parfois des réflexions politiques aux questions religieuses, je vous prie de considérer que je me trouve entraîné sur un terrain, que je n'ai point choisi, par les nécessités de la défense. Il n'y a pas jusqu'à la liberté de la charité qui ne touche aux droits constitutionnels ; toutes ces questions se mêlent et se confondent depuis que la politique ne cesse d'empiéter sur la religion. Enfin, messieurs, nous sommes en Belgique, où grâce à Dieu, la liberté existe pour les catholiques, comme pour leurs adversaires.

L'assemblée de 1863 a été le réveil de l'esprit catholique, trop longtemps assoupi chez les Belges ; nous y avons appris à nous connaître, à nous compter, à nous concerter, à nous encourager, à compter nos adversaires, à étudier leurs manœuvres et leur tactique et à l'imiter au besoin pour la combattre. Tout le monde sait quelle était notre situation à l'époque du Congrès national de 1830. Trois opinions se trouvaient en présence ; les catholiques, en grande majorité, les libéraux unionistes et les libéraux exclusifs ou intolérants, alors en très-petite minorité et aujourd'hui nombreux et puissants. Les libéraux unionistes, d'accord avec nous, voulaient le triomphe de la cause commune et se montraient tolérants et conciliants : malheureusement, leur beau zèle ne dura guère. Quoi qu'il en soit, les Belges catholiques, unis alors aux libéraux patriotes, firent la Constitution de 1831, œuvre de transaction qui donnait satisfaction à tous les partis et à tous les intérêts légitimes et qui n'avait besoin

pour assurer l'avenir de la Belgique que d'être loyalement exécutée. Et l'on peut assurer qu'elle le fut tant que les catholiques prirent part au pouvoir et que l'union dura. La Constitution de 1831 fut une œuvre d'éclectisme politique, et elle ne pouvait être autre chose. Ce n'était pas une charte octroyée par un prince dictant ses volontés à son peuple tout en lui faisant certaines concessions : c'étaient deux partis, forts tous les deux, qui songeaient au salut commun, qui se ménageaient et se respectaient mutuellement. Notre Constitution s'accommodait aux nécessités du moment et ne proclamait aucun principe exclusif. Son point de départ, c'était la liberté pour tous. N'était-ce pas un spectacle admirable, messieurs, que cette grande assemblée, saisie presque tout entière d'une même idée, du désir d'assurer les destinées du pays en prévenant les luttes des partis à force de ménagements et de sacrifices réciproques ? Nous ne trouvons rien qui ressemble à la charte belge dans les douze ou quinze constitutions que nous avons vu naître et mourir si rapidement chez nos voisins et qui renfermaient des libertés pour tout le monde, excepté pour les catholiques, dont on maintenait toujours les anciennes entraves. Que l'on ne s'étonne donc point si des catholiques zélés, des ecclésiastiques aussi pieux que savants adoptaient avec empressement ce large système d'émancipation politique ! ils en prévoyaient bien certains inconvénients, mais ils avaient présente à la mémoire cette domination d'un roi protestant qui bâillonnait la presse au moyen de ses juges amovibles, qui s'attribuait le monopole de l'enseignement, y compris l'enseignement clérical, qui ne voulait souffrir dans ses États aucun ordre religieux ; qui, fidèle conservateur des libertés catholiques belges, disait-il, ne permettait la publication d'aucune bulle, d'aucun bref, d'aucun rescrit papal, sans son autorisation ; qui s'arrogeait le droit de présenter à Rome des sujets de son choix pour les places d'évêques, etc. Toutes ces anomalies disparurent devant le souffle puissant du Congrès, composé d'hommes énergiques et de bonne foi. Les circonstances pressaient, il fallait se hâter ; les factions nous menaçaient au dedans et l'ennemi au dehors ; mais nous pensions que les grandes bases étant posées, nos successeurs continueraient notre œuvre en l'interprétant selon l'esprit qui l'avait dictée. Et comment ne l'aurions-nous pas pensé, messieurs ? C'était le temps où un libéral primitif, qui fut plusieurs fois ministre, s'écriait : « Honorons, protégeons le clergé ! un bon curé vaut mieux pour maintenir l'ordre dans sa paroisse qu'une brigade de gendarmerie ! » Je le dis hardiment, si l'histoire applaudit les libéraux de 1830 (et elle devra les louer pour être juste), elle les louera pour ce qu'ils ont fait alors et non pour ce qu'ils font aujourd'hui, en désertant notre cause commune, notre bonne vieille cause ! N'ont-ils pas gâté leur beau passé en répudiant leurs principes ? Qu'ils descendent en eux-mêmes et que leur conscience réponde.

La division actuelle de la Belgique en catholiques et en libéraux est bien plus redoutable et plus alarmante que l'ancienne division entre les Belges

catholiques et les Hollandais protestants. Celle-ci avait plutôt le caractère d'une guerre étrangère, l'autre ressemble plus à une guerre intestine. C'est comme une lutte fratricide dont l'issue ne peut être que funeste à la patrie.

Notre Constitution, généralement mal comprise à l'étranger, est peut-être l'œuvre la plus hardie dont il soit fait mention dans l'histoire du droit public moderne. Au milieu d'une crise et d'une révolution populaire, quelques hommes courageux, dont les opinions politiques et religieuses différaient entre elles, mais tous animés d'intentions patriotiques, s'emparent du pouvoir, de l'aveu tacite de tous les bons citoyens, et organisent à la hâte un gouvernement provisoire pour remplacer celui qui s'écroulait : leur premier soin c'est de satisfaire au vœu le plus pressant de la nation, c'est de faire disparaître tous les actes d'intolérance tracassière qui avaient rendu le régime déchu si odieux. Ils proclament la liberté des cultes, la liberté des associations, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse, la liberté du langage, etc. Ne pensez pas que le Congrès national, en remplaçant le gouvernement provisoire, va restreindre toutes ces libertés ; non, au contraire, il les confirme dans le sens le plus large et le plus absolu. Quelques esprits timides, parmi les meilleurs catholiques même, se demandaient si ce remède héroïque, si ce luxe de libertés n'allaient pas compromettre les droits sacrés de la société en donnant des armes à ses ennemis ? C'était, on ne peut se le dissimuler, une nouvelle et périlleuse épreuve, mais nous savions que le catholicisme résiste à tout quand son action n'est gênée par rien ; mais les circonstances présentes et l'histoire du passé nous faisaient regarder comme funeste la domination du pouvoir civil dans la direction des intelligences. En effet, le collége philosophique de Guillaume, qui minait le catholicisme par sa base, n'était qu'une nouvelle édition du séminaire général de Joseph II. Le roi philosophe et le roi calviniste marchaient exactement sur la même ligne ; et vous voyez aujourd'hui les libres-penseurs, animés du même esprit, les imiter de leur mieux, non pas en favorisant, mais en entravant nos libertés. Qui tient le sceptre de l'éducation, tient le sceptre du monde moral. Ce sceptre appartient à l'Église à qui a été donné l'empire des âmes. Elle ne peut se le laisser ravir à aucun prix, parce qu'à ses yeux la valeur d'une âme est sans prix ; c'est ce que ne peuvent ni ne veulent comprendre ses ennemis, et c'est pour cela que la guerre entre elle et eux est éternelle.

La grande cause de division entre les deux parties du royaume des Pays-Bas surgit à propos de l'enseignement. L'article 226 de la Loi fondamentale portait : « L'instruction publique est un objet constant des soins « du gouvernement. » Armé de ce petit article, qui semblait au premier abord parfaitement inoffensif, le roi Guillaume, après un règne de dix années fort tranquille, se crut en droit de s'emparer de l'enseignement ecclésiastique et laïque, et de le réglementer à sa guise. Par ses arrêtés

des 14 juin, 11 juillet et 14 août 1825, il fit fermer toutes les écoles ouvertes sans son autorisation, enjoignit aux jeunes élèves qui se destinaient au saint ministère d'aller faire leurs cours d'études philosophiques au collége de Louvain, expressément institué à cet effet et dont les professeurs étaient choisis par lui, et il déclara inhabiles à obtenir des emplois ceux qui auraient étudié ailleurs que dans ses propres établissements. Nous ne rappellerons pas ici les différentes phases de la lutte qui s'éleva entre le gouvernement et quelques membres des États-généraux, dès 1825, et qui se prolongea toujours plus ardente jusqu'en 1830. Guillaume espérait, en détachant les catholiques belges du centre d'unité, donner plus de cohésion et de force à son pouvoir. C'est la manie des politiques à courte vue de vouloir tout centraliser dans leurs mains; ils sont jaloux de la puissance exercée par le chef de la catholicité, qu'ils appellent un prince étranger ; ils voudraient étendre leur empire non-seulement sur les intérêts matériels, mais sur les intelligences et sur les âmes, ce qu'aucun souverain n'a jamais pu faire chez nous et ne pourra jamais.

Nous venons de dire quelle fut la principale cause de la révolution de 1830. Le Congrès belge n'avait garde de l'oublier. Aussi l'article 17 de la Constitution porte : « L'enseignement est libre. Toute mesure préventive « est interdite. » Voilà le principe général. Voici le complément : « L'in- « struction donnée aux frais de l'État est réglée par la loi. » Vous le voyez : l'attention du législateur, averti par une récente et fatale expérience, se porte d'abord sur ce point capital qui domine tout : « L'enseignement est « libre ! » Et certes il avait de grandes raisons pour cela ; c'était en étouffant l'enseignement libre, pour faire prévaloir les prétendues doctrines de l'État, que le gouvernement déchu avait troublé le pays et s'était perdu lui-même. Il s'agissait de prévenir le retour de pareils abus en rendant désormais l'arbitraire du pouvoir impossible. Le législateur admet la coopération de l'État, mais il ne l'admet que conditionnellement et avec restriction, en cas d'insuffisance de l'enseignement libre, cela est plus clair que le jour. Nos adversaires violent donc ouvertement le principe établi par le Congrès et ils renversent les termes de l'article 17 de la Constitution belge, en faisant de l'exception la règle et de la règle l'exception. C'est ainsi que nous avons retrouvé dans nos libres-penseurs des hommes aussi habiles à dénaturer la volonté expresse du Congrès que l'avaient été les ministres de Guillaume à fausser la Loi fondamentale de 1815. Le libéralisme a pris aujourd'hui la place de l'orangisme, et il n'a guère changé d'allures. Le jour où le catholicisme commença à se montrer aux États-généraux, Dotrenge et Reyphins quittèrent les bancs de l'opposition libérale, dont ils étaient les chefs, pour passer au parti protestant, dont ils se rapprochaient par leurs sympathies ou plutôt par leurs haines communes. Si Dotrenge et Reyphins, morts désespérés et maudits, comme transfuges, après la révolution de 1830, étaient encore de ce monde, ils trôneraient aujourd'hui à côté de nos adversaires ; ils seraient de nouveau les héros de leur parti, maintenant ressuscité et agrandi.

On a osé dire que les catholiques sont les ennemis nés des institutions libérales, qui ne peuvent s'accorder avec leurs principes ; que dans l'exercice de leurs droits politiques, ils prennent le mot d'ordre de leurs curés et de leurs évêques, qui dépendent eux-mêmes d'un chef étranger. Ces raisonnements, renouvelés des protestants qui nous les ont souvent opposés sous Guillaume, avaient du moins quelque vraisemblance dans leur bouche, à cause de leurs préjugés religieux ; mais, chez nous, tout le monde sait qu'en matière politique chacun ne relève que de sa conscience, que nous n'acceptons de mandats impératifs de personne, que cela n'appartient qu'à certaine secte fort peu catholique. Comment ! les catholiques, qui ont eu la plus grande part à la Constitution de 1831, qui l'ont jurée après l'avoir faite, en méditeraient aujourd'hui la ruine ! Avant 1830, ils n'avaient aucune des libertés dont nous venons de parler, qui sont pour eux comme des conditions d'existence, et l'on suppose qu'ils regretteraient les aménités du régime précédent ! De tels sophismes ne méritent pas d'être réfutés sérieusement. Tous les catholiques sincères, ecclésiastiques ou laïques, sont attachés, du fond de leurs entrailles, à nos institutions ; tous en veulent le maintien. Nous serions bien heureux d'en pouvoir dire autant de nos adversaires ; la paix renaîtrait entre nous, et, à l'instant, toute division cesserait. Si, à côté des choses qui nous plaisent, il en est d'autres qui nous contrarient, nous acceptons les unes comme les autres à titre de transaction ; nous voulons notre Constitution dans son ensemble, parce que nous sentons qu'il est impossible d'en détacher la moindre partie sans compromettre le tout. Cela a été établi avec une grande puissance de logique et de raison et avec une autorité qui ne pouvait appartenir qu'à lui, par le vénérable primat de la Belgique, dans une *Lettre* que vous connaissez tous, qui expose clairement les faits, réfute les objections, lève les scrupules et qui doit rallier enfin les opinions de tous les hommes sensés.

La Constitution belge, par la largeur et la libéralité de ses principes, ne tarda pas à frapper l'étranger ; aussi vous avez entendu chez nos voisins demander *la liberté comme en Belgique*. Je soupçonne fort même que si, de nos jours, les liens qui compriment le clergé en France, depuis des siècles, sous le nom assez étrange de *libertés gallicanes*, ont été un peu relâchés, si on laisse certaine facilité d'action aux évêques et aux associations religieuses et quelque liberté à l'enseignement, c'est par une imitation heureuse, quoique restreinte, de ce qui se passe dans notre Belgique. J'ose affirmer que si notre indépendance nationale était menacée, le monde catholique tout entier devrait s'en alarmer, car ce serait un grand échec pour les libertés religieuses de tous les pays.

On parle beaucoup des grands principes de 89 qui ont mis dans les mains de l'État la direction de l'enseignement, l'administration de la bienfaisance et le temporel des cultes ! Je n'hésite pas à dire que le Congrès belge a profondément modifié cet ordre de choses en décrétant la pleine

liberté des cultes, de l'enseignement et des associations. Les grands principes de 89, c'était l'État souverain et la *constitution civile du clergé,* sans religion positive. Vous savez que Mirabeau, l'homme le plus puissant de l'époque, disait : « Il faut commencer par décatholiciser la France; » c'est-à-dire par renverser les bases du vieil édifice social. Depuis trois quarts de siècle on a décrété chez nos voisins bien des constitutions, toutes faites de mains d'hommes, sans fondements religieux, et vous savez ce qu'elles sont devenues : le despotisme succédant à l'anarchie et l'anarchie au despotisme. Or, c'est précisément ce que voulait éviter le Congrès belge. Il y avait là des catholiques excellents, des ecclésiastiques éclairés et zélés; ils ne se seraient pas associés à une œuvre d'hostilité religieuse comme celle que rêvent aujourd'hui quelques hommes politiques. Évidemment, en déclarant la religion libre, ils voulaient rendre son action plus efficace et plus forte.

La lutte inopportunément soulevée chez nous entre les libres-penseurs et les catholiques compromet l'existence même de la nation. Le premier devoir d'un homme d'État, catholique ou non, c'est d'éloigner les causes de discordes, de discordes religieuses particulièrement, les plus funestes de toutes, de pacifier les esprits pour assurer la sécurité de l'État : il semble que le contraire soit de mode en ce moment parmi nous. Cependant un petit peuple ne saurait être trop circonspect dans sa conduite. Un peuple puissant peut se permettre bien des choses : il se soutient en quelque sorte par son propre poids, on le respecte, on n'ose s'immiscer dans ses affaires pour ne pas l'irriter : il n'en est pas ainsi de ceux qui sont faibles; ils ne s'agitent pas impunément; ils ont toujours quelque voisin avide qui ne demande qu'à les trouver en faute et à qui les moindres prétextes suffisent pour intervenir dans leurs querelles.

Quel chemin nous avons fait depuis 1830, messieurs, et jusqu'où sommes-nous tombés? Souvenez-vous des premiers fondateurs de notre nationalité et de l'esprit qui les animait! Souvenez-vous de ce Frédéric de Mérode qui accourut de l'étranger à la nouvelle de la lutte engagée par les Belges pour la défense de leur religion et de leurs libertés! En allant au combat, il s'écriait : « En avant, mes amis, les braves ne meurent point! » Il savait bien que les braves meurent, mais il savait aussi que leurs noms sont immortels lorsqu'ils se sacrifient à une noble cause! Son sang fut en quelque sorte le premier gage de notre indépendance. — Souvenez-vous de ce Félix de Mérode, de cette âme franche et loyale, vrai type du chevalier chrétien, sans peur et sans reproche, n'ayant d'autre ambition que de servir son pays, et qui ne comprenait pas qu'on pût être libéral sans être catholique, parce qu'il lui était impossible d'attacher aux mots d'autre sens que leurs sens véritable! Il eut de grandes discussions dans la Chambre, à ce sujet, et on ne put jamais le faire revenir de sa noble illusion. Il ne pouvait pas comprendre cette secte ou ce parti qui s'irrite contre tout ce qu'il y a de grand, de pur, d'élevé dans l'humanité, contre l'Église, contre le

prêtre, contre le religieux qui instruit la jeunesse, en lui enseignant la vertu, contre la religieuse qui consume sa vie aux pieds du crucifix et au lit des malades, contre le missionnaire qui expose héroïquement la sienne pour conquérir des âmes à la civilisation et à Dieu. Il entendait, comme nous tous, par catholicisme l'amour de Dieu et du prochain : tendre et secourable à tous les opprimés de toute nation et de toute religion, dévoué à ses amis, il ne connaissait point d'ennemis. Il ne pouvait comprendre ce parti, qui se dit *libéral*, et qui ne sait que haïr, qui pardonne tout à ses adeptes pourvu qu'ils haïssent, qu'ils diffament, qu'ils poursuivent, qu'ils anéantissent, s'il se peut, le catholicisme; qui ne plaint point l'Irlandais, parce qu'il est catholique, et qui plaindrait davantage peut-être le Polonais, s'il n'était catholique !

Qui ne se souvient des magnifiques journées de juillet 1856, où la Belgique tout entière, ivre de joie et de bonheur, représentée par toutes les classes de citoyens, fêtait solennellement le XXVe anniversaire de la royauté et de la Constitution ? Quelle satisfaction alors, quelles espérances et quel doux avenir au fond des âmes ! Et dix mois plus tard, sous le plus inoffensif de tous les ministères, tout était renversé ! Vous savez ce qui est arrivé. L'histoire un jour le redira : l'histoire est une des justices de Dieu !

Messieurs, à notre précédente session j'ai parlé des couvents, et il me semble que, constitutionnellement, j'étais dans mon droit. Mais on s'est bien gardé de rapporter mes paroles textuellement, on y aurait trouvé la réponse à de niaises déclamations ; on les a isolées et tronquées pour me faire dire ce que je n'avais pas dit. Je n'ai rien à répondre à de telles attaques, il ne faut pas discuter avec des hommes qui ne cherchent point la vérité. Cependant, malgré ces attaques, ou plutôt à cause d'elles, je dirai encore aujourd'hui quelques mots sur les couvents qui paraissent avoir en ce moment la même vertu terrifiante que jadis la mainmorte et la dîme. Crier *à bas les couvents*, c'est crier *à bas la Constitution,* car les couvents sont dans la Constitution tout aussi bien que certaines sociétés secrètes, qui certes ont aussi leurs dangers, quand ce ne serait que de fausser complétement l'esprit de nos institutions et de mettre l'influence d'un pouvoir occulte et irresponsable à la place du pouvoir légal. Messieurs, il y aura des couvents tant qu'il y aura des âmes qui souffrent, des âmes à qui le monde ne suffit pas, que les passions et les dangers du monde épouvantent, qui aspirent plus haut que le monde, et quoi que l'on dise, il y en a encore beaucoup. Il y aura des couvents tant qu'il y aura des maladies, des misères et des infirmités physiques et morales à soulager, et il ne nous semble pas qu'il y en ait moins qu'autrefois, malgré toutes nos prospérités matérielles, toutes nos richesses et nos progrès. Voilà ce qui explique à nos yeux ces nombreuses associations inspirées par l'esprit de charité et de dévouement, qui offusquent tant nos adversaires parce qu'ils ne les comprennent point, mais qui n'en sont pas moins un signe de résurrection morale à notre époque. Nous voulons leur citer ici une autorité

qu'ils n'ont pas le droit de récuser, c'est celle d'un de leurs chefs les plus fameux, mais qui avait parfois de vifs éclairs de justice et de raison.

« On ne peut nier, dit-il, qu'il n'y ait eu dans les cloîtres de grandes « vertus. Il n'en est guère encore qui ne renferment des âmes admirables « qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à « rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces « asiles de la piété. *Il est certain que la vie séculière a toujours été plus « vicieuse*, que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastè- « res ; mais *ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la règle*. Nul « état n'a toujours été pur. Il ne faut envisager ici que le bien général de la « société...

« Il fallait avouer, poursuivit-il, que les bénédictins ont donné beau- « coup de bons ouvrages ; que les jésuites ont rendu de grands services « aux belles-lettres ; il fallait bénir les frères de la charité et ceux de la « rédemption des captifs. Le premier devoir est d'être juste... Il faut con- « venir, malgré tout ce qu'on a dit contre leurs abus, qu'il y a toujours eu « parmi eux des hommes éminents en sciences et en vertus...

« Les instituts consacrés au soulagement des pauvres et au service des « malades ont été les moins brillants et ne sont pas les moins respecta- « bles... *Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre que le sacrifice « que fait un sexe délicat, de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute « naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les « misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil et si révol- « tante pour notre délicatesse*. Les peuples séparés de la communion « romaine *n'ont imité qu'imparfaitement une charité si généreuse*. » Qui est-ce qui a dit toutes ces belles choses, messieurs? qui est-ce qui a osé vanter les bénédictins, les chartreux, les frères et les sœurs de charité, les trinitaires et même les jésuites? qui? le plus grand ennemi de la religion du Christ, celui qui osait l'appeler *l'infâme*, mais qui, vaincu par l'évidence des faits, rendait hommage à la vérité; c'était le patriarche de Ferney, c'était Voltaire enfin. Oh! il faut avouer que nous avons fait de grands progrès dans la sophistique depuis Voltaire! S'il osait prononcer de telles énormités devant nos grands hommes du jour, il serait hué et bafoué; on l'appellerait pour le moins jésuite; on dirait qu'il va se recorder chez son curé.

Comment ne pas parler avec reconnaissance des couvents quand on connaît l'histoire et que l'on remonte à l'origine de la société chrétienne? C'est le christianisme qui a tout ébauché parmi nous et qui y a fondé la liberté même. Notre civilisation ne commença point par être romaine, comme celle du midi et du centre de la Gaule. Ces contrées, aujourd'hui les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Europe, que l'on connaît sous le nom de provinces de Flandres, d'Anvers, de Brabant, de Liége, de Limbourg ne présentaient vers le VIIIe et le IXe siècle que des landes, des marais et des forêts impénétrables. Les véritables fondateurs et les premiers législateurs de la Belgique furent saint Amand, saint Éloi, saint

Ghislain, saint Bavon, saint Lievin, saint Monulphe, saint Lambert, saint Hubert, saint Rombaut, etc. Plusieurs de nos villes et de nos bourgades portent encore leurs noms, nos campagnes gardent l'empreinte de leurs pas. Partout où il y avait une bruyère à défricher, un marais à dessécher, il s'y établissait un couvent, et dans ce couvent on érigeait une église et une école. C'est par l'instruction et la religion que ces hommes divins opéraient l'affranchissement des peuples, et l'expérience prouve que l'on essaie en vain d'assujetir par les armes des nations barbares, si on ne commence par les rendre chrétiennes. Ainsi nous voyons que l'on conquiert aujourd'hui des pays habités par des races mahométanes ; on établit au milieu d'elles des colonies, et l'on pense que l'aspect d'une civilisation avancée, savante et industrieuse suffira pour les rattacher à leurs vainqueurs. On leur dit : « Gardez votre religion ; nous ne nous inquiétons ni de Jésus, ni de Mahomet ; à nos yeux tous les cultes sont bons ; « nous vous donnerons même de l'argent pour rebâtir vos mosquées. Mais « du reste nous entendons que vous nous soyiez soumis et que vous obéissiez à nos lois. » Eh bien, qu'arrive-t-il, messieurs? C'est que le barbare reste barbare et ingouvernable, qu'il ne cède qu'à la force, qu'il déteste son vainqueur, qu'il est toujours prêt à secouer un joug qu'il trouve intolérable, et qu'enfin l'amalgame des deux nations est à jamais impossible. Tel est l'homme et tels sont les peuples.

C'est à l'Église, c'est à des couvents surtout, que l'on doit la conservation de ces chefs-d'œuvre artistiques et littéraires de l'antiquité que nous étudions avec amour pour apprendre à écrire dans notre propre langue, mais dont l'Église, en mère attentive, épure, dans ses écoles, les doctrines païennes au feu sacré de l'Évangile. Je ne vois rien dans tout cela, messieurs, qui soit de nature à faire détester les corporations religieuses pour tout homme doué d'un peu d'instruction et de bon sens.

Les religieux et les religieuses qui se livrent à la vie ascétique sont spécialement en butte aux calomnies et aux mépris de la secte matérialiste ; ce sont, dit-on, de pieux fainéants, des membres parasites du corps social, qui consomment sans rien produire. Mais est-ce donc un si grand crime de prier, dans notre pays de liberté pour tous? Ces religieux et ces religieuses vivent dans les austérités, ils affligent leurs corps pour rendre leurs âmes plus pures et plus fortes : où donc est le mal? Le chrétien qui croit à l'action de la Providence sur la destinée des hommes et spécialement sur celle des peuples, croit qu'il est bon, qu'il est nécessaire même de prier. La prière est la seule arme qui reste à la faible humanité dans les grandes calamités qui frappent dans tous les temps et les États et les simples particuliers. L'incrédule alors est éperdu et désespéré, tandis que le chrétien s'humilie, espère toujours et prie notre Père qui est aux cieux. Quand on considère les épreuves auxquelles la Belgique a été soumise pendant cette courte période de trente-quatre années, comment elle en est sortie, quels dangers la menacent encore au dedans et au dehors,

quand on considère que les hommes ont été pour peu et la Providence pour beaucoup dans sa conservation, si l'on est chrétien, on se dit plus que jamais : *Il faut prier !*

Qu'il y ait eu des abus graves à certaines époques dans quelques maisons religieuses, on ne peut en disconvenir : partout où il y a des hommes il y a des abus. Mais que fallait-il faire ? Proscrire et renverser ces associations, ou bien les ramener à leur principe? L'équité et la raison répondent ; mais la passion et la haine ne savent que détruire. Lorsque, sans daigner consulter l'Église, qui n'a nul intérêt à perpétuer les abus, les gouvernements ont frappé les couvents parce qu'ils y voyaient une proie facile à saisir, la violence est retombée sur eux-mêmes. Les spoliations n'enrichissent point les spoliateurs, l'expérience le prouve ; elles les rendent plus avides et plus audacieux en les poussant à de nouvelles injustices et à de nouveaux crimes, qui amènent des réactions désespérées. Voyez ce qui se passe aujourd'hui dans la malheureuse Italie. Voyez comment a débuté la révolution française. On a spolié d'abord quelques couvents, en commençant par ceux qu'on disait les moins utiles ; puis on en est venu au clergé tant séculier que régulier, puis aux aristocrates, puis aux riches bourgeois parce qu'ils étaient riches, et tout cela au nom du peuple souverain et pour le plus grand bien de l'État. Cependant il n'y a pas deux sortes de droits et deux sortes de propriétés dans le monde. C'est la justice qui règne ou c'est l'arbitraire et la force ; il faut choisir. Mirabeau disait, en parlant de l'empereur Joseph II à l'époque où il supprimait les couvents en Belgique : « Les panégyristes de Joseph II devraient « nous apprendre quelle justice ils trouvent à expulser de sa profession « un citoyen qui l'a embrassée sous la sanction des lois. Je le dis nette- « ment : *il y a autant d'injustice à chasser un moine ou une religieuse de « sa retraite qu'à chasser un particulier de sa maison.* » Joseph devançait la révolution française, et vous savez ce qu'il y gagna.

Pardonnez-moi, messieurs, si j'ai tant insisté sur ce sujet, mais il me semble que c'est le point sur lequel les ennemis du catholicisme veulent encore une fois appuyer leurs batteries.

Dans le programme qui vous est soumis, on demande « quels sont les « lacunes et les besoins de l'instruction et de l'éducation, et les meilleurs « moyens d'étendre l'instruction dans les diverses classes de la société ? » Je crois qu'une des grandes lacunes de l'éducation de la jeunesse belge provient du défaut d'histoires nationales bien écrites, envisagées au point de vue chrétien. Je voudrais des ouvrages détaillés et complets, autant que possible, pour les classes studieuses, et de bons abrégés pour le peuple, afin de les opposer aux mauvais livres qui n'ont pour but que d'égarer les esprits et d'avilir la religion. Le genre, d'ailleurs, qui me paraît convenir le mieux à nos écrivains belges, c'est notre propre histoire. Je ne nie pas qu'ils ne puissent, comme tant d'autres, composer toute sorte de livres en vers et en prose, sur toute sorte de sujets ; mais il me semble que là nous

ne pouvons jouer qu'un rôle d'imitateurs très-secondaire, et je voudrais fonder notre avenir littéraire sur quelque chose de plus solide et qui fût plus à nous; or, notre histoire nous appartient, parce que nous la connaissons mieux et que nous sommes plus près des sources. La grande révolution du XVIe siècle qui a si profondément modifié le système politique et religieux de la chrétienté, est peut-être l'une des moins connues ou des plus mal connues de l'époque moderne; il semble que l'on se soit donné le mot dans les deux camps pour l'obscurcir. On m'a accusé d'avoir fait l'éloge de Philippe II; ce reproche est injuste; je n'ai point fait l'éloge de Philippe II : j'ai raconté les faits principaux de son règne, sans partialité ni pour ni contre, et j'ai cru devoir appeler l'attention des catholiques sérieux sur un roi qui doit tenir, aux yeux de ses amis et de ses ennemis, une grande place dans nos annales et dans celles du monde chrétien, d'un roi dont l'historien protestant Léti disait, que sans lui on aurait bien pu voir Soliman à Rome et Luther à Paris. Nous avons examiné ailleurs (1) cette importante question obscurcie par tant de préjugés : mais d'après la loi que nous nous sommes faite de ne soulever aucune controverse irritante entre catholiques, nous nous abstenons d'y revenir aujourd'hui. Je ne rappellerai de ce règne qu'un seul fait qui caractérise son époque : Philippe, en érigeant les provinces belgiques en souveraineté indépendante, ajouta cette clause particulière à l'acte de cession, « que si les princes appelés à les gouverner venaient à tomber dans l'hérésie, ils seraient privés de la couronne. » Mais Rome devait décider quant à la question d'hérésie. C'était une réminiscence du droit public du moyen âge qui considérait le catholicisme comme la loi fondamentale des États. Cette intervention du Père commun dans le gouvernement des peuples catholiques, est devenue impossible aujourd'hui, et je ne sais si les peuples y ont beaucoup gagné. Un despote, constitutionnel ou non, foule aux pieds ses sujets, attente à leur religion, exile, dépouille, emprisonne leurs prêtres et leurs évêques; l'Europe regarde et laisse faire. Et si un pape, un vieillard qui n'a d'autre glaive que sa parole, ose élever la voix au nom de Dieu et de l'humanité, le despote s'irrite et redouble ses rigueurs. J'ose demander si un tel droit public ne laisse rien à désirer.

L'histoire du XVIe siècle, écrite par les protestants copiés par les catholiques, doit être refaite de fond en comble, d'après les pièces originales recouvrées depuis peu et qui se trouvent en grand nombre dans nos archives. Alors les rôles seront changés. Les protestants apparaîtront tels qu'ils furent en effet, tels qu'on les voit encore aujourd'hui en Irlande et ailleurs, agressifs, violents, intolérants, prenant l'initiative des persécutions lorsqu'ils sont les plus forts, et réclamant très-haut la liberté lorsqu'ils sont les plus faibles. J'appelle cette histoire de tous mes vœux, et je demande que l'on juge cette époque non pas au point de vue des principes constitutionnels du XIXe siècle, mais du XVIe et surtout de la vérité, et que

(1) *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, 3e édition.

l'on n'oublie pas que les crimes commis dans ces luttes affreuses ne furent point conseillés par l'Église. Elle n'a jamais invoqué ni les dragons ni les bûchers pour conquérir des âmes, quoi qu'en puissent dire ses ennemis, car elle a horreur du sang ; elle sait que la force n'a point d'action sur elles et désavoue hautement ceux qui usent en son nom de pareils moyens.

Philippe ne fut pas aimé des Belges parce qu'il ne les connut point. Son caractère taciturne, ses habitudes sédentaires, les lenteurs de sa politique ne sympathisaient pas avec une nation qui veut un roi qui vive au milieu d'elle comme un père avec ses enfants. Le grand malheur de notre pays, au XVIe siècle, et à presque toutes les époques, c'est d'avoir été régi par des princes étrangers, demeurant au loin, connaissant mal ses lois et ses mœurs. Rendons grâces au ciel, qui a eu pitié de cette terre, objet perpétuel des convoitises de ses voisins et arrosée du sang de tant de peuples, qui nous a donné enfin un gouvernement national et indépendant, un prince habile, qui nous connaît, qui nous aime, qui a uni son sort au nôtre et s'est consacré à notre bonheur au milieu des crises et des ébranlements de l'Europe ! Certes, ce n'est pas la liberté qui nous manque, elle déborde de toute part ; il ne s'agit que de savoir la défendre et en user sagement : allions-nous, serrons-nous autour du trône de ce prince, qui doit occuper une si grande place dans l'histoire de la Belgique constitutionnelle !

On ne saurait parler avec trop de respect de la royauté, qui est un principe essentiel d'autorité, d'ordre et de stabilité dans les États ; la société lui doit beaucoup; cependant on ne peut nier qu'elle n'ait eu de grands torts envers l'Église, et les conséquences en ont été incalculables. Il y aurait une grande lacune à combler et un beau livre à faire sur ce sujet, que l'on pourrait intituler : *De la politique anticatholique des princes catholiques, principalement depuis la réforme.* On y verrait comment, depuis trois siècles et demi, les rois de cette grande nation qui donne le branle et l'exemple à l'Europe se sont coalisés avec les ennemis naturels de l'Église (turcs ou protestants) contre les puissances catholiques, pour des intérêts de pure ambition, à commencer depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, et jusqu'à nos jours. On y verrait avec quelle défiance, quelle injustice et parfois quelle violence ils ont traité les papes, ces représentants de la justice et du droit dans la chrétienté ; comment ils ne se sont fait nul scrupule de les amoindrir, de les humilier et de les rabaisser aux yeux des peuples. On les verrait aussi, à la vérité, protéger la religion, mais pour s'en faire un auxiliaire, un bouclier, un instrument de haute police, et non pour donner à leurs sujets l'exemple de la soumission et de l'obéissance à ses saintes lois dans leur vie publique et dans leur vie privée. Le plus célèbre des rois très-chrétiens disait au XVIIe siècle, que les règles de l'Évangile « ne sont point applicables à la politique : » c'est-à-dire, qu'entre les peuples la force décide de tout, et que le droit cède à la raison d'État. Celui-ci pratiquait fort largement le système des annexions : la Belgique en sait quelque

chose. Quoi qu'on en dise, l'Évangile est et sera toujours la loi des lois, la loi fondamentale des États chétiens. Sans cette loi, aucune couronne ne tient au front des rois, aucune autorité n'est ferme, aucune constitution n'est respectée des peuples, tout s'écroule, et la famille, et la propriété, et la liberté. Les gouvernements disent qu'ils soutiennent la religion et s'en vantent très-haut; ils oublient de dire que c'est aussi la religion qui les protége et les soutient. Or qu'est-ce que la religion, si elle n'est pas le premier de tous les intérêts et de tous les devoirs, pour le roi comme pour le peuple? Si l'on admet qu'il y a une justice divine, qui n'oublie rien et qui se manifeste tôt ou tard, on n'aura pas besoin de chercher au loin la réponse à cette question aujourd'hui si controversée : *Comment s'est faite cette grande révolution de* 89 *que a précipité du trône ces vieilles races royales, si longtemps entourées du respect des peuples?* Cette chute profonde n'ayant pas ouvert les yeux à ceux qui leur ont succédé, on comprend comment ceux-ci sont tombés à leur tour, et comment enfin ceux qui suivent les mêmes errements doivent trébucher dans les mêmes abîmes. Ces révolutions qui atteignent aujourd'hui les dernières couches de la société, ne s'arrêteront pas, à moins que les nations ne redeviennent chrétiennes. Tout le problème est là : il faut ramener les peuples au christianisme si l'on veut qu'ils soient encore gouvernables. Sinon, des catastrophes plus terribles viendront de nouveau bouleverser le monde, au milieu de toutes ces prospérités matérielles et scientifiques qu'on appelle fastueusement le progrès.

On nous vante la liberté comme un remède souverain à tous les maux! La liberté, en effet, est un don précieux que nous tenons de Dieu, sans lequel tous les autres ne sont rien et qu'il faut défendre à tout prix, personne ne le sait mieux que nous. Mais on ne devrait jamais parler de la liberté sans parler du devoir encore bien plus haut : cela est trop dangereux. La liberté, c'est-à-dire la faculté de choisir entre le bien et le mal, avec cette pente naturelle et puissante du cœur humain vers le mal, ne servirait qu'à nous précipiter à notre ruine si nous n'y joignions le contrepoids nécessaire de la religion. C'est donc le frein religieux qu'il faut fortifier avant tout, si l'on ne veut que la liberté dégénère en licence et définitivement en servitude. Croire que tout est gagné avec la liberté, comme le proclament quelques utopistes, qui s'adressent volontiers aux passions de la multitude, c'est la plus fausse et la plus funeste des illusions.

Quand cette célèbre Assemblée nationale de France, qui était composée en grande partie d'hommes animés des meilleures intentions, proclama les grands principes de liberté qui devaient, selon elle, régénérer les nations, atteignit-elle ce noble but? Hélas, non! On eut beau proclamer « *les droits* de l'homme et du citoyen en face de l'*Être suprême,* » la liberté se voila la face devant la violence et la tyrannie des masses, en attendant le despotisme d'un dictateur invoqué bientôt comme un sau-

veur. Ah ! c'est qu'on n'arrive pas à la liberté par des décrets et de beaux discours : on n'y arrive pas par des systèmes humanitaires proposés comme des remèdes souverains à une société vieillie et malade ! On y arrive par la pratique sincère des lois de Dieu, par l'esprit de justice et de charité, d'abnégation et de dévouement.

Certes, je ne nie pas le bon côté de la révolution de 89, car elle a corrigé d'énormes abus et qui devaient absolument disparaître, mais je dis qu'elle fut, avant tout, un grand châtiment contre l'ancienne société qui avait trop oublié Dieu ! On vit alors comment Dieu sait prendre sa revanche. Quant il veut punir un peuple égaré, il n'a pas besoin de faire des miracles qui éclatent solennellement devant témoins, à la manière de M. Renan ; il n'a qu'à se retirer un instant de ce peuple qui le méconnaît et ne veut plus de lui, et la nuit se fait, et le monde éperdu erre dans l'obscurité ; il cherche sa voie et ne la trouve plus ; il s'agite, il devient furieux et ne sait que se déchirer de ses propres mains. Voyez ce qui est arrivé au peuple le plus humain, le plus éclairé, le plus civilisé du monde, à l'époque où trônait sur ses autels la déesse Raison à la place du Christ ! Qu'est-ce donc que la raison d'un grand peuple, quand il méprise Dieu ?... Puis, quand la leçon est donnée, ce Dieu, toujours miséricordieux, laisse percer quelque rayon de sa lumière qui rétablit l'ordre, et tout reprend son cours accoutumé, jusqu'à ce que de nouveaux crimes ramènent de nouveaux châtiments.

N'intervertissons point les rôles. Soyons des enfants soumis à l'Église. Écoutons-la ; n'ayons pas la superbe prétention de l'enseigner et de lui en remontrer. Ne nous irritons pas si elle n'adopte pas à l'instant toutes les panacées que chacun propose à ses maux. Elle est bien vieille ; elle se défie des hommes et de leurs systèmes, elle en a vu passer beaucoup. Les principes nouveaux de l'esprit moderne ne lui en imposent pas ; elle sait que ce qui était moderne hier, sera peut-être vieux demain. Prenons garde que, sous prétexte de lui venir en aide, nous ne lui suscitions des chagrins et des embarras. Soyons humbles et résolus, et nous aurons la liberté des enfants de Dieu, et nous serons admirablement disposés pour défendre nos droits politiques, car le bon chrétien est toujours bon citoyen, dévoué et désintéressé. Je ne veux pas, à Dieu ne plaise, faire bon marché de nos libertés, que j'ai défendues toute ma vie : je dis qu'il faut les défendre aujourd'hui plus vigoureusement que jamais ; mais pour en assurer le triomphe il faut les appuyer sur l'inébranlable colonne de justice et de vérité. L'Église conserve inaltérable le dépôt qui lui a été confié, car sa doctrine n'est qu'un dépôt. Le progrès pour elle, c'est la pure lumière de la vérité, qui parfois obscurcie par des nuages passagers, reparaît toujours plus éclatante au milieu des passions et des contradictions des hommes. L'Église ne tient pas à telle ou telle forme de gouvernement, quoique le sien soit précisément celui qu'un profond politique de l'antiquité disait être le meilleur ou le moins imparfait de tous.

comme étant mêlé de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. Elle les admet indistinctement, pourvu que la justice y règne, car elle veut avant tout le gouvernement des honnêtes gens ; ce qui est prodigieusement difficile à obtenir dans tous les systèmes, comme vous le savez. Elle ne se laisse pas enfermer dans telle ou telle formule politique ou philosophique. Tandis que les uns lui crient : Cédez au temps, marchez avec le siècle, faites d'habiles concessions; d'autres : Appuyez l'autel sur le trône; d'autres : Appuyez-vous sur le peuple, l'Église marche à sa manière et se sauve avec eux ou sans eux ; elle se sauve toujours. Elle parle et elle agit à son heure. *Ecclesia inter errores contrarios, media, lento passu incedit,* dit un de ses plus grands docteurs (1). Elle tient le sceptre du monde moral, et on ne le lui ravira point par la force, parce que Dieu, qui le lui a donné, le lui maintiendra. Les peuples, quoi qu'on en dise, ont toujours besoin d'être éclairés et guidés, l'expérience des siècles le prouve, et c'est l'Église qui a reçu cette mission.

A presque toutes les époques l'Église a été calomniée et persécutée, c'est une loi de son existence. Elle grandit et s'affermit dans les tribulations, et Dieu ne les lui a pas ménagées, mais il ne l'a jamais abandonnée. Elle a toujours été diffamée, elle l'est encore aujourd'hui ; pourquoi nous, qui sommes ses enfants, ne le serions-nous pas? Quoi qu'il puisse arriver, suivons intrépidement notre voie, combattons l'injustice et la calomnie par la raison et la vérité, et par nos bonnes œuvres surtout ; affermissons-nous de plus en plus dans la foi. Le Ciel fera le reste ; les puissances du monde ne peuvent rien contre lui.

Jamais le sentiment religieux n'a déployé plus de vigueur que depuis que ses ennemis ont redoublé d'efforts pour en comprimer l'élan. Quant à ces divisions, à ces contradictions qui se manifestent parfois sur quelques points particuliers, entre les catholiques eux-mêmes, nous croyons, messieurs, qu'il ne faut ni s'en étonner, ni trop s'en affliger : la force d'unité, qui est la force même du catholicisme, est si grande chez nous, le sens chrétien y est si profondément enraciné, que ces dissidences n'atteindront jamais le fond des cœurs. Jamais notre clergé ne s'est montré plus zélé, plus dévoué à ses devoirs, plus irréprochable dans sa doctrine et dans ses mœurs. Quels jeunes gens, quels hommes plutôt, sont déjà sortis de ces écoles catholiques qui n'existent guère que depuis trente ans ! Vous avez entendu ici même plusieurs de ces défenseurs éloquents, ardents, intrépides de notre belle cause, aussi dévoués à Dieu qu'à la liberté et à la patrie. Bientôt ils occuperont les premiers rangs partout, à la tribune publique, au barreau, dans la magistrature, dans l'enseignement, dans la presse ; ils lutteront vigoureusement contre cette triste et stérile génération de libres-penseurs, qui semblent n'avoir accepté notre libérale Constitution que pour la mutiler et la démolir pièce par pièce.

(1) Saint Thomas.

Lorsque l'épiscopat belge releva cette grande université de Louvain, qui couronne l'édifice de l'enseignement et propage tout à la fois la science et la religion comme deux choses inséparables, nécessaires l'une à l'autre, il voyait avec une douleur profonde que dans notre siècle de beaux esprits, de libres-penseurs et de demi-savants, l'ignorance la plus commune est celle de la religion; il voyait que ceux qui tous les jours tranchent avec tant d'assurance les plus hautes questions sociales n'en connaissent souvent pas les premiers éléments, ou que ce qu'ils en savent ils l'ont appris, non pas dans les docteurs chrétiens, mais dans les théologiens de l'école de Voltaire. L'épiscopat voulait combler cette grande lacune et préparer cette milice de l'avenir que nous voyons aujourd'hui si grande, si forte, si résolue. Encore quelques années de vie semblable, et le double triomphe de la religion et de la liberté est assuré. Il y avait dans cette vieille université de Louvain de glorieux souvenirs et de sages traditions qu'il importait de ne pas laisser perdre; rattacher le présent au passé en améliorant toujours, c'est là le véritable esprit du progrès, l'esprit catholique, qui ne bâtit rien sans regarder aux fondements et sans consulter l'expérience; qui sait que ce qui dure est lent à croître et date de loin; à la différence de l'esprit révolutionnaire, qui n'a de foi qu'en lui-même, qui méprise le passé, qui renverse et ne sait pas reconstruire.

Ainsi qu'il a été prédit dans l'Évangile, Jésus est toujours en butte à la contradiction des hommes. Les uns l'adorent et l'aiment au point d'être prêts à verser leur sang pour attester sa divinité et leur foi, les autres le méprisent et l'outragent, ils s'irritent contre cette croix qui s'élève au-dessus de toute autre puissance et dont leur orgueil ne peut pénétrer le mystère. C'est au pied de cette croix que se sont donné rendez-vous le ciel, la terre et l'enfer pour s'y livrer un suprême combat, qui ne finira qu'avec le monde. Tels sont ici-bas les deux grands courants qui divisent les intelligences. Et, entre les deux, entre le bien et le mal, flotte, incertaine, cette multitude d'esprits sans croyances, indifférents à tout ce qui n'est pas matière, immense troupeau poussé vers la mort, insoucieux de ce qui est au delà, appoint ordinaire en faveur de ceux qui luttent avec ardeur pour faire prévaloir le mal.

De nos jours un audacieux sophiste, un homme avide de scandale et de renommée, pensa qu'il lui serait facile de renverser ce que lui et les siens appelaient une vieille idole vermoulue. Tous les esprits s'émurent; on sentit la société trembler dans ses fondements, parce qu'on ébranlait la colonne qui la soutient. Qu'est-il résulté de cette entreprise insensée? C'est que chacun s'est mis à scruter plus profondément les motifs de sa croyance et qu'aux yeux de tous les hommes sérieux le Christ est sorti de cette épreuve plus vivant, plus aimé, plus adoré que jamais. Quant à cette secte hideuse qui a surgi de nos jours, et qui rabaisse l'homme au-dessous de la brute, en l'invitant à vivre et à mourir comme elle, elle ne saurait faire beaucoup de progrès dans notre catholique Belgique. Les

Spartiates donnaient en spectacle à leur jeunesse, des esclaves ivres pour la dégoûter de l'ivresse ; le spectacle dégradant de la mort et des funérailles du solidaire n'est propre qu'à ranimer le zèle de la religion chez ceux qui n'ont pas perdu tout sentiment de dignité humaine. Ceux qui y applaudissent ne savent donc pas quelle espèce de monstre est l'homme sans Dieu, incapable de tout bien et capable de tout mal? ils n'ont donc pas pensé que ce monstre pourrait un jour se retourner aussi contre eux-mêmes? Après le solidaire vient le communiste, qui ne se contente pas de nier Dieu, d'insulter le prêtre et de demander des libertés nouvelles sur le papier, mais qui nie aussi la propriété, qui veut à son tour des jouissances et prétend changer les bases fondamentales de la société. Or, ceci ne regarde pas seulement les cléricaux.

Une des plus grandes preuves de la vérité du christianisme, c'est la lutte continuelle qu'il soutient dans la personne de son représentant sur la terre, lutte tantôt ouverte et violente, tantôt sourde et dissimulée. Pie IX, dépouillé d'une partie de ses États et de ses revenus, est aujourd'hui contraint de tendre la main à ses enfants. Le premier roi de la chrétienté en est devenu le plus nécessiteux. Cette puissance, que l'on ne peut dompter parce qu'elle échappe au glaive, on veut la réduire par la famine. Notre amour et notre charité doivent grandir avec ses dangers. Non, jamais la Rome des Scipion et des César, relevée et agrandie par les successeurs de Pierre et devenue le patrimoine de la chrétienté tout entière, ne saurait être la proie d'un usurpateur qui ne tient son droit que de la violence et de la fraude. Pie IX n'est pas seulement grand comme prince et comme pape, il est grand par le cœur et par le courage. Lui seul a osé protester hautement en faveur de l'héroïque Pologne, aujourd'hui écrasée par les uns et abandonnée des autres. Cette puissance romaine, matériellement si faible que l'on est étonné qu'au milieu de tant de conflits elle n'ait pas disparu vingt fois de la carte des nations, est toujours la plus haute incarnation de la puissance du droit qu'il y ait au monde. Pourquoi tant de force et à la fois tant de faiblesse? Dieu le veut ainsi, messieurs, pour montrer que toute cette force vient de lui. Rome a toujours été la plus généreuse et la plus magnanime des royautés, parce qu'à la royauté elle joint la paternité ; elle oublie les injures et n'y répond que par des bienfaits. Un homme pour qui le monde semblait trop étroit et dont Pie VII avait eu beaucoup à se plaindre, à l'époque de sa haute fortune, alors précipité du trône et captif, reprochait amèrement à ses vainqueurs les rudes traitements qu'ils lui faisaient éprouver sur son rocher au milieu de l'Océan. Aucune puissance ne réclamait pour lui : Pie VII seul osa parler en faveur de la grande infortune de Napoléon Ier et le fit, comme vous le savez, dans les termes les plus forts et les plus touchants. La religion seule, messieurs, peut élever les âmes aussi haut.

Je termine ici ce discours beaucoup trop long, je le sens, quoique bien insuffisant. Mais vos cœurs chrétiens suppléeront à mes faibles paroles.

Nous vous remercions, messieurs, de l'empressement avec lequel vous vous êtes rendus à notre appel. Quand je considère cette splendide et majestueuse assemblée, composée d'amis dévoués à la science et à la religion, et de tant d'hommes éminents dans tous les genres, je ne puis douter que vous ne laissiez des traces durables de votre passage parmi nous. Depuis longtemps vos preuves sont faites. Je remercie en particulier les membres de l'épiscopat et du clergé, qui sont ici comme nos pères et nos guides et dont la coopération est pour nous un si grand honneur. — Quel éclat, messieurs, va rejaillir sur cette assemblée, de la présence de ces illustres étrangers, si grands par le caractère, par l'éloquence et par les services rendus à l'Église ! Dévoués à toutes les infortunes, à toutes les causes qui intéressent la religion, l'humanité et la liberté, leur gloire est de combattre pour elles avec un invincible courage et de les faire triompher. Qu'ils soient les bienvenus parmi nous !... Je remercie enfin, et avec la plus cordiale effusion, le vénérable Primat de la Belgique, dont le zèle et le dévouement pour tout ce qui est bien, pour tout ce qui est bon, vous sont connus, qui ne recule devant aucun obstacle, lorsqu'il s'agit de la défense et du progrès de la religion. Ses conseils et sa bienveillante coopération ne nous ont jamais fait défaut et nous ont rendu facile cette grande réunion qui, s'il plaît à Dieu, ajoutera une glorieuse page de plus à l'histoire de l'Église catholique et de la liberté dans notre chère patrie.

Après le discours vivement applaudi du vénérable Président de l'Assemblée, Mgr Lauwers, vicaire-général du diocèse de Malines, donne lecture du Bref adressé à l'Assemblée, le 10 septembre dernier, par Sa Sainteté le Pape Pie IX; M. Ducpetiaux lit ensuite la traduction de ce Bref en français.

Bref du Saint Père, en date du 10 septembre 1863.

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Maximam quidem lætitiam Nobis attulerunt Litteræ die 18° proximi mensis Augusti datæ, et a Vobis, aliisque multis in Catholicorum conventu Mechliniæ habito congregatis subscriptæ. Ex eisdem enim Litteris perlibenter novimus quæ sit singularis vestra, et eorum omnium, qui eidem Conventui interfuerunt, erga Nos, et hanc Petri cathedram fides, pietas et observantia. Atque non mediocri etiam jucunditate intelleximus, nihil Vobis, aliisque omnibus in eodem Mechliniensi Conventu existentibus potius esse, quam in hac tanta inimicorum

hominum contra catholicam Ecclesiam conspiratione, ejusdem Ecclesiæ causam, doctrinam, instituta, collatis consiliis, consociatisque studiis strenue tueri ac defendere. Quod vestrum, et aliorum commemorati Conventus propositum omni certe laude dignissimum summæ Nobis consolationi fuit inter gravissimas, quibus undique premimur, acerbitates. Etenim vel maxime optamus, ut luctuosissimis hisce temporibus fideles Catholici sub proprii Antistitis ductu sanctissimam nostram religionem, ejusque salutarem doctrinam propugnare studeant. Denique cœlestium omnium munerum auspicem, et præcipuæ Nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem effuso cordis affectu Vobis ipsis, Dilecti Filii, cunctisque aliis qui una Vobiscum prædictas ad Nos scripserunt Litteras peramanter impertimus.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, die 10° *septembris anno* 1863.

Pontificatus Nostri anno decimo octavo. *PIUS PP. IX.*

—

A nos chers Fils, le baron de Gerlache et les autres membres du bureau de l'Assemblée des catholiques à Malines.

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique! Nous avons éprouvé une très-grande joie à la réception de votre lettre du 18 août dernier, signée par vous et par un grand nombre d'autres personnes présentes à l'Assemblée des catholiques qui a eu lieu à Malines. Nous avons été, en effet, très-heureux de voir par cette lettre, combien sont vifs en vous et en tous ceux qui ont assisté à la même Assemblée les sentiments de foi, de piété et de respect envers Nous et envers ce Siége de Pierre. Et ce n'est pas non plus sans une grande satisfaction que Nous avons compris que vous et tous les autres membres du Congrès de Malines, vous n'avez rien de plus à cœur, en présence de cette vaste conspiration dirigée contre l'Église catholique par ses ennemis, que de mettre en commun vos lumières et d'unir vos efforts pour défendre vaillamment la cause, la doctrine et les institutions de cette même Église. Cette résolution que vous avez prise avec les autres membres de la susdite Assemblée, et qui certainement mérite les plus grands éloges, Nous a donné d'abondantes consolations au milieu des très-graves sujets d'affliction qui Nous assiégent de toutes parts.

Nous désirons ardemment que, dans ces temps malheureux, les fidèles catholiques s'appliquent, sous la conduite de leurs pasteurs, à défendre notre sainte religion et sa doctrine salutaire. Enfin, recevez, comme augure de tous les dons célestes et comme gage de Notre bienveillance particulière, la Bénédiction Apostolique que Nous vous donnons avec toute l'effusion et tout l'amour de Notre cœur, à vous, chers Fils, et à tous ceux qui nous ont adressé avec vous la lettre ci-dessus mentionnée.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 10 septembre de l'an 1863, et de Notre Pontificat le dix-huitième.

PIUS IX, P.P.

La lecture du Bref de Sa Sainteté est écoutée dans le plus religieux silence. Le bureau, par l'organe de M. le secrétaire général, propose de répondre par l'Adresse suivante, à ce témoignage de paternelle bienveillance de Notre Saint-Père le Pape.

A Sa Sainteté le Pape Pie IX.

Très-Saint-Père,

Plus fidèles encore à l'inspiration unanime de leurs cœurs qu'à la voix du devoir, les catholiques assemblés à Malines inaugurent leurs travaux en se prosternant humblement aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ.

Attachés à la sainte Église romaine, Mère et Maîtresse de toutes les Églises, par les liens d'une étroite obéissance et du plus filial amour, nous venons, Très-Saint-Père, vous offrir à vous divinement prédestiné à la garde des brebis et des agneaux, au gouvernement des pasteurs et des fidèles, la respectueuse expression de ces sentiments.

Nous reconnaissons solennellement, et dans toute leur plénitude, les droits de votre autorité suprême. Vous êtes le Prêtre par excellence, l'incorruptible gardien et l'infaillible interprète des vérités divines; le pilote de ce mystique navire qui mène l'humanité régénérée par le sang de Jésus-Christ, au rivage de ses destinées éternelles.

En même temps que votre pouvoir spirituel, nous reconnaissons aussi, Très-Saint-Père, le pouvoir temporel qui en est le rempart providentiel. Plus la royauté pontificale est attaquée et méconnue, plus nous mettons d'ardeur à la défendre, plus nous réprouvons les sacriléges usurpations dont elle est l'objet, plus nous nous serrons étroitement autour de ce Saint-Siége, source féconde et intarissable de vérité et de justice, contre lequel la ligue des incroyants et des impies use en vain depuis des siècles ses efforts.

Réunis à Malines pour cimenter l'union des catholiques, pour développer les œuvres catholiques, pour coopérer, dans la mesure qui convient à des laïques, à la défense de l'Église, notre Mère, nous tenons à ouvrir notre deuxième session par cette solennelle profession de notre foi, de notre soumission, de notre amour.

Puisse-t-elle être accueillie avec bonté par Votre Sainteté et nous valoir une de ces bénédictions paternelles qui donnent aux cœurs de bonne volonté la confiance, la force et la paix, et se répandent depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX, comme une bienfaisante rosée, *urbi et orbi*, sur la ville et sur le monde.

De Votre Sainteté,
Les fils soumis et respectueusement dévoués,
(*Suivent les signatures.*)

L'Assemblée accueille la lecture de cette Adresse par des applaudissements unanimes et par les cris répétés de *Vive Pie IX! vive le Pontife-Roi!* — Mgr de Woelmont, aumônier des zouaves pontificaux, déposera l'Adresse aux pieds de Sa Sainteté.

M. le secrétaire général propose d'adresser immédiatement à S. Ém. le cardinal Antonelli, le télégramme suivant :

« *L'Assemblée générale des catholiques réunis à Malines vient de voter avec enthousiasme une Adresse à Sa Sainteté le Pape Pie IX, Pontife et Roi, et sollicite humblement sa bénédiction apostolique.*

« *Malines, 29 août, deux heures et demie.*

« *Le secrétaire général,*
« ÉD. DUCPETIAUX. »

Adresses de l'Assemblée suisse de Pie IX.

M. DUCPETIAUX. — Nous avons adressé à l'Assemblée catholique de Suisse *le Pius Verein*, réunie l'an passé à Einsiedeln, une lettre de félicitations (1). Voici la réponse qui nous a été faite par cette association.

L'Assemblée suisse de Pie IX, *réunie à Einsiedeln, à l'Assemblée générale des catholiques en Belgique.*

Messieurs et frères bien-aimés,

C'est avec une vive et unanime émotion que l'Assemblée suisse de Pie IX, réunie le 26 et le 27 août dernier à Notre-Dame-des-Ermites, a entendu la lecture de la sympathique et fraternelle adresse de l'Assemblée de Malines.

Dans ces temps de vicissitudes, d'agitations et de luttes misérables, dans ces temps où une philosophie liberticide et impie redouble ses attaques contre le Père commun des fidèles, contre les dogmes, les institutions et la morale de l'Église catholique, où

(1) Cette adresse a été publiée dans le Compte-rendu de 1865, t. Ier, p. 585.

le droit et la justice semblent avoir disparu du code des nations pour se réfugier dans un petit nombre d'âmes généreuses, vous avez compris, messieurs, qu'à l'éclat du scandale, il fallait opposer l'éclatante manifestation de notre foi ; — au retentissement des fausses doctrines, les préceptes sacrés de la morale évangélique, les immortels enseignements de la vérité ; — qu'il fallait enfin opposer à la lâcheté et à la défaillance des âmes, les saintes ardeurs de la charité et les horizons lumineux de l'espérance chrétienne.

Votre œuvre, messieurs, ne pouvait manquer d'exciter les plus vives sympathies des catholiques suisses. Comme nous, en lutte perpétuelle avec l'école qui tend à dépouiller l'Église de ses libertés et de ses droits, — l'Église qui cependant a jeté les semences de sa civilisation dans votre intelligente et laborieuse Belgique, aussi bien que dans le fond de nos vallées, — comme nous, messieurs, vous avez besoin de réunir vos forces pour résister aux tentatives coupables de vos ennemis et conserver intacte à vos enfants l'antique foi de leurs pères.

Pourquoi d'ailleurs les catholiques ne s'uniraient-ils pas pour la conservation de leurs croyances? Pourquoi eux seuls seraient-ils privés de cette liberté que nos adversaires ne cessent de préconiser? Pourquoi enfin, lorsque la liberté du mal s'affirme audacieusement avec toutes ses hideuses conséquences, la liberté du bien n'existerait-elle pas dans toute sa plénitude?

Et savez-vous, messieurs, pourquoi la grande et magnifique Assemblée de Malines a été saluée dans la Suisse catholique par d'unanimes applaudissements? Ah! c'est que dans notre faiblesse et dans notre isolement, exposés sans cesse aux coups de l'indifférentisme, de l'incrédulité et de l'hérésie, nous sentons plus que d'autres le besoin de nous rattacher au grand corps de l'unité catholique, et que pour y arriver il faut les prières et les sympathies de tous nos frères dans la foi.

Vous le savez, messieurs, ces dernières années ont été pour l'Église catholique suisse des jours de larmes et de douleurs. De vénérables monuments de la foi de nos pères sont tombés sous le marteau des démolisseurs ; — une foule d'institutions et de pieux sanctuaires sont profanés, perdus ou livrés aux mains de l'erreur, et il ne se passe pas de jour où nos cantons catholiques ne voient surgir une nouvelle vexation, un nouvel attentat à leurs libertés religieuses.

En présence d'une pareille situation, on comprend sans peine l'importance immense d'une Assemblée comme celle de Malines, où le catholicisme a brillé de tout son éclat et réchauffé les cœurs généreux et droits de ses fécondantes clartés.

L'opinion publique est de nos jours une puissance que l'on essaye de tourner contre nous. A notre tour, il faut que nous nous efforcions de tirer de cette puissance tout le bien possible et c'est pour cette raison qu'il y a pour nous, non-seulement un droit, mais un devoir de nous réunir, de nous associer, d'étendre le champ de l'activité catholique, de tendre une main amie et fraternelle à nos coreligionnaires de tous pays pour combattre avec eux toutes les erreurs et tous les despotismes.

C'est dans ces sentiments, messieurs, que nous avons proclamé à Einsiedeln, nous républicains, les droits sacrés et imprescriptibles du Souverain Pontife et que nous nous sommes inclinés devant la majestueuse et providentielle royauté de l'auguste vieillard qui dirige d'une main si ferme et si courageuse la barque de Pierre au milieu des écueils et des orages de l'impiété contemporaine. C'est dans ces sentiments encore que nous avons, sur le sol même où les fondateurs de la liberté helvétique ont prêté devant Dieu le serment du Grütli, proclamé que la force n'est pas le droit, mais en est la négation ; que l'iniquité, la spoliation et le mensonge, quelle que soit leur durée, ne sauraient fonder rien de légitime ni de durable et ne sauraient prévaloir contre les droits éternels de la vérité et de la conscience humaine.

C'est enfin dans ces mêmes sentiments que, prosternés devant le célèbre sanctuaire où trente générations ont trouvé la paix du cœur et le soulagement de leurs souffrances, nous avons recommandé à la protection et à la miséricorde de Celui qu'on

n'invoqua jamais en vain, notre vénéré Pie IX, notre chère patrie, nos frères dans la foi et aussi nos frères séparés, afin que, par sa puissante intercession, elle hâte le moment où il n'y aura plus qu'un seul pasteur et un seul troupeau.

Interprètes des catholiques accourus de tous les points de la Suisse pour retremper leur zèle aux sources de la foi et de la charité, nous vous remercions cordialement, messieurs et bien-aimés frères, de votre fraternel et touchant souvenir. La foi est toujours vive dans la patrie du bienheureux Nicolas de Flue, et tout ce qui peut contribuer à la gloire de Notre Mère la Sainte Église excite dans l'âme des catholiques suisses la sympathie et l'enthousiasme. Ils remercient Dieu du fond de leur cœur de ce qu'en nos jours d'adversités et d'afflictions morales, il leur a été permis de porter leurs regards sur le consolant spectacle que vous venez de donner au monde, nous voulons dire le spectacle à jamais mémorable de plus de quatre mille catholiques, l'élite de l'Europe intelligente, confessant à la face de l'univers, la divinité du Fils de l'Homme et proclamant l'éternelle jeunesse et l'inépuisable fécondité de l'Église fondée par Celui qui a vaincu les ténèbres du paganisme et appelé les peuples à la liberté et à la vie de l'âme.

En vous priant d'agréer nos cordiales félicitations sur la réussite de l'Assemblée de Malines, nous avons l'honneur, messieurs et bien-aimés frères en Jésus-Christ, de vous assurer de notre sincère estime et de notre affectueux dévouement.

Einsiedeln, le 28 août 1863.

Au nom de l'Association suisse de Pie IX,

Le Président,

Cte Théodore DE SCHÉRER.

Les Secrétaires,

L. FOLTÊTE, avocat, H. DE FLOOS.

M. DUCPETIAUX. — A la suite de cette première communication, une correspondance active s'est engagée avec le *Pius Verein*. Voici la dernière lettre que nous avons reçue du comité de cette assemblée :

Adresse des catholiques suisses au second Congrès catholique à Malines.

Chers confrères,

Des circonstances imprévues empêchent nos deux délégués, MM. l'abbé Mermillod et le comte Schérer, de se trouver cette année-ci au milieu de vous. Nous sommes donc obligés de recourir à cette missive pour vous renouveler l'expression de nos sympathies.

Les catholiques belges et suisses habitent deux pays dotés d'institutions libres et déclarés neutres au sein des nations européennes. Si cette neutralité nous est bien chère par rapport aux affaires politiques, elle ne doit pas nous rendre neutres et indifférents aux grandes questions morales et sociales qui agitent aujourd'hui le monde. De nos jours plus que jamais, les hommes honnêtes et consciencieux de tous les pays sont obligés de se rallier sous le drapeau de la Sainte-Croix, qui porte la devise : *In hoc signo vinces*.

Chers confrères ! Nous sommes heureux de vous mander que la divine Providence a accordé cette année-ci une grande consolation aux catholiques suisses. Pour la première fois depuis des siècles, nos évêques se sont réunis en Conférence épiscopale et ont décidé que désormais tous les ans le Congrès épiscopal se réunirait régulièrement après Pâques : nous saluons dans cette union de nos pasteurs la résurrection de la cause catholique, nous y voyons l'aurore d'un jour, où après tant de *crucifige*, il nous sera permis d'entonner l'*alleluia*.

Chers confrères, à cette nouvelle nous en ajoutons une autre, qui vous paraîtra d'abord extraordinaire, mais qui n'est pas moins réelle. Nous catholiques, nous venons de célébrer à Genève le troisième anniversaire séculaire de Calvin. Oui, c'est nous, catholiques, qui avons fêté cet événement et à bon droit, parce que, après trois siècles de luttes, la Rome calviniste a vu paisiblement réunis ce jour-là, plus de 20,000 fidèles dans les églises, pour y proclamer à haute voix devant les autels du Dieu vivant le *credo* catholique, et M. l'abbé Mermillod, le nouveau curé de Notre-Dame, vient d'y prononcer en chaire, ces mots historiques : « J'ai à Genève charge de 22,000 âmes ca- « tholiques, et même ce nombre écrasant ne suffit ni à ma foi, ni à mon cœur ; j'ai sous « ma houlette 30,000 protestants, que j'ai l'ambition de ramener à la paix et aux « consolations de la vérité. » — Messieurs ! au troisième anniversaire séculaire de Calvin, Genève est la paroisse catholique la plus *nombreuse* de toute la Suisse !

Nous terminons cette missive en vous annonçant que la réunion du Congrès catholique suisse aura lieu cette année le 14 et le 15 septembre à Sion dans le Valais. Si des distances géographiques nous séparent de vous, nos âmes sont et seront toujours unies avec les vôtres dans la foi et dans la charité catholique.

Lucerne, le 25 août 1864.

Au nom du *Pius Verein* suisse :

Le Secrétaire, M. DE MOOS.

Le Président, Cte Th. DE SCHÉRER.

M. DUCPETIAUX. — Nous vous proposons d'envoyer l'adresse suivante à l'Assemblée du *Pius Verein*, convoquée pour le 14 septembre prochain, à Sion.

Adresse à l'Association catholique (Pius Verein) *de Suisse, à Sion (canton du Valais).*

Messieurs et bien-aimés frères,

Réunis pour la seconde fois en Assemblée générale, les catholiques belges, obéissant à une noble et touchante coutume, s'empressent d'échanger avec leurs frères, les chrétiens de tous les pays, un cordial salut. Ce salut, nous ne l'adressons à aucune nation plus fraternellement qu'à la Suisse catholique et libre, à vous, messieurs et bien-aimés frères, qui nous avez devancés dans la voie que nous sommes résolus de suivre à votre exemple, à vous, qui comme nous, fils dévoués de la liberté, et ne voulant qu'elle pour arme et pour égide, soutenez les mêmes combats pour repousser d'implacables attaques, et maintenir intacte et pure la foi de vos pères.

Dans vos cantons, comme dans nos provinces, les catholiques ne cessent d'être aux prises avec l'école qui tend à dépouiller l'Église de ses libertés et de ses droits, avec ce libéralisme faux et intolérant qui a juré haine éternelle au catholicisme, à ses institutions et à ses œuvres. Tandis qu'ailleurs la lutte se complique, ici de préoccupations dynastiques, là de rivalités de races ou d'intérêts politiques, chez vous comme chez nous, dégagée de tout élément étranger, elle s'accuse et s'établit chaque jour plus franchement sur le terrain religieux. Aussi nulle part ne se vérifie mieux qu'en Suisse et en Belgique cette parole d'un de nos illustres frères de France : *Quand nous défendons les intérêts de l'Église, hier nous étions des cléricaux, aujourd'hui nous sommes des chrétiens.*

Si nous ne considérions que les misères du temps, les audacieuses violations des droits les plus respectables et l'impunité qui consacre d'injustifiables usurpations, nous laisserions volontiers le découragement s'emparer de nos âmes.

Mais nous savons les devoirs que nous impose l'honneur du nom chrétien. A vous, messieurs, ainsi qu'aux catholiques d'Allemagne la gloire de nous avoir appris comment, à l'heure où l'iniquité appelle sous ses étendards toutes les erreurs et toutes les mauvaises passions, il faut combattre et vaincre. Entraînés par votre exemple, soutenus de vos prières et de vos sympathies, nous avons convoqué tous ceux qui s'honorent de porter la livrée de Jésus-Christ et de son Église; nous avons relevé le gant que nos adversaires nous avaient jeté; nous avons offert au monde le spectacle de nos œuvres; nous leur avons donné une vie nouvelle; nous nous sommes réchauffés à leur contact, et, forts de notre union, nous avons reconnu une fois de plus que le Seigneur est au milieu de ceux qui s'assemblent en son nom.

Les coupes de colère étaient remplies, nous nous sommes efforcés de *remplir les encensoirs d'or.* — Nous l'avons voulu, nous le voulons : *Volumus!* Grâce à la protection divine, à nos libres institutions, et aussi à vos prières, nous le pouvons : *Possumus!* Ces mots, vous les aviez prononcés avant nous. Merci de nous avoir inspiré l'énergique résolution de les faire nôtres désormais.

Vivifiés par la lutte, enhardis par la communion des idées et des efforts, ce n'est pas seulement un cri d'encouragement et d'espérance, c'est un vœu de persévérance et de triomphe que dans l'effusion de leur reconnaissance les catholiques belges transmettent aujourd'hui à leurs frères de la Suisse.

En nous en faisant l'organe, nous saisissons cette occasion, messieurs et frères bien-aimés, pour vous renouveler l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

(Suivent les signatures.)

M. Ducpetiaux. — Des relations analogues et non moins fraternelles sont établies avec l'Association des Sociétés catholiques allemandes. Nous allons également soumettre à votre approbation l'adresse que nous nous proposons d'envoyer à nos coreligionnaires d'Allemagne.

Adresse à l'Assemblée générale des Associations catholiques de l'Allemagne, à Wurzbourg.

Messieurs et chers frères,

Les catholiques belges, réunis en Assemblée générale, vous adressent pour la seconde fois leur salut et leurs vœux fraternels.

Nous combattons, messieurs, pour la même cause, mais nos adversaires sont différents. Les catholiques belges n'ont en face d'eux que des rationalistes ou des hypocrites : vous luttez à la fois contre l'hérésie et contre l'impiété.

Mais bientôt, messieurs, vous en serez, comme le monde tout entier, au point où nous en sommes. Le temps des sectes est passé. Le protestantisme se dissout : partout, comme en Allemagne, comme en Angleterre, il en sort deux courants opposés, dont l'un, remontant vers la source première, revient à la pureté de la foi chrétienne et rentre dans l'Église; l'autre glisse au fond des abîmes et va grossir les rangs du scepticisme et du matérialisme contemporain.

L'hérésie qui vous divisait laisse donc en mourant le terrain au catholicisme et à l'impiété. C'est entre ces deux extrêmes, la vérité et l'erreur, la lumière et les ténèbres, la vie et la mort, qu'il faut opter. Ces deux forces contraires vont se disputer désormais l'empire. L'une et l'autre aspirent à l'unité.

Mais l'impiété, de quelque nom qu'elle se pare, ne connaît d'autre unité que celle de la force, du despotisme et de la peur.

Vous aussi, catholiques allemands, vous marchez à l'unité, mais non pas à cette unité matérielle et aveugle qui brise les caractères, corrompt les mœurs et courbe toutes les volontés sous un niveau abrutissant; ce que vous appelez de vos vœux,

c'est l'unité fraternelle des disciples de Jésus-Christ. Cette unité poursuit son œuvre à travers les frontières sans avoir besoin du bras d'un conquérant; elle ne renverse pas les trônes, et ne demande pas des hécatombes sanglantes. C'est à cette unité chrétienne, messieurs et chers frères, nous en avons la ferme confiance, que vous conduirez l'antique Germanie tout entière. Courage donc, catholiques d'Allemagne; continuez votre œuvre, et Dieu daigne bénir vos généreux efforts!

(*Suivent les signatures.*)

M. Ducpetiaux. — Des rapports suivis existent, comme vous le voyez, entre la Belgique, la Suisse et l'Allemagne; ils se sont établis surtout au moyen d'adresses. Avec nos autres coreligionnaires, et notamment avec ceux de France, nous avons eu le bonheur de créer des relations plus agréables et plus utiles encore, en ce sens qu'elles se sont nouées d'homme à homme; la présence parmi nous de plusieurs sommités catholiques de France, témoigne de la sympathie avec laquelle notre œuvre a été accueillie dans un pays qui a rendu et rend chaque jour de si grands services à l'Église. (*Applaudissements.*) Ces membres fussent-ils moins considérables, nous les considérerions encore comme la personnification parmi nous de la France catholique tout entière, et nous les acclamerions comme tels. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cependant, nous avons reçu de France une adresse qui nous a vraiment touchés. C'est celle qu'au moment de partir en vacances, environ 400 jeunes catholiques de l'Université de Paris et du Cercle catholique du Luxembourg, ont envoyée à notre Assemblée. Permettez-moi de vous en donner communication.

Adresse des Étudiants catholiques de l'Université de Paris.

Messieurs,

Au moment où, venus de tous les points du monde, vous vous réunissez une seconde fois à Malines, pour rappeler les bienfaits passés de l'Église, préparer ses bienfaits futurs et revendiquer ses libertés, la jeunesse catholique de France manquerait à son devoir si, dans l'impuissance où elle se trouve de vous prêter un concours efficace, elle ne vous donnait un témoignage public de dévouement et de reconnaissance.

L'année dernière, une adresse de nos frères de Louvain applaudissait à votre projet; à leur exemple, nous venons aujourd'hui resserrer les liens qui nous unissent à vous comme catholiques et vous reconnaître pour nos guides dans la voie de la charité.

Nous vous remercions des grands exemples que le Congrès a déjà donnés dans sa session de 1863, et nous vous demandons de continuer vos enseignements, que le monde entier écoute et que le Souverain Pontife a daigné encourager.

Nous partageons votre foi, vos espérances. Comme vous, nous aimons avant tout notre Sainte Mère l'Église et son représentant, le glorieux Pie IX, dont l'inébranlable courage et l'auguste sainteté font depuis longtemps l'admiration du monde catholique.

Comme vous, nous aimons notre société et nous avons confiance en elle. Justes envers le passé, dont nous nous proclamons hautement les fils, nous admirons ses grandeurs; mais les imperfections et les erreurs qu'il n'a pu éviter nous empêchent d'en désirer le retour.

Enfants du XIXe siècle, nous ne répudions aucun des généreux principes qu'il proclame. Ils sont un progrès dans la voie de la justice, et leur application loyale contribuera à assurer le triomphe du catholicisme que nous défendons.

Confiants dans les efforts de nos frères, dans la vitalité de l'Église, et, par-dessus tout, dans la grâce de Dieu, nous ne voulons pas désespérer de l'avenir. Persuadés que le monde sera ce que nous le ferons, nous entrevoyons pour nos successeurs une société où le règne de la vérité sera plus complet et celui de la justice plus absolu.

Comme vous, messieurs, nous prions pour la malheureuse Pologne. Impuissants auprès des souverains, nous nous adressons à Dieu et nous lui demandons, pour cette héroïque nation qui ne veut pas mourir, une renaissance définitive. Ce triomphe prouvera, une fois de plus, qu'un peuple qui conserve sa foi ne saurait perdre son indépendance.

Que les grands orateurs dont la voix a défendu avec tant d'éloquence l'Église et la liberté reçoivent nos remercîments ! Que les modestes et religieux savants qui se sont occupés de l'économie des œuvres acceptent le témoignage de notre reconnaissance ! Leurs conseils ont déjà porté des fruits : la charité, la propagation de la foi sous toutes ses formes, au dedans comme au dehors, les institutions de patronage, les sociétés de secours, les établissements d'instruction, les publications populaires et la presse périodique prennent sous leur inspiration un nouvel et puissant essor. — Les ouvriers, en se comptant et en voyant le bien qui reste encore à faire, sentent redoubler leur zèle. Sur le terrain de l'action, les dissentiments partiels s'oublient, de nouveaux travailleurs se joignent aux anciens, et tous poursuivent ensemble le but commun.

Continuez donc, messieurs, à nous distribuer ces utiles enseignements : la jeunesse catholique saura toujours les écouter, et elle s'efforcera de les mettre en pratique.

Animés de cette inébranlable volonté, nous vous prions d'agréer l'assurance du profond respect, avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

Vos dévoués serviteurs.

(*Suivent les signatures.*)

Ces communications terminent la séance, qui est levée à 3 heures. — A 5 heures, les membres se réunissent dans les sections pour y aborder l'examen des questions posées dans le programme.

DEUXIÈME SÉANCE.

—

30 AOUT 1864.

—

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GERLACHE.

—

Allocution de M. le lieutenant-général Capiaumont. — Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée de 1863. — Réception et allocution de Mgr l'évêque d'Orléans. — Motion de M. G. Verspeyen, en faveur de M. l'avocat Casoni, de Bologne, rédacteur du *Patriota cattolico*. — Discours de M. le vicomte Eug. de Kerckhove, sur l'*Union des catholiques*. — Discours de M. Ch. Woeste, sur les *Ordres religieux*.

Au moment où M. le président déclare la séance ouverte, M. le lieutenant-général Capiaumont entre dans la salle. Il est accueilli par des applaudissements unanimes.

L'honorable membre, ému de ces chaleureuses acclamations, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« Messieurs, je suis vraiment touché de l'accueil si sympathique que vous daignez me faire, à moi, soldat obscur de la grande armée catholique. Je ne m'attendais pas à une réception pareille. Si je regrette que le sort ne m'a pas été favorable aux élections du mois d'août, c'est surtout parce que j'eusse voulu consacrer les derniers jours de mon existence à la défense des grands principes de justice et de vérité qui ne peuvent triompher que grâce à l'union et au dévouement des catholiques. Cette cause a toujours été la mienne, et quoi qu'il arrive, je n'y faillirai jamais. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Rapport sur la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée de 1863, *par* M. Éd. Ducpetiaux, *secrétaire général de l'Assemblée.*

Messieurs,

Une année s'est écoulée depuis que, dans cette même enceinte, nous avons exprimé des vœux et adopté des résolutions qui embrassent la généralité des œuvres et des réformes dont il importe que les catholiques poursuivent le développement. Quelques mois n'ont pu suffire certaine-

ment pour exécuter ce vaste programme, mais nous avons la conviction qu'il n'est pas resté stérile et que ses fruits se produiront avec une abondance toujours croissante. En attendant que nos honorables collègues nous communiquent à cet égard ce qui s'est fait dans d'autres pays, je viens, messieurs, vous entretenir quelques instants des résultats déjà obtenus en Belgique. Bien qu'ils soient loin d'être complets, ils permettent d'espérer que le mouvement suivra son cours et ne se ralentira plus.

Et d'abord, mentionnons l'admirable élan que le Congrès de 1863 a imprimé à l'opinion catholique en Belgique. Il n'est pas un d'entre nous qui ne s'y soit retrempé et qui, en quittant Malines, n'ait pris la ferme résolution de profiter de l'enseignement qu'il y avait reçu. Au contact vivifiant de tant d'hommes dévoués et distingués à divers titres, les âmes se sont épanouies et ouvertes à tous les sentiments généreux; le courage a grandi avec la confiance dans le bon droit et le succès; les œuvres existantes ont été pratiquées avec un nouveau zèle, elles ont conquis de nombreux adhérents qui, à leur tour, ont semé le germe d'œuvres nouvelles. L'alliance de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre laïque s'est fortifiée, et l'intime solidarité qui existe entre eux permet d'opposer un front puissant aux attaques des ennemis de la religion. Tout en restant étrangère à la politique proprement dite et à la lutte des partis, l'Assemblée a vu surgir dans son sein de vaillants défenseurs des libertés constitutionnelles et des antiques traditions nationales. Elle reste un foyer où s'élaborent les idées utiles, où viennent aboutir toutes les nobles aspirations, où vit toujours ardent l'amour que la catholique Belgique a voué à l'illustre et courageux Pontife auquel Dieu a confié le gouvernement de son Église, amour qui se manifeste notamment par l'empressement avec lequel nos fidèles populations coopèrent à toutes les mesures destinées à soutenir le Saint-Siége et à l'aider à traverser la crise dans laquelle il est engagé.

A ces résultats généraux viennent s'ajouter des résultats particuliers, qu'il me suffira d'énumérer pour en faire apprécier l'importance.

Avec le concours de l'épiscopat, il a été constitué à Bruxelles un comité central, formé des délégués des six diocèses, pour étendre et consolider l'œuvre du *Denier de Saint-Pierre* et généralement toutes les œuvres dites *pontificales* qui peuvent s'y rattacher. Sans s'immiscer dans l'organisation et le régime intérieur des comités diocésains, le comité central a spécialement pour mission d'éclairer leurs opérations, d'échanger entre eux tous les renseignements utiles et de maintenir l'accord nécessaire à la réussite de leur commune action.

La violation réitérée du droit des catholiques de posséder et d'administrer leurs cimetières particuliers à titre de dépendance des églises, a provoqué un pétitionnement auquel ont pris part 800,000 de nos coreligionnaires. Jamais manifestation plus imposante et plus unanime ne

s'était produite en Belgique. C'est en vain que nos adversaires ont essayé d'en atténuer la signification et la portée. Les efforts qu'ils ont faits pour la déprécier n'ont servi qu'à faire ressortir leur impuissance et à établir plus clairement encore la légitimité des réclamations des catholiques. Les pétitions sont déposées à la Chambre des représentants, et leur examen, momentanément retardé par la crise ministérielle et les débats qu'elle a soulevés, sera certainement abordé lorsque le Parlement aura repris le cours régulier de ses travaux. En attendant, on s'occupe de toutes parts de donner à la sépulture des pauvres le caractère religieux et charitable qui faisait encore défaut dans plusieurs localités. Entre autres, une ordonnance récente du vénérable évêque de Gand rappelle à cet égard les règles déjà en vigueur et prescrit les mesures nécessaires pour assurer leur exécution, les étendre et les compléter dans toutes les paroisses de son diocèse. A Bruxelles, où l'action de la secte des solidaires et des libres-penseurs exerce de si tristes ravages, le clergé paroissial, sous le patronage du révérend doyen et avec le concours de quelques laïcs dévoués, prépare l'extension à toutes les paroisses de la ville et des faubourg des mesures déjà adoptées dans quelques-unes d'entre elles et dont l'expérience atteste les bons effets (1). Des réformes analogues sont en voie d'exécution ou de préparation dans les autres diocèses, et l'on peut espérer que dans un délai rapproché l'enterrement et les funérailles de l'ouvrier et de l'indigent seront environnés de tout le décorum désirable et satisferont en tous points aux légitimes désirs des familles catholiques.

L'œuvre de la *Sanctification du dimanche* présente des difficultés de plus d'un genre, qu'un zèle persévérant, joint à une sage prudence, pourra seul parvenir à surmonter. Cependant, elle suit son cours et se développe incessamment dans plusieurs localités. Pour la fortifier et étendre son action, un centre de correspondance et de renseignements a été constitué dans la ville de Lyon, grâce à l'initiative de notre honorable collègue, M. Chaurand, qui se fera sans doute un devoir de vous entretenir de la situation actuelle de l'œuvre et des espérances qu'elle donne pour l'avenir.

Des rapports particuliers vous seront aussi adressés sur l'état des missions intérieures et extérieures et sur leurs progrès pendant l'année écoulée.

Il n'entre pas dans le cadre de ce résumé de vous entretenir, messieurs, de telles ou telles œuvres de charité en particulier. Il suffit de signaler leur extension continue et d'affirmer qu'à aucune autre époque la charité des catholiques ne s'est manifestée par des combinaisons plus ingénieuses, des bienfaits plus variés, un dévouement plus intelligent.

(1) L'œuvre a été fondée sous le titre de : *Association de Sainte-Barbe*. Son but est de contribuer à assurer des funérailles honorables à tous les catholiques pauvres, morts dans le sein de l'Église, et dont la famille se trouve dans l'impossibilité de faire face aux frais d'un service de dernière classe. (*Voir* ses statuts aux ANNEXES.)

En vous exposant, dans la deuxième section, la situation, les progrès, les lacunes et les besoins de la charité libre et chrétienne en Belgique comme dans les autres pays, nos honorables collègues vous feront connaître les œuvres qui répondent le mieux aux besoins de la classe pauvre et souffrante. Ces renseignements, recueillis par la sténographie ou rédigés d'avance dans des notices qui devront être remises au bureau, seront insérés dans le compte rendu de la présente session.

Les résolutions relatives à l'éducation et à l'instruction chrétiennes ont été mûrement élaborées et constituent une déclaration de principes à laquelle les catholiques ne peuvent hésiter à se rallier. L'acharnement que nos adversaires ont mis à l'attaquer et la perfidie avec laquelle ils ont essayé d'en dénaturer le véritable sens, en font ressortir l'importance. En se plaçant et en se maintenant sur le terrain de la liberté, les écoles catholiques ne peuvent manquer de l'emporter sur celles qu'on leur oppose. L'autorité publique, telle qu'elle est constituée dans nos pays constitutionnels, n'a pas de mission éducatrice proprement dite. Si, pour suppléer au défaut ou à l'insuffisance de l'action particulière ou collective, elle est autorisée à ériger des écoles, ce ne peut être qu'à la condition de pourvoir aux besoins religieux de la population à laquelle elles sont destinées. Flottant au gré de l'opinion, enjeu de la lutte des partis, favorable aujourd'hui, hostile demain aux croyances catholiques, l'autorité publique ne peut avoir la prétention de monopoliser en quelque sorte entre ses mains la direction de l'enseignement national. Ce n'est que parce qu'elle se flatte de conserver une influence prépondérante sur l'action gouvernementale, que l'école soi-disant libérale persiste à revendiquer pour l'État ce droit exorbitant. Il lui est, en effet, plus facile et surtout moins coûteux de faire peser sur la masse des contribuables et partant sur la majorité catholique la charge d'un établissement qu'elle serait impuissante à soutenir par elle-même. — Ce système faux et injuste doit être combattu sans relâche et finira par succomber. Chaque opinion, chaque croyance aura alors à pourvoir à l'instruction de ses adhérents à l'aide de ses propres ressources. C'est sur ce terrain d'égalité parfaite que nous convions nos adversaires. En attendant, nul effort ne doit être négligé pour étendre et perfectionner les écoles catholiques et suppléer aux garanties de stabilité qui leur font encore défaut, en multipliant et en renforçant les combinaisons qui ont permis jusqu'ici d'assurer leur existence. Les catholiques belges sont entrés résolûment dans cette voie, et récemment encore, par une circulaire du 15 mai dernier, Son Éminence le cardinal-archevêque annonce aux supérieures des communautés enseignantes du diocèse de Malines, qu'il a érigé dans le diocèse deux *écoles normales* où les religieuses et les aspirantes-religieuses peuvent s'initier à toutes les connaissances théoriques et pratiques de l'art si important de l'enseignement. Un établissement semblable existe aussi dans le diocèse de Bruges, sous la direction de la congréga-

tion des *Dames de Saint-André*. Ces institutions complètent la série des écoles normales, déjà érigées par l'épiscopat et le clergé, pour les élèves-instituteurs laïques des deux sexes, sur divers points du pays, pépinières d'où sortent incessamment des maîtres et des maîtresses instruits, imbus des meilleurs principes et parfaitement préparés à l'apostolat qu'ils sont appelés à exercer au sein de la classe ouvrière et indigente.

L'*Œuvre de la propagation des bons livres et de la formation des bibliothèques populaires* ne s'est pas non plus ralentie. L'association qui s'était constituée à cet effet, à Bruxelles, s'est ralliée à la Société de Saint-Charles-Borromée, de manière à renforcer leur action commune. Des centres de distribution, d'abonnement et de lecture ont été créés dans plusieurs localités, et quelques membres de notre Assemblée, convaincus de la nécessité de mettre les moyens matériels de publicité au niveau des besoins de la propagande, travaillent activement à l'organisation d'un *Comptoir d'imprimerie et de librairie* qui publiera et répandra, de la manière la plus large, les ouvrages utiles dans toutes les branches. Son premier soin sera sans doute de créer une Revue, qui servira de lien et d'organe aux écrivains catholiques et qui secondera l'action utile de la presse quotidienne en Belgique.

L'annexion à l'Université catholique de Louvain d'une école spéciale du génie civil, d'industrie et des mines, est en voie de préparation. Les cadres des nouveaux cours sont formés, et l'on n'attend plus pour l'ouverture de la nouvelle institution que l'aplanissement de certaines difficultés qui se rapportent particulièrement aux moyens financiers.

La fondation d'une *Académie catholique*, dont le principe a été décrété dans la précédente session, a fixé particulièrement l'attention du comité central. Mais tout en reconnaissant les avantages d'une pareille institution, il n'a pu se dissimuler les difficultés de l'installer sur des bases solides et acceptées par tous. Il devait opter entre l'académie universelle, composée tout d'abord de membres choisis parmi les savants, les littérateurs et les artistes les plus éminents de la catholicité tout entière, et une académie dont le siége fixé provisoirement en Belgique, et composée principalement d'éléments belges, étendît successivement son action sur le monde par l'agrégation des éléments étrangers. En se décidant pour cette dernière combinaison, le comité rencontrera peut-être des objections de plus d'un genre. Cependant, en y réfléchissant, on reconnaîtra que ce parti était, après tout, le plus pratique et partant le meilleur auquel on pût s'arrêter dans les circonstances actuelles. L'essentiel était de donner un corps à l'idée, et de poser les premiers jalons d'une œuvre que l'on pourra modifier et perfectionner avec le temps. C'est dans ce sens qu'est rédigé le projet de statuts inséré dans la brochure distribuée aux membres de l'Assemblée, et qui, soumis aux délibérations de la troisième section, pourra être amendé comme on le jugera convenable.

Les questions relatives à l'*art chrétien*, qui ont soulevé de si brillants

débats dans notre précédente réunion, n'étaient pas toutes susceptibles de recevoir une solution immédiate et pratique. Cependant, elles ont provoqué d'utiles réformes, notamment en ce qui concerne l'exposition permanente des œuvres d'art dans les églises. La circulaire récente de Mgr l'évêque de Gand, que j'ai déjà citée, renferme à ce sujet des recommandations conformes aux indications données par le Congrès, et qui seront sans doute étendues prochainement aux autres diocèses du royaume.

Vous apprendrez aussi, messieurs, avec satisfaction et reconnaissance que NN. SS. les évêques de Belgique, dans leur dernière réunion à Malines, au commencement du mois d'août, ont fondé à la faculté de théologie de l'Université catholique de Louvain, une chaire d'antiquités chrétiennes et d'archéologie, et ont confié l'enseignement de ces branches à un savant professeur. Cette nouvelle chaire répond à un besoin de l'époque et à un vœu exprimé par le Congrès l'an dernier.

Voulant entrer plus avant encore dans cette voie, en joignant l'exemple au précepte, nous avons organisé, pour la présente session, une exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes, ainsi qu'un concours d'orfévrerie, de sculpture et de peinture sur verre, auquel ont été conviés les artistes de tous les pays. Cette organisation confiée à un comité spécial, présidé par M. de Cannart d'Hamale, sénateur, et composé de membres belges et étrangers, a occasionné d'assez fortes dépenses, que l'on ne regrettera certes pas en présence du résultat obtenu. C'est une tentative louable à tous égards, et qui serait dignement couronnée par la création d'un musée d'art religieux permanent, dont le projet pourra être étudié ultérieurement.

Quant aux résolutions adoptées relativement à la musique religieuse, elles ne s'appliquent pas non plus à des faits positifs susceptibles de passer immédiatement dans le champ de l'actualité. Elles se bornent à poser des principes et des règles de conduite, dont l'application dépend du bon vouloir et du zèle du clergé et des fabriques d'église, et dont la salutaire influence ne pourra s'exercer qu'avec le temps. Cependant, elles sont loin d'être restées stériles jusqu'ici. Ainsi, le vœu pour la création de sociétés de musique sacrée a été réalisé à Louvain, par les soins de notre zélé collègue, M. le chevalier X. Van Elewyck. La Société chorale de Sainte-Cécile, établie dans cette ville, s'occupe spécialement de musique religieuse. A l'église de Saint-Michel, on a formé une école de chant, et, grâce au concours des Frères de la doctrine chrétienne et aux souscriptions de quelques paroissiens dévoués, on est déjà parvenu à créer un noyau de douze enfants pauvres et de douze adultes qui sont attachés au service du jubé et suffisamment rétribués. Des faits analogues se sont, sans doute, produits dans d'autres localités, et la section spéciale se fera un devoir de les rechercher et de les constater pour servir d'exemples et susciter des imitateurs.

La cinquième section s'est surtout occupée des moyens de développer la presse catholique et de créer un journal international qui eût été accepté et propagé par les catholiques de tous les pays. S'inspirant de la pensée qui avait dicté les vœux exprimés par l'Assemblée de 1863, le Comité central a travaillé à leur réalisation dans la mesure des ressources mises à sa disposition. Grâce à ses efforts unis à ceux des hommes généreux dévoués à la même cause, la publicité catholique a pris depuis un an en Belgique un remarquable essor. Les journaux catholiques de la capitale ont subi une réorganisation radicale ; leur rédaction a été complétée et perfectionnée, le nombre de leurs abonnés s'est accru d'un manière considérable, et moyennant quelques améliorations projetées ou déjà en cours d'exécution, ils réuniront prochainement toutes les conditions voulues pour la circulation internationale. Dans les provinces, le progrès n'a pas été moins marqué et moins rapide : ici on a vu surgir de nouveaux organes, là les journaux existants ont agrandi leur format et renforcé leur personnel ; partout ils ont conquis un surcroît d'abonnés et de lecteurs. Le Comité central a favorisé ce mouvement en encourageant quelques feuilles provinciales, tout en prêtant son assistance à tel journal étranger dont la situation lui a paru de nature à motiver une exception.

Mais ce n'est là qu'un commencement. L'importance que la publicité a acquise de nos jours impose aux catholiques l'impérieux devoir de lutter au moins à armes égales sur ce terrain contre leurs adversaires. Pour préparer le concert nécessaire à cet effet, le Comité central a jugé utile de convoquer les représentants des journaux catholiques du pays et de l'étranger à une conférence spéciale où ils discuteront et régleront leurs intérêts communs, établiront entre eux des relations suivies et s'infuseront réciproquement le courage et la persévérance qui, en fécondant leur labeur, en assureront la récompense.

Dans notre première réunion, messieurs, nous avons jeté les fondements d'une grande œuvre, dont le Comité central a poursuivi depuis la réalisation, et qu'il dépend de vous de consolider, en vous y ralliant d'une manière de plus en plus étroite. L'un de ses principaux éléments réside dans la constitution de sociétés ou de cercles qui, sous des noms divers, ont un but identique, celui de créer des relations intimes et journalières entre les catholiques de chaque localité, de les fortifier dans la pratique du bien et de les instruire, tout en leur procurant d'agréables distractions. Ces centres se sont rapidement propagés en Belgique : Gand, Bruges, Louvain, Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode, Nivelles, Malines, Liége, Verviers, Tournai, Mons, Alost, Saint-Nicolas, Courtrai, Renaix, Mouscron, etc., ont ouvert la voie. D'autres suivront à leur tour cet exemple, et il est permis d'espérer que, dans un avenir prochain, nulle localité d'une certaine importance en Belgique n'aura, sinon sa société complète, du moins un noyau ou un groupe, qui peu à peu grandira en

nombre et en influence. Tous les cercles constitués jusqu'ici se sont mis en rapport les uns avec les autres, et chacun des membres d'un cercle particulier est admis au même titre, et sans autre formalité ou condition, à fréquenter les institutions du même genre dans toute l'étendue du royaume. Cette alliance est encore fortifiée par les conférences, pour lesquelles les diverses sociétés échangent leur orateurs, et les applaudissements qui ont accueilli récemment un de nos éloquents collègues, M. Cochin, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation du cercle de Bruxelles, ont prouvé combien nous étions heureux et reconnaissants du concours que nous apportaient nos coreligionnaires de l'étranger

Issue de la même pensée, l'*Union des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain* s'est constituée le 17 juillet dernier. Le but de cette institution, formulé dans le premier article de ses statuts, est d'entretenir les liens d'amitié formés à l'université, de conserver la communauté de principes entre les élèves de l'*Alma Mater,* de les mettre à même de se revoir, de s'entr'aider et de défendre leurs intérêts communs dans toutes les circonstances de la vie, quelle que soit la diversité de leurs carrières, de leur résidence et de leurs relations. La première réunion comptait plus de 200 membres : elle a été suivie d'un banquet fraternel où des toasts, chaleureusement applaudis, ont été portés au recteur, au corps professoral, aux anciens et aux nouveaux étudiants, ainsi qu'à la commission provisoire qui avait pris l'initiative de la convocation. Ce groupe d'élite ne tardera pas à se compléter et à s'étendre. Des adhésions nouvelles arrivent journellement de toutes parts. Dès aujourd'hui le nombre des membres dépasse déjà 500, et tout fait présager que prochainement l'opinion catholique en Belgique comptera une force nouvelle et une phalange d'élite fortement unie et parfaitement préparée aux luttes de l'avenir.

Ce mouvement fécond ne s'est pas arrêté aux limites de la Belgique : il s'est propagé et se propage incessamment au dehors. Dès à présent, l'Assemblée des catholiques en Belgique, représentée par son Comité central, est en correspondance avec les catholiques les plus éminents du monde entier. Elle s'est mise en relation intime avec les grandes Associations catholiques d'Allemagne et de Suisse, et les adresses qu'elles échangent, témoignent de la parfaite communauté de vues et d'aspirations qui existe entre elles. Enfin, à l'instar de la manifestation faite l'an dernier par les élèves de l'Université catholique de Louvain, un grand nombre d'étudiants de l'Université de Paris nous ont envoyé cette année une lettre collective par laquelle ils déclarent s'associer sans réserve à l'œuvre que la Belgique catholique doit être fière d'avoir inaugurée dans son sein.

Si je ne craignais, messieurs, de fatiguer votre attention, je pourrais poursuivre cette énumération en passant en revue les autres résultats directs ou indirects de notre Assemblée de 1863. Mes honorables collègues auront d'ailleurs l'occasion de suppléer aux lacunes qu'on y aurait

remarquées. Mais avant de terminer, qu'il me soit encore permis d'appeler votre attention sur le caractère essentiel de l'œuvre que nous avons fondée ensemble et à laquelle votre concours futur ne fera pas certainement défaut.

En nous réunissant à des époques périodiques, nous avons eu non-seulement en vue de consolider le lien qui nous unit, mais encore de nous éclairer mutuellement, d'échanger nos idées, de mettre en commun les fruits de notre expérience et de nous fortifier dans la pratique du bien. En présence des grands problèmes que soulève l'état actuel de la société, nous devons être convaincus qu'ils ne peuvent trouver de solution satisfaisante que dans et par le catholicisme. C'est en vain qu'on la cherche ailleurs : les livres, les projets, les utopies s'accumulent en même temps que les souffrances de l'humanité. La science a fait d'admirables découvertes et suscité de remarquables inventions ; l'industrie a marché à pas de géant et les relations commerciales s'étendent incessamment sur tous les points du globe ; mais l'homme, l'être humain, s'est-il amélioré, élevé dans la même proportion ? Le travailleur a-t-il plus de bien-être, son avenir est-il mieux assuré? est-il moins exposé aux funestes conséquences de la maladie, du chômage, de l'abandon, lorsque ses forces épuisées l'obligent de suspendre son pénible labeur? La femme est-elle plus respectée, la mère plus tranquille sur le sort de sa jeune famille? L'enfant est-il mieux protégé? Sans doute, les mœurs se sont adoucies, au moins à la surface, mais les vices, en se recouvrant d'un voile hypocrite, sont-ils devenus moins odieux? Les crimes, en changeant de nature, sont-ils moins fréquents? En un mot, les progrès réalisés dans la sphère matérielle, ont-ils été accompagnés d'un progrès correspondant dans la sphère morale? Pour répondre à ces questions, il suffit de jeter les yeux autour de soi et de considérer toutes les misères qui nous environnent. Séduite, aveuglée par les richesses accumulées dans son sein, la société, tout en se glorifiant de son éclat, ne peut cependant se défendre d'un triste pressentiment : elle n'a pas de foi dans l'avenir, la sécurité lui échappe. C'est que sa prospérité manque de base solide : l'âme a été sacrifiée au corps, le culte du veau d'or a remplacé le culte du vrai Dieu. Cette situation est pleine de périls et ne pourrait être prolongée sans nous entraîner tous, grands et petits, forts et faibles, riches et pauvres, dans le même abîme. On ne la modifiera qu'en réveillant l'esprit chrétien que le siècle méconnaît ou semble avoir oublié, en rappelant à l'homme sa double nature et sa véritable destinée, et en le ramenant au pied de l'autel qu'il n'eût jamais dû déserter. Tel doit être, messieurs, l'objet de nos constantes préoccupations et de nos efforts les plus persévérants. L'industrialisme et la philanthropie se sont mis à l'œuvre pour ériger l'édifice de l'avenir, et ont échoué ; c'est à la religion et à la charité qu'elle inspire et qu'elle guide, qu'il faut demander désormais le remède souverain qui seul peut sauver la société.

Mais pour accomplir cette mission de salut, la charité doit à son tour compléter, multiplier et varier ses moyens, appeler à son aide la science et associer à l'élan du cœur les calculs de l'intelligence. Ce n'est que dans des assemblées comme la nôtre que peut se préparer ce grand travail et cette sorte de rénovation. En y passant en revue toutes les œuvres enfantées par l'esprit chrétien, nous trouverons les lacunes qui restent à combler, nous préparerons de nouvelles combinaisons qui puissent satisfaire à tous les besoins. Telle est la raison et la justification du programme que nous soumettons à vos délibérations. Les questions qu'il embrasse ne sont que la suite et le corollaire de celles que vous avez abordées et résolues l'an dernier, et elle trouveront leur complément dans les programmes de nos réunions futures. Nous parcourrons ainsi successivement le vaste champ ouvert à notre activité et à notre zèle. A l'étude succédera l'application ; tous, nous nous ferons un devoir de réaliser, dans la mesure de notre influence et de nos ressources, les améliorations et les réformes dont nous aurons reconnu la nécessité.

S'il nous fallait, messieurs, un encouragement pour surmonter les difficultés et les peines inhérentes à cette tâche, nous le trouverions dans les résultats obtenus jusqu'ici. Voyez ce qu'a déjà produit l'élan imprimé par notre première réunion ! Forts des principes puisés à la source divine, nous avons pour nous guider une lumière toujours vive qui se projette sur tous les points de l'horizon, éclaire et féconde tout ce qu'elle touche, et qui, si nous pouvions nous égarer un instant, nous ramènerait invariablement dans la voie de la vérité. Ouvrons donc nos âmes et nos cœurs à cette lumière, sachons nous élever à la hauteur de la mission que Dieu a assignée à ses enfants dans le monde ; que le lien qui nous unit se resserre de plus en plus ; appuyés désormais les uns sur les autres, miséricordieux et charitables pour tous, animés d'une foi commune, pénétrés d'un même amour pour l'humanité souffrante, le succès ne pourra nous échapper, et nous conquerrons la récompense promise aux hommes de bonne volonté.

Pendant la lecture du rapport de M. le secrétaire général, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, entre dans la salle avec S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines et les autres évêques et prélats de Belgique. Toute l'Assemblée est debout, et au milieu d'applaudissements enthousiastes retentit un cri unanime : *Vive l'évêque d'Orléans! vive Mgr Dupanloup!*

M. le baron de Gerlache, s'adressant à Mgr l'évêque d'Orléans, lui dit : « Oh ! monseigneur, quelle grande voix que la vôtre dans l'Église catholique ! Oh ! quel défenseur vous êtes de toutes les grandes causes ! Tous les sentiments qui intéressent particulièrement la religion et l'humanité trouvent en vous un organe des plus éloquents et des plus coura-

geux. Nous sommes heureux et fiers de vos luttes. Soyez le bienvenu parmi nous, monseigneur, et mettez le comble à notre gratitude en adressant quelques paroles à cette assemblée si avide de les recueillir. »

Mgr l'Évêque d'Orléans, étant monté à la tribune, s'exprime ainsi :

« Je suis profondément touché de l'accueil que vous voulez bien me faire, et d'autant plus qu'il ne m'est pas facile de me désintéresser personnellement d'une telle bienveillance. Je ne suis ici, à proprement parler, qu'une fiction. En m'applaudissant, vous saluez un évêque de l'Église catholique et de la France. Vous m'accueillez avec une telle cordialité, parce que vous aimez Jésus-Christ et son Eglise. Vous me saluez, parce que je suis un frère de vos saints évêques et le frère respectueux de votre vénérable, courageux et patriotique Cardinal, dont la présence au milieu de vous, vous honore et vous protège. Vous me saluez, parce que je suis Français, fils d'un noble pays dont vous parlez la langue et dont vous comprenez la gloire. Vous saluez en moi mon Père, qui est Jésus-Christ, ma Mère, qui est l'Église. Merci, messieurs ; et moi aussi, si vous me permettez de vous le dire, je vous aime. j'aime la Belgique, ce peuple nouveau qui est peut-être plus solide que les anciens, ce peuple croyant qui est plus libre que les anciens, ce peuple laborieux qui est plus en progrès que les anciens, grâce à un roi prudent, à des lois sages, à des mœurs chrétiennes. La Foi, la Loi, le Roi, vous avez le bonheur d'être une nation qui repose encore sur ces trois colonnes trop ébranlées. Dans la Belgique, j'aime les catholiques, et malgré de grandes affaires et une grande fatigue, j'ai été heureux de leur donner ce témoignage, précisément parce qu'à l'heure où je parle ils n'ont pas été aussi heureux qu'ils auraient dû l'être. Si vous aviez été de tous points vainqueurs, j'aurais béni Dieu et applaudi de loin, peut-être ne serais-je pas aujourd'hui parmi vous. Je suis venu d'ailleurs avec joie, car l'épreuve est l'heure des enseignements salutaires, des résolutions généreuses et, si vous me permettez de l'ajouter, des amitiés fidèles. » (*Applaudissements prolongés.*)

Après que M. le secrétaire général eut repris et terminé la lecture de son rapport, M. le président donne la parole à M. G. Verspeyen, rédacteur du *Bien public*, pour une motion en faveur du courageux rédacteur du *Patriota cattolico*, M. l'avocat J.-B. Casoni, de Bologne.

Messieurs,

Journaliste catholique, je viens vous parler d'un journaliste catholique.

Vous vous rappelez le généreux écrivain qui vous disait, il y a un an, à cette tribune, les douleurs, les luttes, les espérances de l'Italie catholique. Il me semble que j'entends encore retentir cette énergique parole : « Pour rendre les armes, il ne suffit pas que nous soyons opprimés, il faut que nous soyons écrasés. » Eh bien! messieurs, l'héroïque lutteur

qui nous faisait cette promesse, M. Casoni, est bien près d'être écrasé : la massue du libéralisme piémontais est suspendue sur lui.

A peine avions-nous échangé, à Malines, de fraternels adieux, qu'il retournait au champ de bataille, et fondait à Bologne un petit journal, le *Patriota cattolico,* héritier lui-même d'une autre feuille catholique, l'*Écho,* tuée l'an dernier par les vampires du fisc.

Casoni défendait avec une prudente fermeté les libertés de l'Église, les droits de Pie IX, nos droits à tous. Son journal se dressait comme la protestation quotidienne de la justice et de la vérité en face de l'iniquité triomphante et du mensonge vainqueur.

Cette voix si faible est importune. On veut l'étouffer : depuis huit mois qu'il existe, le *Patriota* a été saisi six fois et chaque saisie est un procès, chaque procès une condamnation, une amende. L'autre jour encore, de nouvelles poursuites ont été intentées. Quel était donc le crime de M. Casoni? Il avait reproduit, d'après le journal officiel de Turin, un appel du cardinal Rauscher en faveur de l'emprunt pontifical. Innocent dans le *Moniteur*, parce qu'il était accompagné de quelques infamies officielles, cet appel a été trouvé coupable dans le *Patriota*, qui l'a publié sans commentaires.

Cette persécution à outrance, cette opiniâtre rapacité du fisc, a épuisé les ressources de notre ami. Il déclare, dans un de ses derniers numéros, qu'à moins de secours abondants, il se verra contraint de renoncer à la lutte et de disparaître.

Eh bien, messieurs, cela ne sera pas. Nous tendrons une main amie à ce vaillant soldat de la cause catholique, nous lui dirons : Courage, courage, voici du secours ; luttez, luttez encore, luttez toujours... Vous n'êtes pas écrasé.

Je viens donc proposer aux catholiques réunis à Malines de donner à M. Casoni un témoignage public d'admiration et de sympathie. Quand un soldat s'est distingué, on le met à l'ordre du jour de l'armée. Mettons Casoni à l'ordre du jour de la grande armée catholique.

Mais, messieurs, nos sympathies ne doivent pas demeurer stériles : je vous demande quelque chose de plus que des applaudissements, je vous demande, au nom de la fraternité catholique, de vous associer à la souscription qui vient d'être ouverte en faveur du *Patriota,* et dont un journal belge, le *Bien public*, de Gand, a pris l'initiative.

Il s'agit, vous le comprenez, d'une œuvre importante, il s'agit de soutenir dans les provinces ravies au Saint-Siége une protestation de tous les jours contre les attentats commis contre la souveraineté pontificale. *Patriota cattolico,* ce titre seul a sa signification. Il rappelle la patrie humiliée, asservie, l'Église persécutée ; il rappelle aux Bolonais qu'ils ont à Rome un roi et un père, notre grand Pie IX.

Oui, il faut un journal pour répondre à l'usurpateur et lui dire : Vous n'êtes pas le droit, vous êtes la force.

Il faut un journal pour révéler au monde les turpitudes de ce chaos pétri de sang et de boue qu'on appelle l'unité italienne.

Il faut un journal pour révéler aux catholiques les incomparables beautés de l'Église libre dans l'État libre!

Il faut un journal pour nous apporter la parole vengeresse des évêques, les protestations des victimes, les vrais cris de douleur de l'Italie blessée dans sa liberté, dans son honneur, dans sa foi.

Nous tendrons à M. Casoni une main fraternelle, nous lui dirons : En avant! en avant!.. A tous les catholiques qui, là-bas, par delà les monts, luttent et souffrent pour notre Mère l'Église, nous dirons : Courage! courage! ne vous laissez pas abattre par les défaites d'un jour. Qu'est-ce que la victoire des hommes? Attendons la revanche de Dieu... A l'ombre du sanctuaire de Lorette, s'étend une plaine désormais fameuse par un héroïque dévouement et par un grand crime, la plaine de Castelfidardo. Le voyageur qui la traverse y aperçoit un obélisque lourd et massif, bien fait pour rappeler l'oppression, digne trophée du vainqueur... Plus loin, sur un petit tertre, s'élève une croix de bois, dont la main pieuse des pèlerins a déjà raccourci les branches. C'est là qu'est mort notre glorieux Pimodan, c'est là que s'est fait écraser le bataillon franco-belge, c'est là que dorment nos martyrs...

Ces deux monuments, messieurs, symbolisent nos espérances. Un passé de dix-huit siècles nous répond de l'avenir. Le jour viendra où, sur l'obélisque piémontais comme sur l'obélisque païen, un pape, Pie IX, peut-être, gravera cette inscription triomphante : Le Christ règne, commande, il est vainqueur... Le jour viendra où, sur la tombe des vaincus de Castelfidardo, devenue l'autel du sacrifice, l'Église chantera l'hymne de la joie : *Te martyrum candidatus laudat exercitus;* Seigneur, la brillante armée des martyrs chante vos louanges! (*Acclamations unanimes.*)

M. le Secrétaire général. — Le bureau principal, répondant à l'appel si énergique et si chrétien de notre estimable et aimé collègue M. Verspeyen, et s'associant au généreux élan de l'Assemblée, déclare qu'il serait heureux s'il pouvait couvrir entièrement toutes les amendes encourues par le vaillant défenseur de la foi chrétienne, M. Casoni. — Mais, malheureusement nos ressources ne sont pas à la hauteur de nos désirs et force nous est de restreindre notre concours dans des limites que nos vœux nous font paraître bien étroites. Nous nous inscrivons donc, au nom de l'Assemblée, en tête de la liste, pour la somme de 2,000 francs, et nous espérons que le Congrès couvrira, sinon la totalité, du moins une grande partie des amendes infligées à M. Casoni. (*Applaudissements unanimes.*)

M. le vicomte Eugène DE KERCKHOVE obtient ensuite la parole et s'exprime ainsi :

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Parmi les nombreuses questions qui se pressent devant cette assemblée et viennent solliciter son attention, il en est une qui me paraît dominer et embrasser toutes les autres; une question qui est, pour nous, de tous les temps et de tous les lieux; qui porte, en elle, les conditions du triomphe de l'Église dans la grande lutte engagée depuis des siècles, entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal; une question qui, même pour un adversaire de bonne foi, intéresse non-seulement la cause catholique, mais celle de tous les hommes, la cause du progrès et de la civilisation dans le monde entier. Je vous demande la permission de vous parler de cette question.

Ne croyez pas, messieurs, que j'aie la prétention de vous apporter une découverte, de vous apprendre quelque chose. Non, ce n'est pas là ce qui m'amène devant vous : je viens m'adresser à vos souvenirs, à vos réflexions, à ce qui est déjà dans votre pensée, dans vos cœurs, pour essayer de me faire l'historien de vos aspirations; historien sans doute bien inférieur à sa tâche, mais qui ose compter sur toute l'indulgence de ses auditeurs. Cette indulgence, messieurs, j'allais vous la demander, mais j'en trouve déjà la promesse dans l'accueil si bienveillant, si flatteur que vous avez daigné me faire. Laissez-moi vous dire combien j'en suis touché et vous exprimer ma reconnaissante surprise d'une faveur aussi peu méritée.

Messieurs,

Aux diverses époques de l'histoire, on voit surgir, dans le monde, des institutions ou des œuvres marquées d'un caractère spécial, appropriées aux besoins particuliers de chacune de ces époques. C'est Dieu qui les envoie aux hommes dans l'intérêt de sa vérité éternelle, dans l'intérêt de l'humanité elle-même. Et pourtant presque toujours, ces institutions, ces œuvres ont des commencements difficiles : elles ne sont pas comprises et les hommes les combattent. Pour n'en citer qu'un exemple dans les temps modernes, tous nous connaissons les obstacles que la Société de Saint-Vincent de Paul a rencontrés à son origine. Chose singulière, ses premiers adversaires se sont trouvés dans les rangs chrétiens, et l'un des premiers reproches qu'on lui ait adressés a été celui d'imprudence.

Messieurs, l'œuvre que nous avons inaugurée ici, l'an dernier, ne pouvait échapper à la règle commune. Elle aussi a eu ses contradicteurs : on a signalé ses imperfections; on a exprimé des craintes, prévu des

dangers. C'était naturel. Parmi les vertus qui sont recommandées à l'homme, la moins rare peut-être c'est la prudence. Il est vrai que c'est la plus commode. Aussi, dans tous les temps et dans tous les pays, il se trouve des hommes *prudents,* qui, au fond des meilleures choses, voient tout d'abord les inconvénients et, le plus souvent, ne voient que cela. De ces hommes prudents, toutes les grandes innovations en ont rencontré sur leur chemin; depuis le commencement du monde, toutes les œuvres de Dieu se sont faites sans eux et malgré eux. A coup sûr, si les peuples païens avaient écouté les hommes prudents, le christianisme ne se serait jamais établi sur la terre; il n'y aurait surtout jamais eu de martyrs. Les martyrs, messieurs, n'étaient que des imprudents, de sublimes imprudents, aux yeux de la sagesse du siècle. Mais de ces sages selon le siècle, de ces hommes prudents, il y en avait même autour de Jésus. C'étaient eux qui, comme Pierre, pâlissaient devant une simple servante et affirmaient — soit dit sans allusion, — qu'ils n'étaient pas des disciples du Nazaréen, qu'ils n'avaient pas assisté à ses instructions. C'étaient eux qui, sur la mer de Galilée, s'écriaient avec terreur, — comme bien des catholiques de nos jours : — « Seigneur, nous allons périr. » Vous savez comment le Seigneur les appelle. Il les appelle « hommes de peu de foi. »

Messieurs, avec ces hommes-là, on ne discute point : la meilleure réponse à ceux qui nient le mouvement ou qui refusent de marcher, c'est de marcher devant eux.

Nous avons marché, messieurs, et, avec l'aide de Dieu, nous continuerons à marcher, sans nous arrêter ni aux cris des adversaires, ni aux défaillances des amis. Je dis « nous avons marché, » et je crois que nous avons le droit de le dire. Cependant, n'exagérons rien : que le bien réalisé ne nous fasse pas oublier le bien qu'il nous reste à faire. Nous ne sommes encore qu'au début de la carrière : nous avons devant nous un vaste horizon, de grandes et belles perspectives, mais la route est à peine ouverte. Avant d'arriver au but, il y a encore bien des terres à déblayer, bien des obstacles à vaincre par le courage, le dévouement et, disons le mot — il ne saurait effrayer des chrétiens, — par le sacrifice.

Mais quel est ce but que nous avons en vue, ce terme auquel il nous faut arriver? Quelle est la pensée fondamentale, essentielle de notre œuvre? En d'autres termes, qu'avons-nous de plus important à réaliser pour la gloire de Dieu, pour le triomphe de notre foi? Je réponds, messieurs, avec vous tous : c'est de constituer l'union, l'union sérieuse, constante des catholiques dans le monde entier. Voilà la grande question et voilà notre but, notre espoir. Voilà ce qui doit être le couronnement de l'édifice auquel nous travaillons.

« Mais, dira-t-on peut-être, cette union n'existe-t-elle pas? Ne sommes-nous pas, d'un bout du monde à l'autre, une seule et même Église, une seule

et même armée luttant partout contre le même ennemi? » — Oui, messieurs, nous sommes une seule armée composée d'une foule de corps qui tous portent les mêmes couleurs, combattent sous le même drapeau. Malheureusement, presque toujours, chacun de ces corps combat isolément, comme il l'entend, sans s'occuper des autres, et, précisément à cause de cela, chacun est souvent battu en détail par l'ennemi commun. Ceci n'est pas une exagération : pour peu qu'on voyage en Europe, — et j'en ai fait l'expérience par moi-même, — il est impossible de ne pas être frappé de l'espèce d'isolement où se trouvent les peuples catholiques à l'égard les uns des autres. Quelques correspondances de journaux, des relations individuelles d'amitié et des sympathies souvent stériles, voilà tout le lien qui existe entre eux. Je sais et j'avoue que, depuis quelques années, cette situation tend à s'améliorer : sous l'empire de certaines causes, dont j'aurai à vous parler tout à l'heure, les peuples catholiques ont commencé à se rapprocher du centre de l'Église ; on a créé des œuvres générales, internationales ; l'intérêt commun en face du danger commun a développé, dans nos rangs, un vif besoin d'association. Cependant, tout cela est encore bien peu de chose. Ce sont d'heureuses, mais rares exceptions, au milieu de l'isolement général. Notre plus grand mal peut-être, c'est de ne pas nous connaître. Non-seulement nous sommes fort peu au courant de ce qui se passe dans les pays éloignés, mais le plus souvent, nous ne savons même pas ce qu'il en est des pays voisins. Il en résulte tout naturellement qu'il n'y a pas d'entente entre les efforts des catholiques : leurs organes ne sont pas d'accord ; ils se gênent les uns les autres, quelquefois même ils s'attaquent réciproquement.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'inconvénient de pareils tiraillements entre défenseurs d'une même cause : s'ils ne faisaient qu'affaiblir l'union entre nous, ce serait déjà un malheur ; mais, ce qui est plus déplorable, ils fournissent des armes à nos adversaires.

Cet état de choses doit changer : il y va de notre honneur, de notre avenir. En présence des efforts chaque jour plus énergiques de l'armée du mal, il importe aux catholiques de ne plus perdre de temps, de se serrer autour du drapeau et d'agir avec ensemble.

Notre programme est tout tracé par les besoins, par les dangers de la situation. Si nous ne voulons pas être détruits en détail ; si, pour me servir d'un mot devenu presque célèbre, nous ne voulons pas être *renversés légalement ou abattus révolutionnairement,* il faut arriver à deux choses : à l'union la plus étroite possible des catholiques, dans chaque pays en particulier ; à l'union générale des divers groupes catholiques, en Europe, dans le monde entier, de manière à former une seule et même nationalité.

Je n'ai pas à m'occuper ici du premier point. C'est une question toute locale. Seulement, je me permettrai un conseil en passant : je dirai aux catholiques qui s'abstiennent dans la lutte, aux catholiques qui boudent

ou qui s'amusent, aux catholiques qui font de l'opposition à leurs coreligionnaires : « Prenez garde, nous sommes dans une crise révolutionnaire : or, l'histoire nous l'apprend, en toute révolution ce sont les avancés qui finissent par l'emporter. Ils sont longtemps la minorité, mais la minorité active, audacieuse, capable de tout, ne reculant devant rien ; et, à la longue, cette minorité entraîne fatalement le reste du corps, la masse sociale, par la seule énergie de son mouvement. Cette minorité, vous savez où elle est aujourd'hui ; vous savez ce qu'elle demande ; vous connaissez son symbole : « *La négation de Dieu est la paix de l'âme !* » C'est là le *Credo* qu'il s'agit de faire entrer dans les esprits et les cœurs, de persuader aux prolétaires, d'inscrire sur le berceau de vos enfants !

« Et maintenant allez ; suivez votre voie : abstenez-vous, si vous le voulez ; abstenez-vous par prudence ou par économie ; amusez-vous ou faites de l'opposition, mais songez au compte que Dieu vous demandera un jour du talent qu'il vous avait confié. « *Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores ; illic erit fletus et stridor dentium !* » Voilà la parole de l'Évangile, et voici votre destinée : ruine sur cette terre par le triomphe final de la révolution, et châtiment là-bas par la justice de Dieu ! »

Je viens de dire qu'il faut unir entre eux les divers groupes de la grande famille catholique, de manière à en former une seule et même nationalité. Je sais, messieurs, qu'il ne manquera pas de gens qui crieront à l'utopie. C'est si commode, quand on nous demande d'agir, de pouvoir répondre : « C'est inutile, il n'y a rien à faire. » Mais serait-il vrai que nous nous trouvons en présence d'une impossibilité ? Interrogeons l'histoire. Et d'abord, que voyons-nous dans les commencements de l'Église ? Que se passait-il au IVe et au Ve siècle ? Il y a là une situation qui mérite d'attirer notre attention.

A cette époque, le christianisme s'était répandu dans tout l'empire romain et même au delà. Cependant il n'avait pas triomphé encore de tous ses ennemis : il avait en face de lui de puissants restes de paganisme ; dans son propre sein, des hérésies formidables ; autour de lui, une effroyable corruption. Sous bien des rapports, l'Église se trouvait dans une situation moins favorable que de nos jours. D'ailleurs, les moyens de communication étaient rares et pénibles, et les idées circulaient aussi difficilement que les hommes. Cependant, malgré tous ces obstacles, il y avait dans la société chrétienne, une immense activité et une réelle unité d'action. Saint Athanase, saint Jérôme, saint Martin, saint Ambroise, saint Augustin voyageaient, correspondaient avec toute la chrétienté, soutenaient les faibles, encourageaient les forts, combattaient les erreurs, maintenaient partout la pureté du dogme. Rien n'échappait à cette admirable vigilance ; rien d'important pour l'Église ne se passait sur un point quelconque, que la nouvelle n'en fût rapidement portée jusqu'aux extrémités de l'empire, en Europe, en Asie, en Afrique.

Ce prodigieux mouvement d'hommes et d'idées, se produisant au milieu de circonstances si éminemment défavorables, a frappé l'illustre auteur de l'*Histoire de la civilisation*. « Ce n'était pas, dit-il, chose facile que « cette activité, cette vive et vaste correspondance. Les moyens maté- « riels manquaient, les routes étaient peu nombreuses, périlleuses ; il « fallait porter bien loin les questions, attendre bien longtemps les « réponses ; il fallait que le zèle actif, que la patience immobile ne « s'épuisassent point ; il fallait enfin cette persévérance dans les « besoins moraux qui est de tout temps une vertu rare. »

Messieurs, cette activité, cette patience, cette persévérance, d'où sortaient-elles ? Elles sortaient des cœurs, de la foi des hommes de ce temps. Aujourd'hui, il faut bien l'avouer, nous sommes loin de cette *vertu rare* dont parle M. Guizot. Nous avons la foi, sans doute, nous l'aimons, nous la gardons, mais à la condition de ne pas devoir trop nous gêner pour elle ; car la peine nous répugne, le sacrifice nous fait peur, la contradiction nous irrite et nous fatigue. Nous voudrions pouvoir pratiquer à notre aise, sans être dérangés, sans devoir, à chaque instant, nous lever pour répondre à nos adversaires.

Voilà pourquoi sans doute on entend quelquefois recommander si vivement la protection de l'État. Le bras séculier pour tout faire, ce serait si commode !

Je vous le demande, messieurs, qu'aurions-nous fait si nous avions vécu, avec nos faiblesses actuelles, dans ces temps difficiles ? Lorsque l'Église, dispersée dans l'univers, était battue en brèche par l'arianisme, le manichéisme, le pélagianisme et tous leurs dérivés ; qu'il fallait faire face de toutes parts, lutter à la fois contre la corruption et l'ignorance, contre le mauvais vouloir des princes et les passions des peuples ? je le répète, qu'aurions-nous fait ? Aurions-nous sauvé le christianisme ? Ah ! messieurs, remercions nos ancêtres dans la foi, bénissons ces vaillants soldats des anciens jours de ne pas nous avoir ressemblé ! Sans eux, le monde entier serait encore dans les abîmes du paganisme.

Je viens de rappeler ce qu'était l'Église au IVe et au Ve siècle. Si, de cette époque, nous passons plus avant, si nous nous enfonçons dans le moyen âge, qu'y trouvons-nous ? L'empire s'est brisé en éclats et mille tribus sauvages se sont partagé ses immenses dépouilles. L'Europe est tiraillée et morcelée en tous sens ; le désordre est partout ; il n'y a plus rien de stable dans la société ; il n'y a plus, pour ainsi dire, ni frontières, ni gouvernements, ni nations. Il semble impossible qu'au milieu d'une pareille confusion un lien quelconque puisse subsister encore parmi les hommes. Cependant, au-dessus de toutes ces divisions, plane une force mystérieuse qui insensiblement rapproche les peuples les uns des autres, à leur insu et malgré eux. En dépit de tant de causes de séparation et d'isolement, une grande nationalité commence à se constituer en Europe, la nationalité de la foi, et c'est Rome qui en sera le foyer, le cœur et la tête.

L'action de la Providence est manifeste : nous avons devant nous la continuation d'un travail commencé depuis des siècles. Sous Auguste, l'établissement de l'empire avait délivré le monde de l'anarchie, en le soumettant à une formidable centralisation, et avait ainsi préparé les voies à l'expansion du christianisme. Puis, le christianisme fondé, la main de Dieu avait poussé les Barbares du fond de l'Asie vers l'Occident, pour y chercher la lumière de l'Évangile et rajeunir le monde décrépit. Les Barbares avaient obéi, ils avaient pris possession de l'Europe et balayé devant eux le régime vermoulu de l'empire. Une société nouvelle s'élevait sur les ruines de l'ancienne, et Rome devenait une seconde fois la capitale universelle. La centralisation politique avait disparu ; mais, à son tour, la centralisation religieuse venait sauver le monde de la dissolution.

« Il fallait, » dit M. Guizot, que j'aime à citer en cette matière, « il « fallait une société fortement organisée, fortement gouvernée pour « sortir victorieuse d'un tel ouragan... C'est l'Église avec ses institutions, « ses magistrats, son pouvoir, qui a sauvé le christianisme, qui a con- « quis les Barbares, qui est devenue le lien, le moyen, le principe de « civilisation entre le monde romain et le monde barbare. » En d'autres termes, il fallait que la Papauté prît tout son développement, organisât fortement autour d'elle le gouvernement de l'Église, l'unité des peuples chrétiens.

Sans la Papauté, sans la prépondérance de Rome, le christianisme eût été entraîné dans la dislocation générale, et l'Europe se fût abîmée dans une barbarie irrémédiable.

Ainsi, messieurs, il n'y a que l'ignorance qui puisse taxer la Papauté d'usurpation. Pour qui comprend un peu l'histoire, il est évident que la Papauté a sauvé le christianisme, et par le christianisme, sauvé la société, au milieu de l'épouvantable déluge du moyen âge ; car c'est elle qui a maintenu dans le monde, avec l'unité de la foi, le sentiment d'une force morale, d'un droit supérieur à tout pouvoir humain, et la croyance d'une sainte solidarité entre tous les peuples régénérés par le sang du Christ. C'était là, pour ainsi dire, la constitution commune, *la grande charte* de ces peuples : c'était aussi le lien de leur nationalité, la source de leur patriotisme.

Et ne l'oublions point : ce n'était pas seulement de la barbarie des Germains ou des Slaves qu'il fallait sauver l'Occident ; un autre danger menaçait l'Europe : l'Islam l'envahissait de toutes parts. On l'a dit bien des fois et l'on ne saurait assez le répéter : si cette nationalité chrétienne, ce patriotisme chrétien n'avait pas existé alors en Occident, l'Europe, morcelée comme elle l'était, serait devenue inévitablement, aussi bien que l'Asie et l'Afrique, la proie du fatalisme musulman. C'est le patriotisme chrétien qui, ralliant autour de son drapeau les hommes de toutes races et de toutes langues, les a poussés, pendant plusieurs siècles, au-

devant de l'invasion mahométane, depuis Charles-Martel et Pélage jusqu'à Godefroid de Bouillon, depuis saint Louis jusqu'à don Juan et Sobieski. Sans le patriotisme chrétien, sans la Foi qui l'a créé et l'Église qui l'a maintenu, où serait-elle, aujourd'hui, cette civilisation dont notre siècle est si fier? Où serait-elle sans les croisades?

Et cependant, le siècle a maudit les croisades, il insulte l'Église, et par une suprême ingratitude, il abandonne à ses bourreaux l'héroïque patrie du dernier prince qui s'est dévoué pour sauver l'Occident.

Ah! c'est qu'elle n'existe plus, cette noble solidarité qui unissait alors les peuples chrétiens : un jour, ce brûlant foyer de patriotisme, qui avait produit tant de héros, s'est trouvé éteint, et l'Europe s'est engagée dans les voies de l'égoïsme. Le premier symptôme de cette transformation apparaît dès le XIIIe siècle : c'est la triste fin de saint Louis mourant dans un coin de l'Afrique, délaissé par cette Europe qu'il défendait contre la barbarie, tout comme meurt aujourd'hui la Pologne à la frontière d'autres Barbares.

Depuis saint Louis, la réaction ne s'est plus arrêtée : elle a abouti à la révolution du XVIe siècle, au déchirement de la république chrétienne. Je n'ai pas, messieurs, à retracer les causes qui ont amené ce grand et douloureux événement : elles sont trop connues. Je me borne à rappeler l'influence qu'il a exercée sur la situation des peuples catholiques.

Il est permis de l'affirmer, la Réforme a été fatale à l'Église non-seulement là où elle a réussi, mais encore là où elle a échoué. Non-seulement elle a enlevé à l'Église une partie de ses enfants, mais elle a eu aussi pour effet de relâcher le lien qui rattachait à Rome les pays demeurés fidèles, et, par là même, elle a isolé ces pays entre eux.

Dans ces pays, il est vrai, l'unité dogmatique continuait à subsister : en principe, on restait en communion avec Rome, mais, de fait, on entrait dans la voie de l'indépendance des *Églises nationales;* indépendance qui, on l'a dit avec raison, « n'a été partout qu'un spécieux prétexte fourni aux empiétements du pouvoir civil et le déguisement de la plus déplorable servitude. » Ce système s'était établi plus ou moins ouvertement dans tous les pays restés catholiques, mais ce fut la France qui, sous le règne de Louis XIV, eut le triste honneur de l'affirmer devant l'Europe, de le constituer officiellement au nom du droit divin de la monarchie. L'exemple de la France ne fut pas perdu, et, depuis Louis XIV jusqu'à Joseph II, le système de l'absorption de l'Église par l'État ne fit que se développer et s'affermir, entraînant à sa suite le morcellement de plus en plus prononcé de la grande famille catholique. L'unité religieuse elle-même ne tenait plus qu'à un point, le maintien de la Papauté; mais heureusement ce point était entre les mains de Dieu. S'il eût dépendu des hommes, bien certainement l'unité catholique n'existerait pas plus aujourd'hui que l'unité protestante. Si la Papauté n'était pas d'institution providentielle, elle eût infailliblement succombé au milieu des luttes que

se livraient, autour d'elle, jusque sur les marches du trône pontifical, les misérables rivalités des gouvernements catholiques.

Si je ne me trompe, messieurs, un des faits les plus caractéristiques de cette situation, c'est la suppression de l'ordre des Jésuites, imposée au Saint-Siége par les princes catholiques. Je n'ai pas à discuter ici les reproches articulés contre la célèbre compagnie, reproches cent fois réfutés, mais toujours reproduits par une haine infatigable; je me borne à constater qu'en réalité le grand tort de cet ordre, aux yeux des despotes, ce fut qu'il était *ultramontain;* qu'il représentait la nationalité catholique sans distinction de pays; qu'il plaçait l'obéissance due au Saint-Siége avant la soumission que réclamaient les souverains, en leur prétendue qualité d'*images de Dieu sur la terre.* C'était là un grief que les princes ne pouvaient pardonner : il importait à leur ambition, à leur passion de centralisation, qu'avant d'être chrétien, avant d'être homme, on fût le très-humble sujet du roi de France ou de l'empereur, du roi d'Espagne ou de Portugal.

Voilà, messieurs, où en était l'Europe catholique lorsque la révolution française, cet *orage surnaturel*, comme l'appelle le comte de Maistre, vint renverser le vieux régime monarchique et proclamer la fraternité universelle, en l'opposant au morcellement des nations si soigneusement maintenu par les rois. C'est là, il faut bien l'avouer, un grand service que la révolution a rendu à la cause chrétienne, et une preuve de plus que Dieu se sert même de ses ennemis pour préparer le triomphe de son éternelle vérité. « *Salus nobis ex inimicis nostris.* »

En jetant dans le monde ses idées humanitaires empruntées au christianisme, la révolution française a, sans le savoir, porté un coup irréparable au système de la centralisation politique sorti de la réforme, à ce vieil ennemi de la liberté de l'Église et de toute liberté sérieuse. Je dis, « sans le savoir, » et, en effet, les révolutionnaires eux-mêmes ont si peu compris la portée de leur doctrine, que, depuis la Convention jusqu'aux Unitaires de nos jours, la centralisation a été constamment et est encore leur idéal. Il est vrai qu'ils ne sont pas seuls à caresser cet idéal : l'Europe conservatrice a longtemps cru, de son côté, que la révolution ne pouvait être domptée que par la toute-puissance de l'*État*, et elle a fait de grands efforts pour en revenir à l'ancienne centralisation monarchico-religieuse : c'est l'idée qui a prévalu non-seulement chez Napoléon Ier, mais aussi dans la Sainte-Alliance : et les catholiques eux-mêmes, en 1815 et longtemps après, sont restés dévoués à cette espérance impossible, mettant partout en première ligne l'intérêt politique et dynastique, abandonnant la Pologne et l'Orient au schisme russe et faisant presque du nom d'*ultramontain* un synonyme d'injure.

Mais, après 1830, une réaction se manifesta parmi les catholiques. Ils commencèrent à éprouver le besoin de s'affranchir de toute oppression locale, de se rapprocher du centre de l'Église. Ce fut la Belgique, nous

avons le droit d'en être fiers, ce fut la Belgique qui eut l'honneur de faire le premier pas dans cette voie nouvelle. Son exemple a exercé partout une lente mais salutaire influence ; partout aujourd'hui les catholiques se disent que, puisque la liberté est proclamée pour tout le monde, il n'y a plus de raison pour la refuser à l'Église. Malgré l'opposition haineuse d'ennemis obstinés, qui ne peuvent se faire à l'idée d'accorder à la vérité et au bien cette même liberté qu'ils réclament si bruyamment pour l'erreur et le mal, les efforts des catholiques ont porté leurs fruits. Sans doute leur émancipation n'est pas encore complète, mais au moins, beaucoup d'entraves sont tombées déjà devant leurs justes réclamations. C'est ce que nos adversaires appellent le retour à l'ultramontanisme, aux *abus d'un autre âge*. Messieurs, c'est un retour, il est vrai, c'est le retour à la nationalité chrétienne, représentée par la Papauté et incarnée aujourd'hui en la personne de notre bien-aimé Pie IX.

Divers événements, que je n'hésite pas à qualifier de providentiels, sont venus activer ce mouvement d'émancipation et de rapprochement mutuel. D'abord, se présente l'établissement de cette admirable association de Saint-Vincent de Paul, que Dieu semble avoir destinée à marcher en première ligne de la société chrétienne contre les dangers de ce paupérisme moderne doublement redoutable pour la civilisation, parce qu'il porte en lui, avec les horreurs de la misère et de l'ignorance, tous les désespoirs de l'incrédulité.

Quelques années après avoir jeté dans le monde cette semence d'avenir, Dieu a placé sur le siége de saint Pierre un grand pontife qui a su se concilier l'admiration de tous, même de ses ennemis. A ce pontife était réservé l'honneur d'affirmer, une fois de plus et sous une forme nouvelle, la haute dignité de Celle que Dieu a choisie entre toutes les femmes pour être l'auguste instrument du mystère de l'Incarnation, fondement essentiel du christianisme et du salut de l'humanité. C'était comme une seconde et solennelle proclamation du dogme chrétien devant le paganisme moderne. C'était par là même un lien de plus qui se formait entre les peuples catholiques. A cette première gloire, la Providence en a ajouté une autre pour le successeur de saint Pierre, la gloire de souffrir pour l'Église. Le pontife avait revendiqué les droits du Saint-Siége en rétablissant partout la hiérarchie catholique, après des siècles d'interruption : ce n'était pas assez de cette affirmation de sa suprématie ; elle devait recevoir une nouvelle et éclatante consécration de la haine unanime de ses ennemis et de l'acclamation universelle de l'Église. Pie IX avait déjà attiré les cœurs à lui par ses vertus ; le spectacle de ses malheurs a achevé de raviver partout le patriotisme catholique. Et non-seulement il a ranimé les fidèles, mais il a ramené au centre commun une foule d'âmes détournées et affaiblies par le contact du siècle ; il a même rallié d'anciens adversaires.

Messieurs, nous nous plaignons, et sans doute, il y a pour nos cœurs de sérieux sujets d'affliction dans ce qui se passe autour de nous. Cepen-

dant, comparons ce qui arrive aujourd'hui avec ce qui se passait au XVIIe siècle. Lorsque Louis XIV faisait insulter Innocent XI par ses légistes et ses diplomates; lorsqu'il s'emparait des revenus des évêchés, saisissait le domaine de l'Église dans le Comtat-Venaissin, menaçait d'occuper Rome elle-même et forçait le Saint-Père à s'humilier devant lui, à lui sacrifier ses défenseurs, ses cardinaux, ses propres parents, qui donc alors élevait la voix en faveur du pontife persécuté et outragé? Qui donc allait se ranger à ses côtés? Qui, messieurs? Hélas, le clergé français lui-même l'abandonnait dans son épreuve. Et plus tard, dans le siècle suivant, lorsque l'école de Voltaire déversait sur la religion tout le fiel de sa haine, combien d'hommes se levaient pour répondre à ces injures incessantes, à ces sarcasmes, à ces calomnies? Vous le savez, messieurs: à part quelques voix sans écho, tout courbait la tête devant l'ennemi, et l'Église n'avait d'autre défense contre tant d'outrages que la protection avilissante d'un gouvernement immoral et vermoulu.

Que voyons-nous aujourd'hui? Je ne veux rien cacher, rien amoindrir. C'est vrai, on attaque nos dogmes avec fureur, et non-seulement on attaque nos dogmes, mais on insulte ce que nous avons de plus cher dans notre foi, la vie même de notre divin et bien-aimé Maître. Il y a plus: des hommes, qu'on appelle savants, viennent renouveler, sous nos yeux, un affreux scandale qui épouvantait autrefois l'antiquité païenne elle-même. Après plus de deux mille ans, les *sophistes* ont reparu dans le monde. Sous prétexte de *libre pensée*, ils s'efforcent de détruire les fondements de toute science, de toute raison: ils affirment qu'il n'y a rien de vrai ni de faux, rien de juste ni d'injuste, qu'il n'y a pas de principe; que Dieu n'est qu'une idée. Ils avouent que les caractères *s'affaissent*, que nous nous démoralisons, et ils applaudissent! ils s'écrient avec enthousiasme qu'*il n'y a plus de morale*, qu'il ne doit plus y en avoir, que *chacun se fait sa morale à soi-même!*

Sans doute, c'est là un spectacle déplorable, honteux, ce sont des excès que, pour le seul honneur de la raison humaine, on ne saurait flétrir trop énergiquement. Cependant voyez ce que ces affreux blasphèmes ont produit, quel magnifique élan ils ont excité dans les rangs chrétiens! N'est-ce pas une grande consolation pour nous de pouvoir nous dire qu'à aucune époque peut-être, la polémique catholique n'a été aussi abondante, aussi forte, aussi profonde qu'elle l'est de nos jours?

Messieurs, l'an dernier, à cette même place, vous avez acclamé un des plus illustres soldats de la cause catholique; demain, vous aurez le bonheur d'y saluer l'une des plus pures et des plus brillantes manifestations du courage chrétien et du dévouement épiscopal: deux noms glorieux et chers à tous les cœurs catholiques! Et que de noms encore autour de ceux-là! Que d'éloquence, de vertus, de science dans cette magnifique armée conduite chaque jour au combat par les Dupanloup et les Montalembert! Ah! messieurs, avec de tels défenseurs on ne désespère jamais; on est

tenté de se réjouir des attaques ; on bénit la nécessité de la lutte. D'ailleurs, les catholiques ne sont plus seuls à lutter : il leur est arrivé des appuis auxquels sans doute ils ne s'attendaient pas. Avant 1830, les catholiques avaient cru pouvoir compter sur les gouvernements, et ils s'étaient trompés. Après 1830, ils ont cru, ils ont dû croire que désormais ils ne pourraient plus compter que sur eux-mêmes ; eh bien ! ils se sont encore trompés. Les gouvernements, il est vrai, les abandonnent tous les jours un peu plus, parce que les gouvernements appartiennent à la révolution ou qu'ils en ont peur ; parce que les gouvernements, les princes se disent dans leur égoïsme : « Quoique nous fassions, les catholiques seront toujours avec nous par principe. Frappons donc sur les catholiques, c'est le moyen d'être bien avec tout le monde ! »

Mais, je le répète, les catholiques se sont trompés en comptant sur l'isolement, car voilà que l'excès du mal leur suscite, de toutes parts, de nouveaux alliés. Et d'abord, tous les hommes qui croient encore à un Dieu, à une âme, à une morale, reviennent à nous, poussés par l'indignation et la frayeur. En France, en Allemagne et même en Angleterre, nous avons vu des protestants s'élever avec énergie contre les envahissements de la révolution, et prendre en main la défense des droits de l'Église, revendiquer avec nous l'indépendance du Saint-Siége. Nous avons vu l'école rationaliste allemande protester avec mépris contre cet abominable roman historique qu'une spéculation effrontée a osé intituler la *Vie de Jésus*. Et ce n'est pas tout : cette école si hardie, souvent si téméraire, en est venue, conduite par la seule science humaine, mais la science loyale, consciencieuse, en est venue, dis-je, à proclamer, par la bouche d'un de ses plus éloquents interprètes, que « Jésus est l'unique vrai Messie, l'éternel roi du royaume de Dieu, le guide et le Seigneur que doit suivre tout homme poussé de l'esprit de Dieu. »

Que vous dirai-je encore, messieurs ? Vous parlerai-je de la décadence des hérésies, de ce mouvement si inattendu qui s'opère, sous nos yeux, dans les églises d'Orient ? De ces touchantes conversions, qui, chaque jour, nous ramènent quelqu'un de nos frères égarés ? Je vous le demande, que signifient tous ces faits que je viens de rappeler à votre souvenir ? Ai-je eu tort de les appeler providentiels ? N'y aurait-il là qu'un de ces courants fugitifs qui traversent l'humanité à certaines époques, un de ces vents capricieux qui, par moment, glissent sur les vagues de la mer, sans qu'on sache d'où ils viennent ni où ils vont ? Non, messieurs, il y a autre chose, nous avons le droit de le dire hautement : il y a la main de Dieu qui pousse vers l'unité et la lumière tous ceux qui aiment et cherchent sincèrement la vérité. « *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.* (St. Mat., XXI, 42.)

Pendant que les catholiques se serrent autour du siége de Pierre, que les autres chrétiens se rapprochent de la croix de Jésus, que se passe-t-il dans le reste du monde ? N'y a-t-il pas là aussi quelque chose qui annonce

la main de Dieu ? N'est-il pas vrai que les peuples sont poussés par une force singulière vers un avenir mystérieux ? Malgré la résistance de certains intérêts et de certaines passions, les barrières qui séparent les peuples tombent l'une après l'autre, et les pays les plus barbares sont entraînés dans le mouvement. Les communications deviennent chaque jour plus faciles et plus rapides : les douanes s'écroulent, les passeports sont supprimés ; le crédit, le commerce et l'industrie s'entrelacent de toutes parts en un vaste réseau. Un besoin irrésistible de paix et d'union se manifeste parmi les hommes, et trouve, dans tous les pays, de généreux et éloquents interprètes. Il est vrai que trop souvent encore les gouvernements méconnaissent cette impulsion providentielle et suivent avec une aveugle docilité les suggestions de l'esprit du mal, qui cherche à tenir les hommes divisés par la guerre. Mais les gouvernements ont beau faire ; les rois ont beau s'agiter dans leurs rêves de *pouvoir fort,* dans leurs sanglantes espérances de gloire militaire ; ils ont beau multiplier et perfectionner les moyens de destruction, s'entourer de citadelles et de canons rayés ; il y a dans les nations aujourd'hui une force d'attraction, un instinct de rapprochement que rien ne peut plus détruire. Cet instinct est plus puissant que les souverains, plus fort que les canons et les armées, car cet instinct vient de Dieu ; c'est lui qui l'a mis au cœur de l'humanité.

A nous, messieurs, à nous catholiques, de seconder ce grand dessein de la Providence, en nous associant d'un bout du monde à l'autre. En faisant ainsi, nous avons le droit de dire à nos adversaires que nous marchons à la tête du progrès ; car en faisant ainsi, nous ne travaillons pas seulement pour nous, pour notre cause, pour le triomphe de la vérité, mais nous travaillons aussi pour le maintien de la paix parmi les hommes, pour l'union des peuples et des races. Et, en effet, n'est-il pas vrai que, si les catholiques des divers pays se tendaient la main par-dessus les différences de nationalités et les rivalités de gouvernements, s'ils arrivaient à n'être plus entre eux qu'une seule famille ; n'est-il pas vrai qu'ils pourraient exercer la plus heureuse influence sur les relations internationales, écarter des conflits, prévenir des guerres ? N'est-il pas vrai, pour ne citer qu'un exemple, que si les catholiques de toute l'Europe s'étaient trouvés unis pour défendre les droits de la religion et de l'humanité dans la question polonaise, ils auraient forcé la main à plus d'un souverain, et, par leur seule attitude en face des bourreaux, sauvé la plus héroïque et la plus malheureuse des nations ? — Hélas ! c'est ce qui n'est pas arrivé : la Pologne a été sacrifiée ; nos adversaires se sont entendus pour la condamner, parce qu'elle était catholique, ultramontaine, — le mot a été prononcé, — et les catholiques l'ont laissé condamner, parce qu'il y a, en Europe, des catholiques français, des catholiques prussiens, des catholiques autrichiens, là où il ne devrait y avoir que des enfants d'un seul et même Père.

Il s'agit donc, pour nous, de créer dans le monde, par l'association, une

opinion publique catholique, comme il y a déjà une opinion publique libérale ou soi-disant libérale. Si pareille opinion existait pour nous, nous la verrions élever son drapeau partout où la cause chrétienne serait en jeu : dès que, sur un point quelconque, l'intérêt de la vérité, du droit, de l'humanité se trouverait compromis, un long frémissement éclaterait dans la famille catholique et, en tous lieux, s'organiserait ce qu'en Angleterre on appelle si bien une *agitation pacifique*. Nous verrions des quatre coins de l'Europe la presse catholique arriver à la rescousse : les adresses, les brochures en toute langue, les protestations, les souscriptions, tous les moyens légaux seraient mis en œuvre, et le bon droit finirait par triompher. Nos adversaires ont, depuis longtemps, réalisé cet accord entre eux par la franc-maçonnerie. Eh bien, messieurs, soyons, nous aussi, une franc-maçonnerie, mais une franc-maçonnerie sans masque, sans mystères, sans intrigues, une franc-maçonnerie à ciel ouvert, sincère, avouée, la franc-maçonnerie du bien. (*Vifs applaudiss.*)

Voilà quel doit être notre but ; voilà à quoi doivent conduire nos assemblées. Il ne suffit pas de parler chaque année, en termes enthousiastes, de l'union des catholiques ; il faut la réaliser. Et si, avec l'aide de Dieu, nous y parvenons, ce sera un jour, devant la postérité, la meilleure gloire de notre libre et catholique Belgique d'avoir pris l'initiative de ce grand mouvement, de cette pacifique croisade contre la tyrannie du mal.

Encore une fois, messieurs, constituer cette union universelle, constituer la nationalité catholique sur la terre, voilà ce que réclament aujourd'hui la cause de Dieu, l'intérêt de la vérité et de la morale. Il faut qu'un jour vienne où chacun de nous, à quelque pays qu'il appartienne, puisse répondre aux adversaires qui voudraient lui contester ses droits : « Prenez garde ; j'ai derrière moi l'opinion catholique ; j'appartiens à la grande république chrétienne, *civis romanus sum !* »

Et je le répète, il ne s'agit pas seulement de nous : constituer la nationalité catholique, c'est aussi servir la cause de tous les peuples, la cause de l'humanité ; car, quoi qu'en puisse dire la haine ignorante de nos ennemis, le Christ, c'est l'humanité, l'humanité éclairée, transformée, émancipée ; le Christ, c'est la liberté et la paix ; le Christ, c'est la charité pour tous les hommes ; et le chrétien seul, à la vue des misères qui désolent la terre, a le droit de s'appliquer ce mot célèbre qui soulevait autrefois l'enthousiasme des païens ; le chrétien seul a le droit de s'écrier : « *Homo sum et nihil humani a me alienum puto.* »

Notre rôle est tracé, messieurs. Nous accomplirons ce que nous devons à notre cause, à Dieu, à nos frères. Ainsi, ainsi seulement, nous sauverons les droits de la vérité ; ainsi nous serons libres et respectés. Ainsi nous réaliserons ce que nous demandons, chaque jour, à notre Père céleste, dans cette sublime prière que le Christ nous a enseignée : nous ferons sa *volonté sur la terre,* afin que nous méritions de voir *arriver son*

règne, afin que son nom soit loué, adoré, *sanctifié*, partout où il y a une créature humaine, partout où il y a une intelligence pour l'admirer, un cœur pour l'aimer et le bénir ! (*Fréquemment interrompu par des applaudissements, l'orateur, en descendant de la tribune, est accueilli par de nouvelles acclamations.*)

M. le Secrétaire général. — Nous avons aujourd'hui un ordre du jour assez chargé. Comme l'heure est avancée, nous vous proposons de modifier l'ordre du jour et de terminer la séance par un discours de M. Woeste *sur les ordres religieux*. — Cette proposition est adoptée.

M. Ch. Woeste :

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Parmi les faits qui dominent l'histoire du monde depuis dix-huit siècles, il en est un qui commande entre tous l'attention : c'est l'existence des ordres religieux. Prenez les événements considérables qui ont exercé une influence marquée sur ses destinées, les luttes gigantesques que la civilisation a eu à soutenir dans sa marche et dans son développement, les résistances victorieuses que l'Église a opposées aux hostilités bruyantes qui, d'âge en âge, se sont élevées contre elle, vous verrez que toujours les ordres religieux y ont été mêlés, et que par les services rendus au catholicisme et à l'humanité, les plaies sociales fermées ou adoucies, et les ténèbres dissipées, ils ont acquis à la reconnaissance des siècles des titres que chaque jour ils tâchent de rendre plus nombreux.

Combien pourtant la fécondité de leur action n'a-t-elle pas été méconnue et entravée ! Dans la sphère religieuse, les hérésies, le philosophisme et l'impiété ; dans la sphère politique, le despotisme des rois, le libéralisme et la révolution ont été tour à tour leurs implacables adversaires. Les premiers se sont servis et se servent encore, pour les perdre, du mensonge et de la calomnie ; les seconds, de la violence ou d'une hypocrite légalité. On les représente comme les apôtres de l'oisiveté, les ennemis des lumières, les partisans de l'étranger, les spoliateurs des familles, les disciples de Machiavel. Les romanciers, sous une forme attrayante et populaire, les accusent de tous les crimes ; la maçonnerie les signale comme une lèpre dont il faut se guérir par la force ; les auteurs dramatiques se plaisent à les livrer aux sarcasmes d'un public ignorant et licencieux. Sentinelles avancées de l'Église, ce sont eux qu'ont toujours frappés les premiers coups de ses persécuteurs, eux qui, depuis l'avénement du christianisme, n'ont cessé de recueillir l'insigne honneur de toujours souffrir et de toujours mourir les premiers pour elle. (*Applaudissements.*)

Et cependant ces fainéants, ces représentants d'un autre âge, ces ennemis du progrès ont vaincu le temps. On les croyait, après la chute des Jésuites et la révolution française, décidément excommuniés par la société moderne, et bientôt on les a vus prendre place au banquet de la liberté, et debout sur les ruines que les siècles ont accumulées, le flambeau de la vérité à la main et la parole évangélique sur les lèvres, au nom de la loi commune, réclamer du monde le droit de le bénir, de l'éclairer, de le soulager, et de répandre sur lui les trésors du cœur maternel de l'Église. (*Applaudissements.*)

Oui, de l'Église dont ils sont les zélés et efficaces auxiliaires, et c'est là le secret de leur force et des haines qui s'acharnent contre eux : de leur force, car ils participent de sa jeunesse éternelle ; des haines qu'ils suscitent, car ils sont une des digues qui la protégent contre la coalition de toutes les erreurs.

Mais, à leur gloire immortelle et à la confusion de leurs contempteurs, on ne peut les condamner sans réprouver notre civilisation elle-même, car ils en ont été les infatigables pionniers, et ils ont puissamment contribué ainsi à donner à notre Europe chrétienne cette auréole brillante qui la distinguera à jamais de l'antiquité et des nations modernes assises encore dans les ténèbres de l'idolâtrie et du mahométisme. Aussi, c'est le châtiment de quiconque méconnaît la grandeur de leur rôle dans le passé et cherche à paralyser leur influence dans l'avenir, d'être rangé par les arrêts de l'inflexible histoire parmi ceux qui déplorent les conquêtes du progrès matériel, moral et social. Sans doute, les ordres religieux ont aidé surtout à la diffusion du catholicisme ; ils ont appris au monde à le connaître et à l'aimer. Mais là ne s'est pas borné leur action. Dès qu'ils ont vu le jour, partout où ils ont posé le pied, la civilisation a eu à célébrer de nouvelles victoires. Que d'écueils n'a-t-elle pas rencontré sur sa route ! Que de crises n'a-t-elle pas eu à traverser ! Eh bien, chaque fois qu'elle s'est vue menacée d'être refoulée vers son berceau, un ordre religieux a surgi pour lui aplanir les voies, et lui permettre, en balayant les obstacles, de reprendre son fécond et bienfaisant essor. Chaque fois qu'un grand besoin social s'est révélé, un ordre religieux s'est levé pour le satisfaire. Prenant les formes les plus diverses, variant leurs efforts suivant les nécessités des temps, mais toujours animés de la même pensée, ils ont de toutes les grandes institutions des siècles le mieux compris les époques diverses au milieu desquelles ils ont vécu, le mieux répondu à leurs exigences.

Lorsque le christianisme entreprit la conversion de l'univers, il trouva l'Orient et l'Europe partagés en deux sociétés : l'une, la société romaine, livrée aux derniers excès de la corruption et de la mollesse ; l'autre, la société barbare, en proie à de robustes passions, rebelles à tout frein ; celle-là qu'il s'agissait d'arracher à une décadence qui semblait irrémédiable, celle-ci qu'il fallait soumettre à une discipline qui paraissait

l'objet de ses insurmontables antipathies. Œuvre humainement impossible, et que l'Église seule, appuyée sur les promesses de Dieu, pouvait tenter ! En face du monde romain, au milieu de ses débordements, elle inspira aux ascètes, aux cénobites, aux ermites, le pieux dessein de lui enseigner, en pratiquant le célibat, le jeûne et les austérités, l'art de secouer la tyrannie des plaisirs mauvais. C'est ainsi que commença la vie monastique en Orient. Saint Athanase, pendant son exil, la fit connaître à Rome, et de là elle passa dans les Gaules avec saint Martin, en Irlande avec saint Patrice, et en Afrique avec saint Augustin.

Dans ces divers pays, elle avait la nuit de la barbarie à dissiper. Pour assurer le succès de sa propagande, saint Benoît lui donna une règle uniforme. Il érigea l'abbaye du Mont-Cassin, et fonda l'ordre des Bénédictins, qui ne tarda pas à couvrir l'Occident de ses bienfaits, en luttant corps à corps contre les obstacles que rencontrait la civilisation chrétienne. On vit les moines défricher des terrains incultes, en faire de riches campagnes, abattre des forêts, former des populations agricoles et donner naissance, à l'ombre de leurs abbayes, à des villes et à des bourgs qui devinrent les dépositaires des destinées du commerce et de l'industrie. Défricheurs de l'Europe, ils furent encore les instructeurs des peuples. Vers la fin du ve siècle, l'ignorance était universelle, toute culture intellectuelle avait disparu. Leurs monastères furent les asiles de la science, les refuges des livres et des arts. En copiant les manuscrits, ils conservèrent à la postérité les riches trésors des lettres grecques et latines. En ouvrant en France les célèbres écoles monastiques de Luxeuil, de Fontenille, de Lérins, où se perpétua l'enseignement des sept arts libéraux, ils répandirent les lumières parmi les générations contemporaines. Ils firent plus : ces lumières, ils les propagèrent au loin avec la vérité, car ce fut à eux que l'on dut ces missionnaires illustres, les saint Augustin d'Angleterre et les saint Boniface d'Allemagne, qui semèrent partout sur leur passage des écoles et des abbayes, dont l'éclat n'eut d'égal que celui de leurs aînées, les écoles d'York et de Cantorbéry, d'où sortirent Bède et Alcuin, les abbayes de Fulde, de Corbie et de Saint-Gall, qui furent au moyen âge les trois phares intellectuels de la Germanie.

Ainsi, messieurs, dans cette première période de l'histoire de la civilisation chrétienne, ce sont des moines qui figurent au premier plan de la scène du monde, et qui dominent dans l'ordre intellectuel et moral par la supériorité de la doctrine et l'étendue des connaissances. Ce sont des moines qui gardent avec un soin jaloux les richesses littéraires du passé et préparent celles de l'avenir, qui enseignent aux peuples le travail pour le corps et des vertus pour l'âme, qui les délivrent de l'empire grossier de la force et de l'ignorance que l'invasion germanique avait apporté avec elle, et qui jettent de toutes parts ces germes de vie dont nous recueillons aujourd'hui les précieux fruits. (*Applaudissements.*)

Cependant, de nouveaux dangers s'annoncent pour la civilisation. Vers

le déclin du IXe siècle, les invasions des Normands et des Slaves au Nord, des Arabes au Midi, amoncèlent sur l'Europe d'épais nuages. Les écoles sont détruites, la corruption devient universelle, la barbarie semble renaître avec ses horreurs. Il appartenait à des moines de voler au secours de la société menacée et de sauver du naufrage l'héritage de savoir et de progrès légué aux siècles par les Bénédictins. Saint Odon réforma la vie monastique, et aussitôt de nouveaux ordres religieux, animés de la généreuse ardeur de la jeunesse, surgirent de toutes parts pour conjurer le péril. La victoire leur resta : la barbarie fut définitivement vaincue. Temps mémorable qui a transmis à notre reconnaissance éternelle le souvenir des gloires désintéressées et des admirables dévouements des monastères de Prémontrés et de Chartreux, de l'ordre de Cîteaux et de l'abbaye de Cluny, dont le rayonnement au loin prépara le XIIIe siècle.

Mais voici qu'un nouvel ennemi s'avance. C'est l'Islam, l'Islam avec son faux prophète, sa polygamie et son fatalisme, l'Islam qui se répand en Orient comme une lave destructive. A la voix de Pierre l'Ermite, et bientôt de saint Bernard, la chrétienté s'ébranle, reconquiert Jérusalem et fonde un nouveau royaume en Terre-Sainte. Le désir d'étendre et de consolider cette conquête ne tarde pas à enfanter les ordres militaires, les Hospitaliers, les Templiers et l'ordre Teutonique, qui contribuent vaillamment à briser le premier effort du mahométisme, tandis qu'en Espagne la bravoure des ordres de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jacques présage l'expulsion prochaine des Maures.

Au milieu de toutes ces luttes, saluons la grande figure de saint Bernard, de saint Bernard l'apôtre de la seconde croisade, le fondateur de Clairvaux, l'antagoniste d'Abailard et d'Arnaud de Bresse, le censeur des vices du temps, la lumière de l'Église.

Nous sommes au XIIe siècle, et l'hérésie descend à son tour dans l'arène. Le manichéisme secoue la poussière de huit siècles, et donne naissance aux Vaudois et aux Albigeois, qui menacent le midi de l'Europe d'un grand cataclysme social. La guerre civile éclate, les prêtres sont massacrés, les églises pillées, le mariage condamné, l'immoralité érigée en dogme. L'esprit monastique inspire, pour les combattre, de nouveaux athlètes. Jusque-là, dans les pays chrétiens, les moines se renfermaient dans leurs couvents et leurs écoles pour y cultiver la terre et y enseigner la science. Maintenant, il s'agit de se disperser dans les villes et dans les campagnes, d'y prêcher la foi, d'y poursuivre l'erreur jusque dans ses foyers, et d'y opposer partout à la licence des vices les plus infâmes l'exemple des vertus les plus sublimes. Ce fut aux Franciscains et aux Dominicains qu'échut cette mission. La prédication et l'enseignement furent entre leurs mains des armes toujours heureuses, et l'hérésie cessa ses ravages.

Alors s'ouvrit le XIIIe siècle, l'une des deux grandes époques de l'ère chrétienne, le XIIIe siècle qui eut un roi comme saint Louis, des missionnaires comme saint Dominique et saint François, des philosophes comme

saint Thomas et Roger Bacon; qui porta des lois politiques comme la grande charte d'Angleterre, et dont le génie artistique acheva la cathédrale de Chartres, commença celle de Cologne et éleva l'abbaye de Westminster. Digne récompense pour les moines de leur long et laborieux apostolat! (*Applaudissements.*)

Deux siècles s'écoulent, et l'esprit humain en révolte engendre le protestantisme, cette dangereuse expression de la souveraineté de la raison humaine et de ses erreurs, cherchant à se substituer, dans le domaine spirituel, à la souveraineté de Dieu et de la vérité. Partout il trouve dans l'orgueil du cœur de l'homme un puissant auxiliaire. Déjà il a séparé de la chaire romaine la moitié de l'Europe, lorsqu'un ordre nouveau, grand entre tous, la compagnie de Jésus, accepte la lutte contre lui et en arrête les conquêtes. Cet ordre, toujours persécuté, toujours calomnié et toujours invincible, était destiné à disputer la victoire avec un zèle infatigable et une science indiscutable à toutes les aberrations religieuses et philosophiques que devait enfanter la prétendue réforme, et dont le règne eût plongé le monde dans un épouvantable chaos en le privant de toute boussole, et lui eût fait perdre jusqu'à l'espérance en lui enlevant le seul remède qui pût assurer son salut. (*Bravos.*)

Dès qu'il fut aux prises avec les Jésuites, le jansénisme ne fut pas plus heureux que le protestantisme. Sa défaite permit aux ordres religieux de se vouer tout entiers aux deux grandes œuvres, qui ne devaient plus cesser désormais d'être l'objet de leur mission civilisatrice, la charité et l'enseignement, deux œuvres nées d'une pensée commune, car elles ont toutes deux pour objet le soulagement des misères qui affectent l'humanité. Tandis que les Filles de la charité, ce plus beau fleuron de la couronne de saint Vincent de Paul, arrachent aux ennemis de l'Église un cri d'admiration, les Jésuites et les Frères de la doctrine chrétienne, en élevant ici des colléges, là des écoles, distribuent le pain de l'intelligence et de l'âme à toutes les classes de la société, et travaillent à élever le pauvre comme le riche à la dignité de leur nature d'homme. (*Applaudissements.*)

Et c'est ainsi que Dieu fit le XVIIe siècle, dont le catholicisme peut à bon droit revendiquer presque toutes les gloires religieuses, philosophiques et littéraires. Un siècle plus tard, la Compagnie de Jésus, et peu après tous les ordres religieux sont abolis. Mais comme pour les venger, l'immoralité et l'impiété triomphent, et l'on crut que la barbarie allait reparaître.

Arrêtons-nous ici un instant, messieurs. Jetons un coup d'œil en arrière et demandons avec confiance aux détracteurs des moines :

A quel progrès sont-ils demeurés étrangers? A quelle grande œuvre de l'Église n'ont-ils pas concouru? Qui, en dehors d'eux et du clergé séculier, a reculé les frontières de la civilisation, et songé à porter la lumière sur tous les points du globe aux nations esclaves des erreurs les plus avilissantes? Qui peut-on leur comparer dans la lutte contre l'ignorance et la misère? Qui a imprimé au mouvement intellectuel à travers les âges une

impulsion plus vive et plus continue qu'eux? Qui autant qu'eux a cultivé toutes les branches des connaissances humaines, et donné à l'éloquence, à la philosophie, aux arts, des talents plus élevés et plus purs que saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Anselme, Malebranche, Thomassin et Fra Angelico? Oui, le mensonge le nie en vain : les monastères ont été des foyers de science et de vertus, et en diversifiant leur action suivant les temps et les nécessités, ils ont de concert avec le sacerdoce séculier formé la société moderne. (*Longue approbation.*)

Voilà leur passé, et ce passé laisse sans excuse la calomnie qui voudrait les souiller de son fiel impur. Que dis-je, leur passé, messieurs! Ne sont-ils pas nos contemporains comme ceux de nos ancêtres, et les bienfaits qu'ils nous dispensent ne marquent-ils pas d'une flétrissure indélébile l'ingratitude qui les outrage? L'impiété voltairienne et la révolution française avaient accumulé contre eux une masse de préjugés, et longtemps, dans ce siècle, ils en demeurèrent les victimes. Enfin, sous la monarchie de juillet, deux moines vinrent frapper aux portes de la France et y réclamer droit de bourgeoisie : c'était Lacordaire et c'était Ravignan, et, devant ces grands cœurs et ces généreux courages, l'opinion se repentit de son injustice, les barrières s'abaissèrent, et bientôt là, bientôt partout, se déploya cette magnifique efflorescence des ordres religieux, dont nous sommes actuellement les témoins reconnaissants. (*Applaudissements prolongés.*)

Faut-il s'en étonner? Non, messieurs, l'intérêt de la société comme l'intérêt de l'Église le demandaient ainsi. N'y a-t-il plus, en effet, de germes de décadence sociale? N'y a-t-il plus de grands maux publics à vaincre? Nul n'oserait l'affirmer. Voyez les classes inférieures. Elles sont aux prises avec la misère et l'ignorance, la misère qui incline vers le vice et fomente les sombres jalousies et les colères vengeresses; l'ignorance qui laisse l'âme sans éducation et livre l'homme aux instincts grossiers de sa nature. Portez ensuite les yeux sur les classes supérieures. Qui règne sur elles? Ici c'est le matérialisme avec son luxe effréné, ses plaisirs insolents et sa soif insatiable de l'or; là, la fausse et artificielle science avec ses délires d'orgueil, son oubli de Dieu et son mépris de l'Église. Considérez enfin la société entière d'un regard d'ensemble. N'y apercevez-vous pas au sommet l'insouciance des devoirs envers les petits, au bas les haines et les méfiances contre les grands, partout, au lieu de l'harmonie et de la paix, la lutte et la désaffection, présages de révolutions futures. Et puis, il y a contre la religion du Christ une vaste conspiration, qui, partout où elle exerce ses ravages, apprend aux uns à mal jouir, aux autres à maudire leur sort. Il y a encore l'ébranlement des convictions, l'abâtardissement des caractères, le dédain de l'autorité, le doute sur Dieu, l'homme et le monde. Voilà les maux qu'il faut guérir. Il le faut d'autant plus que le flot de la démocratie monte, et que l'avénement des classes inférieures à la vie politique, si

elles n'ont l'amour de l'ordre et de la vraie liberté, nous donnera l'anarchie ou le despotisme, c'est-à-dire la ruine du droit et l'abus de la force.

Eh bien, demander si les ordres religieux sont nécessaires, c'est demander si les malades ont besoin de médecins et de remèdes. Quels sont, en effet, aujourd'hui les ordres qui se multiplient le plus? Ce sont les ordres enseignants et les ordres hospitaliers. A côté d'eux il y a, dans une mesure beaucoup plus restreinte, les ordres institués pour le ministère évangélique, et puis quelques ordres contemplatifs. Ces ordres ont inscrit sur leur bannière ces mots : Charité, instruction littéraire, morale et religieuse, éducation, prières et pénitences, apostolat chrétien.

La charité, qui conduit vers le pauvre des frères et des sœurs dévoués, soulage toutes les manifestations de sa misère, le console dans ses afflictions, fait briller l'espérance à ses yeux, expirer le murmure sur ses lèvres, et prive ainsi la redoutable armée des mécontents de ses soldats les plus dangereux;

L'instruction et aussi l'éducation, qui relèvent le niveau des intelligences, développent toutes les facultés de l'homme, lui donnent pour règles de conduite des principes et des convictions au lieu de passions et d'intérêts, et forment des citoyens probes, moraux et éclairés, soucieux de tous les droits et ennemis de l'injustice;

La prière et la pénitence pour ceux qui ne prient pas et ne se répentent pas, afin que la miséricorde de Dieu descende sur ces enfants ingrats dont les fautes et les crimes méritent toute la sévérité de ses arrêts;

L'apostolat chrétien enfin, c'est-à-dire la prédication, les missions, l'administration des Sacrements, le gouvernement des âmes, en un mot, tout ce qui les redresse, les fortifie et les purifie, tout ce qui leur rappelle leurs devoirs envers Dieu, les hommes et eux-mêmes, tout ce qui les aide surnaturellement à les accomplir.

Tels sont les services que rendent les ordres religieux à la société moderne. Et ils en seraient les ennemis! Les faits répondent : ils vivent et meurent pour elle, et tous leurs efforts tendent à écarter les écueils qui ralentissent le cours de ses destinées. (*Applaudissements.*)

Mais au moins ne condamnent-ils pas les institutions de notre époque? On le prétend. Mais où sont les preuves? Réclament-ils des priviléges ou des faveurs gouvernementales? Non, ce qu'ils invoquent, c'est le droit commun; ils ne demandent que la liberté; ils l'acceptent chez les autres, sachant que là où la liberté en tout et pour tous sera respectée, on ne leur mesurera plus ni l'air, ni la lumière, comme autrefois sous l'ancien régime, comme aujourd'hui dans les pays tyrannisés par le despotisme et la révolution. Eux, les adversaires de la liberté et de l'égalité! Mais n'en ont-ils pas besoin et n'en profiteront-ils pas les premiers? Et si nous pénétrons dans leurs couvents, n'y rencontrons-nous pas l'enfant

du peuple à côté de l'héritier des races les plus illustres, les esprits les plus humbles à côté des intelligences les plus fortes ? N'y voyons-nous pas l'égalité régner entre tous, l'élection présider aux choix des supérieurs et le gouvernement démocratique y trouver son image ?

Mais j'entends les clameurs de leurs diffamateurs. Ce sont des fainéants, dit-on. Ah ! s'il en était ainsi, on les laisserait passer. (*Vive adhésion.*) On laisse bien passer les fainéants de la richesse qui, cependant, sèment sur leurs pas le scandale et le mauvais exemple. Non, le secret des haines qu'ils soulèvent, ce n'est pas leur prétendue paresse, c'est au contraire leur activité et leur constance dans le travail contre l'impiété et les doctrines subversives. (*Nouvelle adhésion.*) Mais on n'a pas craint d'ajouter : « Ils sont les insulteurs de l'intelligence, et ils organisent dans l'ombre la ligue de l'ignorance. » Les ordres enseignants, les insulteurs de l'intelligence ! Est-ce donc que les élèves qu'ils forment, les défenseurs qui les soutiennent, les chrétiens de tous les âges qui saluent leur influence avec joie, sont inférieurs aux fils du libre examen comme talent et comme capacité ? Et d'ailleurs la philosophie, la science, l'érudition, l'éloquence ne comptent-elles pas de nos jours parmi eux leurs représentants les plus distingués ? Faut-il donc rappeler à ce siècle, oublieux des gloires qu'il produit, le P. Lacordaire, le P. Ravignan, le P. Guéranger, le P. Gratry et les Bollandistes, le P. Félix et le P. Dechamps ? Faut-il lui rappeler que ce sont des religieux qui ont contribué le plus puissamment à propager au loin notre civilisation, cette civilisation, œuvre du christianisme, qu'on ne l'oublie pas, car jamais et nulle part elle n'a existé que dans les pays chrétiens. Voilà les moines du XIXe siècle. (*Longues acclamations.*)

Reconnaissons-le donc, messieurs. Les reproches que l'on adresse aux ordres religieux ne sont que des prétextes destinés à les rendre suspects à l'opinion. Car enfin, quel mal font-ils à la société ces instituteurs de l'enfance, ces Frères et ces Sœurs de nos hôpitaux, ces apôtres des sauvages ? Si on leur a voué une inimitié mortelle, c'est qu'ils pratiquent la chasteté, l'obéissance et la pauvreté, c'est-à-dire tout ce que l'orgueil et le sensualisme du monde détestent le plus, c'est qu'ils sont les auxiliaires inébranlables du sacerdoce séculier, l'une des forces les plus puissantes du catholicisme. On les hait, non pas parce qu'ils seraient hostiles aux libertés modernes, mais parce qu'ils en usent trop bien et qu'ils revendiquent à leur profit la liberté d'enseignement et le droit d'association, non pas parce qu'ils seraient les adeptes de l'obscurantisme, mais parce qu'ils répandent les lumière divines en même temps que les lumières humaines, et qu'ils représentent la science unie à la foi. Qui le contestera ? et ne suffit-il pas de dire pour le prouver, que tandis qu'on les accuse d'étouffer l'intelligence, ce sont précisément les congrégations enseignantes des Jésuites et des Frères de la doctrine chrétienne, qu'entre toutes l'on poursuit avec la plus impitoyable intolérance ! (*C'est vrai.*)

Oui, on l'a compris, la renaissance des ordres religieux est le signe du réveil des croyances chrétiennes. *Inde iræ*. Oui, c'est une pensée de révolte contre le Christ et son Église qui inspire les agressions que l'on multiplie contre eux. S'il n'en était ainsi, n'excepterait-on pas au moins de l'ostracisme dont on les frappe, les admirables Sœurs de Saint-Vincent de Paul, victimes naguère, dans les rues de Lisbonne, des plus bas outrages? Ne nous plaignons pas trop cependant. En persécutant les ordres religieux, leurs ennemis ont prouvé une fois de plus que, quelles que soient les couleurs mensongères de leur drapeau, ce qu'il y a de plus énergique dans leur cœur après la haine du christianisme, c'est l'horreur de la liberté, c'est la peur d'une parole autre que la leur, c'est l'effroi que leur cause l'apparition de la vérité. (*Très-bien.*)

Recueillons, messieurs, ces précieux enseignements. Ils nous aideront à dissiper les préjugés que l'on nourrit contre les ordres religieux. Le passé et le présent unissent leurs voix pour proclamer à l'envi qu'ils ont été et qu'ils sont encore les grands serviteurs de la civilisation, et que s'élever contre leur influence, c'est prendre le parti de la misère et de l'ignorance contre la charité et l'instruction. Répétons-le sans cesse à tous, et à ceux qui ne veulent pas nous suivre dans leurs églises, leurs écoles et leurs hôpitaux pour ne les juger qu'après les avoir vus à l'œuvre, rappelons au moins que par les services éclatants qu'ils ont rendus hier aux armées belligérantes en Crimée et en Danemark, qu'ils leur rendent aujourd'hui encore aux États-Unis, ils ont mis de leur côté tous les amis de l'humanité. (*Longs applaudissements.*)

— La séance est levée à sept heures du soir.

TROISIÈME SÉANCE.

—

31 AOUT 1864.

—

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GERLACHE.

—

Communications du bureau. — Vote d'une adresse à Son Ém. le cardinal-archevêque et à LL. GG. les évêques de Belgique, pour les remercier de l'érection de l'Université catholique de Louvain. — Discours de M. le comte de Zoltwoski, membre de la Chambre des députés de Prusse. — Exposé de la situation et des progrès du catholicisme en Irlande, par M. Myles O'Reilly, membre du Parlement anglais. — Discours de Mgr l'évêque d'Orléans sur l'instruction et l'éducation chrétiennes.

La séance est ouverte à trois heures.

M. le Secrétaire général. — Messieurs, je crois devoir, au nom du bureau, appeler votre attention sur l'avis supplémentaire qui vous a été distribué à l'ouverture de la session, et sur les mesures prises pour le logement des membres qui se proposent de séjourner à Malines, le restaurant établi dans le local du Petit-Séminaire, les réunions du soir, etc.

Je vous rappelle notamment les photographies du Saint-Père que M. Petagna, photographe à Rome, a fait déposer à Malines. Ces portraits, d'une grande ressemblance, sont de différentes dimensions. Ils ont été honorés du suffrage particulier de Sa Sainteté, qui a daigné à cette occasion adresser quelques paroles à l'intention du Congrès de Malines, paroles qui se trouvent inscrites sur chaque photographie.

Dans un local attenant au lieu de nos séances, se trouvent également exposés un admirable portrait de Pie IX, peint par notre célèbre peintre Gallait, ainsi que le portrait en pied de feu Mgr Malou, évêque de Bruges, dont la mort récente laisse planer parmi nous un triste et affectueux souvenir. Ce dernier portrait, remarquable à plus d'un titre, est dû au pinceau de l'un de nos jeunes peintres, M. Bourson.

Ce soir aura lieu la conférence de M. le marquis de Mirville et de M. le chevalier Gougenot de Mousseaux, sur le *spiritisme* envisagé au point de vue chrétien. La salle de nos séances sera mise à la disposition des membres qui désireraient y assister.

Je vous rappelle itérativement la grande solennité musicale dans laquelle on entendra la *Quadrilogie* de Pierre Benoit et qui aura lieu

demain à sept heures du soir. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer le concours de plusieurs dames d'Anvers qui viendront chanter les solos. (*Applaudissements.*)

L'exposition des objets d'art religieux se complète à chaque instant. On vient de déballer plusieurs caisses renfermant de précieux spécimens venant d'Angleterre et d'Allemagne. Pour favoriser la visite de l'exposition aux membres du Congrès, il a été décidé que les portes seraient ouvertes à partir de huit heures du matin.

Nous déposons sur le bureau la liste de souscription pour couvrir les amendes encourues par notre excellent et courageux ami Casoni, à Bologne.

(*Mgr le cardinal, accompagné de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de Mgrs les évêques de Gand, de Liége, de Namur et de Tournai, de Mgr de Ram et de plusieurs autres prélats, entrent dans la salle. Leur arrivée est saluée par les applaudissements prolongés de l'Assemblée.*)

M. Éd. Ducpetiaux. — Messeigneurs, nous vous demandons la permission d'achever les communications que nous avons à faire à l'Assemblée.

Nous avons reçu une invitation spéciale de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines. Il nous prie d'annoncer que tous les membres du Congrès seront admis jeudi et vendredi, de huit heures du matin à six heures du soir, dans les jardins de l'archevêché. (*Applaudissements.*)

Avant de vous soumettre une dernière proposition, je vais vous faire une communication qui vous sera précieuse à plus d'un titre.

Le 29 août, pendant la séance, nous avons expédié à S. Ém. le cardinal Antonelli le télégramme suivant :

« L'Assemblée générale des catholiques réunis à Malines vient de voter « avec enthousiasme une adresse à Sa Sainteté le Pape Pie IX, Pontife et « Roi. (*Applaudissements.*) Elle sollicite humblement sa bénédiction « apostolique. »

Ce télégramme est parvenu intégralement à sa destination. Le cardinal Antonelli s'est empressé de le transmettre à Sa Sainteté à Castel-Gandolfo, et déjà hier à huit heures du soir, nous avions la réponse que nous sommes heureux de communiquer à l'Assemblée.

Voici les termes du télégramme que nous avons reçu :

« Sa Sainteté, confiante dans l'esprit de bonne volonté et dans la recti- « tude des sentiments qui animent les membres de l'Assemblée, leur « envoie avec bonheur la bénédiction apostolique qu'ils ont sollicitée. » (*Applaudissements prolongés et cris de :* Vive Pie IX !)

Pour terminer, messieurs, le bureau vous propose de voter par acclamation le projet d'Adresse dont je vais vous donner lecture :

Adresse à l'épiscopat de Belgique.

Éminence,
Messeigneurs,

La liste des institutions que notre patrie a vu naître est longue et glorieuse; chaque jour une œuvre nouvelle atteste l'éternelle jeunesse de l'Église et son inépuisable fécondité.

Parmi ces œuvres et ces institutions dont l'ensemble constitue la force sociale et l'honneur de notre vieille foi romaine, nous saluons l'Université catholique de Louvain qui couronne l'organisation donnée à l'enseignement religieux dans notre pays.

Nos cœurs se tournent vers elle avec une respectueuse admiration et nous contemplons avec une joie émue ce foyer de religion, de science et de liberté.

C'est à vous, Éminence et Messeigneurs, que la catholicité et la Belgique doivent la restauration de la moderne *Alma Mater*.

Inspirés par une providentielle initiative, vous avez, en établissant en 1834, l'Université catholique de Louvain, et en couvrant le pays d'écoles où la science est marquée du signe de la croix, rendu un inappréciable service à la foi et à la liberté.

Trente années d'une prospérité unique dans les annales de la science chrétienne, démontrent la robuste vitalité de l'Université catholique; — la sagesse et l'intelligence de la direction qui lui est imprimée; — le dévouement et la science de cette pléïade d'hommes distingués qui consacrent leurs talents et leur existence à faire de nos fils et de nos frères des chrétiens sans peur et sans reproche!

Permettez, Éminence et Messeigneurs, aux catholiques réunis en Congrès et particulièrement aux catholiques belges, de vous exprimer publiquement la gratitude profonde que leur inspire l'acte mémorable par lequel vous avez doté notre patrie de la majestueuse institution qui sauvegarde si puissamment chez elle la défense du droit et de la science catholiques.

Daignez, Éminence et Messeigneurs, agréer l'expression de notre reconnaissance : elle égale l'attachement que nous portons aux vénérables prélats qui sont l'illustration de l'Église belge, et à nos pères dans la foi.

— Cette communication est accueillie par les acclamations unanimes de l'assemblée.

M. le Secrétaire général. — Vos acclamations nous autorisent à considérer l'adresse comme l'expression de votre pensée intime. En conséquence, le bureau, après l'avoir signée, la transmettra à S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines.

Nous sommes heureux, à cette occasion, de pouvoir adresser l'expression des sentiments filiaux et respectueux de l'Assemblée générale à NN. SS. des évêques de la Belgique. Une place est encore vacante parmi eux ; nous avons la confiance qu'elle sera incessamment remplie. Mais la présence du vicaire capitulaire et d'un des vicaires généraux du diocèse de Bruges, nous donne la conviction que l'union des évêques au sein des fidèles réunis dans cette enceinte est complète, et nous la saluons à ce titre du plus profond de nos cœurs. (*Applaudissements.*)

Son Éminence le cardinal dit la prière d'ouverture de la séance.

Discours de M. le comte DE ZOLTOWSKI, *membre de la Chambre des députés de Prusse.*

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Permettez qu'en qualité d'étranger je vous adresse quelques paroles. Ces paroles sont des paroles de joie et de gratitude pour les sentiments qui ont été exprimés ici pour ma patrie, et accueillis avec tant de bienveillance par votre honorable Assemblée. Je suis un fils de cette malheureuse Pologne qui, accablée aujourd'hui sous le poids de ses infortunes, ne cesse pas moins d'espérer, car elle se sent appuyée par les sympathies de tous les catholiques, elle se sent surtout soutenue par l'auguste Chef de notre Sainte Église. Certainement, messieurs, le cœur de l'immortel Pie IX est assez grand et assez généreux pour accueillir tous ceux de ses enfants qui souffrent et qui tournent leurs regards vers lui ; mais je ne crois pas me tromper en disant que ce ne sont pas seulement les malheurs individuels des Polonais et de leur Église qui l'affligent ; sa profonde intelligence a tout de suite reconnu qu'il s'agissait ici de la perte d'un de ces angles avancés du grand édifice catholique. Oui, messieurs, la Pologne a eu de tout temps et a encore une mission à remplir. Si du XIIIe au XVIIe siècle, elle a servi de boulevard à l'Occident contre l'islamisme, elle a, d'un autre côté, arrêté le protestantisme, qui déjà avait envahi les pays slaves et qui commença par enlever la Bohême à l'Église, cent ans avant Luther. Certes, messieurs, la Pologne n'est pas aujourd'hui tout à fait libre du fléau qui a envahi tous les peuples, et qui fait qu'il y a aussi parmi nous des ennemis de l'Église. Dieu ne nous a pas préservés de ce malheur, peut-être pour ne pas nous ôter tout mérite. Mais le nombre de ces hommes-là est tellement petit, qu'ils disparaissent dans la masse, et sentent que le terrain leur manque dès qu'ils mettent le pied sur notre sol ; ils sont souvent forcés d'avoir recours même à l'hypocrisie. Eh bien, messieurs, s'il est vrai, comme le dit un vieil adage, que l'hypocrisie est un hommage rendu à la vertu, l'hypocrisie

de ces hommes-là est un hommage rendu à cette vérité que la Pologne est profondément catholique de cœur et d'âme.

On parle souvent, messieurs, de révolutions à propos de la Pologne. Cette appréciation n'est pas exacte.

En Pologne, ce sont les gouvernements qui sont révolutionnaires. Consultez, messieurs, l'histoire et vous verrez au nom de quel principe a été fait le partage, source de tous nos maux. Lisez les lettres que Voltaire écrivait à Catherine et à Frédéric le Grand : il les encourage, il les félicite de détruire la Pologne et de mettre fin ainsi au règne de la superstition et de la bigoterie. La pieuse Marie-Thérèse a résisté longtemps, mais obsédée de toute part, elle a fini par céder, non sans réserve pourtant, car, avant de signer l'acte du partage, elle ajouta de sa propre main ces paroles remarquables : « Je signe puisque tant d'hommes érudits « disent qu'il le faut ; mais il viendra un temps où l'on verra ce qu'il en « coûte de fouler ainsi aux pieds tout ce qu'on envisageait jusqu'aujour- « d'hui comme sacré. »

Mais, messieurs, ce n'est point un exposé historique que je veux faire ; mon but est uniquement de vous assurer de toute notre reconnaissance pour les sentiments généreux qui ont été exprimés ici, tant par la bouche des orateurs que par les applaudissements chaleureux de l'Assemblée. En parlant à des catholiques, et en parlant comme catholique, je ne crains pas de dire que je parle au nom de toute la Pologne. Conservez-nous, messieurs, vos sympathies ; nous en avons besoin ; elles nous soutiennent et elles nous consolent. Si, dans la lutte malheureuse que nous avons soutenue, il est permis de chercher un côté heureux, peut-être est-ce celui-ci, que par ces luttes incessantes, nous nous aguerrissons pour le jour où l'Église, notre Mère, aura peut-être plus directement besoin de nous ; elles nous détachent de ce matérialisme qui rend le sacrifice difficile, elles nous montrent plus visiblement qu'il n'y a de salut que dans la croix. Nous sommes tous, messieurs, les champions de l'Église ; mais, la Pologne tient à honneur d'en être la sentinelle la plus avancée, dût-elle être une sentinelle perdue. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. Myles O'Reilly, *membre du Parlement anglais.*

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Selon le désir qui a été exprimé par le Congrès de l'année dernière, je viens vous soumettre un exposé de la situation du catholicisme en Irlande et de ses progrès depuis le commencement de ce siècle. J'ai lieu d'espérer que cet exposé, quoique très-incomplet, ne sera pas sans intérêt, surtout pour les catholiques belges ; car la Belgique fut la sœur aînée de l'Irlande dans ses jours de deuil et de souffrance. Durant cette triste et trop longue période, quand elle gémissait sous l'oppression, quand son peuple périssait par le glaive et sur l'échafaud, quand ses prêtres étaient poursuivis

comme des bêtes fauves, quand la profession de la foi catholique était un crime puni de mort, ses enfants trouvaient dans la Belgique catholique, non-seulement un asile, mais un soutien, non-seulement la sûreté, mais une large et généreuse hospitalité. De la Belgique sortaient ces prêtres qui, au péril de leur vie, portaient les consolations de la religion aux catholiques irlandais : et cette tradition n'est pas perdue de nos jours. Encore aujourd'hui, des prêtres irlandais éclairés sortent de votre noble université de Louvain. La Belgique catholique se réjouira donc en apprenant les progrès, j'oserais même dire les triomphes du catholicisme en Irlande.

Pendant le cours de plusieurs siècles, l'histoire de l'Irlande ne fut qu'une suite d'efforts continuels et presque désespérés, pour conserver la foi. L'Angleterre avait conquis, mais non subjugué l'Irlande. L'union des deux peuples se serait peut être accomplie d'une manière pacifique, comme on l'a vu s'opérer chez d'autres nations, si la différence de religion n'était venu accroître l'animosité qui existait entre les deux races. Au XVIe siècle l'Angleterre devint protestante; l'Irlande demeura catholique, et depuis cette époque les efforts du gouvernement anglais s'attachèrent non-seulement à la dominer, mais encore à lui imposer le protestantisme. Il considérait le succès de ces efforts comme la garantie la plus sûre de sa domination : voilà pourquoi il persécuta avec une égale ardeur les catholiques irlandais et ceux de race anglo-celtique. Les horreurs de ces temps d'oppression sont trop connues pour qu'il me soit nécessaire d'en retracer l'histoire. Peu à peu, les peines infligées aux catholiques devinrent moins sévères, et depuis le commencement du XVIIIe siècle, les Irlandais, quoiqu'encore foulés aux pieds par leurs oppresseurs, n'avaient pas été appelés à verser leur sang pour la foi. Mais dans les dernières années de ce siècle, les catholiques d'Irlande eurent à traverser une crise bien douloureuse. En 1798 éclata une révolte engendrée par la tyrannie dont ils étaient victimes et secrètement entretenue par le gouvernement d'alors. Cette révolte ne fut sans doute pas exclusivement catholique, car la plupart des chefs des insurgés étaient protestants; tous les évêques, comme aussi presque tous les prêtres catholiques prêchèrent à leurs ouailles la soumission, à l'exemple des premiers chrétiens, qui eux aussi avaient préféré subir le martyre plutôt que de se soulever contre leurs bourreaux.

Mais les provocations de plus en plus perfides poussèrent enfin, dans plusieurs localités, les paysans catholiques à la rébellion. On saisit avec empressement l'occasion d'étouffer dans leur sang, en même temps que le feu de la révolte, les ardeurs de la foi catholique. Le spectacle qu'offrit au commencement du XIXe siècle le peuple catholique de l'Irlande fut celui d'une race haïe et méprisée, que les lois de la guerre avaient frappé de toutes leurs rigueurs et que les exécutions militaires avaient impitoyablement décimé : c'était un peuple marqué du sceau de la révolte et qu'abandonnaient pour ce motif ceux d'entre les protestants qui jusqu'alors

avaient soutenu les Irlandais dans leur revendication des droits de citoyens.

Les ministres anglais avaient fait espérer aux catholiques que si l'on parvenait à réunir les législatures d'Angleterre et d'Irlande, l'émancipation qu'ils avaient si longtemps sollicitée en vain, leur serait enfin accordée. Mais la rébellion de 1798 fournit au gouvernement un prétexte dont il se saisit avec empressement pour refuser cette juste demande, et ce ne fut que vingt-neuf ans après l'Union que l'émancipation des catholiques fut accordée : ce résultat fut dû en grande partie au génie et au courage d'O'Connell.

C'est l'histoire de cette période, qui embrasse les soixante-quatre années qui viennent de s'écouler, que je me propose, messieurs, de résumer brièvement devant vous. Mon récit n'offrira, je le crains, que peu d'intérêt; car il doit se composer surtout de chiffres et de détails. Je ne puis donc que solliciter votre indulgence et me souvenir qu'un auteur célèbre a dit que les chiffres possèdent en eux-mêmes une certaine éloquence, et n'exigent heureusement point ces grâces du style dont je n'ai pas le secret.

Le cadre de cette étude comprend naturellement les points suivants : la population, les lois, l'éducation, les richesses et le progrès religieux, et c'est dans cet ordre que je me propose de les traiter.

La population de l'Irlande qui, après les persécutions de Cromwell, se trouvait réduite en 1672 à 1,320,000 habitants et en 1695 était descendue au chiffre minime de 1,034,000, s'était depuis graduellement augmentée. et en 1805 le pays comptait 5,395,456 âmes.

Il est impossible de déterminer avec précision le nombre de catholiques et de protestants qui composaient la population en 1672. Mais quelques écrivains de la fin du XVIIe siècle se sont vantés que les protestants formaient à cette époque la moitié de la population ; et comme cette moitié ne pouvait s'élever au delà d'un demi-million d'habitants, il est probable que la proportion est exacte.

En 1834, eut lieu le premier recensement au point de vue religieux : il atteste qu'à cette époque le rapport du nombre des catholiques à la population totale de l'Irlande était de 80 sur 100. Il est à présumer que telle était aussi la proportion en 1800.

La population augmenta rapidement depuis 1800 jusqu'en 1841. Elle atteignit alors son chiffre le plus élevé : 8,173,124 habitants. Bientôt après, la famine de 1846-1847 qu'avait précédée la maladie des pommes de terre en 1845, et l'émigration qui en fut la suite, réduisirent rapidement la population. L'émigration qui n'a pas discontinué depuis lors l'a fait descendre, en 1861, au chiffre de 5,762,543 habitants.

Les protestants, grâce aux faveurs du gouvernement dont ils avaient toujours joui depuis des siècles, possédaient une part beaucoup plus grande des richesses du pays que les catholiques, et comme l'émigration n'eut guère lieu que parmi les classes pauvres, qui généralement sont catholiques, on fut porté à croire que le recensement religieux de 1861

accuserait une augmentation notable dans la proportion des protestants. Il n'en fut cependant pas ainsi. La population catholique avait certainement diminué dans une proportion plus forte que la population protestante ; le chiffre de la première étant descendu de 30 p. c., tandis que le chiffre de la dernière n'avait baissé que de 13,4 p. c. et celui de la population presbytérienne de 18,6 p. c. ; mais les catholiques forment encore 77,7 p. c. de la population totale.

Il est digne de remarque qu'alors que le nombre des membres de l'Église anglicane dans toute l'Irlande a diminué seulement de 13,4 p. c. (ce qui dépend principalement de ce que ces membres appartiennent pour la plupart aux classes riches), cependant, dans plusieurs districts ruraux, elle a perdu presque autant que les catholiques. Ainsi dans vingt-sept des trente-deux diocèses entre lesquels se divise nominalement l'Église anglicane, la population de cette église a diminué de 25 p. c., tandis que dans cinq diocèses elle a augmenté.

Lois. — Pour bien comprendre la position légale des catholiques en Irlande au commencement de ce siècle, il est nécessaire de considérer un moment la législation du pays pendant les années précédentes.

Jusqu'en 1750 l'unique objet de la législature avait été d'opprimer les catholiques et de les priver de tous leurs droits légaux. En 1758 un juge résuma les lois portées à ce sujet dans ces paroles mémorables : « Les lois ne reconnaissent point l'existence d'un papiste ; il ne peut pas même respirer sans la *permission tacite* du gouvernement. »

Les catholiques ne pouvaient ni acheter ni vendre des terres, ni même placer de l'argent sur hypothèque ; il leur était interdit de prendre des fermes à bail pour un terme de plus de trente et un ans, et d'exercer les fonctions même les plus insignifiantes. Ils ne pouvaient prendre part ni à l'élection des membres du Parlement, ni à celle des officiers des municipalités locales. Ils étaient exclus de toutes les fonctions dans l'enseignement public. Le catholique qui ouvrait une école publique ou particulière était déclaré coupable de félonie. Quiconque envoyait un enfant héritier d'un domaine sur le continent pour le faire instruire, était également puni comme félon.

Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, la persécution protestante qui, sous le règne de la reine Anne, avait atteint ses dernières limites commença à s'apaiser, et, en 1763, un premier effort fut tenté pour adoucir la sévérité des lois pénales et pour permettre aux catholiques d'opérer des placements d'argent sur hypothèque. Cet effort fut d'abord infructueux, et ce ne fut qu'en 1770 qu'un acte du Parlement accorda aux catholiques une satisfaction insignifiante. Par cet acte, il leur fut permis de prendre à bail pour soixante et un ans une partie des marais et autres terres incultes à défricher, en y joignant un hectare de bonne terre sur laquelle ils pouvaient ériger une maison.

En 1778, on autorisa les catholiques à prendre des terres à bail pour

quatre-vingt-dix-neuf ans, et il ne fut plus au pouvoir des enfants de déshériter et de déposséder leurs parents en embrassant le protestantisme. En 1782, une autre loi permit aux catholiques d'acheter des terres et de les transmettre par succession, et exempta des rigueurs des lois ceux des prêtres qui prêtaient le serment de fidélité, pourvu qu'ils n'officiassent point dans une église ou chapelle ayant un clocher ou une cloche. Mais les catholiques étaient encore exclus de toute fonction susceptible d'engager la responsabilité du titulaire, ou simplement lucrative. En 1795, une nouvelle concession législative tendit quelque peu à diminuer l'inégalité qui existait entre eux et les protestants. La loi promulguée à cette époque permit aux catholiques qui n'étaient plus désignés exclusivement sous le nom de *papistes*, d'accepter des fonctions civiles et militaires. Elle posait toutefois de nombreuses exceptions dont la liste commençait par les fonctions de grand chancelier et s'étendait jusqu'à celles de shérif et sous-shérif (préfet et sous-préfet). Il était permis aux catholiques de prendre des diplômes à l'université de *Trinity College,* de tenir des écoles et de prendre part à l'élection des représentants. Le texte de la loi parlait, il est vrai, de fonctions militaires; mais comme la loi était irlandaise et l'armée anglaise, les catholiques furent exclus du grade d'officier jusqu'en 1817.

En 1795, une loi sanctionna la dotation d'un séminaire pour les catholiques et on fonda le collége de Maynooth. Telle était la position des catholiques irlandais en 1800, date à laquelle nous commençons leur histoire.

Ils avaient été depuis peu affranchis des pénalités qui frappaient l'exercice de leur culte; mais on leur interdisait encore l'exercice de presque tous les droits civiques. Ils étaient exclus du Parlement, de l'armée, et de toutes ces institutions municipales qui constituent en quelque sorte l'essence de la vie politique dans notre pays. Écartés presque entièrement de droit, et plus encore de fait, des fonctions civiles, les catholiques étaient en outre en butte aux tracasseries d'une foule de lois spéciales dont le texte existe encore dans nos archives, bien que tombées pour la plupart en désuétude, mais qui en 1800 étaient encore en pleine vigueur.

Passons maintenant en revue les progrès successifs qui, dans le cours de ce siècle, ont permis aux catholiques irlandais de revendiquer une égalité presque complète.

La date la plus remarquable dans cette période est sans contredit celle de la loi d'émancipation de 1829, cette insigne victoire qui ouvrit les portes de la constitution aux catholiques du Royaume-Uni, et ne laissa subsister que quelques inégalités partielles à redresser.

L'aberration d'un roi frappé d'imbécillité, et les préjugés des partis, avaient arrêté la marche de l'esprit de tolérance de 1800 jusqu'en 1829, et pas un seul anneau de la chaîne qui pesait sur les catholiques ne fut brisé durant ces vingt-neuf années. Mais, en 1823, le génie d'O'Connell parvint à

rassembler et à organiser tous les éléments de force de ses coreligionnaires, et grâce à ses efforts persévérants, il renversa enfin, en 1829, toutes les barrières et obtint l'affranchissement des catholiques.

Par la loi d'émancipation de 1829, les catholiques étaient autorisés à faire partie des deux Chambres et à remplir toutes les fonctions publiques, excepté toutefois celles de grand chancelier et de commandant en chef de l'armée. La pratique de la religion catholique devint de fait entièrement libre.

La loi défendit néanmoins à la Compagnie de Jésus et aux autres ordres religieux de recevoir des novices ; mais on rédigea à dessein ces prohibitions dans des termes qui rendaient leur exécution impossible. Quoiqu'il existe encore dans nos lois de trop nombreux vestiges des anciennes dispositions pénales, ils ne sont plus qu'un *brutum fulmen* qui menace sans frapper (1). Rien ne démontre plus clairement la vérité de cette assertion que le résultat des tentatives faites en 1851, pour soumettre les catholiques à une pénalité exceptionnelle. La loi promulgée *contre les titres ecclésiastiques*, n'a jamais été et ne pourra jamais être mise à exécution.

En 1832 fut promulguée la loi dite *de la réforme :* cette loi ne désignait pas les catholiques, mais elle privait plusieurs petites villes, qui étaient la propriété de protestants intolérants, du droit de nommer des représentants, et augmentait ainsi l'influence et le pouvoir des catholiques.

De même, la loi de 1842 sur les corporations municipales, qui réforma et popularisa ces corporations, les ouvrit aux catholiques ; et il s'ensuivit que dans 21 des 33 villes gouvernées par des corporations, le pouvoir passa aux mains des catholiques.

Aucune loi organique concernant spécialement les catholiques n'a été portée dans le courant de ce siècle ; mais plusieurs avantages importants ont néanmoins été acquis. Le grand séminaire de Maynooth, fondé par le gouvernement en 1796, a été agrandi et sa dotation annuelle a été portée au chiffre de 650,000 francs en 1841.

Le système d'éducation normale dont, malgré ses imperfections, les catholiques ont largement profité, fut inauguré en 1831. Une loi, publiée il y a peu d'années, organisa des écoles de réforme pour les jeunes délinquants catholiques des deux sexes. Des aumôniers catholiques, rétribués par l'État, ont été nommés dans toutes nos prisons, nos maisons de santé, nos dépôts de mendicité et nos autres institutions d'assistance légale. La nomination d'aumôniers pour l'armée a aussi été un bienfait pour les catholiques irlandais, qui se rencontrent en si grand nombre dans ses rangs.

(1) Cependant, au moment où ces lignes sont sous presse, on vient de juger un procès qui fait ressortir l'injustice et le danger de l'ancienne législation. Un catholique avait fait deux legs, l'un pour l'entretien de deux prêtres dominicains, l'autre pour l'achat d'un terrain pour l'érection d'une église du même ordre : ces deux legs ont été déclarés nuls « parce que l'Ordre des Frères prêcheurs est une association non autorisée » (*Illegal Society*).

En résumé, tandis que certaines dispositions de l'ancienne législation pénale défigurent encore les codes de nos lois et de temps en temps viennent entraver notre action, nous jouissons cependant en général d'une entière liberté. Nos évêques sont libres de se réunir en synode, de faire des ordonnances et d'infliger des peines ecclésiastiques sans l'autorisation du pouvoir civil; aucun *exequatur* n'est exigé pour la publication des décrets pontificaux, ni aucune autorisation pour la publication des mandements des évêques; et quand ceux-ci voulurent se rendre à Rome pour la canonisation des martyrs du Japon, ils n'eurent point de permission à solliciter ou de refus à craindre de la part du gouvernement. L'appel comme d'abus est inconnu dans notre pays. Il ne nous faut pas de permis officiel pour bâtir une église, pour fonder un couvent ou doter un collége. Nous sommes libres d'enseigner, de publier, de former des associations religieuses, de fonder et de doter des établissements comme bon nous semble.

En laissant de côté, comme il convient de le faire dans cette Assemblée, les lois politiques proprement dites, dont l'action tend à diminuer le nombre des fidèles, les questions législatives dans lesquelles les intérêts des catholiques sont le plus vivement engagés, sont celles d'éducation et de moralisation. L'État, en intervenant dans ces questions, touche nécessairement à des points de dogme et de morale, et tout en protestant de son respect pour la liberté religieuse, il s'expose néanmoins à empiéter sur le domaine légitime de l'Église. L'intérêt capital des catholiques est de voir abolir cette grande injustice d'un culte salarié par l'État, qui ne compte parmi ses membres qu'un douzième de la population.

Éducation. — Pour retracer le progrès de l'éducation catholique en Irlande, il faut nous reporter aux sept dernières années du XVIIIe siècle. Jusqu'en 1793, il était défendu aux catholiques d'Irlande, d'ouvrir des écoles pour l'enseignement de leurs enfants. Il est vrai que, dans quelques grandes villes, en dépit d'une législation barbare, des prêtres dévoués rassemblaient quelques adolescents dans des maisons particulières pour leur donner l'instruction primaire. Mais s'il s'agissait de faire des études supérieures, ou de former des prêtres, les catholiques irlandais étaient obligés de s'adresser en France, en Italie, en Espagne et surtout en Belgique, où des colléges avaient été fondés au temps de la persécution, pour suppléer aux institutions nationales. C'est ainsi qu'O'Connell et plusieurs de ses contemporains reçurent leur éducation à Saint-Omer et à Douai.

En 1793, la loi dont j'ai déjà fait mention, permit aux catholiques de prendre des diplômes à l'université de Dublin, et, tout en maintenant rigoureusement la défense qui leur était faite d'enseigner dans cette université, elle les autorisa également à ouvrir des écoles. Ils ne tardèrent pas à profiter de cette nouvelle liberté. Le dimanche, jour auquel la nouvelle parvint à Kilkenny, l'évêque du diocèse, Mgr Lanigan, assembla dans l'église un meeting qui eut pour résultat l'ouverture du collége de *Burrell's Hall.*

Peu de temps après, le collége de Carlow fut fondé. Il n'était pas encore permis à cette époque de doter de semblables établissements; mais en 1795, une loi autorisa la fondation de Maynooth pour les étudiants catholiques tant ecclésiastiques que laïques et consacra à cet objet la somme de 200,000 francs.

Tel était l'état de l'éducation catholique, en Irlande, en 1800 : nous possédions trois colléges à Maynooth, Kilkenny et à Carlow qui naissaient à peine, rien de plus.

Les soixante années qui se sont écoulées depuis ont vu fonder une université catholique, dont les premiers frais furent couverts par une collecte qui dépassa un million de francs. Une collecte annuelle d'à peu près 100,000 francs pourvoit à son entretien. Cette grande œuvre est donc entièrement due à la charité privée et ne vit que par elle. Jusqu'ici, elle n'est pas encore reconnue par l'État. Sa direction supérieure, comme celle des anciennes universités d'Oxford et de Cambridge, appartient à l'autorité pontificale.

Dans plusieurs pays, c'est l'État qui délivre les diplômes ; mais comme dans le Royaume-Uni l'enseignement est absolument libre, et que les diplômes académiques n'emportent aucun privilége, mais constituent seulement une distinction littéraire dont la valeur dépend du caractère de l'institution qui les confère, les licenciés de l'université catholique se trouvent dans la même situation que les autres ; c'est le mérite seul qui doit les distinguer. Un des traits caractérisques de notre nation, c'est de s'accommoder des faits accomplis , d'accepter et de s'assimiler toutes les créations, toutes les institutions dont l'expérience a démontré la solidité et l'efficacité. C'est ce qui fait entrevoir à beaucoup d'hommes sérieux le jour prochain où l'université catholique sera formellement reconnue par l'État.

Outre l'université catholique à Dublin, les catholiques d'Irlande possèdent actuellement, dans les divers comtés, six colléges dirigés par les RR.PP. Jésuites et trente autres colléges, dont plusieurs sont annexés aux séminaires diocésains ; quelques-uns de ces colléges (comme ceux de Carlow et de Thurles), sont affiliés à l'université de Londres et les élèves des colléges catholiques y occupent une place distinguée.

Pour l'enseignement ecclésiastique, nous n'avions en 1800 que le séminaire de Maynooth qui n'était fondé que depuis cinq ans; en 1864, nous possédons, outre le séminaire de Maynooth, qui jouit d'une dotation annuelle de 650,000 francs et compte 500 étudiants, 17 séminaires diocésains établis par nos évêques ; de plus, divers ordres religieux ont en Irlande des maisons où leurs membres sont préparés à l'état ecclésiastique. Tels sont : les Carmes déchaussés, les Dominicains, les Augustins, les moines de l'ordre de Cîteaux, ceux de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, les Passionnistes, les Rédemptoristes et les Oblats de Marie.

En même temps, nos colléges du continent sont dans l'état le plus pros-

père. A Rome, la maison des Dominicains irlandais a été rétablie, et le couvent de Saint-Isidore d'où sortaient, dans les temps de persécution, les enfants de Saint-François allant répandre leur sang pour la foi sur le sol natal, fleurit de nos jours avec une vigueur nouvelle. Le collége irlandais séculier de Sainte-Agathe, fondé sous les auspices du souverain pontife Grégoire XVI, par les aumônes des catholiques irlandais, a été agrandi sous le pontificat de Pie IX. Mais les Irlandais ne se contentent pas de pourvoir aux nécessités de l'Église dans leur pays seulement. Dans tous les siècles, l'Irlande a été une nation de missionnaires, et même quand elle ne possédait aucun séminaire destiné spécialement aux missions étrangères, un grand nombre de ses enfants se dévouèrent à des missions lointaines. En 1842, le zèle d'un humble prêtre du diocèse de Dublin le poussa à se consacrer à la préparation des missionnaires qui se destinaient à prêcher la foi dans les pays les plus barbares. Il s'était aperçu que beaucoup de jeunes gens zélés, disposés à se vouer à cet apostolat, se trouvaient arrêtés dans l'exécution de leur généreux dessein par l'absence d'une institution qui pût les recevoir. Il se détermina à combler cette lacune. Il était pauvre, peu connu et ne se faisait pas remarquer par des talents extraordinaires; mais il était riche de l'amour de Dieu, et brûlait d'une sainte ardeur pour le salut des âmes. Dans la simplicité de son cœur, il mettait en Dieu une confiance sans bornes. Humble dans ses origines, cette œuvre a prospéré; et aujourd'hui le noble collége de *All Hallows,* qui s'élève sur une charmante colline dominant les environs pittoresques de Dublin, est assez vaste pour recevoir 220 étudiants qui s'y préparent pour les missions étrangères. Depuis son établissement, cette maison a fourni déjà 400 prêtres. Le collége de Carlow a aussi une section spécialement affectée aux missions étrangères.

Au commencement de ce siècle, l'Irlande possédait un grand nombre d'écoles publiques richement dotées. Ces écoles, érigées dans le but d'élever les enfants des classes moyennes dans la religion protestante, existent encore et sont fréquentées par un certain nombre de protestants. Les catholiques n'avaient que quelques écoles modestes, dirigées par des personnes zélées, et la seule instruction que reçussent les enfants des pauvres se donnait presque exclusivement dans les écoles dominicales, établies dans les humbles églises appartenant aux catholiques.

L'Institut des Frères des écoles chrétiennes avait été établi par son zélé fondateur Étienne Rice, dans les dernières années du XVIIIe siècle, sur le modèle de celui qui existe en France. En 1800, il ne possédait qu'une école; en ce moment, les établissements des Frères des écoles chrétiennes sont au nombre de 195, et 30,000 élèves y reçoivent l'instruction. En 1800, il n'y avait pas en Irlande un seul pensionnat de demoiselles: en 1861, 51 pensionnats d'un ordre supérieur pour les filles étaient dirigés par des religieuses et comptaient 2,450 élèves.

Pendant les trente premières années de ce siècle, les catholiques

d'Irlande avaient lutté avec courage contre des difficultés inouïes, dans le but d'établir partout des écoles pour les pauvres, lorsqu'en 1831, le gouvernement entra dans une voie nouvelle, en venant en aide à l'enseignement national et en permettant aux catholiques de jouir de ses bienfaits. Il n'entre pas dans mon sujet de discuter les mérites et les défauts du système inauguré à cette époque et de l'examiner dans ses applications diverses. Il me suffit de dire qu'il établit deux genres d'écoles : les écoles de l'État, qui dépendent absolument du gouvernement et qui ont été condamnées par les autorités ecclésiastiques, et les écoles qui reçoivent un subside et sont soumises à une administration locale et libre. Le Saint-Siége a déclaré que les catholiques pouvaient, sauf quelques restrictions et avec l'assentiment des évêques, accepter les subventions qui leur étaient offertes, et ils en ont largement profité. C'est ainsi que la grande majorité des écoles des pauvres en Irlande sont subsidiées par le gouvernement. Afin de se rendre compte des efforts des catholiques pour être admis à faire participer leurs écoles à ces faveurs, il suffit de citer le nombre de celles qu'ils ont érigées sans l'intervention du gouvernement : leur chiffre s'élève à 2,990. Sur 6,010 écoles qui reçoivent des subsides, 4,228 se trouvent sous la direction des catholiques ; il y a de plus 131 écoles primaires pour garçons non subsidiées. Elles sont dirigées par des religieux et reçoivent 17,155 élèves.

Cette rapide revue des efforts faits par les catholiques irlandais depuis le commencement de ce siècle, dans le but d'étendre et d'améliorer l'enseignement, serait incomplète, si elle n'embrassait aussi un résumé des résultats obtenus. Le recensement de 1861 nous fournit le moyen de les apprécier. Ce recensement divise la population irlandaise en douze classes d'après les diverses professions.

Examinons donc les classes comprenant les professions que nous appellerons *littéraires* et présupposant une éducation supérieure chez ceux qui les exercent. En 1800, les catholiques ne comptaient en Irlande, parmi les hommes de lettres et les professeurs, qu'un nombre relativement très-minime de représentants. En 1861, nous constatons que ce nombre s'est élevé à 23,180, tandis qu'il n'était que de 17,660 pour les protestants.

Ceux que le recensement désigne comme « employés dans les sciences et les arts » se partagent en 359 catholiques et 398 protestants. En 1800, alors que depuis sept ans seulement les catholiques jouissaient du droit d'embrasser des professions savantes, ces professions ne comptaient qu'un fort petit nombre de catholiques : en 1861, elles comprenaient 4,875 catholiques et 6,820 protestants. Si l'on fait enfin le relevé total des classes comprenant les professions qui exigent un degré d'instruction supérieur, on trouve que le nombre des catholiques exerçant ces professions est de 61,025, tandis que celui des protestants n'est que de 58,552.

Richesse et position sociale. — Il est naturellement impossible de

constater avec une sorte de précision mathématique les progrès qu'ont faits les Irlandais catholiques au point de vue de la richesse et de la position sociale pendant le XIXe siècle ; ceux-là seuls qui demeurent dans le pays peuvent s'en rendre compte, quand ils voient les catholiques revendiquer de jour en jour et de plus en plus leur égalité sociale, et exercer cette portion du pouvoir politique qui leur est dévolue.

Mais ce progrès ressemble à la marée qui monte, ou à l'arbre qui croît imperceptiblement ; il échappe à l'observation et on ne peut en juger qu'en comparant l'état actuel avec la situation ancienne. Ce ne fut que vers la fin du XVIIIe siècle que les catholiques acquirent le droit d'acheter des terres ; à cette époque, les seuls propriétaires catholiques en Irlande étaient ceux dont les terres avaient échappé à la confiscation. La famine de 1845 ruina un grand nombre de propriétaires, et les terres vendues furent achetées en majeure partie par des catholiques devenus riches. En 1861, le nombre des propriétaires en Irlande s'élevait à 8,412, dont 42 p. c. étaient catholiques.

Suivant la loi anglaise, les fermiers ont le droit de suffrage ; mais ce droit n'étant pas protégé, comme en Belgique, par le vote secret, ils sont trop souvent hors d'état de résister à l'influence du propriétaire. Cet état de choses tend à diminuer le nombre des représentants catholiques dans le Parlement ; et même quand ils peuvent exercer librement le droit de vote, les électeurs catholiques nomment fréquemment des protestants qui méritent leur confiance. C'est ainsi que les catholiques qui, jusqu'en 1829, étaient exclus du Parlement, n'y comptent jusqu'à présent que 32 représentants.

En Irlande, comme en Angleterre, il y a douze juges de première classe : de ce nombre, huit sont catholiques. Les juges catholiques forment donc 66 p. c. du nombre total des juges. Il est inutile de dire qu'en 1800 on ne comptait pas un seul catholique dans la magistrature.

En Angleterre et en Irlande, les juges de paix sont choisis parmi les propriétaires, et ne reçoivent pas de traitement ; le nombre des catholiques appartenant à cette classe constitue une excellente base pour l'appréciation de leur position sociale : or, parmi les juges de paix en Irlande, 24 p. c. sont catholiques.

Parmi les habitants qui, dans le recensement, sont désignés sous le nom de « *ladies* » et de « *gentlemen*, » 27 p. c., et parmi les banquiers, agents et négociants, 40 p. c. sont catholiques. Ces chiffres prouvent que les catholiques sont encore loin de posséder même la moitié des richesses et de l'influence dans leur pays ; mais ils démontrent aussi le progrès immense qui a été réalisé sous ce rapport depuis 1800.

J'ai essayé de retracer, quoique très-imparfaitement, la situation et les progrès du catholicisme en Irlande depuis le commencement du XIXe siècle, en me bornant à exposer des chiffres et des faits. Mais les progrès réalisés dans la vertu et dans la piété sont connus de Dieu seul, et dans

une certaine mesure du clergé ; ils ne peuvent se traduire en chiffres.

Si je ne craignais de dépasser la limite du temps qui m'est accordé, je pourrais encore donner quelques renseignements sur la diminution de la criminalité en Irlande. Cette diminution est remarquable à divers titres et atteste une amélioration notable sous le rapport moral et religieux, amélioration dont l'augmentation des écoles et des églises est en même temps la cause et la preuve. C'est vraiment le cas de s'écrier : « *Mirabiliter Deus fecitnobiscum.* »

Je suis porté à croire que l'histoire du progrès réalisé par les catholiques d'Irlande, tant au point de vue de la liberté qu'à celui de l'influence qu'ils ont acquise, porte avec elle un enseignement et une consolation. Dans les divers pays de l'Europe, quand les nations sont opprimées, quand l'Église est enchaînée, soit par la volonté d'un tyran, soit par l'oppression de la multitude, il y a deux sources auxquelles beaucoup d'hommes sont tentés de recourir pour obtenir le redressement de leurs griefs : ceux-ci mettent tout leur espoir dans un soulèvement du peuple, tandis que ceux-là fondent leurs espérances sur l'aide d'un pouvoir étranger ; les uns et les autres désespèrent également de l'amélioration de leur condition par les voies pacifiques, et préfèrent recourir à un changement externe et violent.

Pour les pays placés dans de telles conditions et qui se posent cette terrible alternative, l'histoire de la régénération de l'Irlande présente une leçon utile. Elle n'est point due à l'action du gouvernement, et n'est point le résultat d'une révolution.

Progrès religieux. — Jusqu'ici j'ai présenté le résumé des progrès des catholiques en ce qui concerne l'exercice des droits civils et politiques, l'éducation et la richesse ; et le résultat acquis est loin d'être décourageant. Mais c'est en examinant le progrès purement religieux que l'on découvre des fruits remarquables et vraiment consolants.

Avant de vous soumettre ceux de ces faits que j'ai pu recueillir, je dois vous faire remarquer qu'il est très-difficile de dresser avec précision la statistique religieuse en 1800 et depuis cette date : il s'ensuit que les quelques détails que je serai à même de vous présenter, ne peuvent être considérés que comme des exemples dont l'on peut tirer telle conclusion que l'on jugera convenable.

Les prêtres sont la vie d'une Église : en l'absence même des bâtiments, ils peuvent donner à leurs ouailles la nourriture spirituelle ; sans prêtres, les églises les plus magnifiques ne sont que des déserts somptueux.

Nul renseignement n'existe sur le nombre des prêtres en Irlande, en 1800 : en 1834, il n'y en avait encore que 2,291 ; mais pendant les dix ans qui suivirent, leur nombre s'éleva à 3,097.

Je suis parvenu néanmoins à recueillir des informations exactes sur l'augmentation du nombre des prêtres depuis le commencement de ce siècle dans six des vingt-huit diocèses de l'Irlande, et elle est très-remar-

quable. Dans les diocèses de Meath, Raphoe, Ossory, Cork, Killaloo et Waterford, le nombre des prêtres tant réguliers que séculiers était, en 1800, de 376; en 1864, il est de 723 : il a donc presque doublé.

Les religieux des ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, les Augustins, les Carmes et les Jésuites n'ont jamais abandonné la vigne du Seigneur en Irlande, et en plusieurs endroits ils ont toujours conservé les ruines de leurs couvents : mais en 1800, ces couvents, qui s'enveloppaient en quelque sorte dans leur obscurité, étaient tout au plus au nombre de 50, dont chacun ne comptait que deux ou trois prêtres. Il y a aujourd'hui, en Irlande, 117 monastères renfermant environ 550 prêtres, sans compter les religieux qui ne sont pas élevés à la dignité du saint ministère.

Souvent les nouveaux monastères, d'une architecture remarquable, occupent les sites d'anciennes maisons du même ordre. L'église et le monastère des Franciscains de Multifernham ont été possédés sans interruption par des Pères de cet ordre. Le couvent fut brûlé en 1620, mais personne n'osa s'emparer du petit coin de terre qui appartenait aux Franciscains, ni toucher aux ruines de leur église : au commencement de ce siècle, l'église a été restaurée, et il est à espérer que le bâtiment rustique qui sert d'abri à la communauté, sera bientôt remplacé par un monastère digne des cloîtres qui ont été conservés.

L'abbaye noire de Kilkenny (ainsi nommée à cause des Frères noirs ou Dominicains à qui elle appartenait) était un des plus célèbres monastères dominicains de l'Irlande ; les conférences qui y furent tenues pendant la guerre de 1641 l'ont rendue mémorable. Elle vient d'être restituée, cette année, aux Dominicians, et sa belle église a été restaurée.

Au ve siècle, des moines irlandais fondèrent à Tallaght, près de Dublin, un couvent et une école qui furent occupés au XIIe siècle par les chanoines de Saint-Augustin. Sous le règne d'Édouard Ier, ce monastère devint la résidence des archevêques de Dublin et conserva cette destination jusqu'à la fin du siècle dernier.

Dans les premières années de ce siècle, l'archevêque protestant de Dublin le vendit, et en 1858, les Dominicains en achetèrent une partie. Ils y ont construit un noviciat qui, avec l'église, sera un des plus beaux monuments de l'ordre.

En 1800, il y avait à peine 3 ou 4 couvents de femmes en Irlande. Aujourd'hui, il y existe 146 couvents qui renferment près de 2,000 religieuses. Presque tous tiennent des écoles; dans quelques-unes de ces écoles, un millier d'enfants reçoivent l'instruction gratuite.

Je désirerais pouvoir donner au Congrès le détail exact du nombre des églises et autres bâtiments religieux construits en Irlande dans le cours de ce siècle. Je me suis, à cet effet, adressé aux évêques, et c'est à leur bienveillance que je dois les chiffres qui suivent. Diverses causes m'ont empêché de dresser une statistique plus complète; mais le tableau que

je vais présenter embrasse vingt diocèses sur vingt-huit, entre lesquels se partage l'Irlande (y compris les trois siéges métropolitains d'Armagh, de Dublin et de Cashel) et 790 paroisses, sur un nombre total de 1,085 qui existent dans notre pays.

Mais avant de vous soumettre cet aperçu général, je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de donner quelques détails plus circonstanciés sur les changements opérés dans deux diocèses.

Le petit diocèse de Raphoe, qui compte 33 paroisses, est situé au nord de l'Irlande, dans les montagnes du Donegal. Au XVIIe siècle, les catholiques en furent expulsés et il fut colonisé par des presbytériens écossais. Le nombre des catholiques réfugiés dans les montagnes, il y a un siècle et demi, fut nécessairement bien peu considérable. Aujourd'hui, la population du diocèse est de 169,204 âmes, dont 126,991 sont catholiques, et 39,714 protestants appartenant à toutes les sectes.

En 1800, le nombre des prêtres dans le diocèse était de 22; il est maintenant de 56. A la même époque, il n'existait que deux petites chapelles dont l'une était couverte de chaume. Depuis lors, 43 églises ont été construites; elles ont coûté 1,789,000 fr. On a fondé un couvent qui a coûté 100,000 fr., et un séminaire pour lequel on a déjà dépensé 25,000 fr. Ainsi, dans ce diocèse si petit et si pauvre, les frais faits pour la construction des édifices religieux ont atteint la somme de 1,774,000 francs.

Prenons un autre exemple, le diocèse de Dublin, qui est naturellement le plus riche de l'Irlande.

Dans ce diocèse, les catholiques ont bâti depuis 1800, 119 églises dont les frais s'élèvent à 15,755,000 fr.; 41 couvents, y compris les écoles y annexées, 8,757,500 fr.; 15 hôpitaux, 2,507,500 fr.; 10 colléges, 1,950,000 fr. Parmi ces colléges, nous ne comptons pas l'université catholique, érigée à Dublin, qui est l'œuvre de l'Irlande tout entière, et dont la fondation a coûté 1,000,000 de francs.

Dans les vingt diocèses ou 790 paroisses dont j'ai pu réunir les chiffres, le nombre des églises bâties pendant ce siècle est de 1,487, et le total des frais de construction de 61,171,125 fr.; celui des couvents, de 167, ayant coûté 22,820,850 fr. (1); 38 hôpitaux ou hospices, 3,467,500 fr.; une université et 30 colléges (2), 6,927,950 fr. Ces sommes réunies font un total de 94,387,425 fr., dépensés par les catholiques de ces vingt diocèses pour l'érection seule des bâtiments. Quant aux écoles, il est impossible de savoir avec précision combien leur construction a coûté aux catholiques; mais sans compter les écoles exclusivement catholiques, ils ont érigé, à l'aide de leurs seules ressources,

(1) Dans les frais de construction des couvents, sont généralement compris les frais des écoles, orphelinats ou hospices qui en dépendent.

(2) Je ne compte pas, dans ce nombre, le grand séminaire de Maynooth, érigé par le gouvernement.

2,990 écoles subsidiées dites *nationales,* dont la direction est catholique. Le *minimum* auquel on peut évaluer les frais d'érection de chacune d'elles, est de 2,500 fr., soit 7,475,000 fr. pour les 2,990 écoles.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des frais de construction ; mais il faut pourvoir au maintien de ces diverses institutions. Pour ne citer qu'un exemple, le service d'un seul hôpital catholique à Dublin exigera, quand il sera achevé, une dépense annuelle de 250,000 francs.

On sait aussi que le clergé tout entier vit des contributions volontaires des fidèles ; l'État n'accorde aucun traitement aux ministres de la religion catholique, sauf une légère indemnité à quelques aumôniers de prisons ou d'hospices. Ainsi 28 évêques et 3,069 prêtres sont portés en Irlande au budget des contributions volontaires. Le traitement des membres du clergé varie beaucoup d'après les localités : là où le peuple est riche, le prêtre reçoit une subvention suffisante ; là où le peuple est pauvre le prêtre partage sa misère.

Le *maximum* de ce que reçoit en Irlande un ecclésiastique, peut être évalué à 12,500 francs, le *minimum* à 750 francs ; je connais même des curés dont le revenu ne dépasse pas cette faible somme ; mais pour la plupart, ils reçoivent environ 2,500 francs. En 1825, l'archevêque de Tuam et l'évêque de Kildare déclarèrent dans une enquête parlementaire, que les revenus de leurs siéges s'élevaient pour chacun d'eux environ à 17,500 francs.

Tout en unissant leurs efforts pour soutenir chez eux le culte catholique, les Irlandais n'oublient pas les préceptes de la charité à l'égard des autres pays : un grand nombre d'églises catholiques ont été bâties en Angleterre à l'aide des sommes recueillies en Irlande.

Depuis 1838, époque à laquelle la Propagation de la Foi fut établie dans notre pays, l'Irlande a contribué à cette belle œuvre pour une somme de 3,728,100 francs.

Un savant ministre de l'Église anglicane, a écrit un livre intitulé : *De l'insuffisance du système volontaire pour pourvoir aux besoins spirituels du pays.* Il est évident que l'auteur n'a pas eu en vue l'Église catholique ; pour elle, aujourd'hui comme aux jours des apôtres, la charité de ses enfants lui suffit.

L'organisation politique du Royaume-Uni, qui reposait sans doute sur une base libérale, n'avait été pendant de longues années, en ce qui concerne les catholiques irlandais, qu'un instrument de tyrannie. Et cependant ce fut en s'étayant sur les principes mêmes de cette organisation que ces derniers parvinrent peu à peu à revendiquer et à récupérer leurs droits, et à réaliser les progrès qui doivent les amener infailliblement au régime d'égalité complète que l'on essayerait vainement de leur disputer. En voyant les catholiques traités comme des esclaves et mis en quelque sorte hors la loi, des hommes ordinaires auraient conclu, à la fin du siècle dernier, qu'il ne leur restait qu'à recourir au remède extrême de

la révolte en prenant pour devise : Vaincre ou mourir ! Mais O'Connell et ses amis appréciaient mieux la situation ; ils n'ignoraient pas que le gouvernement même le plus despotique ne peut exclure à jamais du bénéfice de la loi commune et maintenir dans les chaînes un peuple qui sait faire preuve de capacité politique. Ils revendiquèrent donc hautement et énergiquement ses droits en toute circonstance. La lutte fut longue et opiniâtre ; mais enfin, l'an 1829, la victoire couronna de persévérants et généreux efforts. Quand la loi d'émancipation fut publiée, on aurait pu douter de la valeur de la concession qu'on venait d'obtenir : les catholiques étaient affranchis, il est vrai, de la persécution légale, mais ils restaient en quelque sorte étrangers dans leur propre pays. Toutes les lois leur étaient contraires, et dans le Parlement, ils ne constituaient qu'une faible minorité.

L'application des lois est d'une importance plus grande encore que leur texte : or l'administration tout entière était aux mains des adversaires des catholiques. Mais le premier pas était fait, la légitime influence des catholiques pouvait se faire sentir ; elle n'a cessé de s'exercer depuis et elle augmente de jour en jour.

J'ai essayé de retracer les progrès qu'ont réalisés les Irlandais sous le rapport de la richesse, de l'éducation et de la position sociale ; et ce progrès, je veux l'espérer, ne se ralentira plus. Sans révolution, sans changement dans les formes du gouvernement, les lois et les institutions du pays seront modifiées d'après les volontés du peuple qui l'habite ; et nous comptons fermement qu'avec la grâce de Dieu, ce peuple trop longtemps opprimé, mais qui a puisé dans l'oppression même, la volonté et la force de s'affranchir, sera toujours, comme il l'a été depuis saint Patrice jusqu'à notre époque, un peuple catholique et jaloux de sa liberté.

Notre histoire peut servir d'encouragement à nos frères qui, dans d'autres pays, ont à lutter contre les maux du jour, et les engagera à ne rechercher l'appui extérieur, ni du despotisme, ni de la révolution, mais à avoir confiance en eux-mêmes, à profiter des occasions propices, à user prudemment des droits qu'ils possèdent pour en élargir le cercle, à accepter et à faire tourner à leur avantage les institutions de leur patrie. Notre exemple démontre encore que la liberté dans nos pays du Nord, quoiqu'elle soit rude et difficile à conquérir et à défendre, est aussi favorable à l'Église catholique que le régime soi-disant paternel des rois, qui entrave son action tout en lui octroyant des priviléges éphémères, et que cette Église peut se reposer avec plus de confiance sur l'appui moral d'une nation libre et catholique, que sur le patronage trop souvent intéressé et vacillant du gouvernement, quelque bienveillantes que soient d'ailleurs ses intentions. (*Applaudissements.*)

Discours de Mgr Dupanloup, *évêque d'Orléans.*

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Il faudrait vraiment avoir un cœur de glace pour ne pas répondre aux ardeurs du vôtre, pour ne pas être atteint et entraîné par ce généreux mouvement des âmes, dans cette immense assemblée.

Pour moi, j'ai été ému hier, plus que je ne saurais le dire, de tout ce que j'ai vu et entendu parmi vous. C'est la flamme catholique dans tout ce qu'elle a de plus vif et de plus pur, rayonnant d'une âme à l'autre, s'emparant de tous les cœurs, et ne formant plus qu'un immense foyer qui projette au loin ses feux.

Mais savez-vous, messieurs, ce qui m'a particulièrement charmé hier, et ce qui me charme encore à l'heure qu'il est? C'est de me trouver en présence d'une si nombreuse réunion d'hommes, de toute langue, de toute nation, qui ne peuvent se décider à entendre prononcer une seule fois le nom de Jésus-Christ, notre adorable Maître, le nom de la sainte Église, son immortelle épouse, ou le nom de son Vicaire, le doux et glorieux Pie IX, sans éclater en applaudissements. (*Longue acclamation.*)

Messieurs, je vous disais hier que si vous aviez été de tout point vainqueurs, peut-être ne serais-je pas venu...

Mais qu'aviez-vous besoin de moi et de mes consolations? Je ne vous ai trouvés ni étonnés ni abattus, mais plus fiers, plus courageux que jamais; frappés, mais debout. En un mot, ce qui m'a ravi, c'est que vous avez compris le grand secret de la vie chrétienne, qui est la lutte ici-bas, c'est que vous avez senti que Dieu a mis à cette lutte des conditions, et que la première de toutes, c'est l'énergie. (*Applaudissements.*)

Vous êtes les fils glorieux de cette grande Église catholique, qui se nomme l'Église militante, et qui sera un jour l'Église triomphante au ciel, parce qu'elle aura vaillamment combattu sur la terre; parce qu'elle aura été la mère de ces généreux enfants qui, selon l'énergique expression d'un illustre martyr, saint Cyprien, évêque de Carthage, peuvent être tués, jamais vaincus : *Occidi potest, vinci non potest.* (*Longs applaudissements.*)

Saint Augustin, cet autre grand évêque d'Afrique, s'adressant aux chrétiens de son siècle, attristés par la tempête formidable qui éclatait sur le monde romain, par l'inondation de barbares qui venait battre jusqu'aux murs d'Hippone, leur disait : « Croyez-vous donc qu'on vous ait fait chré-« tiens pour que vous fleurissiez dans ce siècle? « *Numquid christianus* « *factus es, ut in sæculo isto floreres?* » Non, on ne vous a pas faits chrétiens, on ne vous a pas baptisés au nom de Jésus crucifié, pour que vous soyez florissants dans ce siècle! (*Applaudissements.*) Non, ce n'est pas là notre destinée à nous tous, qui que nous soyons, évêques, prêtres, simples

fidèles : lutter, lutter toujours pour la vérité et la justice... *Agonizare pro justitiâ*, et cela jusqu'à la mort, *usque ad mortem* (*Bravo! bravo!*). Voilà notre destinée et pourquoi il nous faut avant tout cette indomptable vaillance, que le lion figure si bien dans le blason et les armes de votre pays.

Mais ne l'oubliez point, messieurs; l'énergie ne suffit pas : il faut y joindre la prudence; non cette prudence molle et lâche qu'un de vos plus éloquents orateurs flétrissait justement hier, et que saint Paul avait flétrie avant lui; mais la prudence chrétienne, l'une des grandes vertus cardinales, — ce nom lui va bien et je suis aise de le redire ici (*tous les regards se tournent vers le Cardinal*) — cette prudence que notre Seigneur lui-même nous a si fortement recommandée : « *Soyez simples comme la colombe, et prudents comme le serpent.* » Oui, ayez dans le cœur la simplicité de la colombe, et que le ciel ne soit pas plus pur et plus serein que le fond de vos âmes; mais ne livrez pas aux coups de l'ennemi, par des imprudences présomptueuses, votre tête, vos principes, votre foi, votre cause!

Il y a enfin, messieurs, une troisième et essentielle condition de la lutte, c'est la charité. Oui, messieurs, la charité : il la faut garder dans toutes les rencontres. Notre Seigneur, en envoyant ses disciples au combat, a dit une autre parole profonde : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups : *Sicut oves inter lupos.* » Et voulez-vous savoir l'admirable commentaire donné à cette parole par saint Jean Chrysostôme, qui, avant d'être la bouche d'or de Constantinople, fut, remarquez-le bien, le plus grand lutteur de l'Orient, l'athlète le plus intrépide que l'Église ait jamais opposé aux passions des princes et aux emportements des peuples? Il disait donc, ce grand homme : *Quamdiù oves sumus, vincimus :* tant que nous demeurons des brebis, nous sommes vainqueurs... Mais si nous devenons des loups, par la violence d'un zèle qui n'est pas selon le cœur de Dieu, nous serons infailliblement vaincus : « *Si lupi efficimur, vincimur.* »

C'était une grande pensée; car, comme le disait admirablement l'apôtre : « La colère de l'homme n'a rien de ce qu'il faut pour accomplir la justice de Dieu : *Ira viri Dei justitiam non operatur.* » Ce qu'il y faut, c'est la charité et dans la charité le respect, afin d'être toujours les disciples de cette grande école, à laquelle un de nos frères séparés, l'un des plus nobles esprits de ce siècle, rendait ce juste hommage : « Le catholicisme est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde! »

Donc, jusqu'à la fin, la lutte; la lutte dans la prudence, la lutte dans la force évangélique, la lutte dans la douceur et dans l'amour qui ne meurent pas! (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas ici, messieurs, ce n'est pas à des cœurs comme les vôtres, qu'il est difficile de faire entendre ces conseils.

Dans cet immense auditoire, on sent bien qu'il n'y a que des cœurs amis ; mais enfin, cette assemblée est nombreuse... et s'il s'y rencontrait, je ne dirai pas des ennemis, c'est un nom que je n'ai jamais aimé à donner à mes adversaires, quels qu'ils fussent (*applaudissements*), je ne connais pas d'ennemis — (*nouveaux applaudissements*) — je leur dirais volontiers cette parole admirable d'un saint prêtre, le Père Liberman, fondateur d'une congrégation de missionnaires, qui s'en vont au Congo, en Guinée, où ils meurent presque tous, évangéliser les pauvres nègres, qu'une abominable cupidité y va ravir pour l'esclavage.

Un jour, dans une rue de Paris, un homme s'approche de lui, le poing fermé, en lui disant : « Prêtre, si tu savais comme je te déteste ! — Et vous, mon ami, si vous saviez comme je vous aime ! » (*Applaudissements.*)

Le malheureux fut vaincu, tomba aux pieds du prêtre, qui l'embrassa et le releva chrétien. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais c'est assez sur une lutte que vous avez trop noblement, trop vaillamment soutenue, pour que j'y insiste. Laissez-moi maintenant, messieurs, des hauteurs de l'éloquence, auxquelles vos discours nous ont accoutumés hier, descendre avec vous à une question simple, pratique, utile, sur laquelle votre éminent et bien-aimé Cardinal m'a invité à appeler quelques moments votre attention.

C'est, du reste, une question vraiment belle que je viens traiter devant vous : *l'éducation du peuple, l'instruction primaire.* Je vous en entretiendrai le moins longuement que je pourrai ; cependant, je dois à une telle question, et à vous-mêmes, d'entrer dans tous les détails nécessaires.

L'éducation ! Je ne sais pas grand'chose (*réclamations*) ; mais enfin, c'est ce que je sais le mieux : le peuple, c'est ce que j'aime le mieux. (*Bravo !*) Vous aussi, vous êtes les vrais amis du peuple ; permettez-moi donc, si j'ose le dire, de vous ramener un moment à l'école. Avec vous, messieurs, j'y serai assurément dans une aimable et douce compagnie.

Il y a dans cette question, comme dans toutes les questions importantes, des points dont on est d'accord.

Voici les quatre points sur lesquels je crois l'entente établie :

1° *La nécessité de l'enseignement populaire ;*

2° *L'éducation des filles ;*

3° Ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler *l'enseignement professionnel ;*

4° *La concurrence et la liberté d'enseignement.*

Puis viennent deux points, peut-être secondaires ; mais ils sont contestés : c'est *la gratuité* et *l'obligation* de l'enseignement populaire.

Enfin, il y a les points capitaux, fondamentaux ; je les réduis à deux :

Quel doit être *le rôle de l'école et du maître dans la société ?*

Et quelle doit être *la place de la religion à l'école ?*

L'étude de ces deux questions m'amènera à examiner *quelle est la situation de l'Église et de ses adversaires,* sur ces points comme sur quelques autres.

Si Dieu m'en donne la force, je reprendrai chacun de ces points un à un, même ceux qui semblent convenus et accordés. Car il y a des jours où ce qui était entendu semble ne plus l'être, et où, à nous surtout catholiques, on n'accorde plus rien.

I. — Et d'abord, *la nécessité de l'enseignement populaire*, premier point sur lequel nous sommes d'accord avec nos adversaires, — car ils nous reprochent amèrement, et injustement, ici, des sentiments qui, certes, ne sont pas les nôtres. — Ils veulent qu'on enseigne le peuple; et je réponds : Moi aussi, et peut-être plus qu'eux.

Pourquoi? Qui est-ce qui m'a appris que je devais enseigner le peuple? Eh! mon Dieu, Celui qui est venu, après quarante siècles de soupirs et d'attente, de ténèbres et d'abandon, d'opprobre et de servitude pour les malheureux et les pauvres, c'est-à-dire pour l'immense majorité du genre humain, qui est venu sur le bord d'un lac de la Galilée, dire à ses disciples : « *Allez et Enseignez : Ite, Docete ; Enseignez toute créature : Omni creaturæ.* » Cela n'avait jamais été dit sur la terre par qui que ce fût. Avant Jésus-Christ, il n'y avait pas d'écoles, pas de maîtres pour enseigner le petit peuple et les enfants du peuple : c'est la parole de Jésus-Christ seule qui a fondé les écoles populaires.

Je ne dis pas qu'il n'y eût aucune école d'aucune sorte, et je me souviens d'avoir lu le mémoire d'un membre de l'Institut de France, qui, dans les hiéroglyphes de l'Égypte, a retrouvé l'image d'un petit enfant allant en classe avec son panier, il y a trois ou quatre mille ans, — c'est, si je ne me trompe, dans un travail du savant comte Emmanuel de Rougé, sur les monuments découverts par M. Mariette, — mais je nie que cet enfant fût un enfant du peuple; car je sais comment on traitait alors le peuple en Égypte et sur toute la surface du monde habité. C'est Jésus-Christ, encore une fois, qui, parlant à douze hommes du peuple, a dit : « *Allez, Enseignez toute créature.* » Par là, il a fondé l'enseignement universel, et depuis dix-huit siècles, nous n'avons pas cessé d'y travailler.

Laissez-moi vous le dire, messieurs, vous n'avez jamais assez remarqué la brièveté, l'énergie, la puissance incroyable de ces deux paroles : *Ite, Docete.* Allez, allez, marchez toujours; la terre est grande; enseignez partout, enseignez toujours! il faut aller jusqu'au bout. *Ite, Docete!*

Messieurs, vous êtes ici une grande assemblée : Eh bien! ces vénérables Évêques, ce digne Cardinal, ne sont là, et je ne suis moi-même à cette place, qu'en vertu de cette parole : *Ite, Docete.* C'est elle qui, puissante et obéie, a traversé les siècles, allumant dans les cœurs le courage de tout affronter pour l'accomplir. C'est par sa vertu qu'il s'est

constamment rencontré ici-bas des multitudes d'hommes passionnés pour elle, avides de l'entendre, et jamais rassasiés! C'est cette parole, qui, dans toutes les églises, d'un bout de la terre à l'autre, s'accomplit chaque fois que le plus humble prêtre de village monte dans sa chaire, et que là, Chrysostôme champêtre, comme on l'a dit, il explique l'Évangile et fait le catéchisme. (*Applaudissements.*)

C'est par la vertu de cette parole que, dès l'origine, nous nous sommes attaqués à l'esclavage et à l'abrutissement des esprits, comme nous avons combattu l'esclavage et l'abrutissement des corps. Eh! bien, la question est toujours la même : aujourd'hui encore nous voulons que le plus petit enfant élève son âme aux plus hautes questions, et que les facultés de son esprit se développent en s'exerçant.

Nos églises sont et ont toujours été des écoles gratuites, publiques et populaires de philosophie, de morale, de religion, de vie pratique.

Ce matin, je recherchais quelques traces de tout ce qui a été fait par l'Église pour l'instruction populaire, et j'étais moi-même étonné, quoique je ne dusse avoir sur ce point aucun étonnement. Dès les premiers siècles, dès les premiers conciles, les évêques demandaient aux prêtres de donner eux-mêmes l'instruction aux petits enfants. Nul, en dehors de nous, n'avait eu encore ni la pensée, ni la puissance de former des instituteurs ; les premiers et les seuls nous en avons révélé le secret et donné l'exemple au monde.

Au VIIIe siècle déjà, il y avait à Orléans un Évêque (permettez-moi de vous citer son nom avec une vénération et une fierté particulière) : il s'appelait Théodulfe, et il écrivait des mandements sur les écoles primaires. J'en extrais ces paroles si précises et si paternelles :

« Que les prêtres aient des écoles, non-seulement dans les villages, « mais dans les hameaux, et quiconque désire leur confier ses petits « enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils ne refusent pas de les « recevoir et de les instruire (1)! »

Hincmar, le célèbre archevêque de Reims au IXe siècle, enjoignait aux doyens ruraux de s'informer par tout le diocèse si *chaque curé* avait une école et un clerc capable d'enseigner les lettres aux enfants de la paroisse.

Au même siècle, un archevêque de Tours, Hérard, ordonne aussi à ses curés de faire tous leurs efforts pour fonder des écoles : *Ut scholas presbyteri pro posse habeant.*

Et, bien avant lui, un de ses prédécesseurs, Grégoire de Tours, raconte qu'un évêque de Lisieux racheta de l'esclavage un clerc instruit et ramassa tous les enfants de la cité pour les lui donner à instruire (2).

(1) « Presbyteri per villas et vicos scholas habeant, ut si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos suscipere et docere non renuant... » — *Cap. Theodulphi, Aurel. Episc.*

(2) « Gavisus sacerdos pueros civitatis collegit eique ad docendum delegat. » *Hist.*, lib. VIII, c. XXXI.

J'ai dit que dès les premiers conciles, dès les premiers temps, dès que nous avons pu quelque chose, nous avons fondé des écoles partout :

« Que les évêques, dit un concile des Gaules tenu en 747, fassent en « sorte que le zèle de l'étude et de la lecture soit répandu sans cesse et « par des voix nombreuses, pour le bien des âmes et l'honneur du Roi « éternel! (1) »

Ce que le clergé faisait dans les Gaules, il le faisait en Angleterre, en Allemagne, en Italie, par toute l'Europe.

« Que les prêtres, dit le second concile de Vaison, que les prêtres, « préposés aux paroisses, reçoivent dans leur maison autant de jeunes « écoliers qu'ils pourront, et, comme de bons pères, qu'ils nourrissent « leurs esprits (2). »

Et le vénérable Bède raconte qu'un roi d'Angleterre, baptisé en Gaule, établit dans son pays, avec l'aide des évêques, des écoles pour les enfants, semblables à celles qu'il avait vues en Gaule (3).

En Allemagne, saint Boniface, l'apôtre de ce grand pays, y fonde des monastères et ordonne aux religieux de faire l'école aux enfants, en même temps que de prêcher la parole de Dieu (4).

Plus tard, au XIIe siècle, un concile général de Latran, continuait en ces termes cette belle tradition :

« Afin que les pauvres, qui ne peuvent recevoir aucune aide de leurs « parents, ne soient pas pour cela privés de l'avantage de lire et de s'in- « struire, qu'il y ait toujours, dans chaque église cathédrale, un maître « qui enseigne les clercs de l'Église et les écoliers pauvres (5). »

Et voilà pourquoi, dès le IVe siècle, saint Chrysostôme déclarait que l'Église, pour les soins qu'elle donnait à l'enseignement des esprits, méritait d'être appelée un *tribunal,* une *école de médecine et de philosophie,* une *chaire établie pour instruire les âmes,* un *gymnase où se trouvent les chars qui les emportent au ciel* (6).

(1) « Episcopi diligenti cura provideant ut Lectionis studium indesinenter ad lucrum animarum laudemque Regis æterni, multorum vocibus, innotescat. » — *Ex Concilio Vasensi.*

(2) « Presbyteri in Parochiis constituti juniores Lectores, quantoscumque habuerint secum in domo recipiant, eos quomodo boni patres spiritualiter nutrientes. » — *Ex concilio Cloveshoviensi.*

(3) « In patriam regressus mox ea quæ in Galliis bene disposita viderat, imitari cupiens, instituit scholam, in quâ pueri litteris erudirentur, juvante episcopo Felice. » BEDA, liv. III, c. XVIII.

(4) « Nigebertus presbyter, et Magibordus diaconus regulam vestram vobis insinuent et magistri sint infantium, et prædicent verbum Dei. » — *Epist.* 17.

(5) « Ne pauperibus qui parentum opibus juvari non possunt, legendi et proficiendi opportunitas subtrahatur, per unamquamque Ecclesiam cathedralem, magistro, qui clericos ejusdem Ecclesiæ, et scholares pauperes doceat, etc. » — *Ex Concilio Lateranensi*, 1179.

(6) « Ob eam causam merito nuncuparis Ecclesiam, Tribunal, Medecinæ et Philosophiæ scholam, sedem erudiendis animis institutam, gymnasium curruum in cœlum ferentium. »

Je ne veux pas prolonger ces citations ; mais vous me permettrez bien encore, messieurs, de vous citer un autre de mes prédécesseurs, l'illustre cardinal de Coislin, grand aumônier de France, sous Louis XIV. Il avait fondé, et il entretenait, à ses frais, deux cents écoles dans les paroisses du diocèse d'Orléans. Et Saint-Simon nous raconte que Louis XIV, qui l'aimait beaucoup, ayant voulu qu'il résidât plus souvent à la Cour, le cardinal (c'est Saint-Simon qui parle), refusa absolument, « ne voulant pas s'exposer à voir ruiner une moisson si précieuse, des « écoles si utiles. »

Ces résultats, messieurs, ont précédé, comme vous le voyez, de bien loin tous les efforts des libéraux modernes.

Les libéraux !.. je me trompe, messieurs ; pour moi, c'est un nom que je n'ai jamais consenti à leur donner. (*Longs applaudissements.*)

Messieurs, s'il m'était permis d'exprimer ici un vif regret, je dirais que j'ai toujours déploré de vous voir, de vous entendre, dans les grandes luttes qui s'agitent entre vous et vos adversaires, les honorer d'un nom qu'ils ne méritent pas, qu'ils ne mériteront jamais, dont ils sont absolument indignes ! Les appeler des libéraux, ces hommes qui, à Bruxelles comme à Lisbonne, insultent dans les rues les Sœurs de charité, c'est faire violence à la sincérité du langage français. (*Nouveaux applaudissements.*)

Leur donner ce nom, qui a dans Bossuet et dans Fénelon un sens si noble, ce nom qui n'est fait que pour désigner les esprits généreux, c'est vraiment tomber trop facilement dans le piége que l'on nous tend. Non, je ne donnerai jamais un tel nom à de tels hommes. (*Bravo ! bravo !*)

Pour moi, j'ai résisté toujours à de tels entraînements... Par exemple, en France, messieurs, au XVIIIe siècle, n'a-t-on pas fait l'étrange faute de laisser prendre le nom de philosophes par des hommes comme Helvétius, Lamettrie, le baron d'Holbach et les autres ? Certes, j'ai toujours estimé trop haut la vraie, la bonne, la grande philosophie, pour avoir pu consentir jamais à déshonorer ainsi son nom ! De même, messieurs, quels que soient les égards dont je me suis toujours fait une loi dans la controverse avec les protestants, je n'ai jamais consenti à leur donner le nom de *réformés*. Je les nomme des luthériens, des calvinistes, des anglicans, et je ne couvre pas l'infinie diversité de leurs mille sectes sous l'unité nominale et mensongère du mot *Réforme*. (*Applaudissements.*)

Vous applaudissez, messieurs, et vous avez raison : c'est le bon sens et la loyauté de cette assemblée qui protestent avec moi contre de pareilles surprises. (*Bravo ! bravo !*) Disons-le bien haut : chez vous il n'y a de vrais libéraux que les vrais catholiques. Et il n'y a de vrais libéraux, dans toutes les opinions, que ceux qui ne refusent pas à leurs adversaires l'équité et la justice qu'ils demandent pour eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

Un de vos plus illustres compatriotes, messieurs, le comte Félix de Mérode, dont je suis heureux de prononcer ici le nom, me disait un jour en parlant de ces hommes : « Je ne les appelle jamais que des *libérâtres.* » Et il faisait bien.

J'entends un de mes auditeurs dire près de moi : « Le nom c'est la chose. » C'est vrai, le bon sens le dit... Non, ne croyez pas que, dans les controverses humaines, les noms qu'on donne à ses adversaires soient indifférents. Quelquefois, il n'en faut pas plus pour décider de tout... Combien d'hommes honnêtes qui errent sur la frontière entre vous et vos adversaires, qui ont besoin d'être éclairés, et que ces mots éloignent de vous, et envoient dans un camp qui n'est pas fait pour eux !.... Pour moi, messieurs, laissez-moi former un vœu : Si j'avais l'honneur d'appartenir à la nation qui fournit en ce moment à l'Église catholique quatre mille cœurs comme ceux que je vois ici, je demanderais que l'une de vos premières résolutions fût, qu'à partir de ce jour, dans vos écrits, dans vos conversations, à la tribune, dans la presse, vous ne fassiez plus vous-mêmes, par votre étrange complaisance, la force de vos adversaires, et qu'on ne les nommât plus des libéraux, mais des *libérâtres,* comme il est de ces femmes qu'on appelle des marâtres, parce qu'on ne saurait les appeler des mères ! (*Applaudissements prolongés.*)

Je reviens à la question, en la résumant :

Vous avez entendu Théodulfe, les évêques dans les conciles des Gaules, d'Angleterre, d'Italie et de Latran, et avant eux le grand Chrysostôme : tous à l'envi décrètent, fondent, multiplient les écoles du peuple, et en couvrent le sol de l'Europe et du monde catholique.

Et que l'on ne dise pas que, dans ces écoles, on enseignait seulement la religion. Théodulfe, Hincmar, et les autres, parlent expressément des Lettres. Nous avons encore les règlements des petites écoles de Paris, au XIVe siècle, et le programme est à peu près le programme actuel.

Traversons dix siècles. Grâce aux prétendues lumières de l'impiété philosophique, voici un autre progrès ! Au XVIIIe siècle, un grand lettré, Voltaire — et ses incomparables amis ont bien voulu nous imprimer cela dans sa correspondance générale — Voltaire écrit contre l'enseignement du peuple et de ceux qu'il appelait *des gueux ignorants !* (1)

A la même époque, dans le temps où Voltaire écrivait ces mots, qui embarrassent un peu ses amis aujourd'hui, un pauvre prêtre de Reims,

(1) « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. » Lettre à M. Damilaville, 1er avril 1766. Et dans une autre lettre au même, du 19 mars 1766 : « Il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit ; *il n'est pas digne de l'être.* » Et dans cette même correspondance on voit que le peuple, pour Voltaire, « c'était la populace qui n'a que ses bras pour vivre. »

l'abbé de La Salle, fondait un ordre d'instituteurs pour les enfants des ouvriers et du peuple; et un saint Pape, Benoît XIII, bénissait cet ordre, et dans sa bulle d'approbation, en 1724, il écrivait ces paroles remarquables : *Ignorantia, omnium origo malorum, præsertim in eis qui fabrili operæ dediti sunt.* Écoutez, messieurs, vous qui possédez une industrie et une agriculture si florissantes : « L'ignorance est l'origine « de tous les maux, surtout parmi ceux qui sont livrés au travail ma- « nuel. »

Je rapproche simplement la sollicitude de Benoît XIII des dédains de Voltaire, la démocratie du Pape de l'aristocratie du philosophe! (*Vifs applaudissements.*)

Au XIXe siècle, deux frères nommés Lamennais, ont vécu : l'un a fait du bruit, sans laisser un disciple... Ne craignez pas, messieurs; je n'en dirai rien de plus : c'est un nom frappé de la foudre.

L'autre a fondé des écoles, là où les partisans les plus ardents du progrès n'ont pas cherché à en établir : au Gabon, au Sénégal, à Bourbon, à Cayenne, au milieu de pauvres peuples, esclaves hier, et, grâce à Dieu, affranchis à cette heure.

Aujourd'hui, s'il y a quelque chose de connu dans le monde entier, c'est le zèle et le dévouement de nos missionnaires, et je dois dire surtout des missionnaires belges et français. Vous le savez, à mes yeux, la plus grande des œuvres catholiques est l'*Œuvre de la Propagation de la Foi.* Eh! bien, dans tous les lieux où l'homme de Dieu fonde une église, il ouvre une école; oui, toujours une école à côté de l'église. Nous en avons au Zanzibar et au Cap, à Ceylan et à Singapor, à Nankin et à Siam, au cap Nord et à l'Équateur.

Voilà des faits dont l'éloquence est invincible. Quand on vient nous dire que nous n'aimons pas l'instruction pour le peuple, ne laissez pas répéter devant vous de telles indignités... je demande pardon du mot, de telles niaiseries. (*Bruyante approbation.*)

Je lisais dernièrement les lettres de saint François-Xavier, de cet homme inconcevable, petit de taille, fait de bronze et d'acier, mais qui avait le cœur tout à la fois le plus fort et le plus tendre qui puisse battre dans une poitrine humaine. Lisez ses lettres; elles transfigureront vos âmes. Saint François-Xavier se trouve seul dans le monde oriental, luttant seul contre tous les obstacles, et partout, toujours, il fonde ensemble des églises et des écoles. « *Il faut apprendre à lire aux enfants,* écrit-il sans cesse. *C'est essentiel!* »

Et à l'heure qu'il est, toute la jeunesse belge et française est enrôlée sous la bannière d'une œuvre, qui n'est qu'une vaste pépinière d'écoles, sous le nom d'*Œuvre de la Sainte-Enfance,* qui recueille des millions pour ouvrir des asiles et y instruire les pauvres petits enfants arrachés à la mort dans les rues et sur le bords des rivières du Céleste-Empire.

Voilà, messieurs, la vérité sur l'instruction primaire! Encore un coup,

ne nous laissons pas duper par nos adversaires, en leur permettant de se réfugier frauduleusement sous notre drapeau et de nous l'enlever : ce sont là des tours de passe-passe par trop insupportables!

Je le sais néanmoins, — et cela se conçoit en présence de tant d'injustices, de mensonges et de calomnies, — parmi les hommes religieux, depuis quarante ans, il y a eu quelques préjugés contre l'instruction populaire.

A ces préjugés, évanouis presque partout aujourd'hui, je me borne à opposer en passant trois réponses que, j'en suis sûr, vous trouverez bonnes.

On a dit : Elle est un danger, quand elle est incomplète. — Je ne réponds qu'un mot : Donc rendez-la complète. Hommes religieux, ouvrez votre bourse, donnez votre cœur et fondez des écoles complètes et religieuses. Vous entrerez alors dans les desseins de Notre-Seigneur, de nos Conciles, de nos Saints, et de tous ceux qui s'occupent des enfants avec amour dans l'Église de Jésus-Christ. (*Mouvement.*)

On dit encore, ce qui est vrai : Elle est dangereuse, parce qu'elle est une cause d'orgueil et d'inégalité, tant qu'elle n'est pas universelle. — Eh! bien, ma réponse sera encore ici bien simple : Rendez-la universelle. (*Rires.*)

Enfin, on dit : Elle est dangereuse, parce qu'il y a de mauvais instituteurs. — Ceci serait très-sérieux, s'il s'agissait d'instituteurs impies ou immoraux. Quant aux incapables, je vous répondrais volontiers, avec un de vos plus brillants et plus solides orateurs de l'année dernière, M. Cochin : « De tous les mauvais instituteurs, le plus mauvais, c'est l'ignorance. » (*Applaudissements.*) Et n'est-ce pas dans ce sens que le saint pape Benoit XIII vient de vous dire avec tant d'autorité : *Ignorantia omnium malorum origo est.*

Si d'ailleurs ces préjugés n'étaient pas encore évanouis, ils devraient tomber devant les faits nouveaux qui dominent aujourd'hui la société.

Il y a partout, nous essayerions en vain de nous le dissimuler, un mouvement vers le progrès matériel. Pour moi, je ne le maudis pas, ce progrès; je ne suis pas envoyé pour maudire ce qui honore l'esprit de l'homme et sa puissance sur la matière. (*Applaudissements.*) Je le bénis au contraire; oui, je bénis le progrès matériel qui m'a permis d'arriver si rapidement d'Orléans jusqu'à vous (*sourires*) et qui me permettra de retourner avec la même rapidité, là où mes devoirs de chaque jour me rappellent impérieusement : je le bénis, de ce qu'il vient de faire parvenir avec une si merveilleuse promptitude à vos oreilles et à vos cœurs la bénédiction du Souverain Pontife pour votre Congrès. (*Longs applaudissements.*)

Mais, tous les hommes d'expérience en conviendront avec moi, pour suivre ce progrès et le gouverner convenablement, il faut le bien com-

prendre. J'ajoute que, pour ne pas succomber à ses tentations, qui sont redoutables, il faut un frein moral plus fort que jamais. Par conséquent, l'enseignement intellectuel et moral devient plus nécessaire qu'il ne l'a jamais été.

Dans l'industrie et le commerce, la concurrence intérieure a été suivie de la concurrence extérieure ; et cela en Belgique comme en France. Eh! bien, je dis : pour ne pas perdre notre rang dans cette lutte, il faut désormais de meilleurs ouvriers, il faut de meilleurs paysans, plus capables, plus exercés : et j'ajoute que c'est encore à l'enseignement à nous aider dans cette guerre pacifique des nations.

Dernièrement, à Mulhouse, ville intelligente et qui se met à la tête de tous les progrès qui ont pour but le sort et l'amélioration de l'ouvrier, la Chambre de commerce a publié un très-remarquable mémoire pour demander l'enseignement obligatoire comme conséquence du libre échange. Je n'approuve pas, on le verra, le moyen proposé ; mais il est évident que la nécessité d'avoir des ouvriers plus instruits, mieux préparés à la lutte, se fait sentir à tous. On renouvelle les armes des soldats, quand l'art militaire se transforme.

Bientôt, celui qui ne saura rien ne gagnera rien. L'ouvrier absolument illettré ne sera jamais qu'un manœuvre, et les manœuvres sont rejetés des ateliers. Et c'est ce que je dis à nos bons ouvriers d'Orléans, quand je leur recommande de se rendre aux écoles d'adultes que les Frères des écoles chrétiennes fondent pour eux. Je leur dis : Mes amis, les manœuvres sont partout rejetés, et passent leur vie à *rouler* (c'est votre mot) d'un atelier à l'autre avec de petits salaires et pas d'avenir. Eh! bien, c'est un malheur. Je veux vous l'épargner.

En un mot, partout la lutte et la marche en avant. Pour moi, je l'avoue, je n'aime pas à rester en arrière. Je ne suis pas du tout pour qu'on s'enveloppe dans son manteau et qu'on se mette à bouder dans un coin. Quand tout le monde marche, il faut se mettre à marcher. Seulement il faut marcher avec la lumière de l'Évangile. Je ne veux pas être un aveugle qui conduit d'autres aveugles et va se jeter avec eux dans une fosse. Je dis que partout il faut être prêts, vigilants et armés. L'arme, c'est l'instruction et la morale chrétienne. Sans cela, — écoutez-moi bien, messieurs, et je voudrais pouvoir ajouter, écoutez-moi bien, ouvriers, plus intéressés encore que nous à cet avenir, — sans l'instruction et sans la morale chrétienne, répandues à pleines mains, dans dix ans, les ouvriers instruits seront des *mécontents*, et tous les ouvriers illettrés seront des *indigents*.

Je conclus :

Autrefois l'école chrétienne était utile ;

Aujourd'hui elle est nécessaire.

Et j'ajoute ceci : La cause de l'enseignement populaire est, à l'heure qu'il est, universellement gagnée ; et le bon Dieu y a donné visiblement

sa bénédiction : le bon Dieu ! le Nôtre, je m'entends. Car on nous en a fabriqué depuis quelque temps de singulière façon. Nous en avons heureusement un qui a fait le ciel et la terre ; c'est à lui que nous nous en tenons. (*Rires et applaudissements.*)

Eh bien donc ! notre Dieu, dans les desseins de sa miséricordieuse Providence, s'est mis de la partie, et il y a là pour moi une source intarissable de reconnaissance et d'admiration ; c'est une chose que je redis sans cesse, et personne n'a de réponse à faire. — Voilà le XIXe siècle qui arrive avec ses industries, avec ses progrès de toute nature, et aussi avec ses injustices, avec ses mensonges, qui vient nous dire que nous n'aimons pas l'éducation du peuple ; qu'on ne veut plus d'ordres contemplatifs, qu'il faut des ordres qui travaillent. Eh ! bien, siècle d'industrie et de travail, Dieu répond à tes exigences ; à l'heure où je parle, les congrégations religieuses dévouées à tous les labeurs de la charité la plus active, Dieu les multiplie parmi nous. Grâce à l'esprit de dévouement que son souffle met au cœur de ses plus pures et plus nobles créatures, voilà les congrégations enseignantes, les Frères des écoles chrétiennes, les Frères de la Sainte-Famille, et d'autres encore ; les congrégations hospitalières de femmes pour les enfants et les malades, plus nombreuses qu'elles n'ont jamais été. Jamais nous n'avons eu dans l'Église un siècle, quel qu'il soit, le plus grand, le plus saint, le plus fécond des siècles, qui ait présenté à la terre le spectacle que présente l'Europe catholique au monde, et spécialement la France, dans cette efflorescence admirable de congrégations charitables.

Et il n'y a pas à prétendre qu'il y en a trop : elles ne suffisent pas au besoin et aux vœux des populations. De cela je vais vous donner une preuve que j'ai faite moi-même. J'ai voulu, selon le vœu intelligent et vraiment patriotique, publiquement exprimé par un excellent préfet, M. Dubessey, que j'ai eu le bonheur de posséder à Orléans, en 1851, j'ai voulu multiplier, dans mon diocèse, les écoles de filles tenues par des religieuses. M. Dubessey en voulait une, dans sa circulaire, il en demandait une pour chaque village. Je me suis adressé à quarante-neuf congrégations ; à l'exception d'une, qui m'a donné quatre religieuses, toutes m'ont répondu : « Les demandes sont si nombreuses que nous ne pouvons y suffire. »

Et qu'on nous dise maintenant qu'on ne veut pas en France de l'enseignement religieux, ou que nous ne voulons pas de l'instruction pour le peuple ! (*Applaudissements.*)

Donc, sur la *nécessité de l'enseignement pour le peuple,* il n'y a pas de difficulté.

Que nous voulions pour le peuple l'enseignement, je ne dis pas seulement aussi bien, mais plus que nos adversaires, c'est sur quoi, pour ma part, sans manquer envers eux à la charité chrétienne et sans faire aucun jugement téméraire, je n'ai pas le plus petit doute ; et je leur dis très-

simplement : Vous n'aviez pas une école dans les Gaules, quand nous en comptions de nombreuses, que fondaient nos Conciles, nos Évêques et nos aumônes. A l'heure qu'il est, nous en avons jusqu'au Thibet, et vous n'en avez pas.

II. — Passons à un autre point sur lequel l'accord sera aussi facile avec nos adversaires que sur le point précédent. Nos adversaires *veulent qu'on instruise non-seulement les garçons, mais les filles.* — Je réponds simplement : Et moi aussi.

On a très-bien dit : *Instruire une femme, c'est fonder une école.* Oui, et voilà pourquoi la femme doit être laissée à la famille, pour s'y occuper de ses enfants, et c'est mon vœu le plus ardent que la pensée et la charité chrétienne arrivent à améliorer de plus en plus cette triste situation de tant de malheureuses ouvrières, travaillant loin de leur foyer, loin du berceau de leur enfant, pour gagner leur vie.

« Faites-nous des mères qui sachent élever leurs enfants. » Savez-vous, messieurs, qui disait ces paroles ? Napoléon à Mme Campan. Il avait, vous le savez, un génie pratique qui le faisait arriver droit au but. Des mères qui ne savent pas élever leurs enfants, évidemment, non, cela n'en vaut pas la peine. Et M. de Maistre ajoutait, avec cette énergie un peu vive que vous lui connaissez : « Des mères qui apprennent à leurs enfants à « craindre Dieu et à n'avoir pas peur du canon. » Eh bien ! il n'y a guère que les mères chrétiennes qui sachent être spartiates à ce point.

On me dira : Ce sont là de beaux discours ; mais que faites-vous pour tout cela ? — Quelque chose de très-simple. — Je parle ici de la France, et je regrette de n'avoir pu consulter sur la Belgique, comme je l'aurais voulu, votre éminent Cardinal et les hommes d'État qui, avec lui, vous ont dotés, en 1842, d'une excellente loi sur l'instruction primaire. Je veux parler de l'éloquent ministre qui l'a présentée, M. Nothomb, du courageux rapporteur qui a soutenu cette loi, et dont j'aime à saluer aujourd'hui le nom avec respect, M. Dechamps. (*Vifs applaudissements.*) Si j'avais l'honneur d'être plus près de lui en ce moment, je ne me bornerais pas à lui serrer la main, je voudrais approcher mon cœur du sien, pour améliorer mon âme. (*Nouveaux applaudissements.*)

On dit : Que faites-vous donc en France pour l'instruction des filles ? Ma réponse sera nette, comme toujours : dans les controverses, j'aime la simplicité et la netteté ; j'aime ce qui décide et en finit avec la discussion. (*Rires.*) Depuis trente ans je lutte et je discute : dans la lutte, je tâche, je ne dirai pas de ne toucher personne (*Hilarité*) ; je tâche de n'injurier personne, de respecter mes adversaires, mais d'avoir raison avec eux autant que possible. Je ne suis content que quand on ne peut plus rien me répondre.

Ainsi, par exemple, je rencontrai un jour un de mes diocésains qui vint me dire : « C'est étrange, vous autres, prêtres, évêques, vous ne

faites rien pour l'éducation des filles. » Je répondis : Ce que vous me dites là m'étonne. Puis j'allai m'informer, et dans les statistiques je trouvai que, sur 21,000 écoles de filles, en France, il y en a 14,000 qui sont fondées par nous ou par des religieuses. J'ai été retrouver mon diocésain, et je lui ai dit : Il y a erreur de votre part. Voilà ce que nous faisons. Et vous autres?... (*Rires.*)

Je ne pourrai dire tout ce qu'il faudrait sur cette grande question de l'enseignement des filles. Je ne l'essaierai même pas, je craindrais d'abuser de votre patience. (*Non! Non!*) Mais, ne craignez pas, j'ai là ma montre, et je saurai m'arrêter. (*Non! Non! Enlevez la montre. — Un jeune membre du bureau l'enlève au milieu de l'hilarité universelle.*) Eh bien, messieurs, puisque vous le voulez, je parlerai, et si je vous fatigue, vous ne vous en prendrez qu'à vous.

J'affirme, d'abord, qu'il n'y a que deux bonnes écoles pour les filles, deux sanctuaires pour ces vases fragiles et purs, la religion et la famille. L'école de filles doit être placée tout près et comme à l'ombre de l'Église et de la famille, en dehors des vanités, des concours, de l'éclat des écoles où l'on élève des garçons, faits pour la vie publique. Or ce caractère pieux et domestique, jusqu'ici, je le dis avec tous les hommes du métier, l'école religieuse le réalise seul. La meilleure maîtresse d'une fille, c'est une mère, et après une mère, c'est une Sœur.

Qu'a-t-on fait en France pour les écoles laïques? — Les écoles laïques, entendez-le bien, messieurs, dont je ne suis pas l'adversaire : car j'ai rencontré des institutrices laïques qui étaient profondément chrétiennes et qui avaient un cœur religieux sous l'habit laïque, un cœur de sœur et de mère pour leurs enfants. Je demande seulement qu'on ne repousse pas nos Sœurs, et que les institutrices laïques soient formées convenablement pour leur mission.

Pour cela qu'a-t-on fait?

On a fondé des écoles normales. Il y a même un conseil général où l'on a proposé de donner une prime aux instituteurs qui épouseraient des institutrices. (*Rires universels.*)

Des écoles normales, cela est très-bien et quelquefois excellent. A Orléans, je suis heureux et reconnaissant de l'école normale que j'ai : elle est dirigée par des religieuses qui forment des institutrices chrétiennes. Dans toutes ces écoles, sans exception, de quelque part qu'en vienne la direction, je dis qu'il faut donner à toutes les futures institutrices la religion en même temps que la science, et, je l'ajoute, plus de religion encore que de science, plus de vertu que de littérature. Pourquoi? Parce qu'avant tout, il faut qu'on entende bien ici et qu'on leur fasse bien entendre quel est le but essentiel de leur mission : c'est qu'on doit former les femmes, surtout celles qui appartiennent aux classes agricoles et industrielles, non pour la science et pour la vie extérieure, mais pour le ménage et pour la vie intérieure : autrement on fait fausse route.

C'est la vertu surtout qu'il faut développer dans leur cœur, la vertu de leur destinée, qui est le dévouement uni à la pudeur.

On aura beau faire : on se remuera de toutes façons; on donnera des primes; on mariera des instituteurs et des institutrices; je dis, moi : il n'y a que la religion qui ait le secret d'une telle éducation! Et quant aux exemples des femmes littéraires, des femmes d'esprit, dans le peuple... Je ne sais trop que vous en dire... Demandez à leurs maris. (*Rires et applaudissements.*)

Vous riez, je ne puis vous le reprocher. Il est certain que quand on discute avec ces messieurs, sur ces questions, même quand on discute très-sérieusement, très-poliment, on en arrive presque toujours au rire; c'est difficile autrement, leurs arguments sont quelquefois si étranges! Je dirai le mot, il y a quelquefois, à leur insu, dans leur système, de vraies inepties, où le bon sens est encore plus foulé aux pieds que la morale.

Mettez, messieurs, mettez l'image de la Vierge Marie dans une école, avec une institutrice qui prie et communie, on y élèvera des filles vertueuses, on y formera des femmes chrétiennes, qui seront modestes, dévouées, laborieuses, courageuses, au besoin, qui seront la consolation, la gloire, le conseil et la force de leur mari, au jour du péril, dans les temps difficiles.

Voilà la vérité. L'expérience dit cela partout et toujours.

Croyez-vous que les femmes chrétiennes, qui avaient été élevées par des Sœurs, n'aient servi en rien à leurs maris et à vous-même en 1848? Est-ce pour cela que vous n'en voulez plus?

Sur le second point, l'*éducation des filles*, je suis encore, vous le voyez, d'accord avec nos adversaires. Seulement je leur dis : nous faisons déjà ce que vous prétendez inventer, et nous pouvons ce que sans nous vous ne pourrez jamais.

III. — Il est un troisième point très-important, dont on s'occupe beaucoup maintenant en France et en Angleterre, et je serais surpris qu'il n'en fût pas question aussi en Belgique : c'est l'*enseignement professionnel.*

Nos adversaires me disent : *Nous voulons l'enseignement professionnel.* Comme j'aime, autant que je le puis, à me mettre d'accord avec eux, je réponds encore : Et moi aussi.

Seulement, comme il me plaît par-dessus tout d'être franc, j'ajoute : Je n'aime pas l'enseignement professionnel *dans le collége,* parce qu'il y affaiblit les études, parce que, comme me le disait, il y a peu de jours, le proviseur d'un des plus grands colléges de France, il devient le refuge des mauvais écoliers qui ont à se plaindre de leurs professeurs. (*Rires.*)

Mais l'enseignement professionnel que je n'aime pas dans les colléges, parce qu'il abaisse le niveau des colléges, je lui ouvre, dans une certaine

mesure, l'école, parce qu'il élève le niveau des écoles. Quelqu'un a dit : « Il ne faut pas raccourcir les habits, mais allonger les vestes. » (*Sourires.*) Il y a certains mots très-simples, messieurs, qui résument tout.

Je ne sais si vous avez pensé quelquefois à fonder dans ce pays un *enseignement professionnel*, dans ce sens que ce fût un enseignement de la profession : j'espère que non ; mais nous y avons pensé dans le nôtre. Il y a une commission qui a étudié cette question et qui l'étudie peut-être encore en ce moment. Elle l'étudiera longtemps ; car l'enseignement d'une profession, il se fait au champ ou à l'atelier : rien ne peut remplacer à cet égard le grand courant du travail. On ne devient batelier qu'en allant sur l'eau. Inventer des écoles normales du marteau, de la scie ou de la lime, c'est une chimère.

L'enseignement professionnel, comme je l'entends, consiste à continuer l'enseignement pendant la profession, à développer la partie de l'enseignement qui peut servir à la profession, à mieux surveiller l'apprentissage, à prendre quelques heures à l'atelier pour les donner à l'école, à fonder des bibliothèques, des cours de dessin et autres, même des musées, comme celui de Kensington en Angleterre, à aider ainsi l'artisan, si Dieu lui en fait la grâce, à devenir artiste. Cela est excellent, pourvu que l'État n'y intervienne pas trop.

L'évêché que j'occupe a été fait pour un évêque qui aurait pu avoir trente chevaux et trente domestiques. Je n'ai de tout cela, ni aucun regret, ni aucun goût. Dans cette grande demeure, trop vaste pour moi, j'ai donné l'hospitalité à trois sortes d'écoles, à cinq cents enfants, jeunes ou adultes, et particulièrement à des jeunes gens de dix-sept à vingt ans. Ce sont des Frères des écoles chrétiennes qui se dévouent là à l'enseignement, et dans des conditions et d'après un système que je tiens pour excellent. Après avoir fait six heures de classes dans la journée, ces bons Frères font le soir encore une classe de plusieurs heures pour ces jeunes gens, et après cela ils se lèvent le lendemain à quatre heures du matin. Qu'en dites-vous, messieurs? Si ce n'est pas là du sublime, je ne m'y connais pas. (*Longs applaudissements.*)

Ainsi, le véritable et utile enseignement professionnel, c'est l'enseignement prolongé et spécialisé, au profit de l'apprenti et du jeune ouvrier.

Cela est surtout applicable dans les villes et les usines ; mais je sais qu'en Belgique vous avez aussi un enseignement professionnel de l'agriculture, et des *fermes-écoles*, qui doivent beaucoup à cet homme de bien dont le nom et le cœur vous sont connus, celui-là même qui a fondé à Malines l'enseignement professionnel du zèle catholique, M. Ducpetiaux. (*Applaudissements.*)

Vous voyez donc, messieurs, ce qu'il y aurait à faire ici selon moi. — Bien loin de regarder l'école comme la grande transformatrice des peuples, il faudrait reconnaître que l'école ne suffit pas, et tâcher de la suppléer à tous les âges par d'autres moyens. — Et voilà pourquoi j'ai

dit quelquefois : Un grand ministre serait celui, qui, à l'aide de la religion, ferait autant d'écoles d'adultes qu'il y a d'écoles d'enfants.

Les bonnes et fortes écoles d'adultes, tenues religieusement, chrétiennement, c'est là ce qui pourrait le plus contribuer à la régénération des classes agricoles et ouvrières ; et voilà pourquoi aussi je conseille à tous les excellents curés de mon diocèse, qui ont malheureusement quelquefois trop de loisir, de faire, quand ils le peuvent, des écoles d'adultes pour les jeunes garçons, pour les jeunes laboureurs, pendant l'hiver, quand les soirées sont longues et qu'on ne peut travailler aux champs : voilà pourquoi, dans les villes épiscopales, mes vénérés collègues font tout ce qu'ils peuvent pour encourager les écoles d'adultes, où Dieu n'est pas oublié, où l'on chante quelques cantiques, pas trop longtemps sans doute, et où l'on apprend à lire, à écrire, et même le calcul et le dessin linéaire.

Voilà ce que j'appelle, moi, le bon enseignement *professionnel,* c'est l'enseignement *prolongé pendant la profession et adapté à la profession*, l'enseignement enveloppant toute la jeunesse.

En un mot, que je veux redire, car ce point me tient profondément à cœur, ce n'est pas l'enfant seulement qu'il faut instruire, c'est l'homme, l'adulte, l'ouvrier, le paysan. Il y a tout un ensemble d'institutions à créer pour cela, non par l'État, mais par l'association et le patronage chrétiens, pour envelopper et former la vie entière.

Mais encore une fois, messieurs, quelle que soit votre bienveillance, ces questions sont trop vastes ; passons.

IV. — Il y a enfin un quatrième point. Nos adversaires nous disent : Nous voulons *la concurrence et la liberté*. Ils le disent : je le crois. — Mais moi aussi je le veux.

J'ose dire à cet égard que j'ai fait mes preuves, et j'invoquerai le souvenir de la loi de 1850 en France.

Nous étions alors dans de tristes jours : la société était en péril ; mais du moins tous les grands esprits de mon pays étaient d'accord et dans le vrai.

On ne discutait pas comme sur le pont d'un navire, au soleil, quand le temps est beau ; la tempête grondait ; chacun aidait à la manœuvre, et travaillait aux pompes. Je n'oublierai jamais le grand spectacle que j'eus alors sous les yeux.

Il est de mode aujourd'hui de médire de cette loi. Moi je dis qu'elle fut une grande œuvre. Il y a ici des hommes qui y ont coopéré : M. le baron de Montreuil, M. de Melun, M. de Riancey ; vous me permettrez de rendre hommage à ces noms qui me seront toujours chers. (*Applaudissements.*) Ces hommes ont courageusement lutté avec moi ; non dans une assemblée politique où je n'ai jamais été, mais dans une commission qui prépara la loi. Cette loi fut un grand témoignage de concorde, un monument de patriotisme et de vraie liberté.

Je ne dirai pas tout ce qu'elle a produit de bien dans l'ordre de l'enseignement secondaire. Mais, en présence des attaques dont nous sommes devenus récemment l'objet, je ne puis m'empêcher de dire que pour glorifier cette loi, il me suffit de montrer les haines qu'elle inspire et les efforts tentés pour en détruire les derniers fondements.

Chose curieuse ! quand on a fait cette loi, nos adversaires disaient : « Les prêtres ! ils ne savent rien ; ils vont ruiner l'enseignement des lettres. Il n'y aura là que des professeurs d'ignorance. » Or, qu'est-il arrivé ?

C'est que, depuis dix ans, depuis la *Bifurcation*, dont, grâce au bon sens national et à l'initiative hardie du nouveau Ministre de l'instruction publique, personne ne veut plus en France ; pendant tout ce temps, comme me l'ont dit d'anciens et illustres et grands maîtres de l'Université : ce sont nos établissements qui ont été le refuge des lettres. Les hommes que cette situation attristait venaient dans nos petits séminaires applaudir à des tragédies grecques représentées par nos élèves, et nous remercier de nos efforts pour sauver les lettres grecques menacées d'une déchéance universelle. (*Applaudissements.*)

« Les sciences ! ils n'en savent pas un mot, » on le disait encore, mais voilà que les Jésuites ouvrent leurs cours à Paris, à Metz, et obtiennent des succès du meilleur aloi : leurs élèves sont admis dans les écoles savantes ; ils connaissent donc les sciences, on ne peut plus le contester.

Mais alors, cherchant un sujet d'accusation dans ce qui mérite la reconnaissance, dans le succès même : « Oh ! dit-on, il y a là dedans « quelque noirceur ! Ce sont des professeurs de réaction. » Et des gens d'esprit font articles sur articles pour le démontrer. Déjà l'on voit les casernes changées en couvents, les colonels prendre le froc à la tête de leurs régiments ! Et pourquoi cela ? C'est qu'il y a maintenant, chose effroyable ! des officiers qui font leurs Pâques !

Eh ! quoi donc, nous méprise-t-on assez pour se figurer que nous ouvrirons des écoles chrétiennes qui ne produiraient pas de chrétiens !

Quant à la partie de la loi qui concerne l'instruction primaire, je me borne à dire qu'elle a fait cinq choses, dont il faut du moins lui savoir gré ; car ce sont cinq choses vraiment libérales, dans le grand sens du mot :

1° Elle a doublé le *minimum* du traitement des instituteurs, et elle a bien fait. Ne nommez pas des instituteurs laïques, ou bien assurez-leur une position qui leur permette d'être toujours honnêtes. (*Applaudissements.*)

2° Elle a prescrit en leur faveur la création d'une caisse de retraite.

3° Elle a rendu obligatoire la fondation d'écoles de filles. Nous qu'on accuse de ne pas favoriser l'éducation des filles, nous avons insisté, en 1849 et en 1850, pour la fondation nécessaire d'écoles de filles, dans les communes de plus de 800 âmes.

4° Elle a permis la concurrence, et largement.

5° J'ajoute qu'elle a placé l'enseignement primaire en dehors de la politique, remettant la nomination de l'instituteur à la commune, qui est la réunion des pères de famille et des contribuables, c'est-à-dire aux vrais intéressés, aux vrais responsables ; remettant d'ailleurs la surveillance de l'école au recteur, éclairé par un conseil élevé, impartial, compétent.

Voilà ce qu'a fait cette loi si injustement décriée.

Cette loi, soit pour l'enseignement primaire, soit pour l'enseignement secondaire, a été une loi de liberté et de concurrence.

Si donc je n'ai pas craint la concurrence autrefois, au milieu de la tempête, pourquoi la craindrais-je aujourd'hui ?

On nous a accusé, avec plus de méchanceté que de sincérité, de demander la liberté et la justice pour nous, avec l'arrière-pensée de les refuser aux autres, quand nous les aurions une fois obtenues : je proteste, pour ma part et pour la vôtre, contre cette calomnie ! (*Longs applaudissements.*)

La concurrence est tout à la fois la loi de la nature et de la société : dans la nature, elle développe, par la lutte avec les obstacles, l'énergie humaine ; dans la société, elle développe, par la lutte avec les rivaux, l'émulation. Telle est la force des choses. Tel est aussi le courant du siècle. Je suis en cela les préceptes de l'Écriture : « Ne va pas te briser contre le courant du fleuve : *Ne coneris contrà ictum fluminis.* » C'est-à-dire marche avec le temps, non pour te laisser corrompre par lui, mais pour le sauver en l'améliorant.

J'entends souvent parler de la société moderne, et il est certains hommes qui s'épouvantent à ce nom. En vérité, je ne sais pourquoi ! Est-ce que chaque siècle nouveau n'est pas une société moderne ? (*Sourires d'approbation.*)

Qu'y a-t-il donc à faire ? S'effrayer ? Non. La vérité et le bon sens, c'est qu'il faut voir dans son temps, dans son siècle, ce qu'il y a de bon, ce qu'il y a de mal : l'étudier avec intelligence et avec amour, dévouer sa vie, s'il le faut, à éclairer les esprits, à sauver les âmes. Quant à moi, je le confesse, je ne puis me réduire à perdre la tête devant un mot et à rêver la fin du monde, parce qu'il y a une société moderne. (*Bravos.*)

J'ai l'habitude de dire ce que je pense, et j'avouerai que, croyant l'émulation bonne en soi, parce qu'elle entretient le zèle des deux côtés et le progrès, je n'aimerais pas à voir les écoles dirigées par le clergé ou les religieux sans aucune concurrence. Je ne désire pas évidemment qu'elle leur soit faite par des impies ; mais je n'y vois qu'un bien, si elle leur est faite par de bons et honnêtes laïques.

On me dira peut-être ici : Vous avez vos finesses ! Vous ne craignez pas la rivalité de nos écoles, parce que vous savez que les familles pré-

fèrent les vôtres. — Que voulez-vous? Si cela est, si c'est l'instinct des pères et mères, ce n'est pas moi qui dirai que cet instinct-là les trompe.

Je vous raconterai même, à ce sujet, un fait que je tiens de la bouche d'un ancien et honorable préfet de la Seine, M. de Rambuteau.

Il se rendait quelquefois, *incognito,* dans les classes d'adultes de Paris. Un soir, il était arrêté à la porte d'une école tenue par un Frère, où il y avait queue. Une autre école était, non loin de là, tenue par un laïque. S'adressant à un ouvrier qui se trouvait près de lui : Pourquoi, lui dit-il, n'allez-vous pas à la classe voisine, où il y a de la place? Ah! monsieur, lui répond l'ouvrier, c'est que l'instituteur qui est là est un monsieur un peu fier, qui ne pense qu'à se faire décorer. Les Frères sont des ouvriers comme nous; ils ont une blouse noire, un peu plus longue; voilà tout! (*Rires et applaudissements.*)

Certes, je ne prétends pas que les instituteurs laïques méprisent le peuple; mais assurément l'instinct de cet ouvrier sur les bons Frères ne le trompait pas.

J'ai une autre raison pour n'avoir pas peur de la concurrence des bons instituteurs. Avant d'être évêque, je n'avais pas l'expérience que m'ont depuis donnée mes visites pastorales dans mon diocèse et dans les écoles. Mais aujourd'hui, je le dis hautement : depuis que je suis évêque, les instituteurs laïques, bien loin de m'effrayer quand ils sont bons, me remplissent d'estime et de confiance.

J'en ai rencontré dans mon diocèse, et je ne doute pas qu'il n'y en ait aussi ailleurs, qui étaient vraiment admirables.

Les instituteurs, voici comment je les distingue. Je les partage en trois classes. Il y a d'abord, je dirai, les *incapables;* et ne soyons pas trop fiers, il y en a partout. Il y a ensuite les *mécontents :* ils sont nombreux. Je ne crois pas cependant qu'il y ait en France aujourd'hui, comme en 1848, 40,000 instituteurs, dont M. Thiers disait énergiquement, que c'étaient « 40,000 anticurés, 40,000 curés de l'athéisme et du socialisme. »

Mais voilà que maintenant on leur tourne de nouveau la tête, en leur répétant qu'ils sont les réformateurs du genre humain, et les précepteurs du Souverain, qui est le peuple. J'espère qu'on ne leur dit pas cela chez vous, messieurs; mais là où on le dit, ces flatteries sont un effroyable danger! Les hommes qui disent ces choses font une bien mauvaise action.

Il y a enfin les instituteurs que j'appellerais volontiers les *saints.* J'en ai connu. La veille de mon départ, je recevais une lettre d'un de ces hommes, qui n'est pas un saint du premier ordre, si vous le voulez, il le sera peut-être un jour, mais du deuxième ou du troisième, et je vous assure que cette place n'est pas encore occupée par beaucoup de gens. Or, les pensées et les sentiments de cet homme modeste m'ont touché profondément.

Car je dis qu'un honnête homme, qui élève sa famille et les nôtres chré-

tiennement, patiemment, auxiliaire désintéressé du maire et du curé, s'élevant par les services rendus à l'estime générale, est un bienfaiteur public.

Pour ceux-là, comme pour le prêtre, l'enfant est un être béni, un protégé de Celui qui a dit : « *Laissez venir à moi les petits enfants*, » une âme immortelle à éclairer, à sauver : ceux-là sont comme des religieux, ils sont aimés par les religieux : la concurrence avec eux n'est qu'une lutte à qui fera le plus de bien.

Je le répète, je pense la même chose de la bonne institutrice, de la bonne directrice d'asile. — Et qu'est-ce donc que l'Église, si ce n'est la réunion et l'émulation pacifique de tous ceux qui, sous tous les costumes, font le bien? J'aime, j'appelle, je bénis cette *concurrence*.

Je me suis servi, messieurs, d'une expression qui vous a étonnés : j'ai appelé de tels maîtres des *saints*, c'est ma conviction. Quand je les vois ces pauvres instituteurs, dans la détresse où ils sont quelquefois, relégués au fond d'un pauvre village, dans cet étrange isolement d'esprit, dans ce labeur si constant, si aride, si ingrat : s'ils font leur devoir courageusement jusqu'au bout, je dis qu'ils sont des saints, et je n'ai pas assez de cœur pour les bénir; et quand j'en trouve, d'autre part, qui sont révoltés contre leur triste condition, certes j'y vois grand péril pour la société, mais ils m'inspirent plus de compassion encore que de colère.

Jusqu'ici donc tout le monde est d'accord, et ceux qui nous attaquent sur ces points-là, sont mal informés ou mal inspirés, aveugles ou méchants, ou ingrats.

Il est bien dur de l'avouer, mais ces méchancetés-là ne se commettent guère qu'en France ou en Belgique. Partout ailleurs, en Angleterre, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Amérique, l'école, l'Église, l'instituteur, le prêtre, le religieux, le laïque, le pasteur, le régent, sont en paix, unis, d'accord, inséparables. Les lois, les autorités, les mœurs consacrent cette alliance; et on vit en sécurité dans ces régions tranquilles, où, comme dans un champ bien cultivé, le laboureur et le semeur se succèdent, l'un préparant le sillon, l'autre jetant la semence, et tous deux offrant à Dieu leur commun labeur et leur moisson.

Mais pour nous, injustice, ingratitude, querelles sans cesse renaissantes, même sur des points incontestables et incontestés. Qu'est-ce donc quand il y a contestation! quand on touche, par exemple, aux graves questions de la *gratuité* et de l'*obligation!*

V. — La *gratuité*, l'Église ne la craint pas, c'est elle qui l'a partout établie : tout le monde sait qu'il a fallu faire violence aux ordres religieux, pour qu'ils se pliassent au principe de la rétribution scolaire.

Notre Théodulfe, dont je vous ai déjà parlé, l'ami de Charlemagne,

celui qui exigeait de ses curés que chacun d'eux ouvrît une école dans les villages et les hameaux, leur défendait non-seulement de *rien exiger pour cela, nihil exigant pro hac re,* mais de rien recevoir, à moins, ajoutait-il, que les parents, par charité et de leur plein gré, ne leur offrissent quelque chose (1).., une douzaine d'œufs, par exemple, ou une paire de poulets, comme cela se fait encore en quelques pays.

Ce ne sont pas seulement des évêques particuliers, mais des évêques réunis en concile général qui ont fait de telles prescriptions.

Voici même ce que dit le concile général de Latran, en 1179, tant il veut briser toutes les entraves d'argent mises à la diffusion de l'enseignement :

« Que nul n'exige un payement pour la permission d'enseigner; que « personne, sous prétexte de quelque coutume, n'exige rien de ceux qui « enseignent, et qu'on n'interdise à personne de capable et qui a formulé « sa demande, le droit d'enseigner (2). »

Maintenant, il faut bien le dire, la gratuité absolue sera toujours une illusion. Il faut bien, en définitive, que l'enseignement soit payé par quelqu'un. Le plus sublime instituteur, fût-il un saint Paul, ne peut vivre de l'air du temps. Il faut donc que quelqu'un paye quelque chose. L'Église le sait bien, mais elle ne veut pas que ce soit le pauvre.

L'Église veut que ce quelqu'un soit :

1° La famille, quand elle est riche, afin que les parents et l'enfant connaissent le prix de l'enseignement, que les parents fassent un sacrifice, et que l'enfant contracte une dette de reconnaissance;

2° Quand la famille est pauvre, l'Église demande aux riches de payer pour les pauvres.

Au contraire, les démocrates demandent, sous le nom de gratuité, *le payement par l'impôt,* c'est-à-dire les pauvres payant pour les riches, et l'État à la place des familles.

Le principe est évidemment mauvais.

Quant au résultat, ce qui est clair, c'est, je le répète, que l'enseignement ne sera jamais absolument gratuit. Ce qui importe, c'est qu'il soit *à bon marché.*

Or, il est des maîtres et des maîtresses qui enseignent par dévouement, et qui, pour cela, renoncent à tout sur la terre.

Nul n'enseigne à meilleur marché qu'eux, et j'ajoute, il n'y a pas d'argent qui puisse acheter ce qu'ils donnent.

Nul ne peut les précéder dans les petits hameaux, et dans ces der-

(1) « Cùm ergo eos docent, nihil ab eis pretii pro hac re exigant, nec aliquid ab eis accipiant, excepto quod eis parentes caritatis studio, suâ voluntate obtulerint. »

(2) « Pro licentiâ docendi nullus pretium exigat : vel sub obtentu alicujus consuetudinis, ab iis qui docent, aliquid quærat; nec docere quempiam, petitâ licentiâ, qui sit idoneus, interdicet. » — Ex *Concilio Lateranensi.*

nières communes pauvres, où l'on se plaint qu'il n'y a pas encore d'écoles.

Ce trésor-là, qui le possède? L'Église, et je suis obligé de dire : l'Église seule. Elle fournit au peuple des villes et des campagnes *le meilleur enseignement par le meilleur maître au meilleur marché.*

Les ennemis de la religion ne veulent pas de cela : ils demandent de l'argent et encore de l'argent ; ils créent des impôts ordinaires et extraordinaires, plutôt que de recourir à nous.

J'en ai eu des exemples incroyables, notamment dans un village que j'ai habité. Je puis le raconter sans indiscrétion ; vous ne connaissez pas mon village. Comme je suis un des paroissiens, j'ai contribué à fonder une école et une salle d'asile pour les enfants pauvres. Mais voilà que quelque temps après, afin que des religieuses ne fussent pas chargées de ce service, il s'est trouvé là quelqu'un qui a fait voter une somme considérable, que les pauvres paysans doivent payer comme les riches, pour avoir une autre salle d'asile et y entretenir une autre institutrice. Voilà un argent bien employé, n'est-ce pas?

Je résume tout par ce mot :

La gratuité et le bon marché, c'est nous.

L'impôt, toujours l'impôt, c'est vous.

Mais les familles et les communes, les vrais intéressés, ne s'y trompent pas toujours. C'est à nous, à nos bonnes religieuses, qu'ils recourent, et avec un tel empressement que la générosité française et la séve chrétienne, qui produisent tant de vocations, n'y suffisent pas. Je vous ai donné la preuve de mon expérience personnelle.

Savez-vous même pourquoi nous avons quelques maîtres et institutrices moins capables? Notre indigence vient de la vôtre, qui nous force à recruter trop vite.

Maintenant, j'arrive à l'enseignement *obligatoire.*

Il y aurait mille choses à dire là-dessus. Je dirai d'abord que l'*obligation* est presque nominale là où elle existe. J'ajoute que presque partout on ferme les yeux sur l'exécution.

Quant à moi, j'ai toujours repoussé ce système, comme attentatoire à la liberté des familles et à l'autorité paternelle ; et aussi comme un piége.

J'ai entendu dire qu'il n'a guère d'inconvénients en Allemagne, pour deux raisons : premièrement, parce qu'il y a là une vie communale sérieuse ; la commune y est une vraie association des pères de famille, ce qu'elle devrait être toujours ; leur autorité y est réelle ; tout s'y fait par eux et pour eux, et tout s'y passe comme dans une famille. — Secondement, parce que l'école et l'Église sont unies et ne se séparent pas l'une de l'autre.

Quoi qu'il en soit, je dirai, quant à la France et à la Belgique, que l'enseignement obligatoire m'y paraît *une impossibilité ;* j'ajouterais, si ce

mot ne me répugnait pas, une *hypocrisie*, si je pouvais supposer que nos adversaires en soient capables; mais en tout cas j'affirme que c'est de plus, et évidemment, une *inutilité*.

1° *Une impossibilité*. — Où sera la sanction? Comment faire la preuve? Est-ce la présence à l'école qui sera obligée? Comment s'en assurer sérieusement? Et si l'on admet des excuses, elles emporteront la règle. Et si l'on fait payer une amende, quelle étrange rigueur contre ces petits enfants; et comment la percevoir? Quoi! pour l'*école buissonnière*, prison, saisie des parents, haine à jamais. Est-ce un certain degré d'instruction qui sera exigé? Comment le vérifier? Voici donc une armée d'inspecteurs tombant dans les hameaux, examinant un million de candidats, pendant un million de petits quarts d'heure, et distribuant, non des prix, mais des châtiments; un baccalauréat de village, et une nouvelle conscription des enfants de huit à onze ans: complications impraticables ou stérilité coûteuse.

2° *Une hypocrisie*. — On sait bien que dans l'immense majorité des communes, il n'y a et il ne peut y avoir qu'une école, une seule, celle de l'État. Les démocrates, chez nous du moins, n'ont jamais voulu la liberté d'enseignement. Obliger à aller à l'école, c'est donc obliger à aller à l'école de l'État, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Ce n'est pas l'instruction que vous voulez rendre obligatoire, c'est la fréquentation de telle école. Y trouvera-t-on la religion? Non: car vous voulez séparer la religion de l'école: vous le dites hautement; donc vous voulez violenter les parents chrétiens et la conscience de nos enfants. Ce n'est pas l'école obligatoire que vous voulez, c'est l'impiété obligatoire. — Jamais, jamais, nous n'exposerons les âmes à ce péril, et c'est pourquoi, dans un acte récent, une lettre au vénérable archevêque de Fribourg-en-Brisgau, le Souverain Pontife déclare qu'il vaut mieux ne pas envoyer les enfants à l'école, que de les envoyer à des écoles où leur religion est en péril.

3° *Une inutilité*. — L'intérêt, en effet, d'un côté, et de l'autre le zèle de tous, sont des excitateurs suffisants, et les chiffres prouvent que le progrès est rapide, soit en Belgique, depuis la loi de 1842, soit en France, depuis les lois de 1833 et 1850.

En 1829, il y avait, dans nos écoles françaises, 900,000 enfants; en 1848, 3,700,000; en 1861, 4,800,000.

En 1825, il y avait au budget 50,000 francs pour les écoles primaires. Elles coûtent aujourd'hui 69 millions.

En 1829, il y avait 15,000 communes sans école sur 37,500; en 1848, 8,000; en 1863, 910, sur lesquelles 500 ont moins de 500 habitants.

J'ai emprunté ces chiffres au travail d'un homme que je suis heureux de nommer ici, M. Genteur (1), secrétaire général du ministère de l'in-

(1) Discours de M. Genteur, *Moniteur* du 20 mai 1864.

struction publique en France : il a été maire d'Orléans, et je n'ai jamais eu qu'à me louer de la délicatesse de ses relations avec moi. — Je vous parle beaucoup de la France : pardonnez-le moi, messieurs ; mais nous sommes tous solidaires, dans le bon sens ; d'ailleurs, nous nous ressemblons beaucoup : je m'en flatte, du moins, messieurs, et m'en félicite !

Vous le voyez donc, le progrès est rapide, immense. Dès lors à quoi bon chercher des moyens coûteux et vexatoires pour accélerer un mouvement qui va tout seul ?

Mais laissons ces polémiques sur la *gratuité* et sur l'*obligation* qui ne seraient ni sincères ni sérieuses, et arrivons enfin à ce que j'ai nommé les points capitaux, fondamentaux. Quel doit être *le rôle de l'école et du maître dans la société*, et quelle doit être *la place de la religion dans l'école ?*

Ici, sur ce terrain, je rencontre deux grosses erreurs :

— On exagère le rôle de l'école, et, par suite, de l'instituteur dans la société ;

— On dénature et on voudrait réduire à rien le rôle de la religion dans l'enseignement.

Voici les points sur lesquels je suis en complet désaccord avec nos adversaires : ils prétendent que l'école est tout, et ils veulent en même temps que la religion n'y soit rien.

Moi je dis que l'école n'est pas tout, et j'ajoute que la religion n'y est pas assez.

VI. — Chose curieuse ! quand on étudie l'histoire contemporaine de l'Europe, on voit qu'il n'y a pas un nouveau souverain qui, en montant sur le trône, ne soit pressé de faire deux lois : une loi sur les élections et une autre sur les écoles.

Il lui semble qu'il va refondre et frapper à son effigie, comme une monnaie nouvelle, par les élections, le présent, et par les écoles, l'avenir.

Puis il s'entoure d'une armée plus ou moins forte, et, cela fait, il se repose, disant : Tout est bien.

Je prends la France et tous les gouvernements qui s'y sont succédé :

Sous la Restauration, loi des élections en 1817, loi sur l'enseignement en 1816.

Sous la Monarchie de 1830, loi des élections en 1831, loi sur l'enseignement en 1833.

Sous la République, loi des élections en 1849, loi sur l'enseignement en 1850.

Sous l'Empire, loi des élections en 1852, loi sur l'enseignement en 1854.

On persuade, en effet, aux rois et aux hommes, que tout dépend de l'instruction. Permettez à un homme qui a voué sa vie à l'éducation de

répondre que c'est une erreur. Je ne parle pas ici de l'enseignement supérieur et secondaire ; je parle de l'instruction primaire. Sans contredit, c'est une instruction extrêmement utile, extrêmement importante, mais il faut avouer toutefois que, comme instruction, les résultats sont médiocres. Les enfants vont à l'école pendant trois ans au plus, quand on peut les y tenir aussi longtemps. Eh bien ! je dis que trois années ne font pas la vie, et que le bagage d'instruction qu'ils acquièrent pendant ces trois années ne peut être le viatique d'une longue existence. Je dis que ceux qui prétendent que l'instruction primaire est tout, ne connaissent ni l'instruction primaire, ni l'enfant, ni le peuple.

Il y a ici une autre chose : l'enfant n'est pas seulement un être ignorant, c'est un être enclin au mal et résistant. L'école diminue un peu l'ignorance, la religion seule dompte la résistance et réforme les mauvais penchants. Je dis la religion, et non pas seulement la morale. L'une ne va pas sans l'autre. Et M. Portalis disait avec raison au premier consul : « Une morale sans religion, c'est une justice sans tribunaux. »

Impossible de faire comprendre la morale à l'enfant, si ce n'est comme la volonté de Dieu, son créateur, et de la lui faire pratiquer, si ce n'est en l'appuyant sur la religion par les habitudes chrétiennes. Tout père sait cela.

Mais ce que tout le monde sait aussi, c'est que la majeure partie des enfants, chez nous du moins, sortent de l'école trop tôt, sans avoir presque rien fait. C'est ce que les instituteurs m'ont dit bien souvent. L'immense majorité des enfants quittent l'école pour satisfaire à des nécessités impérieuses qui les courbent vers la terre ou sur l'établi, et les années se passent sans que rien ne vienne suppléer au peu d'instruction qu'ils ont reçu, et bientôt perdu.

Puis il faut ajouter ceci : c'est que la majorité des maîtres est, et ne saurait être que peu capable, et se trouve nécessairement retenue dans une condition étroite par un métier borné et monotone.

Voilà la réalité.

N'attendez donc pas de l'école et du maître une nouvelle humanité.

Les quatre grands instituteurs de l'homme sont : la famille, l'Église, le travail et l'expérience.

Quant à l'école, ce n'est guère à mes yeux qu'une nourrice du second âge. Dire qu'elle changera la face du monde, c'est une puérilité.

L'école primaire donne simplement trois outils à l'enfant : le mécanisme de la lecture, le mécanisme de l'écriture et le mécanisme du calcul ; et heureux les enfants aux mains desquels l'outil ne se brise pas tout d'abord !

On l'a remarqué d'ailleurs, — cette question, messieurs, est traitée avec une sagacité supérieure dans un livre nouveau, un des plus importants qui aient paru depuis longtemps, et que je signale à tous les esprits

réfléchis, malgré les réserves que j'aurais à faire sur certains points : je veux parler de la *Réforme sociale,* par M. Le Play, conseiller d'État ; — les pays où on fait le moins de tapage de l'enseignement primaire, où on gonfle le moins l'orgueil de l'instituteur, où l'école et l'Église sont unies et en rapport continuel, où l'une apprend à lire ce que l'autre apprend à comprendre, sont les pays où l'instruction primaire est le plus répandue. Je citerai la Suisse et la Savoie. Je parle de la Savoie avec fierté, parce que c'est mon pays. Je n'ai rien constaté pour la Belgique. Mais la Savoie est peut-être le pays de l'Europe le plus avancé, quant à l'instruction primaire. Du moins la statistique, et une statistique certaine, constate que dans nos pauvres et chères montagnes, 89 enfants sur 100 savent lire. — Il faut ajouter que c'étaient les jeunes vicaires. qui, indépendamment des fonctions du ministère sacerdotal, avaient le zèle de faire plusieurs heures de classe par jour.

Je dis que l'école n'est pas tout, cela est évident pour l'instruction primaire. Mais j'ajoute que l'école, avec les besoins nouveaux, n'est pas même assez ; et je vous ai indiqué tout à l'heure quelle était sur ce point toute ma pensée, en vous parlant de *l'éducation professionnelle.*

Je résume ces idées en les reprenant sous une autre forme :

L'école, bien loin d'être la réformatrice du genre humain, n'est que l'auxiliaire du père et de la mère, dans les années de la première enfance et de la première éducation.

Elle n'a un rôle plus élevé, plus large et plus sacré, que parce qu'elle est en même temps l'auxiliaire de la religion pour faire descendre la connaissance de Dieu, du devoir, de la vie future, avec la connaissance de Jésus-Christ, dans l'âme de l'enfant.

Grâce à cela, l'école est sainte et le maître est respectable.

Sans cela, l'école n'est qu'une machine à bégayer, et le maître qu'un débitant d'alphabet.

VII. — J'ajoute : bien loin que la religion tienne trop de place dans l'école, elle n'y en tient pas assez.

C'est l'avis de tout homme pratique et de bonne foi.

Or, on me dit qu'en Belgique il y a des hommes qui demandent au contraire la séparation de l'Église et de l'école, après avoir demandé celle de l'Église et de l'État. Que voulez-vous? Je trouve cela très-franc. Vous avez des gens qui jurent de mourir sans religion, ils voudraient qu'on vécût de même ; c'est infâme, mais c'est commode.

Chez nous, ce sont des moyens détournés que l'on emploie. On s'attaque aux colléges religieux, et on demande une inspection plus sévère ; aux écoles de filles tenues par des religieuses, on demande des brevets.

Les colléges sont libres, d'une liberté restreinte, car il faut des conditions pour les ouvrir, des brevets pour les diriger, une inspection à

subir, des examens à la sortie, et dans l'inspection, dans les examens, la seule autorité agissante, c'est l'État. Cependant ils sont libres, et cela nous le devons au Président de la République française, aujourd'hui l'Empereur, il est juste d'en rappeler le souvenir, et à trois hommes que je ne puis oublier ici, M. de Montalembert, M. de Falloux et M. Thiers... Je les nomme tous trois, messieurs, et, jusqu'à mon dernier jour, tant qu'il me restera une voix, je l'emploierai à dire ma reconnaissance pour ces hommes et à protester contre l'ingratitude dont ils ont été payés depuis, pour les immenses services qu'ils ont rendus alors à l'Église et à la société. (*Longs applaudissements.*)

A l'heure qu'il est, ce sont les brevets de capacité qu'on veut obliger le gouvernement à imposer aux religieuses.

Eh bien! dans cette loi de 1850, je le répète, l'homme qui a le plus contribué à empêcher cette mesure, c'est M. Thiers : il avait une répugnance instinctive contre ces brevets de capacité demandés aux religieuses. Chez nous, cette répugnance était naturelle, mais nous n'avions peut-être pas la puissance de faire pénétrer notre conviction chez tous les membres de l'Assemblée nationale ; c'est alors que M. Thiers nous a dit : « Je ne vous abandonnerai pas dans cette campagne, et, pour ma part, je ne consentirai jamais à ce qu'une jeune fille qui a quitté sa maison, sa famille, sa mère, pour se dévouer à instruire les orphelins et les enfants des pauvres, soit obligée à comparaître pour subir publiquement l'examen de Messieurs... » qui ne sont pas dignes de les connaître... (*Mouvement.*)

Quant aux inspections, on demande qu'on inspecte de plus près nos colléges. Quelle inspection inventer qui ne gêne et ne supprime la liberté? C'est bien ce qu'on veut.

Inspecter, pour certains hommes, cela veut dire suspecter, et suspecter mène à supprimer. Sur tout cela, messieurs, voyez les contradictions de nos adversaires.

— Nous ne voulons pas de couvents : qu'avons-nous besoin d'ordres *contemplatifs?*

— Eh bien! nous vous donnerons des ordres *actifs*.

— Nous n'en voulons pas non plus.

Dans le vrai, ils ne veulent pas de couvents, sous prétexte que les religieux sont des fainéants. Eh bien! j'affirme que si c'étaient des fainéants, on les supporterait encore... du moins jusqu'à ce qu'on pût prendre leurs biens. Mais c'est précisément parce qu'ils travaillent plus et mieux qu'on ne voudrait, qu'on n'en veut pas.

Donc, pas tant de religieux, pas tant de religieuses : c'est-à-dire pas tant de religion : voilà le vrai mot sur tout cela. (De toutes parts : *C'est vrai! c'est vrai!*)

L'attaque contre les écoles de filles est non moins détournée.

On se plaint que les communes sont pauvres. Nous offrons une éducation qui ne coûte presque rien.

On dit que tout est à faire dans l'éducation des filles. Nous répondons que nous avons 14,000 écoles tenues par des religieuses sur 21,000 : c'est toujours quelque chose, c'est même trop probablement pour nos adversaires.

On s'écrie : Donnons des mœurs à la démocratie, restaurons la famille. Or, nous employons des vierges à préparer des épouses, des saintes à préparer des mères.

Tout cela est non avenu.

Il faut tout recommencer, et d'abord imposer des brevets à tout le monde. La belle affaire, pour apprendre la couture et l'alphabet, et n'aura-t-on pas bientôt une école normale des nourrices!

Au fond, on se moque des brevets! on espère ainsi que beaucoup de religieuses renonceront à l'enseignement, et c'est ce qu'on veut.

C'est toujours inspecter, suspecter, évincer.

Il faut, disent-ils, séparer la religion de l'instruction.

C'est en ce moment la grande thèse des adversaires. Ils y emploient les romans en même temps que les feuilletons, les premiers-Paris, les premiers-Bruxelles, tout, tout au monde.

Les uns se font les avocats de la famille. — J'ai lu cela; et je regrette qu'un homme comme M. Jules Simon ait été ramasser cette thèse misérable des mauvais journaux et des romanciers. — Ils prennent un air austère, et ils disent : Prenez garde, si vous faites des femmes religieuses pour des hommes qui ne le sont pas, vous préparez le schisme dans le ménage. Belle raison, en vérité! C'est comme si l'on me disait : Si vous élevez des filles riches pour des maris pauvres, vous créez l'inégalité dans le ménage. A cela, je répondrai une chose très-simple : Enrichissez les maris, si vous le pouvez. — Nullement, nous appauvrirons les femmes.

Parle-t-on ainsi au nom des maris? Nullement, le mari qui ne croit pas, est bien aise (combien de fois n'ai-je pas vu cela?) que sa femme croie.

Parle-t-on au nom des pères? Moins encore. Un père qui ne croyait pas, me disait un jour : « Je n'ai pas la foi; je n'ai pas le bonheur d'être chrétien; j'ai été élevé dans des temps moins heureux que les vôtres, mais je veux que mes enfants croient. »

Ce n'est donc pas au nom des maris, ce n'est pas au nom des pères que vous parlez. Est-ce au nom des instituteurs?

Non! Car si on enlève à la mission des instituteurs sa noblesse, sa sainteté, si on les réduit au rôle de répétiteurs d'alphabet, si on ne leur laisse plus la joie de croire qu'ils font quelque chose pour les âmes, on détruit le ressort même de leur courage et la récompense de leur peine.

Non, non; on parle au nom des faux philosophes, qui, ne sachant comment détruire la religion, et impuissants par leur misérable sophistique, trouveraient très-commode qu'on n'enseignât plus du tout la

religion, et osent dire : Faites-nous des femmes qui ne vaillent pas mieux que nous.

Cette thèse, messieurs, est précisément celle d'un roman trop fameux, et ici j'ai besoin que Mgr le Cardinal me donne d'avance l'absolution ; car je suis obligé de vous avouer cela, c'est une confession que je vous fais : je viens de lire deux romans, bien opposés, il est vrai : j'ai lu *Sibylle* et j'ai lu *Mademoiselle de la Quintinie*.

Chez les auteurs de ces deux romans, les rôles ont été renversés, c'est l'homme qui est pour la religion, c'est la femme qui est contre. J'ai donc voulu et dû voir cela.

Que voulez-vous? Je suis un pauvre médecin, j'ai des enfants malades ; j'ai pensé qu'il fallait un moment m'inoculer la contagion pour en guérir les autres, et que je n'en mourrais pas.

Or, voici les deux notes que j'ai faites après cette lecture : — je dois, pour excuser mon péché, vous avouer que je lisais un peu perpendiculairement, du moins, le second de ces livres : — Dans *Sibylle*, M. Feuillet, charmant esprit, noble cœur, a voulu montrer qu'une femme pure et courageuse pouvait élever jusqu'à Dieu un homme dépravé, avant de l'approcher d'elle : sans le prêcher, elle l'éclaire, elle le touche, elle l'étonne, elle lui fait partager peu à peu ses croyances : à force de l'admirer, il devine ce qui la rend admirable. Encore meurt-elle, et c'est peut-être la plus belle, ou du moins la plus noble pensée de l'auteur. Il n'a pas voulu que ses deux héros reçussent la récompense de Dieu en ce monde : le jeune homme, lui, reste ici-bas, seul, les bras tendus vers le ciel et l'infini ; mais vers un infini que Sibylle a su remplir des plus sublimes réalités, et qui le consoleront désormais sur la terre.

Or, voici qu'une femme s'est mise en rage (après avoir lu, je n'ai pas trouvé d'autre mot) contre ce gracieux exemple de l'ascendant de la vertu dans une femme. Elle introduit une jeune fille, qui s'appelle mademoiselle de la Quintinie, dans un monde d'impies, qui sont tous sublimes, bien entendu, et de dévots qui sont tous ridicules ou odieux : ceci encore devait être. Mais il faut avouer que l'art a vraiment manqué ici par trop au romancier. Si j'avais fait ce roman, j'y aurais mis quelque chose de plus : j'y aurais voulu une créature simple et naturelle, pour dire la vérité à chacun ; cela n'y est pas. On attend sans cesse cette créature, qui remette chacun dans la simplicité et dans le vrai : on l'attend vainement. Mais à sa place que nous montre-t-on? Un pédant, — il n'y a pas d'autre nom, — qui, parodiant les procédés de Sibylle, et les prenant à rebours, dépouille cette âme de toute croyance, afin, non pas de s'élever jusqu'à elle, mais de l'abaisser jusqu'à lui. Puis, l'auteur s'indigne et se moque de la foi de Sibylle, qui semble exiger de celui qui l'aime un billet de confession ; et cet auteur ne s'aperçoit pas que son ennuyeux héros exige de sa pauvre victime un billet de non-confession, un certificat d'incrédulité totale. La jeune et charmante Sibylle est presque aux yeux

de l'auteur un inquisiteur qui force à croire. Eh bien! son pédantesque héros est un inquisiteur aussi, mais un inquisiteur japonais, qui force à abjurer, et à marcher sur Jésus-Christ.

Et quelle est la conclusion de tout cela, messieurs? La voici : Ce sont ceux qui ont peur que les enfants croient malgré eux, qui s'arrangent de façon à les forcer à ne pas croire. C'est la perversion substituée à la conversion.

Je me suis permis cette digression, parce que ce roman est précisément la mise en scène de la thèse que je lis dans les journaux : Séparez la religion de l'instruction des filles, de peur de préparer la division dans les ménages.

Il y en a d'autres qui osent écrire tous les matins :

« Séparez la religion de l'école, car la religion est entre les mains des prêtres, dont le chef a condamné les principes de nos constitutions modernes; et leur enseignement est antinational. »

Vraiment, envers des gens qui pardonnent, qui ne se battent pas en duel, ni dans la rue, et qui n'aiment pas les procès, on se croit tout permis, toutes les offenses, tous les mensonges!

Faut-il le répéter pour la millième fois? Parce que le pape, en se défendant, et défendant la doctrine catholique, contre les emportements de M. de Lamennais, en 1832, contre les violences et les brutalités de M. de Cavour, en 1861, parce que le pape s'est prononcé dans des actes publics, contre des erreurs énormes, recouvertes de mots trompeurs, on ose affirmer que le pape condamne les constitutions belge, anglaise, française, allemande, américaine, etc.

On oublie, et les déclarations des évêques, — des vôtres en particulier, — et les serments des cardinaux, et les explications réitérées, et la conduite enfin si sage, si ferme et si nette du Saint-Siége, en ce siècle, comme en tous les autres, vis-à-vis de toutes les formes changeantes du gouvernement des hommes. (*Applaudissements.*)

Je le dirai simplement : pour moi je me sens profondément blessé quand on doute de ma loyauté de citoyen. J'ai l'âme française et j'aime mon pays, et c'est au fond de mon cœur un indestructible amour. Sans doute, selon l'admirable parole de Fénelon, nous sommes tous citoyens de Rome ; — je dis de Fénelon, car le *civis romanus sum* de saint Paul, qu'on citait hier, n'a pas été dit dans ce sens. — Tout catholique est Romain, s'écriait l'immortel archevêque de Cambrai, et par le fond de ses entrailles, et sa main se dessécherait et la vie s'éteindrait en lui avant qu'il refusât de la donner, et mille vies, comme une goutte d'eau, pour l'Église Mère et Maîtresse de toutes les Églises. (*Longs applaudissements.*)

Mais, certes, ces grands sentiments de l'âme catholique, bien loin d'exclure en nous l'amour de la patrie, le confirment et l'enflamment. Notre-Seigneur, lui aussi, a aimé sa patrie; il est mort pour elle, et tous

les Pères, méditant la parole de saint Jean l'évangéliste, *pro gente*, ont pensé qu'en mourant pour le genre humain tout entier, Notre-Seigneur avait eu sur le Calvaire un regard particulier, c'est le mot de Bossuet, pour sa patrie.

Et la veille même de sa mort, en gravissant la montagne des Oliviers, et voyant la triste Jérusalem, il se prit à pleurer sur elle : *Flevit super illam,* et s'écria : « Jérusalem, Jérusalem, combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfants sous mes ailes ! » Jésus-Christ n'a pleuré que deux fois dans l'Évangile. Une fois sur sa patrie, afin de montrer que l'amour de la patrie doit demeurer à jamais, et jusqu'à la mort, dans toute âme honnête et chrétienne ; et une fois sur Lazare, son ami, afin de montrer que l'amitié est un des plus purs et des plus nobles sentiments du cœur de l'homme, et, comme le dit l'Écriture, un remède de vie et d'immortalité. *Medicamentum vitæ et immortalitatis.* (*Applaudissements.*)

Messieurs, me permettrez-vous de dire ce que vous me faites sentir à l'heure où je vous parle, par vos applaudissements si affectueux ?.. Non, je le sens, je ne suis plus un étranger parmi vous. Je n'ai pas le bonheur de vous connaître tous personnellement. Mais je vois, je connais vos âmes ; vous voyez, vous connaissez la mienne ; et je sens que désormais j'ai des amis parmi vous, et qu'entre nous, comme le disait autrefois saint Paul aux amis de son apostolat, c'est *à la vie, à la mort. Ad convivendum et commoriendum.* (*Vifs applaudissements.*)

Je le répète donc, je suis profondément blessé quand on doute de ma loyauté de citoyen. J'ai l'âme française, comme vous avez l'âme belge, et vous seriez malheureux, si votre noble nation était de nouveau englobée, comme elle l'a été trop souvent, tantôt par ceux-ci, tantôt par ceux-là. (*Applaudissements.*)

Et mes prêtres apprennent de moi à être de bons citoyens, attachés aux lois et à l'honneur de leur pays. Toute imputation contraire, je l'appelle hautement une diffamation. Quand il s'agit de moi, je la méprise, quand il s'agit de mes prêtres, je demande justice.

Et ce que j'appelle une diffamation, je l'appelle aussi une dérision.

En vérité, je le demande : Est-ce qu'il est question de démocratie et de parlementarisme, de constitutions politiques, des principes de 1789 ou de 1795, dans l'enseignement des enfants de huit à douze ans ? Leur apprend-on la grammaire ou le code, Lhomond ou Puffendorf, l'arithmétique ou la théorie des pouvoirs, b, a, ba, ou l'Esprit des lois ? Ne venez donc pas nous faire des phrases sur tout cela, c'est se moquer du bon sens et de l'esprit humain.

Séparez la religion de l'école, dit-on, de peur qu'on n'enseigne l'intolérance.

Soyez donc francs, et dites de peur qu'on n'enseigne la religion.

C'est toujours le même refrain : soufflons cette lumière, qu'elle ne brille plus ; nous aimons mieux nos ténèbres.

VIII. — Du reste, ne nous effrayons pas trop de ces attaques, parce qu'elles viennent seulement des journalistes. Et puisque j'ai prononcé ce mot, laissez-moi, messieurs, vous dire toute ma pensée.

Il y a des journalistes, à qui nous devons une reconnaissance immortelle, pour le courage avec lequel, chaque matin, ils luttent, défendent l'Église, la religion, dans des conditions souvent si dures et si inégales. (*Applaudissements.*)

Mais en dehors de ces efforts généreux de quelques hommes, il y a un empire du journalisme qui est effroyable et immense en Europe. Dans tous ces journaux, un petit nombre d'hommes écrivent, et tout le monde lit, et il faut ajouter que très-peu comprennent. En sorte que le petit bataillon de ceux qui parlent, finit par entraîner la grande masse de ceux qui écoutent.

Et à ce sujet, je ferai une remarque. Mais j'abuse de votre attention. (*Non, non, continuez.*)

Le journalisme est précisément l'exemple de l'enseignement séparé de la religion. Les journalistes parlent, professent, écrivent, attaquent, inventent, tranchent, précisément comme si la religion n'existait pas. Or, sont-ils ainsi des restaurateurs de la morale? Supposez que ces journalistes deviennent des instituteurs. Supposez qu'on dise à l'école ce qui se dit dans la presse irréligieuse. Quel chaos, quels préceptes!

J'ai dit : les journalistes. Mais ce ne sont pas tous les journalistes qui prêchent la séparation de la religion et de l'école, ce sont les étourdis du journalisme : ce ne sont pas les vétérans, ce sont les têtes folles et non pas les têtes grises, ce sont les inventeurs, les utopistes. Or, je demande aux hommes politiques ce qu'ils pensent des faiseurs de système, des utopistes, des idéologues.

Je demande aux hommes de cinquante ans ce qu'ils pensent de ces petits messieurs de vingt-cinq ans, qui dans leurs articles, professent la puissance de l'éducation, et par l'usage qu'ils font de celle qu'ils ont reçue, prouvent à quoi elle leur a servi.

J'ai souvent remarqué, d'ailleurs, à quel point certains journalistes sont mal informés. Ils vont de leur bureau à leur cercle, écrivant cent fois la même chose, et criant par routine contre des maux qui ont cessé d'exister, sans jamais venir voir par leurs yeux. Ils n'ont jamais vu un village, ils ne sont jamais entrés dans une usine, ni surtout dans une église, ni entendu un prêtre, ni vu un paysan, ni visité une chaumière.

A l'heure où je parle, dix ou douze de ces messieurs, le cigare à la bouche, écrivent qu'il faut séparer la religion de l'école, ou autres phrases de ce genre. Et que font au même moment, en Europe, cent millions d'êtres humains? Ils travaillent ; et après avoir travaillé, ils vont rentrer dans une chaumière ou dans une mansarde, puis demain recommencer ; et dans cette vie monotone, sur ces intelligences peu raffinées,

quels rayons consolateurs seront tombés depuis le berceau jusqu'à la tombe? Enfants, ils voudraient jouer ; quelle voix leur dit : Non, mon enfant, il faut *travailler?* Jeunes, ils voudraient jouir et disperser ce qu'il y a de meilleur dans leur âme, leur amour. Quelle voix leur dit : Non, mon enfant, *sois pur?* A quarante ans, ils voudraient s'enrichir, se révolter ou s'amuser. Quelle voix leur dit : *Demeurez probes, calmes et tempérants?* A soixante ans, ils voudraient se désoler, s'aigrir ou s'abrutir. Quelle est la voix qui leur dit : *Espère?*

Messieurs, il n'y a ici-bas qu'une voix qui dise cela, avec tendresse et persuasion, aux millions de travailleurs qui souffrent : c'est la voix de la religion. A tous ces pauvres gens, il n'y a qu'une voix pour leur dire, qu'il y a un Dieu, un devoir, un avenir, un Jésus-Christ qui a travaillé comme eux, et souffert pour eux, et un crucifix qui sera leur consolation et leur espérance à la dernière heure! (*Longs applaudissements.*)

Otez cela, messieurs les journalistes, messieurs les écrivains, ôtez le crucifix, ôtez le tabernacle, ôtez la religion, comme vous voulez le faire et comme vous l'auriez fait, si Dieu l'avait permis, et la vie humaine ne sera plus qu'une horreur, coupable ou affreuse, et la terre ne sera plus qu'un lieu de débauche ou de supplice.

Messieurs, quand on me dit qu'il y a des gens qui veulent ôter tout cela, je réponds instinctivement qu'ils n'y pensent pas ; non, ils ne savent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils veulent! Je n'ai jamais pu croire qu'il y ait ici-bas une dépravation assez profonde pour l'imaginer ou le vouloir sciemment.

Ce n'est pas tout. Il y a encore une chose qu'ils ignorent, ces jeunes gens qui écrivent... et qu'ils devraient savoir, ces prétendus hommes de progrès, eux qui enseignent comme sachant tout, avec une telle conscience de leur infaillibilité... Mais vraiment je crains de vous fatiguer... (*Non, non.*) Ils ignorent qu'un progrès s'accomplit tous les jours. Nous voyons cela dans nos diocèses. Les populations rurales s'élèvent ; la liberté du sol et le travail courageux ont porté leurs fruits. Le paysan est mieux nourri, mieux logé, mieux vêtu, mieux payé. L'industriel comprend qu'il est de son intérêt et de son devoir de bien traiter les ouvriers ; les écoles, les logements, les bibliothèques se fondent ; et en même temps les propriétaires, fermiers, industriels, tous les gens pratiques, rebâtissent les églises ; ils ne comprennent pas que le réveil matériel soit possible sans le réveil moral. (*Bravo!*) S'il n'y avait que la matière qui se réveillât et qui triomphât, ce serait effroyable. Il se fait donc comme un concert de toutes les forces pour arriver à ce grand résultat. Ce résultat est lent, il est difficile, mais il est commencé. L'expérience a parlé, elle parle, elle prévaudra.

Eh bien! messieurs les écrivains ignorent cela ; ils parlent de désunir précisément ce que tout le monde veut rapprocher, et au moment même où l'accord et le progrès se font, ils créent le désaccord et font le retour en arrière.

Mais, quittons cette petite compagnie des écrivains de la presse irréligieuse, et entrons dans la vraie nation, parlons aux pères de famille, aux chefs d'industrie, aux grands exploitants de la terre, aux commandants d'armées, aux hommes d'État, aux magistrats, aux hommes qui ont le droit d'être entendus. D'une commune voix, tous vont vous répondre :

« Nous avons besoin qu'on moralise de bonne heure les hommes, et la religion des peuples c'est toute leur morale. Nous assistons à une immense transformation. La facilité des voies de communication et les développements de l'industrie opèrent une nouvelle répartition des hommes et des occupations sur la terre. Au fond de son village, le paysan est tenté par le désir de se déplacer, le sifflet de la vapeur l'appelle, et dans la ville, l'ouvrier est tenté par le sifflement de la convoitise et du plaisir. »

Il importe donc que le paysan, ébranlé dans sa chaumière, l'ouvrier troublé dans son atelier, soient fortifiés dans leur conscience ; que, dans leurs visions d'avenir, la foi, la famille, la conscience, saintes figures, ne soient pas remplacées par la richesse, la jouissance, l'ambition. Hélas ! c'est du mauvais côté que penche la balance. Les poids sont nombreux, sont énormes, dans le mauvais plateau ; et ce pauvre petit poids de la religion, cette dose si faible, cette paillette d'or, reçue à la hâte, avant douze ans, provision de toute la vie entière, vous voulez l'arracher ! Saint François de Sales a comparé l'âme agitée de l'homme à une pauvre barque jetée en pleine mer et battue par tous les orages. Cette barque n'a pour se défendre qu'un gouvernail, la religion. Eh bien ! cette petite barre, qui tient si peu de place dans ce navire, chargé de richesses immortelles, cette petite barre du gouvernail, vous voulez la jeter à la mer !

Séparer la religion de l'école, au moment où les plus puissants et les plus redoutables attraits arrachent l'homme aux influences morales, mais c'est le comble de la folie ! Et la main ne vous tremble pas quand vous allez porter le coup à la dernière racine par laquelle l'arbre recevait un peu de séve ? Qui êtes-vous donc ?

IX. — Mais soit ! voilà qui est fait ! Vous avez triomphé : il n'y a plus de religion dans les écoles : Forcerez-vous à venir aux églises ? Non. Accorderez-vous le temps nécessaire pour y aller ? Non. Payerez-vous partout des curés et des vicaires ? Non. Il y aura donc de moins en moins de religion ! Oui. Dites la vérité : que le catholicisme tombe, cela vous est égal, n'est-ce pas ? Oui. Même agréable ! Oui. N'en parlons donc plus. Il n'est plus question de nous.

Mais alors, il va être question de vous ! La charge que vous nous ôtez, vous la prendrez sans doute ? La doctrine que vous répudiez, vous la remplacerez. Par qui ? Par quoi ?

C'est ici que je vous attends, à ce lendemain formidable, qui est le juste châtiment de tous les triomphes impies.

Quels sont vos maîtres? Quelles sont vos doctrines? Qui êtes-vous?

Je vais vous le dire. Mais auparavant je vous dirai qui nous sommes nous-mêmes, afin que vous nous connaissiez bien.

Ici, messieurs, je me permettrai très-librement de louer l'Église, le clergé, les catholiques : vraiment ils ne sont pas gâtés par le temps qui court. Un des prêtres les plus éminents de notre époque, le père Newman, vient d'intituler un livre : *Apologia pro vitâ suâ*. Et nous aussi, nous aurions à écrire une défense de notre vie attaquée tous les matins par les faiseurs de nouvelles! Quelle sévérité contre nous! quelle rigueur implacable! Nous faisons ici-bas une œuvre qui, sans la grâce de Dieu, serait un tour de force. Nous entretenons, sous toutes les latitudes, deux à trois cent mille jeunes gens ou jeunes femmes, à qui nous disons de vivre entre la chasteté et la pauvreté, avec l'ordre de ne jamais faillir devant les deux grandes tentations de notre nature. En voici un qui tombe, un autre est cupide, celui-là remplit mal une fonction. Aussitôt, le monde entier le saura, et, par une généralisation absurde, les mille échos de votre presse répéteront : Tous ces gens-là sont des misérables ou des incapables!

Eh bien! je louerai ceux que l'on attaque ainsi, je louerai l'autorité qui les gouverne, et la doctrine qui les inspire; et, comme saint Paul, je serai fier une fois dans ma vie. Je louerai de loin nos chers prêtres des villages. Je prendrai l'offensive, et je provoquerai les adversaires de l'Église. Ouvrons un grand concours et comparons nos forces. Faisons, comme on dit, notre inventaire, notre balance, et comparons l'actif de la religion et l'actif de ses adversaires.

Ici, messieurs, nous montons sur les sommets. Car l'Église a cela de sublime, qu'à propos d'un petit enfant de village elle agite la question de la vérité totale. Elle n'a pas deux vérités, ni pour la sincérité deux mesures, ni une petite et une grande morale. Elle n'a rien à offrir aux fils des empereurs qu'elle ne donne aux fils du paysan. Eh bien! voici ce qu'elle apporte à toute créature :

La sublimité des affirmations; — la puissance féconde des convictions; — la perpétuité des dévouements.

Et 1° *La sublimité des affirmations.*

En voulez-vous un exemple?

L'autre jour, je lisais un compte rendu de l'*Académie des Sciences*, et en même temps une lettre d'un de mes prêtres.

A l'Académie, un savant apportait un peu de chair en putréfaction, sur lequel s'agitait une vermine invisible, et, regardant cela dans la loupe, il s'écriait : Je tiens le secret de la vie! Ce vermisseau, il est né de rien, il n'a ni père ni mère, c'est la *génération spon-*

tanée (1). Et tous les athées de s'écrier : « Donc tout s'est fait ainsi. Donc Dieu est désormais inutile. Quel bonheur ! Nous avons pour père le néant. Nous sommes les plus heureux orphelins du monde ! » (*Éclats de rire et bravos universels.*)

En même temps que je lisais cela, je recevais, cela m'a frappé, une lettre d'un prêtre de mon diocèse, qui était allé dans une petite ville de France, à Paray-le-Monial. Là, on avait fait une sainte cérémonie, et procédé à l'une de ces affirmations contre lesquelles la contradiction ne peut rien. On avait affirmé que telle âme avait été une âme sainte : on recueillait avec respect, non pas comme ce savant, un peu de chair en putréfaction, mais une poussière vénérée, des ossements qui avaient été sanctifiés par la pénitence chrétienne, par la chasteté, par la charité, par la justice, et en recueillant la dépouille mortelle et sacrée de cette âme, que la sainte Église catholique déclarait avoir été une âme sainte, héroïque, on procédait à une affirmation incomparable ! Montrez-moi un de nos adversaires qui ait jamais pu dire comme l'Église catholique : Voici un homme que je vénère et dont je baise la cendre, car il a été un saint, je le déclare à la face du ciel et de la terre, et si quelqu'un peut lui jeter la pierre qu'il se lève ! On ne l'a encore jamais fait... Eh bien ! je me permets de croire que, si celui qui vénère ces ossements bénits de Dieu et cette sainte poussière, pouvait voir l'âme qui les a animés, il aurait mieux découvert les grands secrets de la vie que l'inventeur de la prétendue *génération spontanée !* Car il aurait découvert qu'il y a un ciel et une terre, un Dieu et des âmes, un sublime concert entre elles, une puissance réservée au bien, parce que tout bien sort de la suprême puissance qui est notre Dieu, notre Père ! Et je l'atteste au nom de ce Père lui-même, qui a visité la terre, et y est descendu un jour, et s'est montré, la main sur la plaie de son cœur sacré, à cette simple fille des champs dont j'ai baisé la poussière !

Oui, je le répète, quelle énergie, quelle fermeté ! Mais aussi quelle splendeur dans nos affirmations !

2° *La puissance féconde des convictions.* — Un mot seulement. Croyez-vous, messieurs, que la société est gardée par la gendarmerie ? Moi, je crois qu'elle est gardée par les commandements de Dieu. J'honore,

(1) Qu'il me soit permis de rendre ici un sincère hommage aux beaux travaux de M. Pasteur, pour détruire cette doctrine opiniâtre et absurde. Quand il m'arrive un écho de la science spiritualiste, quand je puis connaître quelque chose des recherches ingénieuses et profondes d'un Pasteur sur les *générations spontanées,* d'un Flourens, ou d'un Quatrefages sur l'*Unité de l'espèce humaine,* j'éprouve une jouissance profonde, et, bien qu'ignorant, je salue dans ces docteurs de la science, des auxiliaires de ma foi.

Je ne puis oublier qu'un des premiers travaux sur la question des générations spontanées, couronné par l'Académie des sciences, a été fait par M. Van Beneden, savant professeur de cette belle Université catholique et libre de Louvain, que j'admire et que j'envie.

j'aime les gendarmes : ils nous gardent contre les voleurs. Mais qui sont les voleurs? Ceux qui n'obéissent plus aux commandements de Dieu.

On parle de la nature, de la raison. Messieurs, notre nature nous porte au bien, mais aussi au mal. Il faut donc que Dieu vienne et dise : Je suis le maître, *Ego Dominus*. Et je te dis :

Tu ne tueras pas;

Tu ne voleras pas;

Tu ne mettras pas ton père à l'hôpital;

Tu ne tromperas pas ta femme;

Tu respecteras ton corps;

Tu ne mentiras pas.

Nous apprenons cela sur les genoux de nos mères, et c'est la sainte Mère l'Église qui le leur dit.

3° *La perpétuité des dévouements.* — Sans faire ici un tableau trop facile de ces dévouements qui se succèdent sans fin dans l'Église, pour le service des innombrables misères humaines, sans parler de tous ces religieux et de toutes ces sœurs, consacrés sous tant de noms divers, à tous les besoins de la charité; de ces missionnaires, voués à toutes les fatigues de l'apostolat, qui s'en vont mourir sous tous les climats, brûlants ou glacés; de ce dévouement obscur et quotidien du prêtre, dans les villes et dans les campagnes, de cette multitude de bonnes œuvres qui s'accomplissent dans l'ombre par la charité catholique : toutes ces larmes essuyées, toutes ces indigences soulagées, tous ces malades visités, tous ces enfants, tous ces vieillards recueillis; sans parler de ces pères vertueux, de ces femmes pudiques, de ces mères admirables, formés, gardés par la religion : sans entrer dans ces détails infinis, je résume tout d'un mot : voyez nos saints! Je vous demande uniquement de penser une fois à vos noms de baptême. En effet, nous portons tous le nom d'un homme ou d'une femme, qui a cru en Jésus-Christ, et qui a été tout simplement un héros de dévouement ou de courage.

J'attends maintenant l'exposé des valeurs et des doctrines de ceux qui nous combattent et je vous avoue que je l'attends en paix. Je vois :

1° *L'audace des négations.* — J'ai publié l'année dernière un livre, que j'ai appelé un *Avertissement;* je l'ai fait avec un profond regret, mais c'était un grand devoir; un livre où j'ai résumé toutes les négations sur Dieu, sur l'âme, sur le bien et le mal, sur l'immortalité et la vie future. J'avoue que quand j'ai vu cela de près et dans le détail, je l'ai trouvé prodigieux; prodigieux d'audace, sans doute, mais surtout prodigieux d'abaissement intellectuel et moral, et de délirante impiété.

Je vous respecte trop, messieurs, pour redire tout cela devant vous. Jugez du reste par ces quelques traits :

Dieu, c'est *un vieux mot, un peu trop lourd* pour la légèreté et la grâce de nos esprits.

Dieu ! c'est *la catégorie de l'idéal...*

Il faut reconduire Dieu à la frontière en le remerciant de ses services provisoires.

L'âme, la Providence et l'immortalité, vieux mots encore *dont on apprendra de plus en plus à se passer.*

L'*âme* n'est que *l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moëlle épinière.*

L'immortalité réelle est un rêve.

Les morts n'ont plus qu'*une existence idéale*, dans le souvenir des vivants, et il faut savoir se *passer d'espérances.*

La vertu, oh ! il ne faut pas s'en trop inquiéter. Dernièrement un jeune homme disait : *Le vice et la vertu, c'est un produit ;* je cite textuellement. *c'est un produit comme le sucre et le vitriol !* (*Indignation générale.*) Et pour cela il demandait un premier prix de discours français. C'était vraiment impossible.

Je vois toujours les géographes et les navigateurs s'obstiner à chercher un passage aux deux pôles de notre planète. Eh bien ! nous sommes plus heureux dans le monde des idées.

Oui, il y a maintenant, dans le monde philosophique, une grande découverte en vain poursuivie par les navigateurs : c'est ce que j'appellerai le libre *passage par les glaces*, au cap nord de la vérité, jusqu'à l'athéisme et au matérialisme.

Oui, on arrive maintenant à l'athéisme, au matérialisme, couramment, commodément ; et par trois chemins : littéraire, métaphysique, scientifique ; agréablement et comme à voile avec M. Renan, péniblement et comme à la machine avec M. Vacherot ; lourdement et comme à la rame avec M. Taine. On trouve du reste la carte de ces tristes voyages dans les admirables livres du P. Gratry et de M. Caro (1).

2° Mais, laissons ces pénibles choses. Je le sais, il y a des philosophes spiritualistes, il y en a beaucoup. Je me tourne vers eux, et, en les remerciant de leurs efforts, je leur demanderai compte de l'*impuissance de leurs hésitations.* On ne trouve pas chez eux le grossier, le brutal matérialisme que je viens de signaler : non, ils sont spiritualistes, ils le déclarent, et au fond je crois qu'ils le sont. Seulement ils hésitent. Ils veulent demeurer spiritualistes, et ils ont si peur de notre compagnie, que, sans prendre la doctrine des athées, ils en prennent le ton.

Aujourd'hui, les grands esprits, parmi les contemporains, M. Guizot, M. Cousin, et dans des temps plus reculés, Leibnitz et Descartes, sont devenus des cléricaux.

Nos spiritualistes donc, effrayés d'une part, de l'autre, enivrés, je ne sais comment ni pourquoi, ils le savent probablement, sont vraiment étranges. Ils parlent de *notre immobilité,* de nos *lieux communs,* de *leurs*

1. *Les Sophistes et la Critique.* — *L'Idée de Dieu.*

idées nouvelles; ils sont *en progrès;* ils marchent; ils en appellent tous les matins à la *discussion,* qui découvrira le vrai... tôt ou tard. Ils voudraient *jeter un pont entre ceux qui pensent et ceux qui devraient penser.* Toutes ces phrases se sont fixées dans ma mémoire.

Quant aux *lieux communs* qu'ils nous reprochent, je sais ma langue, et je distingue entre *banalités* et *lieux communs.* Banalités, ce sont leurs attaques. Lieux communs, ce sont nos principes; oui, des lieux communs à tous, des lieux de refuge, de défense, de repos; comme la patrie est commune, comme le droit est commun.

Je disais naguère à l'un d'entre eux, bon et aimable jeune homme, esprit distingué, qui avait remporté un prix de discours latin, ce qui n'est pas toujours suffisant pour raisonner juste; je lui disais: Comment! vous vous prétendez philosophe, et vous parlez d'idées nouvelles! Je comprends que les pharmaciens aient des idées nouvelles, des produits nouveaux, parce que, grâce à la chimie, on fait des progrès, on trouve des remèdes inconnus. Mais quoi! la Justice, une idée nouvelle! la Vérité, une idée nouvelle! la Beauté morale, une idée nouvelle! la Bonté, une idée nouvelle! l'Ame, une idée nouvelle! C'est absurde. Le Bon, le Vrai, le Beau, sont nécessairement des idées éternelles. Quand vous me parlez d'idées nouvelles, ce ne peut être que des idées de second, de troisième, de quatrième ordre. Mais les grandes idées, celles qui remuent le monde, celles qui l'honorent et le sauvent, celles-là sont éternelles.

Non, vous n'êtes pas en progrès; vous êtes en recherches. Mais il y a un milieu, comme le disait M. de Lamartine, entre la borne immobile et la boule qui roule toujours. La boule qui roule toujours n'est pas en progrès, elle roule toujours, voilà tout; elle ne sera jamais la base ni le fondement de rien.

Cela me rappelle, messieurs, une histoire que vous connaissez peut-être; me permettez-vous de vous la dire dans la familiarité de notre entretien? C'est l'histoire de ce barbier qui avait écrit sur sa porte: *Aujourd'hui on rase ici pour deux sous, demain pour rien.* Eh bien! à ces jeunes philosophes je dirai: Vous aussi, vous écrivez sur votre porte: Aujourd'hui on cherche la vérité... demain on la trouvera. (*Vifs applaudissements.*) Demain, toujours demain: mais l'humanité veut vivre aujourd'hui.

Vous êtes vieille, dit à la religion cette jeune et prétendue philosophie. — Mais vous aussi, ma sœur, vous êtes vieille. Si vous avez quelque chose de bon, c'est aussi vieux que moi. Au fond, dans ce que vous savez de vrai et de sûr, nous avons le même père, nous avons le même âge. Seulement je suis mère et ma race couvre la terre. Et vous êtes toujours fille, mais vieille fille, et vous avez tort d'accuser mon âge qui dit le vôtre, qui a sa gloire dans ma fécondité éternelle, et qui fait votre confusion. (*Rires et applaudissements.*)

Je crois être autorisé à dire, dans le langage du jour, à cette philosophie candide : Nos valeurs sont des écus sonnants et comptants, et les vôtres sont des créances toujours différées, des créances sur l'imaginaire, sur les brouillards de la Seine ou de l'Escaut. (*Bravo! bravo!*)

Vous mourrez insolvable, si vous continuez ; et au fond vous ne vivez que des emprunts que vous nous faites. L'idée de Dieu, de l'âme, l'immortalité, la science du bien et du mal ; vous me devez tout cela, et quand vous vous séparez de moi, vous perdrez tout cela infailliblement.

3° *La stérilité des dévouements.* — Vous ne me démentirez pas, messieurs, si je vous dis que tous les laïques ont à la bouche et dans le cœur les mots suivants : *carrière*, *avancement*, *bon mariage*, *commerce*, *fortune*, et tout cela est parfaitement légitime, je suis loin de vous le reprocher.

Mais cela ne suffit pas au pauvre genre humain. Il est ainsi fait qu'il a besoin que quelqu'un accepte ce que le P. Lacordaire appelait éloquemment *le ministère du sacrifice.*

Quand vous serez tous en train de vous occuper de votre fortune, de vos enfants, de vos plaisirs, de vos champs, de vos affaires, qui se chargera des orphelins et des vieillards ? Qui se chargera des pauvres et des fous, des malades et des infirmes? Personne, si nous ne sommes pas là. Personne! Qu'ils meurent! Voilà la réponse des pays païens, de la moitié de la terre depuis Jésus-Christ, de toute la terre avant lui.

La preuve est là : et j'ai tâché de la développer dans un livre sur *la Charité ;* — il n'y a jamais eu sur la terre, avant Jésus-Christ, un ami, un instituteur dévoué pour les enfants du pauvre peuple. On n'en a jamais entendu parler ; jamais un gouvernement n'a pensé à en avoir ; comme il n'y avait pas un hospice sur la terre avant le Christianisme.

Je passe rapidement sur tout cela, qui ne souffre aucune contradiction, et je finirai en adressant à ces messieurs une invitation qui ne peut que leur être agréable. Je leur dis : Venez, vous tous, philosophes et critiques, venez et faites-moi le plaisir, pour le bien-être de l'humanité souffrante, d'afficher à la quatrième page de vos journaux ceci :

« On demande quatre à cinq cent mille héros des deux sexes pour apprendre la prière et l'alphabet à des enfants malpropres (*longue hilarité*), à condition que héros et héroïnes resteront chastes, patients, persévérants, travailleront dix heures par jour pour trente sous, et recevront des calomnies pour supplément de salaire, en se refusant même les plaisirs permis. »

Faites-moi le plaisir de mettre cela la semaine prochaine à la quatième page de vos journaux.... je vous payerai l'annonce. (*Rires et applaudissements.*)

Messieurs, vous riez, vous avez raison.... et vous avez tort.... Car cette armée sublime, elle existe. Un maître unique a pu la créer, l'inspirer ; il la lève, il la recrute, il l'arme, et la commande depuis dix-huit cents

ans ; et elle ne demande d'autre récompense que son sourire, que sa bénédiction, sa compagnie : ce maître, c'est Jésus-Christ. (*Nouveaux et longs applaudissements.*)

Ah ! messieurs, si ce parallèle est exact, si l'Église apporte au monde des affirmations sublimes, des vérités efficaces, des dévouements intarissables, et si ses adversaires n'ont à offrir que des négations audacieuses, de bonnes intentions fragiles, un calcul intéressé et nécessaire, et un égoïsme, hélas ! presque universel, s'il en est ainsi, et il en est ainsi ! reconnaissez que le Christianisme est le grand bienfaiteur du genre humain, et faites place au Christianisme, place dans la famille, dans la charité, dans l'école, partout où il peut vous faire du bien.

Je voudrais convoquer ici un père, une mère, un roi, un homme d'État, un juge, un général, un recteur, un préfet, un marin, un industriel, un propriétaire, en un mot, un conseil de gens pratiques, ayant ici-bas une responsabilité sérieuse.

Nous composerions ensemble trois bibliothèques.

Dans l'une, tous les nouveaux pontifes de l'avenir : Hugo, Littré, Sand, Quinet, Béranger, Comte, Taine, Renan.

Dans l'autre, les meilleurs du passé, les sages : Platon, Aristote, Descartes, Leibnitz, Pythagore, Zoroastre, Confucius, etc.

Dans la troisième, un seul livre, l'Évangile.

J'en appelle à toutes les mères, à tous les rois, à tous les pères de famille, à tous les hommes de cinquante ans, prenant un petit enfant par la main, avec respect et émotion, je demande à ce concile du genre humain de me dire lequel de ces trois breuvages je dois verser dans cette petite âme... Il n'y aura qu'un cri : l'Évangile ! l'Évangile !

Et maintenant, proposez de séparer la religion de l'enseignement primaire !

X. — Ce qu'il faudrait, messieurs, ce serait de séparer cette question de la politique, à jamais, avec deux ou trois autres, et de les déposer, comme les Hébreux déposaient les tables de la loi, dans une *arche d'alliance*.

Oui, ce que nous devrions tous désirer, ce n'est pas qu'on sépare l'enseignement et la religion, c'est que l'on sépare l'enseignement et la politique.

Je voudrais que l'enseignement ne fut plus un ministère politique, qu'il fût mis à part, ainsi que la religion, comme un terrain réservé, sacré, au lieu d'être remué et tourmenté sans cesse.

Je voudrais (et c'est le résumé de ce long entretien, messieurs), que nous fussions tous d'accord, hommes publics et chefs de famille, pères et mères, ministres de la Religion et ministres de l'État, publicistes et prédicateurs, pour professer :

— Que l'enseignement primaire doit être répandu :

— Qu'il doit s'étendre aux deux sexes :

— Qu'il doit être libre et à bon marché, mais non pas gratuit et obligatoire ;

— Qu'il doit être développé et étendu à presque toute la vie :

— Qu'il doit être considéré comme un auxiliaire des familles et non comme un réformateur des États ;

— Qu'il doit être, avant tout, religieux ;

— Que la religion de l'Europe civilisée, c'est le Christianisme, c'est l'Église de Jésus-Christ, c'est l'Évangile.

Je voudrais encore que dans les polémiques il y eût comme une entente universelle, pour ne pas toucher à certains sujets, pour les respecter, et les placer au-dessus et à l'abri du feu de la bataille.

Il y a quelques semaines, plusieurs délégués des nations, réunis à Genève, sont convenus de *neutraliser les ambulances et les infirmiers* sur le champ de bataille (1). Belle idée chrétienne ! Celui qui fait le bien est de tous les pays, et il a droit à un laissez-passer universel. Que ne pouvons-nous ainsi *neutraliser tout ce qui fait du bien,* Religion, Enseignement, Bienfaisance, et convenir que l'on ne tirera plus sur le bon prêtre, on ne tirera plus sur le bon instituteur, on ne tirera plus sur la sœur de charité, on laissera passer Jésus-Christ ! (*Longs applaudissements.*)

Quel magnifique traité de paix !

.... Eh bien ! messieurs, il ne faut pas s'y attendre. Je vous ai dit que la lutte était notre destinée. Toujours combattre, et toujours triompher, mais seulement à la longue, c'est la vie, c'est la condition de la sainte Église catholique et la nôtre. Elle a vieilli dans les combats, aussi rien ne l'étonne ; tout se brise à ses pieds ; et il y a dix-huit siècles que cela dure ; et à l'heure qu'il est, personnifiée dans ce Saint Pontife, dont la sérénité est resplendissante, elle montre à l'univers, au milieu des plus effroyables tempêtes, son front vénérable, couvert de nobles cicatrices, mais toujours calme et serein. (*Applaudissements.*)

Et pendant ce temps-là des insensés chantent sa mort !... L'Église verra, et, je le souhaite, elle bénira avec compassion leur dernière heure. Ah ! sans doute, il y a des jours de deuil et de ténèbres, où l'Église paraît descendre dans le tombeau. Il faut que tous les grands chrétiens s'y attendent : pour toutes les grandes vies, il y a les trois jours de douleur et de mystérieuse passion ; mais, ensuite, pour l'Église, comme pour Jésus-Christ, il y a la Pâque, le jour de la Résurrection, qui ne manque jamais : alors on voit l'Église assise sur la pierre renversée d'un glorieux sépulcre, qui bénit avec amour tous ceux qui, dans la suite des âges, viennent se prosterner librement à ses pieds et célébrer avec elle son immortel triomphe.

(1) La persévérance et le zèle d'un seul homme, M. Henri Dunant, a obtenu ce grand résultat. Une convention a été signée le 22 août 1864, et le roi des Belges y figure à côté de l'empereur des Français, de la reine d'Espagne, du roi de Prusse et des souverains de huit autres nations.

Laissez-moi donc, messieurs, en terminant cet entretien, vous le redire pour notre mutuel encouragement : Attendons-nous, selon la parole du Maître, à être pressurés dans le monde, *In mundo pressuram habebitis;* mais n'oublions pas la parole que Notre-Seigneur ajoutait : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde : *Sed confidite, Ego vici mundum.*

Donc la lutte dans cet espoir, et dans les grandes conditions que je vous disais au commencement de ce discours : dans la prudence chrétienne, dans la charité chrétienne, dans l'énergie chrétienne ; et Jésus-Christ sera toujours avec vous dans vos combats.

La lutte, mais en y gardant toujours le caractère du soldat et du chrétien.

Soldats, soldats de Jésus-Christ et de son Église, sachez tous mériter cet éloge que Pie IX écrivait à un de nos plus vaillants athlètes : « Bon soldat de Jésus-Christ, vous avez combattu le bon combat. »

Chrétiens, aimez toujours, pardonnez toujours, ne répondez à la haine et aux calomnies que par l'amour ; et en luttant contre les ennemis de la foi, luttez pour eux, priez pour eux ; rendez plus belle la vérité, afin qu'ils soient enfin séduits par elle.

Évitez les polémiques amères. Même dans les luttes politiques, ne blessez pas inutilement vos adversaires. Ne condamnez pas au nom de la Religion ce que la Religion ne condamne pas. Accordez ce que vous pouvez accorder.

Ne rêvez point d'ailleurs, ici-bas, un état de société qui dispense de la lutte, et je ne sais quelle forme de gouvernement qui donne une paix éternelle. Vous, catholiques de la Belgique, ne vous plaignez pas de vos institutions. Elles ont du moins un grand avantage : c'est qu'elles ne permettent pas au plus fort d'être tout, et ne condamnent pas le plus faible à n'être rien ; c'est pour cela qu'on vous envie, on vous regarde, on vous admire ; et c'est ainsi que votre défaite vous a laissé les armes, la liberté, la parole, l'espoir, le courage.

Et nous tous, qui que nous soyons, catholiques de tous les pays, au nom de Jésus-Christ, entre nous, s'il est possible, point d'excès, point de faiblesses, point d'imprudences, point de divisions. L'Évangile nous dit : « Aimez vos frères comme vous-mêmes ; » s'il le faut, plus que vous-mêmes : la vérité seule plus encore !... Ne substituons jamais les opinions aux principes ; ne changeons pas en questions vitales les querelles de ménage. Plus les temps sont mauvais, plus il est nécessaire de nous serrer tous comme un bataillon sacré autour de l'arche menacée, unanimes, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. Oh ! comme nous aurions été forts, si cette unanimité n'avait jamais été troublée !

Encore un mot :

Soldats, rappelez-vous que l'on doit aimer son drapeau d'autant plus qu'il est attaqué et criblé. O mon pays, ô France, dit le soldat, comme je t'aime, depuis que je me suis battu pour toi ! O drapeau percé, noirci,

déchiré, comme je te presse sur mon cœur. Et nous, sachons redire : O vertu, ô conscience, ô religion, ô foi chrétienne, ô probité, ô justice, ô Église de Jésus-Christ, ô Rome, ô successeur de Pierre! comme je vous aime, car j'ai souffert pour vous! (*Bravo! Bravo! Applaudissements prolongés.*)

— L'assemblée se sépare à sept heures du soir, sous l'impression profonde de l'admirable discours qu'elle vient d'entendre.

QUATRIÈME SÉANCE.

—

1er SEPTEMBRE 1864.

—

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

—

Communications du bureau. — Discours de M. le comte Anatole Lemercier. — Motion faite par M. A. Neut pour l'impression à cent mille exemplaires du discours de Mgr l'Évêque d'Orléans. — Discours de M. Henry de Riancey. — Discours de M. le comte Desbassayns de Richmont : *De l'activité intellectuelle dans la société chrétienne.* — Strophes de M. le comte Achille du Clésieux au Congrès catholique de Malines.

M. le Secrétaire général communique à l'assemblée l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui et celui de la séance de demain, et annonce que la liste de souscription pour le banquet, ainsi que la liste des membres qui désirent participer dimanche à la visite de la maison pénitentiaire de Louvain, seront closes dès ce soir.

S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Malines, accompagné de Mgr Dupanloup et des Évêques belges, entre dans la salle aux acclamations de l'assemblée.

M. le comte Anatole Lemercier obtient ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Je vous remercie des applaudissements par lesquels vous voulez bien accueillir ma présence à cette tribune. — Ces applaudissements je les accepte, non pas pour moi qui, certes, ne les mérite pas, mais pour ceux de mes amis de France, qui ont été vaincus avec moi dans le scrutin du 31 mai dernier. (*Applaudissements.*)

Je les accepte surtout pour mon jeune et éloquent ami M. Keller (*Bravos*) que Dieu a inspiré pour la défense de son Église ; je les accepte aussi pour M. Kolb Bernard, car, bien qu'il soit retourné, lui, au Corps législatif, il s'y trouve maintenant bien isolé. (*Nouveaux bravos.*) Je les accepte, enfin, pour tous mes amis qui sont restés avec moi sur le champ de bataille catholique. (*Applaudissements prolongés.*)

Je voulais, messieurs, vous parler de la concorde entre les catholiques : c'était, me semblait-il, une question utile à traiter entre nous. Mais lorsque j'ai entendu Son Eminence, votre Cardinal, au début de ces

travaux, lorsque j'ai entendu votre éloquent compatriote M. de Kerckhove, lorsque, enfin, j'ai entendu hier notre Évêque Monseigneur Dupanloup, — qui me rendait encore plus fier d'être catholique et français : — ah! quand j'ai entendu toutes ces voix autorisées recommander l'union entre les catholiques, j'ai renoncé sans peine à mon discours. — Je viens donc vous avouer que je n'ai plus rien à vous dire. (*Si! si!*)

Permettez-moi seulement de substituer à mon discours une histoire. (*Mouvement d'attention.*) Elle sera courte, mais je suis convaincu que sa moralité, — chaque histoire en a une, — sera de nature à vous contenter.

Nous allons remonter un peu haut. C'était au XIIIe siècle : les personnages principaux étaient un Pape et deux grands saints : saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Le Pape avait décidé d'arrêter l'office du Saint-Sacrement ; et il s'était adressé aux plus éminents docteurs de son temps pour préparer cet office. Il s'était donc naturellement adressé à saint Thomas d'Aquin et à saint Bonaventure.

Saint Thomas d'Aquin commença le premier à lire son travail, et il fit entendre ces magnifiques *prostes* qui composent encore aujourd'hui l'office du Saint-Sacrement. Pendant cette lecture il se faisait un silence absolu, troublé seulement par des approbations, qui eussent été bien plus vives sans la dignité du lieu et sans la présence du Souverain Pontife. C'était une sorte de congrès aussi, seulement on y applaudissait moins fort que dans le nôtre. (*Rires et bravos.*) Ces approbations contenues et ce silence étaient pourtant troublés, de temps à autre, par un léger froissement dont personne ne pouvait se rendre compte. A mesure que saint Thomas d'Aquin parlait, on entendait ce petit froissement se reproduire de nouveau, mais personne ne savait ce que cela voulait dire. Lorsque enfin, le grand saint eût terminé sa lecture, le Pape se tourna vers saint Bonaventure et lui dit : « A vous maintenant de nous lire ce que vous avez préparé pour l'office du Saint-Sacrement. » Alors saint Bonaventure répondit : « Très-Saint Père, j'avais effectivement préparé quelque chose, mais à mesure que j'entendais parler Thomas d'Aquin, je déchirais peu à peu ce que j'avais écrit, tant je trouvais supérieure à la mienne l'œuvre de mon collègue ; si bien que, la lecture achevée, il ne m'est plus rien resté de mon bagage, et que maintenant je n'ai plus rien à dire. » (*Rires et applaudissements.*)

Messieurs, je n'ai, certes, aucune prétention de me comparer à saint Bonaventure. (*Hilarité.*) Je ne suis pas même digne de dénouer les sandales de son dernier disciple : mais si saint Thomas d'Aquin était ici, je suis certain qu'il ne me reprocherait pas la comparaison que je me permets de faire entre lui et Mgr Dupanloup. (*Bruyants applaudissements.*)

Je suis donc les mains vides et je n'ai plus rien à dire, si ce n'est cependant, que je vous remercie, au nom de la France tout entière, de l'admiration sympathique que vous avez montrée hier pour notre grand Évêque. Ah! nous étions déjà frères par les sentiments, aujourd'hui

nous sommes frères par le cœur. Oui, nous sommes heureux de nous rencontrer dans cette grande manifestation des catholiques, et nous sommes glorieux d'avoir trouvé dans ce magnifique programme, déroulé hier devant nous, toutes nos aspirations, tous nos vœux, toutes nos pensées. Je me croirais coupable de diminuer l'effet de ce discours incomparable, en ajoutant le moindre mot, et je n'ai qu'à me taire et à m'asseoir. (*Applaudissements prolongés.*)

M. A. Neut. — Éminence, Messeigneurs, Messieurs.

Le comité des représentants de la presse des divers pays, de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hollande, de la Suisse et de la Belgique ont tenu trois réunions. Dans celle de ce matin ils m'ont chargé de donner à l'assemblée communication de la proposition suivante :

« Le comité de la presse émet le vœu que le comité central de l'Assemblée des Catholiques en Belgique, veuille bien faire imprimer dans les deux langues, française et flamande, et au besoin dans d'autres langues encore, l'admirable discours de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, au nombre de cent mille exemplaires. » (*Bravos enthousiastes.*)

M. le Président. — En présence de cette manifestation la proposition peut être considérée comme votée par acclamation. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Henry de Riancey est appelé à la tribune et prononce le discours suivant :

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Les grandes joies épuisent, et après les émotions profondes que nous ressentons si vivement, je crains bien que nos forces brisées ne nous permettent guère, à vous de me réserver l'indulgence extrême dont j'ai besoin, à moi de tenter les efforts nécessaires pour la mériter.

Que vous dirai-je d'ailleurs, messieurs, qui n'ait été dit avec bien plus d'autorité et de charme par notre cher vaincu du 31 mai, applaudi par vous comme nous applaudissons vos glorieux vaincus du 11 août? Sous prétexte de se taire, il a su, chose si difficile! être l'éloquent interprète de l'immense enthousiasme de cette immense assemblée.

Illustre et saint évêque, même après le comte Lemercier, laissez-moi vous le dire : tout habitué que vous soyez, vous le père de notre jeunesse et l'apôtre de notre maturité, tout habitué que vous soyez à voir dans le fond de nos âmes, vous ne savez pas encore l'incomparable bien que vous nous avez fait!

Vous ne nous avez pas seulement ravis par les merveilles de votre langage, par la vivacité si délicate et si séduisante de cette ironie qui ne

frappe d'une main que pour relever de l'autre ; par cette invincible puissance de la discussion à laquelle rien n'échappe et qui triomphe comme en se jouant. Vous n'avez pas seulement gagné une fois de plus, en Belgique comme en France, cette cause sacrée de l'éducation libre et chrétienne dont vous être l'athlète et le héros. Vous nous avez renouvelés, vous nous avez retrempés dans la flamme de votre zèle, que le souffle des combats rallume en dépit du temps, des épreuves et des fatigues ! Et il me semble que quelques-uns des rayons brûlants qui partent de votre cœur ont passé dans les nôtres pour y ranimer plus que jamais le courage et l'espérance !

Vous le voyez, Monseigneur, les catholiques de Malines n'ont pas assez d'acclamations pour vous en remercier. Souffrez que, pour mettre le comble à notre gratitude, nous nous adressions à la sainte Église, votre mère et la nôtre, pour la supplier d'acquitter notre dette : elle seule a des bénédictions égales à notre reconnaissance !

Dans la lutte dont, hier, Mgr Dupanloup nous donnait à la fois le précepte et le modèle, il y a, messieurs, contre nous une tactique habituelle, pleine tout ensemble de perfidie et de niaiserie, sans cesse percée à jour, mais qui n'en réussit pas moins près de cette masse flottante qu'il ne faut nullement dédaigner à cause de son nombre, et de qui le poëte disait avec une liberté que je n'oserais usurper :

« Les sots depuis Adam sont en majorité. »

Le procédé est simple, aussi simple qu'odieux.

On prend dans le fonds commun des idées généreuses, on prend dans le langage élevé de la politique ou de la philosophie, une phrase, un mot dont le vrai sens est notre bien et notre honneur ; cette phrase, ce mot, on les fausse, on les torture, et, après nous les avoir volés, on les retourne contre nous comme une lame empoisonnée.

Parmi ces phrases, que j'appellerais meurtrières, voici l'une de celles qui me révoltent le plus. On n'a pas trop le courage de nous la lancer en face, mais on nous la détache en arrière, comme un coup de stylet et trop souvent le coup porte :

« Les catholiques ne sont pas de leur temps ; ils le méconnaissent, ils le dénigrent, ils ne l'aiment pas ! »

Or, que voulez-vous qu'on fasse avec des gens qui ne sont point de leur temps, qui s'y déplaisent et qui l'insultent ? Il n'y a qu'à ramener ces Épiménides à leur caverne, et à faire rentrer dans les ténèbres du passé qu'ils regrettent, ces revenants d'un autre âge, incapables de supporter la lumière et les splendeurs du XIXe siècle !

De grâce, messieurs, ne laissons pas, toute misérable qu'elle soit, cette venimeuse calomnie faire son chemin, même parmi les faibles d'esprit : « Il en reste toujours quelque chose. »

Notre temps, messieurs, nous l'honorons, nous le connaissons et nous l'aimons.

Seulement, notre attachement n'est pas une faiblesse, ni une servilité : nous ne sommes ni ingrats ni injustes envers lui, nous sommes respectueux, nous sommes dévoués, nous sommes vrais et nous sommes francs à son égard.

Voilà ce qu'on ne peut souffrir en nous.

L'adulation est bien plus commode ; elle dispense de chercher les défauts et de corriger les imperfections ; elle couvre toutes les abdications et toutes les défaillances. Et, au fond, comme les hommes se plaisent à se mirer dans leur temps, je soupçonne fort ce grand enthousiasme de n'être guère que de l'orgueil en partie double. Le culte prétendu qu'on rend à son temps, parce qu'on en est, c'est à soi, en réalité, qu'on le reporte, et entre les adorateurs et l'image, c'est une association d'idolâtrie mutuelle et obligatoire.

Pour ma part, je résiste à ce mensonge et à cette puérile lâcheté.

Le temps, messieurs, est une puissance et, à certains égards, nous dépendons de lui. Traitons le nôtre comme nous devons traiter les puissances : nous savons ce qu'il vaut, ayons respectueusement le courage de lui dire la vérité.

Eh ! mon Dieu, notre temps est à peu près ce que sont tous les temps : il a beaucoup de maux et de misères, parsemés d'un peu de bien et d'un peu de gloire.

Il a ses tristesses, ses abaissements, ses hontes : il a aussi ses joies, ses consolations et son honneur.

Eh bien, tel qu'il est, messieurs, nous l'aimons, je l'affirme bien haut et je suis sûr de n'être pas démenti !

Je ne vous dirai pas que nous l'aimons à cause de ses faiblesses ; et pourtant, même à ce douloureux titre, vous savez quelles miséricordes appellent les égarements ; vous savez quelle place de choix l'Église réserve en son cœur maternel pour les enfants prodigues ! Si j'osais, je vous répéterais ici ce mot si expressif dans sa hardiesse : « L'Église a un faible pour les mauvais sujets. » Elle les aime parce que seule elle a le secret de les sauver !

J'ajouterai que j'aime mon temps, parce qu'il est mon temps. La Providence m'y a fait naître et je ne saurais comprendre de quel droit je me permettrais de trouver qu'elle aurait dû mieux choisir. On est quelquefois, messieurs, un peu trop porté à se créer l'idéal, le roman du temps où l'on aurait voulu vivre ; il y a peu de dispositions plus fâcheuses. Outre que rien n'est plus vain, rien ne conduit plus à la paresse de l'esprit, à l'illusion du cœur, à l'énervement du courage. — Ah ! s'écrie-t-on, si j'étais du temps de la chevalerie, du temps des croisades, du temps de saint Louis ou de Louis XIV ! Si je vivais dans un âge de foi, dans un âge de poésie, de grandeur, d'enthousiasme ! — Songes d'ima-

gination malade! fumées de pusillanimité et de défaillance! Soyez de votre temps; faites-y votre devoir et vous l'aimerez!

Mais mon temps est prosaïque; il est vulgaire, mesquin, positif. Eh! quand cela serait! Messieurs, souffrez que je vous rappelle un de nos proverbes qui dit : « Il n'y a pas de petit chez soi. » Pour nous autres, habitants d'un jour sur cette terre, le temps c'est notre demeure. N'essayons pas d'en sortir, acceptons-la; comme nous l'aimerions si nous savions profiter de tout ce qu'elle nous offre!

Ah! seulement si, voulant ouvrir l'oreille de nos âmes, nous écoutions la voix de l'Église et du devoir qui, pareille à ces délicieuses sonneries qui s'envolent de vos joyeux carillons, vient à chaque heure, à chaque quart-d'heure, à chaque demi-quart vous répéter l'hymne de la vigilance, du courage et de la prière; ah! messieurs, nous chéririons ce temps, ce temps si court, si fugitif; car nous n'avons que lui pour acheter l'éternité.

Jusqu'ici je parle comme s'il ne s'agissait en quelque sorte que de se résigner à son temps, et de l'aimer, quand même.

Ce n'est point assez, et je veux davantage. Je veux que l'on sache que nous aimons notre temps d'une affection raisonnée et volontaire, et cela parce qu'après tout et en regardant au plus près, nous avons le droit de dire de lui ce que l'abbé Maury disait de lui-même : « Je suis modeste, quand je me regarde; je le suis moins quand je me compare. »

Certes, messieurs, je ne crains pas qu'on m'accuse d'être un détracteur du passé. Je ne suis point de ceux qui font dater le monde de soixante et dix années tout au plus. Nous vénérons nos pères, nous les admirons, nous les défendons. Leur honneur est notre plus cher patrimoine, et on a pris d'ailleurs assez de soins de ne nous laisser d'eux que cet héritage.

Mais à ce passé cher et respecté, nous savons aussi dire la vérité. « L'histoire est la justice de Dieu, » ainsi que vous le disait avec tant d'autorité ce grave magistrat, ce ferme historien, ce vétéran de la foi et de la liberté, image vivante de l'indépendance de la Belgique et qui a cette rare fortune de pouvoir mettre sa noble vie comme un sceau de sa loyale éloquence.

Eh bien! en consultant la justice de l'histoire, savez-vous, messieurs, qu'il n'y a guère de temps avec lequel, tout compte fait, vous seriez réellement tenté d'échanger le vôtre? Tenez, à l'exception peut-être de quelque années de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV, et encore! j'affirme qu'à prendre de cinquante ans en cinquante ans, et à remonter jusqu'aux origines de notre Europe, franchement, il y a peu à regretter.

Parcourons à vol d'oiseau et en quelques minutes les premiers plans de ce tableau, et permettez que je ne prenne pas mes exemples dans votre chère et libre Belgique. J'aurais raison trop aisément et trop vite.

Eussiez-vous mieux aimé, dites-moi, le commencement de ce siècle,

entre 1800 et 1810 : l'Europe en feu, le deuil de la liberté et de la paix si peu compensé par la gloire et aggravé par les souffrance de l'Église et la captivité de Pie VII?

Choisiriez-vous la moitié du XVIIIe siècle entre les abaissements de la monarchie française et les expiations de l'échafaud, quand le sarcasme de Voltaire déshonorait l'héroïne d'Orléans, et préparait en ricanant l'abîme où devait s'engloutir la société éperdue et sanglante? Messieurs, il y a eu dans le monde bien peu de spectacles plus sublimes que celui de ces victimes sacrées, clergé, nobles, peuple et roi, rachetant leurs fautes et celles de leurs devanciers au prix du martyre; et de tels holocaustes doivent, ce me semble, désarmer bien des sévérités de l'histoire. Dieu nous garde d'être jamais appelés à une pareille épreuve! Nous ne saurions peut-être pas mourir comme nos pères!

Reprenons le cours des siècles. Que dites-vous de ce qu'était la vie au déclin du grand règne de Louis XIV, quand le duc de Bourgogne avait disparu, et quand l'âme épouvantée de Fénelon pressentait les lointains orages qui devaient assaillir l'Europe? Parlerai-je de 1650, alors que venait de se coucher dans la tombe le terrible cardinal et que Mazarin avait tant de peine à arracher la jeune royauté aux périlleuses folies de la Fronde? Et le XVIe siècle, au lendemain des effroyables guerres de religion, à la veille de l'assassinat de Henri IV, et quand on respirait à peine des hontes et des douleurs des derniers Valois? Un peu plus haut, la prétendue Réformation et les guerres d'Italie; plus haut encore l'inexpiable lutte pour la délivrance du territoire, avec Jeanne d'Arc et du Guesclin, mais avec Azincourt, Poitiers et Crécy, avec la démence de Charles VI, avec les déchirements du grand schisme; quelles tortures, messieurs, pour le patriotisme, pour la foi, pour la vie! On respirait un peu sous saint Louis, mais cette apogée de la royauté chrétienne ne suffit pas même à remplir la durée d'une génération! Je m'arrête : car je ne vous crois pas d'envie pour les discordes du XIe siècle, pour les querelles du sacerdoce et de l'empire, pour les terreurs de l'an mille, pour les luttes des premiers Capétiens, ou pour la décadence des successeurs de Charlemagne.

C'en est assez, trop peut-être : revenons au présent, messieurs, je crois qu'il n'a pas perdu, au contraire.

Est-ce à dire que je m'aveugle et que vous vous aveugliez avec moi sur le mal de notre temps? Messieurs, j'en souffre plus que personne, pour moi, pour mon pays et pour le monde.

Ah! je les ressens cruellement ces blessures que mon temps laisse infliger à la justice et à l'honneur! Elles ont frappé les plus chères affections de mon cœur, les plus aimables compagnons de ma vie, la moitié de mon âme.

Les principes outragés; le droit public honni et vaincu; les races royales couvrant les chemins de l'exil sans que la vertu, le génie, la sain-

teté, l'innocence ou l'héroïsme aient pu les arracher à la proscription ; les peuples agonisant sous le sabre, les nationalités catholiques étouffées en Italie, en Pologne, en Irlande ; Pie IX dépouillé, et pour tout dire, Jésus-Christ insulté dans sa divinité : messieurs, voilà de grands crimes et qui s'élèvent comme de terribles appels aux vengeances de Dieu.

Devant ces attentats, devant les triomphes de la force et devant les insolences du succès, le sens moral de l'humanité s'altère profondément, et ces ruines-là sont lentes à se restaurer. En même temps voici le flot des passions et des appétits qui monte d'en bas, déchaîné par d'imprudents appels à la jouissance, au luxe et au bien-être. Messieurs, ce flot-là n'est pas seulement la démocratie, cette démocratie « qui ne nous fait pas peur, » comme le disait énergiquement l'an dernier, parmi vous, le fils des croisés ; c'est la Révolution, c'est le génie de la destruction qui renverse pour renverser ; la Révolution, ennemie de toute paix, de tout ordre, de toute liberté et qui oscille sans cesse entre les deux plus cruelles extrémités qui puissent menacer le monde, l'anarchie et le despotisme.

Voilà le mal, messieurs, et je ne crois pas que je l'aie dissimulé.

Mais, messieurs, souffrez que j'ajoute rapidement : voici le bien, et pour qui a du cœur, le bien surpasse le mal, ou du moins il a tout ce qu'il faut pour le vaincre.

Je n'ai pas à vous parler des progrès matériels : ils sont incontestables, et l'Église les bénit, parce qu'ils sont le triomphe de l'intelligence sur la matière, et parce que, selon la belle pensée du charmant orateur dont les échos de cette salle redisent encore les souvenirs : « *Les progrès servent Dieu comme les sciences le prouvent.* »

Du reste, c'est toujours, messieurs, le même phénomène. Au milieu des temps, les légions romaines sillonnaient la terre de leurs voies militaires, elles plantaient jusqu'aux extrémités de l'Orient et de l'Occident, jusqu'aux Bretons « séparés du monde, » ces bornes qui partaient du Capitole ; pourquoi ? Était-ce pour mener les triomphes de César ? Non, messieurs : c'était afin que les pieds nus des apôtres pussent s'en servir pour porter aux frontières du monde la liberté de l'Évangile !

Il en est ainsi de nos progrès. Le fil électrique n'allait-il pas hier mettre aux pieds du Pontife-Roi nos vœux et nos hommages et nous rapporter ses paternelles bénédictions ? Le canal de Suez ne va-t-il pas s'ouvrir pour nos missionnaires ? Et la vapeur asservie ne conduit-elle pas d'un pôle à l'autre la croix et la civilisation ?

Nous aimons donc notre temps pour ses progrès ; mais nous l'aimons encore pour de plus hautes raisons.

La science avec ses découvertes y vient faire cortége à la vérité. Ninive et Babylone sortent de leurs ruines pour affirmer l'authenticité des livres saints, et la Bible est vengée par les inscriptions de Nabuchodonosor.

Que dire ensuite, messieurs, que vous ne sachiez mieux que moi, des

merveilles de la charité et des prodiges du dévouement? Vous avez encore dans la mémoire cette persuasive et harmonieuse apologie qui célébrait si bien la renaissance des ordres religieux et revendiquait leurs droits? Et ces œuvres de tout genre, et ce puissant mouvement des missions? Et le sou de la Propagation de la foi, et le centime de la Sainte-Enfance, et l'obole du Denier de saint Pierre? Et notre chère Société de Saint-Vincent de Paul, à qui n'a pas même manqué l'honneur de la persécution! Et vous-même et cette vaste Assemblée, où de tous les points de l'horizon se réunissent les représentants de la grande « nationalité chrétienne, » si noblement définie ici même, tous animés d'un esprit commun de dévouement et de concorde, tous jaloux de s'unir dans un fraternel embrassement.

Messieurs, il y a là, ce me semble, de quoi nous faire aimer notre temps; mais, entendez-le bien, non pas d'un platonique et stérile amour, mais d'un amour actif et viril.

Les siècles appartiennent à Dieu, mais l'homme est admis aussi à les faire ce qu'ils sont. Dieu donne les héros, les génies et les saints; il ménage les événements et les circonstances. L'homme grandit ou abaisse son temps; il profite des circonstances ou les néglige, domine les faits ou plie sous leur poids. Il a le droit de se servir de son temps, il a le devoir de le servir.

Messieurs, Dieu ne nous a rien refusé : c'est à nous de faire le reste.

Laissez-moi prendre quelques noms, et seulement parmi les morts; laissez-moi prendre quelques faits, et parmi les plus voisins de nous.

Non, ce n'est pas un temps médiocre et à dédaigner que celui qui aura été le temps des de Maistre, des Châteaubriand, des Bonald, des O'Connell, des Lacordaire, des Ravignan, des Ozanam et des Donoso Cortès! Je me tais devant les vivants : ils m'entendent, présents ou absents, et vos acclamations les louent au-dessus de toute parole!

Messieurs, pour nous, catholiques, trois grands faits surtout ont marqué ce temps, et tous trois sont la confirmation des droits les plus sacrés, les plus contestés et les plus inviolables de l'Église et du Saint-Siége.

Le premier atteste le déploiement de la pleine puissance de la Papauté dans le gouvernement de la hiérarchie sacrée. Après 1682, après l'exil de Valence, après le conclave de Venise, le vainqueur de l'Europe se sent obligé de recourir à Pie VII, et tout en essayant de résister avec ses légistes à la loyauté et à la fermeté de la cour romaine, il signe le concordat; l'Église de France est relevée de ses ruines par un acte d'autorité tel qu'il ne s'en était pas vu peut-être depuis dix-huit siècles, et elle achève par sa filiale obéissance la réparation qu'elle avait commencée héroïquement sous la guillotine.

C'est ensuite le tour de la pleine puissance dogmatique qui réside dans la chaire de Pierre. En présence de plus de deux cents évêques,

après avoir recueilli le témoignage de la croyance universelle de l'Église, Pie IX définit le dogme de l'Immaculée-Conception. Encore un acte qui, à lui seul, suffit pour caractériser un temps en le faisant bénir.

Enfin, les jours de l'épreuve et de la persécution se lèvent. Le patrimoine que les siècles avaient offert et garanti à la souveraineté pontificale est envahi, au mépris du droit, au mépris de l'honneur : les envahisseurs sont pressés ; il faut qu'ils « fassent vite. » Nos héros succombent. Léonidas aussi, messieurs, fut vaincu aux Thermopyles ; mais sa défaite sauva la liberté de l'Occident et prépara la revanche d'Alexandre.

Cette revanche, elle a commencé au 6 juin par la plus magnifique expansion de la force morale de l'Église, accourue tout entière par ses pasteurs pour s'associer aux protestations du Pontife-Roi et pour affirmer la nécessité de la souveraineté temporelle, gage de l'indépendance de la souveraineté spirituelle. Messieurs, la politique s'est arrêtée toute stupéfaite devant cette puissance qu'elle semblait ne pas soupçonner et qui s'est trouvée supérieure aux habiletés de la diplomatie et à l'empire du sabre ; et la politique a reculé !

Messieurs, quand on a de tels faits dans un temps, on se rendrait coupable d'une étrange ingratitude si on n'en était pas fier, et j'ose croire que le siècle de Pie IX fera quelque figure dans l'histoire.

Le *Siècle de Pie IX*, oui, voilà le nom que la postérité lui donnera, et la postérité ne sera que juste, parce que Pie IX résume en lui ce qu'il y a de plus grand et ce qu'il y a de plus beau, ce qui est vraiment le caractère, l'honneur et la gloire de notre temps : la justice aux prises avec l'adversité et supérieure à la fortune !

A nous maintenant « d'être de notre temps ; » à nous d'être les hommes du siècle de Pie IX.

Nous le devons, nous le pouvons, nous le voulons !

Nous le devons, messieurs, à notre conscience, à notre renommée ; j'ajoute, pour être encore plus de mon temps, à notre intérêt, à notre sécurité.

Pas d'illusion et pas d'hésitation ! Il s'agit de l'ordre et de la liberté dans le monde. Il s'agit des droits de la conscience, des droits de la famille, des droits de la société. On l'a dit et on a dit vrai : c'est la barbarie que nous apporte le flot montant. Eh bien ! il faut aller aux barbares, il faut les toucher, les convaincre, les adoucir comme saint Remi fit pour nos pères les Franks, « *mitis, depone colla !* » Sinon, nous serons honteusement et impitoyablement écrasés, sans mériter même d'être plaints.

Nous le pouvons ! Pour cette grande œuvre, ni les instruments, ni les exemples ne nous manquent. Je dirai tout d'un mot : réalisons les admirables conseils que nous donnait, à l'ouverture de cette Assemblée, le vénéré Prince de l'Église qui est l'apôtre de la constance autant que l'apôtre de la paix ! Nous le pouvons, messieurs, par notre fidélité aux

enseignements qui descendent de la chaire apostolique et qui rappellent au monde les principes du salut social. Nous le pouvons, messieurs, par l'usage résolu et énergique de la liberté. La liberté, messieurs, et j'ajouterai le « libéralisme, » puisque nous venons de reconquérir un beau mot qui était à nous et qu'on nous avait volé, et dans quelles mains, hélas! avait-il fini par tomber! la liberté, la liberté légitime, régulière, respectueuse des droits de tous, la liberté qui s'allie avec l'autorité, qui donne à l'ordre sa dignité et sa sérénité et qui est le véritable patrimoine des nations adultes, civilisées et chrétiennes; la liberté, messieurs, qui est d'autant plus précieuse et plus chère qu'on est plus douloureusement privé de ses jouissances et de ses bienfaits!

Enfin, messieurs, ce que nous devons, ce que nous pouvons, nous le voulons!

Jetez les regards sur cette noble devise qui entoure les armes de votre chère et hospitalière Belgique; heureux pays où vous pouvez vous sentir libres et crier vive le Roi! *L'union fait la force.* Voilà le secret, il est à vous, et vous en userez.

Soyons donc unis, messieurs, soyons unis dans le monde entier.

Soyons unis par nos victoires, si Dieu nous en accorde! Soyons unis par nos échecs, qui peuvent être des défaites, jamais des déroutes!

Soyons unis par la communauté des efforts dans toutes les carrières de l'intelligence, du savoir ou de la charité. Soyons unis par cette sympathie fraternelle qui va chercher le soldat généreux accablé à Bologne, comme celui qui lutte sur la brèche en Irlande, à Londres, à Berlin, à Vienne, en Hongrie et en Espagne!

Et surtout ayons confiance et ayons courage : c'est le signe de notre union, le signe de notre temps; c'est le signe du combat et de la contradiction, qui est également le signe de la victoire : *Signum cui contradicetur!... in hoc signo vinces!*

— Vivement applaudi à diverses reprises, M. de Riancey est remplacé à la tribune par M. le comte Desbassayns de Richemont.

De l'activité intellectuelle dans la société chrétienne.

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Permettez-moi, avant d'avoir pour la première fois le périlleux honneur de prendre la parole dans une grande assemblée, de faire appel tout d'abord à cette constante bienveillance qui est à la fois votre vertu et mon espoir. Du reste, loin d'imposer des opinions, je ne prétends pas même offrir un conseil; c'est le privilége accepté de l'expérience et de l'âge; je veux seulement, si votre indulgente attention me le permet, essayer de mettre en commun une pensée qui appartient isolément à tous, regarder

ensemble une des courbes de notre horizon, traduire en langage public le désir de plusieurs et l'impression de chacun. Si mes paroles ont le bonheur de réveiller en vous quelque écho, j'en remercierai, après Dieu, l'ardeur même qui est au fond de vos âmes et, appliquant au discours ce qu'un homme regretté disait de la pensée écrite, je me souviendrai que le succès est bien moins dans l'effort de l'orateur que dans la pensée de ceux qui l'écoutent.

Notre temps, messieurs, se distingue par un mérite qui ressort au milieu de toutes les ombres. On a possédé autrefois, je le reconnais, une intelligence plus entière de la vérité religieuse; mais rarement on a senti d'une manière plus complète la place occupée par cette vérité dans les différentes régions de la pensée. Qu'on l'accepte ou qu'on la repousse, pour embrasser les deux pôles, qu'on soit positiviste ou chrétien, on n'en comprend pas moins aujourd'hui que la foi au surnaturel est la grande ligne des séparations humaines, et qu'au fond de tous nos débats scientifiques, politiques ou sociaux, il y a le plus souvent un dissentiment plus profond qui se résume en une question de catéchisme.

Aussi cette période fameuse que nous traversons se présentera-t-elle à l'avenir avec un éclat spécial, assez analogue, sous un rapport, à celui de notre avénement. Maintenant comme alors, ce que nous avons à combattre, c'est bien moins un groupe d'effets, c'est-à-dire des conspirations, des émeutes, des révolutions, qu'un ensemble de causes; nos ennemis mortels, ce sont des syllogismes faux, des inductions à rebours, des aspirations déviées, parfois des éruditions sincères; mais plus souvent des demi-sciences et des quarts d'études. De nos jours, le succès, avant de se poursuivre par la poudre, se prépare par l'idée; l'idée, c'est la mine qui creuse le sol, c'est le bélier qui brise la porte, l'honneur et le péril, le salut ou la ruine, mais la puissance, toujours. L'idée, aujourd'hui, c'est elle qui nous gouverne : cherchez l'ébranlement, il est dans les âmes, le feu, il est aux intelligences, et si, comme l'histoire le rapporte de saint Benoît, nous pouvions contempler le monde rassemblé sous un seul rayon, ce que nous verrions, messieurs, c'est un incendie autour d'une croix.

Mais n'allez pas croire qu'après avoir éteint l'incendie du vieux monde, la croix recule devant celui du nouveau. J'espère vous montrer tout à l'heure le remède dans un vaste développement d'énergie intellectuelle; souffrez que nous assistions d'abord, pendant un instant, à l'effusion d'activité dont le christianisme a été le signal; c'est la plus grande, sans contredit, dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Regardez! Le monde est plus jeune de dix-huit siècles; nous sommes au moment d'une effroyable tempête; c'est le temps des Césars; voici des idées absolument inconnues qui surgissent et pour lesquelles les langues n'ont pas de mots; voici une foi qui, la première depuis le début des temps, prend la parole, la plume, rend compte d'elle-même et

accepte la discussion ; tout s'anime : les plus humbles esprits songent à transformer le monde ; la science enfin sort du mystère, marche à la conquête des masses et, sous le nom encore vivant de cathéchisme, frappe même à la porte des enfants.

Je voudrais pouvoir suivre avec vous ce mouvement immense à travers les âges, à travers les alternatives, les ruines et les résurrections. Ah ! ceux qui nous accusent d'arrêter le ressort des âmes, qu'ils les regardent donc au soleil de nos premiers jours, ces martyrs copiant l'Écriture dans leurs prisons, ces Églises écrivant l'histoire au milieu des échafauds, ces déserts couverts de cellules et ces cellules pleines de travailleurs, ces évêques et ces missionnaires inventant des alphabets pour des peuples qui n'en avaient pas ; enfin, au seuil du moyen âge, ce patricien de vieille souche, ce descendant des Anicius, mourant debout sur une montagne d'Italie et montrant que le travail est un patrimoine que la noblesse n'a pas le droit de ravir.

Je n'ai pas le temps, messieurs ; je ne peux qu'appeler des noms pour réveiller des souvenirs : Antioche, Alexandrie, Oxford, Bologne, Paris ! la liste grossit tous les jours ; les lacunes se comblent et la chaîne de nos traditions scientifiques se relie.

Mais il est un autre trait frappant et peu remarqué par lequel vous me permettrez de terminer l'esquisse.

Il y avait deux heures de la vie antique demeurées avant nous stériles ou profanées : le matin et la nuit. Le christianisme paraît : tout change. Il prend le matin, il l'honore, il le féconde, il le transfigure, il lui imprime le sceau de ses mystères qu'il y place ; il en fait l'instant de l'initiation et de la prière, et désormais celui qui voudra chercher, avec l'aliment de la vie, la force du jour, aura une langueur de moins et une heure de plus. Quant à la nuit, il n'est pas un de nous qui n'apporte une preuve dans son souvenir. Quel est celui qui, malgré les destructions contemporaines, n'a pas été réveillé une fois, pendant les longs sommeils d'hiver, par la cloche d'un couvent ? quel est celui qui, une fois au moins, n'a pas vu paraître devant lui, un moine, à minuit, se rendant au chœur ? Messieurs, cette apparition, saluons-la tous ; c'est l'esprit qui veille pendant que la chair dort. Et, à ce propos, nous, les derniers venus des chrétiens, rendons hommage, au milieu d'un siècle ivre de vie, à cette grande institution catholique que nous appelons : l'adoration perpétuelle ; à cette grande idée du temps présent qui, au milieu des défaillances et des assoupissements, crée au sein de chaque centre d'hommes, une société d'âmes toujours en action.

Car dans notre temps, Dieu soit loué, l'activité chrétienne n'est pas éteinte. Nous sommes en Belgique et à cinq lieues de Louvain, de Louvain jeune par les années et vieux déjà par ses services, nous sommes dans le pays où s'achève cette grande œuvre séculaire que la France a l'honneur de vulgariser : les Annales des Bollandistes. Ainsi, messieurs,

l'in-folio lui-même n'est pas mort et si, d'un bond, vous franchissiez les Alpes, vous le verriez, à Rome, s'épanouir dans toute sa fleur, vous verriez ces fameux livres d'histoire qui sortent des presses du Vatican ; vous regarderiez poindre, dans ce vieux couvent de Saint-Calixte, ces opiniâtres travaux qu'un savant cardinal poursuit au milieu des manuscrits de l'Orient ; vous verriez surgir de dessous terre ces publications splendides, ces vierges, ces peintures, ces inscriptions par lesquelles la commission pontificale, et en particulier un homme déjà illustre, ont porté, de l'aveu des savants les plus prévenus, l'archéologie et l'épigraphie chrétienne à la hauteur d'une science incontestable. Voilà, messieurs, une des plus nobles formes de l'activité spirituelle. Certes, je ne prétends pas que nous fassions tous des in-folios, ni même que nous fassions tous des in-12 ; mais ce que je voudrais et ce que vous souhaitez comme moi, c'est que tous nous nous intéressions avec amour aux résultats de ces efforts ; c'est que tous nous participions, au moins par le facile travail d'une admiration reconnaissante, à des labeurs dont la vocation ne nous est pas faite.

Je voudrais citer des noms, mais la liste serait trop longue, surtout si je l'étendais aux vivants, si je rappelais ces existences épiscopales qui, non satisfaites des devoirs ordinaires de leur charge, se dépensent partout où il y a à lutter et à souffrir, si j'énumérais ces vies de dévouement qui, mêlées avec gloire à tous les combats de l'Église, trouvent encore le temps de fouiller le passé pour faire revivre les grands siècles.

Devant ces athlètes blanchis, nous qui avons grandi à leur ombre, nous n'avons qu'un rôle : la gratitude et le respect. Mais mon but, après avoir rendu un hommage, c'est de constater un besoin ; c'est de m'adresser à la génération qui est la mienne, à celle qui va passer de la puissance à l'acte, celle enfin à qui Dieu a fait don de l'avenir. A celle-là, je demande encore un peu d'attention. Vous me l'accorderez, n'est-ce pas ? car, inconnu au plus grand nombre, je ne suis pourtant qu'une voix qui parle la langue de tous. Dieu, en nous jetant ensemble dans la lutte, a ajouté à toutes nos fraternités une fraternité de plus; nous vivons des mêmes ardeurs, nous gémissons des mêmes scandales ; nous avons les mêmes aspirations et les mêmes amours ; tous, nous voulons honorer nos deux patries, et, nous crucifiant, s'il le faut, à nos plumes, comme disait une voix illustre, préparer par nos travaux et nos efforts un triomphe nouveau à Celui que nous adorons dans nos âmes et qu'au milieu des insultes modernes, je me reprocherais de ne pas appeler par son nom : Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La conviction dont, à mon avis, il importe de se pénétrer, surtout quand on arrive à l'heure où tout semble possible, où le travail du passé est le gage de l'avenir, c'est la nécessité générale dans tous les temps et spéciale dans le nôtre, de l'activité de l'esprit au sein de la société chrétienne.

La science, on l'a dit avec justesse, peut être conçue comme une sublime agriculture de la vérité. Elle est la gardienne des hautes sphères.

Sans elle les régions intellectuelles demeurent nuageuses, malsaines, méphitiques, pareilles à ces espaces inertes du globe que le travail de l'homme n'a pas fécondés. La science n'est donc pas une utilité relative, un auxiliaire passager; c'est une épouse chrétienne, et le divorce est défendu.

Mais il y a, ai-je dit, à l'heure présente, une nécessité particulière de donner à la science, dans son sens le plus élevé, à l'activité, dans son acception la plus épurée, un essor et une expansion que rien n'arrête. Messieurs, nous assistons à un beau spectacle, à un développement sans précédent des ressources matérielles du monde, à une sorte de mise en valeur du globe où la jachère est désormais proscrite; c'est là, je le répète, un grand spectacle et, pour ma part, je le confesse très-haut, moins que personne j'en conteste le prestige : car, on l'écrivait déjà il y trente ans, l'industrie bien entendue, le perfectionnement bien compris des arts mécaniques, c'est le triomphe relatif de l'esprit sur la matière, c'est une sorte de spiritualisation dans le temps de ces corps destinés à la gloire. Nous travaillons à supprimer pour eux les obstacles, les ténèbres, les distances, nous aspirons à leur donner d'avance un reflet de cette agilité, de cette lumière qui leur est promise un jour; œuvre admirable, messieurs, mais imparfaite, si nous ne la poursuivons jusque dans la région la plus noble de nos êtres. Là aussi, dans ces champs merveilleux de la pensée, dans ce sanctuaire intime où habitent l'intelligence et l'amour, il y a à éclairer l'atmosphère et à faire circuler les courants. L'activité lumineuse et paisible, sans fatigue comme sans défaillance, voilà le but suprême et désiré; ne bornons pas nos conquêtes et, comme dans le monde des corps, établissons nos avant-postes sur la route du ciel.

Il y a enfin une dernière et victorieuse raison pour laquelle cette effusion de toutes nos forces vives est devenue une des questions brûlantes du temps; vous l'avez deviné, je veux parler de l'énergie des efforts qui nous combattent.

Je n'entreprendrai pas le triste et facile tableau de cette guerre organisée qu'on nous livre; nous siégeons dans un pays où elle éclate à tous les regards; je ne vous peindrai pas l'habile et indéfectible activité de nos adversaires, vous la connaissez bien mieux que moi, vous savez que l'attaque est partout : dans la feuille de papier qui mourra ce soir et dans le livre qui deviendra l'hôte du foyer, dans l'histoire de la nature qu'on méconnaît et dans l'histoire nationale qu'on calomnie, dans la recherche des origines et dans la relation des faits du jours, dans l'art auquel on enlève l'âme et dans le style dont on connaît les fascinations, mais dont on fait dévier le prestige.

Voilà, messieurs, les forces conjurées, les tendances complices auxquelles nous avons à répondre.

Et cependant, en caractérisant sévèrement l'œuvre de nos adversaires ne

croyez pas que je sois aveugle. Partout où il y a une étincelle de vérité, c'est à nous à la découvrir et à la faire briller. Eh bien ! le siècle actuel, la société qui se meut autour de nous, me rappelle, sous un aspect, cette époque distante de 1,700 ans dont une plume brillante et aimée nous a fait, l'an dernier, un si éloquent tableau. Nous nous croirions, à quelques points de vue, revenus à ce siècle curieux des Antonins. Aujourd'hui, comme alors, nous sommes entourés d'hommes qui nient la vérité chrétienne, et cependant, l'air en est tellement imprégné, l'atmosphère en est devenue si lumineuse, que ces mêmes hommes qui s'affirment non chrétiens rendent, par leurs désirs inconscients, parfois même par leur vie, un involontaire hommage à ces idées de race nouvelle importées dans le monde par Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là, je vous l'avoue, un spectacle qui me frappe davantage chaque jour, quand je regarde, au flambeau de la foi, plusieurs des doctrines subversives répandues parmi nous. Je ne veux pas parler ici de cette résurrection de la sophistique grecque, de ces attaques à la raison dans ce qu'elle a de plus fondamental, de ces mises en équation de l'absurde qui cherchent à passer le Rhin et à conquérir sur les rives de la Seine le prestige qu'elles ont perdu sur les bords de la Sprée ; j'entends seulement quelques-unes des théories sociales qui nous ont apparu dans les livres, des utopies émises par des esprits sincères mais dévoyés, et je dis que ces doctrines fausses autant que dangereuses n'ont pas su se dépouiller complétement de dix-huit siècles de rayonnement chrétien ; je dis que Catilina et ses compagnons n'auraient pas inventé ce que certains démocrates modernes nous font lire. Malgré leurs erreurs, leurs ignorances, leurs folies, il règne parfois dans leurs écrits un germe d'amour mal entendu, mais réel, une aspiration incomprise, mais fraternelle, qu'ils n'eussent jamais sentis dans la Rome de Cicéron ou dans l'Athènes de Périclès. Voilà ce que je ne puis méconnaître, messieurs ; je vois là un rayon affaibli, dévié ; je vois des hommes qui, n'apercevant pas le soleil, se demandent d'où leur vient la lumière ; mais moi qui le connais, ce soleil, moi qui sais que tout bien et toute charité part de lui, moi qui regarde l'histoire et qui suis le rayon à travers les replis du temps, je reconnais encore aux débris de ses facettes le diamant brisé, et, partout où je la rencontre, je salue la lueur en adorant l'astre.

Il y a donc, messieurs, du christianisme dans l'air, même au fond de ces régions sombres et douteuses, qui nous ignorent ou nous insultent. Mais ce n'est pas assez. Tout ce qui est vague chancelle, tout ce qui est incertain tremble, tout ce qui est lueur s'éteint. La vie et la fécondité ne sont que dans la certitude, dans le grand jour, dans la pratique quotidienne et courageuse du vrai. Nous rencontrons en grand nombre, comme je vous l'ai dit, dans toutes les patries de la pensée, des chrétiens sans le savoir : cela ne suffit pas : il faut que nous implantions partout des chrétiens qui sachent leur nom

Il le faut, car notre rôle n'est pas d'étouffer l'abus par l'absence, mais de le corriger par l'usage ; ce que nous voulons, ce n'est pas, comme on a osé le dire du dernier Congrès, entreprendre une croisade énervante contre la liberté et la raison ; ce que nous voulons, c'est l'organisation spontanée d'une armée intellectuelle parmi les jeunes âmes, c'est la formation d'une phalange venue de tous les pays de langue chrétienne pour exploiter toutes les veines de la science et en faire sortir un splendide poëme en l'honneur de la vérité et de la raison ; oui, messieurs, de la raison, dont, grâce à des attaques encore plus maladroites peut-être qu'impies, nous devenons de plus en plus les derniers défenseurs.

Nous pensons que s'il nous faudra toujours des moines, des martyrs et des églises, un des besoins pressants de l'heure n'en est pas moins un développement exceptionnel d'activité, ce que j'appellerai une nouvelle invasion des chrétiens dans les avenues de la vie sociale, un envahissement semblable à celui que nous a dépeint Tertullien. Quelle serait donc la barrière, messieurs ? Les splendeurs morales, les ressorts vitaux de la civilisation présente, à qui donc sont-il dus ? Nous pratiquions la charité quand la philanthropie était à naître, quand les lions du désert et les gladiateurs des Gaules s'entretuaient dans l'amphithéâtre des Flaviens ; nous proclamions la liberté quand les patriciens des Carines jetaient aux murènes leurs esclaves ; nous inaugurions l'idée d'égalité dans le monde quand Néron brûlait la moitié de Rome pour se faire un palais. Plus tard, c'est nous qui avons sauvé les lettres, c'est dans nos cloîtres que se sont réfugiés les philosophes et les poëtes ; c'est nous qui, deux fois en huit siècles, avons défendu les arts contre les briseurs de statues et les destructeurs d'images : notre histoire morale, enfin, ne peut-elle pas être appelée l'histoire de l'indépendance des âmes contre les abus du pouvoir ?

Ainsi est-ce encore à nous aujourd'hui à saisir, non par la violence, mais par le dévouement, le gouvernail des sociétés nouvelles ; c'est à nous à répondre à l'attente du temps. Le progrès et la lumière ! ces deux mots bénis et bien-aimés ! mais si on voulait les arracher de nos langues, nous nous ferions tuer pour les rétablir. Mais notre devise à nous, c'est la parole de Jésus-Christ à saint Pierre : « *Duc in altum* » : Pousse au large. Poussons donc au large aussi ; poussons au large de l'histoire, de la philosophie, de l'archéologie, de la science sous toutes ses formes et sous tous ses horizons ; nous avons été divinement constitués explorateurs dans les terres de la pensée ; usons des formes du présent comme nous avons usé des formes du passé ; affrontons, pénétrons, fécondons ces agrégations d'hommes auxquelles le monde aime à confier la puissance ou le conseil ; soyons des chambres, des comités, des congrès, des associations de tout genre ; souvenons-nous qu'après le Sénat de Rome, nos évêques ont tenu, dans l'Occident civilisé, les premières assemblées et, ainsi qu'on nous l'a predit, elevons la Croix sur le trône de la parole comme elle s'est élevée sur la couronne de Constantin

J'ai essayé d'exprimer sommairement et tels qu'ils se présentaient à mon esprit, le droit et le devoir : me laisserez-vous énoncer aussi trois obstacles qui me frappent et qui, en dehors des résistances hostiles, empêchent, selon moi, l'expansion complète de notre activité intellectuelle? Nous sommes entre nous ; vous me permettez donc de parler sans détour et de les nommer tout simplement : le découragement, la négligence et l'insuffisance. Et d'abord le découragement. J'ai peut-être tort ; mais autant j'admire la confiance qui lutte, autant j'apprécie peu ceux qui, effrayés du présent, mais rappelant avec une complaisance béate les promesses éternelles de l'Église, s'endorment dans un triste repos et, comme les anciens, à l'approche d'un inévitable danger, se couvrent la tête de leur toge. Il en est d'autres, je le sais, qui, pour protéger leur lit de roses, tiennent un langage identique ; tous arrivent au même résultat : vivre en paix et laisser tourner la terre. Messieurs, personne ne croit plus que moi à ces éternelles prophéties qui se réalisent depuis vingt siècles ; mais si je sais que la vie est promise à l'Église, je n'ai vu nulle part que Dieu lui eût promis la santé. Sa santé, elle est confiée dans la mesure de nos situations, de nos forces, de nos aptitudes, de nos talents, à chacun d'entre nous ; il n'en est pas un qui ne puisse, en une certaine manière, connue de Dieu et de lui, la fortifier et la défendre. Depuis saint Augustin, qui élève notre esprit jusqu'aux sommets des montagnes célestes ; depuis saint Grégoire et saint Thomas jusqu'au plus humble lutteur de l'heure présente, jusqu'à la pauvre femme qui, prosternée dans le coin d'une église, soulève le monde par sa prière ; depuis Innocent III et Benoît XIV enseignant et illuminant du haut du Vatican, jusqu'à ce doux et bienheureux mendiant que plusieurs se souviennent encore d'avoir rencontré à genoux au Colysée, tous nous pouvons avoir l'honneur d'être les gardiens d'une santé dont la nôtre a été faite solidaire. Non, la promesse de vie n'est pas une tente pour la halte ; c'est une force pour l'ascension.

Mais j'ai prononcé tout à l'heure le mot de *négligence,* et je tiens à l'expliquer. Ici je n'entends plus parler du fond ; au contraire, mon regret, c'est que trop souvent nous croyons tout gagné quand nous nous sommes occupés du fond ; en d'autre mots, que nous soyons beaucoup trop tentés, quand, en littérature, par exemple, nous donnons l'essentiel, de faire peu de cas de la forme sous laquelle nous le distribuons. Et cependant, messieurs, il y a, à mes yeux, une nécessité de premier ordre à présenter à un siècle les idées toujours vraies sous une forme qui lui convienne. Ne l'avez-vous pas remarqué bien des fois? A part quelques œuvres éternellement émouvantes, les idées émises dans un milieu qui n'est plus le nôtre nous semblent affublées d'un vêtement étrange. C'est comme si nous voyions passer devant nous des costumes du temps de Charlemagne ou de saint Louis. Celui que nous leur imposons est-il meilleur? Je ne l'affirmerai pas ; laissez-moi pourtant protester, en passant, contre les

détracteurs impitoyables de la science littéraire contemporaine. Il y a certainement dans une partie du travail de l'esprit et dans les formes qu'il revêt, des énervements et des décadences ; mais, ici encore, il s'est opéré ce que vous me permettrez d'appeler une sorte de transformation démocratique, une innovation semblable à celle que nous remarquons dans les œuvres industrielles. Nous avons peu, dans nos demeures, de ces grands vases d'argent, de ces tapisseries magnifiques, de ces étoffes superbes qu'on rencontrait chez nos ancêtres. Mais ceux qui avaient peu ont gagné davantage ; l'argent repoussé, je le veux bien, est devenu de la galvanoplastie, le bronze est devenu du zinc, le tissu d'or est devenu tissu mélangé, mais le chaume est devenu de la tuile, le bois est devenu de la pierre et l'indienne est devenue de la soie. Ainsi en est-il dans les régions littéraires dont nous parlons. Si on me dit qu'il y a moins de plumes éclatantes, je répondrai qu'ici, jusqu'à un certain point, la quantité, si elle ne supplée pas à la qualité, l'excuse. Il y a peut-être moins d'hommes qui font des morceaux étudiés, des odes parfaites, des poëmes classiques ; mais il y en a plus qui savent, lorsque l'inspiration les pousse, prendre la plume pour défendre une idée ; il y a peut-être moins de tragiques illustres, mais il y a plus d'hommes qui savent cette science jadis transcendante et aujourd'hui vulgaire, que nous nommons l'*orthographe;* il y a moins d'auteurs héroïques, et il y a plus de chrétiens qui, au bas de leurs écrits, savent mettre, au lieu du sceau de leur épée, le nom qu'ils ont reçu de Dieu. Je ne veux pas, messieurs, me lancer dans les difficultés d'une conférence littéraire, dans une série de parallèles que je n'ai ni le temps ni le droit d'essayer devant vous ; je me demande si la multiplicité des œuvres ne tend pas à effacer l'effet des plus brillantes, si, comme dans un ciel puissamment étoilé, la lumière générale ne nuit pas à l'éclat des plus grands astres, et je vous l'avoue, admirateur ému des grands noms éteints des grands siècles écoulés, je ne puis m'empêcher, quand j'entends gémir sur les lettres qui tombent, de promener avec reconnaissance ma pensée sur les noms qui m'entourent et de me rappeler avec fierté que si nous ne sommes pas du siècle de Louis XIV ou de Léon X, nous appartenons à celui de Châteaubriand, de Maistre et de Lacordaire.

Quoi qu'il en soit, nous avons là un devoir constant, une mine inépuisable ouverte devant notre activité. Remanier, une fois de plus, ces séries immenses d'idées que nos ancêtres ont explorées, classées, aimées ; fouiller avec une ardeur nouvelle le vieux sol, le retourner, non pas avec la manie malsaine d'attaquer ce qui est éternellement vrai, et de mépriser des labeurs devant lesquels il faut découvrir nos têtes, mais avec le désir fécond de compléter ce qui n'a pu être qu'ébauché, de faire revivre ce qui est oublié, de rajeunir ce qui, vieilli dans la forme, est toujours neuf dans le fond, enfin de faire circuler à travers ces couches précieuses du passé, une lumière qui les colore, un air qui les pénètre, un prestige qui les ravive.

Il me reste à dire un mot de ce que vous m'avez permis d'appeler *notre insuffisance*. Ici, l'appréciation devient difficile, délicate, et je sens le besoin de réclamer de plus en plus une indulgence dont j'ai déjà tant à vous exprimer de gratitude. Messieurs, croyez-le bien, tout d'abord je ne blâme aucun essai, je n'attaque aucune classe d'efforts ; à défaut du droit d'approuver, que je ne me reconnais pas, j'enveloppe dans une immense reconnaissance le passé et dans une respectueuse estime les travaux du présent ; j'embrasse tout et je ne regarde pas les nuances, car, visibles sur un ciel serein, elles disparaissent, comme l'écrivait admirablement le P. Lacordaire, sous un ciel d'orage. Mais au milieu d'œuvres justes, ingénieuses, pleines de rayonnement et d'avenir, il en est une dont les fécondes attractions ne doivent pas nous faire oublier des labeurs plus arides, mais aussi nécessaires. Depuis trente ans, on a cherché dans un grand nombre de productions érudites, brillantes, profondes, à faire ressortir les rapports intimes, les parentés cachées de la science et du christianisme, c'est là un des plus nobles devoirs de l'homme : on y voit le savoir confirmer la foi, l'étude expliquer l'instinct, le reflet affirmer le soleil, et rien ne combat mieux une heure de défaillance qu'un volume de cette bibliothèque vaste, bien qu'encore incomplète, des classiques catholiques du XIXe siècle. Poursuivons donc cette œuvre qui est une vocation, cette trace qui est un souffle de Dieu dans ces temps, mais, et c'est où j'en veux venir, ne nous arrêtons pas là. Tâchons de rendre la charité de nos esprits aussi ingénieuse que celle de nos cœurs. Jamais, messieurs, nous ne nous sommes bornés à penser aux souffrances illustres ; songeons de même à d'autres besoins qu'à ceux des esprits complets. L'urgence, c'est d'entrer partout, c'est de se faire appeler, chercher, désirer, pour tout dire en un mot, de s'imposer. Ah ! c'est triste à dire, mais il faut l'avouer, car c'est vrai, il y a telle branche du savoir où un père prévoyant est contraint de consulter nos adversaires. Eh bien ! c'est là, à mes yeux, une lacune douloureuse, un danger et une accusation ; c'est un besoin qu'il est indispensable de satisfaire et en se gardant de négliger ces œuvres comparées qui s'adressent à des groupes plus avancés et plus affamés de lumière, il nous faut de la science simple, spéciale, isolée, pour les familles d'esprits qui ne cherchent pas encore d'aussi splendides horizons, pour les intelligences neutres ou prévenues qui ne demandent à une étude que l'exactitude et le talent. Surmontons donc une fois pour toutes ces sortes de timidités que nous ont faites des dénigrements vieux d'un siècle ; combattons nos ennemis, non-seulement par voie de polémique, mais, comme on l'a dit, par voie de supplantation ; ne leur laissons plus presque exclusivement les dénominations larges, vastes, absolues qui attirent le lecteur. Ces appellations générales sont à nous, messieurs, ne l'oublions pas. Un livre de science est par là même, et sans être obligé de décliner son nom, un livre chrétien. Il se peut fort bien qu'il ne développe aucun de nos dogmes,

qu'il n'expose aucune de nos croyances ; qu'il soit vrai, et cela suffit, car une science quelconque, pourvu qu'elle soit réelle, profonde, sincère, prophétise par ses résultats le christianisme, le christianisme qui n'est au fond, vous le savez, que la vérité en tous les sens. Aussi, appuyé sur cette foi, j'attends, avec espoir, le jour où la grande synthèse scientifique se fera, le jour où l'Homère de l'avenir viendra réunir tous ces chants épars et en composer le grand poëme de la création.

Une mission universelle nous est donc donnée, vous le croyez avec moi, dans les diverses branches du savoir humain, la mission de fonder, là où elle n'existe pas, de continuer là où elle existe, la grande école de l'impartialité. Je ne veux pas dire que toute plume assez malheureuse pour n'être pas chrétienne manque nécessairement de cette première et indispensable base d'une œuvre sérieuse ; il y a en dehors de nous, je le reconnais, des efforts honnêtes et des études consciencieuses : mais le point capital, facile pour nous et bien difficile à d'autres, c'est l'impartialité sans l'indifférence. Pour nous, messieurs, l'impartialité est aussi naturelle que le courage aux martyrs qui voyaient le ciel ouvert. Dans tous les ordres des choses humaines, le déguisement n'est utile qu'aux usurpations ; les héritiers légitimes ne réclament que l'affirmation assez puissante du vrai. Eh bien ! nous, messieurs, nous sommes les héritiers légitimes de la vérité, nous sommes les fils de celui que saint Augustin nommait le Dieu du réveil et de la lumière. Que la lumière soit faite, *fiat lux :* c'est notre seul vœu et notre seul besoin.

Mais ce but qui paraît si simple, faire la lumière, il suffit pour occuper pendant des siècles les dévouements les plus énergiques et les vies les plus fécondes. Ah ! si on pouvait inventer un procédé chimique ou électrique pour éclairer les ténèbres des siècles comme les obscurités de nos cités ! Si on pouvait choisir une avenue du temps et la jalonner de becs de gaz dont tous devraient accepter ou subir la lumière ! Quels faciles et quels rapides triomphes ! Les préjugés, effarouchés, iraient se réfugier dans les impasses de l'intelligence, comme ces voleurs de nuit chassés des grandes voies par les réverbères. Mais il n'en est rien. Dieu tient trop à notre honneur pour ne pas nous faire acheter la justice par la fatigue. Il nous a condamnés aux bibliothèques et aux archives, à la poussière et à la lampe, aux palimpsestes et aux manuscrits, comme à une sorte de bagne volontaire et glorieux, au sortir duquel notre noblesse doit resplendir.

Je m'arrête, messieurs, car j'ai déjà abusé de votre bienveillance et de votre temps. Il resterait, après avoir parlé de l'histoire, des motifs et des obstacles, à jeter un coup d'œil sur les bases et sur le but de cette activité chrétienne, qui n'est autre, pour parler avec saint Augustin, que la foi conviée à l'amour de l'intelligence ; but humain : servir et honorer la terre, ce beau vaisseau de l'espace ; but divin : faire, comme disait Kepler, un tabernacle à notre Dieu.

Je vous laisserai ce soin et je vous demande seulement de me permettre, en vous quittant, de vous rappeler un souvenir.

Je viens de passer plusieurs mois à Rome, dans cette ville que je n'essayerai pas de qualifier, car on a épuisé pour elle tous les noms; mais où, au milieu du silence des monuments tombés et de la paix des églises debout, l'âme, le cœur, l'imagination, presque le corps, vivent dans une activité perpétuelle et pleine de jouissances. J'ai parcouru une fois de plus, avec l'intérêt croissant qui s'attache à ce qu'on connaît mieux, ces palais, ces tombeaux, ces lieux de repos ou de prière qui, à la voix de Pie IX, sortent de terre et viennent raconter leur histoire. Au milieu de cette armée de ressuscités, il en est un sur lequel je veux appeler un instant votre attention. Il y a au pied du Célius, au milieu du vieux quartier patricien du Ier siècle, aujourd'hui sur la longue voie qui conduit du Colysée à Saint-Jean de Latran, un édifice que plusieurs d'entre vous ont visité sans doute. Je veux parler de l'Église de Saint-Clément. Pendant longtemps on s'est borné à venir y étudier les souvenirs d'architecture du moyen âge romain, et à admirer les ravissantes fresques de Masaccio. Maintenant on ne s'arrête pas là, on descend plus bas et on découvre une grande basilique, elle aussi chargée de peintures et élevée sous Constantin. Ce n'est pas tout; et sans pouvoir encore y pénétrer, on sait que sous ces deux sanctuaires, il y en a un autre datant évidemment des persécutions, et où probablement saint Clément, le quatrième successeur de saint Pierre, venait fortifier la foi de l'Église naissante. Enfin, si je voulais sortir des limites chrétiennes, j'ajouterais qu'en creusant toujours, on rencontre des constructions impériales et des murailles contemporaines de la République ou des rois. Il y a là, au-dessus de la multiplicité des couches terrestres, toute une région géologique faite de main d'homme et un symbole frappant, à mon avis, de l'activité infatigable de nos ancêtres. Regardez-les à travers les âges, messieurs, voyez-les sous les empereurs païens, réunis dans cette petite chapelle, alors élevée au-dessus du sol et maintenant enfouie bien loin sous terre. Les siècles marchent; les conditions changent; la paix arrive: voici une basilique qui naît, grandit, se décore, se couvre d'images et de souvenirs. Mais le temps ne s'arrête pas; les secousses, les invasions, les ruines se succèdent; les débris s'accumulent; la base terrestre change toujours, et et toujours une œuvre nouvelle, plus belle que la première, surmonte le sol et se dresse vers le ciel. Déjà le temple actuel s'enfonce, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, dans quelques siècles d'ici, des ébranlements futurs entassaient une dernière couche de débris, nos descendants verraient, vous en êtes certains, un sanctuaire de plus couronner cette pyramide de monuments.

Transportons-nous maintenant du vieux sol romain dans la terre plus splendide de l'intelligence. Là aussi, depuis dix-neuf siècles, nous élevons avec les sciences, les arts, les idées, des abris pour les peuples et

des édifices pour la même foi ; à peine sont-ils debout, la crise vient, l'invasion passe, le sol monte et l'édifice s'enfouit : mais l'esprit demeure. Aussi ne nous lassons jamais ; que notre effort soit constant comme la ruine et infatigable comme l'invasion. Déblayons les sanctuaires du passé et construisons celui de l'avenir ; peut-être, comme ces immortels bâtisseurs du moyen âge, poserons-nous des assises que d'autres couronneront. Qu'importe, si la cathédrale monte pour glorifier la vérité de Dieu et servir d'asile à la race qu'il a aimée ! (*Applaudissements.*)

M. le comte Achille Du Clésieux (1) est invité à monter à la tribune pour lire une pièce de vers qu'il a composée à l'occasion et à l'honneur de l'Assemblée générale des catholiques à Malines. — Il s'exprime ainsi :

Cette pièce était écrite avant que j'eusse le bonheur de me trouver au milieu de vous. Aujourd'hui, après avoir vu tout ce qu'il m'a été donné de contempler ; après avoir entendu tout ce qui s'est dit, je sens combien mes strophes sont froides et insuffisantes pour exprimer tous les sentiments de mon âme. Mais enfin, quelles qu'elles soient, puisqu'on a désiré que j'eusse l'honneur de vous les faire entendre, je vous prierai de

(1) M. A. Du Clésieux a fondé en Bretagne *l'OEuvre du Saint-Ilan*, qui a pour but d'élever dans la pratique de la religion et celle des travaux agricoles toutes les catégories d'enfants pauvres, abandonnés et malheureux. Cette OEuvre constitue de petites colonies agricoles dont la direction est confiée à un ordre religieux de Frères laboureurs portant le nom du martyr saint Léon, que le Souverain Pontife Grégoire XVI avait donné au fondateur dans un voyage à Rome.

Les Frères, au nombre de quarante, se sont unis à la congrégation du P. Libermann, dont le nom a été cité dans l'admirable discours de Mgr l'évêque d'Orléans. L'œuvre de la Bretagne, où elle possède déjà trois établissements, s'étend dans les pays étrangers, au Gabon, à Bourbon, où, au moyen de ces petites colonies d'enfants, elle travaille à la conversion et à la civilisation des populations lointaines. — Des ateliers sont établis à Saint-Ilan et envoient des instruments aratoires aux Frères qui en enseignent autour d'eux l'usage. Dans deux années, il en a été fabriqué et expédié pour une somme de cent vingt mille francs.

Une maison s'est élevée au milieu de ce groupe de colonies pour recevoir un certain nombre de jeunes gens de famille destinés à habiter leurs terres, afin qu'en acquérant les connaissances propres à l'agriculture, ils se préparent à l'exercice du patronage et s'appliquent à reconstituer l'influence territoriale par la charité.

Enfin une vaste chapelle, de style ogival, a été érigée au sein de l'œuvre, pour rappeler le goût pur de l'architecture chrétienne, qui se perdait de plus en plus dans cette partie de la Bretagne. — Le tufau a été employé dans sa construction au lieu de granit qu'il est impossible de fouiller, à moins de frais énormes, et une escouade d'ouvriers tailleurs de pierre s'est fixée dans le pays, et a suscité, en faveur de l'art chrétien, une véritable et très-heureuse révolution.

L'œuvre de Saint-Ilan, qui porte aujourd'hui le titre d'OEuvre de la Congrégation du Saint-Esprit ou du Saint-Cœur de Marie, compte en France quatre maisons, renfermant de 400 à 500 enfants ; une s'établit en Allemagne, et trois autres prospèrent en Afrique et en Amérique. (*Note du Secrétaire général.*)

l'accueillir comme un écho fidèle de cette vieille et catholique Bretagne qui sympathise avec vous de toute l'ardeur de sa foi et de toute la puissance de son amour. (*Applaudissements.*)

AU CONGRÈS CATHOLIQUE DE MALINES.

—

Tandis que s'appelant avec leurs cris funèbres,
Les noirs oiseaux de proie épient dans les ténèbres
Quelque innocent sommeil !
Vous frères au cœur droit, c'est Dieu qui vous appelle,
Et votre âme avec lui dans la foi se révèle
En face du soleil !

Nul projet ténébreux, nulle arrière-pensée,
Ce que l'esprit comprend, la parole est pressée
D'en expliquer le but.
La vérité pour vous est majesté royale ;
A ses pieds chaque main dévouée et loyale
Dépose son tribut !

Artiste, historien, philosophe, poëte,
Pontife au cœur d'apôtre, à la voix de prophète,
Artisans du progrès,
Châtelains, providence offerte à nos campagnes,
Qui défrichez les cœurs ainsi que vos montagnes,
De tous, c'est le Congrès !

C'est le saint rendez-vous, l'union pacifique
Des esprits et des cœurs dans l'ordre magnifique
Que Dieu règle et conduit ;
Où sa main fait pousser, à l'abri des tempêtes,
Pour calmer notre soif et reposer nos têtes,
Un arbre avec son fruit !

Fruit d'éternel amour, de charité bénie,
De science profonde et de paix infinie ;
Quand tant de fruits amers
Cueillis avidement par l'ignorance humaine,
Nourrissent, d'un poison de révolte et de haine,
Les âmes des pervers !

Hélas ! pourquoi deux camps dans la même patrie ?
Pourquoi la joie est-elle arrêtée et flétrie
Par le souffle du mal ?
Mystérieux exil mêlé d'ombre et de flamme,
Où nul amour ne peut rayonner dans une âme
Sans créer un rival !

Qu'importent de la nuit les menaçants fantômes !
La rosée est aux fleurs et le soleil aux dômes ;

Notre vie est la Foi.
Notre âme est le miroir des horizons sublimes;
Sauvons-la des bas-fonds, portons-la sur les cîmes,
Dieu nous en fait la loi!

Assemblés par l'amour, effaçons toute crainte;
De desseins élevés l'intelligence empreinte,
Prouvons aux détracteurs
Que l'âme catholique en touchant à la terre,
Y fait germer le bien, les vertus, et ressorre
Le doux lien des cœurs!

Prouvons que dans la vie où tant de fois on pleure,
Il est, quand on le veut, qu'on le mérite, ... une heure
Où l'âme ouverte au ciel,
En reçoit des trésors de grâce et de lumière :
Abeille qui puisant aux fleurs de la prière,
En compose son miel!

Rien de grand sans labeur, rien de fier sans croyance,
Rien d'heureux dans le cœur s'il n'a fait alliance
Avec le saint devoir;
Et le devoir pour nous, catholiques fidèles,
C'est d'être humbles, mais forts, réservés, mais modèles
Que tout œil puisse voir!

Lampes sur le boisseau, main droite qui se cache,
A laquelle pourtant l'infortuné s'attache;
Père de l'orphelin;
Air pur du prisonnier, défenseur de la veuve;
De toute âme en péril adoucissant l'épreuve :
Voilà notre destin!

Qu'on soit deux réunis en ton nom dans ce monde,
Christ, tu seras présent, et de ta main féconde
Découleront des biens...
Que surgira-t-il donc de ta bonté divine,
Si tu sens palpiter, pressés sur ta poitrine,
Des milliers de chrétiens!

Quand leurs fronts prénétrés de ton intelligence,
Dépouillant tout esprit d'orgueil ou de vengeance,
Rayonneront de foi!
Qu'enfants tous invités à s'asseoir à la table,
Ils boiront d'un seul trait, comme un vin délectable,
L'amour qui n'est que toi!

Alors s'il le fallait pour accomplir leurs tâches,
Devant de fiers tyrans ou sous des peuples lâches,
Forts comme des lions;
Ils cueilleraient des fleurs pour embellir leurs têtes,
Et compteraient encor parmi leurs jours de fêtes,
Les persécutions!

Mais non! Rome n'a plus de cirque qui dévore...
La croix qu'un homme insulte, un autre homme l'honore,
Le proconsul n'est plus.
La gloire est aujourd'hui pour quiconque proclame
La foi sincère et pure... Et qui révèle une âme
Belle de ses vertus!

De ce foyer d'où vient pour nous la délivrance,
Frères, emportons tous une mâle assurance
Dans le Christ adoré.
Que gardé saintement au cœur de la famille,
Inviolable autel, ce vif amour y brille,
Comme le feu sacré!

Après cette lecture, accueillie par des bravos, l'assemblée se sépare à six heures.

CINQUIÈME SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1864.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

Rapport du jury chargé de décerner les prix du concours ouvert à l'occasion de l'exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes, à Malines. — Communications du bureau. — Allocution du R. P. Dechamps. — Discours de Mgr de Woelmont, aumônier des zouaves pontificaux. — Discours de M. Ch. de Majer, de Hongrie. — Discours de M. Vilarrasa, directeur du journal la *Revue Catholique*, de Barcelonne. — Discours du R. P. Hermann, prieur des Carmes déchaussés, à Londres, sur le catholicisme en Angleterre. — Discours de M. Fr. Lenormant, sur l'état du catholicisme en Grèce. — Allocution du R. P. Félix.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le Secrétaire général annonce à l'Assemblée qu'il va être donné lecture du rapport du jury chargé de décerner les prix du concours ouvert à l'occasion de l'exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes, à l'hôtel de Liedekerke.

M. de Cannart-d'Hamale, président du Comité d'organisation de l'exposition, en précise le but et la portée dans les termes suivants :

Messieurs,

En présence d'une assemblée aussi nombreuse et aussi brillante, nous sommes heureux de pouvoir proclamer les résultats des concours ouverts à l'occasion de l'Exposition générale d'objets d'art religieux anciens et modernes.

La pensée que nous avons eue en instituant l'exposition et le concours vous est connue : nous avons voulu réunir en un musée temporaire ce que l'art inspiré par le sentiment religieux a produit de plus beau depuis l'origine du christianisme, — et en provoquant ainsi des études d'un ordre élevé, ouvrir de nouvelle voies aux artistes chrétiens, et préparer pour l'avenir des œuvres dignes de notre sainte religion. Notre but, messieurs, a été complétement atteint.

L'exposition, personne ne le contestera, est une véritable merveille : de nombreux artistes ont répondu à notre appel, et les produits de

mérite qu'il ont envoyés aux concours démontrent à l'évidence que nous avons été compris. Désormais la route est ouverte. Tous ces chefs-d'œuvre, dont une vie d'homme n'épuiserait pas la recherche, ont pu être étudiés, comparés ; chacun a pu en approfondir le caractère si éminemment chrétien ; l'élan est donné et rien ne l'arrêtera plus.

Si toutes les palmes n'ont pu être décernées, souvenons-nous, messieurs, que ce n'est qu'un premier pas que nous faisons aujourd'hui. Qui oserait prétendre dès son début à la perfection? Honneur donc et reconnaissance à tous les concurrents! Ils sont entrés les premiers dans la lice ; puissent-ils y revenir plus tard et y briller davantage encore ; car ils ont bien mérité de l'art et de la religion !

A la suite de ce discours, M. le chanoine de Bleser, secrétaire du Comité, a fait connaître, par la lecture de la pièce suivante, l'objet des concours, les résolutions du jury et les noms des vainqueurs :

Procès-verbal du jury pour les concours ouverts à l'occasion de la deuxième session de l'Assemblée générale des catholiques, à Malines.

Sont présents : MM. le chanoine Voisin, vicaire général de la cathédrale de Tournay, président ; Dr Bock, chanoine de l'église collégiale d'Aix-la-Chapelle ; l'abbé Van Drival, chanoine de la cathédrale d'Arras ; Félix Bethune, chanoine de la cathédrale de Bruges ; l'abbé Cartuyvels, professeur d'archéologie au grand séminaire de Liége ; Helbig, artiste peintre, à Liége ; Weale, archéologue, à Bruges ; Jean Bethune, artiste, à Gand.

Concours de sculpture. — Dix statues sont présentées au concours.

Le jury est unanime à décider qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix ; mais reconnaissant une supériorité marquée aux deux statues qui portent pour devise : 1° une fleur de lis ; 2° *Den godsdienst is de steunpilaer der christene kunst,* estime qu'il convient d'accorder à la première une mention honorable et la somme de 200 francs, à la seconde, une mention honorable et une somme de 100 francs.

La première statue a pour auteurs : MM. Jean-Baptiste De Broeck et Jean-Baptiste Van Wint, d'Anvers.

La seconde a pour auteur : M. H. Pieckery, de Bruges.

Peinture sur verre. — Un seul artiste a pris part au concours.

Le jury décide à l'unanimité des voix, moins une abstention, qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix. Le dessin présenté ne satisfait pas entièrement au point de vue de l'ensemble de la composition ; mais, eu égard aux autres qualités qui le distinguent, et, en particulier, à la parfaite exécution de la partie technique, à l'excellence de la coloration et du verre, le jury, à l'unanimité des voix, moins une abstention, décide qu'il y a lieu de décerner à l'auteur une mention très-honorable et la somme de 300 francs.

L'auteur de ce travail, portant pour devise un monogramme gothique, est M. Westlake, de Londres.

Orfévrerie religieuse. — Trois ciboires en style roman sont présentés au concours. Le jury décide, à l'unanimité, qu'il y a lieu de décerner le prix au ciboire mentionné sous la devise :

Ore canunt alii Christum,
Canit arte fabrili aurifex aquensis.

L'auteur de ce travail est M. Martin Vogens, d'Aix-la-Chapelle.

Six ciboires en style gothique sont présentés :

Le jury est unanime à décider qu'il n'y a pas lieu d'accorder le prix, mais de mentionner honorablement les ciboires ayant, l'un, pour épigraphe : *Ecce panis angelorum*, l'autre, la devise de : *Mon Dieu, j'aime l'embellissement de vos temples*, et de partager entre ces deux concurrents la somme de 300 francs.

L'un est M. Bourdon-De Bruyne, orfèvre à Gand, l'autre est M. Hellmer, de Kempen en Westphalie.

Aucun objet n'a été présenté pour le concours dans le style de la Renaissance.

Ainsi fait à Malines, le 31 août 1864.

(Signé) L.-J. Voisin, vicaire général; Dr François Bock, chanoine; Charles Cartuyvels; Félix Bethune; Jules Helbig; James Weale; Bethune.

Les prix décernés par le jury seront transmis par les soins du Comité de l'exposition, qui est aussi chargé de répartir les primes entre les institutions et les personnes qui ont fait les envois les plus remarquables. En outre, une certaine somme sera affectée au moulage d'objets d'art anciens destinés au musée archéologique qui est en voie de formation à Louvain.

M. le Secrétaire général fait connaître à l'Assemblée qu'une messe sera célébrée le 3 septembre, à sept heures du matin, à Notre-Dame d'Hanswyck, pour les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul, présents à Malines. Il annonce aussi que, pour satisfaire au vœu exprimé dans une séance précédente, il compte se rendre avec l'un des vice-présidents de l'Assemblée, M. le vicomte Eug. de Kerckhove, à l'Assemblée des catholiques d'Allemagne convoquée à Wurtzbourg, le 11 septembre prochain, et, s'il est possible, à celle des catholiques de Suisse qui se réunit à Sion, le 14 du même mois. Il est seulement à regretter que les organisateurs de ces deux réunions ne se soient pas entendus pour éviter une coïncidence que l'on doit s'attacher à prévenir désormais.

Allocution du R. P. Dechamps.

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Je ne viens pas faire un discours, je ne viens que vous dire un mot. Les voix étrangères (je veux dire étrangères à notre pays, car il n'y a pas d'étrangers dans une assemblée catholique), les voix étrangères déjà entendues nous font désirer ardemment celles qui nous sont encore promises, et, comme vous, j'ai besoin d'en jouir bientôt.

Les séances du Congrès approchent de leur fin et nous pouvons, dès à présent, en constater les fruits. Les travaux des sections auront de consolants résultats ; il en sortira des faits durables et d'une fécondité vraiment chrétienne. Les paroles qui vous ont été adressées dans les réunions

générales ont fait sur vous tous une impression profonde ; cette impression grandira ; elle se répandra au loin avec vous, par vous, et plus encore par la presse. Si le grain de froment, tombant dans une bonne terre, fructifie au centuple, que sera-ce de la graine choisie que Dieu nous a envoyée et qui va tomber dans les cœurs cent mille fois encore, vous l'avez appris hier avec joie (1). (*Applaudissements.*)

Quelle moisson ne devons-nous donc pas attendre ?

Aussi n'est-il pas étonnant que la prophétique parole de l'Évangile s'accomplisse à notre égard, et que la main ennemie sème déjà l'ivraie ou du moins tente de la semer dans notre champ.

N'en soyons pas inquiets. Supposez même que cette ivraie lève, elle ne nous empêchera pas de récolter notre moisson tout entière.

Mais je veux vous montrer, messieurs, que ce que l'on sème n'est pas même de l'ivraie, que ce n'est que du vent, ou plutôt que ce n'est rien.

Que disent donc ceux dont les voix tentent de troubler le concert des nôtres ?

Je me suis efforcé, messieurs, d'entendre ce que l'on dit de nous, — je me trompe, — de lire ce qu'on en écrit, et dont voici, me paraît-il, l'exact résumé :

Le Congrès catholique voudrait bien être scientifique, et il ne l'est pas ; le Congrès catholique ne voudrait pas être politique, et il l'est. (*On rit.*)

Eh bien, messieurs, je dis, et je vais le prouver, qu'au fond de ces deux assertions, il n'y a rien.

Et d'abord, le Congrès veut-il être un Congrès de sciences abstraites ? Non, puisqu'il veut être, qu'il est essentiellement et qu'il demeurera un Congrès d'œuvres. En résulte-t-il que la science n'y soit pas mêlée ? J'entends la science pratique, la science appliquée, la science morale, la science sociale, la science religieuse ?—Il faudrait, pour l'affirmer, fermer les yeux à l'évidence. Parcourez les questions posées dans les sections, souvenez-vous des débats auxquels elles ont donné lieu, et surtout des noms de ceux qui voulurent y prendre part, et dites si ces questions, si ces délibérations n'ont pas eu toutes le caractère scientifique que je viens de définir, et si ces noms n'ont pas incontestablement une valeur scientifique.

A ceux qui le contesteraient, je dirais : Demandez-le à l'Allemagne, demandez-le à l'Angleterre, demandez-le à la Hollande, demandez-le à l'Espagne, demandez-le aux autres nations ici représentées, mais demandez-le particulièrement à la France, et en France à deux institutions, l'une divine, l'autre humaine, à l'Église et à l'Académie française. (*Applaudissements.*)

(1) Le secrétaire général du Congrès avait annoncé la veille que le discours de Mgr Dupanloup serait imprimé à cent mille exemplaires.

Soit, dira-t-on, puisqu'on le veut bien, le Congrès catholique est un Congrès d'œuvres et de science pratique; mais il ne veut pas être politique, et pourtant il l'est.

Il n'y a eu, messieurs, que deux congrès vraiment politiques sur notre libre terre depuis trente-trois ans. Le premier eut lieu en 1831, et c'est lui qui fit notre Constitution sous la présidence du grand lutteur de 1825 et des années qui suivirent jusqu'à notre émancipation nationale (*applaudissements*), sous la présidence de M. de Gerlache qui, dès lors, se trouvait au premier rang, et le premier du premier rang des fondateurs noblement *passionnés* de notre indépendance. (*Triple salve d'applaudissements*) (1).

Le premier des deux Congrès politiques dont je parle, est donc celui qui fit notre Loi fondamentale. — Le second voulut commencer à la défaire (*c'est vrai*), ce fut le Congrès de 1846, l'antithèse du Congrès national.

Il n'y eut pas d'autres congrès vraiment politiques chez nous.

Mais le Congrès catholique ne s'occupe-t-il pas des questions de l'enseignement, de la presse, des associations, et même du temporel du culte, et ces questions brûlantes n'ont-elles pas leur côté politique?

Elles l'ont, sans aucun doute, puisqu'elles ont toutes des rapports nécessaires avec les diverses constitutions des sociétés humaines. Cessent-elles pour cela d'être fondamentalement des questions morales, des questions sociales, des questions religieuses? Et parce que la politique en parle, faut-il que nous n'en parlions plus?

Faut-il, de peur de toucher à une sphère où nous n'entrons pas ici, si ce n'est pour y revendiquer la liberté de notre foi et de nos œuvres, faut-il que nous cessions de nous occuper de toute notre âme de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, de l'art des arts qui élève les âmes?

Faut-il que nous cessions de nous occuper, de toutes nos forces, de la presse, de ce grand et puissant véhicule de la vérité et de l'erreur, du bien et du mal? Le bien et le mal, l'erreur et la vérité ne nous regarderaient-ils plus!

Faut-il que nous cessions de nous occuper, de tout notre cœur, des associations pour le sacrifice, pour le sacrifice de l'enseignement, pour le sacrifice de la charité, pour le sacrifice de l'apostolat, pour le sacrifice de l'expiation, de la prière, des grands exemples dont le monde, le monde, entendez-le bien, a toujours besoin? (*Applaudissements.*)

En vérité, messieurs, où nous conduirait-on sous le prétexte que je combats? Si quelque nouveau joséphisme, au lieu de vouloir l'harmonie entre les deux sociétés, le bon accord entre l'autorité civile et l'autorité

(1) L'Assemblée s'est souvenue que le chef du ministère belge venait d'insulter M. de Gerlache en l'appelant en pleine Chambre *un vieillard passionné*, et qu'au moment même où se réunissait le Congrès catholique, *l'Indépendance* n'avait pas eu honte d'exploiter encore cette honteuse parole.

religieuse, prétendait absorber la seconde par la première et s'avisait à cette fin de redevenir sacristain, vous défendrait-il peut-être, à vous prêtres, d'entrer désormais dans la sacristie, de peur que vous n'entriez dans la politique? (*Rires et applaudissements.*)

Vous voyez, messieurs, que j'ai eu raison de dire qu'au fond de tout ce qu'on nous oppose, il n'y a rien.

Membres du Congrès catholique, ne vous laissez donc pas arrêter par des phrases, par de vains fantômes, mais continuez à suivre votre voie avec la bénédiction de l'auguste chef de l'Église, de notre grand et bien-aimé Pontife; marchez, ne reculez pas, afin que l'on puisse dire un jour du Congrès catholique ce que l'Évangile dit du divin Maître que nous adorons tous, et dont nous voulons suivre les traces : Il a passé à travers les rangs et les clameurs de ses ennemis; il y a passé pour leur propre bien, *bene faciendo,* et rien n'a pu l'empêcher d'aller à son but : *Transiens per medium illorum, IBAT.* (*Applaudissements et acclamations.*)

Au R. P. Deschamps succède à la tribune Mgr de Woelmont, aumônier des zouaves pontificaux, qui prononce le discours suivant :

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Dans une nombreuse famille, lorsqu'un fils a eu le bonheur d'aller voir son père, d'aller voir ses frères, et qu'il revient au milieu des siens, on lui demande naturellement des nouvelles du père et des frères. Il ne peut se refuser à donner les nouvelles qu'on lui demande.

Hier on m'a prié de vous parler des zouaves pontificaux. Je l'avoue, cette prière m'a fait peur; mais je me suis dit que lorsque j'aurais le bonheur de me retrouver au milieu de mes chers zouaves, ils manifesteraient un grand mécontentement, si je me refusais à entretenir leurs bons parents de leurs chers enfants. J'ai donc pris mon parti en brave et je me suis dit qu'un aumônier des zouaves ne doit pas avoir peur. (*Applaudissements.*)

Vous aimez les zouaves, je les aime aussi; parlons d'eux.

Voyons d'abord, messieurs, si le Souverain Pontife aime les zouaves, s'il aime qu'on fasse des recrues, s'il aime qu'on empêche que des jeunes gens viennent s'enrôler sous sa bannière; voyons, en second lieu, comment se conduisent les zouaves, s'ils méritent l'amour du Souverain Pontife; voyons enfin ce que vous pouvez faire pour eux.

Lorsque je pose cette question : Est-ce que le Saint-Père aime les zouaves? déjà dans vos cœurs la réponse est faite. Oui, le Père commun des fidèles aime les zouaves, et vous le savez, parce que vous vous intéressez à la cause du Souverain Pontife. Toutes les fois que vous ouvrez un journal, la correspondance de Rome est la première chose que vous

lisez. Et qu'y voyez-vous? Vous y voyez que lorsque le Souverain Pontife a l'occasion de se trouver avec les zouaves, il leur donne toujours des preuves de son amour et de son auguste bienveillance. Dernièrement encore, le Saint-Père en voyait un ; c'était un de mes concitoyens; permettez-moi de le citer, un Namurois. Que lui disait-il? « Ah! mon cher! « donnez-moi votre photographie ; je veux l'avoir sur ma table, parce « qu'elle me rappellera les traits d'un enfant dévoué à l'Église. » C'est toujours ainsi que le Saint-Père cherche à donner aux braves qui le défendent des preuves de son amour et du bonheur qu'il a de se trouver au milieu d'eux.

Le Souverain Pontife veut-il qu'on fasse des recrues? Croyez-vous que je serais bien reçu, en retournant à Rome, si je disais à Pie IX : « Saint-Père, j'ai été en Belgique et j'ai essayé de faire des recrues? » Non. Le Saint-Pontife compte sur votre amour, il vous connaît, il sait qu'au moment du danger vous lui viendrez en aide. Il a apprécié ceux qui sont venus ; il se souviendra toujours que les quatre frères Charrette sont accourus pour sa défense ; il se souviendra toujours aussi que le père et les deux fils Lacarte ont tout quitté pour aller défendre les droits du Saint-Siége.

Mais si je disais au Saint-Père, messieurs, que l'on cherche à dissuader les jeunes gens qui veulent s'enrôler sous la bannière papale d'accomplir cet acte méritoire, et que des personnes ont engagé M. Malingié, de Gand, M. le comte de Villermont, M. le comte Lemercier et tant d'autres qui déploient tant de zèle pour la sainte cause, à ne plus recevoir les catholiques de bonne volonté qui se présentent pour prendre du service dans l'armée romaine, son cœur paternel en serait affligé. Le Saint-Père est heureux lorsqu'il voit venir vers Lui des Belges, des Hollandais, des Français, des Espagnols, des Anglais, des Portugais : Il est heureux lorsqu'il voit des jeunes gens de toutes les parties du monde venir s'offrir à Lui et Lui dire : « Nous resterons avec vous, « Saint-Père, nous craignons pour vous le danger et nous ne vous aban- « donnerons pas. » Voilà ce qu'aime le Souverain Pontife ; Il aime les cœurs, les véritables cœurs qui se donnent à Lui tout entiers.

Si Pie IX aime les zouaves, il faut l'avouer, ces vaillants défenseurs du drapeau catholique méritent l'amour du Souverain Pontife. Laissez-moi vous parler de ma paroisse et vous faire l'éloge de mes braves paroissiens. On les calomnie tous les jours. On se demande : Que font-ils là-bas? Quel est le rôle d'un zouave? Faut-il quitter son pays pour aller monter la garde là-bas? On se dit : Ces jeunes gens n'étudient plus, ils ne font plus rien. Prient-ils encore? Comment suivent-ils les commandements de Dieu et de l'Église? J'ai entendu dire qu'il y en avait qui avaient succombé à la tentation.

Mais, messieurs, c'est là comme partout ailleurs. Il y a des tentations, et l'on y succombe; mais la plus que nulle autre part, lorsqu'on est tombé ou

se relève. (*Applaudissements.*) Ah! si je pouvais vous faire faire une promenade à Frascati: si vous pouviez visiter nos bibliothèques, vous seriez étonnés, certainement étonnés de voir ces jeunes gens dont nos adversaires disent tant de mal! Nos salles ne peuvent contenir tous ceux qui y viennent lire : on se croirait vraiment dans une salle d'étude.

Mais, dira-t-on, s'ils consacrent du temps à la prière et à leurs saints devoirs de chrétiens, s'occupent-ils aussi de la Société de Saint-Vincent de Paul et d'autres bonnes œuvres? Parmi nous, ils étaient si zélés et si charitables! Oui, ils s'en occupent, et dès que nous arrivons quelque part où l'œuvre du grand saint n'est pas fondée, ils se demandent : Comment pourrons-nous faire pour combler cette grave lacune? Ils visitent le curé de la paroisse, ils lui demandent la liste des pauvres. Puis nos dignes zouaves se réunissent et la société est constituée. On n'a fait que changer de frères, de frères souffrants, mais c'est toujours la même charité et le même empressement. Ils continuent donc à s'occper de l'œuvre de Saint-Vincent de Paul et de toutes les œuvres qui ont un caractère vraiment chrétien. Soyez donc tranquilles, pères et mères, frères et sœurs : ceux qui vous sont chers et qui sont éloignés de vous vous reviendront meilleurs chrétiens. (*Applaudissements.*)

Maintenant, que devons-nous faire pour les zouaves? Eh bien! il faut que nous les aidions. En les aidant, nous nous aiderons nous-mêmes. Nous avons parmi les zouaves un Polonais. Ce Polonais avait son enfant malade et il a promis au Seigneur que si son enfant guérissait il servirait dans les zouaves pontificaux. Son enfant s'est guéri, et depuis deux ans le père est dans l'armée papale. Que ceux qui ne peuvent pas servir dans l'armée du Saint-Siége fassent quelque chose soit pour le Denier de saint Pierre, soit pour les zouaves, qu'ils envoient leur obole soit à M. le comte de Villermont, soit à M. le comte A. Lemercier, pour mes paroissiens, pour ceux qui veulent partir à l'effet de servir dans les zouaves. Nous ne voulons engager personne, car le Saint-Père n'a rien à offrir. Lorsqu'il donne une médaille, c'est une médaille, souvenir de revers (*applaudisssments prolongés*), que l'on porte avec bonheur, que vous avez vu porter hier à cette tribune par un courageux catholique, par M. O'Reilly, membre du Parlement pour l'Irlande. Faites donc tout ce que vous pouvez pour la cause de nos zouaves. Ne découragez pas un frère, si vous avez le bonheur d'en avoir un qui veut se rendre parmi nous. Quand il s'agit de servir le Souverain Pontife, le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un vrai catholique ne doit pas hésiter. Dieu ne laissera pas sans récompense les cœurs généreux qui sacrifieront tout pour défendre son Église. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Charles DE MAJER, *de Hongrie.*

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Quelque vive que soit ma reconnaissance pour l'accueil bienveillant dont les membres de cette auguste assemblée ont bien voulu m'honorer ; quelque naturel que soit mon désir de témoigner publiquement ma haute estime aux personnes éminentes dont le zèle et le dévouement font pour ainsi dire de la Belgique la terre sainte de la lutte et de la victoire du catholicisme ; néanmoins, je vous assure que, dans mon admiration pour cette assemblée, pour cette œuvre d'avenir, je ne me laisse influencer dans mes jugements que par la vérité que j'ai adorée toute ma vie.

Cette réserve faite, qu'il me soit permis de constater que je ne connais pas pour la sainte cause catholique d'idée plus grande, plus salutaire, plus féconde, que l'idée d'un congrès catholique.

Je vous demande la permission de développer cette vérité en quelques mots, non pas pour vous, messieurs, qui avez la gloire d'être les promoteurs de cette idée éminemment pratique, mais pour mes compatriotes, à qui parviendra au delà de vos frontières l'écho de ma faible voix, et sans doute ils comprendront ma douleur légitime de ce que dans cette auguste assemblée ma chère patrie ne soit représentée que par quelques pèlerins hongrois ! Mais ceux-ci, j'ose le dire, quelque modestes que soient leurs mérites, suppléeront par leur dévouement et leur enthousiasme à tout ce qui leur manque d'ailleurs.

Oui, nous voulons par notre zèle décupler nos forces, et nous élever à cet élan du cœur, première condition du succès des grandes causes, qui sont toujours hérissées d'obstacles, et ont toujours à acheter chèrement la victoire !

Si je ne me trompe, messieurs, le premier, le plus grand avantage que ce magnifique Congrès présente aux intérêts du catholicisme, c'est que nous y formons une forte association, où des idées, des vues et des projets individuels obtiennent une double valeur par l'autorité combinée d'une assemblée ; que celle-ci forme, pour ainsi dire, un seul corps de tous les esprits, de tous les cœurs.

L'état normal de l'homme est la société, c'est-à-dire un état qui lui donne la supériorité sur toutes les créatures. L'homme vient au monde avec cette puissance d'association, et le but de toute la vie terrestre de l'homme, en dernière analyse, n'est autre chose que le développement de cette puissance. L'Église elle-même est une association, une puissance immortelle, établie de Dieu pour être la source éternelle de la vraie civilisation ! (*Applaudissements.*)

Ainsi donc, le caractère d'association est le premier trait par lequel se recommande le Congrès catholique, c'est-à-dire universel.

A cette première considération s'en rattache une autre, qui concerne

plutôt les pays étrangers. En effet, il y a des choses qu'on ne peut pas signaler chez soi sans éveiller des susceptibilités, qui compromettent le succès des projets les mieux conçus. Mais, quand on est à l'étranger, quand on se trouve éloigné des influences locales, affranchi des préventions nationales, dégagé pour ainsi dire de l'attraction moléculaire des esprits et des idées dont on est entouré habituellement, l'esprit individuel, devenu plus libre, prend son essor et s'élève jusqu'à l'esprit universel, qui est le reflet de la divinité.

La voix des hommes, se faisant entendre d'une grande distance, devient comme une voix d'outre-tombe, et presque comme la voix de l'histoire !

C'est pourquoi j'espère que ce que je vais vous dire des intérêts du catholicisme dans ma chère patrie sera écouté par mes compatriotes, comme la voix de cette assemblée, avec une attention que peut-être ma faible parole isolée n'eût pu obtenir de mes frères en nationalité.

Je dis donc, messieurs, que l'état du catholicisme en Hongrie, quoiqu'on ne puisse pas précisément l'appeler défavorable, laisse pourtant beaucoup à désirer, lorsqu'on le compare à la haute position qu'il occupe dans ce noble pays de Belgique, illustré autant par la liberté que par sa foi profonde et l'éclat de sa civilisation !

Quant au peuple hongrois, il ne serait pas juste de dire qu'il est irréligieux, au moins si on en juge par les pratiques extérieures ; mais, dans les classes qui s'appellent éclairées, l'indifférentisme religieux est devenu, en quelque sorte, la maladie chronique des âmes.

C'est avec la plus profonde douleur que je signale ici cette situation dans ce glorieux royaume de Hongrie, fondé par de saints rois, aussi grands dans la guerre que dans les arts de la paix, dont la religion est le génie ! (*Applaudissements.*)

Si vous demandez la cause de ce phénomène, je vous répondrai d'abord que, là comme partout, la principale cause de l'indifférentisme religieux, c'est l'ignorance en matière de religion et de philosophie.

D'ailleurs, vous le savez, messieurs, la Hongrie est une sœur cadette de la famille chrétienne en Europe, parce que la foi chrétienne n'a commencé à être prêchée dans notre pays que vers la fin du IXe siècle.

Vous n'ignorez pas non plus ce déplorable fait historique, que depuis le commencement du XVIe siècle, la plus belle partie de la Hongrie a été assujettie à la domination musulmane, et que cette domination y a duré cent soixante ans.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que pendant toute cette période de guerres continuelles avec les Turcs, la culture des esprits en général, et particulièrement l'enseignement religieux, a été pour le moins stationnaire.

La source principale de l'indifférentisme religieux en Hongrie est dans cette circonstance, qu'un tiers des habitants appartient au protestan-

tisme. L'esprit du protestantisme, par suite des liens de parenté qui existent entre les familles de différente religion, corrompt quelquefois les membres catholiques de ces familles mixtes.

Ai-je besoin d'ajouter que cette pluralité de croyances est le malheur, je dirai presque la plaie de ma patrie? Ne savons-nous pas, en effet, que la religion, abstraction faite de toute question dogmatique, est pour tout peuple son point de ralliement le plus puissant? Là, où l'unité de religion est brisée, l'unité du peuple l'est également!

La religion est la manière d'envisager nos intérêts de l'autre vie, nos intérêts éternels. Or, il est évident que de la manière d'envisager nos intérêts éternels dépend notre conduite dans les affaires de ce monde.

Il résulte de ce principe, qu'il y a une politique protestante aussi bien qu'il y a une religion protestante et des mœurs protestantes.

Du point de vue des intérêts catholiques, l'état du protestantisme en Hongrie mérite d'autant plus d'attention, que le protestantisme y forme une association très-compacte et très-disciplinée. Il règne dans la communauté protestante un esprit de corps qui décuple les forces morales de l'individu. Aussi les protestants de la Hongrie ont une influence presque décisive sur les affaires publiques. Le journalisme est presque entièrement entre leurs mains, et ils ont une véritable prépondérance même dans les associations d'intérêt matériel.

Le secret de leur influence sur l'opinion publique du pays se trouve en ceci, qu'ils se présentent comme partisans de la démocratie. Je ne les en blâme nullement, car moi-même je suis profondément convaincu que la démocratie, comme égalité de droits, est la condition première de la justice et de la civilisation chrétienne!... (*Vifs applaudissements.*)

A présent, qu'il me soit permis, conformément au programme de l'Assemblée, d'esquisser en traits rapides le mouvement du catholicisme dans mon pays.

Je ne fais que rendre hommage à la vérité en proclamant que le clergé hongrois est aussi éminent par ses vertus que par sa position sociale. Nous avons des prélats qui sont les colonnes de la religion, comme ils le sont de la patrie. (*Bravo! bravo!*) C'est à leur zèle et à leurs libéralités que nous devons une quantité de bonnes œuvres de charité, de fondations et d'associations.

Pour ne pas abuser de votre patience bienveillante, je me bornerai à dire un mot de ces dernières, c'est-à-dire des associations catholiques.

D'abord, nous avons la Société de Saint-Étienne. Cette Société a pour objet la propagation et l'édition de bons livres de morale et de piété. Il est permis d'affirmer que les résultats obtenus jusqu'ici par cette société ont été, vu les circonstances particulières où nous nous trouvons, non-seulement satisfaisants, mais réellement merveilleux. Son succès a été tel, que beaucoup même de nos frères protestants sont devenus membres de la Société.

Dans l'intérêt du catholicisme en Hongrie, je fais les vœux les plus ardents pour l'avenir de cette utile association, dont j'ai eu le bonheur d'être un des membres fondateurs. Cet avenir dépendra en grande partie, — la bénédiction de Dieu aidant, — de la marche que suivront les directeurs récemment élus par l'assemblée générale.

D'après moi, s'il m'est permis d'exprimer une opinion sur ce point, un certain juste-milieu est le moyen le plus sûr de parvenir à des résultats progressifs.

Pour combattre les préventions des hommes contre le catholicisme, il faut en quelque sorte s'adapter à leurs manières. Il ne s'agit pas ici des principes, qui sont immuables, mais de la forme, qui change et qui doit changer selon le temps et les lieux.

Puis, nous avons la Société de Saint-Ladislas, établie en 1861 par les soins de l'illustre archevêque de Lonovics, et du savant évêque de Danielik. Le but de cette Société est de secourir les catholiques d'Orient, privés d'églises et d'instruction religieuse. Ces deux associations comptent en somme 24,000 membres.

Nous avons également des associations d'ouvriers dans le chef-lieu de chaque diocèse. Par le zèle louable de nos prélats, ces associations salutaires et pratiques prennent chaque jour des proportions plus remarquables.

Nous avons des établissements particuliers pour les missions catholiques, à Szatmar et à Kalocsa, et des maisons de religieuses à Tirnau, Pesth-Bude, Presbourg, Szatmar, etc. Toutes ces maisons de charité et d'instruction publique ont été fondées par les libéralités de nos vénérables évêques.

Enfin, nous avons une association formée par des dames pieuses, pour fournir les objets nécessaires à la pratique du culte catholique.

Voilà les associations qui représentent l'action catholique en Hongrie.

Mais, pour nous lancer dans la voie du progrès, un grand moyen nous manque : une presse catholique fortement organisée. Il me paraît, messieurs, que l'opinion catholique dans mon pays n'apprécie pas suffisamment la grande portée de ce moyen. Pour mieux comprendre la nécessité et l'efficacité de la presse, je voudrais que mes compatriotes eussent toujours sous les yeux et dans la mémoire cette belle page d'un écrivain français que vous aimez tous, du R. P. Gratry : « La presse, dit-il, est dans le monde une force nouvelle. Elle est née il y a trois siècles. Depuis un siècle elle a pour le moins centuplé sa puissance. Depuis un demi-siècle, la liberté de tout imprimer est établie par toute la terre.

« A peu près tous les hommes savent lire, et en même temps presque aucun homme n'est en état de juger ce qu'il lit. Nul ne sait se défendre contre aucun livre. Dans la classe moyenne des esprits, chacun se laisse former en peu de temps, parfois en quelques jours, à l'image du journal qui lui vient. Ce qui est écrit, est écrit ; ce qui est imprimé, gouverne.

(*Adhésion.*) Les masses sont absolument écrasées et broyées par l'irrésistible puissance de la presse quotidienne. Les esprits les plus cultivés eux-mêmes ne savent pas assez se défendre. J'ai vu de grandes intelligences absolument trompées par les écrits les plus absurdes. Qui peut, sous l'énorme et croissante quantité de matière imprimée, conserver l'attention, la lucidité, la liberté, le mouvement propre! L'esprit parmi nous est perdu, sa liberté individuelle est détruite, l'individu pensant demeure absorbé dans la masse... »

Je n'ai rien à ajouter à ces paroles de l'illustre penseur; elles prouvent à l'évidence la portée immense de la presse, surtout dans les temps modernes, où les ennemis du christianisme choisissent partout ce terrain pour livrer leurs combats.

Ceci est précisément le motif qui m'a décidé à défendre les intérêts du catholicisme dans la presse hongroise, dont je suis ici un modeste représentant. (*Applaudissements.*)

En me vouant à cette tâche, je n'ai d'autre but que celui de combattre l'indifférentisme religieux des classes soi-disant éclairées de mon pays; l'indifférentisme que je regarde comme le malheur des nations modernes, parce que l'indifférentisme est le ver rongeur de l'esprit religieux, sans lequel la vie sociale perd tout ressort, toute réelle activité.

L'indifférentisme, l'histoire nous l'apprend, précède toujours la décadence d'une nation, et cela doit être; car sans la religion, la liberté n'a plus de base, la société n'a plus de sauvegarde. La liberté, messieurs, est une fleur céleste, qui ne germe que dans le sol où a pris racine la croix de Jésus-Christ, ce phare éternel des hommes et des sociétés! (*Applaudissements enthousiastes et prolongés.*)

Discours de M. Vilarrasa, *rédacteur du journal* la Revue catholique, *de Barcelonne.*

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Permettez-moi d'abord de remercier avec effusion M. le président de cette Assemblée, de l'insigne faveur qu'il m'accorde de pouvoir vous faire entendre l'expression de toutes mes sympathies.

Vous aurez déjà remarqué, sans doute, que mon accent n'est point celui de la majorité de ceux qui m'écoutent. Je n'oserais donc me faire entendre dans un congrès, hors de ma patrie, si ce congrès avait un caractère différent du vôtre. Mais ici nous sommes une assemblée catholique, et la catholicité c'est la charité. Il n'y a donc point d'accent étranger à ce congrès : du moment qu'on prend la parole au nom de la charité, on est sûr d'être écouté par vous avec bienveillance. Eh bien! mes frères, c'est là mon unique prétention en montant à cette tribune. Je suis venu ici pour assister à un spectacle d'union catholique, et pour y prendre

part moi-même ; vous ne me verriez pas ici si cette auguste Assemblée devait revêtir un autre caractère. Je suis venu ici, et j'irai, au moins en esprit, partout où voudront se réunir, sous la lumière souveraine de l'autorité catholique, quelques hommes décidés à seconder cette prière de Jésus-Christ à son Père éternel : *Omnes unum sint sicut ego et Pater unum sumus.*

La société moderne, pour accomplir les glorieuses destinées que la Providence lui réserve, a besoin de vaincre l'égoïsme et l'indifférentisme qui la dominent. Comment triompher de ces deux grands obstacles? La politique est impuissante contre l'égoïsme. Nées de la liberté de l'homme, les formes politiques n'ont point d'autorité absolue ; c'est pourquoi elles cherchent dans la force oppressive le poids de l'autorité morale qui leur manque. La politique tend toujours à l'égoïsme. Une société égoïste ne peut jamais attendre son salut de la politique. Parlant franchement et comme en famille, puisque vous êtes mes frères, je vous dirai, messieurs, qu'autant je suis éloigné de ceux qui, pour sauver les intérêts moraux de notre société, s'appuient sur la reconstitution de l'Alliance appelée Sainte, autant je me trouve en désaccord avec ceux qui voient le salut de la société dans la politique du suffrage universel.

Moi, messieurs, je n'espère rien de la souveraineté humaine, non plus que des masses populaires ; elles se sont parfois alliées contre le Seigneur et contre son Christ ; et, à dire vrai, je ne sais lequel des deux sera le plus coupable devant le tribunal de la justice suprême : si ce sera la souveraineté avec sa perfide diplomatie, ou bien la multitude avec ses débordements aveugles et impétueux. De toute manière, ni l'une ni l'autre ne sont à même de relever l'ordre social de ses ruines.

Quoi donc ! me direz-vous, messieurs, vous n'espérez rien? Oui, j'espère, et j'espère beaucoup ; je suis même moralement certain de la victoire. En quoi donc espérez-vous? J'espère tout, non des souverains ni des peuples, mais bien des sujets de Jésus-Christ ; non des grandes multitudes, mais du petit troupeau, du *pusillus grex*. Le *pusillus grex* n'a pas disparu. Depuis que Notre-Seigneur Jésus-Christ a verse son sang, la justice a acquis une fécondité merveilleuse. N'avez-vous pas vu, messieurs, pendant ces dix dernières années, combien de fois s'est assemblé le troupeau de Jésus-Christ? N'avez-vous pas observé comme tous les regards de la société se fixaient sur l'attitude des réunions catholiques? Eh bien, voilà le fondement de mon espérance. L'existence d'un groupe respectivement petit de chrétiens appelant l'attention des politiques et des pouvoirs sociaux, est une garantie que les grands intérêts, unis aux principes du *pusillus grex,* seront sauvés.

Le bien et la vérité ont un charme irrésistible. En découvrant la face auguste de la Justice, l'homme éprouve un plaisir providentiel qui lui fait incliner son front devant elle. C'est pour cela que les hommes injustes s'occupent exclusivement à défigurer ce qui est vrai. La philosophie de

l'erreur, c'est la calomnie : dissipez la calomnie, et aussitôt l'erreur reste sans illusion et sans vie. Et comment dissiperons-nous la calomnie? En mettant en relief nos principes, afin que même les plus aveugles voient ce que nous sommes. Que les peuples nous connaissent, et les ténèbres du paganisme, qui de nos jours se répandent de nouveau sur l'univers, se dissipent une seconde fois! Lorsque les peuples nous connaîtront bien, ils seront forcés d'avouer que nous sommes seuls capables de réaliser les grandes aspirations de la société moderne.

Messieurs, qu'est-ce qui a donné à la société moderne les nobles aspirations qui font son honneur et sa grandeur? Le christianisme. Oui, la société aspire à un état plus élevé, parce qu'elle est chrétienne; par conséquent ses aspirations, dérivées du christianisme, ne pourront jamais être satisfaites par des éléments antichrétiens.

Les manifestations catholiques de ce Congrès tendent à démontrer cette vérité. A ce point de vue encore, je ne puis qu'y applaudir. Il est pour nous d'une extrême urgence que le peuple compare le caractère égoïste des sociétés politiques avec l'esprit généreux de la société catholique. Une comparaison de ce genre peut changer l'état de l'opinion et substituer l'enthousiasme raisonnable au froid dédain dont nous sommes trop souvent l'objet. Si le peuple voit que notre esprit c'est la charité, de quoi pourra-t-il nous accuser encore? d'intolérance? Mais la charité est patiente : *charitas patiens est*. D'être dédaigneux par système? Mais la charité est douce. D'être étrangers aux besoins sociaux? Mais la charité est bienfaisante. D'être ambitieux? Mais elle n'est point ambitieuse. De ce que nous ne voulons pas sacrifier nos intérêts propres à l'intérêt général? Mais la charité ne cherche pas même ce qui lui est propre : *non quærit quæ sua sunt*. De ce que notre mobile c'est un zèle exagéré, intempérant? Mais la charité n'agit point témérairement : *non agit perperam*. De vouloir monopoliser les éléments sociaux? Mais la charité ne s'enorgueillit point : *non inflatur*. De nous complaire à peindre en noir le tableau de la situation? Mais la charité ne se réjouit point de l'injustice : *non gaudet super iniquitates*. De ce que nous n'avons point assez de flexibilité dans les formes et à l'égard des hommes? Mais la charité s'accommode à tout et supporte tout : *omnia suffert, omnia sustinet*.

Nous reprochera-t-on enfin de croire tout mauvais, tout perdu? Mais la charité espère tout : *omnia sperat*. Et si la société catholique est tout cela, et dans le fond, c'est ce qui constitue l'idéal de sa perfection, idéal que la société inspirée par le christianisme s'est tracée, mais qu'elle exprime nécessairement d'une manière très-imparfaite; je demande si nous pouvons faire quelque chose de plus convenable, de plus utile, de plus nécessaire que de manifester par tous les moyens que nous sommes foncièrement, nous, catholiques, ce que la société cherche à être, en s'attachant malheureusement à des formes vides et trompeuses?

L'indifférentisme des peuples aura cessé le jour où ils verront la ques-

tion nettement posée entre l'égoïsme et la charité. Dans ce moment nous offrons au peuple qui veut s'instruire, des données importantes pour oser aborder et résoudre cette question.

C'est pourquoi, messieurs, depuis que j'ai connu le projet de cet important Congrès, j'ai applaudi à cette généreuse idée ; depuis que j'ai vu les actes du Congrès de l'année dernière, j'ai applaudi à son exécution ; et depuis que j'ai su que la partie de son œuvre terminée avait été bénie par le Souverain Pontife, je l'ai bénie également de tout mon cœur. Et poussé par mon enthousiasme, j'ai franchi nos montagnes et je me suis transporté rapidement ici pour être un grain de sable dans ce monument colossal de fidélité catholique que nous élevons aux yeux de la postérité. Je sais, messieurs, combien faible est le concours personnel que je vous apporte ; mais, veuillez remarquer que j'ai l'honneur de représenter ici la rédaction du plus ancien des journaux religieux de l'Espagne, de la *Revue catholique* de Barcelonne, l'unique feuille espagnole rédigée exclusivement par des ecclésiastiques, et dont les sympathies pour votre œuvre n'ont pas été surpassées.

Car ne croyez pas, messieurs, qu'elles n'aient pas d'écho en Espagne ces éloquentes apologies, ces irréfutables controverses catholiques des savants contemporains. Si le combat se renferme chez nous dans des limites plus étroites, c'est que nous soutenons là l'illégalité de l'erreur. Oui, l'erreur plane encore sur l'Espagne, mais, par la miséricorde de Dieu, elle n'a pu y obtenir jusqu'ici patente de naturalisation. La tactique des soldats du Christ doit s'adapter aux conditions diverses des camps respectifs.

Tous, admirateurs de Montalembert ou de Veuillot, partisans de la *Revue du monde catholique* ou du *Correspondant,* catholiques américains ou catholiques espagnols, tous nous souhaitons réaliser le *unum corpus, una fides ;* tous nous désirons que la société soit exclusivement catholique, car nous sommes tous convaincus que le catholicisme c'est la vérité ; personne n'accorde aucun droit absolu à l'erreur. Mais vous, apologistes de la vérité, qui luttez dans des pays où l'erreur se retranche dans certains points fortifiés, vous devez procurer l'unité par la liberté. Quant à nous, citoyens d'une patrie qui officiellement n'a donné entrée à aucun genre de prévarication, nous devons soutenir l'unité par la prière, l'enseignement et la propagation des maximes catholiques. Tous donc, nous cherchons la vérité dans l'unité ; tous ensemble nous détestons souverainement l'exploitation de l'hypocrisie et le trafic des convictions. (*Applaudissements.*)

Je ne crois pas me tromper, ni vous tromper, messieurs, en vous assurant qu'en Espagne un symptôme heureux se produit en ce moment : c'est un mouvement significatif vers l'étude des relations intimes de la religion avec la société.

L'Espagne, messieurs, qui est catholique et exclusivement catholique,

et cela en vertu de sa liberté morale et par conviction bien plus que par la force des armes et des lois, l'Espagne étudie avec un soin particulier les écrits des hommes éminents de toutes les écoles qui s'appuient sur le catholicisme. Le critérium religieux social de l'Espagne, vous le trouverez, messieurs, dans les écrits de Balmès. Sa doctrine concilie tout ce qui est conciliable, et ses principes peuvent être admis par les disciples de la foi, aussi bien que par les apôtres du progrès. Glorieux défenseurs de la doctrine des Isidore et des Pacien, l'Espagne vous étudie et vous aime !

Et afin de vous assurer que vous pouvez compter que l'Espagne emploiera son génie fécond à seconder volontairement vos entreprises catholiques, permettez-moi, messieurs, de vous faire remarquer que ses convictions se montrent de jour en jour plus énergiques et plus actives. Elle est comme dévorée d'une soif ardente d'étudier les écrits apologétiques du christianisme, et si vous en voulez une preuve, j'en ai une dans la main. La seule *librairie religieuse* fondée à Barcelonne en 1848 par quelques hommes éminents qui occupent aujourd'hui des siéges épiscopaux, a publié, depuis sa fondation, cent quatorze œuvres, qui forment deux millions quatre cent quarante-huit mille volumes ; quatre-vingts opuscules, formant deux millions quatre-vingt-quatre mille cinq cents exemplaires ; et cinquante-trois classes de feuilles volantes, qui représentent trois millions cinq cent soixante-treize mille cinq cents feuilles. (*Bravos.*)

Nous avons également en Espagne une Académie catholique sous le titre de *Saint-Michel;* elle correspond parfaitement à l'idée émise l'an passé par cette auguste Assemblée, idée qui permettra à toutes les hiérarchies sociales de s'organiser pour la défense du catholicisme.

En un mot, l'Espagne se sert des armes dont vous faites si glorieusement usage dans vos combats ; ses préparatifs et ses essais d'aujourd'hui, correspondant à ses traditions, sont la garantie de son avenir. Dans quelque situation où la Providence place la société, l'Espagne ne voudra pas participer à vos gloires sans avoir été auparavant votre compagne au moment de la lutte.

Voilà mes espérances, voilà mes désirs.

Pardonnez-moi, messieurs, si j'ai osé vous parler dans une langue qui ne m'est pas familière, et cela au sein d'une assemblée où tant de génies éminents ont fait entendre leur voix éloquente. Moi, qui m'estimerais très-heureux de bien posséder la langue de Cervantes, je suis venu vous entretenir dans celle de Fénelon ! Pardonnez-moi cette témérité, et en retour de la bienveillante indulgence avec laquelle vous m'avez écouté, recevez mes remerciments les plus fraternels ; recevez le sincère témoignage de ma vive affection ; je ne puis vous donner que mon cœur ; quoique très-pauvre, il est plein de votre foi, de vos désirs et de cet esprit qu'on respire dans ces lieux, esprit de conciliation et de charité et qui, par là même, est un esprit catholique. (*Applaudissements prolongés.*)

Discours du R. P. HERMANN, *prieur des Carmes déchaussés à Londres, sur le catholicisme en Angleterre.*

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Le mouvement religieux qui, depuis 1829, s'est produit en Angleterre, et dont l'éminent cardinal Wiseman vous a fait lui-même un si magnifique exposé dans votre précédent Congrès, ne se ralentit pas, grâces à Dieu ! C'est une résurrection du catholicisme au milieu de ses plus puissants ennemis.

Invité à vous dire ce que j'en ai vu, depuis deux ans que la vigne de sainte Thérèse a pris racine à Londres, je viens consoler votre piété ; je viens vous rendre compte des améliorations sur lesquelles se fondent nos espérances; et en même temps signaler à votre zèle le danger qui menace nos conquêtes, afin que vous nous aidiez à l'écarter.

I. — Mais, auparavant, permettez-moi de faire ressortir du tableau mis devant vos yeux par l'illustre chef de la hiérarchie en Angleterre, ce que son humilité s'est efforcée de vous en cacher : c'est que les conquêtes faites au profit des intérêts catholiques sont dues en grande partie au Cardinal lui-même ; oui ! à l'élan de son initiative ; à la largeur de ses vues ; à la générosité (j'allais presque dire à l'audace) de son courage apostolique en face des ennemis les plus acharnés de l'Église.

Au lendemain de la victoire remportée par Daniel O'Connell, qui délivra les catholiques des lois oppressives, les âmes, qu'une longue persécution avait rendues craintives, n'osaient pas se prévaloir de l'émancipation pour en recueillir tous les fruits. Eh bien ! c'est Mgr Wiseman qui a tiré hardiment les conséquences pratiques du principe posé par la nouvelle législation, en prenant possession des droits qui en découlaient pour son troupeau ; et cela au moment où ses amis l'engageaient à ne pas revenir en Angleterre, parce qu'ils y croyaient sa vie en danger. Or, c'est à son intrépidité apostolique,—guidée par le génie d'une des plus splendides intelligences de notre époque, et soutenue par le zèle le plus pur, — que sont dus les résultats consolants dont l'illustre Cardinal vous a présenté la statistique... Un seul point demande à être rectifié dans ce fidèle tableau : c'est celui où l'humble pontife voudrait nous persuader que dans les autres diocèses, il se serait fait plus de bien que dans le sien.

Or, comme l'a très-bien dit la *Revue de Dublin*, Mgr Wiseman est le seul catholique dans son diocèse à ne pas voir que c'est tout le contraire...

Sa propre statistique, d'ailleurs, le démontre. Dans ce travail, après avoir attiré notre attention sur la plus grande splendeur des édifices religieux fondés dans d'autres circonscriptions diocésaines, le Cardinal laisse échapper la vérité quand il indique le nombre des prêtres, des églises et des établissements catholiques qui existent actuellement à Londres :

tandis que pour l'ensemble de l'Angleterre ce nombre a été triplé depuis trente ans, à Londres, il se trouve *quadruplé* à l'heure qu'il est.

II. — Un autre progrès que l'éminent Cardinal, par modestie personnelle, a omis de mentionner, c'est l'importante amélioration dans la piété des anciens catholiques du pays.

Tourmentés par des lois répressives et odieuses, — et ne respirant qu'une atmosphère anticatholique, — les enfants de l'Église, tout en restant fidèles à leur foi, n'avaient pas osé livrer leurs âmes aux douces dilatations de la dévotion chrétienne. Et même après l'émancipation, leur dévotion envers la divine Eucharistie, envers la très-sainte Vierge, envers le Vicaire de Jésus-Christ, se laissait encore comprimer par la crainte des ricanements de l'hérésie. On ne savait pas alors en Angleterre ce que c'était que la fréquente communion. La peur était encore plus excessive par rapport à la dévotion envers l'auguste Mère de Dieu... Sans doute, les catholiques aimaient Marie, priaient Marie; mais ils n'osaient pas en parler... Il y a vingt ans, pas une seule statue de la sainte Vierge ne se voyait dans les églises catholiques d'Angleterre. Un respectable chanoine de Westminster m'a assuré qu'à cette même époque, pour se procurer un chapelet, il fallait le faire venir de France; et lorsqu'un jour à la fête de l'Assomption, Mgr Wiseman, jeune prêtre encore, avait prêché sur les grandeurs de Marie, il reçut, en descendant de la chaire, les félicitations d'un prêtre étranger qui lui dit : « Enfin, j'entends dans ce pays un sermon sur la sainte Vierge! Vous êtes seul aujourd'hui à traiter ce sujet. » Oui, il s'était formé comme une convention tacite de ne pas parler en chaire de la sainte Vierge... Aujourd'hui, ah! qu'il en est autrement, et quelle joie, messieurs, pour un religieux de l'ordre de Marie de pouvoir vous dire : Espérons! car non-seulement la foi fait chaque jour de nouvelles conquêtes en Angleterre, mais en même temps le royaume de Marie, — l'empire si doux de la dévotion, — s'étend sur cette terre appelée jadis « le douaire de Marie... » Progrès d'autant plus important que cette dévotion protége la foi chrétienne comme une ceinture de fortifications défend une citadelle : si les murs extérieurs sont renversés, la forteresse tombera facilement au pouvoir de l'ennemi.

Or, c'est de l'époque où le cardinal Wiseman a pris en mains les rênes du mouvement catholique qu'il faut dater cette heureuse amélioration.

Les révérends Pères Jésuites y ont aussi beaucoup contribué

Aujourd'hui, messieurs, si d'une part l'apostolat en Angleterre arrache des sueurs au front du prêtre, de l'autre, il vient aussi présenter à ses lèvres la coupe des consolations. Mais c'est une des gloires de la Compagnie de Jésus d'avoir tenu pied sur cette terre lorsqu'il n'y restait presque plus de prêtres à exterminer; d'avoir sauvé et conservé, sous la cendre à laquelle la persécution avait réduit le catholicisme, quelques étincelles de la foi dans cet infortuné pays. Oui, honneur à ces vaillants

soldats du Christ! Pendant deux siècles, sous le coup d'une pénalité rigoureuse, quand les catholiques dispersés ne pouvaient compter cent prêtres dans toute l'Angleterre, il y en avait dans ce nombre plus de cinquante qui étaient jésuites.

L'établissement actuel des révérends Pères de la Compagnie à Londres date de 1845. Ils ont aussitôt érigé dans leur chapelle une statue à l'Immaculée-Conception.

Bientôt après, sur treize diocèses créés par le rétablissement de la hiérarchie, douze furent placés sous le vocable de la Mère de Dieu.

Aujourd'hui, le Mois de Marie se célèbre dans tous les sanctuaires catholiques.

La piété des fidèles a vu revivre les confréries du Rosaire, du Saint-Scapulaire, du Saint-Cœur de Marie.

Je sais bien que quelques-uns voudraient, — à cause du caractère naturellement plus froid de la nation anglaise, — conseiller aux catholiques une certaine réserve dans leur dévotion envers Marie...; comme si c'était une autre que Marie qui pût écraser toutes les hérésies...; comme s'il y avait danger d'excéder là où Dieu s'est surpassé lui-même... Car enfin l'amour des catholiques pour Marie pourra-t-il jamais s'élever jusqu'à lui donner une gloire aussi sublime que celle où Dieu l'a placée? Comme si, pour ne citer que la dévotion du Saint-Scapulaire, celle-ci pouvait être hors de saison dans cette Angleterre qui est précisément le pays où la sainte Vierge a apporté du ciel ce gage du salut, et l'a donné à un saint, non pas de nation italienne ou espagnole, mais à un religieux qui était Anglais par sa naissance, ses œuvres, sa mission et son élection! Messieurs, à mes yeux, cette préférence de l'Angleterre comme théâtre de cette révélation, et ce choix d'un Anglais, saint Simon Stock, pour dépositaire de la promesse attachée au Scapulaire, est un gage de la future conversion de cette nation...

Oh! ce n'était pas le P. Faber qui aurait recommandé de semblables précautions!... Que ma langue et mon cœur lui payent ici un tribut de louange, d'admiration et de regret: le P. Faber qui a été le plus grand écrivain ascétique de notre siècle; le P. Faber qui a fondé le célèbre Oratoire de Saint-Philippe à Londres,—et dont la mort prématurée laisse un vide *immense* dans le clergé d'Angleterre, — a écrit ces dernières paroles comme testament aux catholiques : « Si les hérétiques ne se convertissent pas, cela vient de ce que la sainte Vierge n'est pas assez prêchée ; Jésus n'est pas aimé, parce que *Marie* est laissée dans l'ombre... »

Son dernier cri, son chant du cygne, a été d'exhorter les prêtres à propager la dévotion envers la Mère de Dieu comme moyen efficace de salut et de conversion pour les hérétiques.

III. — Une dévotion plus sublime encore, celle envers l'auguste Sacrement de nos autels, a pris en Angleterre des développements dont je

sais heureux de pouvoir vous entretenir ; car vous m'en voudriez si je ne vous parlais du Saint-Sacrement.

Vous le savez, messieurs, même dans les pays catholiques, le Dieu de l'Eucharistie est, hélas ! trop souvent le *Dieu inconnu*, le Dieu délaissé, et c'est le petit nombre seulement qui vient lui faire amende honorable pour l'ingratitude de l'*immense majorité* des catholiques.

Mais en Angleterre, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie était devenue depuis trois siècles un objet tout spécial d'outrages et de blasphèmes ; c'est là surtout que se trouve vérifiée cette prophétie : *Saturabitur opprobriis.* « Il sera rassasié d'opprobres. »

Eh bien ! lorsque dans cette Babylone où s'agitent jour et nuit près de trois millions d'hommes, — les uns ignorant ce doux mystère de charité, les autres le blasphémant, — le prêtre peut réussir à élever une nouvelle demeure à ce *Dieu d'amour,* et lui former là, au centre de l'abominable sentine qui étend la corruption sur le monde entier, une cour de pieux adorateurs, — je dis, messieurs, qu'il y a là pour ce culte de l'Eucharistie, déjà si tendre par lui-même, des circonstances encore plus émouvantes et (si vous me permettez cette expression), une *mise en scène* qui augmente infiniment la sainte impression de la présence de Jésus-Christ. Notre foi éprouve alors quelque chose de plus intime, de plus grand, de plus pénétrant ; elle sent que ces témoignages d'amour consolent ce bon Maître qui les reçoit, qui a versé son sang aussi pour ces millions d'hommes, et qui leur tend en vain les bras pour les serrer sur son cœur d'ami et de Sauveur !... Et alors, chaque acte d'adoration qui monte vers l'autel devient en même temps une énergique protestation de la Foi et de l'Amour contre trois siècles d'aveuglement volontaire et de haine sacrilége !

Le croirait-on, messieurs? déjà sept maisons d'Adoration perpétuelle sont en pleine activité en Angleterre. A l'exception d'une seule, elles sont de création récente ; ici encore la proportion est en faveur de *Londres*, qui en possède deux.

L'oraison des Quarante-Heures est célébrée pendant tout le cours du Carême ; chaque église a sa Station pendant deux jours entiers, et le clergé comme les fidèles s'empressent à l'envi de solenniser avec le plus de splendeur possible ces jours et ces nuits d'adoration.

L'œuvre de l'Adoration nocturne pour les hommes est établie aussi maintenant. Elle a lieu plusieurs fois par mois toute l'année, et ces nuits d'amour séraphique, — où bon nombre de convertis prient pour la conversion de leurs frères devant la divine Eucharistie exposée à leurs yeux, — se célèbrent avec une ferveur on ne peut plus édifiante.

Il faut aussi mentionner avec louange que le culte de la divine Eucharistie (comme d'ailleurs toutes les cérémonies religieuses), est célébré en Angleterre avec une fidélité à la liturgie romaine et un respect pour

les lois du rite sacré, qui font l'honneur de l'épiscopat et du clergé de ce pays.

IV. — Les trois conciles provinciaux tenus depuis le rétablissement de la hiérarchie ont réglé la position des ordres religieux conformément au droit canon de l'Église ; de sorte qu'une grande union règne entre le clergé séculier et le clergé régulier, et qu'on n'a pas à regretter en Angleterre ces empiétements de l'arbitraire dont les ordres religieux ont souffert la violence, il n'y a pas longtemps, dans un grand pays catholique.

Oui, un excellent esprit règne dans le clergé anglais. Appelé le mois dernier à donner la retraite ecclésiastique, j'ai été édifié par la gravité et le pieux recueillement des prêtres des deux diocèses qui s'étaient réunis pour ces saints exercices.

Et cet esprit éminemment catholique, par l'exemple du clergé, se répand parmi les fidèles.

Les conférences de Saint-Vincent de Paul (dont le président général pour l'Anglerre est parmi nous ici), font au delà du détroit les merveilles que vous avez admirées dans nos pays catholiques : n'est-ce pas là, messieurs, un solide fondement pour soutenir notre espérance ?...

V. — Je dirai plus : l'attitude de la société anglaise vis-à-vis des catholiques s'améliore de jour en jour, à mesure que les heureuses conséquences de l'émancipation font pénétrer les catholiques plus ou moins dans toutes les branches des emplois publics.

Les préjugés tombent.

Le fanatisme protestant avait mis sur le compte de nos croyances les absurdités les plus inouïes, les plus odieuses ; mais évidemment le catholicisme gagne à être connu ; car bien des esprits, jadis prévenus, ont appris à estimer, à respecter leurs compatriotes catholiques.

Cette année, pour la première fois, un avocat catholique a été élevé à la haute dignité de l'un des douze Grands-Juges d'Angleterre.

Mais je vais raconter un épisode dont les circonstances saisissantes ont eu du retentissement dans toutes les parties du monde.

VI. — Au mois de février dernier, je fus appelé à la prison de Newgate : huit marins catholiques, dont l'un natif d'Espagne et les autres des îles Philippines, étaient renfermés là sous l'accusation de piraterie et de plusieurs meurtres.

Je doute, messieurs, qu'il se trouve aujourd'hui un seul pays catholique où les officiers d'un prison accueillent le prêtre avec les égards dont j'ai eu à me louer à Londres.

Ce fut grâce aux prévenances les plus touchantes de la part du gou-

verneur (protestant) de Newgate, que nous pûmes, chaque jour, passer de longues heures avec les prisonniers.

Par bonheur, le maître des novices de notre Carmel était Espagnol (et ces prisonniers ne comprenaient pas d'autre langue européenne). Pendant près d'un mois, il put exercer son zèle auprès de ces infortunés.

Six furent condamnés à être pendus au gibet d'Old-Baily, avec un septième qui était grec schismatique....

Eh bien ! messieurs, disons-le à la gloire de notre divine religion : pendant les quinze jours qui séparaient la sentence de l'exécution, la foi avait fait de ces loups des agneaux ; oui, des *agneaux* qui se résignaient, sans plainte, à offrir à Dieu le sacrifice de leur vie. Et ce qui prouvait leur conversion, c'était l'ardeur avec laquelle ceux d'entre eux qui s'avouaient coupables réclamaient contre la sentence portée contre deux de leurs compagnons dont ils proclamaient l'innocence. En effet, ils parvinrent, avec notre concours, à les faire gracier ; de sorte que cinq seulement, dont quatre étaient catholiques, devaient monter sur l'échafaud le 22 février.

Oh ! si vous les eussiez vus, messieurs, recevant quelques jours auparavant la sainte communion dans leurs cellules de condamnés, vous auriez été touchés en contemplant la sainte joie dont ils étaient pénétrés.

Et quand on pense qu'il y a trente-cinq ans, cela aurait été impossible en Angleterre ! impossible alors aux prisonniers catholiques de recevoir les sacrements de leur religion...

Le jour même de l'exécution, avant le crépuscule du matin, trois prêtres, munis d'un sauf-conduit, traversent l'immense foule qui pendant toute la nuit avait stationné dans les rues voisines de la prison pour jouir du plus affreux de tous les spectacles... On estimait à 30,000 le nombre des curieux.

Messieurs, puisque je parle ici à des chrétiens animés d'une foi vive, dites-moi ce que dût éprouver le prêtre quand, à travers cette foule, il portait sur lui, caché sous ses habits, le Dieu de l'Eucharistie !... Jésus-Christ qui voulait prendre possession de ces condamnés avant le bourreau !...

Il est probable que les geôliers ne savaient pas quel était le trésor mystérieux qui entrait avec nous dans la prison (car en Angleterre nous ne portons pas le saint Viatique ostensiblement) ; mais si les officiers ne s'agenouillèrent pas à notre passage, je puis dire néanmoins qu'ils nous reçurent avec les témoignages du respect le plus religieux, et pendant deux heures ils nous laissèrent en quelque sorte maîtres de la terrible enceinte.

Nous trouvâmes les pauvres condamnés à genoux devant leur crucifix. Ils avaient passé la nuit en prière. Quand ils reçurent le saint Viatique,

les terreurs de la mort, les angoisses de ce supplice ignominieux qui les attendait à quelques pas et à quelques minutes de là..., disparurent devant l'éclat de la vie divine que Jésus venait leur donner dans l'embrassement eucharistique. Jamais, depuis treize ans qne je suis prêtre, je n'ai fait d'une manière aussi saisissante l'expérience du pouvoir si efficace de l'Eucharistie et du Sacerdoce. Pendant ces deux longues heures d'agonie, leurs âmes planaient constamment dans les régions où il n'y a plus ni deuil ni larmes, et pendant que les hurlements sinistres de la foule, impatiente de s'assouvir du spectacle de leur supplice, perçaient les murs et épouvantaient mon oreille, ces jeunes condamnés ne nous parlaient que de la paix qu'ils ressentaient ; du bonheur d'avoir été pardonnés de Dieu ; de la brièveté de l'expiation comparée à l'étendue de leurs offenses et de l'espérance de voir bientôt le bon Dieu pour toujours !..

J'eus soin alors de les exhorter à la confiance envers la Sainte Vierge Marie et de leur dire combien son amour avait été tendre pour eux en les couvrant de son scapulaire, et en promettant que tous ceux qui mourraient sous ce vêtement seraient délivrés des feux de l'enfer !

Mais ne va-t-on pas leur arracher ce gage du salut au moment de la terrible toilette des condamnés ? — « Oh ! mon Père, me dit l'un d'eux, obtenez que nous puissions garder sur nous le crucifix, le rosaire et le saint scapulaire ! »

En ce moment le grand-schérif me fit demander. Il s'informa de l'état des prisonniers ; s'ils étaient bien exaspérés, bien violents, bien furieux ? Et lorsque je lui eus répondu que jamais je n'avais vu des hommes, à l'heure de la mort, plus résignés à faire le sacrifice de la vie, le schérif me fit cette question :

« Désirent-ils quelque chose que je puisse leur accorder ? »

— « Trois grâces, répliquai-je : la première, de porter sur eux les signes de leur foi ! »

— « J'y consens volontiers. »

— « Ils désirent aussi que leurs prêtres les accompagnent sur le lieu du supplice. » (Or, messieurs, la veille il m'avait été notifié que notre ministère devait se terminer avant que les condamnés montassent sur l'échafaud.) Mais quelle ne fut pas ma satisfaction quand le grand-schérif répondit : « Dites-leur que vous les accompagnerez. »

— « Enfin, ils demandent à se faire mutuellement leurs adieux... » Cette consolation leur fut aussi accordée.

Alors commença une scène que je n'oublierai jamais ; scène qui arracha des larmes, non-seulement à ces hommes qui allaient mourir, non-seulement à nous qui étions devenus leurs pères en Jésus-Christ, mais aux geôliers, mais au gouverneur présent à l'entrevue...

Figurez-vous ces jeunes gens dont le plus âgé avait à peine vingt-six ans, presque tous d'une race à peu près sauvage ; ces hommes convaincus de crimes d'une cruauté atroce. . Mais combien ils étaient changés !

Les voici qui tombent à genoux l'un devant l'autre, se demandant pardon mutuellement : se jetant dans les bras l'un de l'autre, éclatant en sanglots, et se montrant le ciel en disant : « Au revoir, mon frère, à bientôt !.. »

L'un d'eux, l'Espagnol, qui dans le jugement avait comparu comme l'instigateur de la révolte, s'écria avec enthousiasme : « Je suis heureux ! dans une demi-heure je verrai le bon Dieu. » C'était le même qui, à la première visite du prêtre espagnol, avait dit : « Ah ! maintenant que j'ai un prêtre de ma nation, je ne crains plus de mourir ! »

Il fallait se séparer. Le gouverneur me chargea de leur demander s'ils étaient contents.

« Une chose nous manque encore, dirent-ils, nous voulons aussi embrasser nos camarades grâciés. »

Cependant le temps va manquer...; n'importe ! (Le gouverneur était visiblement attendri.) « Allez vous-même, me dit-il, les chercher. » Et les gardiens, étonnés, furent obligés de m'ouvrir les portes des autres prisonniers.

Quand je les eus amenés auprès de ceux qui allaient mourir, quelque chose de mystérieux se passa entre eux. « Dieu le sait, Dieu sait tout ; » s'écria l'un d'eux, et ces adieux furent plus déchirants que les premiers... En ce moment le beffroi sonne ; ils reçoivent à genoux une dernière absolution... Je passe rapidement sur d'autres détails.

Déjà le plus jeune, Francisco, à peine âgé de vingt ans, avait monté la fatale échelle lorsqu'il me cria : « *Padre, Padre, no me deje V^a ;* ne m'abandonnez pas ! » Sans perdre un instant, je devance les autres condamnés, et me voici sur le plancher de la potence en vue de 30,000 spectateurs, dont plusieurs (et même des dames de l'*aristocratie*), avaient payé plus de mille francs pour avoir une place aux fenêtres...

Semblable au mugissement des vagues de l'Océan, le sourd murmure de la foule vint résonner à mon oreille. Je m'attendais à ce que la vue du prêtre (que son étole et sa tonsure faisaient reconnaître pour un papiste) soulèverait un torrent d'imprécations et de menaces dans ce quartier de la Cité où la haine contre les catholiques avait cent fois porté la populace aux excès les plus exécrables...

Deux prêtres étaient à mes côtés sur l'échafaud ; les patients, en face de nous, étaient placés sous les cinq potences, qu'on avait rangées sur une seule ligne. On pouvait voir le rosaire, la croix, le scapulaire, suspendus à leurs cous ;... mais pas un mot hostile ne fut entendu dans la foule. A peine nous eut-elle aperçus, que le cri : « Chapeau bas ! » circula d'un bout à l'autre, et ces 30,000 têtes se découvrirent...

Quant à nous, empressés autour de nos pénitents, nous les exhortâmes à produire des actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition : nous leur fîmes baiser notre crucifix, et invoquer à haute voix le nom de Jésus et de Marie.

Mais voici que Lopez, l'Espagnol, d'un effort surhumain, brise les liens qui attachaient ses bras. Dans quel but? Pour faire le signe de notre rédemption sur lui-même. En un clin d'œil sa main relève le bonnet dont l'exécuteur avait recouvert leurs faces; il se signe le front, les lèvres, le cœur; puis d'un geste éloquent, frappant trois fois sa poitrine, il dit à la foule le seul mot anglais qu'il avait appris : « Pardon, pardon, pardon! »

Alors un cri unanime de sympathique approbation s'élève des masses, qui battent des mains; mais au même instant, tout au bord de nos pieds, le plancher s'entre ouvre, disparaît... les cinq suppliciés restent suspendus.

Ils n'ont pas le temps de souffrir; l'asphyxie leur a fait aussitôt perdre connaissance.

Au même moment, le grand-schérif, debout sur l'échelle, nous touche de la verge : il faut descendre. Le Père espagnol est obligé d'arracher son crucifix des lèvres de son pénitent; car la bouche de celui-ci y est encore collée...

Parvenu au bas de l'échelle, le bon P. Joseph s'affaisse sur lui-même, laisse tomber sa tête entre ses mains, éclate en sanglots, et me dit : « Ah! ce sont mes enfants qu'on m'a arrachés. » — En effet, il les avait engendrés à Jésus-Christ!

Les magistrats alors vinrent nous inviter à nous reposer dans les appartements du gouverneur. Là ils nous firent les plus bienveillantes questions sur les derniers sentiments de ces pauvres jeunes gens; et en nous témoignant une honorable estime, ils ordonnèrent à deux chefs des constables de nous reconduire.

Mais cette escorte était une précaution inutile; car partout, sur notre passage à travers la foule, nous ne recueillîmes que des témoignages de respect...

Le journal le *Times*, en rendant compte de cette quintuple exécution, remarque que, dans l'après-midi, lorsqu'on visita les cadavres des pendus, on fut surpris de voir que, contrairement à l'effet ordinaire du supplice, les traits de plusieurs n'avaient subi aucune altération. On en trouva quatre dont la physionomie s'était conservée calme et comme reposant dans un doux sommeil (*as if in a gentle sleep*); tandis que le visage du cinquième était devenu méconnaissable par suite des affreuses contorsions du supplice.

Le même journal donne le nom de ce dernier : c'était le seul qui n'avait pas fait profession de foi catholique.

Pour les autres, l'Eucharistie les avait embaumés en quelque sorte; le divin Sacrement, en même temps qu'il conservait ces âmes pour la vie éternelle, avait préservé leurs visages, miroir de leurs âmes, de la destruction...

Reportons-nous maintenant à quarante ans en arrière. Représentez-vous ce même supplice à Londres avant l'émancipation des catholiques.

Supposez que ces malheureux eussent subi la peine capitale sans l'assistance du prêtre : ne seraient-ils pas morts comme des réprouvés ? Car enfin leurs sentiments religieux ne datèrent que de la première visite du Père espagnol...

Il y a quarante ans, nul prêtre n'aurait réussi à pénétrer jusqu'à eux. Il y a quarante ans, nul condamné, à Londres, n'aurait pu s'armer du Pain des forts, du Pain céleste ! Et à cette époque-là, cette populace de Londres n'aurait pas supporté la vue d'un prêtre catholique auprès du patient sur l'échafaud d'Old-Baily...

Oui, messieurs, tandis que sur le continent l'esprit public est tel, qu'un commis-voyageur, en chemin de fer, s'il voit entrer un prêtre dans le même compartiment, se croit obligé de faire aussitôt profession d'être *libéral* en entonnant une chanson obscène, vous pouvez vous convaincre qu'en Angleterre l'esprit public s'améliore chaque jour ; là les préjugés diminuent ; le prêtre (ou, si l'on veut, le *clérical*), peut paraître en public sans avoir à redouter l'insulte pour sa religion.

VII. — Or, messieurs, à proportion que je vois le nom catholique se relever en Angleterre de trois siècles d'humiliations, il me semble que l'Église anglicane, au contraire, ploie chaque jour davantage sous le coup d'outrages publics et de mépris officiels.

Colenso, évêque anglican, frappé par l'épiscopat de son église d'une sentence pour avoir nié l'inspiration divine des Saintes Écritures, en appelle de cette sentence à la cour laïque qui prime sur la cour ecclésiastique ; et la cour laïque casse la sentence de l'épiscopat, et maintient l'évêque dissident à la tête de son diocèse.

Voilà pour l'autorité dont jouit cette Église. — Voyons maintenant pour sa dignité.

Garibaldi fait son entrée triomphale à Londres. Dans ce nouveau mardi gras, — où l'aristocratie la plus haute d'Angleterre s'était faite l'émule de la plus vile populace pour se prosterner devant l'idole du jour, pour se traîner en foule à la suite, non pas du bœuf gras, mais de la chemise rouge du forban ; — dans ce carnaval insensé, messieurs, eussiez-vous cru possible qu'il y eût place pour les archevêques et évêques anglicans ?..

Cet homme qui naguère avait exhorté la nation anglaise à dresser l'autel de la *déesse Raison* sur la ruine des tabernacles du Dieu des chrétiens ; cet homme, dis-je, a vu les *primats* d'Angleterre, les trois plus hauts dignitaires de l'Église anglicane, venir à lui avec trois des suffragants pour prodiguer leur encens à sa nouvelle *divinité*.

D'où leur venait donc ce besoin de lui rendre hommage ?

Ah ! ce n'est pas en sa qualité d'apôtre de la déesse Raison qu'ils l'ont salué. Mais, pour vous le dire, cet homme avait, à Naples, jeté aux lazzaroni cette parole : — « *Le peuple, c'est le bien ; le Pape, c'est le mal.* »

— Et là, dans cette haine de la papauté, ils s'étaient rencontrés! Et les prélats ont jugé digne de leur épiscopat d'unir leur voix à ce chœur infernal de la multitude qui chantait : « *O Garibaldi, nostro salvator!* »

Voilà pour leur dignité. — Et maintenant mesurons l'abaissement de leur conscience.

Dernièrement, cinq ministres protestants ont publié un écrit intitulé : *Essais et Revues*, où ils niaient l'éternité des peines de l'autre vie; l'application des mérites de Jésus-Christ pour le salut, et la divine inspiration de la Bible... — Alors la convocation du clergé anglican, présidée par « l'*archevêque* » de Cantorbéry, rend un jugement qui suspend pour une année de leurs bénéfices deux des auteurs, et condamne leur doctrine. Or, ces messieurs s'empressent d'interjeter appel de ce jugement devant le conseil privé de la Couronne qui, comme d'habitude, les absout.

Mais voici le comble, messieurs! voici que les revenus temporels vont être placés dans un plateau de la balance, et la conscience dans l'autre! et il nous faut considérer attentivement de quel côté s'inclinera cette balance pour l'Église anglicane.

Le haut-chancelier, à la Chambre des lords, adresse aux plus hauts dignitaires de cette Église (qui sont, comme lui, pairs d'Angleterre) les paroles que voici : « L'archevêque de Cantorbéry et les évêques devraient « comparaître à cette barre, non pas dans l'état solennel dans lequel « nous les voyons ici, mais comme des pénitents recouverts de cilices « et de cendres. J'ai peur qu'ils n'aient pas considéré quelles sont les « peines qu'ils ont encourues, en portant une sentence sans la permis- « sion de la Couronne; sans cela, leurs cœurs sensibles se seraient « fondus à cet aspect. Le très-révérend prélat a voté deux fois; donc, « pendant deux ans, le très-révérend prélat devrait être condamné à « voir tous les revenus de sa haute charge séquestrés... » (Et s'adressant alors à la Chambre :)

« Mylords, imaginez-vous quelle occasion ce serait pour le chancelier « de l'Échiquier de déployer ses filets et de prendre d'un seul coup « 30,000 liv. st. au plus haut dignitaire, sans parler des évêques, « doyens, archidiacres, etc., tous compris dans un délit commun!... »

La Chambre des lords a ri..., et les hauts dignitaires ont gardé leurs revenus; et baissant la tête sous cette verte remontrance, ils ont abandonné la défense de la doctrine...

Est-ce ainsi que se conduisent nos cinquante évêques, archevêques et cardinaux qui, emprisonnés, maltraités ou exilés de leurs diocèses, souffrent en ce moment VIOLENCE en Italie?

Je proteste... (*Ici le discours est interrompu par de bruyantes acclamations.*) Oui, nous protestons tous contre cette inique violence! Au nom de quelle loi, de quel *statut* retient-on dans les fers nos évêques et les princes de l'Église? Serait-ce au nom d'un axiome devenu célèbre, et si

perfidement exploité par Cavour? — Comparez les deux épiscopats : la situation n'est-elle pas la même?... Le gouvernement consent à leur rendre libertés, fonctions, dignités, revenus, s'ils veulent fléchir leurs consciences au gré des exigences de la Couronne. Mais tous préfèrent la prison, l'exil, le martyre, mille fois plutôt que de trahir la cause sacrée de la Religion...; tandis que les prélats de l'Église anglicane ont tous préféré garder leurs revenus, et cela au prix de leur conscience qui leur dictait de sauver les dogmes!

De quel côté est l'honneur, l'intégrité, le désintéressement, le courage apostolique? Et de quel côté se trouve l'avilissement?...

Peut-on croire à la conviction religieuse chez ces défenseurs de la foi? — N'est-il pas clair qu'une Église, dans une semblable position, doit s'écrouler avant longtemps?

VIII. — Faut-il s'étonner après cela que cette fraction, appelée la haute Église anglicane, manifeste des tendances de plus en plus marquées pour se rapprocher de nos rites, de nos cérémonies et même de nos croyances?

Déjà la croix a repris sa place d'honneur dans leurs églises; déjà parmi les anglicans on a senti le besoin de revenir à la confession; et après trois siècles de blasphèmes contre le culte de la sainte Vierge, ils commencent à admettre sa douce image auprès de celle du Sauveur. Que dis-je? — n'ont-ils pas été jusqu'à nous emprunter la vie monastique? Vous trouverez aujourd'hui en Angleterre des religieuses et des moines *protestants*. Oui, dans les rues de Londres on voit passer le fondateur d'un monastère de bénédictins anglicans qui professent les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et font plus de pénitence que nous. Que manque-t-il donc pour qu'ils soient véritablement enfants de la vraie Église?

IX. — Je puis vous le dire, messieurs; car j'ai essayé de saisir au fond de ces innombrables sectes (qui se contredisent les unes les autres) un principe, un dogme qui les réunisse dans une même croyance; un symbole, enfin, qui énonce ce qu'ils appellent la *foi protestante*.... Eh bien! Messieurs, je suis parvenu à formuler leur *Credo* : il se compose de deux articles, l'un positif et l'autre négatif.

Il y a un Dieu; voilà ce qu'ils admettent tous; — *Et le Pape n'est pas son Vicaire*. Voilà! Tous sont d'accord pour souscrire aussi à cet article. — Les musulmans ont du moins deux affirmations : Allah est Dieu, et Mahomet est son prophète. — Les anglicans ne vont pas si loin : Dieu est Dieu, et le Pape *n'est pas* son Vicaire!...

Qu'on ne les accuse donc plus de n'avoir pas un symbole identique pour tous!

Bien au contraire, avec la plus parfaite unanimité, ils tombent d'ac-

cord pour *affirmer cette négation* : « Non, le Pape n'a pas reçu d'autorité « de Dieu sur l'Église ; « ou, « le Pape, c'est l'Antechrist : » ou encore, avec Garibaldi : « le Pape, c'est le mal !... »

De là, messieurs, ma conviction que le dogme de la papauté, de l'autorité infaillible conférée par Jésus-Christ au Chef de son Église, est la seule difficulté sérieuse pour la conversion de la nation anglaise.

On trouvera dans son sein des intelligences, avides de lumières et de vérité, qui admettent plus ou moins nos autres dogmes ; mais devant la papauté ils se redressent... : la papauté, voilà la *pierre* contre laquelle se brise leur religion ; la papauté, voilà le *signe* auquel ils contredisent avec cette exaspération *unanime* qui me donne la clef de leur enthousiasme pour Garibaldi !...

Aussi, pour fêter ce dernier de leur mieux, ont-ils écrit sur les murs des rues où devait passer leur « héros, » ce cri de l'enfer : « A bas le Pape ! *Down with the Pope !* »

X.— Vous devez comprendre, messieurs, combien, au sortir de cette Angleterre si antipapale, mon cœur se dilate en entendant vos cris d'amour : *Vive Pie IX !* et combien je suis heureux de me trouver au milieu d'une assemblée qui commence et termine ses réunions par les plus chaleureux hommages de foi, de dévouement, d'amour envers notre bien-aimé Pontife, le Roi Pie IX !...

Oh ! vos filiales et loyales adresses au Vicaire de Jésus-Christ ne sont-elles pas la plus éclatante protestation contre ce protestanisme qui s'écrie avec Satan : *Non serviam* ! Et ces congrès où, fidèles enfants de l'Église, vous venez des points les plus opposés du globe vous réunir pour prier et pour travailler au service de Jésus-Christ, ne deviendront-ils pas de puissants auxiliaires pour la conversion de la grande nation dont je vous ai entretenus ?

Oui, vous nous assisterez, messieurs, de votre zèle, de vos œuvres pour le glorieux apostolat, pour la propagation de la foi en Angleterre ; et quand nous serons retournés au milieu d'eux, nous dirons à nos frères séparés ce que nous avons vu ici.

Nous dirons aux enfants de cette noble nation, que tant de qualités rendent dignes de jouir de notre foi, que la seule force qui leur manque est celle qui nous unit tous ici à Jésus-Christ dans l'unité de la *seule* Église fondée par lui ; que la seule liberté qui leur manque, la plus précieuse entre toutes, est cette liberté dont saint Paul dit qu'elle nous affranchit de la puissance des *ténèbres* (*qua libertate Christus nos liberavit*) ; nous leur montrerons dans leur propre histoire que ces institutions que le monde leur envie : le Parlement, le Jury, les Universités, les lois sur la sanctification du dimanche, et tant d'autres, ne sont pas les fruits de *l'esprit moderne*, ni du *nouveau régime*, mais l'ouvrage de leurs ancêtres *catholiques* qui les ont créées sous le soleil de la *papauté* éclairant leurs intelligences.

A toutes leurs dénégations nous opposerons l'affirmation calme, patiente, soutenue, permanente de la papauté instituée par Jésus-Christ. Nous leur montrerons dans leur *Bible,* puisqu'ils la lisent, que *là où est Pierre,* là *seulement* est l'Église ; que l'autorité donnée par Jésus-Christ au chef de son Église est la même que le Père a donnée au Fils au ciel et sur la terre. *Omnis potestas in cœlo et in terra.*

Nous affirmerons son autorité, sa mission divine pour sauver non-seulement des individus, mais les NATIONS ; sa mission pour instruire les PEUPLES, *docete omnes gentes,* pour les guider dans les sentiers de la justice et de la paix ; et par conséquent pour pénétrer la société *civile* et ses lois (aussi bien que la société religieuse) de l'esprit de Jésus-Christ, de cette notion fondamentale du juste et de l'injuste dont l'Église possède *seule* les principes immuables, les principes éternels !

Nous nous garderons bien de vouloir servir les intérêts de l'Église avec des arguments que l'Église *réprouve* et condamne par la bouche de son Chef visible ; nous contesterons à *tout autre* qu'à l'Église de Jésus-Christ elle-même le droit de déterminer sa propre *compétence* et incompétence ; nous enseignerons que le citoyen ne doit jamais cesser d'être *avant tout* un chrétien. Nous ne séparerons pas le *corps* et l'*âme* de Jésus-Christ !

Jésus-Christ s'est incarné pour les hommes, c'est-à-dire (comme remarque le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie), pour des êtres essentiellement composés d'une âme et d'un corps, et appelés à la vie *sociale* : voilà pourquoi on ne peut, *sans injustice,* exclure l'autorité de Jésus-Christ d'*aucune chose qui regarde la prospérité des peuples, comme celle des individus.*

Je sais bien que nos frères séparés nous reprocheront de vouloir, par ces principes, les faire rétrograder jusqu'au moyen âge, et de nous mettre en travers du *droit nouveau.* Mais alors nous répondrons : *Nihil novum sub sole.* Ils trouveront cela dans leur Bible : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. » Le vénérable président du Congrès national de Belgique, qui préside avec une autorité si bien méritée ce Congrès catholique, nous a dit on ne peut plus judicieusement, à l'ouverture même de cette assemblée, que l'esprit qu'on appelle *moderne,* le régime qu'on appelle *nouveau,* seront bientôt appelés « anciens » par ceux qui nous succéderont. Et j'ajoute que la société moderne peut aussi bien finir par se jeter dans les bras maternels de l'Église que l'enfant prodigue s'est décidé à revenir à son père...

XI. — L'Angleterre, messieurs, comme du reste toute la société moderne, n'est-elle pas en effet cet *enfant prodigue* qui, secouant l'autorité paternelle, a exigé sa part de l'héritage, a fui le toit tutélaire qui l'a vu naître, et s'en est allé dépenser sa fortune bien loin de son père en vivant dans la débauche ?...

Mais la dépense va vite, et la faim ne peut tarder à venir. Peut-être

alors les nations se mettront-elles, comme l'enfant prodigue, aux gages d'un maître impitoyable... qui ne leur laissera qu'une nourriture immonde! — Mais pourquoi donc nous a-t-on dit que la nation ne pourra *jamais* revenir à son Père? et s'écrier: O Seigneur Jésus, j'ai péché contre vous et contre votre Église!

Et pourquoi prétend-on que ce soit le *Père* de l'enfant prodigue qui désavoue son passé irréprochable?...

Oh! pour moi, messieurs, j'en ai la confiance, oui, l'enfant déserteur reviendra, et son bon Père lui pardonnera, lui rendra la robe de la grâce, et le fera asseoir au banquet de famille.

Et quand même ce pauvre enfant prodigue tarderait encore des années à se reconnaître..., l'Église est immortelle; elle a les siècles pour elle; elle peut attendre et prier pour son enfant...; mais ce qu'elle ne peut pas faire, ce que *nul* ne doit lui demander: c'est d'abdiquer.... d'abdiquer sa maternité. (*Non! Non!*)

O Jésus! ô vous qui avez aimé votre Église, votre Épouse, au point de la laver dans votre sang..., se peut-il que des enfants de votre Église veuillent entreprendre de faire l'*éducation* de leur Mère..., et l'engager à souscrire elle-même à son *interdiction civile et politique?...*

Votre Vicaire sur la terre nous déclare qu'il ne peut *même pas* sanctionner la spoliation d'une partie des États de l'Église; et l'on vient lui conseiller, plus ou moins respectueusement.., de renoncer à tout jamais à siéger dans les conseils des peuples et des rois; de renoncer à tout jamais à faire prévaloir dans leurs lois les principes de la loi *divine* pour le salut de ces mêmes peuples!..

O Seigneur Jésus, vous l'unique source de cette AUTORITÉ sans laquelle il n'y aura jamais de liberté véritable, voyez ces peuples pour lesquels vous avez versé votre sang; ces peuples que votre Père vous a donnés en héritage! Ils vous ont écarté, éconduit, repoussé, ils vous ont dit: *Recede a nobis!* Retirez-vous de nous.

Ces paroles, messieurs, je les emprunte à ce vaillant et grand soldat de la Compagnie de Jésus, le R. P. Félix, dont je salue avec vous la précieuse présence parmi nous.

Pendant douze ans, il a tenu l'un des plus intelligents auditoires du monde (à Notre-Dame de Paris), suspendu à ses lèvres; — et qu'a-t-il dit, messieurs? A-t-il, pour briguer l'enthousiasme de cette jeunesse, flatté leurs âmes fougueuses en brûlant un encens idolâtre aux idées du jour?

Non, non; pendant douze ans, il leur a prêché toujours et sans cesse cette même parole: « *Crescamus in illo per omnia qui est caput Christus!* » Croissons de toute manière dans le Christ notre Chef.

« Point de progrès sans Jésus-Christ. — Sans moi, dit le Sauveur, « vous ne pouvez rien faire! Le grand obstacle au progrès, c'est qu'on

« a mis le Maître hors les lois, hors les constitutions, hors les gouver-
« nements ; oui, les peuples ont dit : Tout est humain dans nos lois, et
« le divin ne compte plus... »

— Eh bien ! moi, je vous dis que l'enfant prodique REVIENDRA ! (*Oui! oui! acclamations !*)

XII. — L'Angleterre, messieurs, a été deux fois païenne. Une première fois, convertie au IIe siècle, sous le roi Lucius qui fut chrétien, elle retomba ensuite dans le paganisme. Convertie une seconde fois par saint Augustin, le moine bénédictin, elle s'est de nouveau soustraite à l'autorité tutélaire de Jésus-Christ.

Pourquoi donc n'y aurait-il pas pour la vérité et le salut, ce qui a réussi pour une question de *nationalité ?* Pourquoi donc l'Église catholique n'aurait-elle pas en Angleterre sa « *terza riscossa* » victorieuse pour toujours, pour l'unité religieuse de ses enfants ?...

Ne voyons-nous pas déjà, dans les esprits qui, au sein des Églises dissidentes, cherchent sincèrement la vérité, ce besoin d'invoquer l'*autorité* de l'Église catholique pour mettre fin aux discussions ?

Oui déjà, messieurs, nous voyons des théologiens anglicans citer dans leurs écrits tantôt le Concile de Trente, tantôt les définitions dogmatiques des Souverains Pontifes, pour s'armer d'un arguement victorieux contre les doutes soulevés.

Oui, messieurs, j'entrevois ce retour d'un meilleur temps, où la *vérité* jouira de plus de priviléges que l'*erreur;* où la *justice* révélée par Dieu aura plus de droit dans notre société que l'*injustice* (et j'appelle *injustice* l'indifférence en matière religieuse) ; où enfin les DROITS DE DIEU prendront rang avant les *droits de l'homme.*

XIII. — Le docteur Manning, qui avec tant de science et de zèle annonce en Angleterre la parole de vérité, prêche principalement sur l'autorité que l'Église a reçue sur l'esprit des individus et des nations. Et son système est couronné d'un magnifique succès. Je demandais l'autre jour à l'un des Pères de la congrégation des Oblats de Saint-Charles, dont le docteur Manning est fondateur et supérieur en Angleterre, combien de protestants avaient déjà abjuré entre les mains de son supérieur. Il me répondit que Mgr Manning n'aimait pas à dire son secret là-dessus ; mais que dans sa communauté on estimait qu'il n'a pas reçu moins de 3,000 abjurations.

Et dans l'église fondée par le P. Faber, — où tous les soirs, pendant la semaine, la parole de Dieu est annoncée à un nombreux auditoire, — les conversions sont à peu près *quotidiennes.*

Les RR. PP. Jésuites aussi, font rentrer chaque année un nombre remarquable de protestants, surtout parmi ceux de la haute classe, dans le sein de l'Église.

Mais si les conversions augmentent, et si l'Église anglicane décline, ne devrait-on pas en conclure que la victoire est prochaine?

XIV. — Hélas! pas du tout, messieurs; car, s'il faut compter l'accroissement de l'Église par le nombre de ses enfants, nous perdons du terrain chaque jour.

A Londres surtout, l'Église catholique aujourd'hui perd plus d'âmes qu'elle n'en gagne...

Oui, pendant que les classes instruites nous fournissent de nouvelles conversions, nous voyons des milliers d'enfants catholiques enlevés à leur Mère la Sainte Église, faute d'écoles pour les instruire.

Voilà la plaie de la situation! Voilà la cause de notre amère affliction...

Rachel pleure et gémit... Le glaive de l'hérésie immole ses enfants!

Ah! consolons cette Mère désolée qui est aussi *notre* Mère : l'Épouse de Jésus-Christ, l'Église immaculée!

Le rapport du cardinal Wiseman, et celui de l'inspecteur gouvernemental des écoles, nous apprennent qu'il y a à Londres 20,000 jeunes garçons catholiques en âge de fréquenter l'école. Et 3,000 seulement sont pourvus d'enseignement catholique...

17,000 en sont privés...

Sur ces 17,000, une partie est attirée dans les écoles protestantes, dont la propagande dispose de capitaux énormes, au moyen desquels elle peut acheter facilement le consentement des parents pauvres...

Un grand nombre aussi ne va pas à l'école du tout, et perd la foi.

C'est ici, messieurs, la conclusion de mon discours : un sujet digne de la sollicitude des comités de votre Congrès.

L'année dernière, Mgr Wiseman vous parlait d'un projet d'association sur le continent pour la création à Londres d'un plus grand nombre d'écoles de pauvres.

Il manque encore trois choses : l'argent, les bâtiments et les maîtres d'école.

Pas moins de 200 instituteurs sont nécessaires pour combler les vides.

Or, avec le traitement d'un instituteur laïque on pourrait suffire à l'entretien de *trois* Frères des écoles chrétiennes. — Mais les Frères de la charité, fondés en Irlande pour l'instruction des enfants catholiques, quoique plus nombreux chaque année, ne peuvent *même pas* répondre aux pressantes demandes des diocèses *irlandais*...

Ce serait donc une congrégation de *Frères natifs d'Angleterre* qu'il faudrait fonder pour remplir les conditions les plus avantageuses aux écoles de Londres.

Je sais un catholique qui est prêt à consacrer sa vie à cette œuvre; mais, comme nous l'a dit le cardinal Wiseman, une création de ce genre restera au-dessus de nos forces tant que nos frères du continent ne viendront pas à notre secours.

Quelle ne serait donc pas ma joie si le Congrès voulait bien prendre en considération cette situation si grave pour l'avenir de l'Angleterre! Et quel bonheur ce serait pour moi de pouvoir porter à l'éminent Prélat, chargé de tant d'âmes, un message qui lui annonçât que les catholiques du continent vont mettre la main à l'œuvre pour sauver la foi de ces milliers d'enfants!...

Les conséquences qui en résulteraient, messieurs, me semblent incalculables.

Si, d'un côté, nous considérons la rapidité avec laquelle se multiplie la population irlandaise à Londres; et, de l'autre, quelle immense influence l'Angleterre, par sa marine et ses possessions lointaines, exerce sur le monde entier..., ne faut-il pas en conclure que l'Angleterre pourra devenir pour l'Église l'apôtre le plus puissant en paroles et en œuvres, et étendre le règne de Jésus-Christ jusqu'aux confins du monde?...

Oh! qu'il advienne donc, ce règne! *Adveniat!* Oui, que la vérité divine prenne possession des intelligences! que la salutaire autorité de Jésus-Christ régisse les nations! *Adveniat regnum tuum!*

Que le nom de Jésus-Christ, guérissant les peuples, soit le lien de paix entre les citoyens et les races! et que la Vierge Marie retrouve bientôt dans les enfants de l'Angleterre les enfants de son amour!...

Unus Pastor, unum ovile! Qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau, un seul pasteur;... un cœur, une âme, un seul Seigneur; *unus Dominus*... un peuple, un Dieu; — qu'enfin nous soyons tous unis en Jésus-Christ, comme il est Un avec son Père!!! (*Applaudissements prolongés.*)

Discours de M. Fr. Lenormant, *sur l'état du catholicisme en Grèce.*

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Après tant de voix éloquentes qui se sont fait entendre dans cette enceinte, il y a une grande hardiesse de ma part à prendre la parole. Je ne viens pas, du reste, soulever de nouveau les hautes questions qui ont été si éloquemment exposées devant vous. Je viens seulement vous raconter des faits, vous retracer la situation du catholicisme dans un pays qui n'a pas encore attiré vos regards. Mon discours ne sera que le récit d'un voyageur sur un pays qu'il croit connaître et qu'il a du moins étudié d'une manière toute spéciale.

Les petits pays ne sont pas à la mode en ce moment; on n'aime que les grosses unités. La tendance dominante du siècle consiste à substituer l'idée de race à celle de nation, et à absorber graduellement ces individualités secondaires qui jouaient jadis un si grand rôle dans le système politique de l'Europe. Quant à celles à qui on permet encore de vivre, on les traite avec le plus souverain mépris. On ne daigne pas s'en occu-

per. Qui s'inquiète de leur existence? Qui se donne la peine de regarder de leur côté? Il n'y a que les grands empires qui soient vraiment dignes d'être comptés pour quelque chose. Telle est la tendance présente. Rien n'est plus injuste et plus contraire à l'esprit du christianisme. Et ce n'est surtout pas ici qu'il pourrait être permis de contester ce que vaut, ce que peut, ce que pèse au point de vue moral dans le monde un petit peuple qui aime sa liberté. (*Applaudissements.*)

C'est d'un petit pays et d'un petit peuple que je viens vous entretenir. Mais d'un petit pays auquel se rattache une des plus grandes questions qui puissent préoccuper les âmes catholiques, celle de la réunion des deux Églises d'Occident et d'Orient, Églises sœurs, qui ont la même foi, les mêmes dogmes, les mêmes sacrements, et que ne séparent en réalité que des malentendus éveillés par l'ambition du pouvoir civil, puis aggravés par de longs siècles de durée.

La Grèce est, vous le savez, le plus petit des royaumes de l'Europe. C'est un pays qui possède à peine, aujourd'hui que son territoire vient de s'agrandir d'une manière considérable, 1,500,000 habitants. Néanmoins la Grèce compte et pèse d'un certain poids dans le monde. Il n'est pas possible de s'occuper au point de vue religieux ou politique des affaires de l'Orient sans tenir note de son importance. A quoi tient ce fait? Est-ce uniquement au prestige qu'exerce encore le nom glorieux de la Grèce? Est-ce aux souvenirs qui s'y rattachent et qui font que ce nom suffit à réveiller toutes nos admirations d'enfance? Non. C'est à l'influence morale et intellectuelle que la Grèce actuelle exerce dans l'Orient. Ce pays si petit, si pauvre, sans armée, sans flotte, et qui se débat péniblement dans les convulsions de sa formation, est aussi puissant dans la sphère des idées et des choses de l'esprit que nul autre au point de vue de la force matérielle.

A côté de la barbarie musulmane triomphante en Turquie, c'est la seule contrée de l'Orient où existent un grand mouvement intellectuel, de grands établissements d'instruction, une vie de l'esprit. Pour juger de l'influence qu'exerce la Grèce, il faut avoir été en Orient. Et ce que j'appelle avoir été en Orient, ce n'est pas seulement, comme font beaucoup de touristes, partir par un bateau à vapeur, s'arrêter dans deux ou trois grandes villes, comme Constantinople ou Smyrne, et n'avoir eu de rapports qu'avec les guides ou les drogmans. Beaucoup de gens voyagent ainsi. Puis ils croient connaître un pays. Pour le connaître, il faut avoir pénétré dans l'intérieur des terres, avoir vu les populations, avoir réellement vécu au milieu d'elles. Il suffit de peu de temps, en voyageant de la sorte, pour comprendre l'importance et le rôle de la Grèce en Orient. Partout où vous rencontrez un médecin, un avocat, un prêtre du clergé schismatique s'élevant par son instruction au-dessus de la moyenne de ses concitoyens, un marchand important, un homme ayant quelque teinture des choses de l'esprit, soyez assuré que vous avez affaire

à un Grec élevé à l'université d'Athènes. Un pays qui exerce une telle influence morale et intellectuelle, ne saurait être négligé par les catholiques. C'est un pays où il faut avant tout porter l'action de nos œuvres pour arriver à la réunion de l'Église d'Orient avec notre sainte Mère l'Eglise catholique, la mère et le centre de toutes les Églises. (*Applaudissements.*)

Ces quelques mots vous expliqueront pourquoi je viens réclamer votre bienveillante attention. Je viens vous parler de la situation du catholicisme en Grèce et sans plus de préambule, j'entre immédiatement en matière.

J'exposerai quatre points qui vous mettront au courant de la situation de la Grèce. Je dirai quelques mots d'abord sur le nombre des catholiques et des établissements religieux de notre Église. Je montrerai ensuite quelle est leur situation légale et morale. J'ajouterai ce qu'il y a à faire, dans mon humble opinion, pour rendre dans ce pays le catholicisme plus fort et pour déterminer un mouvement catholique qui s'étende sur tout le reste de l'Église grecque.

Les catholiques sont peu nombreux en Grèce. Sur une population qui, actuellement, après l'union des îles Ioniennes, est près de 1,500,000 âmes, on compte à peine 29,000 de nos coreligionnaires. La plupart habitent les îles de l'Archipel et les îles Ioniennes. Les provinces du continent ne possèdent en fait de catholiques que des étrangers ou des insulaires venus de l'Archipel. Deux archevêques et cinq évêques sont à la tête de cette population, dont ils administrent les intérêts spirituels. Les deux archevêques résident, l'un à Santorin, l'autre à Corfou. Les évêques sont établis à Syra, à Tinos, à Naxos et à Zante.

Les deux points où la population catholique est la plus compacte sont : les îles de Tinos et de Corfou. A Corfou, notamment, il y a 8,000 catholiques dans la ville contre 11,000 grecs *orthodoxes*. A Tinos, il se trouve 9,000 catholiques sur 16,000 âmes. En ce qui concerne Tinos la chose est d'autant plus remarquable que dans cette même île se trouve un des sanctuaires les plus vénérés des Grecs, une image de la sainte Vierge qui est l'objet d'un immense pèlerinage. Chaque année plus de 20,000 personnes s'y réunissent pour les fêtes de l'Assomption.

Les établissements religieux ne manquent pas non plus. On compte des maisons de Capucins à Tinos et à Céphalonie ; des Sœurs de charité sont établies à Santorin, à Zante et à Corfou. Il y a des Sœurs de Saint-Joseph à Athènes, au Pirée et à Syra. Naxos possède une maison d'Ursulines et Patras des religieuses du Bon-Pasteur.

Telle est en peu de mots la statistique de la population soumise à l'autorité du Souverain Pontife, et des œuvres religieuses en Grèce. La situation légale des catholiques est aussi favorable que possible et peut

permettre, par conséquent, toute espèce de développements des fondations religieuses. Lorsqu'à la suite de la guerre de l'Indépendance grecque des conférences s'ouvrirent à Londres dans le but de constituer le royaume hellénique, la France, qui jusqu'alors avait exercé un droit de protectorat sur les catholiques des îles de l'Archipel comme sur ceux de tout l'Orient, abandonna au gouvernement royal de la Grèce son droit de protectorat, à condition que la liberté pleine et entière du culte catholique fût assurée, et que l'on accordât une protection spéciale à ses ministres. Depuis cette époque, la Grèce a passé de l'état de monarchie absolue à celui de gouvernement constitutionnel. La Constitution a été promulguée en 1844; elle a établie une religion d'État, mais en même temps elle a reconnu la liberté de tous les cultes, et cette disposition vient d'être reproduite dans la nouvelle Charte que vote en ce moment l'Assemblée nationale. On voit donc qu'il est aisé de faire de la propagande catholique en Grèce. Le clergé catholique est protégé par la loi; dans certains cas, sa situation est même meilleure que celle du clergé de la religion d'État. A l'exemple de beaucoup de gouvernements, l'État grec a confisqué les biens du clergé de la religion dominante, et a remplacé les propriétés ecclésiastiques par une indemnité payée aux ministres du culte. Grâce aux protocoles de 1830, le clergé catholique a conservé ses biens.

Quant à la situation des catholiques laïques, elle est absolument la même que celle des autres citoyens. Les catholiques sont admis à tous les emplois et ils y prennent une large part. Des députés catholiques sont envoyés par les îles à la Chambre où, par une sorte de compromis tacite, on leur réserve toujours de sept à huit siéges; d'autres sont engagés dans le service diplomatique, où ils occupent quelques-uns des postes les plus importants. On en a même vu arriver au ministère.

Nous nous faisons généralement en Occident des idées erronées sur l'esprit des populations orientales. J'ai souvent entendu dire que les Orientaux, que les Grecs mêmes, étaient excessivement fanatiques. L'expérience m'a démontré absolument le contraire. Certes, les Grecs tiennent beaucoup à leur religion, mais ils respectent complétement la liberté religieuse des autres. Ce qu'on n'arrive pas à faire comprendre à un Oriental, c'est qu'il y ait des gens qui ne fassent pas profession d'une religion positive quelconque. Ainsi, en Grèce, ce ne sont pas seulement les catholiques qui jouissent d'une entière liberté, les musulmans eux-mêmes, dans les parties du pays où ils sont restés, comme à Lamia et à Chalcis, exercent leur culte publiquement et sans entraves et ont partout leurs mosquées. Ils jouissent de la plénitude de leurs droits de citoyens; ils ont part aux fonctions publiques; dans ce moment, le maire de la ville de Chalcis, ville importante et chef-lieu de département, professe la religion de Mahomet. Aussi lorsque les gouvernements turc et français ont demandé, en 1854, à ces musulmans de la Grèce s'ils voulaient aller

s'établir en Turquie, ils ont répondu : « Comment, nous sommes sous un gouvernement chrétien qui garantit nos familles et nos propriétés, et nous irions nous soumettre à l'autorité du gouvernement turc qui ne nous assurerait aucun de ces biens ! Grand merci, nous restons en Grèce. »

Malheureusement, les catholiques de Grèce n'ont pas su profiter de la belle situation que leur crée la Constitution de leur pays. Ils sont sans force et sans influence, et, chose triste à dire, le nombre des catholiques grecs diminue chaque année d'une manière effrayante. Il importe que de nouveaux éléments viennent de l'Occident réveiller leur vie religieuse, si l'on ne veut pas les voir disparaître presque entièrement dans un délai assez rapproché. En trente années, le nombre des catholiques en Grèce a décru de près d'un tiers. Ce fait lamentable, et que l'on ne saurait malheureusement contester, tient à beaucoup de causes. Une des principales se rattache au mouvement de l'esprit national. Les catholiques n'ont pas su s'associer à ce mouvement. Aussi, à mesure que le réveil de l'esprit patriotique a grandi dans le peuple, le nombre des catholiques a-t-il diminué? Au temps de la domination turque, les catholiques des îles de l'Archipel se trouvaient dans une situation privilégiée. A l'ombre du drapeau de la France, ils étaient à l'abri de toutes les avanies, de toutes les violences qui tombaient sur le reste de la population chrétienne. Lorsque la nation grecque prit les armes pour conquérir sa liberté, les catholiques des îles de l'Archipel, qui n'avaient pas souffert de la domination turque, demeurèrent dans l'inaction. Ils ne prirent pas part au mouvement de la lutte nationale, et par là ils se trouvèrent jetés dans la situation toute particulière où ils ont eu le malheur de se tenir jusqu'à présent. Indifférents aux affaires du pays, indifférents aux questions qui passionnent la nation, ils se tiennent à l'écart et pratiquent la funeste conduite de l'abstention. C'est surtout à Naxos et à Syra que la situation que nous venons d'essayer de définir se manifeste d'une manière encore plus tranchée qu'ailleurs. Il y a là une population catholique, d'origine étrangère, une population qui remonte au temps de la domination franque ou vénitienne, composée en général de descendants d'anciennes familles de noblesse occidentale ; cette population a des prétentions aristocratiques qui cadrent difficilement avec l'instinct démocratique de la nation grecque. Et ses prétentions aristocratiques vont jusqu'à ne vouloir embrasser aucune profession active, sous prétexte de *vivre noblement*. Aussi les catholiques de Naxos et de Syra sont-ils réduits à une véritable misère, tandis qu'à côté d'eux, depuis trente ans, la population grecque s'est développée, a travaillé, a acquis des richesses. A Syra, par exemple, rien n'est plus triste que le contraste de la saleté et de l'état misérable de la ville haute, où sont logés les catholiques, avec l'éclat de la ville basse, construite au bord de la mer, et habitée par une population schismatique qui a fait de Syra le port le plus important de l'Archipel, une ruche industrieuse, pleine de vie et de mouvement. La conséquence forcée d'un

tel état de choses est que les catholiques ont perdu toute leur influence dans cette île. Jadis ils y étaient les premiers, aujourd'hui ils ne sont plus rien. De là naissent des querelles perpétuelles, des conflits d'influence entre eux et leurs voisins. Le clergé de Syra, qui forme le clergé de la plupart des villes du continent grec, transporte partout avec lui ces querelles, qui ont une origine absolument locale, mais qui, surgissant entre des populations de cultes différents, prennent naturellement bien vite l'apparence de dissensions religieuses, et qui même en font naître bien souvent par les rivalités et les préjugés qu'elle enracine entre les deux éléments rangés sous la bannière des deux Églises.

Heureusement, la situation est toute différente aux îles Ioniennes. Dans cette contrée, les catholiques ne se sont pas tenus à l'écart; ils ont compris que leur qualité d'enfants de la véritable Église leur imposait d'être, en même temps que l'exemple moral de la population de leurs îles natales, les meilleurs citoyens et les meilleurs patriotes (*applaudissements*). Dans la lutte légale et patriotique que pendant quarante années les îles Ioniennes ont soutenue contre la domination anglaise, et qui s'est terminée par la victoire du bon droit, dans cette lutte les catholiques ont toujours été au premier rang. Pendant quarante ans, ils se sont les premiers exposés aux persécutions, aux exils, aux déportations que les Anglais ne leur ménageaient guère. Un grand nombre des chefs du parti national sont sortis de leurs rangs. Aussi la situation des catholiques des îles Ioniennes est-elle toute différente de ce qu'elle est dans les autres parties de la Grèce.

Pour ne citer qu'un exemple de l'influence que les catholiques exercent dans les îles Ioniennes, je rappellerai que l'année dernière, lorsqu'un Parlement s'est assemblé pour prononcer la réunion des îles au royaume de Grèce, l'île de Zante, qui avait à nommer dix députés, a nommé deux catholiques. Et cependant, sur les 40,000 âmes de la population, nos coreligionnaires ne sont que 1,500.

Voici encore un autre fait qui me revient dans l'instant à la mémoire : l'année dernière je me trouvais à Corfou au moment du vote de la réunion des îles Ioniennes à la Grèce. J'avais voulu être témoin de ce grand spectacle d'un peuple rendu à lui-même et saluant le drapeau national arboré pour la première fois sur ses remparts. Toute la population se livrait à la joie; toutes les religions, toutes les communions s'unissaient dans un même sentiment d'enthousiasme et de triomphe patriotique. Les habitants des sept îles n'avaient qu'un seul cœur et qu'une seule âme. Tous les cultes professés par les citoyens des sept îles rivalisaient d'actions de grâces envers la Providence, qui permettait la réunion de cette fraction de la nation grecque à la patrie commune. On célébra donc des *Te Deum* dans les différentes églises : celui qui fut chanté à la cathédrale catholique fut marqué par un incident qui ne saurait être passé sous silence.

Parmi les invitations que l'archevêque, Mgr Maddalena, avait faites pour

cette cérémonie, il y en avait une qui avait été adressée à tous les consuls des puissances catholiques; le consul d'Italie avait été compris dans le nombre, car l'Italie passe encore en Orient pour une nation catholique : seulement l'archevêque de Corfou n'avait pu se décider à écrire cette invitation : « au consul de S. M. le roi d'Italie; » il l'avait adressée « au consul de S. M. le roi Victor-Emmanuel. » Là-dessus, colère violente du consul qui jure de se venger. Il rassemble environ 200 ou 300 matelots, aventuriers de toute espèce, italiens ou maltais, tirés des derniers bas-fonds de la population de la ville, et il les envoie à l'église.

Là, dès que le *Te Deum* est terminé, commence dans l'église même, en italien, une tempête de cris. « Vive Garibaldi! Vive l'Italie avec Rome pour capitale! A bas le Pape-Roi! » C'était une odieuse saturnale, une scandaleuse manifestation, qui soulevait le cœur de tous les honnêtes gens, à quelque communion qu'ils appartinssent.

Deux heures après, l'archevêque grec de Corfou, entouré des membres de son clergé, se rendait chez l'archevêque catholique et lui disait : « Mon-« seigneur, j'étais ce matin à l'église, assistant à votre *Te Deum*. J'ai vu « ce qui se passait et je viens vous dire au nom de tous mes coréligion-« naires l'indignation que nous a causée une pareille scène. (*Applaudis-« sements.*)

« Je viens vous dire au nom de tous les Grecs, de tous les habitants de « l'île et de tout le clergé de la communion grecque, combien nous avons « été blessés de voir un pareil scandale se produire dans un tel jour, lors-« que nous célébrions ensemble la reconstitution nationale, lorsque nous « devons être tous unis dans un sentiment de fraternité d'autant plus « grand que c'est par l'émancipation successive de toutes les parties de « l'Orient qu'on peut arriver à la réunion des deux Églises, pour laquelle « nous prions tous. » (*Applaudissements.*)

Cette démarche faisait le plus grand honneur à l'archevêque grec de Corfou. Elle peut en même temps servir d'exemple et de preuve de ce qu'est la situation morale des catholiques dans les îles Ioniennes.

Et maintenant qu'y a-t-il à faire pour le catholicisme en Grèce? Il y a immensément à faire, il y a une position magnifique à prendre. Il y a à organiser une action qui peut être le pivot, le levier principal du retour de l'Église grecque vers l'unité, et le moment actuel est particulièrement favorable pour entreprendre une tentative de ce genre.

L'Église de Grèce, et toute l'Église grecque en général, est entrée dans une crise de la plus haute gravité.

A mesure que l'influence occidentale se répand en Orient, elle apporte avec elle le poison de l'incrédulité. Nous avons déjà communiqué aux populations du Levant ce mal qui ronge nos vieux pays d'Occident.

Le voltairianisme, le panthéisme, le matérialisme, commencent à s'y répandre, à y être connus et malheureusement à y faire des recrues.

Jusqu'à présent le catholicisme occidental n'est pas parvenu à rame-

ner à lui les chrétiens de l'Église d'Orient, mais les vices, la corruption, l'irréligion de notre société ont eu plus de succès dans leur propagande. C'est une peste mortelle qui gagne tous les jours du terrain, surtout dans les classes qui se prétendent éclairées. La contagion du mal se répand toujours plus vite que celle du bien.

L'Église grecque, qui a si vaillamment, si courageusement résisté à l'Islamisme, qui a su, au milieu de persécutions terribles, conserver intacte sa foi, se grouper autour de la Croix et aux pieds de la Mère de Dieu pour laquelle elle a toujours eu une dévotion si particulière, l'Église grecque est en ce moment très-mal armée contre les nouveaux ennemis qui viennent l'assaillir. En se séparant de l'unité catholique, elle a perdu la vie, elle s'est affaiblie, engourdie dans son isolement. L'esprit du schisme, le photianisme a fait son œuvre. Il ne s'est pas borné à diviser le troupeau du Christ en séparant l'Église grecque du siége de Pierre, il a fractionné celle-ci à son tour en une multitude d'églises nationales qui n'ont pas de points de contact, qui n'ont plus de cohésion et dont chacune est livrée sans défense à l'incrédulité.

En outre, l'esprit du schisme grec qui, dès son origine, a été la soumission de l'Église à la suprématie du pouvoir civil — car c'est la véritable question qui a produit la rupture entre les deux Églises — cet esprit, sur lequel sont venues encore se greffer des dispositions empruntées à l'arsenal des plus mauvaises lois occidentales, l'esprit du joséphisme, les prétentions élevées par l'État sur le domaine de l'Église dans plus d'un pays de l'Europe, n'a pu produire qu'un asservissement complet de l'Église, qui lui a ôté toute force, toute énergie morale. En Grèce, par exemple, on a vu remanier les circonscriptions épiscopales par ordonnance royale, et mille autres actes du même genre. On a imposé aux évêques un serment qui reconnaît la suprématie royale dans les matières ecclésiastiques, et cela dans un pays qui, jusqu'à présent, a eu successivement deux Rois, l'un catholique et l'autre protestant, qui n'appartenaient pas même à cette Église sur laquelle ils revendiquaient une suprématie.

Telles sont principales causes qui font qu'en Grèce, comme dans le reste de l'Orient, l'Église schismatique est profondément affaiblie. Elle ne peut résister à l'invasion de l'incrédulité; elle ne peut lutter avantageusement contre cet ennemi qui l'a surprise au moment où elle se croyait triomphante et assurée de la paix.

Dans cette situation, elle regarde autour d'elle, en cherchant un secours. Chez tous les membres du clergé d'Orient avec lesquels je me suis entretenu, et je me suis efforcé de nouer avec eux plus de rapports que n'en ont d'ordinaire les catholiques, — j'ai constamment trouvé le sentiment du besoin qu'a leur Église d'une rénovation, d'une réforme, d'une régénération.

Malheureusement en Grèce, comme je le faisais voir tout à l'heure, dans

ce pays qui offre une importance toute particulière au point de vue religieux, puisque c'est le seul où l'Église grecque possède un séminaire et une faculté de théologie, les catholiques se sont tenus complétement à l'écart. Ils n'ont pas su profiter de la tendance nouvelle qui se manifestait au sein de l'Église grecque pour réveiller dans le pays les vieilles traditions de l'époque où l'Église d'Orient ne faisait qu'une avec l'Église romaine.

Les protestants au contraire sont là, prêts à tirer parti des moindres circonstances, avec une propagande activement conduite, dirigée par un des hommes sans contredit les plus éminents du clergé protestant, un homme de génie en matière de propagande. M. Hill, chapelain de la légation d'Angleterre à Athènes et directeur des missions protestantes de Grèce, est parvenu à obtenir par ses efforts des résultats sur lesquels il est nécessaire que l'attention des catholiques d'Occident soit éveillée, car il ne s'agit de rien moins que du danger de voir l'Église orientale passer du schisme à l'hérésie, s'éloigner ainsi de plus en plus de l'unité vivante, perdre ses dogmes qu'elle a raison d'appeler *orthodoxes*, et mettre un abîme de plus en plus profond entre elle et le troupeau du véritable pasteur.

Les missions protestantes en Grèce procèdent avec une extrême habileté ; elles ne viennent pas demander des conversions, elles savent fort bien qu'elles ne les obtiendraient pas, mais elles travaillent, par des efforts savamment combinés, à protestantiser l'Église grecque — s'il est permis de se servir de ce mot — et à substituer à son ancien esprit celui d'un véritable anglicanisme oriental. Elles ont eu soin de se mettre en rapports étroits avec les membres du clergé et avec toutes les classes de la population ; elles suivent attentivement, pour en tirer parti, le mouvement de l'Église grecque vers une rénovation. Elles disent à l'Orient : « Venez à nous. Comme nous, vous ne reconnaissez pas le Pape. C'est donc « avec nous que vous avez la plus grande affinité. Venez à nous et nous « vous donnerons les forces nécessaires pour résister aux progrès de « l'incrédulité. »

Dès à présent en Grèce — et de la Grèce ce fait s'est étendu sur presque toutes les provinces de l'Église grecque, — il y a un parti protestant considérable, qui compte des membres dans le clergé, dans les classes instruites, dans les professeurs des Universités : un parti protestant qui cache si peu ses opinions que l'année dernière, pendant que j'étais à Athènes, j'ai eu occasion d'entendre dans un discours solennel prononcé par M. Bimbas, professeur à la Faculté de théologie de l'Université, les paroles suivantes, qui ont retenti douloureusement dans mon âme et sont demeurées gravées dans ma mémoire : « L'Église grecque et l'Église russe « sont absolument différentes. L'Église russe est identique dans son « principe au catholicisme et l'église grecque, au contraire, part du « même principe que le protestantisme. L'Église russe dit à ses fidèles,

« comme l'Église catholique : Crois et ne discute pas. L'Église grecque, « comme l'Église protestante : Examine librement les dogmes et l'Écri- « ture. »

Si ce n'est pas là une profession de foi protestante formelle, je ne sais ce qu'on pourrait qualifier ainsi.

Voilà où l'on en est en Grèce. Certes il y a à se préoccuper d'une pareille situation. Si l'on n'y prend garde, si les catholiques d'Occident ne s'empressent pas de s'occuper sérieusement de la situation religieuse de l'Orient grec, d'ici à 50 ans le royaume de Grèce, ce pays qui exerce une si grande influence morale et intellectuelle en Orient, sera un pays protestant.

Heureusement toute la population ne se laisse pas aller à la propagande de l'hérésie. Il y a encore un parti considérable qui résiste, qui maintient le drapeau des anciennes traditions. C'est à ce parti qu'il faudrait que les catholiques tendissent les bras, pour amener un rapprochement. C'est avec lui qu'il serait absolument nécessaire de se mettre en rapport, afin de lui faire voir que ces anciennes traditions qu'il défend sont des traditions d'union avec le catholicisme, et d'arriver, en face du parti protestant grandissant tous les jours, à créer enfin un parti catholique. (*Applaudissements.*)

Certes, il est nécessaire vis-à-vis des Grecs d'agir avec une grande prudence et souvent les missionnaires catholiques en ont manqué dans leur conduite.

Les conversions individuelles produisent un fâcheux effet sur les Grecs. Si vous allez trouver un Oriental et si vous lui dites ouvertement : « Faites-vous catholique. » il ne vous écoutera pas, lors même que vous lui donneriez les meilleurs raisons. C'est à la fois une qualité et un défaut chez les chrétiens d'Orient, et c'est à coup sûr le trait le plus saillant de leur caractère que l'attachement passionné à tout ce qui est traditions anciennes et l'horreur que leur cause l'idée même d'une abjuration, d'un changement de religion dans quelque sens que ce soit. Lorsque l'on veut agir sur les hommes il faut avant tout tenir compte de leur caractère et diriger ses efforts en conséquence. Le seul moyen d'arriver à quelque chose en Grèce, et de faire sérieusement du prosélytisme catholique, est donc de travailler avant tout à produire un mouvement analogue à celui qui a été le point de départ de toutes les admirables conversions au catholicisme dont l'Angleterre nous donne depuis vingt ans le spectacle, de tendre à la création d'une sorte de puséyisme grec, qui servirait de base à de nouveaux efforts, et de démontrer aux sectateurs de Photius qu'ils n'ont pas à changer de religion pour devenir catholiques, mais seulement à retourner aux vieilles traditions et aux anciens exemples de l'Église grecque. Il faut leur prouver qu'on ne demande pas une chose nouvelle, mais bien au contraire la restauration de l'œuvre des fondateurs de leur foi ; que dans l'Église orientale la soumission au Siége du chef des apô-

tres est le fait ancien et qu'il n'y a de nouveau que le schisme : qu'en un mot, au nom des vieilles traditions de Byzance, d'Antioche et d'Alexandrie, ils doivent incliner la tête sous l'autorité de ce Souverain Pontife dont les Basile, les Chrysostôme et les Ignace de Constantinople, reconnaissaient la suprématie.

Pour obtenir ce résultat si désirable, deux ordres d'action se présentent. L'action ecclésiastique et l'action laïque.

L'action ecclésiastique est admirable en Turquie. Les établissements des Lazaristes et des Jésuites dans toutes les parties de l'empire Ottoman donnent les plus magnifiques et les plus consolants résultats; ils sont l'honneur du catholicisme en même temps que l'honneur de la France, qui fournit la plus grande partie du personnel de ces missions. Mais, chose étrange, pendant que l'on développait les établissements catholiques en Turquie, on ne s'occupait guère d'agir de même en Grèce, où l'on avait cependant pleine liberté d'action.

Ici, je dois faire un aveu pénible, mais il est nécessaire, car il faut avant tout connaître le mal pour pouvoir y porter remède. Le clergé catholique n'est pas en Grèce à la hauteur de sa tâche. Il a besoin que des congrégations religieuses viennent de l'Occident s'établir à côté de lui pour raviver son zèle, diriger ses efforts et lui donner ainsi ce qui lui manque : du dévouement et de l'ardeur.

Quant aux laïques, ils peuvent faire beaucoup de bien, plus peut-être même que les ecclésiastiques. Avec le caractère des Orientaux, tel que je me suis efforcé de vous le faire connaître, la répulsion qu'ils éprouvent pour un changement de religion leur rend les prêtres catholiques toujours quelque peu suspects. Les laïques sont accueillis avec moins de défiance. On les écoute, on discute avec eux. Je le répète : avant d'arriver à des conversions complètes et directes, il importe, en évitant de donner à ses efforts la marque extérieure du prosélytisme, de réveiller les vieilles traditions catholiques, de fortifier dans la religion grecque tout ce qu'elle a de commun avec la nôtre, en un mot, de faire rentrer graduellement et insensiblement l'esprit du catholicisme dans l'Église orientale. Eh bien! il est sans contredit beaucoup plus facile à des laïques qu'à des religieux de suivre cette voie prudente, cette voie un peu détournée, un peu déguisée même. Aussi l'œuvre la plus importante à fonder en Grèce, — et je m'estimerais bien heureux si les paroles, trop insuffisantes pour la grandeur du sujet, que j'ai l'honneur de prononcer devant vous, messieurs, avaient du moins pour résultat d'inspirer à quelques chrétiens zélés la pensée de s'associer dans ce but, — serait une œuvre de publications analogues par leur forme à celles que les protestants répandent en si grande profusion dans les pays où ils ont des missions organisées. Ces publications, pour produire un effet sérieux et être acceptées sans défiance, ne devraient pas de prime abord paraître des œuvres de prosélytisme et provoquer immédiatement à des conversions au catholicisme,

elles devraient être de nature à dissiper les préjugés populaires contre l'Église romaine et à ranimer dans les esprits les traditions antérieures au schisme de Photius. De cette manière, on pourrait beaucoup, car, bien plus que la prédication, la presse est dans l'État hellénique le véritable moyen de propagande.

Après les pays scandinaves et l'Écosse, la Grèce est peut-être l'État européen où l'instruction est le plus répandue dans le peuple. Les écoles primaires des deux sexes, tant celles du gouvernement que les écoles privées, y sont au nombre de 850, fréquentées annuellement par 64,000 élèves. Lorsque je faisais, il y a quatre ans, des fouilles à Eleusis pour le compte du gouvernement français, sur 70 ouvriers que j'employais et que j'avais uniquement choisis pour leur vigueur à manier la pioche, six seulement ne savaient pas lire, écrire et compter. Quand la génération qui s'élève aujourd'hui sera arrivée à l'âge d'homme, on ne rencontrera plus dans le pays un seul individu absolument illettré. L'avidité des connaissances est incroyable parmi les rangs populaires. « As-tu « jamais rencontré un Grec qui ne fût capable de tout apprendre ? » me disait avec une vanité naïve un matelot chez lequel j'étais étonné de trouver des notions tout à fait étrangères à son état. On lit énormément dans le peuple des villes et même des campagnes ; on y lit tous les livres, toutes les brochures qu'on parvient à s'y procurer, un peu indistinctement, le mauvais comme le bon. A cette noble passion d'apprendre, à cette avidité de lecture, il est du devoir des catholiques de fournir des éléments et de ne pas laisser le terrain libre aux schismatiques, aux protestants et aux incrédules, qui rivalisent pour l'exploiter à leur profit. Il y aurait de leur part une négligence coupable à ne pas s'emparer d'une arme aussi puissante, quand elle se trouve à leur disposition.

La soif d'apprendre et de lire qu'ont tous les gens du peuple en Grèce, rend aussi très-nécessaire, à côté d'autres publications, de créer en ce pays des organes pour le catholicisme dans la presse périodique. On se ferait difficilement une idée de l'action qu'exercent les journaux dans l'État hellénique et de la manière dont on les dévore dans toutes les classes de la population. Lorsque j'habitais Athènes, en 1860, mon domestique était pour son propre compte abonné à deux feuilles périodiques. Le nombre de journaux qui se publient en Grèce est de près de quarante ; mais sur ce nombre il n'y a pas un seul journal catholique ; c'est une lacune qu'il importe de combler. Une presse catholique, solidement organisée, produirait les meilleurs résultats en Grèce. Aujourd'hui les catholiques n'y sont pas unis ; ils n'ont pas plus de direction commune que d'organe qui défende leurs principes. La liberté absolue de la presse permettrait aux catholiques de s'entendre entre eux, de concerter leurs efforts, de soutenir devant le public leurs intérêts religieux et politiques, d'engager ces discussions fécondes d'où jaillit la lumière, et de dissiper la plupart des préjugés qui règnent contre eux dans la masse de la nation.

A l'heure qu'il est, la plupart des Grecs schismatiques se figurent que devenir catholique est abdiquer tout sentiment national. Aujourd'hui que l'heure des grands sacrifices à la patrie est passée pour les Grecs, c'est seulement l'attitude et le langage d'un journal représentant réellement les catholiques qui puissent démontrer d'une manière éclatante aux yeux de tous l'inanité de semblables accusations. La presse catholique doit être partout la plus patriotique et la plus libérale. (*Applaudissements.*) Elle l'est en Belgique, mais elle ne l'est pas partout.

Quant à nous, catholiques de l'Occident, enfants soumis de la sainte Église romaine, pour ramener à l'unité de la foi catholique nos frères égarés des églises d'Orient, nous devons leur donner l'exemple de la fraternité et de la charité. Aidons-les de nos vœux, de nos prières, de nos consolations, de nos aumônes dans leurs souffrances; aidons-les même de notre secours, si nous en avons le pouvoir, lorsqu'ils combattent pour leur indépendance contre le joug barbare des Musulmans.

Je sais qu'il est des catholiques qui ont le malheur de penser que le gouvernement turc est en somme un bon gouvernement, par la raison qu'il laisse créer des établissements catholiques et qu'il montre à l'égard de nos missionnaires une certaine tolérance. Une tolérance qui a sa base dans le mépris des *giaours* ou dans la crainte des gros canons des puissances occidentales, m'inspire peu de respect. Une tolérance qui a des intermèdes tels que ceux que nous avons vus il y a quatre ans seulement dans le Liban et à Damas, me paraît ressembler beaucoup à celle du hibou de la fable qui laissait ses souris prisonnières s'engraisser jusqu'au jour où il lui prenait fantaisie de les manger.

J'avoue que lorsque je pense à cette honte de l'existence de la domination musulmane en Europe, prolongée depuis quatre siècles par la connivence de gouvernements chrétiens, je ne puis pas garder mon sangfroid. J'ai parcouru l'Orient en détail. J'ai habité la tente de l'Arabe ; je me suis assis au foyer du raya grec ou slave et au bivac du klephte des montagnes. J'ai vu par mes yeux ce qu'est ce régime qui pèse sur nos frères des églises d'Orient ; j'ai vu ce qu'est ce gouvernement dont on vante à chaque instant les réformes et qui est resté aussi foncièrement barbare qu'au premier jour où les descendants d'Othman traversèrent les flots de la Propontide ; témoin des massacres de Syrie, j'ai vu ces carnages qui n'avaient pas eu d'analogues depuis les invasions de Gengis et de Timour. Ah! si vous aviez parcouru comme moi, messieurs, ces campagnes dévastées, rencontrant à chaque pas les villages brûlés, les églises profanées, les récoltes détruites, les plantations systématiquement extirpées avec une régularité dont la barbarie révélait la direction des agents du pouvoir, les corps des martyrs de la foi étendus sans sépulture, livrés à la dent des chiens et à la serre des vautours, vous comprendriez pourquoi je ne puis demeurer calme et froid en parlant de l'ignominie que l'Europe chrétienne a assumée sur elle en tolérant l'existence du trône des khalifes

sur les rives du Bosphore et en s'alliant bien des fois aux Musulmans. (*Applaudissements prolongés.*)

Notre illustre président nous disait dans son discours d'ouverture qu'il y aurait un livre entier à faire sur la politique anticatholique des princes catholiques depuis quatre cents ans. Le chapitre le moins triste ne serait certainement pas celui qui aurait trait aux rapports avec les Musulmans. Oui, je n'hésiste pas à le dire, toutes les puissances chrétiennes, quelles qu'elles soient et à quelque époque qu'elles l'aient fait, qui ont favorisé l'établissement et le maintien de l'islamisme en Europe, ont commis un crime contre le christianisme et contre l'humanité. (*Bravos.*)

C'est seulement par l'émancipation des chrétiens orientaux, quels que soient leur rite et leur communion, que le catholicisme pourra de nouveau fleurir dans la patrie des Basile et des Chrysostôme.

Le schisme n'a pas été à son origine une question réellement religieuse, il a été une affaire politique ; ce sont les événements politiques qui doivent y mettre fin, comme d'autres événements du même ordre y ont donné naissance.

Le schisme, messieurs, lorsque l'empire de Constantinople a succombé, était en réalité fini. Il y avait bien encore à Constantinople un parti qui tenait pour le schisme, mais l'Église grecque avait officiellement accepté l'union de Florence, dont la plupart de ses membres observaient fidèlement les conditions. A la veille de la prise de Constantinople, les puissances catholiques de l'Occident n'ont pas su venir au secours de Byzance ; elles ont invoqué pour excuse la mauvaise foi des Grecs qui avaient rejeté, après y avoir donné d'abord leur consentement, l'union stipulée dans le Concile. Mais l'excuse était sans valeur. Quand Byzance est tombée, elle était catholique. Si l'empereur Jean Paléologue, une fois de retour dans sa capitale, avait prêté l'oreille aux excitations de Gennadius et de Marc d'Ephèse et violé les engagements pris par lui-même à Florence, son successeur, le dernier Constantin, ce glorieux martyr de la foi et de la patrie, qui donna sa vie en défendant la ville de ses ancêtres, devenu le dernier rempart du christianisme oriental, en défendant Sainte-Sophie contre les profanations des Musulmans, était un fils soumis de l'Église catholique. A peine sur le trône, il avait fait mettre en pratique le décret d'union de Florence. La cérémonie de réconciliation des deux Églises avait été célébrée solennellement par un envoyé spécial du Souverain Pontife, le cardinal Isidore de Kiew, dans Sainte-Sophie, dans cette grande basilique de Justinien où le culte catholique ne fut plus dès lors interrompu jusqu'au jour où Mahomet II en fit une mosquée. La masse des fidèles avait adhéré à l'union et le parti qui s'y refusait avait tellement perdu tout espoir, qu'il ne se voyait plus de chances de triomphe qu'en livrant sa patrie aux infidèles, disant, comme le grand-amiral Notaras, « préférer le turban des Turcs au chapeau du cardinal. » Le matin même du jour où il devait trouver sur la brèche de la porte Saint-Romain une mort

qui allait jeter tant d'éclat sur la fin d'un empire avili pendant de longs siècles. Constantin Dragazès avait reçu dans l'église de Sainte-Sophie la communion des mains du légat du Pape. (*Applaudissements.*)

Le légat lui-même se tenait au premier rang des défenseurs de la ville; encourageant les combattants par son exemple comme par ses paroles, il dirigeait la défense d'une des brèches les plus menacées, et s'il n'eut pas le sort funeste de l'empereur, il fut réduit en captivité par les Turcs et passa deux ans dans les souffrances d'un dur esclavage avant de parvenir à s'échapper de leurs mains. (*Applaudissements.*)

C'est seulement par Mahomet II que le schisme, éteint par le dernier Constantin, a été rétabli pour séparer plus profondément les Grecs des catholiques d'Occident et empêcher une association d'efforts qui aurait fait courir de grands dangers à son œuvre de conquête. Il existe un livre fort curieux et généralement peu connu, qu'un professeur allemand du XVIe siècle, Martin Crusius, a publié sous le titre de *Turco-Græcia;* là sont contenus les premiers renseignements sérieux et exacts que l'Europe ait possédés sur les populations grecques subjuguées par les sultans. Dans ce livre est compris un journal du patriarchat de Constantinople, relatant tous les événements dont il fut le théâtre au moment de la prise de la ville par les Musulmans et dans les années qui ont suivi. Là on peut voir, jour par jour, quelle fut la politique et la conduite de Mahomet II à l'égard de la religion chrétienne. A peine maître de Constantinople, après avoir expulsé le patriarche légitime et fidèle à l'union, qui fut obligé d'aller chercher un secours à Rome où il mourut dans le dénuement, le sultan envoie chercher Gennadius, le chef de l'opinion schismatique, qui avait protesté contre l'union de Florence par ses écrits et ses prédications, organisant les émeutes de la populace contre le catholicisme et les catholiques, et il lui recommande de renouveler le schisme, de se séparer entièrement de l'Église catholique; à ce titre il lui promet liberté religieuse, priviléges, honneurs et appui.

C'est donc la conquête barbare des Osmanlis qui a rétabli le schisme. C'est la délivrance des chrétiens de l'Orient qui pourra seule y mettre fin.

Il existe, messieurs, à Constantinople, une tradition touchante et poétique, qui a cours dans toute la population chrétienne de cette ville et même parmi les musulmans.

On raconte que lorsque Mahomet II entra à cheval dans l'église de Sainte-Sophie, un prêtre se trouvait à l'autel, offrant le sacrifice de la victime sans tache pour le salut de la foule qui se pressait épouvantée sous les voûtes du temple élevé par Justinien en l'honneur de la Sagesse divine. Il était trop tard; les Saintes espèces étaient exposées à être profanées. Saisi d'une inspiration divine, ce prêtre descendit de l'autel et se dirigea vers un des piliers qui supportent la coupole de l'église. Le pilier s'ouvrit miraculeusement et le prêtre disparut. Lorsque vous visitez cette église, convertie depuis quatre siècles en mosquée, on vous

montre le pilier auquel s'attache cette légende. Chrétiens et musulmans disent que le prêtre y demeure toujours enfermé et qu'à certains jours, à certaines fêtes, on entend retentir ses chants comme une protestation contre les prières mahométanes qui se font dans le sanctuaire profané. La croyance populaire ajoute qu'un jour viendra où les chrétiens seront de nouveau maîtres de Constantinople, où la croix brillera de nouveau sur le dôme de Sainte-Sophie. Alors le pilier s'ouvrira et le prêtre remontera à l'autel pour terminer la messe interrompue. (*Applaudissements.*)

Il y a dans cette légende une belle et prophétique image de ce que sera un jour le sort de l'Orient.

Oui, messieurs, j'ai dans l'avenir de l'Orient chrétien la foi la plus complète. Pas plus que les populations orientales elles-mêmes, je ne doute qu'il ne soit dans les desseins de la Providence de rendre un jour Constantinople au christianisme, de faire replacer la croix sur la coupole de Sainte-Sophie. C'est ce jour-là, n'en doutons point, que l'église de Saint-Jean-Chrysostôme donnera le baiser de paix à l'église de Saint-Pierre et, se mettant à genoux devant elle pour lui demander pardon de ses longues erreurs, cimentera leur union à jamais. (*Longs applaudissements.*)

Allocution du R. P. Félix.

Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

Je vous arrive tard (1), et, je dois l'avouer, plus pressé de finir que de commencer; car il me semble qu'après tant de festins d'éloquence qui vous ont été servis, vous devez être peu affamés d'entendre davantage. Rassurez-vous, du reste, je serai court. (De toutes parts. *Non! non!*) Je comptais me réserver pour demain. J'étais inscrit uniquement pour le discours final, qui doit clôre, à la cathédrale, les assises de ce nouveau Congrès. Mais on m'a supplié de vous adresser, ici même, au moins quelques paroles, et j'ai accepté avec bonheur; heureux de constater par ma présence à cette tribune, ma participation effective aux travaux de cette Assemblée, le grand centre du Congrès de Malines.

Je ne commencerai pas, messieurs, sans vous adresser des remerciements; c'est le besoin de mon cœur. Oui! j'ai besoin de vous remercier du bonheur que vous m'avez fait, pendant ces jours qui marqueront parmi mes beaux jours.

Je remercie, avant tout, S. Em. le cardinal-archevêque de Malines, qui a pris l'initiative de cette grande manifestation catholique, et NN. SS. les évêques qui y ont apporté l'éclat de leur présence.

Je remercie notre illustre président, ce vieux champion de l'honneur,

(1) La séance avait été longue; commencée à 2 1/2 heures, elle avait duré déjà jusqu'à 6 heures.

de la religion et de la liberté, et son digne auxiliaire, M. le Secrétaire général qui a organisé cette fête, avec quelle intelligence, avec quel art, avec quel succès, vous le savez! (*Applaudissements.*)

Je remercie aussi, de toute mon âme, nos jeunes commissaires qui ont rempli leurs fonctions avec des dévouements si généreux et des attentions si délicates; et je me figure que ma parole est l'interprète fidèle de vos cœurs, alors qu'elle leur envoie ici l'hommage de notre unanime reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Et maintenant j'ai bien d'autres remerciements à vous adresser, et ce n'est pas sans un religieux attendrissement, que je les laisse échapper de mon cœur.

Oh! merci, mille fois merci, de m'avoir fait entendre le nom le plus doux à mon cœur et le plus harmonieux à mon oreille, au milieu des plus chaleureux et des plus énergiques applaudissements que j'aie jamais entendu retentir sur la terre autour de ce nom adoré : Notre-Seigneur Jésus-Christ. (*Applaudissements énergiques et prolongés.*)

Merci d'avoir salué aussi avec une si religieuse et si filiale émotion, le nom qui répond le mieux sur la terre au nom de Jésus-Christ qui est au ciel : Oh! oui, soyez à jamais béni d'avoir fait entendre autour du nom de Pie IX, ces applaudissements que vos bons anges lui porteront bientôt comme une consolation au sein de ses douleurs. Merci d'avoir tant applaudi le nom de l'immortel Pie IX! (*Applaudissements.*)

Vous allez trouver, messieurs, que je suis long dans mes remerciements; et j'en ai encore à faire cependant. Merci de la sympathie respectueuse et de la joie enthousiaste avec laquelle vous avez accueilli au milieu de vous un noble et grand évêque de la France et de la chrétienté. Merci de l'ovation que vos cœurs ont faite à l'un des plus vaillants chefs de l'armée du Seigneur. (*Applaudissements.*)

Et j'admire, messieurs, qu'après tant d'applaudissements donnés à un illustre capitaine, il vous en reste encore à donner aux plus humbles soldats. Ah! c'est que vous aimez tant Jésus-Christ et l'Église, que tout ce qui se présente à vos yeux portant leur signe et leur livrée, est sûr d'emporter votre sympathie profonde. C'est à ce titre, que moi et mes frères de la vie religieuse, nous avons été accueillis de vous avec une bienveillance qui nous touche et nous venge tout ensemble. Vous avez applaudi avec votre bien-aimé Père Dechamps, le digne Père Hermann, qui vous montrait tout à l'heure dans son discours la beauté de son âme et l'amour de son cœur, tandis qu'il vous montre sur son blanc et modeste vêtement, le symbole de la pureté et l'éclat de la pauvreté; et vous n'avez pas dédaigné d'accorder aussi un témoignage de votre sympathie à un autre religieux trop indigne représentant dans cette Assemblée de la Compagnie de Jésus! Merci enfin, d'avoir couvert de vos applaudissements catholiques, trois noms en ce moment particulièrement couverts d'outrages par les ennemis de Jésus-Christ et de la Sainte Église :

l'évêque, le moine, et, pourquoi ne le dirais-je pas?—le jésuite ! (*Applaudissements.*)

Maintenant, messieurs, je me demande ce que je dois vous dire ce soir dans les courts moments qui me sont laissés : et il me semble que je ne puis mieux faire , pour répondre à vos vœux, que de vous expliquer en quelques mots la formule célèbre , dont j'ai vu dans votre Congrès la réalisation si éclatante ; je veux parler de cette formule inscrite dans votre programme, et que vous rappelait au commencement de ce Congrès. votre illustre archevêque :

« *In necessariis unitas.*
« *In dubiis libertas.*
« *In omnibus caritas.* »

Oui , dans le nécessaire l'unité , dans le douteux la liberté , en toutes choses la charité : telle est notre devise ; catholiques avant tout , nous sommes tout à la fois, les fils de l'unité, les fils de la liberté et les fils de la charité...

Et d'abord : *in necessariis unitas.*

Cette unité dans le nécessaire, messieurs , veuillez le remarquer, elle nous est imposée tout à la fois et par la force des choses, et par la stratégie de nos adversaires, et par les nécessités de la défense.

Quel est, messieurs, ce nécessaire qui doit être le lien et le centre de notre unité? J'entends ici par le *nécessaire* , la vérité substantielle , la substance même de la vérité. Mais la vérité substantielle , qu'est-ce à dire ? Cela veut dire la vérité définie , la vérité dogmatique , la vérité certaine, absolument certaine ; la vérité immuable , invariable , éternelle. Tel est , pour nous chrétiens catholiques , le lien de notre sainte et glorieuse unité : ô unité , je le proclame, oui, c'est là que tu dois dresser ta tente et lever ton drapeau : *in necessariis unitas.*

Et prenez-y garde, messieurs , cette unité au sein du nécessaire , que la force des choses et l'inflexibilité du dogme nous imposent ensemble , rencontre quelquefois dans la pratique des difficultés sérieuses et des obstacles profonds. Sous ce rapport , nous subissons des situations qui ne manquent pas, parfois, d'être délicates. Fils de l'Éternel, nous voyons passer devant nous ce torrent qu'on appelle le temps ; il passe entraînant dans ses flots , avec des vérités salutaires , des opinions , des systèmes, des erreurs , qui prétendent s'imposer et disent au siècle : « Nous voulons régner. »

Eh bien, je le demande, dans ces situations que le temps nous amène, que faire ? Faut-il résister en face à ce torrent qui semble vouloir tout emporter ? Impossible ! De même qu'il n'y a pas un homme absolument pervers , il n'y a pas un siècle qui ne renferme quelque bien , et qui ne laisse entrevoir au fond même de ses erreurs quelque chose de vrai. Et

moi aussi, je vous dirai avec un orateur aimé et hier tant applaudi (1), moi aussi je crois que je dois être de mon temps. (*Longs applaudissements.*)

Non, il n'est pas possible de résister en face à ce torrent qu'on appelle son siècle. Mais s'il ne faut pas lui résister en face, et repousser tout ce qu'il apporte, faut-il lui céder en tout, et se laisser mollement porter par son courant? Faut-il, descendant sur la rive, venir imprudemment jeter notre barque sur ce fleuve qui se précipite, et nous laisser aller où il nous entraîne, au risque peut-être d'être emportés aux abîmes où il emporte tout?

Mais non, messieurs, vous voyez bien que cela ne doit pas être. Ah! oui, je suis de mon siècle; mais je suis de mon siècle pour travailler à réformer mon siècle; je suis de mon siècle pour l'avertir, le corriger, et, s'il s'égare, essayer de l'arrêter.

Donc, ni l'une ni l'autre de ces deux situations ne peut être acceptée; ni une résistance absolue, ni un abandon absolu; ni tout blâmer, ni tout applaudir; ni tout glorifier, ni tout maudire; ni repousser, ni approuver toute chose moderne et parce qu'elle est moderne.

Que faut-il donc faire? Il faut discerner, distinguer, séparer. Il faut distinguer l'éternel du temporel, le variable de l'invariable, et le principe immuable de ses applications changeantes.

Je ne sais si vous y avez jamais réfléchi, messieurs, mais il n'y a pas une seule difficulté dans le temps, qui n'ait sa solution dans une vérité qui est éternelle. Donc, quelque besoin que nous éprouvions de répondre aux nécessités et aux besoins de notre siècle, nous ne pouvons dire: moi, fils du temps, je n'ai rien à démêler avec l'Éternel. Cela n'est pas vrai. Vous êtes fils du temps, oui; mais vous êtes avant tout fils de l'éternité. Ce qui peut changer, ce sont les applications d'un principe éternellement invariable aux choses qui passent; mais ce qui ne changera jamais, c'est le principe lui-même, le principe qu'il faut défendre toujours dans son immobilité éternelle, même au milieu des fluctuations de toutes les choses du temps; et c'est se tromper de croire qu'il n'y pas à s'occuper d'une vérité éternelle, sous prétexte que cette vérité ne peut recevoir dans le moment qui passe son application complète et définitive.

Ainsi, vous le voyez, cette unité dans le *nécessaire* nous est imposée par la force des choses. Elle nous est imposée aussi par la stratégie de nos ennemis. Regardez bien de quel côté ils tournent leurs batteries; et vous comprendrez où doit se faire parmi nous la concentration des efforts et l'organisation de la défense.

Qu'est-ce, pensez-vous, que nos adversaires attaquent en nous, catholiques? Peut-être les discussions plus ou moins secondaires, qui établis-

(1) M. Henry de Riancey.

sent entre nous des divisions plus apparentes que réelles? Non, messieurs, prenez-y garde; ce qu'ils attaquent en vous ce n'est pas la nuance de votre catholicisme; non, ce qu'ils attaquent en vous, c'est votre catholicisme lui-même. (*Applaudissements.*) Ils ne vous haïssent pas, ils ne vous détestent pas, ils ne vous poursuivent pas, parce que vous êtes de cette nuance ou de cette autre; ils vous détestent, ils vous attaquent et vous poursuivent, parce que vous êtes catholiques.

Je n'en suis pas étonné : un instinct qui ne les trompe pas, leur révèle ici toute la vérité; ils sentent que dans cette formule : *in necessariis unitas,* se trouve la grande citadelle de la vérité et le ferme rempart de la catholicité; et voilà pourquoi c'est de ce côté qu'ils dirigent toutes leurs batteries.

Eh bien, messieurs, si c'est là que nos ennemis (pardon, j'oubliais que nous ne devons pas dire nos ennemis, mais nos adversaires), si c'est là, dis-je, que nos adversaires font porter tous les efforts de l'attaque, ne vous semble-t-il pas, que là aussi doivent porter tous les efforts de la défense? Oui, tous ensemble tenons-nous là, fermement appuyés sur le nécessaire, sur l'immuable, sur l'invariable, sur l'éternel, et je vous dis que là, au centre de cette unité compacte, nous ne pouvons pas être vaincus. (*Applaudissements.*) Pour être fort dans le combat, deux choses sont nécessaires. Sentir la terre ferme sous ses pieds, et sentir qu'on ne marche pas seul. Et voilà précisément le grand bénéfice de cette unité dans le nécessaire de la vérité; c'est que là nous marchons sur un terrain qui ne trompe pas nos pieds, et que nous marchons à côté les uns les autres étroitement serrés, comme les soldats d'un impénétrable bataillon. Appuyés sur le granit de la vérité dogmatique, et soutenus par le concours et le sentiment de la force fraternelle, nous marcherons, comme un seul homme, à tous les combats; que dis-je? nous marcherons d'un même pas, et avec le même enthousiasme à toutes les victoires. (*Applaudissements.*)

« *In necessaris unitas,*
« *In dubiis libertas.* »

Si nous sommes fils de l'unité, je dois dire aussi que nous sommes fils de la liberté.

Une fois sortis de cette sphère restreinte des choses absolument certaines, je veux dire des vérités définies et dogmatiques, vous rencontrez une sphère où les définitions dogmatiques ne vous arrêtent plus, et où la lumière qui jaillit des principes va s'obscurcissant de plus en plus, pour ne vous laisser plus voir que ces lueurs flottantes, qui suffisent encore à créer des opinions, mais non plus à fonder des certitudes : c'est là ce que j'appelle la sphère des choses douteuses et de la *libre* pensée, dans le vrai sens de ce mot.

Là, en effet, nous rentrons dans la possession de notre liberté. Nous

avons soumis notre intelligence à la souveraineté de la parole divine ; la parole divine a défini ; elle a décidé ; elle a tranché ; nous obéissons. Mais par delà ces définitions, voici un champ encore vaste, où ma liberté trouve à se mouvoir : *in dubiis libertas*. Cette liberté dans le douteux, nous pouvons, et dans un sens nous devons la défendre ; car jusqu'à ce que la certitude nous en dépouille, elle est notre propriété. Elle résulte d'ailleurs, elle aussi, de la force et de la nécessité des choses : la nature humaine nous l'impose ; et la loi de justice et les besoins de notre cause nous l'imposent avec elle.

Oui, messieurs, remarquez-le bien, cette liberté dans le douteux, elle résulte des exigences même de la nature humaine. Si vous demandez à tous les catholiques qui se serrent avec amour et joie dans l'unité des vérités définies, de se rencontrer encore dans l'unité en dehors du défini, savez-vous bien ce que vous demandez ? — Vous demandez ni plus ni moins une chose qui n'a jamais existé, qui n'existera jamais et qui ne peut pas exister. Vous exigez l'impossible. En effet, messieurs, rien qu'à ne considérer que la sphère des vérités purement spéculatives, il est manifeste que du moment que vous vous éloignez des vérités définies et de la lumière des premiers principes, vous entrez dans je ne sais quel crépuscule qui voile plus ou moins à vos yeux le visage de la vérité. Alors, si vous êtes sincères, vous devez avouer que vous n'êtes plus en possession de la certitude absolue. Mais c'est bien autre chose encore si vous descendez des régions de la vérité spéculative dans les régions de la vérité pratique. C'est ici que l'accord est absolument, ou du moins moralement impossible ; parce qu'alors même que vous avez raison spéculativement, la vérité immuable peut varier indefiniment dans ses applications multiples ; et vous ne pouvez échapper à ces variations du sens individuel qui caractérisent l'histoire de la pensée et surtout de la pratique humaine. En voulez-vous un exemple ?

Je choisis dans cette assemblée dix hommes aussi intelligents, aussi dévoués que possible, et en même temps aussi capables de gouverner un peuple qu'on puisse le désirer. Je dis à ces dix hommes : « Vous allez être chargés, chacun à votre tour, de tenir la gouvernail de la société vivante ; et vous avez la mission de déterminer l'application d'une seule vérité au gouvernement de la nation dont vous réglerez la destinée : par exemple, l'application exacte du principe de la liberté considérée dans ses rapports avec l'autorité, au point de vue civil et au point de vue religieux. Vous chercherez la limite où la liberté se concilie le mieux avec l'ordre et l'autorité. La limite peut être voilée d'ombre, mais elle existe, cherchez-la bien ; et quand vous l'aurez trouvée, à vous de la formuler dans une loi salutaire et vraiment progressive. »

Eh bien ! je le demande, croyez-vous que ces dix hommes si intelligents, si dévoués que je les suppose, se rencontreront tous dans le même programme et formuleront exactement la même loi ? Non, messieurs,

non ; il y a quelque chose qui s'oppose à cette rencontre dans le douteux et surtout dans le douteux pratique ; ce quelque chose s'appelle l'*impossible*.

Il y a plus : non-seulement il y a une impossibilité de la nature humaine, mais il y a ici encore, ou du moins il peut y avoir un attentat contre le droit de la justice. Je suis obligé d'incliner mon intelligence devant la souveraineté de Dieu ; c'est la loi qui règle ma pensée : mais je ne suis nullement obligé d'incliner mon intelligence devant la pensée de l'homme. Dieu me dit : Voici le certain, voici l'irrécusable, voici le défini, voici le dogmatique : je crois ; c'est mon devoir. Mais l'homme, à son tour, vient et me dit : Voici ce que je pense ; voici mon idée, mon procédé, mon système ; voici ce qu'il faut dire et voici ce qu'il faut faire ; je le veux, je l'exige ; si vous n'êtes de mon avis, arrière ; je vous repousse. Pourquoi, mon frère, demandez-vous l'immolation de ma pensée à votre propre pensée ? Vous parlez de tolérance ; vous la demandez à vos adversaires pour vous, et vos adversaires vous la demandent pour eux-mêmes. Eh bien ! moi, je vous demande pour vos frères une tolérance que vous ne refusez pas à ceux que vous appelez vos adversaires. Comment la refuserions-nous à des hommes dont la pensée se rencontre à peu près en toute chose avec la nôtre, tandis que nous ne la refusons pas à des hommes dont la pensée est à peu près, en toutes choses, la contradictoire de tout ce que nous pensons ? Prenons-y garde, messieurs, il y a là vis-à-vis de nos frères une question de droit, de justice et d'équité naturelle. *In dubiis libertas.*

Il y a là aussi un besoin des âmes et une nécessité du siècle. Parmi nos adversaires, il y en a beaucoup qui ont des sympathies pour notre religion, mais à qui toute manière de la défendre n'est pas également sympathique. Il y en a qui aiment dans la bataille intellectuelle quelque chose de hardi, de décidé, de ferme et de quelque peu absolu. Il y en a d'autres qui aiment ce qu'il y a de plus doux, de plus attrayant et de plus conciliant. Ceux-là sont intraitables à ce qu'on appelle les transactions ; ceux-ci y sont plus accessibles, et ils se prêtent mieux aux concessions que demandent les circonstances, sans imposer de sacrifice à la conscience. Pourquoi voulez-vous supprimer l'une ou l'autre de ces deux légions de soldats qui ont dans le combat leur raison d'être, parce qu'ils y sont à leur poste, avec leur armure propre et leur force respective ? Condamnez-vous tout défenseur de votre cause à la défendre absolument comme vous-même ? C'est à peu près comme si vous demandiez à tout prédicateur de prêcher de la même façon. Saint Jean Chrysostôme ne parlait pas exactement de la même manière que saint Jérôme. Celui-ci était plus âpre et plus austère. Celui-là était plus onctueux, plus pénétrant, plus attractif. Vous êtes un Chrysostôme ; soit, parlez comme saint Chrysostôme. Vous êtes un Jérôme ; très-bien, parlez comme saint Jérôme. Il y a des intelligences pour vous entendre et des cœurs pour vous suivre ; mais de grâce ne répudiez aucun défenseur du Dieu que nous adorons tous.

Il résulte d'ailleurs de cette mutuelle tolérance un avantage immense pour notre commune cause. C'est que par là tous les efforts sont unis et convergent. Personne n'est absent de la bataille ; tous frappent leur coup et le frappent à leur manière. Vous n'attaquez pas l'ennemi comme je l'attaque moi-même. Qu'est-ce que cela me fait, puisque vous l'attaquez et que vous frappez de votre mieux ? Vous direz à David : Mais, David, jetez donc là cette chétive armure ; prenez la grande armure de Saül. David refuse ; il s'obstine, lui, le fils du pasteur, à garder sa petite fronde; pour marcher au combat il ne veut pas autre chose ; qu'importe, s'il jette par terre le géant Goliath? (*Longs applaudissements.*)

Nous avons donc raison de dire : *in dubiis libertas*, comme nous avons raison de dire : *in necessariis unitas.*

Il est une troisième devise qui doit nous guider aux combats de la vérité ; et cette formule éminemment chrétienne, il m'est plus doux encore de la redire que les deux précédentes : la charité en tout, *in omnibus caritas.*

Il y a une chose que rien ne remplace dans les luttes de la vérité. Cette chose s'appelle l'amour. L'amour est le frère légitime de la vérité. L'amour c'est la grande puissance; l'amour c'est la persuasion; l'amour c'est l'éloquence ; l'amour c'est la victoire. Un jour je me suis demandé dans ma vie quel pouvait être, dans un cœur d'homme, le ressort le plus puissant pour soulever les masses et pour les entraîner ? et j'ai entendu une voix qui sortait de mon cœur, et cette voix disait : l'amour. — Que faut-il pour être éloquent quand on parle ou quand on écrit ? Que faut-il faire d'abord ? aimer ; que faut-il faire ensuite? aimer; que faut-il faire en troisième lieu? aimer. Oui, messieurs, aimez, et vous serez éloquents ; et les âmes ne vous résisteront pas. Mais si nous devons aimer ceux-là même contre qui nous portons le glaive de la parole, ne vous semble-t-il pas que devons nous aimer encore plus les uns les autres? Avant d'aller au combat, il faut commencer par aimer ses compagnons d'armes ; il faut mettre nos mains dans leurs mains, épancher nos cœurs dans leurs cœurs ; il faut leur dire sincèrement et chaleureusement : Frères en Jésus-Christ, n'est-il pas vrai que nous nous aimons ? n'est-il pas vrai qu'il est doux de s'aimer ?

C'est là, messieurs, ce qui même en dehors des consolations que Jésus-Christ laisse tomber de son cœur dans le cœur des siens, c'est là ce qui fait passer sur leur âme ce souffle de consolation humaine dont on a aussi besoin quelquefois. Ah! c'est que dans l'ardeur de la lutte, les défenseurs de la vérité trouvent quelquefois leurs épreuves si rudes, leur mission si âpre et leurs jours si arides, qu'il ne leur est pas indifférent de sentir passer sur leur cœur ce qu'un grand orateur a si bien nommé la *brise de l'amour*. Oui, se souvenir dans le combat que l'on a des frères ; sentir qu'on les aime et qu'on est aimé d'eux ; savoir qu'on n'est pas seul, alors que tout le monde vous attaque et semble conspirer contre

vous ; oh ! oui, je vous le dis, parce que je le sais, c'est une douce chose, et souvent même une chose nécessaire au soldat de la vérité.

Quelquefois, en voyant jusqu'à quel point les hommes sont non-seulement indifférents à la vérité, mais rebelles à la vérité ; en les voyant méconnaître jusqu'au dévouement qui se donne et s'immole pour eux : en les voyant s'acharner à ne trouver dans les dévouements même les plus purs, que ce qu'ils appellent des égoïsmes humains, des ambitions humaines ; et en les entendant jeter aux défenseurs du bien, le sarcasme, l'injure, la calomnie ; oh ! croyez-moi, l'apôtre quelquefois au pied de son crucifix est tenté de se dire : Seigneur, vous le voyez, ils ne veulent pas de votre lumière ; ils ne veulent pas être éclairés. Qu'en pensez-vous, Seigneur ? Si je me renfermais dans ma cellule ?... si je gardais dans mon cœur le trésor de la vérité ?.. Oh ! alors, croyez-le bien, il est doux, pour le soldat du Christ, de sentir qu'il y a autour de lui des âmes sympathiques à son âme : alors il se relève ; et comme Judas Machabée, ce vaillant protecteur d'Israël, il combat non-seulement avec courage, mais avec joie. — Et pourquoi, pensez-vous, combat-il avec joie ? Parce que, comme Judas Machabée, il a des frères qui combattent avec lui !

Ah ! messieurs, *la charité en tout*, ce n'est pas seulement la consolation et la joie du combattant, c'est la force dans le combat et la garantie de la victoire. Quand un homme est seul, il peut frapper quelques coups, de grands coups peut-être ; mais enfin, quel qu'il soit, il est toujours faible et toujours impuissant ; son action ne s'étend pas loin ; souvent la force lui fait défaut et la victoire le trahit. Ce qui décide des grandes batailles, ce qui donne les grands triomphes, surtout ce qui empêche d'être jamais vaincu tout à fait, ce n'est pas seulement le courage et et l'intrépidité ; c'est surtout l'union, la concorde et la fraternité.

Je me souviens ici avec bonheur qu'un poëte a dit ces bonnes paroles : « Le courage fait des vainqueurs, la concorde des invicibles. » Donc, vivons tous, unis comme des frères, dans l'union et la concorde ; aimons-nous, soutenons-nous, défendons-nous les uns les autres ; et, non-seulement nous serons forts, non-seulement nous serons vainqueurs ; mais, je vous le dis en vérité, nous seront invicibles ! *In omnibus caritas.*

Je vous remercie, messieurs, de l'attention sympathique que vous avez prêtée à ces quelques paroles échappées de mon cœur ; il est temps de m'arrêter.

Mais avant de finir, j'ai besoin de me demander avec vous, où gît le secret de cette unité, le secret de cette liberté, et le secret de cette charité ? Ah ! messieurs, il y a un lieu où ces trois choses se rencontrent et se fortifient mutuellement ; ce lieu c'est le cœur de Jésus-Christ dans le ciel, et c'est le cœur du Pontife Romain sur la terre ; deux cœurs qui attirent tous nos cœurs.

Eh ! savez-vous bien ce que je viens de vous montrer en ces deux mots ? Je viens de vous montrer les deux pôles du monde moral et du

monde religieux. L'un de ces deux pôles est au ciel, dans le cœur de Jésus-Christ; l'autre pôle est sur la terre, dans le cœur du Pontife Romain; l'axe qui s'appuie sur les deux, c'est l'axe qui porte le monde; et autour de lui s'acccomplit tout le mouvement de la vie catholique. Donc demeurons là, tous attachés à ces deux cœurs qui se répondent de la terre au ciel; aimons l'un et l'autre, et l'un dans l'autre, non d'un amour médiocre et vulgaire, mais d'un amour généreux et surabondant; et puisons là dans notre vrai centre, la vie, la force et la joie catholique!

Ah! messieurs, je sens si bien en ce moment l'émotion et le tressaillement de vos cœurs, que je crois pouvoir suivre l'inspiration de mon âme de catholique et d'apôtre, en vous demandant, ici, ce que je ne pourrais vous demander dans la cérémonie de demain, deux grandes acclamations en l'honneur des deux noms qui ont dans cet auditoire des échos si profonds! — Et d'abord acclamation à celui à qui appartient tout honneur et toute gloire au ciel et sur la terre :

Vive notre Maître qui est au Ciel!
Vive à jamais Jésus-Christ Notre-Seigneur!
(Longues et bruyantes acclamations.)

(Tout l'auditoire s'écrie avec transport: *Vive à jamais Jésus-Christ Notre-Seigneur!*)

Mais, messieurs, le besoin de nos cœurs ne serait pas entièrement satisfait, si, en acclamant le nom de notre Maître qui au Ciel, nous n'acclamions, en même temps, ce nom déjà tant de fois acclamé dans cette assemblée, le nom de notre Père qui est sur la terre, le nom de l'immortel Pie IX.

Vive Notre Saint-Père!
Vive l'immortel Pie IX!

(L'assemblée tout entière se lève avec un enthousiasme indescriptible, et répète à plusieurs reprises le cri de l'orateur.)

Ah! messieurs, soyez bénis de cette glorification donnée par votre enthousiasme unanime à ces deux noms si aimés de nos cœurs chrétiens et catholiques.

Et pourtant, le croiriez-vous, je ne suis pas encore satisfait. Vraiment, vous pourriez m'accuser d'un impardonnable oubli, si à ces deux acclamations, je ne vous demandais d'en joindre une troisième. Entre le cœur de notre Père qui est au ciel, et le cœur de notre Père qui est sur la terre, je vois un cœur qui touche et à l'un et à l'autre, c'est le cœur de notre Mère, la Sainte-Église catholique! Donc que ce soit le dernier mot, ou plutôt le dernier cri de notre Congrès catholique, et que l'écho en retentisse dans la catholicité entière :

Vive, vive à jamais Notre-Mère, la Sainte-Église catholique!

(Toute l'assemblée se lève de nouveau et acclame à plusieurs reprises l'Église catholique, avec une ardeur et un enthousiasme dont on ne peut se faire une idée.)

— La séance est levée à six heures trois quarts.

SIXIÈME SÉANCE.

2 SEPTEMBRE 1864, AU SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON H. DELLA FAILLE.

SOMMAIRE. — Communications du Président et du Secrétaire général. — Présentation des rapports des sections. — Ire Section : 1. Rapport de M. le vicomte Eug. de Kerckhove, sur les *moyens de ranimer et de soutenir la foi*. — 2. Rapport de M. Aug. Beckers, sur les *pèlerinages*. — 3. Rapport de M. le chevalier Van Troyen, sur l'*encouragement et la propagation des associations religieuses formées entre laïques*. — 4. Rapport de M. de Laage, sur *la défense et l'apologie du clergé et des ordres religieux*. — IIe Section : 1. Rapport de M. V. Devaux, sur les *quêtes et souscriptions religieuses et charitables*. — 2. Communication de M. le Secrétaire général, relative à la question de l'*organisation de l'industrie moderne et du travail des femmes et des enfants*. — 3. Rapport de M. A. Digard, sur les *améliorations à apporter à la condition des femmes dans les classes laborieuses*. — 4. Rapport de M. Henry de Riancey, sur le *patronage des classes ouvrières*. — 5. Rapport de M. P. de Haulleville, sur le *compagnonnage catholique*. — 6. Rapport de M. le comte A. Lemercier, sur les *applications utiles du principe de la mutualité et de l'association*. — 7. Rapport de M. de Richecour, sur l'*amélioration des habitations ouvrières*. — 8. Rapport de M. Jacques Jacobs, sur les *moyens de combattre l'intempérance et l'abus des boissons fortes*. — 9. Rapport de M. de Richecour, sur *la réforme pénitentiaire et le régime cellulaire*. — IIIe Section : 1. Rapport de M. Leschevin, sur la *combinaison de l'instruction primaire avec l'apprentissage et l'instruction professionnelle*. — 2. Rapport de M. Ph. Van der Haeghen, sur l'*organisation de l'enseignement et les réformes à y apporter*. — 3. Rapport de M. le chanoine Laforêt, sur l'*étude des classiques payens dans les cours d'humanités*. — 4. Rapport de M. de Haulleville, sur l'*enseignement des sciences économiques et sociales*. — 5. Rapport de M. le comte Achille du Clésieux, sur les *moyens de correction dans l'éducation*. — 6. Rapport de M. Ph. Van der Haeghen, sur le *projet de statuts de l'académie catholique*. — IVe Section : 1 et 2. Rapport de M. l'abbé Cartuyvels, sur l'*application des règles de la loi morale aux œuvres d'art et de littérature*. — 3. Rapport de M. le chanoine Van Drival, sur la *réforme à introduire dans l'imagerie religieuse*. — 4. Rapport de M. l'abbé Mommaerts, sur le *moulage des meilleures productions de l'art sculptural chrétien*. — 5. Rapport de M. l'abbé Cartuyvels, sur la *décoration intérieure des églises*. — 6. Rapport de M. D. Laverdant, sur l'*influence des expositions en ce qui concerne le développement de l'art et particulièrement de l'art chrétien*. — 7 et 8. Rapport de M. Léon de Monge, sur l'*intervention de l'État en matière d'art et de littérature* et sur l'*association libre des citoyens pour l'encouragement des artistes et des littérateurs*. — Section de musique religieuse : Rapport de M. le chanoine De Vroye, sur les travaux et les propositions de la section. — Vote des propositions faites et des vœux émis par les sections.

La séance est ouverte à sept heures du soir.

M. le Président. — Cette séance extraordinaire sera exclusivement consacrée à la communication des rapports et au vote des propositions des sections. Celles-ci ont complétement terminé l'examen des questions qui leur avaient été soumises. Elles n'ont perdu ni un jour ni une heure pour parfaire un travail qui, avec moins de zèle et une entente moins parfaite, eut exigé un temps beaucoup plus considérable. On comprend cependant que MM. les rapporteurs, obligés qu'ils étaient de suivre attentivement les discussions, n'aient pu peut-être apporter dans la rapide rédaction de leurs rapports tout le soin désirable et leur donner les développements que comportaient la nature des matières qu'ils avaient à traiter et l'importance des débats qu'ils sont chargés de résumer. Ces développements on les trouvera, du reste, dans les comptes-rendus sténographiés des séances des sections, qui seront publiés intégralement.

Le Comité central avait désigné, pour chaque section, une question qui devait être discutée en assemblée générale. Mais par suite du grand nombre d'orateurs qui se sont présentés, pour ainsi dire, à la dernière heure, et dont la parole éloquente a si vivement ému l'auditoire, force a été au bureau principal de modifier successivement ses ordres du jour et d'en éliminer les discussions auxquelles je viens de faire allusion.

En appelant successivement à la tribune MM. les orateurs, je suivrai l'ordre des sections et des questions, tel qu'il est indiqué au programme des travaux de l'assemblée. Les propositions qui forment la conclusion des rapports seront considérées comme adoptées, si personne ne demande la parole pour les combattre. Ces propositions, messieurs, sont d'ailleurs connues de la plupart d'entre vous (1). Appelés à les discuter dans les sections qui vous étaient ouvertes, l'épreuve suprême à laquelle nous allons les soumettre servira à leur donner une consécration et une autorité qui, sans cette épreuve, leur feraient défaut. Comme il est probable que la séance de ce soir ne suffira pas pour entendre la lecture de tous les rapports, cette lecture sera reprise et continuée dans la séance de demain, qui reste fixée à huit heures très-précises du matin.

PREMIÈRE SECTION.

Œuvres religieuses.

I. — Rapport présenté au nom de la Ire section, par M. le vicomte Eug. de Kerckhove, sur la Ire question de son programme : *Moyens de ranimer et soutenir la foi.*

Messieurs, Tertullien, a dit avec raison : « *Non nascuntur, fiunt chris-*

(1) Pour abréger et éviter les répétitions, nous réunissons à la fin de ce volume les propositions des diverses sections en un ensemble qui résume les actes du Congrès. Et pour faire apprécier, en outre, l'enchaînement et la filiation des résolutions adoptées

tiani; » *on ne naît pas chrétien, on le devient.* Que faut-il entendre par là? Que, pour être chrétien dans la véritable acception du mot, il ne suffit pas d'être né de parents chrétiens, d'avoir été élevé au milieu de la pratique du christianisme. Ceci n'est, pour ainsi dire, qu'un hasard heureux dont les avantages se perdent, hélas, trop souvent au milieu des luttes et des orages du monde. Il faut quelque chose de plus : il faut de la part du chrétien, un véritable travail sur lui-même pour raffermir et compléter ce que l'éducation lui a donné ; pour se pénétrer profondément de la vérité de la religion, pour comprendre les conséquences pratiques qui résultent de cette vérité, pour conformer toute sa vie à ses croyances.

Le mot si profond et si juste de Tertullien, s'adressait à des hommes qui, journellement, se trouvaient exposés à une double tentation : le monde les attaquait à la fois du côté de l'amour-propre et du côté de l'intérêt. Il leur disait : « Votre croyance n'est que superstition ; *la croix est une folie*, vous êtes condamnés par la raison ; » ou bien : « Pourquoi vous obstiner dans votre religion? Elle est pour vous un titre de proscription ; chrétien on ne peut parvenir à rien : la faveur de César est réservée à ceux qui adorent les dieux de l'empire. » Telle était la menace du monde païen et nous savons qu'elle n'a été que trop bien justifiée par trois siècles de persécution.

Voilà ce qui se passait du temps de Tertullien. Et que se passe-t-il aujourd'hui? Est-ce que nous ne retournons pas visiblement à une situation toute semblable? Déjà les catholiques sont insultés chaque jour au nom de la raison, et déjà aussi ils se voient repoussés de toute part comme indignes de confiance ; l'État refuse ses faveurs à ceux qui ne veulent pas sacrifier à son omnipotence. Le reste viendra après : le paganisme moderne marche dignement sur les traces du paganisme ancien.

Les chrétiens d'aujourd'hui sont d'ailleurs exposés à un autre danger non moins sérieux : c'est l'affaiblissement moral produit par la prépondérance croissante des intérêts et des goûts matériels ; c'est l'envahissement du sensualisme. Pour résister à tant d'assauts, les chrétiens n'ont qu'une arme, leur foi ; et avec cette arme, ils doivent non-seulement se défendre, se préserver eux-mêmes, mais aussi préserver ceux avec qui ils vivent, et ramener, quand c'est possible, ceux que le flot de la tentation à déjà emportés loin du rivage. Et en effet, il ne faut pas l'oublier, nous avons tous, chacun dans la mesure de nos moyens, un véritable apostolat à exercer dans le monde : nous avons tous à représenter et justifier, par nos paroles et nos exemples, la foi chrétienne en face du

et des vœux exprimés dans les deux sessions, nous avons reproduit, pour chaque section, les solutions de 1863 en tête de celles de 1864. Cet arrangement permet d'embrasser, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil, toute la série, la suite et l'ensemble des travaux accomplis jusqu'à ce jour par l'Assemblée. (*Note du secrétaire général.*)

siècle, au milieu des païens modernes. Mais combien de chrétiens y a-t-il qui comprennent cette mission et qui s'y préparent ? Pour beaucoup d'entre eux, il faut bien le dire, la religion n'est qu'une affaire de pratique traditionnelle, de routine. Ils négligent de s'y instruire; ils ne connaissent ni les motifs de leur foi, ni l'histoire de la religion; ils ne savent justifier ni ses prescriptions, ni ses cérémonies; souvent même, sans s'en douter, ils mêlent à leurs croyances les plus étranges hérésies. Aussi, à la première attaque de l'incrédulité, ils sont déroutés et ils donnent ainsi à leurs adversaires une facile et déplorable victoire, ou ce qui est plus malheureux encore, ils se laissent entraîner eux-mêmes par les sophismes qu'on leur oppose.

Ils sont ignorants, et cependant l'amour-propre les empêche d'avouer qu'ils *ignorent*. Cette misère est plus commune qu'on ne pense; elle s'étend à toutes les classes de la société; elle est un reste d'anciennes habitudes prises à une époque où la religion vivait sous la protection de l'État. Alors on s'en remettait à lui du soin de répondre à l'impiété; mais aujourd'hui les choses sont bien changées : chaque chrétien a sa part dans le combat, chacun lutte pour son propre compte, et dès qu'un soldat manque à son poste, c'est la religion qui en souffre. Aujourd'hui il ne suffit pas que le chrétien résiste avec la *foi du charbonnier* aux accusations et aux sarcasmes de l'incrédulité, il faut encore qu'il puisse les confondre; sinon, trop souvent, l'incrédule prend le silence de son interlocuteur, pour le silence de la religion elle-même : ne rencontrant pas de réponse à ses objections, il s'imagine volontiers que c'est le christianisme qui s'avoue impuissant à répondre. Et cependant c'est bien dans ces occasions-là qu'il importe de saisir l'incrédulité au passage, car partout ailleurs elle échappe aux traits de la vérité : cette vérité lui fait peur; elle la fuit comme une condamnation, tout en déclarant qu'elle n'aime que la vérité.

Fille de l'ignorance, l'incrédulité ne veut pas avouer sa mère : son orgueil s'y oppose, autant que l'instinct de son cœur qui lui dit : « Si tu reconnais ton erreur, tu devras te convertir, tu devras changer de vie. » Pour tout homme qui a un peu observé ce qui se passe dans le monde, c'est une vérité incontestable que la très-grande majorité de ceux qui repoussent le christianisme ne l'ont jamais étudié; et pourtant quand on le leur propose, ils s'y refusent. Quoique invoquant sans cesse les droits et les devoirs du *libre examen,* ils ne veulent pas entendre parler d'un examen qui leur prouverait leur ignorance.

L'ignorance en matière de religion, voilà donc la grande plaie du jour. Il importe de la faire disparaître.

Il ne pouvait y avoir aucun doute à cet égard pour votre première section; aussi en réponse à la première question du programme :

« Par quels moyens les laïques peuvent-ils contribuer à ranimer et « soutenir la foi, à affermir les populations dans l'observance des préceptes « religieux et à résister à l'invasion des doctrines antireligieuses ? »

Elle a adopté à l'unanimité la résolution telle qu'elle est formulée dans le projet rédigé par le Comité central et qui répond entièrement à la pensée que je viens de développer.

—

II. — Rapport présenté par M. Aug. Beckers, au nom de la Ire section sur la 2me question : *Pèlerinages.*

Messieurs, il n'est peut-être aucune pratique religieuse plus attaquée par les ennemis de l'Église et en même temps moins appréciée par certains catholiques, que le pèlerinage.

Cette hostilité et cette indifférence proviennent de ce que le but de ce pieux usage et les résultats qu'il produit, ne sont pas suffisamment connus, et de ce que l'on confond souvent les pèlerinages avec ces excursions d'agrément qui n'ont d'autre mobile que la curiosité et la dissipation. Il importe donc de restituer au pèlerinage son véritable caractère et de ne considérer comme tel qu'un voyage entrepris dans un but de dévotion, vers un lieu célèbre par quelque événement religieux ou par la manière merveilleuse dont les prières y sont exaucées.

Déjà dès les premiers siècles de l'Église les fidèles accourraient en foule aux endroits qui furent témoins des diverses circonstances de la vie et de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux tombeaux des martyrs et aux sanctuaires où des grâces nombreuses étaient obtenues par l'intercession de la Très-Sainte Vierge et des Saints.

Malgré la distance et la difficulté des communications, les pèlerinages en Terre-Sainte se perpétuèrent d'âge en âge, jusqu'au moment où les indignes traitements infligés aux pèlerins déterminèrent l'Europe entière à se lever et à prendre la croix pour arracher des mains des infidèles le tombeau de Notre-Seigneur.

D'un autre côté, dès que l'Église fut sortie des catacombes, les chrétiens des divers pays se firent un devoir d'aller vénérer ces lieux où avaient vécu et étaient ensevelis leurs pères dans la foi. Et de nos jours encore, les catholiques s'estiment heureux de pouvoir visiter la ville éternelle.

Nonobstant les guerres qui ont si souvent ensanglanté l'Europe et les révolutions qui l'ont bouleversée de fond en comble, l'antique usage des pèlerinages s'est particulièrement conservé parmi les personnes des classes inférieures de la société, qui, dans certaines circonstances de leur vie et à certaines époques, se rendent aux sanctuaires fréquentés depuis des siècles par leurs ancêtres. Malheureusement il est arrivé que parfois les pèlerinages n'ont pas été entrepris avec cet esprit de dévotion qui en constitue l'essence, et ont servi de prétexte à des réjouissances fort mondaines. Il est donc nécessaire de chercher par tous les moyens à rendre aux pèlerinages leur caractère véritablement religieux. Il convient également, en faisant connaître le but de ces pieuses excursions et les heureux

fruits qu'on peut en recueillir, d'engager tous les catholiques à y prendre une plus large part.

Non-seulement les voyages en Terre-Sainte et à Rome, mais encore les pèlerinages vers des sanctuaires peu éloignés, sont des moyens très-efficaces pour raviver et entretenir la foi et la piété. D'abord, en les entreprenant, le fidèle pose un acte qui rend témoignage de la vivacité de ses croyances et de sa résolution d'y conformer sa vie. Il remporte de cette manière une victoire sur le respect humain qui fait malheureusement de nos jours tant de victimes, victoire qui lui rend doux et facile l'accomplissement de tous ses devoirs. La visite des lieux célèbres par les événements religieux qui s'y sont accomplis, dispose plus efficacement à la prière; en considérant les traditions dont ils rappellent le souvenir, on sent dans l'âme une impression profonde; on semble être un témoin oculaire des faits qui s'y sont produits. Il en résulte une plus grande vigueur dans la foi, un nouveau courage dans l'accomplissement des œuvres, qu'on ne ressent nulle part ailleurs au même degré. Le sacrifice, quelque léger qu'il soit, que s'impose le pèlerin pour se rendre à ces sanctuaires renommmés, et la confiance dont il fait preuve dans l'efficacité de ses ferventes prières, sont agréables au Tout-Puissant et attirent sur lui et sur les siens de nombreuses bénédictions. Aussi les grâces obtenues dans ces lieux ont-elles été si fréquentes, que leur souvenir transmis de génération en génération y a constamment attiré une foule nombreuse de fidèles. Ce n'est donc pas sans raison que, dans les calamités publiques comme dans les malheurs qui ne frappent que les individus, les pèlerinages sont considérés comme un puissant moyen de détourner les fléaux de la Justice divine.

Le récit des faits merveilleux accomplis dans ces lieux de bénédiction, engage bien souvent les chrétiens fervents et même des pécheurs endurcis à faire le vœu de s'y rendre, afin de raviver leur foi ou d'obtenir un adoucissement aux épreuves dont la vie est semée. Combien de fois des conversions n'ont-elles pas signalé l'accomplissement d'un tel vœu!

Les pèlerinages contribuent efficacement à entretenir ou à ranimer les bons sentiments dans les cœurs de ceux qui les entreprennent même isolément, mais les résultats qu'ils produisent sont bien plus grands et plus durables alors qu'ils sont entrepris par plusieurs personnes dans un même esprit de dévotion. En effet, quand un certain nombre de fidèles se réunissent pour se rendre en pèlerinage, soit en Terre-Sainte, soit à Rome, soit même à des sanctuaires plus rapprochés, il s'établit entre eux une véritable fraternité chrétienne dont les liens continuent à subsister pendant tout le cours de leur vie. C'est dans ces circonstances aussi qu'on voit se réaliser cette promesse du Sauveur : *Lorsque deux ou trois d'entre vous seront rassemblés en mon nom, je me trouverai au milieu d'eux*. Quelle sainte émulation ne s'établit-il pas entre les pèlerins, quelle force nouvelle n'acquièrent-ils pas pour confesser leur foi! Aussi, en

revenant de ces pèlerinages, se sent-on animé d'une noble ardeur pour chercher en tout la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa sainte volonté.

Pour recueillir de pareils fruits, il est indispensable que ces excursions entreprises en commun se fassent avec ordre et dans un véritable esprit de dévotion. Soutenir et développer les associations actuellement existantes dans le but de faciliter les pèlerinages et en former de nouvelles, tel est le moyen le plus puissant de rétablir et d'étendre les antiques coutumes. A cet effet, messieurs, il convient de prendre certaines mesures que je vais vous exposer brièvement.

Il existe en Belgique comme en France des œuvres établies dans le but de faciliter aux pèlerins les voyages de Terre-Sainte et de Rome. En ce qui concerne la Palestine, il est bien difficile et bien coûteux de s'y rendre seul, tandis que l'association permet de le faire commodément et à moindres frais; en outre, cette réunion d'hommes venus souvent de divers points du monde pour vénérer le tombeau de N.-S. J.-C. et partageant les fatigues d'un long voyage et les émotions que fait naître la visite des Lieux-Saints, exerce sur l'esprit de ceux qui en font partie, une salutaire influence qui réagit sur tout le reste de leur vie.

Les voyages de Rome peuvent se réaliser isolément d'une manière plus facile que ceux de Terre-Sainte; néanmoins, pour visiter la ville éternelle d'une manière complète, avec des compagnons bien choisis et à l'aide de guides sûrs, il est très-utile d'avoir recours aux comités formés dans ce but.

De retour au foyer domestique, les pèlerins sont appelés à exercer autour d'eux une action des plus salutaires, en ranimant la foi par le récit de tout ce qu'ils ont eu le bonheur de voir et en réveillant le dévouement à notre Mère la Sainte-Église par les preuves manifestes qu'ils rapportent de la divinité de la religion.

Les heureux résultats produits par ces pieuses caravanes doivent engager les catholiques à faire connaître et à propager les œuvres établies dans le but de faire participer un plus grand nombre de personnes aux voyages de Terre-Sainte et de Rome.

Il serait bien facile aussi d'établir des associations dans le but de faciliter les pèlerinages vers des sanctuaires plus rapprochés. Déjà dans plusieurs localités des associations de ce genre existent, et à l'aide de modiques cotisations payées dans le cours de l'année, leurs membres sont mis à même de se rendre à l'un ou l'autre lieu de pèlerinage. De pareilles sociétés devraient se constituer dans les endroits où elles n'existent pas encore, et là où elles sont déjà établies il serait nécessaire de s'assurer si elles ont été fondées dans un but de dévotion, afin de les y ramener si elles s'en écartent. Pour maintenir dans les associations un esprit véritablement religieux, il est indispensable que les membres du clergé leur prêtent leur précieux concours et qu'un ecclésiastique au moins accompagne les pèlerins.

Il y aurait lieu également de réclamer l'intervention des autorités diocésaines et paroissiales à l'effet de célébrer des octaves solennelles dans les divers sanctuaires vénérés ; des processions pourraient ouvrir et clôturer ces octaves ; enfin des instructions et des sermons devraient avoir lieu à cette occasion, afin d'exciter la dévotion des pèlerins.

Il serait nécessaire de faire connaître par les diverses voies de la publicité, quelque temps à l'avance, les époques auxquelles ces octaves seraient célébrées, ainsi que l'ordre des exercices.

La publicité serait aussi fort utile pour populariser l'histoire des sanctuaires les plus célèbres. On rappellerait ainsi l'origine de la vénération dont ces lieux sont l'objet ; on raconterait les faits merveilleux qui s'y sont accomplis et les grâces dont le Seigneur a comblé ceux qui les ont visités, et on ferait voir que les hommes les plus illustres par leur science et par leurs dignités, ont souvent honoré ces endroits d'une manière toute particulière. Des brochures et des notices contenant ces détails, devraient être répandues dans toutes les classes de la population, afin d'engager les fidèles à se rendre en pèlerinage à ces sanctuaires.

Indépendamment des pèlerinages proprement dits, il convient de recommander l'assistance aux cérémonies célébrées dans certaines localités en commémoration d'événements religieux. Les associations pieuses et charitables établies dans les localités environnantes devraient être invitées à assister en corps aux processions et aux autres exercices religieux qui auraient lieu dans les divers sanctuaires lors des octaves à cette occasion. De cette manière, les populations seraient édifiées par ces manifestations de piété, et la réunion des membres des diverses sociétés voisines permettrait à ceux-ci de se rencontrer et d'établir entre eux des relations agréables et surtout fort utiles pour le succès de leurs œuvres respectives. C'est ce qui arrive quand les conférences de Saint-Vincent de Paul, ainsi que les associations de Saint-François-Xavier, de Saint-Jean-Baptiste et de la Sainte-Famille se réunissent à certains jours dans les lieux qui sont l'objet de la vénération constante des fidèles. Quand on n'a pas assisté à ces réunions fraternelles, on ne peut se faire une idée de la salutaire impression qu'elles produisent sur l'esprit de ceux qui en font partie. En revenant de ces pieuses excursions, on se sent animé d'une ardeur toute nouvelle pour opérer le bien.

L'expérience démontre du reste que les sociétés qui accomplissent ces actes de dévotion voient augmenter le zèle et la piété de leurs membres.

Les pèlerinages entrepris par ces associations portent d'heureux fruits, parce qu'ils se font avec ordre et dans un véritable esprit religieux. En organisant des associations spéciales dans le but de faciliter les pèlerinages, on ne peut rien faire de mieux que de prendre pour modèle ce qui se pratique au sein des sociétés dont nous venons de parler ; de cette manière, on évitera les inconvénients qui pourraient résulter du concours

d'un grand nombre de personnes et on conservera à cette pieuse coutume son caractère essentiellement religieux.

Il convient que les associations qui se rendent en pèlerinage, surtout lorsqu'elles sont nombreuses, soient composées autant que possible de personnes de même sexe, et il est également nécessaire, pour obtenir de bons résultats de cet acte de dévotion, que des communions générales aient lieu aux sanctuaires visités.

Des dispositions doivent être prises pour aller et revenir ensemble, pour prendre les repas en commun, afin de prévenir tout désordre et d'établir une véritable confraternité entre les pèlerins.

Ces associations réaliseraient une grande économie pour leurs membres, si elles pouvaient obtenir des diverses administrations, surtout à l'occasion de la célébration d'octaves solennelles dans les divers sanctuaires, des réductions sur le prix de transport. Une cotisation annuelle payée par les membres permettrait de couvrir les frais, épargnerait aux pèlerins des dépenses souvent peu en harmonie avec leurs ressources et rendrait ainsi les pèlerinages accessibles à un plus grand nombre de personnes.

Enfin, dans le but d'arriver autant que possible à une organisation uniforme, il conviendrait qu'une commission fût chargée d'élaborer, de concert avec les autorités ecclésiastiques, un règlement pouvant servir de base à toutes les associations destinées à faciliter les pèlerinages.

Telles sont, messieurs, les mesures que la Ire section croit pouvoir vous proposer et qui sont résumées dans le projet de résolution qu'elle m'a chargé de vous soumettre, pour restituer à la pieuse coutume des pèlerinages son véritable caractère et la propager de plus en plus. Puissent-elles contribuer à raviver la foi et la piété des catholiques et augmenter leur attachement à notre Mère la Sainte-Église.

—

III. — Rapport de M. le chevalier Van Troyen, présenté au nom de la Ire section sur la 3me question : *Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques.*

Messieurs, la Ire section m'a chargé de présenter à votre approbation les résolutions qu'elle a prises sur la troisième question soumise à ses délibérations. Cette question a trait à la nécessité de faire refleurir les associations qui ont pour but de moraliser la classe la plus nombreuse de la population catholique, et de répandre dans le peuple l'instruction religieuse.

Résumant aussi brièvement que possible les discussions de la section et les opinions des divers orateurs qui y ont pris part, il en ressort à l'évidence qu'il est urgent d'opposer une digue au flot toujours montant des mauvaises passions et des doctrines pernicieuses qui, pour se propager, revêtent souvent les formes les plus séduisantes. Il faut que des associa-

tions morales et vraiment catholiques soient opposées partout à ces associations de francs-maçons, de libres-penseurs, de solidaires, d'affranchis, que l'on voit surgir dans nos villes, dont l'action funeste s'étend même déjà aux campagnes, et dans lesquelles on attire les jeunes gens en leur promettant des places, les commerçants en leur faisant espérer un écoulement facile de leurs produits, et surtout les classes laborieuses en leur offrant l'appât d'un salaire plus élevé, la certitude de secours gratuits en cas de maladie ou de chômage, et enfin, la perspective d'un enterrement relativement somptueux et auquel assiste un nombreux cortége formé des adeptes de ces sociétés ténébreuses.

Ces associations professent les doctrines les plus subversives de tout ordre social et religieux.

La plupart ont pour but principal, secret ou avoué, l'anéantissement non-seulement du catholicisme, mais encore de toute religion ; elles exigent de leurs membres le serment de refuser le concours d'un ministre du culte pour le baptême de leurs enfants, pour la célébration de leur mariage et l'administration des derniers sacrements. Le solidaire doit renier tout culte rendu à Dieu, et nier Dieu lui-même. Et l'on a vu récemment l'un des adeptes les plus autorisés de cette secte démoniaque professer hautement devant la fosse ouverte pour recevoir la dépouille mortelle d'une de ses victimes, que « la paix de l'âme se puise dans la négation de Dieu, » et répéter dans son discours funèbre cet affreux blasphème : « *Dieu, c'est le mal.* »

Nous devons remercier ceux qui ont livré au grand jour de la publicité les doctrines fondamentales de ces associations, qui n'aspirent à rien moins qu'à régénérer la société. Étrange régénération que celle qui aboutirait à ravaler l'homme au niveau de la brute, et à livrer le monde aux appétits déréglés et aux passions brutales d'une multitude privée désormais de règle, de guide et de frein !

Il appartient au Congrès de Malines de signaler tous les moyens de prémunir les catholiques contre cette tentative infernale, et de les engager à constituer pour les classes laborieuses des œuvres qui, sous des noms divers, tendent toutes vers un même but : la moralisation des masses et la diffusion de l'instruction religieuse.

Il ne suffit pas de témoigner de notre indignation pour ces doctrines antichrétiennes et antisociales : nous devons encore réunir tous nos efforts, agir de notre personne, opposer aux associations mauvaises de bonnes associations qui attirent dans leur sein l'ouvrier, l'apprenti, le vieillard, et leur inculquent les vrais principes d'ordre, de morale, d'économie, les initient aux devoirs de la famille, et surtout leur rappellent les vérités chrétiennes, seule et véritable base de la société. Nous ne devons pas attendre que le mal prenne pied à côté de nous pour établir des œuvres telles que celles de Saint-François-Xavier, de Saint-Jean-Baptiste, de la Sainte-Famille, etc.

En le prévenant, nous empêcherons peut-être qu'il ne s'étende. A cet effet, le concours simultané des catholiques, sans distinction de classes et de rangs, est nécessaire. Que tous se fassent donc un honneur et un devoir d'entrer dans les associations dont nous venons de parler, les uns comme membres actifs, les autres comme membres honoraires, ceux-ci comme instructeurs, ceux-là comme disciples. Surtout ne nous laissons pas endormir par ceux qui disent que le peuple est bon et naturellement religieux, qu'il saura bien résister par lui-même aux mauvaises doctrines et aux obsessions de l'erreur et du mensonge, que les associations sont tout au moins inutiles et peuvent même présenter certains dangers. Si ces raisons pouvaient prévaloir, il ne nous resterait plus qu'à croiser les bras et à laisser agir nos adversaires, chose commode assurément, mais qui engagerait sérieusement notre responsabilité.

Oui, le peuple est bon, mais il est faible et se laisse aisément entraîner. Pour le fortifier, il faut l'associer et joindre l'appui du nombre à la force de l'idée. Dans une association, chaque membre s'appuie sur tous ses collègues ; le respect humain perd son empire ou plutôt se transforme et fait place à la crainte d'abandonner ses co-associés et à la honte de déserter son drapeau. On peut toujours se perfectionner, et rien ne porte plus à la perfection que la noble émulation qui se produit parmi les membres d'un même corps. On se communique ses pensées, on recueille les bons exemples donnés par les autres, et surtout on se soutient mutuellement dans la pratique du bien. Que les laïques s'empressent donc de donner la main au clergé pour l'établissement de ces utiles associations. Le prêtre effraie quelquefois les indifférents ou même ceux qui n'ont pas renoncé à la pratique des exercices religieux. A l'aspect d'un tricorne et d'une soutane, ils reculent avec une sorte d'épouvante, parce qu'ils leur rappellent trop souvent leurs devoirs oubliés et tout ce qu'il faudrait faire pour racheter leurs fautes. Le concours actif des laïques peut et doit servir efficacement à combattre ces préjugés et à dissiper ces craintes. Qu'ils forment en quelque sorte le trait-d'union entre le prêtre et l'homme du peuple ! Faisons-nous donc tous admettre dans ces sociétés qui cherchent principalement à attirer les pécheurs pour les convertir ; faisons-nous maîtres d'écoles et sauveurs d'âmes. L'ouvrier cherche l'instruction, il la demande de tous côtés, car il sent que sans elle il ne peut rien. Eh bien ! présentons-la lui, mettons-nous à sa portée, formons son intelligence, apprenons-lui ses devoirs de chrétien, prouvons-lui de toutes les manières que nous nous intéressons à lui, que nous l'aimons, que tous nos efforts ne tendent qu'à l'élever, à le rendre meilleur et plus heureux. C'est ainsi que nous le ramènerons au prêtre de Dieu, au prêtre qui achèvera l'œuvre de rédemption que nous aurons commencée, à Dieu qui nous récompensera amplement du bien que nous aurons opéré en son nom.

Tel est, messieurs, le rôle qui appartient, selon nous, aux laïques dans les œuvres et les associations destinées à pourvoir aux besoins reli-

gieux et moraux de la classe la plus nombreuse. Les renseignements communiqués à cet égard dans la première section, les explications échangées entre ses membres, les vœux qui y ont été émis, trouvent leur expression dans le projet de résolution que j'ai l'honneur de vous soumettre en son nom.

—

IV. — Rapport présenté par M. DE LAAGE, au nom de la Ire section, sur la 4me question : *Apologie du clergé et des ordres religieux.*

Messieurs, la première section s'est félicitée de pouvoir, en se conformant au désir du bureau central, intervertir l'ordre des questions qui doivent être soumises à vos délibérations. Nous avions à nous occuper des œuvres religieuses, des œuvres de foi et de charité : pouvions-nous dès lors, nous laïques, comprimer l'élan de notre cœur et ne pas commencer par proclamer hautement notre admiration, notre dévouement et notre reconnaissance pour ceux qui sont nos maîtres dans la foi et dans la charité? Nous avons donc suivi l'impulsion de nos sentiments, et, après avoir imploré les lumières de l'Esprit-Saint, nous avons, dans notre première séance, inauguré l'étude des œuvres religieuses par l'examen de la 4me question ainsi conçue :

« Les congrégations, les ordres religieux et le clergé sont vivement « critiqués et attaqués par les protestants et les libres-penseurs : indi- « quer les meilleurs moyens de réfuter ces critiques, de dissiper ces « préjugés et de neutraliser ces attaques. »

Que l'esprit catholique soit attaqué dans ses plus fidèles interprètes par ces soi-disant libres-penseurs dont le nom prétentieux voudrait bien cacher l'asservissement de leur raison aux exigences de leur matérialisme, nous ne nous en étonnerons pas. Toutes les vertus qui sont l'apanage de la vie religieuse se présentent à l'homme irréligieux comme des reproches perpétuels ; elles humilient son orgueil : si alors cet orgueil humilié ne se transforme pas en l'humilité du repentir, il se révolte, et, croyant pouvoir anéantir ces exemples qui le condamnent, il s'écrie impudemment : « Arrière, la lèpre des couvents ! » — Mais nous, messieurs, nous qui sommes unis de cœur et d'âme avec le clergé et les ordres religieux, parce que, avec eux et pour eux, nous voulons aller à Dieu, nous répondrons qu'il nous faut des couvents ; nous le répondrons avec notre président, avec ce vieillard vénérable que nous aussi nous dirions volontiers *passionné,* mais de la passion du vrai et du bien, du catholicisme et des vertus qu'il engendre.

Vous comprendrez facilement, messieurs, que la discussion de la 4me question a donné lieu, je ne dirai pas à des débats, mais plutôt à des discours animés. Chaque point du cadre qui a été tracé par le bureau central évoquait en nous le souvenir d'un acte de charité, d'un sacrifice, d'une vertu héroïque : les cœurs débordaient ; toutes les

impressions se produisaient simultanément avec une égale vivacité. Vous avez sous les yeux l'exposé de la question telle qu'elle a été conçue par le bureau central : tout ce que nous avons pensé, vous le pensez avec nous ; tout ce que nous avons dit, vous l'eussiez dit comme nous.

Certain de l'unité de vues et de la conformité de principes qui caractérisent cette assemblée de catholiques, je pourrais vous proposer de sanctionner immédiatement par votre vote la rédaction de la quatrième question adoptée par la première section, et je ne craindrais pas de voir soulever une seule difficulté après l'examen approfondi qui a été fait de chacun des paragraphes. Mais, pour m'acquitter de la mission qui m'a été confiée, je dois, avant de vous demander votre approbation, motiver les amendements introduits dans le projet du bureau central et fixer spécialement votre attention sur les points les plus saillants de notre discussion.

Le deuxième paragraphe était ainsi conçu :

« L'assemblée repousse énergiquement l'accusation portée contre les « catholiques d'aspirer à établir, au profit des ordres religieux, la main- « morte ou tout autre régime équivalent. »

Les catholiques belges, messieurs, étaient heureux d'aborder franchement cette question de la mainmorte et de mettre une bonne fois à néant cet épouvantail fantasmagorique dont on se sert si habilement pour inquiéter les masses : fidèles observateurs des lois de leur pays, ils voulaient, sans renier aucun des droits de l'Église, s'expliquer catégoriquement et protester avec l'autorité du Congrès contre une calomnie toujours réfutée et toujours renouvelée. C'était le but des auteurs du projet : le sens du paragraphe était clair et précis ; tout homme de bonne foi eût saisi la pensée qui l'avait dicté, et si le Congrès n'avait eu à redouter pour ses travaux qu'une critique loyale et consciencieuse, la rédaction du projet eût pu être adoptée sans contestation.

Mais, a-t-on remarqué avec beaucoup de justesse, quelle est la raison d'être de ce paragraphe ? N'est-ce pas de démentir formellement les imposteurs de l'impiété dans leur calomnie de prédilection, de rassurer les prudents et les craintifs du siècle sur les tendances attribuées aux sentinelles avancées du catholicisme ? Eh bien ! ce paragraphe ne répond pas suffisamment aux exigences de la situation et ne définit pas complétement la réalité des choses. Que nous répondraient, en effet, ces calomniateurs d'une hostilité systématique, à la recherche de tout prétexte pour dénaturer les intentions les plus droites ? Ils ne manqueraient pas de dire, et les esprits faibles de répéter après eux, qu'il n'est pas croyable qu'une assemblée catholique puisse renoncer à la mainmorte sans arrière-pensée, puisqu'étant sanctionnée par les lois de l'Église, la mainmorte devra toujours être, d'après eux, le but véritable, avoué au moins, des convoitises des ordres religieux ; ils diraient encore, et leurs dupes soutiendraient avec eux, qu'il est impossible de croire à la franchise d'une

telle déclaration faite par des catholiques de toutes les nations, sans réserves pour Rome, pour l'Espagne et pour tant d'autres pays.

La seconde de ces objections s'est présentée comme d'elle-même dès le début de la discussion : il y avait en effet dans la section des représentants de plusieurs pays, de l'Espagne, du Portugal, de la France, de l'Angleterre, etc; il y avait des jurisconsultes et des théologiens. Chacun appréciait cette question de la mainmorte au point de vue de ses impressions personnelles et de ses connaissances spéciales, au point de vue de la constitution, des lois et de l'esprit national de son pays. Les uns glorifiaient leur patrie d'avoir conservé le respect des lois canoniques et de n'avoir pas payé les bienfaits du clergé et des ordres religieux par l'ingratitude d'une spoliation; d'autres espéraient pouvoir obtenir pour l'Église catholique les priviléges et les droits en matière de mainmorte que la législation de leur pays accorde à la religion d'état dans une fort large mesure ; puis on constatait qu'ailleurs des gouvernements protestants ne craignent pas de donner la personnification civile à des ordres religieux et même à la société laïque de Saint-Vincent de Paul ; enfin on ne pouvait pas ne pas rappeler avec un profond sentiment de tristesse que dans une contrée éminemment catholique l'impiété révolutionnaire, devenue souveraine absolue, persécute violemment l'Église dans ses prêtres et ses religieux et surexcite la complicité d'un gouvernement ruiné en faisant briller aux yeux de sa convoitise l'appât des dépouilles de ses victimes. Comment concilier à la fois toutes ces situations si variées, si opposées les unes aux autres, avec le texte du paragraphe ou même avec une modification quelconque de ce texte? La difficulté paraissait insurmontable, si insurmontable qu'à plusieurs reprises il fut proposé de supprimer simplement le paragraphe.

Mais si cette demande de suppression du paragraphe était fondée sur des raisons en apparence péremptoires, d'autres considérations d'un ordre majeur réclamaient le maintien de l'article. Nos adversaires en effet sont habiles dans leur tactique et ils pratiquent chaque jour cette maxime signalée par un illustre orateur du Congrès que « dans les controverses humaines les noms ne sont pas indifférents, qu'il n'en faut quelquefois pas plus pour décider de tout ; » ils la pratiquent en utilisant sans relâche le nom de la mainmorte dont ils ont fait un spectre tout-puissant sur les masses au jour de la lutte. Quelle bonne fortune pour eux si le paragraphe était supprimé ! Quelle bonne occasion pour faire accepter par la crédulité publique leurs interprétations mensongères ! Ils pousseraient le cri d'alarme et dévoileraient aussitôt les projets mystérieux de la réaction : ils rappelleraient à leurs perpétuelles dupes que la mainmorte, c'est la rapacité des couvents, c'est l'accaparement de toutes les richeses temporelles par les moines, et ils grandiraient encore l'appréhension générale par le souvenir du servage et par celui de l'origine du mot *mainmorte*.

Les catholiques belges venaient de faire la dure épreuve de l'influence de ce machiavélisme ; ils ne pouvaient consentir à lui laisser un prétexte quelconque de renouveler ses calomnies : aussi proposèrent-ils de s'approprier exclusivement le paragraphe et de restreindre à leur pays la protestation qu'il renferme. Précisée dans ces termes, la question se simplifiait, parce que, nettement posée, elle pouvait être facilement résolue ; il suffisait d'introduire une légère modification dans le texte du projet, et de dire : « L'assemblée repousse énergiquement le reproche « adressé aux catholiques belges d'aspirer à établir, au profit des ordres « religieux et contrairement au droit public de la Belgique, la mainmorte « ou tout autre régime dérogatoire au droit commun. » L'adoption de cette rédaction ne pouvait donner lieu à aucune contestation, mais elle devait provoquer des explications. De là une discussion intéressante et instructive dont il peut être utile d'analyser quelques traits et de coordonner les principales observations.

Et d'abord la section avait à définir le but de la discussion : devait-elle espérer renverser le système de défiance calculée et d'accusations artificieuses auquel ont recours nos adversaires? Elle ne pouvait y prétendre : mais afin de chercher à convaincre ceux qu'abusent encore les impudentes assertions de ce système, elle voulait, avec l'autorité du Congrès, opposer la vérité au mensonge, elle voulait rendre hommage à la loyauté toujours calomniée des ordres religieux, elle voulait répéter une fois de plus que la loi qui a aboli la mainmorte en Belgique, peut être et est respectée sans restriction par les catholiques, bien qu'elle ait été édictée sans égard pour les règles canoniques de la propriété ecclésiastique.

La rédaction adoptée pour le paragraphe, précise qu'il s'applique aux Belges et à la législation basée sur la Constitution actuelle de la Belgique, et à cet égard elle ne laisse place à aucune équivoque. Elle est plus explicite que le projet primitif, par l'introduction de ces mots : « tout autre régime dérogatoire au droit commun ; » cette expression est si formelle, si complète, qu'au point de vue de l'exactitude des termes, il eût été préférable d'omettre la mention de la *mainmorte*, parce que ce terme de *mainmorte* est souvent employé avec une signification variable et dénaturée, et parce qu'il est nécessairement compris dans les régimes dérogatoires au droit commun : toutefois cette mention a été maintenue comme une réponse directe au mot de guerre des adversaires.

Le point capital de cette partie de la discussion a été l'appréciation du droit commun auquel les catholiques se déclarent soumis.

La question envisagée d'abord d'une manière spéculative, théorique, il a été établi que la mainmorte des biens est abolie en Belgique d'une manière générale, mais non absolue, — qu'elle est abolie comme un droit strict, susceptible d'être revendiqué, mais qu'elle peut exister à titre de concession toutes les fois que le corps social le juge utile ou convenable : d'où il suit que le corps social doit être impartial dans ses concessions

comme dans l'application rigoureuse de la loi, sous peine de faire taxer « d'hypocrite légalité » son principe de prohibition du droit de mainmorte ; d'où il suit encore qu'il doit prendre pour guide de sa justice distributive, cette considération que concilier la liberté individuelle avec l'intérêt public, c'est à la fois le motif du principe de prohibition comme mesure générale, et la raison d'être des dérogations à la règle comme question d'application. Il a été aussi reconnu que si le droit d'association est un droit constitutionnel, l'association ne peut pas néanmoins posséder comme être moral sans la personnification civile qui constitue la concession du droit de mainmorte dans des conditions déterminées.

Cela posé, en pratique, les catholiques belges ne demandent que le droit commun, rien de plus, mais aussi rien de moins, et, quand on dit qu'ils veulent se mettre au-dessus du droit commun, « on leur attribue une prétention qu'ils n'ont jamais élevée, qu'ils désavouent et qui leur est inutile. » Mais qu'est-ce que le droit commun? Le droit commun consiste en ce que tous ceux qui sont placés dans la même position jouissent des mêmes droits. Donc, si la concession du droit de mainmorte est refusée aux uns, tandis qu'elle est accordée aux autres, les premiers cessent d'être dans le droit commun, à moins que ce refus ne soit justifié par une cause d'intérêt public. La portée du mot *droit commun* est ainsi bien définie, et c'est en vertu de cette définition que, loin d'avoir à se défendre dans le procès de tendance qu'on leur fait, les catholiques croient pouvoir soutenir que les ordres religieux, en Belgique, ne sont pas même admis à jouir du droit commun. Les faits à l'appui de cette thèse sont nombreux et constants : la section a donc pu se borner à en signaler quelques-uns d'une manière générale.

Tous les jours des sociétés se constituent dans un but commercial, dans un but de lucre, dans un but qui, sans être le moins du monde blâmable, n'est pas précisément l'abnégation et le désintéressement, — et ces sociétés obtiennent la personnification civile ; elles possèdent à titre collectif, elles acquièrent souvent même un monopole, véritable privilége qui restreint les droits d'autrui : rien de mieux, puisque la personnification civile est une condition essentielle de leur existence et puisque cette existence ne peut être qu'un bien pour le pays. — A côté de ces sociétés, dont l'intérêt est le mobile, mais dont l'utilité est le titre aux yeux du gouvernement, il en est d'autres qui ne sont inspirées que par le dévouement le plus admirable, et celles-là ont aussi obtenu la personnification civile : ce sont les corporations hospitalières, dont la nécessité se faisait trop sentir, pour qu'on ne fût pas heureux en quelque sorte de leur offrir le moyen d'exister.

L'intérêt social imposait, pour ainsi dire, la concession de la personnification civile aux sociétés commerciales et aux congrégations hospitalières : la même raison ne militait pas en faveur des sociétés de secours mutuels, mais une sage mesure les a toutes admises à se faire reconnaître,

soit qu'elles eussent pour effet de prévenir ou d'atténuer les charges de la bienfaisance publique, soit qu'elles eussent pour but de pourvoir à des objets d'utilité privée.

Moins favorisés, les ordres religieux qui s'associent en esprit de sacrifice et de prière, ne peuvent pas posséder en commun ce qui leur est indispensable pour subsister ; ils n'obtiennent pas la personnification civile : comme si leur existence était un danger pour la patrie, ils sont privés des droits dont jouissent les autres sociétés, ils sont soumis à un régime d'exception. Cependant, si une distinction devait être faite entre toutes ces sociétés de natures si diverses, ne semblerait-elle pas devoir être à l'avantage des sociétés qui n'ont en vue que l'exercice de la charité et la pratique des vertus chrétiennes? Mais les catholiques ne demandent aucune distinction : ils ne revendiquent que l'assimilation, afin de pouvoir jouir du *droit commun;* et encore, cette jouissance du droit commun ils ne la réclament pas dans des conditions qui soient la source d'un développement quelconque de prospérité matérielle, ils désirent seulement que tous les ordres religieux puissent posséder ces moyens d'existence dont on a reconnu la nécessité pour les congrégations hospitalières. L'opinion publique, bien éclairée, se prononcerait nécessairement en faveur de cette modeste prétention des ordres religieux : aussi, pour égarer et passionner cette opinion, nos adversaires ne manquent pas de crier au privilége. Que les catholiques ne se laissent pas troubler par ces vaines clameurs : ils doivent y répondre en continuant à affirmer avec tous les hommes de bonne foi que ce privilége, réglé par la loi, n'est rien moins qu'une dérogation au droit commun, qu'il est simplement une concession normale, beaucoup plus restreinte que tant d'autres priviléges accordés ailleurs avec la plus grande libéralité; et si, en dépit de toute impartialité et contrairement à la justice distributive, ce légitime privilége est toujours refusé avec la même opiniâtreté, l'opinion publique finira par reconnaître, sous ce respect pharisaïque de la légalité, la haine de l'Église qu'on poursuit constamment dans ses ministres et l'aversion contre les ordres religieux qu'on voudrait faire disparaître en leur infligeant « la mort par la famine. »

En dehors de la question légale, il est encore une difficulté exploitée contre l'amortissement des biens des couvents : c'est le préjudice qu'éprouverait nécessairement le trésor public en renonçant aux droits de mutation. Mais on peut d'abord faire observer que la même sollicitude scrupuleuse ne se fait pas entendre quand il s'agit de ces associations commerciales qui, tout en rendant quelques services publics, ont pour résultat principal, comme pour but exclusif, la fortune de leurs associés ; et puis l'on pourrait, avec un des orateurs de la section, faire une réponse beaucoup plus décisive en invitant le gouvernement à soumettre tous les biens possédés en vertu de la personnification civile à un supplément de contributions qui indemniserait équitablement le fisc et qui ferait dispa-

raître de toute concession le privilége en matière d'impôts, attendu que ce privilége nuit nécessairement aux intérêts des tiers : c'est ainsi que la législation française actuelle satisfait aux exigences du trésor, de même que sous l'ancienne législation l'autorisation royale d'amortissement d'une propriété était suivie du payement d'un droit.

Dans le cours de la discussion, il avait été proposé de commencer le paragraphe par ce membre de phrase : « Sans se prononcer sur l'organisation de la propriété ecclésiastique en d'autres pays, » ou bien par cet autre : « Tout en respectant l'organisation de la propriété ecclésiastique en d'autres pays. » Ces amendements s'adressaient collectivement à toutes les organisations, si différentes cependant, de la propriété ecclésiastique dans les autres pays ; ils devaient, dans une assemblée composée des représentants de plusieurs nationalités, produire des impressions variables et recevoir diverses interprétations. Aussi la section les avait-elle rejetés, prouvant encore par ce vote qu'en matière aussi grave, elle ne voulait que des termes d'un sens précis et d'une portée déterminée. La question semblait donc complétement terminée par l'adoption exclusive du paragraphe ainsi conçu : « L'assemblée repousse énergiquement le reproche adressé aux catholiques belges d'aspirer à rétablir, au profit des ordres religieux et contrairement au droit public de la Belgique, la mainmorte ou tout autre régime dérogatoire au droit commun ; » la section allait passer à l'étude des paragraphes suivants, lorsque des voix autorisées sont venues l'engager à reprendre une discussion déjà close et à accepter une nouvelle proposition d'amendement, afin de mieux dire toute sa pensée.

A cette demande il ne pouvait être opposé une fin de non-recevoir basée sur les usages des assemblées délibérantes : la question touchait à des principes d'un ordre supérieur, et ceux qui réclamaient un nouveau vote avaient le droit de parler au nom de ces principes, de même que la section avait le devoir de les écouter.

L'amendement était ainsi conçu : « Tout en respectant les lois canoniques de la propriété ecclésiastique en d'autres pays, l'assemblée, etc. » En présence de termes si clairs et si précis, tout catholique devait s'empresser par son vote de faire acte de soumission absolue à l'Église : la section entière a donc voté l'amendement par acclamation, et les Belges en particulier, après s'être chaleureusement associés à cet élan de conviction religieuse, ont reconnu que le paragraphe ainsi complété exprimait encore mieux que l'obéissance à l'Église n'exclut pas la fidélité à leur Constitution.

Après que la discussion sur le deuxième paragraphe eut été irrévocablement close, la section, en poursuivant le cours de ses travaux, dut nécessairement s'arrêter d'une manière spéciale sur le huitième paragraphe : il lui semblait d'abord que ce paragraphe devait être entièrement supprimé. Partout ailleurs, en effet, il était question des ordres

religieux, sans distinction des congrégations d'hommes et des congrégations de femmes : pourquoi donc dire en particulier des religieuses ce qui s'appliquait également aux prêtres et aux religieuses?

Pourquoi répéter avec cette restriction ce qui se trouvait compris d'une manière plus générale dans les paragraphes précédents? Telles étaient les objections qui se produisaient, lorsqu'une judicieuse remarque fit reconnaître qu'il fallait un article spécial sur les congrégations de femmes, afin de rendre un légitime hommage à ce qui est de jour en jour plus attaqué : les impies ont compris la puissance de la femme chrétienne dans le monde, et, pour triompher de cette influence, ils ont résolu de combattre les pieuses institutions qui donnent à la société les femmes chrétiennes, et de leur substituer des établissements laïcs où l'indifférentisme remplacera trop facilement les fortes convictions religieuses. La section a jugé qu'il incombait au Congrès catholique de rendre justice à la vertu et de proclamer la vérité sur l'éducation des femmes ; elle a donc adopté la rédaction suivante :

« Les congrégations de femmes participent dans une large mesure et « avec un remarquable succès aux œuvres de zèle, d'éducation et de « charité. Intrépides sur le champ de bataille, conquérantes des âmes « à la suite des missionnaires, mères dévouées dans les asiles de l'infor- « tune, elle savent aussi, ces anges de patience et de douceur, donner « aux enfants une solide instruction dans des établissements parfaite- « ment organisés, et elles leur inspirent cette noblesse de sentiment et « ce mépris des frivolités qui distinguent éminemment les femmes chré- « tiennes. »

Le neuvième paragraphe avait été adopté dans sa rédaction primitive, lorsque ultérieurement s'est produite une observation qui a fait ajouter les mots *tant contemplatifs qu'actifs*, après ces mots *les ordres religieux*. L'idée du projet était cependant complète : mais, au moment où se terminait l'examen de la quatrième question, un regret s'est fait entendre, regret que je devrais appeler un dernier tribut d'admiration. Après avoir énuméré, avec le programme soumis à la discussion, les immenses services rendus par le clergé et par les ordres religieux, il a semblé qu'on n'avait rien dit encore de tout ce qu'on pouvait dire : bien des motions avaient été faites pour suppléer à cette insuffisance, et les motions se succédant agrandissaient de plus en plus l'horizon ; la section avait dû renoncer à la tâche surhumaine de décrire la puissante fécondité de l'Église ; elle avait adopté la rédaction du neuvième paragraphe qui comprenait tout dans ses termes généraux, mais une sorte de remords lui disait qu'elle laissait un vide dans son œuvre : n'avait-elle pas en effet à remplir un devoir de justice et de réparation envers ces *fainéants* que l'impiété poursuit de ses outrages et de ses sarcasmes? Ne devait-elle pas nommer spécialement les ordres contemplatifs, afin de proclamer hautement sa respectueuse admiration? — Mais pourquoi donc les

impies attaquent-ils ces religieux et ces religieuses, lorsque ceux-ci ne demandent que la paix et la retraite sans s'inquiéter des agitations du monde? Dans tous les temps et dans tous les pays, sous l'influence de toutes les religions, il y a eu des hommes qui se sont livrés à la méditation dans la retraite, et ces hommes ont été réputés sages. A notre époque de civilisation et sous l'empire des idées modernes, les libres-penseurs nous vanteront volontiers les sages de l'antiquité, mais, avec leur logique habituelle, ils refuseront même leur stérile admiration à la vie ascétique : serait-ce donc parce qu'elle est inspirée et sanctifiée par la vie chrétienne? Bien plus, ils la persécuteront avec une violence toute particulière : serait-ce encore parce que les religieux des ordres contemplatifs ont pour mission de prier pour les impies et pour tous ceux qui méconnaissent le Seigneur et outragent ses ministres?

Une dernière modification reste à signaler : dans la troisième série de moyens pratiques de réfutation, « populariser enfin par la chaire, par la presse, etc... », au mot *chaire* la section a substitué le mot plus général *parole* : « populariser enfin par la parole, par la presse, etc... » En adoptant cet amendement, la section veut surtout rappeler directement aux laïcs que leur parole doit toujours être acquise à la défense des serviteurs de Dieu; mais, sans se reconnaître en cette matière le droit même de simple conseil, elle maintient implicitement un vœu qui s'adresse aux prêtres, et elle demande que la parole évangélique apporte son concours dans cette œuvre et puisse, du haut de la chaire, célébrer la gloire de l'Église dans son clergé et ses ordres religieux.

Messieurs, au nom de la première section, j'ai l'honneur de vous proposer de ratifier par votre vote le projet de résolution tel qu'il a été amendé par la section.

—

DEUXIÈME SECTION.

—

Œuvres charitables, économie chrétienne.

—

I. — Rapport présenté par M. V. Devaux, au nom de la IIme section, sur la Ire question de son programme : *Quêtes et souscriptions religieuses et charitables.*

Messieurs, dans sa séance du 29 août, la 2me section a adopté le projet de solution qui lui a été soumis sur la 1re question de son programme : *Les quêtes et les souscriptions recueillies à domicile ou autrement dans un but religieux et charitable, peuvent-elles être interdites ou subordonnées à l'autorisation préalable de l'autorité publique?*

Elle a reconnu à l'unanimité, que le droit d'organiser des quêtes ou des souscriptions à domicile ou autrement pour des œuvres religieuses ou

charitables se lie *essentiellement* au libre exercice des cultes, à la liberté de conscience et subsidiairement au droit d'association et à celui de réunion; qu'étant incontestablement un élément essentiel de l'usage de ces libertés, ce droit est et doit être garanti comme le sont et doivent l'être ces libertés elles-mêmes; que, par conséquent, il ne peut être l'objet d'aucune restriction, sauf celle qui résulte de la répression des délits.

La section a aussi reconnu qu'on ne peut ranger dans la catégorie des délits que les faits contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits d'autrui : le mot *délit* exprime la limite que le législateur ne doit point dépasser, et ne peut s'appliquer en aucun cas et sous aucun prétexte à l'acte parfaitement innocent et inoffensif de recueillir des aumônes, des dons ou souscriptions à domicile ou de toute autre manière, dans un but charitable ou religieux.

Par suite, les §§ 1, 2, 3 et 4 du projet de résolution ont été adoptés.

Les §§ 5 et 6 qui concernent plus particulièrement les mesures à prendre pour assurer le triomphe de ces principes, ont donné lieu à quelques observations qui semblent fondées.

Un membre de la section, M. Henry de Riancey, a proposé de généraliser le § 5 qui lui semble spécial à la Belgique et qu'il voudrait qu'on étendît à la France. Il a proposé à cet effet d'ajouter après les mots du § 5 : « *Il s'ensuit que toute interdiction* ordonnée et toute pénalité commi-
« née par l'*autorité publique*, *a priori*, en ce qui concerne les quêtes et
« les souscriptions religieuses ou charitables, » les mots suivants qui remplaceraient la finale actuelle de ce paragraphe : « *constituent une*
« *usurpation d'attributions et une violation flagrante des droits des ci-*
« *toyens.* »

Cet amendement a été adopté.

Le § 6 a été l'objet d'une observation de la part de M. Dognée-Devillers. Il a fait remarquer avec raison que la jurisprudence actuelle de nos cours, ayant écarté les principes restrictifs qu'une politique étroite avait cherché à faire prévaloir, il importait maintenant de pratiquer une *liberté sauvegardée* et d'en défendre le libre exercice contre toute atteinte.

Nous saisissons ici l'occasion de rappeler que cet honorable membre a contribué par son remarquable talent au triomphe des principes que nous défendons en matière de quêtes et de souscriptions à domicile. Lui et ceux dont il a fait reconnaître les droits civiques, ont donné un exemple à suivre pour résister à des actes arbitraires qu'il devient de mode de chercher à justifier au nom d'une législation surannée.

Il a proposé l'amendement suivant :

« En conséquence, les catholiques doivent unir tous leurs efforts
« pour revendiquer et sauvegarder cette précieuse liberté.

« Leur devoir est de recourir à tous les moyens légaux pour repous-
« ser les injustes atteintes qu'on essayerait d'y porter. »

Cet amendement qui constate nos droits et nous invite à les faire respecter, a été adopté, comme le précédent, à l'unanimité.

II. — M. le Secrétaire général. — La IIme section s'est longuement occupée de la 2me question portée à son programme :

L'organisation de l'industrie moderne, l'agglomération des ouvriers dans les centres manufacturiers, la durée excessive du travail, le mélange des sexes et des âges, l'emploi des femmes et des enfants dans certaines fabriques et usines, entraînent des inconvénients et des abus incontestables. On demande quels seraient, dans les conditions où s'exerce actuellement la grande industrie, les moyens de remédier à ces abus.

Après avoir adopté, à la suite d'un premier vote, le projet de solution nouvelle proposé par M. Fr. Beslay, elle a décidé, dans une séance suivante, pour faire droit aux réclamations de plusieurs de ses membres, que les deux projets de solution, celui du comité central et celui rédigé par M. Beslay, seraient insérés dans le compte rendu et que, par suite, la question du travail des femmes et des enfants serait reportée au programme de la session prochaine pour y recevoir une solution définitive. Je vous propose de ratifier cette décision qui mettra l'assemblée à même de comparer les deux systèmes et de se prononcer ensuite en pleine connaissance de cause. (*Adhésion.*)

—

III. — Rapport présenté au nom de la IIme section, par M. Amicet Digard, sur la 3me question de son programme : *Améliorations à apporter à la condition des femmes dans les classes laborieuses.*

Messieurs, chargé de vous faire, au nom de la deuxième section, un rapport sur les *améliorations les plus urgentes à apporter à la condition des femmes dans les classes laborieuses*, j'expose un sujet familier à tous ceux qui m'écoutent et dont on peut dire qu'il est une des grandes préoccupations de notre temps. C'est pour moi un devoir d'être court, mais je puis compter sur votre sympathie ; j'aborde en effet un terrain sur lequel tous les hommes de bonne volonté et de cœur, à quelque religion et à quelque opinion politique qu'ils appartiennent, se rencontrent dans l'émulation du bienfait et dans l'ardent désir de prêter assistance à cette classe nombreuse qui, pour traverser les luttes ordinaires de la vie, a contre elle, outre la loi inexorable du travail et le danger de la misère, les difficultés propres au sexe le plus impressionnable et le plus faible. En rendant justice aux efforts de ceux qui sont ailleurs nos adversaires, je veux dire de nos frères séparés les protestants et des écrivains qui se qualifient eux-mêmes de *philosophes* parce qu'ils prétendent n'obéir qu'aux inspirations d'une sagesse humaine ; en nous trouvant d'accord avec les uns et les autres sur la véritable solution du problème qui, de l'avis de tous les penseurs sérieux et des observateurs de bonne foi,

doit être cherché dans la *restauration de la vie de famille*, il nous est permis, à nous chrétiens, d'invoquer, pour la faire prévaloir, le plus antique et le plus irrésistible des enseignements, la parole de Dieu lui-même.

Que lisons-nous en effet aux premières pages de la Bible? Aux jours de la création, Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; il créa donc l'homme mâle et femelle. L'époux sera étroitement uni à son épouse : ils seront deux en une seule chair. Après la chute, Dieu dit encore à la femme : Je vous affligerai de plusieurs maux, vous enfanterez dans la douleur et vous serez sous la puissance de votre mari : et à Adam : La terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait et vous n'en tirerez de quoi vous nourir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail.

A l'homme donc le travail et la fatigue, la sueur et plus tard le sang à répandre pour nourrir et défendre la famille tout entière ; à la femme, les douleurs et les périls dont elle doit payer les joies de la maternité. Les législations anciennes avaient consacré cette relation entre les deux sexes, mais en exagérant ses conséquences. L'homme, parmi les payens et même parmi les hébreux, travaillait pour la famille, il avait le monopole de l'action : mais il avait fait du repos assuré à la femme une sorte d'esclavage, la confinant dans le gynécée, la soumettant aux dures lois, ici de la polygamie, là de la répudiation, ailleurs du divorce. Le christianisme a rétabli les véritables rapports entre les sexes ; il a émancipé la femme, il a rendu indissoluble et sacrée l'union des époux ; il a voulu qu'ils fussent l'un vis-à-vis de l'autre sur le pied d'une sorte d'égalité, *individuam vitæ consuetudinem*, et le Code civil français, s'inspirant de ces grandes traditions, a proclamé le mariage, l'union de l'homme et de la femme partageant en commun les peines de la vie ; mais il a implicitement rappelé la relation nécessaire, en ajoutant : Le mari doit protection à la femme, la femme doit obéissance à son mari. Ce que le consentement des peuples proclame, l'instinct même des animaux le reconnaît et le manifeste : la colombe et la lionne couvent et gardent leurs petits, tandis que le mâle s'oublie lui-même, brave tout, s'éloigne pour rapporter au plus vite la nourriture commune.

Si donc notre état social faussait cette règle universelle, il faudrait dire qu'il appelle une réforme. Or, nous le demandons : les exigences de la grande industrie ne sont-elles pas contraires à l'intimité de la vie de famille, et le travail de la fabrique qui amène la promiscuité des sexes avec toutes ses conséquences matérielles et morales, n'est-il pas un démenti donné aux besoins essentiels de notre nature humaine? Faut-il s'étonner après cela qu'en Angleterre, pays de liberté et de grande industrie, le législateur, malgré son amour jaloux pour le *self government* et son respect pour le droit qu'a chaque citoyen de disposer de sa personne, ait suivi l'inspiration d'hommes de bien et d'expérience, de fabricants

philanthropes, comme le père de l'illustre Robert Peel, et en soit arrivé à réglementer par des textes formels et rigoureux le travail de la *femme majeure comme celui de l'enfant dans les manufactures*, et qu'en France, un économiste éminent, le regretté Blanqui, l'un des apôtres du libre travail et du libre échange, ait cependant conclu, après les tristes enseignements d'une enquête industrielle, à la prohibition même du travail des femmes dans les fabriques?

Votre deuxième section, fidèle à des inspirations sincèrement libérales et tenant compte de la force des choses, s'est contentée de faire un appel à l'opinion et de provoquer une réforme par les mœurs. Les vœux consignés dans les articles 1, 2, 3, 6 et 8 du progamme, ont été discutés et arrêtés avec le concours de fabricants qui, sous la pression de la charité catholique et l'aiguillon de leur propre cœur, se sont considérés dès longtemps comme ayant charge d'âmes et qui, nous pouvons le dire, à condition de ne point les nommer, ont mérité d'être proclamés les pères de leurs ouvriers.

Après avoir signalé les améliorations urgentes à introduire ou à développer dans la grande industrie, nous n'avons pas dissimulé notre préférence pour le travail exercé à la maison. L'emploi des machines se généralise de plus en plus. Il faut, dans l'intérêt de l'humanité, espérer, désirer, recommander autant que possible la division des forces motrices et l'introduction de la machine au sein de la famille. Si déjà le fuseau et le rouet, rejoignant la rondache et l'armure d'acier, nous semblent des souvenirs du temps où la reine Berthe filait, si l'aiguille à tricoter tend aussi à disparaître, si l'aiguille à coudre est menacée, l'intérêt bien entendu et le devoir de l'industriel, comme la sollicitude éclairée du bienfaiteur charitable, commandent la diffusion des métiers à la Jacquart à bas et de la machine à coudre, en attendant que la vapeur, comme le gaz, portée à domicile, permette de réaliser le problème de la concentration du moteur avec la division du travail.

Mais nous nous sommes surtout occupés des questions morales qui se rattachent au problème. On peut les grouper sous trois chefs : 1° direction à donner à l'éducation des jeunes filles; 2° protection à leur assurer contre les tentations et les périls qui les menacent; 3° facilités et faveurs à leur ménager pour un établissement par mariage.

Nous sommes, comme catholiques, heureux et fiers des préceptes et des exemples que donnent au monde nos *sœurs dans la foi,* qui portent si dignement le nom de Filles de Saint-Vincent de Paul, de la Sagesse, du Sacré-Cœur, de la Sainte-Enfance, d'héritières de Sainte-Ursule, de Dames de la Sainte-Union, etc. Elles représentent pour nous les sanctuaires de la charité et les pépinières des grands dévouements où la pudeur et la chasteté fleurissent sous l'aile de la foi. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons que ces saintes phalanges se recrutent parmi les filles du peuple comme parmi les héritières des plus grandes fortunes et

des plus grands noms. Nous croyons qu'il faut favoriser les vocations pour le cloître ; mais là où la vocation n'existe pas, pour former les mères de famille et des ouvrières destinées à exercer un métier dans l'industrie privée, nous croyons que la mère doit être la première institutrice de ses filles, et que son *dévouement naturel* doit être éclairé, complété, mais non suppléé par le *dévouement surnaturel* de la religieuse ; c'est-à-dire que pour les filles qui ont une famille dont les membres ne sont pas frappés d'une indignité évidente, l'*externat* nous paraît préférable à l'internat. Nous leur souhaitons l'école publique pendant la journée et le foyer domestique le matin et le soir. Nous le souhaitons dans l'intérêt de la famille entière. Une mère qui garde sa fille est aussi gardée par elle. Pour les hommes, père et frères, il faut qu'ils soient arrivés à un rare degré de perversité pour ne pas être arrêtés, gênés dans leurs écarts par ce respect que l'antiquité avait caractérisé en disant : *Maxima debetur puero reverentia.*

Il y a de plus au foyer de la famille un enseignement pratique de la mère à la fille en ce qui regarde les soins du ménage, une initiation anticipée aux devoirs de la maternité, que le peuple a énergiquement exprimée dans son langage en appelant parfois la sœur aînée *la sœur maman*. Dans les meilleurs ouvroirs, on a cherché à suppléer à cet enseignement, à cette initiation, en faisant passer successivement les jeunes pensionnaires, dans la maison même, aux diverses fonctions de la ménagère, blanchissage, repassage, cuisine, etc.; et aussi en confiant les plus jeunes enfants à la surveillance des plus grandes. Ces exceptions, ces initiations ingénieuses méritent d'être louées, recommandées, développées, mais elles confirment notre règle. Sous un autre rapport, par cela même que nous connaissons et ne saurions trop admirer la pureté qui se conserve sous l'aile de la foi et derrière les grilles d'un couvent, nous craignons aussi le passage de la jeune fille, même devenue majeure, à la vie militante et périlleuse dans laquelle tôt ou tard elle doit entrer, comme nous craignons pour une plante de serre le passage à l'air vif et libre. Aussi, en faisant remarquer qu'il n'y aura jamais assez d'ouvroirs et d'internats pour les filles abandonnées, menacées, pour les enfants sans famille ou pour qui la famille elle-même, à cause de l'indignité notoire de ses membres, est un danger, nous avons pensé qu'il était bon de diriger également le regard et l'effort de la charité vers d'autres institutions. L'une d'elles, le *patronage*, est essentiellement catholique par son origine et par son caractère même. En effet, cette institution relativement nouvelle, comporte plus que des largesses pécuniaires, plus que d'excellents règlements, tels que nous pouvons les envier à certaines œuvres protestantes ou philanthropiques. Elle demande en outre le concours effectif du bienfaiteur, de la bienfaitrice. Il faut s'y donner soi-même, agir en personne. Le patronage, c'est une âme veillant sur une autre âme S'il est exercé sérieusement et, pour ainsi dire, avec un maternel amour, il permet de

prolonger l'instruction de l'école primaire dans l'école du dimanche et même dans les réunions du soir, plus difficiles à organiser pour les filles que pour les garçons. Il permettrait aussi de ménager la transition entre le séjour de l'ouvroir et la pleine liberté, en facilitant le placement en apprentissage ou dans un atelier de l'enfant, sous la garantie et la surveillance intermittente d'une patrone. Mais le patronage simple est surtout basé sur un échange de bons offices et sur les sentiments d'une affection réciproque. Suffira-t-il, dans les jours de crise, à l'âge où les passions de la jeune fille s'éveillent ou sont provoquées? Des hommes d'expérience ont vu là une lacune à combler ; ils ont cherché une sanction à cette protection bienfaisante et ils ont cru la trouver dans la *tutelle,* cette institution *civile* qui est une sorte de paternité légale, l'image de la maternité si elle est exercée par une femme ; elle établit entre le tuteur et la pupille des liens et des rapports analogues à ceux qui existent dans la famille naturelle ; elle donne sur la pupille le droit de garde et même le droit rigoureux d'emprisonnement par voie de correction, avec le concours du conseil de famille, et sous le contrôle de la justice. Il nous a paru utile d'indiquer le parti qu'on pourrait tirer d'une institution qui se retrouve dans toutes les législations, mais qui, dans beaucoup de pays malheureusement, n'est guère appliquée qu'aux riches, moins encore à cause des frais judiciaires qu'elle pourrait entraîner, que par suite de *l'erreur commune* qui n'y voit qu'une protection pour les biens, quoique la tutelle signifie aussi l'*administration de la personne.* C'est même à ce titre qu'elle devient absolument nécessaire comme condition préalable au mariage d'une orpheline mineure. Les mêmes considérations qui recommandent une application plus générale et mieux comprise de la tutelle civile, font aussi désirer une direction plus charitable, plus pieuse et en quelque sorte plus individuelle de la tutelle administrative. Outre ces précautions de droit commun, il faut aussi recourir aux mesures exceptionnelles de défense et de protection contre les sourdes menées du vice et les assauts de la débauche. Nous avons indiqué, avec la réserve que ce sujet délicat nous imposait, quelques améliorations possibles dans la législation pénale, surtout en présence des défaillances de l'opinion et des préjugés funestes.

En terminant ce rapport, messieurs, nous éprouvons le besoin de reporter notre pensée sur des aperçus et des espérances qui consolent : Rome, le siége temporel du Vicaire de Jésus-Christ et le centre de la Sainte-Église catholique, nous fournit ici un précieux exemple. Depuis longtemps les asiles charitables ouverts aux orphelines, non-seulement assurent aux jeunes filles sans famille, l'éducation religieuse, l'instruction élémentaire et l'apprentissage professionnel, mais encore facilitent leur établissement par mariage en leur ménageant une petite dot. Il suffit de signaler cette pensée charitable, pour faire comprendre à ceux qui m'écoutent qu'elle est susceptible de nombreuses et diverses applications.

qu'elle peut se rattacher utilement au principe des sociétés de secours mutuels, des assurances sur la vie, des tontines ou même de la simple épargne. On nous a cité des paysans qui, à la naissance d'un enfant, plantaient un arbre fruitier dont ils se promettaient à eux-mêmes de réserver les produits pour constituer plus tard à l'enfant un pécule. Cette prévoyance touchante peut se manifester ailleurs par un petit placement d'argent ; elle provoquerait l'aide des personnes charitables et aurait, ce me semble, les meilleurs résultats.

Puisse le vœu du Congrès de Malines signaler, féconder et agrandir une institution charitable qui doit être, à tant de titres, chère aux catholiques. La statistique, hélas! en relevant le nombre des enfants naturels, semble démontrer qu'on redoute les charges et les liens du mariage. Cette triste vérité a déjà donné naissance à l'admirable Société de Saint-François-Régis. L'expérience démontre aussi tous les jours que la femme isolée peut bien difficilement par son travail *gagner le pain du jour*. Lui préparer un petit capital destiné à lui assurer, sinon un revenu, au moins l'acquisition de ce petit mobilier qu'on appelle un ménage, comme on s'est déjà inquiété du logement, du mobilier et du coucher de la jeune apprentie, ne serait-ce pas faire un excellent placement de charité et combattre un déplorable fléau de notre temps? Ce vœu sera le dernier mot de ce rapport.

—

IV. — Rapport présenté au nom de la IIme section, par M. Henry de Riancey, sur la 4me question de son programme : *Patronage des classes ouvrières*.

Messieurs, autant d'ordinaire nous aimons à donner à nos résolutions un caractère précis et pratique, autant dans le rapport que je suis chargé de vous présenter, sur la 4me question de votre programme, il me paraît, par exception, utile et nécessaire de rester dans le domaine des principes et des généralités.

Si je ne me trompe, en effet, et je crois répondre en cela aux intentions de la section, ainsi qu'à celles de notre savant et honorable président à qui revient l'initiative de cette généreuse pensée, le patronage dont il s'agit ici, est plutôt un devoir moral et social qu'une œuvre définie de charité ou d'économie politique. C'est l'accomplissement d'un des préceptes fondamentaux de la fraternité humaine. C'est la mise en pratique d'une loi essentielle de l'ordre, de la justice, du bien ; c'est une des applications les plus impérieuses de ce grand mandat que, dans la société telle que la comprend l'évangile, chacun a à remplir vis-à-vis de son prochain : *Unicuique mandavit de proximo suo*.

L'oubli de ce mandat, messieurs, est l'une des plaies de notre époque. Vous savez que je n'aime pas à médire de mon temps et que personne plus que moi ne rend justice à ce qu'il peut présenter en fait d'efforts utiles et de

résultats consolants. Mais je ne puis, ni je ne veux fermer l'œil sur ses défauts. Or, l'un des plus tristes, c'est « l'individualisme ; » c'est la séparation, et comme le dit très-bien le programme, c'est « jusqu'à un certain point, l'antagonisme des classes. » Ce mal déplorable en soi, parce qu'il est la violation de l'amour mutuel que se doivent les enfants d'Adam et les cohéritiers de Jésus-Christ ; ce mal est dans le développement des institutions sociales actuelles, un péril redoutable pour la paix des États, et en même temps l'une des principales causes de la misère. Envenimé par les passions qui résident toujours au fond des cœurs, excité par le déploiement outré du luxe, par les convoitises des appétits et des ambitions, par l'augmentation des besoins inassouvis; aigri par les souffrances et par les déceptions; exploité par les doctrines subversives et les entreprises de révolution, que viennent favoriser encore le relâchement de tout frein religieux et moral et par la perte de la résignation, ce mal frappe les regards les moins prévenus, épouvante les plus fermes esprits, et appelle d'énergiques remèdes.

Parmi ces remèdes et concurremment avec les incomparables secours de l'apostolat, avec le zèle intelligent et infatigable de la charité, avec les graves méditations de la science, et les efforts de la législation, votre commission pense qu'il faut donner place à ce que nous avons nommé le « patronage chrétien. »

Ce patronage bien entendu, n'a rien de commun avec l'institution antique qui portait ce nom du temps de la république romaine. Tout le monde le sait, *la clientèle* du monde païen, avait vite dégénéré et était promptement devenue une sorte de servitude famélique sans dignité, sans honneur, et où l'orgueil du patron se croyait dégagé quand il avait jeté au client humilié une *sportule* misérable, en échange souvent de basses adulations ou de honteux services.

Il n'est pas question davantage des liens plus chrétiens, mais à jamais brisés de la vassalité féodale. Ces liens qui ont été un progrès admirable sur la rudesse et la tyrannie de la société païenne, ces liens d'honneur et de charité qui ont été longtemps la sauvegarde de la justice et de la faiblesse, ont servi de transition à la constitution moderne de la société. Les nations devenues adultes ne doivent pas se montrer ingrates pour les formes protectrices de leur adolescence et de leur jeunesse, et leur respect est d'autant plus légitime qu'il est sans péril. Les fleuves ne remontent jamais vers leurs sources.

C'est donc d'un devoir, non pas nouveau, mais dans ses applications, compris et accompli selon les besoins de la société moderne, que la section m'a chargé de vous entretenir.

Ce devoir est celui qui incombe à toute personne ou à toute collectivité de personnes à qui leur position donne autorité, influence et par conséquent responsabilité envers leurs semblables, et cela dans les divers ordres de la vie humaine, dans la famille, dans la cité, dans l'État.

Là, où il y a pouvoir, il y a charge. L'homme n'est irresponsable que vis-à-vis de la matière, et encore s'il en peut user il n'en doit pas abuser. Quand il a affaire à un autre homme, quand il est investi sur cet homme, sur cette créature intelligente et libre qui est son frère devant Dieu, d'une supériorité quelconque, il contracte envers ce semblable des obligations dont il ne se dégage pas seulement par la stricte observance de la justice. Avant tout il lui doit cette justice, et, sous ce rapport, son devoir rentre dans ce que Blakstone nomme les devoirs *parfaits*, *impérieux*, et dont rien ne saurait dispenser. De plus, à ce devoir *parfait*, se joint le devoir *imparfait* de la bienveillance, de l'assistance, du secours moral, intellectuel, religieux, charitable. L'homme commande, il dirige et emploie non-seulement des forces, mais des âmes, et à ces âmes, il doit respect, service et attachement. Voilà ce que nous entendons par le *patronage*.

Ce patronage, — c'est son essence même, — doit être libre et volontaire. S'il pouvait être imposé, s'il revêtait un caractère légal et obligatoire, il serait sans mérite, et au lieu d'être une protection, il ne tarderait pas à devenir une exploitation et une tyrannie. Ce serait alors, non pas seulement la constitution légale d'une féodalité industrielle, bien autrement oppressive que l'ancienne féodalité politique; ce serait la mise en tutelle de la plus nombreuse partie du genre humain au profit de la plus riche et de la plus puissante; ce serait une sorte de servage nouveau, qui enlèverait aux asservis leur dignité et leur indépendance, pour établir la rude domination de l'argent, lequel n'a pas d'entrailles.

Que cet asservissement soit le rêve de certains utopistes, peu nous importe. Nous parlons pour des chrétiens et pour des hommes de bon sens; c'est assez d'avoir caractérisé le patronage forcé, pour exprimer avec quelle indignation et quelle horreur nous le repoussons.

Nous ne voulons rien, dans cet ordre d'idées, que par la spontanéité et la liberté.

La contrainte et la force sont ici impuissantes; la loi même ne saurait être que d'un secours indirect. C'est la conscience qui a le don de se faire écouter et obéir.

Donc, à tous les points de vue et sous tous les rapports, le patronage doit être libre et volontaire : volontaire et libre dans l'acceptation, comme dans l'offre de ses bienfaits.

Son premier cercle d'action est la famille.

Le patronage, qu'on le veuille noter, est distinct de l'autorité paternelle, de l'autorité du chef de la maison; il est distinct de la charité de tous et de chacun; il est distinct des liens de la parenté. Mais qui ne voit qu'il garde un champ vaste et fécond, soit dans la bienveillance et l'appui que les plus favorisés sauront étendre sur ceux qui le sont moins? Hélas! avec la division des fortunes, avec la décadence des vieilles mœurs, l'esprit de famille, l'honneur du nom, le zèle de la maison ten-

dent trop à disparaître. Il n'y a plus de droit d'aînesse, et certes nous n'en demandons pas le rétablissement légal. Il n'y a plus de constitution patriarcale du foyer domestique. La place, j'oserai dire le trône de l'aïeul, est vide, et ce vide n'attire pas les respects d'en bas et les bénédictions d'en haut.

Le patronage « s'efforcera » sinon de remplacer ces lacunes, au moins d'y suppléer. C'est à lui que l'on pourra devoir, sinon la mise en pratique d'une plus large liberté testamentaire, au moins les conseils de protection et d'appui qu'un fils saura recueillir au profit de ses frères et de ses sœurs. C'est lui qui dictera ces enviables inspirations de l'esprit d'association par lequel les membres d'une même famille s'essayeront à confier volontairement, à l'un d'entre eux, la gestion et la conservation d'un patrimoine commun, le maintien d'un foyer de réunion et de rapprochement. C'est lui, enfin, qui engagera le plus intelligent, le plus favorisé de la fortune, le plus influent, à prendre à tâche d'aider, de recevoir, de protéger ses parents moins heureusement doués. N'insistons pas : mais qui méconnaîtrait les éléments de prospérité que, de cette manière, un patron éclairé et généreux aura dans la main, et qu'il fera tourner, s'il le veut, au profit du bien-être et de l'affection de la famille?

Que si de l'intérieur de la famille nous passons à l'intérieur de la maison, le patronage n'a-t-il pas à s'exercer sur une classe trop délaissée, et qui paye ce délaissement par de tristes représailles : la classe des serviteurs? Eux aussi, selon le beau langage de l'antiquité, qui est en vigueur encore dans la Rome des papes, eux aussi étaient et sont de la famille (*familia*, *famiglia*). Sans doute le mouvement des temps, l'éloignement des propriétaires de leurs domaines ruraux, la passion du gain, l'entraînement vers les cités, la décadence des mœurs, rendent difficiles et rares les rapports intimes qui s'établissaient autrefois entre les maîtres et les « gens de la maison, les domestiques. » Pourtant, la domesticité n'a pas cessé d'exister : faut-il, par une indifférence qui ne voit que le salaire, et s'inquiète peu des serviteurs à gages qui passent au travers de la famille sans y laisser de regrets, ou en n'y laissant trop souvent que des traces mauvaises ou funestes, faut-il abandonner toute espèce de tutelle morale sur des êtres qui ont une âme, et que nous admettons forcément dans les plus délicates fonctions de notre vie intime, dans ses secrets peut-être? Ce serait aussi peu moral que peu chrétien. Eh bien! que n'y a-t-il pas à faire sous ce rapport? Combien de maîtres, de maîtresses de maison comprennent, non pas seulement leurs devoirs rigoureux de surveillance, sur leurs serviteurs et leurs servantes, non pas seulement leurs obligations de justice et de religion, mais la nécessité de conseil, d'attachement, de protection qui seraient récompensés souvent, et qui, rencontrassent-ils des ingrats, satisferaient et dégageraient du moins la conscience?

En dehors de la maison, maintenant voici les ouvriers, les employés, les subordonnés de tout genre.

A la campagne, qui ne sait la toute-puissante influence que le propriétaire éclairé et zélé, que la châtelaine charitable, que le jeune homme instruit et dévoué, que la jeune fille pieuse prennent aisément pour le bien sur les personnes qui sont en contact immédiat ou même indirect avec eux ? Inutile d'y insister, et il suffira de rappeler ce beau titre que si souvent encore j'attache aux représentants de la propriété territoriale : « C'est la providence du pays. » Tout est dans ce mot. De même pour les chefs d'industrie, pour les maîtres d'ateliers, pour tous ceux qui, à des degrés divers, employent leurs semblables et leur commandent. Notre idiome français, si clair et si philosophique, ne s'y est pas trompé : il a donné le nom de patrons à ces supérieurs. C'est le cas d'appliquer le conseil fameux: « *Nominis imple mensuram.* »

Soyez à la hauteur de votre nom, nous permettrons-nous de dire à tous ceux que l'ouvrier et l'artisan honorent du titre de « patron. » Vous le pouvez et vous le devez ; qu'il vous suffise de rentrer en vous-même : vous trouverez dans votre intelligence et votre cœur le précepte et l'exemple.

Ajoutons-le, du reste, à l'honneur de notre temps, il ne manque pas de patrons dans la grande, dans la moyenne, dans la petite industrie qui comprennent et qui accomplissent ce devoir social. Votre Belgique, messieurs, nous en a donné de consolants témoignages, et notre France a aussi, sous ce rapport, de belles inspirations à admirer. Des églises, des écoles, des sociétés de secours, de consommation, de coopération, des caisses d'épargne, de prévoyance, de retraites, des maisons ouvrières, bien d'autres créations encore ingénieuses et charitables, sont là pour prouver que le patronage n'est pas un vain titre. Il faut y joindre, Dieu merci, l'action personnelle des patrons, qui est si puissante et qui vivifie les meilleures institutions.

Et ici, messieurs, nous n'entendons pas seulement parler des obligations que remplissent les chefs d'industrie isolés ; nous parlons aussi des devoirs qui incombent aux associations ou sociétés. Les directeurs ou les conseils de ces grandes puissances n'échappent point, selon nous, à la nécessité d'exercer le patronage. Les liens qui attachent des centaines, des milliers d'agents à une compagnie de chemin de fer, de mines ou de finances, enlacent le petit capitaliste qui a souvent quelques actions, autant que le riche industriel qui remue des millions. Aussi la part doit-elle être faite et largement faite dans les administrations, à l'exercice du patronage, et chacun doit y coopérer, soit par ses votes, soit par son dévouement.

On peut donc s'en rendre quelque compte. Le patronage chrétien, tel que le recommande votre section, est essentiellement volontaire et libre, mais il doit être général.

Que si, pour prendre un caractère plus efficace, il peut se revêtir de la forme féconde de l'association ; que si, par exemple, plusieurs propriétaires se réunissent dans un canton pour patroner les ouvriers agricoles, plusieurs industriels, pour patroner les artisans de métiers similaires : ces efforts rentreront essentiellement dans l'esprit du patronage chrétien tel qu'il doit être compris et pratiqué de notre temps. Votre section n'aura qu'à applaudir à un tel dessein, duquel elle attend les meilleurs résultats.

A ce propos, nous n'entrerons point dans le détail des différentes œuvres qui ont été ou qui ont dû être développées devant vous, patronage des enfants et de femmes dans les manufactures ; patronage des apprentis et des ouvriers ; patronage des soldats ; patronage des compagnons ; sociétés de secours de tout genre ; patronage des libérés ; patronage des convalescents, des infirmes, des aliénés, des vieillards ; prêts et constructions d'habitations : tout cela n'est, à divers degrés, que l'application de la pensée sociale et chrétienne dont nous cherchons à être ici les interprètes.

Et sous ce rapport, est-il nécessaire de faire remarquer combien la constitution des ordres religieux se prête admirablement aux applications variées du patronage, et de quelle aide bénie ils peuvent assister les bonnes volontés individuelles ou collectives dans les cités comme dans les champs ?

Telle est la pensée que notre section, messieurs, s'est formée du patronage ; tel est le but qu'elle voudrait offrir d'abord à l'acceptation du Congrès, et avec la tâche de la recommander aux efforts de tous les catholiques.

Elle ne croirait pas avoir tout fait, si elle ne terminait pas par un vœu qui s'adresse aux publicistes et aux législateurs. Les uns seraient invités à étudier la forme la plus efficace que pourrait employer le patronage tel que nous l'avons défini, de façon à en vulgariser les notions et à en assurer la pratique. Les autres seraient conviés à rechercher le moyen le plus propre d'introduire dans la loi, non pas des injonctions, non pas des coactions, mais des mesures qui, sans atteindre la libre disposition de la propriété, peuvent contribuer à donner plus de force aux institutions sociales, notamment à la perpétuité des héritages, à la conservation des familles, à l'association territoriale et industrielle. L'énoncé de ces idées et de ces indications suffit. L'activité intellectuelle, la méditation des gens de bien, le zèle de la charité feront le reste.

Puissent donc les classes supérieures, celles que la Providence a investies de l'influence de la richesse ou du pouvoir, puissent-elles comprendre que ces dons leur imposent de hautes responsabilités, dont il faut qu'elles acceptent le poids. De cette libre et généreuse acceptation, elles recueilleront dès ici-bas les fruits et la récompense, car leur dévouement et même leurs sacrifices, seront complétement payés par les bénédictions de cette clientèle chrétienne et libre, à laquelle elles auront

prodigué leurs soins ; par la satisfaction intime que la conscience procure, et qui est sans prix, par les germes de paix et de concorde, que de toute part elles auront semé autour d'elles dans la société reconnaissante. Sans compter, ce qui est le vrai mobile des âmes élevées et des cœurs catholiques, l'espoir de mériter les miséricordes éternelles.

La section a l'honneur, messieurs, de vous proposer l'adoption des résolutions contenues au n° 4, tel qu'il a été redigé par le Comité central.

—

V.—Rapport présenté, au nom de la IIme section, par M. P. DE HAULLEVILLE, sur la 5me question de son programme : *Œuvre du compagnonnage catholique.*

Messieurs, la question, telle qu'elle était posée au programme, n'a pas paru à la IIme section préciser d'une manière assez claire, le but qu'il s'agissait d'atteindre : la réalisation de la combinaison du principe du patronage et du principe de l'association. Ces deux principes peuvent et doivent se concilier et se prêter un mutuel appui.

Parmi les œuvres qui peuvent être citées à cet égard comme modèles, la section a porté particulièrement son attention sur les associations de compagnonnage (*Gezellen-Vereinen*), dont M. le chanoine Kolping, de Cologne, a été le fondateur en Allemagne, et dont il est encore aujourd'hui le principal directeur. L'organisation de ces associations est parfaitement connue, et déjà l'an dernier elle a donné lieu à d'intéressantes communications qui ont été insérées au Compte rendu de nos travaux. Ces communications ont été complétées au sein de la IIme section et seront reproduites dans l'exposé spécial de ses délibérations. Je crois dès lors pouvoir me borner à vous proposer en son nom de voter des remerciements à M. le chanoine Kolping pour le zèle intelligent et l'infatigable dévouement dont il a fait preuve en créant et en propageant le compagnonnage catholique en Allemagne, et d'exprimer le double vœu : 1° de voir se généraliser la pensée généreuse qui a donné naissance à cette institution, tout en tenant compte dans son application de la diversité des mœurs, des institutions, de la constitution individuelle des classes ouvrières, et en lui conservant son caractère de charité, de fraternité et de liberté ; 2° d'obtenir le concours des chefs d'industrie et généralement de toutes les personnes charitables, pour constituer des associations de ce genre, et notamment pour fonder dans l'intérêt des sociétaires, des écoles du soir où l'on donnerait l'enseignement professionnel aux adultes, des auberges ou de bons garnis, ainsi que des cercles où l'on procurerait d'honnêtes distractions.

(L'Assemblée, s'associant au vœu exprimé par la IIme section, adresse un solennel témoignage de reconnaissance à M. le chanoine Kolping, et ratifie les autres propositions qui lui sont soumises.)

—

VI. — Rapport présenté, au nom de la IIme section, par M. le comte A. LEMERCIER, sur la 6me question de son programme : *Applications utiles du principe de la mutualité et de l'association.*

Messieurs, la question de la mutualité et de l'association entre les ouvriers est une de celles qui me semblent les plus dignes de l'attention du Congrès. Jamais peut-être, en aucun temps, on ne s'est plus occupé de l'amélioration morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers; mais si nous devons de légitimes éloges aux hommes généreux et aux patrons intelligents qui se sont efforcés de trouver des solutions au redoutable problème du travail, il est juste de reconnaître que les ouvriers qui s'en rapportent à eux-mêmes pour sortir de leur état précaire, sont encore plus dignes d'éloge.

Et puis, il faut bien le reconnaître : nous sommes arrivés à une époque où les ouvriers, mus par deux sentiments, l'un bon, l'autre mauvais, aiment mieux faire leurs affaires eux-mêmes que de les laisser faire par les autres. Le bon sentiment, c'est celui de la dignité humaine qui accepte le moins possible l'aide d'autrui quand elle n'est pas indispensable; le mauvais sentiment, c'est celui qui grandit chaque jour chez les travailleurs et qui les rend jaloux de toute supériorité. Quoi qu'il en soit, il est impossible de nier la vérité de ces sentiments, et je loue pour ma part les organisateurs du Congrès d'avoir établi une distinction radicale entre les effets de la mutualité et les effets du patronage.

Il est superflu d'insister aujourd'hui, devant les hommes compétents qui m'écoutent, sur les sociétés de secours mutuels pour les cas de maladies et d'accidents, sur les sociétés de prévoyance pour la vieillesse et les infirmités. Ces études ont été souvent faites et il me paraît préférable de concentrer l'attention de l'assemblée sur les sociétés coopératives entre ouvriers.

Personne parmi vous, messieurs, n'ignore que l'association est le remède universel rêvé par les ouvriers pour guérir tous leurs maux. A la place des systèmes socialistes de la communauté, du phalanstère, de l'égalité des salaires, dont la majorité des ouvriers a fait bonne justice, à la place de ces systèmes, ils ont adopté l'association, l'association partout, l'association toujours. Examinons, nous les amis sincères des ouvriers, si ces aspirations, plus légitimes que les aspirations socialistes, sont vraiment une panacée pour la classe ouvrière. Je m'empresse de déclarer, dès le début, que si l'association bien appliquée n'est pas destinée à détruire tous les maux et toutes les misères, elle peut néanmoins aider puissamment à les diminuer.

Avant d'entrer dans l'examen des sociétés coopératives, il est bon d'établir que l'association est de beaucoup supérieure au patronage, non pas seulement parce qu'elle fait une part plus large à la dignité humaine et à l'initiative des intéressés, mais aussi parce qu'elle est applicable à

tous les ouvriers. Les ouvriers, en effet, se divisent en deux classes principales : les ouvriers agglomérés et les ouvriers isolés. Aux premiers seuls peuvent être appliqués les moyens de patronage, car s'il est facile à un patron de venir en aide à ses ouvriers, ce n'est pas chose aisée pour les personnes généreuses qui désireraient étendre les mêmes avantages aux ouvriers isolés. Et puis, il faut avouer que les aspirations des ouvriers que je signalais tout à l'heure, sont d'accord avec les idées de notre époque. Notre temps n'est plus au patronage, à l'aide bienveillante et bénévole du patron vis-à-vis de son ouvrier ; je l'ai déjà dit, l'ouvrier répugne à ce bien-être auquel il ne contribue pas par lui-même, et, tout en l'acceptant, il le range un peu dans son esprit à côté de l'aumône contre laquelle se révolte sa fierté. Nous tous qui nous occupons des apprentis, nous savons que même au sortir des mains de leurs familles ou de leurs bienfaiteurs, il est nécessaire, pour leur faire adopter la continuation du patronage, de le déguiser sous les apparences de la mutualité.

Il est bien entendu, messieurs, qu'en tenant ce langage je ne m'élève pas contre le patronage. Personne plus que moi au contraire ne rend justice aux industriels, aux manufacturiers, aux usiniers qui s'imposent des sacrifices souvent très-lourds dans l'intérêt de leurs ouvriers. Hélas ! ces honnêtes gens trouvent trop souvent l'ingratitude chez ceux qu'ils soulagent, pour que nous venions à notre tour les décourager en leur refusant les éloges qu'ils méritent. Mais ici, au Congrès de Malines, que faisons-nous ? Nous cherchons à tracer des règles d'une application facile et pratique, de nature à être généralisées dans le plus grand nombre de cas possible. Eh bien, notre devoir est de reconnaître que le patronage ne sera jamais un remède général contre la misère des classes ouvrières, et qu'il se refuse à toute organisation parce que, d'une part, les patrons ne peuvent être réglementés dans leurs bienfaits, et que, d'autre part, les ouvriers acceptent avec une sorte de répulsion ces soulagements auxquels ils ne contribuent pas.

Je me garderai bien d'insister davantage sur la question du patronage. Mon honorable ami, M. Henry de Riancey a été chargé de la traiter devant vous, et ce travail est en trop bonnes mains pour que je n'aie pas hâte d'en finir et de me borner à la question de l'association et de la mutualité.

La IIme section a été chargée d'étudier les applications les plus utiles et les plus pratiques du principe de la mutualité et de l'association pour assurer à la fois le bien-être et la moralisation de la classe laborieuse. En ma qualité de rapporteur, permettez-moi, messieurs, avant d'entrer dans les détails, de dire en principe que, suivant moi, la mutualité et l'association sont propres à améliorer sensiblement l'état matériel et moral des ouvriers. Mais entendons-nous bien : je ne viens pas proclamer que l'association mettra fin comme par enchantement à tous les maux de l'humanité ; je ne promets pas à ceux qui souffrent la richesse universelle ;

je dis simplement que par l'application raisonnable et prudente de l'association et de la mutualité, il est possible d'ameliorer sérieusement la situation actuelle de la classe ouvrière.

Je négligerai dans ce qui va suivre le côté moral de la question, et je mettrai au premier plan le côté matériel, parce que je suis convaincu que le jour où les ouvriers auront leurs intérêts matériels satisfaits, ils seront bien près de s'occuper de leurs intérêts moraux.

Cela dit, je sors des généralités pour aborder le côté pratique de la question.

Vous le savez, messieurs, la mutualité a été expérimentée par les ouvriers sous trois formes principales :

La mutualité dans la coopération ou l'association dans le travail ;

La mutualité dans le prêt ou les sociétés de prêt mutuel ;

Et enfin, la mutualité dans la consommation.

Associations dans le travail. — J'ai publié en 1857, un livre où j'ai traité avec détail les efforts tentés par les ouvriers en France pour faire réussir ce genre d'associations. Je me permets de vous y renvoyer, messieurs, pour les développements qui me sont interdits dans l'exposé sommaire que j'ai l'honneur de vous faire en ce moment (1).

L'amélioration du sort des classes laborieuses par l'association des ouvriers entre eux, se rencontre dans l'exposé de tous les systèmes socialistes. Mais c'est M. Buchez et le journal *l'Européen,* qui, les premiers, ont présenté les associations ouvrières comme une protestation contre l'exploitation des patrons et un remède contre le malaise des travailleurs.

Jusqu'à la révolution de 1848, l'idée s'est concentrée dans les journaux et les écrits républicains, et à l'exception de quelques rares essais, presque tous infructueux, elle n'a pas reçu d'applications. Il faut reconnaître pourtant que, depuis la publication de M. Louis Blanc sur l'organisation du travail et celle du journal *l'Atelier,* les ouvriers s'étaient approprié l'idée d'association, et qu'elle faisait partie de leur bagage révolutionnaire en 1848. Les événements de cette époque fournirent aux novateurs le moyen de mettre en pratique leurs théories, et M. L. Blanc put développer et appliquer ses principes dans la trop fameuse réunion du Luxembourg. Cette réunion, de l'avis des hommes pratiques, ne produisit aucun résultat sérieux. Les deux Assemblées législatives de la république vinrent, à leur tour, s'occuper de la question, et la Constituante encouragea les associations par un vote de trois millions de francs destinés à venir en aide aux sociétés ouvrières naissantes.

Cette facilité d'expérimenter les théories préconisées depuis si longtemps, ces encouragements accordés par les représentants du pays, firent surgir un grand nombre de ces associations. A Paris seul, il en fut créé plus de six cents ; cinquante-six de ces Sociétés, toutes à Paris, et vingt-six

(1) *Études sur les associations ouvrières* ; Adrien Le Clere, rue Cassette, 29 ; Paris.

en province, reçurent des encouragements de l'État, sur lesquelles neuf existent encore maintenant à Paris et cinq dans les départements.

A côté de ces sociétés subventionnées, se créèrent un plus grand nombre d'associations laissées à leurs propres forces ; beaucoup sont tombées, quelques-unes ont survécu et prospèrent. Mais dans ces sociétés libres, comme dans les sociétés subventionnées, l'expérience et la pratique ont fait évanouir bien des illusions, et ramené les associés aux idées saines et rationnelles. Pour ces ouvriers associés, l'exploitation du maître n'est plus qu'une accusation sans fondement : les profits illicites du patronat au détriment du salariat, sont devenus des mots sonores et vides de sens.

Toutefois les succès isolés prouvent que l'association ouvrière, renfermée dans des limites restreintes, n'est pas impraticable ; si elle n'est pas un topique, un remède universel, elle peut être une exception et une exception heureuse. Il faut pour cela que ces sociétés se soumettent à des conditions qui peuvent se résumer ainsi : la supériorité reconnue et incontestable de la gérance ; — la liberté laissée à chaque associé de se retirer à sa guise et la liberté laissée au gérant de ne pas employer tous les associés et de les renvoyer pour des motifs sérieux ; — la possibilité de prendre des ouvriers auxiliaires ;—l'administration laissée complétement au gérant, surveillé seulement par un conseil purement consultatif ; — la fixation d'un apport social peu élevé et son accroissement graduel par l'épargne ; — l'inégalité dans les salaires, l'égalité dans les bénéfices ; — une seule caisse sociale, c'est-à-dire la suppression de la caisse d'assistance et de la caisse du fonds de retenue indivisible ; — une durée limitée de la société ;— une réunion d'ouvriers d'élite.

La seule énumération de ces conditions prouve l'impossibilité de la généralisation des associations ouvrières ; en examinant chacune d'elles de plus près et en détail, tous les hommes de bonne foi seront amenés à la même conclusion.

Dans ces associations il est indispensable de ne rien imposer aux ouvriers et de leur laisser une complète liberté. Réglementer les associations ouvrières, en effet, ce serait supposer la possibilité de leur généralisation, et ce serait une imprudence dont la société tout entière et les ouvriers eux-mêmes auraient à se repentir.

Si je ne craignais d'abuser trop longtemps de votre attention, messieurs, je vous citerais quelques exemples d'associations ouvrières existant en ce moment et qui prospèrent ; mais j'ai cru devoir me borner dans ce rapport aux règles générales, en vous renvoyant aux livres spéciaux sur la matière.

Associations dans le crédit.—Il existe en Angleterre quelques sociétés de prêt mutuel ; mais c'est surtout en Allemagne que ce genre d'associations s'est développé. On y compte plus de six cents sociétés qui font au moins cent millions d'affaires par an.

M. Batbie, l'éminent économiste qu'il faut citer lorsque l'on traite cette question de crédit mutuel, disait récemment à la Société d'économie charitable de Paris, que pour bien se rendre compte de la façon dont fonctionnaient ces sociétés, le mieux était d'examiner des statuts les meilleurs, et il prenait pour modèles ceux de la Société de Delitszch. « La part sociale de chaque associé, disait-il, est de 150 francs versés soit de suite, soit au moyen de cotisations hebdomadaires, représentant la valeur d'environ 55 centimes par semaine. Chaque sociétaire a d'abord le droit absolu d'emprunter sur sa seule signature la valeur de son versement. Mais si sa part sociale, 150 francs, est parfaite, le comité-directeur peut l'autoriser à emprunter, toujours sur sa seule signature, le double de son capital. Si le sociétaire n'a pas parfait son capital, on exige de lui d'autres garanties, par exemple d'autres signatures. L'intérêt de ces emprunts, joints au droit de commission, s'élève à 8 p. c. On ne saurait s'en plaindre, car le sociétaire trouve un dédommagement dans les bénéfices auxquels il participe. »

Tels sont, rapidement esquissés, les principaux traits des sociétés allemandes.

Tandis que l'Allemagne atteignait par l'association de si heureux résultats, ignorés encore de nous, des associations semblables naissaient en France des mêmes besoins, et réunissaient le même caractère comme elles avaient le même but. Depuis 1857, plusieurs associations de ce genre ont été formées par des ouvriers, et leur nombre est d'environ trente-cinq. Nous ne saurions trop encourager ces essais, mais ils entraînent de grandes difficultés, et je les crois dignes de toute l'attention et de l'étude des honnêtes gens.

« Le premier but à atteindre serait d'arriver à la constitution légale de ces sociétés, et il faut le reconnaître, cela n'est point possible dans les conditions que leur fait la législation actuelle en France.

« Ainsi dans de semblables associations la mobilité du personnel est nécessaire ; la loi pourtant ne le permet pas, car elle veut que le nombre des associés soit déterminé au moment de la constitution sociale, et que le public soit tenu au courant des changements qui pourraient se produire sous ce rapport. En ce qui concerne le capital, même impossibilité. Ne faut-il point, d'après la législation française, que le capital soit déterminé, tandis que pour les sociétés dont nous parlons, il nous faut admettre une formation successive, un accroissement indéfini du capital. »

Pour remédier aux inconvénients signalés par M. Batbie, la Société d'économie charitable de Paris a adopté un projet de loi dont les principales clauses avaient été discutées à l'avance par une réunion spéciale composée d'hommes considérables et dont l'honorable M. Odillon-Barrot était le digne président.

Je crois ne pouvoir mieux faire, messieurs, que de citer textuelle-

ment les articles du projet de loi adopté par la Société d'économie charitable.

« Art. 1er. Toutes les sociétés, quel que soit leur objet, et particulièrement les sociétés de coopération pour la vente des objets de consommation, pour le crédit entre associés, et pour la production d'objets fabriqués, peuvent se former sans autorisation préalable, lorsque leurs statuts sont conformes aux conditions prescrites par la présente loi.

« Art. 2. Le capital social est formé au moyen de cotisations périodiques dont le *maximum* ne dépasse pas 10 francs. Toutefois, un premier versement, dont le *maximum* est fixé à 100 francs par associé, peut être fait au moment de la constitution de la société.

« Art. 3. Un extrait de l'acte social indiquant :

« 1° Le nom du gérant ;

« 2° Les noms des membres du conseil de surveillance ;

« 3° Le chiffre de la cotisation hebdomadaire ;

« 4° La date de la formation de la société ;

« 5° Les pouvoirs conférés au gérant ;

« 6° La nature des opérations que la société se propose de faire ;

« Sera affiché au conseil des prud'hommes ou au tribunal de commerce dans les lieux où la juridiction des prud'hommes n'est pas établie. Dans les communes où il n'y a pas de tribunal, ledit extrait sera affiché à la justice de paix du canton.

« Art. 4. Les assemblées générales des sociétaires pourront être tenues sans autorisation préalable, moyennant la déclaration faite au préfet de police à Paris, au préfet ou sous-préfet dans les chefs-lieux de département ou d'arrondissement, et au maire dans les autres communes.

« Art. 5. Chaque associé prend part aux bénéfices de la société proportionnellement à son capital.

« Art. 6. Les pertes sont réparties par contributions sur les associés, et chacun n'est tenu que de sa part et portion. L'obligation solidaire n'existe à l'égard des tiers qu'autant qu'elle a été formellement stipulée dans les statuts.

« Art. 7. Les statuts seront rédigés par acte sous seing-privé si tous les sociétaires savent signer. Ils le seront par acte authentique lorsqu'un membre fondateur ne pourra pas signer.

« Art. 8. L'adhésion des membres nouveaux sera prouvée par le procès-verbal de la délibération sur leur admission. Ledit procès-verbal sera signé par le sociétaire admis ou par les membres qui l'ont présenté. »

Au reste, messieurs, je ne crois pas pouvoir mieux faire, pour de plus amples renseignements sur les sociétés de crédit mutuel, que de vous renvoyer à la *Revue d'économie chrétienne*, cette utile publication de la

Société d'économie charitable de Paris, et au livre si remarquable de M. Batbie, *le Crédit populaire* (1).

Associations dans la consommation. — Vous venez déjà de voir, messieurs, dans le projet de loi que je vous ai cité à propos de l'association dans le crédit, que ses dispositions pouvaient s'appliquer aux associations dans la consommation. Ce qui est aussi indispensable que la réglementation par la loi, c'est pour toutes ces sociétés la rédaction de statuts modèles ou types, destinés à être imités par les sociétés, afin de leur faire obtenir des résultats sérieux et d'éviter la ruine des espérances de leurs membres. Le danger, en effet, dans les sociétés entre ouvriers, c'est que leurs membres se laissent aller à un élan trop généreux et sacrifient trop facilement les intérêts aux sentiments. Si les ouvriers ont l'ambition de faire leurs affaires eux-mêmes, il est indispensable qu'ils apprennent qu'en matière d'argent et de commerce, l'intérêt général doit toujours l'emporter sur les intérêts particuliers. Et, comme livrés à eux-mêmes, ils oublieraient aisément cette règle élémentaire d'économie, il est de toute nécessité de leur tracer à l'avance des limites protectrices contre leurs entraînements.

Ici, messieurs, se place une question très-délicate, à savoir si nous conseillerons simplement aux ouvriers d'adopter les statuts modèles, ou si nous croirons préférable de faire passer ce conseil dans la loi. Pour mon compte, je suis l'adversaire déclaré de la réglementation trop absolue, et je vous propose de laisser aux ouvriers la faculté de se constituer en sociétés, soit en acceptant les statuts modèles dans leur intégrité, soit en les modifiant ou même en les rejetant. — J'entends d'avance l'objection qui me sera faite. Quoi, me dira-t-on, vous savez qu'avec certaines dispositions statuaires, les sociétés ouvrières seront forcément ruinées, vous reconnaissez vous-même l'entraînement naturel des ouvriers à accepter des dispositions imprudentes, et vous ne voulez pas que la loi vienne leur servir d'égide? A cela je réponds : En poussant l'ouvrier dans la voie de la mutualité, j'admets qu'il est sorti de l'enfance, qu'il a atteint l'âge d'homme. La loi n'empêche pas l'homme fait de commettre des fautes si elles ne nuisent pas à l'ordre public, et la meilleure leçon de sagesse est toujours celle que l'on prend à ses dépens. Quand les sociétés mutuelles auront vu par des catastrophes successives que les statuts particuliers ne sont pas bons, elles reviendront elles-mêmes aux statuts types. Ce retour sera préférable à une acceptation forcée de ces statuts, car il sera la consécration de leur valeur. Et on aura ainsi respecté le grand principe de la liberté humaine si souvent sacrifiée de notre temps.

Néanmoins, mon amour de la liberté ne va pas jusqu'à négliger les

(1) *Le Crédit populaire*; chez Cotillon, 6, rue Saint-Hyacinthe, Paris. — *Revue d'économie chrétienne*, Adrien Le Clere, 29, rue Cassette, Paris.

leçons du passé, et il serait opportun d'engager les législateurs des différents pays à suivre pour les sociétés mutuelles l'exemple donné par l'Assemblée législative de France, lors du vote de la loi sur les sociétés de secours mutuels. J'ai donc l'honneur de proposer au Congrès d'exprimer le vœu que, dans chaque pays, une loi fut rendue pour établir les statuts modèles des sociétés coopératives, tout en laissant la liberté à ces sociétés de les accepter ou de les modifier, mais assurant des avantages sérieux aux sociétés qui les adopteraient. En procédant ainsi, la liberté et l'intérêt bien entendus des sociétés seront à la fois sauvegardés, et l'on obtiendra le résultat le plus satisfaisant.

Si les sociétés de crédit mutuel ont eu plus de succès en Allemagne, les sociétés de production mutuelle plus de succès en Angleterre, c'est en France que les sociétés de consommation ont le mieux prospéré. Je me bornerai à citer la Société de Grenoble, et à vous renvoyer, messieurs, pour les détails de cette association, au livre excellent de M. Frédéric Taulier, l'un des promoteurs les plus convaincus de ce genre d'association (1).

J'en ai dit assez, messieurs, je l'espère au moins, pour légitimer les conclusions que nous vous proposons de faire adopter par le Congrès, et qui sont le résumé succinct mais exact de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire.

Si la mutualité dans la production ne peut être généralisée, la mutualité dans le prêt et dans la consommation est destinée, en se développant, à assurer à l'ouvrier une plus grande somme de bien-être, tout en l'éloignant de l'esprit révolutionnaire.

Le moyen le meilleur de propager les sociétés de prêt mutuel et de consommation mutuelle, est l'adoption par elles de statuts modèles préparés par des hommes compétents, où les préceptes de l'association seront codifiés de façon à sauvegarder à la fois les intérêts de la société mutuelle et de chacun de ses membres.

Dans le pays où le législateur croirait devoir faire une loi de ces statuts modèles, il ne devrait pas en rendre l'adoption obligatoire aux sociétés mutuelles, mais seulement accorder à celles qui adopteraient ces statuts des avantages particuliers.

VII. — Rapport présenté au nom de la IIme section, par M. DE RICHECOUR, sur la 7me question de son programme : *Amélioration des habitations ouvrières.*

La question du logement est, pour les classes ouvrières et nécessiteuses, une des principales difficultés du temps présent. Il ne suffit pas à l'ouvrier de gagner à la sueur de son front le pain qui doit soutenir son existence et celle de tous les siens : l'habitation est, avec la nourriture,

1 *Le Vrai livre du peuple*. Maisonville et fils et Jourdan, rue du Quai, 8, Grenoble

le premier besoin de l'homme. Mais, si grâce aux progrès de ce siècle, la nourriture est devenue moins coûteuse et meilleure pour le peuple, il n'en est pas de même de l'habitation. Les développements des grandes villes, en mesurant à tous avec moins de parcimonie le bienfait de l'air et du soleil, ont des résultats qui doivent être pris en considération par les gouvernements et aussi par la charité privée. Parcourons les larges et somptueuses voies qui, dans les grandes villes, ont remplacé les rues tortueuses de nos anciennes cités ; qu'y voyons-nous? des palais ou des maisons splendides. Le goût moderne y a réalisé des prodiges de confortable et d'élégance ; mais par là même il semble que l'on ait pris à tâche de rendre ces habitations inaccessibles aux petites bourses des ouvriers et des pauvres : à Paris seulement ce serait un travail tristement curieux que celui qui vous dirait combien de familles de la classe ouvrière ont été chassées des logements qu'elles occupaient, là où l'on admire aujourd'hui les splendeurs de la rue de Rivoli. Si l'élévation des loyers leur interdit de se loger même aux étages supérieurs des somptueuses demeures qui ont remplacé les masures d'autrefois, il faut en conclure que les améliorations matérielles des grandes cités, à côté de leurs avantages incontestables, ont une inévitable conséquence : celle d'amener l'émigration des classes ouvrières loin du centre du mouvement industriel et commercial. Mais est-ce un résultat social aussi avantageux qu'il le paraît au premier abord à certains économistes? Nous ne le pensons pas. Dans ce siècle où tant de causes déplorables ont multiplié les barrières et les divisions entre les diverses classes de la société, nous pensons qu'il n'est pas bon d'y joindre encore des obstacles matériels qui, en éloignant par une contrainte violente le pauvre du riche, ne peuvent que les rendre plus étrangers l'un à l'autre et partant plus hostiles. C'est surtout lorsqu'on étudie du point de vue chrétien cette question délicate que l'on est forcé de protester contre cette séparation brutale quasi-mathématique qui se traduit dans la pratique par ces faits étranges : au cœur de la cité, pour le millionnaire, un palais brillant ; à la porte, dans le faubourg voisin, pour le pauvre et le travailleur, une misérable hutte ! Une civilisation vraiment chrétienne n'admet pas que de tels contrastes tendent à se généraliser ; elle doit faire tous ses efforts pour que le pauvre ne soit pas si loin du riche dans tous les sens de ce mot, et elle affirme sans crainte d'être démentie, que cela n'est bon ni pour les uns ni pour les autres.

Nous croyons donc que cette question doit préoccuper les gouvernements qui ont à cœur de diminuer les causes de ces divisons sociales si fécondes en catastrophes, et à qui appartient l'initiative des réformes et des règlements relatifs aux modes et aux conditions des constructions de divers ordres. C'est en s'inspirant de cette considération qu'une minorité de la section d'économie chrétienne avait élevé quelques doutes sur l'opportunité de donner une place distincte parmi les travaux du Congrès

à un ensemble de mesures destinées à améliorer les habitations ouvrières. Le problème, disait-on en ce sens, dépasse la limite et les forces de l'initiative individuelle de la charité : il ne peut être question que d'un vœu stérile et inefficace, tant que les gouvernements ne comprendront pas qu'il s'agit ici d'un des objets le plus inquiétants et les plus délicats de leur mission. Mais à cette objection, il fut répondu fort judicieusement que si un programme de moyens à employer pour faciliter et améliorer la construction des logements d'ouvriers servait à montrer aux gouvernements ce que la prévoyance charitable désire et appelle de tous ses vœux, il aurait sa raison d'être, alors même qu'il ne devrait pas se traduire en pratique immédiate. C'est sous le bénéfice de cette considération que la section a voté le § 7 du programme des questions soumises au Congrès, en s'associant à l'ensemble des idées qui y figurent. Les buts principaux à atteindre sont, entre autres, de séparer dans le logement les âges et les sexes, de respecter les lois fondamentales d'hygiène, de propreté, de commodité, de maintenir les loyers à un taux en rapport avec les ressources des ouvriers, d'éviter les agglomérations trop nombreuses sur un point déterminé, et de disséminer les habitations ouvrières au milieu des habitations affectées aux classes aisées.

Parmi les divers moyens énoncés dans le programme pour atteindre ce but, la section a remarqué la proposition d'associer les sociétés de secours mutuels aux combinaisons financières qui auraient pour objet les divers modes de constructions ouvrières ; elle a pensé qu'il ne serait pas sans inconvénient d'affecter à cette destination les ressources provenant de la mutualité créée pour faire face à une nature de besoins d'un ordre très-distinct : il a donc été décidé que l'on remplacerait dans ce n° 4 les mots *Sociétés de secours mutuels* par les mots *Sociétés de bienfaisance,* en supprimant tout ce qui, dans cet alinéa, est relatif à la mutualité. Le n° 7 proposait d'associer à l'œuvre de l'amélioration des habitations ouvrières la réforme aujourd'hui demandée de toute part des sociétés commerciales, dans le sens de l'extension du principe de la responsabilité limitée. Il y a là deux ordres d'idées et de faits essentiellement différents : et la réforme des sociétés commerciales ne peut que se compliquer si l'on y joint sans nécessité une application fort délicate qui ne rentre pas dans le cercle d'opérations auxquelles peut se prêter plus facilement par sa nature mobilière une société commerciale. La section a donc décidé la suppression du n° 7.

Sous le bénéfice de ces observations, j'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée générale de ratifier le projet de solution de la 7me question, tel qu'il a été amendé par la section d'économie charitable.

—

VIII. — Rapport présenté au nom de la IIme section, par M. Jacques Jacobs, sur la 8me question de son programme : *Moyens de combattre l'intempérance et l'abus des boissons fortes.*

Messieurs, votre IIme section a bien voulu me confier la rédaction du rapport sur la 8me question de son programme, relative aux remèdes à apporter à l'intempérance et à l'abus des boissons fortes.

En exécution de ce mandat, je me propose de faire ressortir sommairement l'importance de la question, la gravité du mal, son extension incessante, ainsi que la valeur des remèdes proposés, et les appréciations auxquelles ils ont donné lieu au sein de votre section.

De savants publicistes, des hommes d'État, des médecins de renom, des philosophes, des prélats éminents, de saints docteurs ont depuis des siècles, signalé les périls et stigmatisé les excès de l'intempérance.

Les conciles, les académies, les assemblées législatives ont tour à tour retenti de plaintes énergiques et d'avertissements réitérés.

De nos jours, les habitudes d'intempérance, l'abus des liqueurs alcooliques ont pris, surtout dans la classe ouvrière, une extension déplorable et menaçante. Il y a là un véritable abîme ouvert sous nos pas, abîme sur lequel la statistique jette de lugubres clartés.

La consommation annuelle des liqueurs fortes était aux États-Unis, en 1828, de 300 millions de litres, d'après la statistique dressée par M. le juge Crauch. Ce chiffre est sans doute bien dépassé aujourd'hui.

En Angleterre, la consommation s'élève actuellement à plus de 180 millions de litres.

En Suède, pays qui occupe le plus haut degré de cette honteuse échelle, la consommation atteint 200 millions, soit près de *cent* litres par personne, en établissant le calcul sur la moitié de la population.

Il y a quelque chose de plus effrayant encore que ces chiffres : c'est leur progression de jour en jour plus rapide.

En France, la production de l'eau-de-vie s'élève en dix-huit ans, de 1828 à 1846, dans la proportion de 100 à 160.

M. le docteur Decaisne nous l'apprend dans son : *Étude médicale sur les buveurs d'absinthe*, qui a été communiquée à l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 1er août 1864, et qui nous a fourni de précieux renseignements.

En Belgique, le *Journal de Bruxelles*, dans son numéro du 5 janvier 1862, dit que dans une période de dix ans, la consommation avait doublé parmi les populations rurales. Nos grands centres d'industrie et de commerce, ont encore bien plus à souffrir des ravages de ce fléau.

Dans quelques cantons Suisses, la marche ascensionnelle est encore plus frappante. Ainsi, à Genève, on consomme aujourd'hui deux fois

plus d'eau-de-vie, qu'il y a vingt ans ; à Berne, *vingt* fois plus, qu'il y a cinquante ans !

Ces habitudes si fatales et si universellement répandues entraînent après elles un nombreux cortége de malheurs et de désastres.

Énumérons-en les effets les plus calamiteux :

1° La *déperdition, dans une large mesure, du capital individuel et de la richesse nationale.*

A Manchester, il se dépense plus de 25 millions de francs en liqueurs fortes ; et à Glascow, 50 millions ; à Londres, 75 millions, la moitié du budget de la Belgique ! Aux États-Unis, en 1828, 48 millions de dollars, la fortune de toute une génération ! Quel dur impôt prélevé sur les classes laborieuses ! Il absorbe les rares excédants des salaires sur les dépenses. Il épuise ce qu'il serait possible de consacrer à l'épargne qui féconde le travail et ennoblit l'homme ; à l'éducation, à l'apprentissage, à l'établissement des enfants, à un foyer plus salubre, à un logis plus spacieux, à un vêtement meilleur, à une alimentation plus fortifiante ; et même hélas ! il enlève une partie des ressources strictement nécessaires pour restaurer les forces de la mère, pour améliorer la nourriture de l'enfant, pour procurer le pain de la famille.

Comme autrefois le serf était rivé à la glèbe, ainsi nos classes ouvrières, adonnées à l'intempérance, sont fatalement enchaînées et perpétuellement replongées dans la misère. Le paupérisme n'a pas d'auxiliaire plus sûr que l'abus des boissons fortes.

D'après les documents officiels, l'alcool fournit à l'Angleterre les deux tiers, aux États-Unis les trois quarts de leurs pauvres.

2° *L'ébranlement de la santé, l'abrègement de la vie, la dépopulation des contrées affligées de ce mal.*

« Rien ne dépravе les appétits des organes, dit Alibert (1), comme « les profusions et la prodigalité. » Des maladies aussi multiples que cruelles, souvent héréditaires, frappent l'ivrogne, le poursuivent et le châtient jusque dans sa postérité. Pour les États-Unis, M. Crauch évalue à quarante mille par an le nombre des malheureux dont la vie est abrégée, en moyenne de dix ans, par l'abus de l'alcool. M. Rutz, médecin aux Antilles, met les trois quarts des morts prématurées des nègres au compte « de ces liqueurs dont le feu meurtrier brûle les entrailles, » suivant l'énergique expression d'un Père de l'Église, saint Ambroise.

3° *L'altération et le désordre des facultés mentales.*

On peut constater partout de tristes et éclatants exemples de cette vérité ; tous les pays peuvent citer de nobles intelligences troublées et éteintes par ces pernicieuses pratiques. Le registre des admissions à l'asile de Charenton, pour 1857, attribue aux excès de boisson un tiers des aliénations mentales. En Angleterre, la proportion est d'une moitié. Très-souvent la folie alcoolique conduit au suicide.

(1) *Physiologie des passions*, section Ire, chap. XIII.

4° La dépravation et l'accroissement des vices et des crimes.

Le concile d'Agde (canon 41e), flétrissait déjà l'ivrognerie comme « mère nourricière de tous les vices. » Qu'on consulte les registres de la justice criminelle et ils ratifieront une appréciation aussi sévère. Ce funeste penchant est la source de la moitié, même des trois quarts des délits et des crimes; de la presque totalité des attentats contre les personnes, du plus grand nombre des récidives. Ces dernières proportions ont éte simultanément constatées pour l'Angleterre et pour les États-Unis; elles concordent à peu près avec celles signalées au Sénat français, le 28 juin 1861, par le discours de M. Dumas et le rapport de M. Lefebvre-Duruflé.

Voilà une faible et imparfaite esquisse des ravages de cette sorte d'épidémie. Nous ne saurions mieux résumer cet exposé que par la définition aussi concise que profonde de saint Ambroise : « *Fomentum libi-* « *dinis, incentivum insaniæ, venenum sapientiæ hæc sensus hominum* « *mutat et format* (1). »

Que convient-il de faire en présence de ce lamentable tableau? Peut-on espérer de déraciner complétement un mal qui a jeté de si profondes racines? Faut-il, au contraire, se croiser les bras et se borner à gémir sur une calamité qui défie tous les remèdes? — Non! il importe à la fois de ne pas se laisser aller à de trop faciles illusions ni à de lâches découragements. Sans doute, il y aura toujours des intempérants, comme il y aura toujours des débauchés, des voleurs, des homicides, et aussi des infirmes et des indigents. Mais de même que la parole divine nous a dit : Vous aurez toujours des pauvres parmi vous, mais quand vous voudrez, vous pourrez leur faire du bien; de même, en ce qui concerne le triste vice que nous dénonçons, il est en notre pouvoir, il est de notre devoir de le combattre sans retard. Si l'on ne peut arrêter entièrement le cours de ce torrent dévastateur, il est au moins possible d'en restreindre les ravages et d'en contenir les débordements.

C'est sous l'empire de cette pensée, messieurs, que votre IIme section a abordé la discussion des remèdes à apporter à cette plaie sociale.

Quelque pénétrée qu'elle fût de la gravité du fléau et de l'urgence d'en arrêter la propagation, elle n'a pas cependant cru devoir recommander la plupart des mesures indiquées, à cet effet, à titre d'exemples, dans le programme rédigé par le Comité central. Nous citerons notamment les moyens radicaux, comme l'interdiction de la vente et de l'importation des liqueurs fortes et la suppression absolue des distilleries. Ils ne peuvent s'appliquer, selon nous qu'à certains pays isolés de tout contact commercial avec les autres. C'est ainsi que nous avons rencontré des prohibitions de cette nature dans quelques contrées reculées de l'Union américaine et de l'Afrique; au Sénégal, entre autres, où récemment le

(1) *De Eliâ et jejunio*, cap. XIV.

conseil d'administration a émis le vœu de la liberté douanière, M. le colonel Faidherbe, gouverneur de la colonie française, a fait des réserves et a déclaré incliner à la prohibition ou du moins à des droits très-élevés, en ce qui concerne les liqueurs. — « On ne se sent pas le courage de l'en blâmer », dit M. Jules Duval en discutant cette mesure dans le *Journal des Débats*, « car le commerce de l'eau-de-vie plonge toute la « Sénégambie dans le plus affreux état de dégradation physique et « morale. M. Faidherbe se propose d'aider de tout son pouvoir les « chefs indigènes à interdire eux-mêmes l'entrée des liqueurs fortes « dans le pays ; et déjà quelques-uns d'entre eux ont pris l'engagement « de briser tous les vases contenant l'eau-de-vie qu'on introduirait « chez eux. Le commerce français n'aurait pas à regretter cette réaction « au profit de la sobriété et de la moralité : car la production du pays « en sera beaucoup améliorée. — Le funeste et souvent mortel poison « dont on abreuve les populations africaines, éteint en elles toute activité, « absorbe toute épargne et en fait une très-misérable clientèle, tandis « que des habitudes de travail régulier leur permettraient de consommer « une multitude d'utiles produits d'Europe. Si l'on ne peut atteindre « l'ivresse abrutissante par la seule influence morale, il faut bien par- « donner à la politique, pour l'honneur de la civilisation, l'emploi des « ressorts qui lui sont propres. »

Certes, dans les pays situés dans des conditions exceptionnelles, l'emploi de ces mesures rigoureuses peut paraître légitime et opportun ; mais elles seraient en Europe difficiles à concilier avec les principes politiques et économiques de notre législation.

En dehors de ces remèdes extrêmes, d'autres moins absolus ont été appliqués ou recommandés. Divers orateurs en ont successivement discuté le mérite. La section a accueilli avec sympathie les vœux qui appellent la promulgation de lois et de règlements de police sur l'ivrognerie. La convenance de ces prescriptions légales ne saurait être contestée, surtout à l'égard de l'ivresse qui porterait atteinte à la sûreté ou à la décence publiques, qui occasionnerait ou du scandale ou du désordre. Il en est de même des restrictions à apporter à l'introduction et au commerce de boissons dans les fabriques, ateliers, chantiers, casernes, prisons, etc. ; — de l'augmentation des droits grévant la fabrication et le débit des liqueurs, etc.

Le mérite et la justesse d'autres propositions ont été contestés ; telles sont : le retrait du *drawback* aux navires exportant des spiritueux ; l'aggravation des peines pour la fraude commise par les distillateurs et les marchands.

Une défaveur marquée s'est également manifestée à l'égard des résolutions qui auraient pour résultat d'exagérer l'action des administrations locales sur les débits de boissons.

Au point de vue de la liberté politique et électorale, une multitude

d'abus sont inhérents à cette action, déjà peut-être trop étendue et trop puissante.

La section s'est ralliée en principe aux innovations qui aboutiraient au dégrèvement des boissons et des aliments fortifiants et salubres.

Au sujet de ces réformes, un des membres de la section a formulé le vœu général de l'abolition des douanes. Cette question, malgré son incontestable importance, a paru élargir outre mesure le cadre du programme. La révision des lois douanières ne pouvait en effet être abordée que très-incidemment, à raison de l'influence qu'elle pourrait exercer sur le commerce des spiritueux. Votre section dès lors s'est crue obligée de passer à l'ordre du jour sur une proposition qui, malgré les sympathies qu'elle pouvait rencontrer dans son sein, lui paraissait étrangère à ses travaux et dépasser les limites de ses attributions.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des mesures à prendre par les gouvernements, les législatures et les communes. Mais l'action des pouvoirs publics est nécessairement imparfaite et limitée. Or, remarquons-le bien : il s'agit d'un vice, d'une passion, d'une habitude personnelle; pour l'extirper où le refréner, il faut une puissance plus efficace que celle des lois et des règlements.

C'est cette vérité qui a donné naissance aux sociétés de tempérance, qui se sont constituées en Angleterre, en Amérique, en Hollande et en Allemagne.

Un capucin courageux et célèbre, le R. P. Matthew, missionnaire en Irlande, promu, en 1841, à la dignité de commissaire apostolique par bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, fonda la plus considérable et la plus renommée de ces associations qui, en 1842, comptait cinq millions de membres.

Il est difficile de spécifier par une règle absolue, si les prohibitions que s'imposent les membres de ces sociétés doivent être indéfinies ou limitées : tout dépend des mœurs, des lieux, des circonstances.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que par le concours simultané, actif, dévoué des associations, du clergé, des patrons, des industriels, des commerçants, de tous les amis du peuple, que l'on peut, dans une certaine mesure, assurer l'efficacité et le succès d'une réforme que nous appelons tous de nos vœux les plus ardents. Que tous les hommes de bonne volonté s'unissent ! Que la diffusion de l'instruction, que la multiplication des écoles, que des fêtes morales autant qu'attrayantes, éclairent l'intelligence et délassent les loisirs de ce pauvre peuple, si accessible aux séductions perfides et corruptrices, mais si bon et si généreux quand il suit les impulsions droites et nobles de son cœur ! Que les chefs d'ateliers, les négociants, les riches n'hésitent pas à exiger chez les ouvriers et chez les pauvres la moralité et la sobriété comme condition du travail qu'ils accordent et des bienfaits qu'ils prodiguent !

Que chacun agisse dans sa sphère ! Que l'autorité du patron, que le

conseil et l'exemple de l'ami, que la plume du publiciste, que la parole du prêtre, que la plainte attristée de la mère, que toutes les salutaires et saintes influences se secondent et se soutiennent réciproquement, et Dieu aidant, qui sait quelles transformations, quelles conversions, quels prodiges ne se réaliseront pas !

Dans le travail qu'il a récemment soumis à l'Académie de médecine de Paris, M. le docteur Decaisne terminait sa préface par ces éloquentes paroles : « Je fais appel pour cette croisade à tous ceux qui veulent le « maintien de la grandeur et de la prospérité de notre pays.

« Il est temps, il est grand temps de s'en préoccuper sérieusement si « l'on veut que la France, ce foyer d'intelligence et d'aspirations géné- « reuses, ce cœur de l'Europe, ce soldat de Dieu, ne descende pas du « premier rang qu'elle occupe parmi les nations. »

Ce que M. Decaisne disait de la France, nous pouvons le dire de la société catholique. Il s'agit, en effet, d'une véritable croisade.

Le premier concile de Tours, en 461, y appelait déjà les chrétiens, en disant : Il faut extirper jusqu'à la racine ce mal, il faut étouffer dans sa naissance cette flamme qui avive et alimente toutes les passions et tous les vices. Eh bien ! il est du devoir et de l'honneur des catholiques de ne se laisser devancer par personne dans cette lutte généreuse, et de tenir la tête de la colonne partout où il y a un soulagement à apporter à la misère matérielle et morale dé nos frères.

Comme conclusion de l'examen auquel elle s'est livrée, votre IIme section fait appel pour remédier aux maux de l'intempérance et en restreindre l'action désastreuse : 1° à l'intervention des autorités légales ; 2° aux sociétés de tempérance ; 3° à l'initiative et au concours des influences et des efforts de tous les catholiques, et forme des vœux pour la création d'une œuvre spéciale consacrée à cette laborieuse et noble entreprise.

—

IX. — Rapport présenté, au nom de la IIme section, par M. DE RICHECOUR, sur la 9me question de son programme : *Réforme pénitentiaire et régime cellulaire.*

Messieurs, la IIme section s'est longuement occupée de la question si intéressante et si importante de l'emprisonnement dans ses rapports avec l'idée chrétienne de l'amendement, de la régénération et de la réhabilitation des condamnés. A la suite de l'exposé que lui a soumis à cet égard son rapporteur, et qui trouvera place dans le compte rendu sténographié des travaux des sections, une discussion approfondie s'est élevée sur divers paragraphes du projet de solution rédigé par le Comité central. Plusieurs des membres qui y ont pris part ont demandé qu'avant de passer au vote des propositions, on spécifiât formellement si, la cellule étant adoptée comme base du régime de répression, il y aurait lieu dans

la pratique d'admettre, oui ou non, quelques exceptions à la séparation absolue du détenu. M. Ducpetiaux, avec l'autorité que donnait à sa parole sa longue expérience sur cette matière, a déclaré qu'à ses yeux l'expérience du régime cellulaire démontre l'impossibilité de le pratiquer concurremment avec le système de l'emprisonnement en commun, dans la même maison. Toutefois, d'accord en cela avec le rapporteur, il a déclaré que tout en proposant la cellule comme base de la réforme pénitentiaire chrétienne, il n'entendait pas enlever à l'administration le pouvoir de faire subir au principe quelques exceptions dans certains cas déterminés, et qu'en conséquence il ne s'opposait point à voir introduire cette pensée dans la formule soumise au vote.

Se ralliant à cet avis, la section a admis, comme complément de cette formule toute favorable à la détention individuelle, l'addition suivante : « Sauf à l'administration à admettre les exceptions qu'elle jugera utiles pour faciliter l'amendement des détenus. » Cette addition au paragraphe a été votée à l'unanimité.

L'Assemblée a ensuite entendu avec le plus vif intérêt des détails sur la manière dont se pratique en Belgique le système cellulaire, soit à Louvain, la maison modèle de ce régime, soit à Gand et à Anvers. Il en est résulté pour tous la démonstration que le régime cellulaire n'est pratiqué en aucun autre pays avec autant de perfection qu'en Belgique, et que là, la pratique et les résultats sont d'accord pour démontrer la supériorité de ce système de la séparation individuelle sur tous les autres systèmes d'emprisonnement.

La section a terminé cette discussion si pleine d'intérêt en adoptant la proposition de donner place, parmi les vœux du Congrès, à celui de voir des congrégations religieuses se consacrer spécialement à la moralisation des détenus.

Sous le bénéfice de ces amendements, j'ai l'honneur, messieurs, de proposer à la ratification de l'Assemblée, les résolutions votées par la section sur le régime pénitentiaire.

—

TROISIÈME SECTION.

—

Instruction et éducation chrétiennes.

—

I. — Rapport présenté au nom de la IIIme section, par M. Leschevin, sur la 1re question de son programme : *Combinaison de l'instruction primaire avec l'apprentissage et l'instruction professionnelle.*

Messieurs, votre IIIme section a examiné avec la plus sérieuse attention la 1re des questions qui lui étaient soumises. Elle a trouvé tout à fait

digne des préoccupations de chrétiens et de citoyens dévoués à leur pays « la recherche des réformes à apporter dans l'enseignement primaire, pour faciliter aux élèves l'acquisition de connaissances utiles et les mettre à même de devenir d'excellents ouvriers. »

Qui, parmi nous, ne se jugerait heureux d'aider à un tel résultat et de donner ainsi une légitime satisfaction aux besoins de l'industrie et aux nécessités des familles indigentes?

Alléger la misère qui règne au sein des classes inférieures de la société, en rendant meilleur et par conséquent plus productif le travail de leurs jeunes membres ; permettre à nos industriels, par l'amélioration d'une partie du personnel dont ils se servent, de soutenir plus facilement la concurrence étrangère ou de fabriquer à moindre prix, au bénéfice de tous les consommateurs ; ce serait évidemment une œuvre digne de l'approbation de tous, et nous comprenons que l'idée de la réaliser ait séduit l'un des membres les plus éminents de cette assemblée, dévoué à tout ce qui intéresse la grandeur et la prospérité de notre pays, et l'ait décidé à entreprendre un long et pénible labeur, propre à rébuter, par son aridité, tout autre athlète moins courageux.

Vous n'ignorez pas, en effet, messieurs, que c'est à l'initiative de votre savant et infatigable secrétaire général qu'est due la proposition soumise à votre IIIme section, et qu'il l'a rédigée après avoir fouillé, avec une étonnante patience, les pièces nombreuses se rattachant aux résultats produits en Angleterre par un système qui consiste à combiner et à faire marcher de pair l'instruction des enfants et leur apprentissage.

Il nous a paru nécessaire de résumer ici succinctement la brochure consacrée par M. Ducpetiaux à cet objet.

Vous le savez, messieurs, la législation anglaise limite, depuis assez longtemps, le travail des enfants dans les manufactures, et cela d'une double manière : en fixant un âge au-dessous duquel il n'est pas permis de les y employer, et en déterminant le *maximum* de la durée journalière de leur labeur au-dessus de cet âge.

La loi anglaise n'allait pas plus loin dans le principe, et elle laissait à l'apprenti la faculté de fréquenter ou non l'école en même temps que la fabrique.

On ne tarda pas à s'apercevoir que l'enfant, dès qu'il mettait le pied dans une manufacture, abandonnait complétement l'école, et l'on voulut remédier à l'ignorance profonde dont cet état de choses menaçait les nouvelles générations.

Le législateur intervint de nouveau, et il ne permit aux industriels d'employer que les enfants qui, pendant un certain nombre d'heures de la journée, recevraient l'instruction dans un établissement scolaire.

Dès lors fut organisé complétement le système anglais qui divise la journée des jeunes ouvriers des fabriques en deux parts : l'une consa-

crée aux travaux intellectuels de la classe, l'autre réservée aux travaux manuels et pécuniairement productifs de la fabrique.

Des enquêtes sérieuses faites sur une très-large échelle, ont constaté les résultats de cette innovation. D'une part, elles semblent avoir établi que l'enfant développe aussi rapidement son intelligence et acquiert autant, si pas plus, de connaissances utiles par la fréquentation de l'école pendant la moitié de la journée seulement que par une fréquentation non interrompue ; d'autre part, il paraît démontré que l'apprenti fait autant de besogne, gagne un salaire à peu près aussi élevé et devient un meilleur ouvrier en passant dans la fabrique une partie de la journée qu'en y restant la journée entière.

C'est en partant de ces faits qu'il tient comme complétement acquis, et en se basant en même temps sur une expérience semblable faite dans quelques établissements de notre propre pays, consacrés à l'éducation des jeunes mendiants et des vagabonds et à l'amendement des jeunes délinquants, que M. Ducpetiaux nous a proposé, par l'intermédiaire du Comité central, de décréter, sous forme de vœu, une organisation des écoles primaires telle que les enfants y passent seulement l'une des deux moitiés de la journée, sans que la durée des leçons excède, pour chaque série d'élèves, 18 heures par semaine.

A son avis comme à celui du Comité central, ce système amènerait inévitablement les plus heureuses conséquences.

Outre celles que nous venons de signaler, il permettrait d'alléger le fardeau des classes pauvres, en leur procurant dans le travail rétribué de leurs enfants, un élément nouveau de revenu ; il mettrait l'instituteur à même de donner l'instruction à un plus grand nombre d'élèves, tout en n'ayant à s'occuper en même temps que d'un nombre moins considérable que par le passé, et en pouvant ainsi s'en occuper avec plus de fruit ; il attirerait, enfin, vers l'école les enfants qui, engagés maintenant dans les fabriques, sont forcément éloignés d'institutions scolaires dont il faut suivre les classes depuis le matin jusqu'au soir.

Votre section, messieurs, n'a pas cru pouvoir se rallier complétement à cette proposition, bien qu'elle doive rendre un légitime hommage à la pensée qui l'a inspirée.

Notre principal motif a été que la situation est dans les pays du continent, spécialement en Belgique, tout autre qu'en Angleterre.

Les lois de la plupart des nations continentales et les nôtres en particulier, n'ont jusqu'ici réglementé ni le travail industriel des enfants, ni la fréquentation des écoles par les apprentis, et nous ne savons si une réglementation de ce genre doit être dans nos désirs.

Utile peut-être dans un pays essentiellement productif et où l'industrie recourt, sur la plus vaste échelle, aux bras les plus jeunes et les plus débiles, elle n'aurait sans doute pas les mêmes raisons d'être parmi des peuples où cette pratique n'existe que dans une très-faible mesure.

Il faudrait craindre d'ailleurs d'encourager la tendance funeste des gouvernements à restreindre de plus en plus le cercle de la liberté individuelle et à armer chaque jour le pouvoir d'attributions nouvelles.

Ne devrions-nous pas redouter d'entrer dans une voie qui conduirait à faire de l'État une sorte de Providence empêchant tout ce qui paraîtrait mauvais au législateur, imposant tout ce qui lui paraîtrait bon ou utile?

La liberté, sans doute, a ses inconvénients, et l'on ne peut notamment s'empêcher de gémir en voyant des chefs d'industrie spéculer sur les forces naissantes de nos jeunes générations, les abrutir par un travail excessif, les étioler dans des ateliers malsains, et faire de précoces vieillards des enfants de nos classes pauvres.

Mais l'immixtion de l'État dans ces matières n'a-t-elle pas aussi ses dangers, dans des pays surtout où l'autorité ne fait pas toujours de ses prérogatives un sage et légitime usage?

Et quant à reconnaître à l'État le droit de prescrire à l'enfant la fréquentation d'une école, s'il ne veut se voir refuser l'entrée de la fabrique, ne serait-ce pas faire un premier et regrettable pas vers cet enseignement obligatoire, si gros de périls de toute espèce?

Libre d'imposer l'instruction primaire à l'apprenti, l'État ne se croira-t-il pas logiquement appelé à choisir cette instruction, à en fixer les conditions et à exiger notamment qu'elle soit puisée dans les écoles officielles?

Quoi qu'il en soit de ces deux points, il nous suffit de constater que, dans l'état actuel de nos législations, nous n'avons ni la réglementation de l'industrie quant au travail des enfants, ni la réglementation des écoles quant aux apprentis.

Or, votre section a pensé que l'organisation proposée pour l'enseignement primaire, bonne et utile peut-être sous le régime de cette double réglementation, ne saurait, là où elle n'existe pas, se justifier du moins comme règle et comme principe d'application générale.

Il ne faut pas perdre de vue les conditions réelles de l'enseignement primaire, à l'heure qu'il est, tant en Belgique que dans la plupart des pays du continent.

Nous signalons tout d'abord ce fait que la plupart de nos écoles reçoivent sans distinction et les enfants des classes pauvres et les enfants des classes aisées. Il en est ainsi dans toutes les communes rurales et dans les petites villes, qui généralement n'ont qu'une institution primaire pour les enfants de chaque sexe.

Divisez cette école en deux sections auxquelles les mêmes leçons seraient données, à l'une le matin, à l'autre l'après-dîner, et cela afin de permettre à l'enfant pauvre de consacrer à un travail manuel la moitié de sa journée, n'est-ce pas condamner à une regrettable oisiveté et à un dangereux abandon, pendant ce même espace de temps, l'enfant des familles bourgeoises?

Sans doute il serait possible d'obvier à cet inconvénient, mais ce serait au prix de l'établissement d'écoles spécialement réservées à l'enfance aisée et où elle serait tenue toute la journée : mesure grave à un double point de vue, en ce que d'abord elle entraînerait la nécessité de locaux et d'un personnel beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui et en ce qu'ensuite elle ferait cesser ce commerce si désirable de toutes les classes de la société, dans les premières années de la vie, commerce éminemment chrétien, qui proclame hautement l'égalité originelle du riche et de l'indigent et qui produit comme conséquence l'esprit de charité du côté des puissants, l'esprit d'affection du côté des faibles.

Le système proposé vouerait d'ailleurs bien souvent l'enfant du pauvre lui-même à une oisiveté forcée, pendant les heures ravies à l'enseignement scolaire.

A part quelques centres populeux ou industriels ; à part aussi, pour les campagnes, la saison de certains travaux auxquels le jeune âge n'est pas impropre, les familles indigentes ne trouveraient pas en effet à utiliser par un labeur manuel les loisirs que l'organisation nouvelle aurait fait à leurs fils.

Que feront-ils et que deviendront-ils pendant ces heures qu'ils passent aujourd'hui sous le toit de l'école? Il n'est pas besoin de le dire. Il suffit de voir ce que font et ce que deviennent ces êtres malheureux que l'incurie de leurs parents n'envoie dans aucun établissement primaire.

En résumé, pour que l'idée mise en avant pût être réalisée d'une manière générale, sans inconvénient manifeste, il faudrait (ce qui n'est pas), que la population de nos écoles fût une population exclusivement indigente, et il faudrait aussi qu'à toute cette population un travail industriel ou agricole, en rapport avec son âge, fût assuré dès maintenant.

Et ici, messieurs, vous saisirez aisément pourquoi nous n'avons pu attacher d'importance sérieuse à l'expérience de nos maisons pénitentiaires qui se trouvent précisément, elles, dans cette double condition.

Hâtons-nous d'ajouter que ces maisons, à l'excellente organisation desquelles M. Ducpetiaux a pris une si grande part, offrent en outre l'avantage de mêler, sous l'œil même des gardiens de l'enfance, le travail à l'étude; l'élève-apprenti ne cesse d'y être sous une main paternelle, qu'il soit assis sur les bancs de l'école ou qu'il soit employé aux métiers de la fabrique : la fabrique et l'école sont sous le même toit, dirigées par le même esprit de sollicitude constante pour la conservation morale de l'enfance, et l'atmosphère pure de la classe règne jusque dans l'atelier où l'apprenti est préservé de tout contact pernicieux.

Il n'en serait pas de même, nul ne le contestera, de la jeunesse indigente fréquentant les écoles établies d'après le système qui nous était proposé.

Il ne peut venir en effet à l'esprit de personne d'annexer à chaque

institution primaire une usine réservée exclusivement à l'enfance, et ce serait dans des fabriques abandonnées à l'exploitation privée que le fils de l'indigent irait passer la demi-journée que la classe ne lui prendrait plus.

Or, est-il désirable que la jeunesse fréquente ces usines de bonne heure? La réponse à cette question peut-elle être douteuse? Une triste expérience ne dit-elle pas assez haut ce qu'apprend l'enfant au milieu de la population virile de ces établissements? Son cœur ne s'y étiole-t-il pas encore plus que son corps, et son âme n'y subit-elle pas de cruelles et irréparables blessures ?

On peut le proclamer à la gloire de nos populations morales et croyantes, les enfants qui, chez nous, se livrent au travail des fabriques. sont en nombre relativement infime, et il ne faut pas s'exposer à l'augmenter dans une mesure considérable par une organisation nouvelle de l'enseignement primaire qui pousserait presque fatalement dans les ateliers les jeunes fils de l'ouvrier. Il ne le faut point, parce que l'atmosphère de l'usine est une atmosphère délétère pour le cœur et l'âme de l'enfance ; il ne le faut pas non plus, parce qu'il convient de refuser tout encouragement à la triste tendance de notre siècle à voir, presque dès le berceau, un instrument de lucre dans l'enfant.

Actuellement la presque généralité des enfants suit l'école primaire et rien que cette école; ils y sont, jusqu'ici du moins, préservés de tout péril moral ou religieux, et des leçons imprégnées de catholicisme y fortifient leur âme contre les dangers de la vie.

Gardons-nous de changer cette heureuse situation par une expérience dangereuse qui livrerait à l'exploitation industrielle, plus soucieuse du lucre que de l'expansion de la morale et de la foi, la moitié du temps et par conséquent la moitié de l'âme de nos jeunes générations.

Votre IIIme section s'est trouvée en conséquence unanime, messieurs, à repousser comme thèse d'application générale la division du temps de l'enfant entre l'école et l'atelier. Elle a cru qu'il faut au contraire s'efforcer de plus en plus de ne rien laisser prendre par le minotaure de l'industrie, ni du corps, ni de l'intelligence, ni du cœur de la jeunesse.

La section a cependant reconnu l'incontestable utilité qu'il y a à enlever leur dernière excuse aux parents nécessiteux et aux chefs de manufactures qui refusent à un certain nombre d'enfants le grand bienfait de l'enseignement primaire. Il sera satisfait aux nécessités regrettables qu'engendre parfois la misère et aux nécessités déplorables que crée une concurrence peu scrupuleuse dans le choix de ses moyens, par l'établissement, dans les grands centres d'industrie seulement, d'écoles où le fils de l'ouvrier puisse recevoir une instruction complète, en y passant la moitié de la journée et en conservant la facilité d'en consacrer l'autre moitié à un labeur salarié.

Mais, de ce qui dans la rédaction première du projet était indiqué

comme une règle désirable, la section, à l'unanimité, a fait une exception qui n'est elle-même légitimée à ses yeux que là où les faits nous l'imposent quasi-fatalement.

Alors que le projet primitif semblait pousser les enfants de l'école, où nous les tenons, vers la fabrique ; nous avons voulu, pendant quelques heures au moins de la journée, les arracher à la fabrique où nous les trouvons, pour les faire entrer dans l'école.

Nous avons tous reconnu, du reste, avec l'honorable auteur de la proposition, combien il est désirable de faire marcher de pair le développement corporel de l'enfant et son développement intellectuel et moral.

Beaucoup reste à faire sous ce rapport : il ne suffit pas que l'élève, au sortir de l'école primaire, sache parfaitement lire, écrire et calculer ; il faut aussi qu'il en sorte doué de cette force musculaire et de cette dextérité qui lui seront indispensables, quelle que soit la voie qu'il suive plus tard.

Des exercices gymnastiques multipliés aideront à ce résultat. Dans les écoles des communes rurales, il est même à souhaiter que les élèves puisent dans la classe même les premières notions de cet art agricole dont un membre de la section, aussi distingué par l'ardeur de sa foi que par son imagination brillante et ses connaissances multipliées, a fait ressortir en des termes éloquents la grandeur si souvent méconnue.

La mise en pratique de ces idées fera atteindre l'un des résultats qu'avait en vue l'auteur de la proposition : elle permettra, en effet, de prolonger dans les villes et peut-être dans les campagnes la durée actuelle de l'enseignement primaire. Ce serait la réalisation d'une des plus fécondes idées qui ont été développées hier devant vous, dans un inimitable langage, par un des rois de la chaire et de la tribune, par un orateur aux lèvres duquel quatre mille âmes ont été suspendues pendant deux heures trop vite écoulées. Je me trompe, messieurs, je devrais dire qu'à ces lèvres d'or a été suspendue, représentée ici par vous, la catholicité tout entière.

La IIIme section serait heureuse si, dans ses longues discussions comme dans ses résolutions, elle avait rencontré quelques-unes des pensées éminemment pratiques de cet homme complet ou, si vous l'aimez mieux, de cet évêque (les deux mots sont synonymes), de ce grand éducateur de la jeunesse, dont nul ici n'est plus indigne que moi de parler, dont il m'était impossible cependant de ne pas dire un mot en traitant de questions relatives à l'instruction de l'enfance et dont, heureusement pour moi, il est inutile de parler longtemps devant des chrétiens et des hommes d'élite, et surtout devant un auditoire qui a eu l'inappréciable fortune de l'entendre.

Ces considérations suffiront, je pense, messieurs, pour vous déterminer à confirmer par votre vote les résolutions que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom de la IIIme section.

—

II. — Rapport présenté, au nom de la IIIme section, par M. Ph. Van der Haeghen, sur la 2me question de son programme : *Organisation de l'enseignement ; réformes à y apporter.*

Messieurs, l'homme élevé vers Dieu par la religion, l'homme anobli par le développement intime de ses facultés, l'homme préparé au rôle qu'il doit remplir dans le monde, telles sont les trois grandes idées qui dominent les débats relatifs à la 2me question de la IIIme section du Congrès.

C'est une grande et belle mission que celle de préparer la génération naissante à l'éternelle lutte du bien contre le mal, mais c'est aussi une mission des plus difficiles, une mission qui entraîne la plus grave responsabilité pour ceux qui en sont chargés ; car de l'éducation de la jeunesse dépend le sort des États : l'histoire est là pour dire ce que fit la jeunesse formée d'après les aberrations de Luther et de Calvin, ce que fit la jeunesse qui suça le poison du philosophisme issu de la prétendue réforme.

La religion, base de l'éducation de la jeunesse, tel a été le premier principe affirmé par la section. Comme conséquence de ce principe, elle a voulu que les professeurs possédassent non-seulement un savoir solide, un jugement droit, une grande connaissance de l'homme, de ses facultés, des conditions de son développement moral, mais encore et surtout des convictions religieuses profondes et éprouvées. Le professeur, en effet, n'accomplirait qu'une bien faible partie de ses devoirs s'il se bornait à donner à ses élèves un enseignement religieux superficiel et à leur inculquer la formule de nos croyances, sans les convaincre de la nécessité de conformer leurs actes aux principes qu'ils doivent graver dans leurs cœurs. Or, l'élève n'aura jamais cette conviction, si le maître lui-même ne la possède point, si sa conduite intime et publique ne confirme point les paroles sorties de sa bouche.

Cette observation est surtout importante pour les classes inférieures de l'enseignement, dans lesquelles le professeur prend, pour ainsi dire, l'élève au début de la vie et dans lesquelles il importe que son activité et ses soins ne soient pas rendus infructueux par la nécessité de les porter sur un trop grand nombre d'enfants. C'est dans les classes inférieures que l'élève reçoit ces premières impressions qui ne s'effacent plus et cette direction qu'il n'abandonnera jamais. Si dès lors il goûte les charmes de la vertu, s'il est initié aux éléments de la vraie science, si son jugement est bien guidé et son cœur maintenu pur, il deviendra un ferme appui de la religion et de la société, qui n'ont pas de plus grands ennemis que les passions du cœur et l'ignorance de l'esprit.

Ces graves considérations ont déterminé la section à émettre le vœu qu'en Belgique, une école normale préparatoire à l'enseignement moyen soit annexée à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catho-

lique de Louvain, et que, dans les autres pays, de semblables écoles soient fondées par l'initiative des catholiques.

La réalisation de ce vœu doit incontestablement produire les résultats les plus féconds dans un avenir qui ne saurait être éloigné. Cependant la section, se plaçant à un point de vue plus général, s'est demandée si le clergé à qui Dieu a dit : *Ite et docete*, si le clergé, cet instrument civilisateur par excellence, digne héritier de Celui qui attirait et affectionnait les petits-enfants, si le clergé, disons-nous, ne devait pas avoir sa part spéciale d'influence et d'action dans cette voie nouvelle? Les débats soulevés par cette question, mûrement examinée, a fait découvrir une lacune d'organisation, qui ne saurait être comblée que par l'érection de chaires de pédagogie et de méthodologie dans les séminaires pour initier les jeunes prêtres aux bonnes méthodes d'éducation. L'auteur de cette proposition en a parfaitement fait ressortir tous les avantages. Il a fait voir que, grâce à cette institution, l'autorité ecclésiastique aurait constamment sous la main des professeurs, non-seulement animés du zèle et doués des talents qui ne leur ont jamais fait défaut, mais encore formés par l'expérience à la pratique de toutes les branches de l'enseignement. Elle préparera, en outre, messieurs les curés et les vicaires à fonder et à diriger les écoles dominicales si utiles aux enfants du peuple, et les mettra à même de donner les instructions religieuses d'une manière méthodique et par conséquent prompte et utile, et de guider avec sûreté les congrégations religieuses qui sont chargées de l'éducation des jeunes filles dans beaucoup de localités.

Quant à l'enseignement donné par des laïcs, la section a subsidiairement émis le vœu que le clergé ait une influence directe sur la formation des maîtres dans les pays où l'enseignement n'est pas libre, et sur les écoles dirigées par l'État, dans ceux où le principe de liberté est admis. Il est bien entendu que nous ne voulons parler ici que des écoles catholiques destinées à être fréquentées par des élèves catholiques.

Mais il ne suffit pas d'avoir formé le professeur, de lui avoir inculqué les connaissances, les principes et le zèle nécessaires pour bien s'acquitter de ses devoirs, il faut encore le soutenir et l'encourager, il faut lui procurer les moyens de remplir sa mission avec la dignité qui sied à l'éducateur de la jeunesse.

A cet effet, la section a cru devoir recommander l'institution de conférences diocésaines qui se réuniraient à certaines époques. Dans ces conférences, les professeurs auraient l'occasion de se retremper à la source même de leur vocation, de se communiquer les fruits de leur expérience, de proposer leurs doutes, de s'occuper des questions qui intéressent l'éducation et l'enseignement, de se fortifier en un mot, et de profiter, chacun en particulier, de l'exemple et des progrès de tous. Cette expérience mise en commun présenterait un avantage tout spécial au point de

vue des méthodes d'enseignement. Tout professeur consciencieux s'efforce naturellement d'être aussi parfait que possible sous ce rapport, mais plus il restera isolé, plus il mettra de temps à acquérir cette perfection. Les conférences diocésaines, non-seulement abrégeraient ces tâtonnements, mais produiraient encore cet autre résultat non moins désirable, d'établir une méthode uniforme, basée sur des principes certains et éprouvés par la pratique.

Voilà ce que la société demande à ceux auxquels elle confie sa jeunesse, le soutien et l'espoir de son avenir. En présence des sacrifices qu'accepte le professeur, du rude travail qu'il s'impose, des pénibles fonctions auxquelles il consacre son activité, ses forces, ses veilles, s'élève la question de savoir ce que fera la société pour ces hommes de dévouement? quelles compensations elle leur offrira? Ah! les vrais instituteurs, tels que les forme la religion, n'ignorent pas que la voie dans laquelle ils sont entrés ne les mènera jamais à la fortune : aussi n'est-ce pas la fortune qu'ils demandent en échange de leurs labeurs.

Et cependant la carrière du professeur, de l'instituteur primaire, doit être une carrière respectée; il faut que ceux qui l'embrassent y trouvent au moins les ressources indispensables et les conditions d'une modeste aisance. Les livrer aux incessantes préoccupations des besoins du jour et aux soucis du lendemain, c'est paralyser, pour ainsi dire, leurs facultés intellectuelles et les mettre hors d'état de remplir complétement et dignement leur importante mission. Il importe donc avant tout d'assurer le présent et l'avenir de ceux qui vouent leur existence à l'éducation de la jeunesse. Les dépenses et les sacrifices que l'on fera en vue de ce résultat seront amplement compensés par les avantages dont ils seront la source féconde.

Supposons maintenant que le professeur, formé comme nous venons de l'indiquer, possède toutes les qualités désirables, qu'il comprenne et accepte toutes les difficultés et les peines inhérentes à sa glorieuse tâche. Que fera-t-il? Dans les classes inférieures il va s'emparer de l'esprit et du cœur de ses élèves; il s'appliquera à faire naître en eux des idées justes, tout en restant à la portée de leur intelligence; il n'abandonnera rien au hasard et ne demandera à la mémoire que juste ce qu'il faut pour aider à la culture des autres facultés. Ainsi l'enfant ne se traînera pas machinalement à la remorque du professeur; l'un et l'autre se donneront la main, et l'élève se verra en quelque sorte lui-même grandir et se développer d'une manière spontanée et naturelle, sans gêne et sans effort.

Le professeur suivra pas à pas ce mouvement progressif, il le guidera, il le réglera, il le stimulera ou l'arrêtera dans de justes limites; il aura soin surtout de laisser à son élève cette initiative si précieuse, surtout dans les pays où la vérité doit triompher par la liberté et la publicité

Heureux serait le professeur s'il pouvait persévérer dans cette voie jusqu'à la fin des études humanitaires ! Heureux serions-nous s'il ne se fut pas trouvé des gouvernements qui, au nom de la liberté qu'ils méconnaissent, ont mis des entraves sans nombre aux progrès réels et réguliers de l'éducation et de l'enseignement ! Les défenseurs de ces gouvernements parlent avec dédain du XVIIe siècle et des siècles qui l'ont précédé. Certes nous aimons notre époque et nous nous rallions aux idées larges et élevées exprimées à cet égard dans le beau discours de M. Henry de Riancey ; mais on aurait mauvaise grâce de nous contester que dans ces siècles dénigrés par l'ignorance ou rabaissés par la mauvaise foi de quelques-uns de nos contemporains, les études humanitaires avaient atteint un niveau bien supérieur au niveau actuel.

Aujourd'hui les programmes gouvernementaux ont étouffé toute spontanéité dans les études, tout libre développement a disparu, tout progrès est impossible. L'enseignement des humanités est étroitement serré dans un étau légal ; la loi dit au jeune homme : En sortant de rhétorique, vous aurez à répondre sur telle et telle matière ; peu importe que vous possédiez réellement ces matières ou que la mémoire fasse tous les frais de votre érudition d'emprunt. — Et pour ôter à l'élève toute velléité d'approfondir certaines branches en dépit des programmes officiels, ceux-ci sont tellement surchargés qu'on tenterait vainement d'en étudier tous les détails même essentiels avec l'application qu'ils réclament. Qu'est-il résulté de ce système désastreux et de ces exigences despotiques? Que les grandes études humanitaires ont fait place à des connaissances vagues et plus ou moins accessoires ; que la raison et l'imagination ont été écrasées par le mécanisme de la mémoire, qui est devenue le pivot des études. Qu'importent, par exemple, les grands modèles d'éloquence, les chefs-d'œuvre des littératures grecque et latine, à des élèves qui croiront toujours en savoir assez pour composer les piètres discours que leurs examinateurs peuvent exiger? Passer l'examen — cet examen dénué de toute signification, — voilà la seule préoccupation, la grande question, à laquelle est sacrifié tout ce que les humanités ont de grand et d'élevé, de noble et de réellement social.

C'est là un mal contre lequel la section entière a protesté de toutes les forces de ses convictions.

Mais, dira-t-on, la section a-t-elle prétendu reléguer les humanités dans le domaine des abstractions scientifiques et leur ôter toute application utilitaire?

Loin de là ; nous affirmons au contraire que les humanités sont destinées à former l'homme, qu'elles sont un moyen d'atteindre à ce but et non un but en elles-mêmes, sans application immédiate, utile et pratique. Ceux qui pensent que l'enseignement des lettres latines, par exemple, ne tend qu'à faire connaître les écrivains de Rome ancienne, versent dans une erreur profonde : cet enseignement, comme tous les enseignements

corrélatifs, n'est qu'un des moyens nécessaires pour ouvrir l'esprit de la jeunesse et développer son intelligence, pour éclairer sa raison et asseoir son jugement. Les humanités tout entières doivent conduire à ce noble résultat, dont rien ne doit les distraire, pas même la philologie à laquelle on attribue parfois une importance qui tend à subordonner le principal à l'accessoire.

Parmi les enseignements corrélatifs, nous admettons sans difficulté les mathématiques, malheureusement trop prônées de nos jours et auxquelles nos adversaires ont fait beaucoup de tort en leur attribuant une prépondérance abusive. Nous voulons aussi des mathématiques, mais à la façon de Talleyrand : *Pas trop n'en faut;* nous en voulons parce que toute science venant de Dieu doit logiquement contribuer à sa gloire en rendant hommage à ses bienfaits, et nous en voulons ne fût-ce que pour satisfaire à notre légitime orgueil de catholique, parce que les plus grands mathématiciens, les plus généreux promoteurs des mathématiques furent, de tout temps, des papes, des cardinaux, des évêques et des moines (1). Mais ce que nous ne voulons pas, c'est que les mathématiques

(1) Un journal italien faisait récemment observer qu'à l'époque où Rome avait des Césars, et non des Papes, le culte des mathématiques constituait une sorte de délit et que ceux qui s'en rendaient coupables étaient expulsés. De Moïse au concile de Trente, l'Église a toujours favorisé l'étude des astres, en bannissant l'imposture et la superstition, et les Pères de ce concile ont bien mérité de l'astronomie, en condamnant formellement les écrits des astrologues dans leur *Code de la civilisation européenne,* car c'est ainsi que Vincent Gioberti désigne les décisions qu'ils prirent.

Il importait à l'Église, plus qu'à tout autre, de connaître le cours des astres, pour régler ses fêtes et surtout celle de Pâques. Grégoire XIII a rendu un éminent service à tous les peuples, en corrigeant les erreurs du calendrier, correction que la Russie schismatique a jusqu'ici refusé d'admettre, uniquement par haine contre Rome. L'Église catholique s'est toujours réjoui des progrès des sciences astronomiques, non-seulement pour le motif que nous venons de donner, mais encore dans l'intérêt apologétique de la foi catholique, et cela est tellement vrai que, grâce à elle, il est aujourd'hui devenu possible d'instituer un cours de cosmogonie naturelle, comparée avec la *Genèse,* et ce cours a, en effet, été donné naguère par l'illustre et regretté P. Pianciani, de la Compagnie de Jésus.

En 1792, G. Tiraboschi a publié un mémoire historique, dans lequel il a établi et prouvé que, dès avant Galilée, — dont le procès n'est plus exploité aujourd'hui que par la mauvaise foi, — les défenseurs du système de Copernic ne furent nulle part comblés de plus d'honneurs qu'à Rome, par les Papes.

Nous extrayons de ce travail, quelques données propres à inspirer à nos adversaires des idées plus justes concernant la conduite des Souverains Pontifes dans la question des mathématiques.

Nicolas de Cusa, né en 1401, fut le premier qui soutint que la terre tourne autour du soleil et il développa cette théorie dans un ouvrage intitulé : *De docta ignorantia.* L'auteur qui avait dédié son ouvrage au cardinal Julien Cesarini, un des plus célèbres personnages de la cour de Rome, fut l'objet des distinctions les plus flatteuses, et Nicolas V, toujours généreux pour les savants, le nomma cardinal en 1448, et lui conféra l'évêché de Brixen. Calixite III et Pie II, successeurs de Nicolas V, se servirent du concours et des conseils du cardinal de Cusa, dans les affaires les plus difficiles et

nuisent aux humanités, qu'elles tuent le raisonnement par trop de logique, qu'elles étouffent l'imagination par excès de positivisme, qu'elles dessèchent le cœur par l'abstraction.

Que les mathématiques sympathisent et marchent d'accord avec les belles-lettres qui constituent la base de l'enseignement, qu'elles s'entendent et se prêtent un mutuel appui pour atteindre le but des humanités, rien de plus juste : mais en dépassant cette limite, nous n'hésitons pas à dire qu'elles perdraient leur utilité et qu'elles deviendraient funestes à la jeunesse et à la société.

Voilà ce que comprendront difficilement, peut-être jamais, ceux qui ont l'inconcevable prétention de convertir les jeunes gens en faux savants, au lieu d'en faire des hommes et des citoyens doués de convictions profondes et d'une mâle énergie. En effet, à l'époque où nous vivons, il ne suffit pas de savoir pour soi, il faut savoir pour les autres ; il ne suffit pas d'être convaincu, il faut convaincre ; nous sommes engagés dans une lutte qui exclut l'attitude passive.

dans les négociations les plus délicates. Ses œuvres furent imprimées pour la première fois, en Italie, en 1502, et dédiées au cardinal George d'Amboise.

Le cardinal de Cusa ne fit qu'ébaucher son système ; il appartenait à Nicolas Copernic, qui suivit la même voie, de le perfectionner et de le compléter. Où Copernic fit-il ses études ? A l'Université pontificale de Bologne, sous Dominique Marie Novara de Ferrare, un des astronomes les plus savants qui fussent alors en Europe. Et que devint Copernic ? Chanoine de Warmie. Léon X le consulta sur la réforme du calendrier. Grâce aux revenus de son canonicat, Copernic put tranquillement se livrer à ses études favorites et composer son grand ouvrage : *De Revolutionibus orbium cœlestium*.

A qui est-on redevable de la publication de ce travail, qui renfermait l'exposé du système de Copernic ? A un cardinal, à un évêque, à un pontife. Le cardinal Nicolas Schomberg, évêque de Capoue, ayant eu connaissance du système astronomique de Copernic, écrivit à l'auteur pour le prier de ne pas laisser plus longtemps une telle œuvre sous le boisseau. Copernic se détermina enfin à la mettre au jour, cédant aux instances de Tidemann, évêque de Culm, « homme, — dit l'auteur dans son épître dédicatoire, — très-versé dans les sciences sacrées et dans toute espèce de littérature ; c'est lui, — ajoute-t-il, — qui par ses lettres, m'a souvent exhorté, stimulé et encouragé à publier ce livre. »

Et savez-vous à qui le livre de Copernic fut dédié ? Au pape Paul III, un des pontifes les plus savants qui aient jamais occupé le trône pontifical, un grand protecteur des savants, un prince dont Arioste a célébré le docte entourage. Paul III aimait surtout les études astronomiques ; c'est ce qui explique pourquoi Fracastor lui dédia son : *Traité des omocentriques*, en disant dans sa lettre dédicatoire, qu'à part les choses de religion, ce pape n'avait rien tant à cœur que les études philosophiques et surtout les études astronomiques.

L'œuvre de Copernic sortit des presses de Nurenberg en 1543, et il n'y eut personne qui s'avisa d'accuser l'auteur d'hérésie. Après lui, Calcagnini, qui était lié d'une étroite amitié avec le cardinal Hippolyte d'Este, soutint le système de Copernic dans son traité : *Quod cœlum stet, terra autem moveatur*. Il vint à Rome et y fut accueilli avec beaucoup de bienveillance par Paul III, qui depuis lors entretint avec lui un commerce épistolaire actif.

En 1533, Jean-Albert Widmanstad vint également à Rome : il y exposa le système de Copernic et le pape Clément VII, loin de le condamner, voulut l'entendre en pré-

Lorsque le jeune homme a achevé ses humanités, il se voit en présence de trois ennemis redoutables : l'impiété, l'immoralité et le mensonge. Il fera bonne et prompte justice des deux premières, s'il reste fidèle aux principes de sa foi. Quant au mensonge, cette hydre aux têtes multiples, sans cesse abattues et sans cesse renaissantes, arme perfide et déloyale, commune à tous les adversaires du catholicisme, Protée qui prend toutes les formes pour tromper tous les yeux, nous le considérons comme une sorte de parasite qui s'attache aux faits et aux personnages pour en dénaturer le caractère et en tirer de fausses déductions au profit de systèmes erronés et d'idées préconçues.

L'histoire, qui est l'enchaînement des faits et des personnages, constitue donc une des matières les plus importantes de l'enseignement humanitaire. Dès les classes inférieures, l'élève doit y être progressivement initié par des livres qui, de même que tous les ouvrages classiques en général, soient à la portée de son intelligence et au courant des découvertes. Sans négliger les annales des peuples de l'antiquité, surtout dans leurs rapports avec celles du peuple gardien de la révélation divine, le

sence des deux cardinaux Franciotto Orsini et Jean Salviati et de Jean-Pierre Grassi, évêque de Viterbe. Le Souverain Pontife fut tellement satisfait de l'orateur qu'il lui fit cadeau d'un manuscrit grec, contenant l'ouvrage d'Alexandre d'Aphrodisie : *De sensu et sensibili ;* il le nomma, en outre, son secrétaire.

Le système de Copernic fut donc approuvé et loué par trois papes, Nicolas V, Clément VII et Paul III, par trois cardinaux, Cusa, Cesarini et Schomberg, et par beaucoup d'évêques : de plus, il fut publiquement défendu dans les jardins du Vatican. Peut-on supposer, après cela, que ce même système aurait été condamné dans Galilée, si celui-ci avait usé de la prudence nécessaire et s'il ne s'était servi de l'astronomie contre la théologie ?

Du reste, pour prouver que Rome papale et Pie IX ont bien mérité des sciences astronomiques, il suffit de citer l'Observatoire romain et le P. Secchi, de la Compagnie de Jésus. Avant Grégoire XIII, l'Observatoire romain avait été illustré par le savant Clavius, auquel succédèrent Scheiner, qui s'est fait connaître par ses travaux sur les taches solaires ; Grumberger, l'inventeur de la machine équatoriale, qui a reçu de si heureux perfectionnements ; Gotignies, Asclepi, Borgondio, Boscovich, etc. De nos jours, l'Observatoire romain est célèbre dans toute l'Europe, grâce à la munificence de Pie IX et à la vaste science du P. Secchi, sans cesse occupé à approfondir l'astronomie sidérale, ou à faire réviser et à étendre les célèbres recherches de Struve et de Herschell sur les étoiles doubles.

L'Académie des sciences de Paris a admiré les belles photographies lunaires que le P. Secchi a prises avec une perfection telle que la sélénographie ne laisse plus rien à désirer ; et les savants ne sont pas moins unanimes à applaudir son ingénieuse méthode météorographique. Est-il un homme quelque peu au fait de la science, qui ne connaisse le mémoire du P. Secchi sur les effets de l'électricité ? ou son traité sur les récents progrès de l'astronomie ? ou sa mesure de la base trigonométrique ? ou ses mémoires de l'Observatoire du collége romain ? ou enfin sa précieuse dissertation sur l'état actuel de la météorologie ?

Vous donc qui calomniez la papauté, le clergé, les ordres religieux, vous êtes tout à la fois démentis par un religieux et par un pape. — Pie IX et le P. Secchi sont la plus belle apologie qu'on puisse opposer aux détracteurs de Rome.

professeur s'attachera particulièrement à l'histoire de l'Église dans ses origines et dans son extension à travers les siècles et les pays ; dans ses luttes contre les persécuteurs, les hérésies et les tyrannies avouées ou déguisées ; dans son rôle glorieux de civilisatrice des peuples et de protectrice des sciences, des lettres et des arts ; il exposera, surtout dans les cours supérieurs, la mission providentielle de la papauté et les services qu'elle a rendus à l'humanité et à la civilisation ; il fera ressortir combien les accusations accumulées contre l'Église et les papes sont dénuées de fondement ; il établira le parallèle entre le catholicisme et la prétendue réforme, au profit de laquelle toutes les sources historiques ont été corrompues pendant trois siècles. Pour fortifier et féconder cet enseignement, la section a exprimé le vœu de voir affecter à la publication et à la propagation des meilleurs ouvrages classiques, une partie du fonds à créer, dans chaque diocèse, pour venir en aide à des étudiants de talent et de bonne conduite, pour enrichir les bibliothèques et suppléer à l'insuffisance des ressources de certains établissements.

Les leçons d'histoire, données graduellement, prépareront l'élève aux combats qui l'attendent à son entrée dans le monde ; elles lui fourniront des armes fortement trempées pour vaincre les éternels ennemis de la vérité et assurer le triomphe du catholicisme, c'est-à-dire de l'ordre et du véritable progrès dans le monde politique, moral et intellectuel.

Il pourra faire un double usage de ces armes. Tantôt il consacrera sa plume à la réfutation des erreurs historiques, il aura recours à la presse pour détruire les calomnies répandues par la presse, il emploiera les mille moyens que donne la publicité pour propager ses convictions jusque dans les hameaux les plus reculés ; tantôt il tâchera de faire partager ses opinions en parlant le langage de la conviction et de la vérité, en exprimant avec éloquence les sentiments dont il est animé, en persuadant par le raisonnement ceux qu'il ne peut entraîner par l'enthousiasme. C'est ici que le jeune homme s'apercevra de quelle importance est l'art de l'élocution, trop négligé dans l'éducation de la jeunesse et qu'il importe de cultiver désormais avec une active sollicitude.

L'élocution est en effet la forme la plus élevée et la plus puissante de la parole, le complément nécessaire de l'initiative de la pensée dont nous avons parlé et de l'initiative d'action. Il serait certainement absurde et dangereux de laisser à l'élève une liberté d'action destructive de l'ordre et incompatible avec la discipline ; mais entre cet excès et l'excès oppposé, il y a un juste milieu où l'élève comprend la raison de son obéissance et où, sans astreindre le maître à motiver ses ordres, l'élève acquiert la preuve qu'en se soumettant, il accomplit librement un devoir, absolument comme dans l'ordre politique, le citoyen, bien que libre, obéit à des lois en harmonie avec la liberté publique. Cette initiative d'action ne saurait troubler les études, et aurait le grand avantage de

garantir, autant que possible, l'élève contre les entraînements d'une liberté complète succédant sans transition à une discipline trop rigoureuse ; elle renforcerait l'initiative de la pensée, qui est la base de l'initiative de la parole.

L'initiative de la parole fera donc, comme celle de la pensée, l'objet des soins assidus du professeur. Celui-ci, pénétré de la haute importance que l'art de parler a acquise à notre époque, qui a fait de la discussion un instrument de résistance et aussi de triomphe dans toutes les luttes, enseignera aux élèves, dès les classes inférieures, à manier la parole aussi bien que la plume, pour exprimer ses pensées en termes rigoureusement exacts ; il leur donnera peu à peu cette aisance et cette facilité d'élocution, sans lesquelles l'homme n'a aucune influence dans les assemblées modernes ; il les préparera, en un mot, à défendre les intérêts de la foi et de la société, qui se débattent dans les grandes réunions religieuses et politiques si fréquentes de nos jours. Il serait même fortement à désirer qu'après leurs humanités, les jeunes gens qui auraient été ainsi préparés, allassent se perfectionner dans des conférences spécialement destinées à les exercer à la discussion et à l'improvisation telles qu'il en existe déjà à Paris, à Louvain, à Bruxelles et à Gand. Des conférences de ce genre pourraient être annexées à tous les cercles catholiques, à ces foyers de foi ardente et de vie intellectuelle, où la jeunesse, non-seulement fortifierait ses convictions, mais étendrait aussi le cercle de ses connaissances par la lecture de publications qui mettent périodiquement leurs lecteurs au courant des progrès scientifiques.

Tel est, messieurs, le résumé rapide et, malheureusement très-incomplet, des débats auxquels a donné lieu, dans la IIIme section, l'examen de la 2me question inscrite dans son programme. Beaucoup d'idées profondes et pratiques s'y sont fait jour. L'expérience y a prêté son appui et son concours à la science pour élucider les points controversés, faire ressortir les réformes les plus utiles et les plus urgentes, indiquer les moyens les plus prompts et les plus sûrs d'appliquer ces idées, afin de parvenir ainsi à former une jeunesse religieusement et scientifiquement robuste et capable d'opposer une digue inébranlable aux flots du mal qui menacent d'envahir la société.

Les résolutions que j'ai l'honneur de vous soumettre au nom de la IIIme section, complètent mon rapport à plusieurs égards et trouvent surtout leur justification dans le compte rendu sténographié des débats, dont vous aurez ultérieurement connaissance.

III. — Rapport présenté au nom de la IIIme section, par M. le chanoine LAFORET, sur la 3me question de son programme : *Étude des classiques payens dans les cours d'humanités.*

La question de l'emploi des classiques dans les humanités a été

l'objet de longues et sérieuses discussions au sein de la IIIme section du Congrès. Cette question avait été posée en ces termes par le Comité central :

« Comment pourrait-on remédier aux dangers que présente l'étude des classiques payens dans les cours d'humanités, de façon à conserver à l'enseignement des lettres cet élément indispensable de sa supériorité, tout en lui imprimant le caractère sérieusement et profondément chrétien, qui est toujours la condition essentielle de son utilité sociale, et que l'état présent des âmes réclame plus impérieusement que jamais ? »

Plusieurs orateurs ont pris la parole. MM. Henri Lasserre, François Lenormant, Loth, Baguet et l'auteur de ce rapport ont envisagé tour à tour ce grave problème sous tous ses points de vue. Il va de soi que pour y donner une solution sérieuse, il faut avant tout être fixé sur le but réel des humanités. La section était unanime à reconnaître que les humanités ont un double but, ainsi marqué dans le *Projet de solution* qui nous était soumis : « 1° La fin première et supérieure de l'instruction donnée à la jeunesse est de lui communiquer l'intelligence et de lui inspirer l'amour des grandes vérités du christianisme ; 2° l'instruction a aussi pour fin de développer tous les dons naturels de l'homme, et notamment de lui donner, par l'étude des maîtres dans l'art de parler et d'écrire, la plus grande perfection possible dans l'expression de la pensée, en vue de faire tourner cette perfection à la défense de la vérité, et à l'accomplissement de la mission sociale que reçoit tout homme en venant en ce monde. » Il n'est pas possible que tous les chrétiens ne soient pas d'accord à cet égard : l'enseignement de la jeunesse, quel qu'il soit, a nécessairement une double fin à atteindre, une fin morale et religieuse, et une fin littéraire et scientifique qui doit être subordonnée à la première comme l'ordre purement intellectuel est subordonné à l'ordre moral et religieux.

Mais quel est, dans les cours d'humanités, le moyen le plus propre à réaliser cette double fin ? L'étude des classiques de l'antiquité grecque et latine est-elle nécessaire ou du moins éminemment utile pour la formation du goût et le vrai développement littéraire de l'esprit ? Une pareille étude n'offre-t-elle point des dangers sérieux pour la foi et les mœurs des jeunes gens, et ces dangers ne compromettent-ils point nécessairement le but principal des *humanités*, qui est de former *l'homme* moral et religieux ? Là commencent les dissentiments. Il y a des chrétiens qui redoutent par-dessus tout pour la jeunesse le commerce des écrivains de l'antiquité payenne, et qui d'ailleurs ne comprennent point la nécessité d'un tel commerce pour l'éducation littéraire de l'esprit : n'existe-t-il pas une littérature chrétienne capable de rivaliser, pour ne rien dire de plus, avec la littérature de la Grèce et de la vieille Rome, et à quoi bon demander au siècle de Périclès et au siècle d'Auguste des modèles que nous offrent en abondance les âges chrétiens ? On le voit, la controverse des classiques comprend deux questions distinctes, une question

littéraire et une question morale. Ces questions ont été traitées tour à tour au sein de la section.

Après un assez long débat, la section s'est unanimement ralliée à cette opinion du Comité central du Congrès : « Au point de vue littéraire, l'étude des classiques de l'antiquité grecque et latine offre des avantages que l'expérience et le témoignage des maîtres les plus autorisés ont depuis longtemps constatés. »

Il est incontestable que la Grèce et Rome ont trouvé le beau dans les lettres et l'ont parfois merveilleusement exprimé. Ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que la plupart des auteurs chrétiens qui ont brillé dans les lettres grecques et latines, et dont les œuvres peuvent être appelées *classiques,* se sont inspirés des écrits de la Grèce et de Rome et en ont imité la forme. Il y a plus : nos classiques français eux-mêmes ont très-souvent travaillé sur le modèle des grands écrivains du paganisme. Si l'on veut enseigner à la jeunesse le grec et le latin, si on veut l'initier aux beautés des deux grandes littératures que représentent ces deux langues, n'est-il pas naturel qu'on mette entre ses mains les véritables maîtres de ces littératures, et pourquoi l'obliger d'étudier uniquement ou même *principalement* des copies, alors que les modèles sont à notre disposition? Le grec et le latin, c'est bien là, avec la langue maternelle, la base des humanités. Tant qu'on n'aura pas changé cette base consacrée par une expérience tant de fois séculaire, il faudra expliquer aux jeunes gens les classiques de l'antiquité. D'ailleurs notre civilisation européenne procède, pour une grande part du moins, de la civilisation gréco-romaine, et nous ne voyons pas quel profit il y aurait à rompre le meilleur lien qui nous rattache à cette antique civilisation. Aussi dans tous les siècles, l'Église catholique a enseigné dans ses écoles les classiques païens, à l'époque de saint Anselme de Cantorbéry et de saint Thomas d'Aquin, comme à l'époque de saint Basile et de saint Augustin. Elle s'est constamment montrée la gardienne fidèle et obstinée des lettres antiques.

On ne sait pas assez que le premier auteur de la guerre déclarée aux écrivains du paganisme, c'est Luther, le père du protestantisme. C'est que ce problème, purement littéraire en apparence, implique une question de théologie. Luther, que certaine école se plaît à saluer du titre de libérateur de la raison humaine, enseigne, contrairement à toute la tradition chrétienne, que par le péché originel l'homme a perdu toute puissance, toute force pour connaître la vérité et pratiquer le bien : que ses facultés morales et religieuses sont, non-seulement affaiblies, mais détruites ; qu'il est devenu essentiellement mauvais, et que la raison, en tant qu'elle se rapporte à Dieu et à l'ordre moral, est absolument viciée. De là cette conséquence nécessaire : toutes les œuvres de la raison sont mauvaises et les plus magnifiques productions du génie humain ne sont que *mensonge et ténèbres*. Écoutons un instant cet étrange libé-

rateur de la raison humaine : « Que si la révélation chrétienne repousse évidemment la chair et le sang, C'EST-A-DIRE LA RAISON HUMAINE ET TOUT CE QUI VIENT DE L'HOMME..., il en résulte, sans doute, que tout cela ne peut être que mensonge et ténèbres. Et cependant les hautes écoles, ces écoles diaboliques, n'en font pas moins grand bruit de leurs *lumières naturelles*, et nous les prônent comme si elles étaient non-seulement utiles, mais même indispensables à la manifestation de la vérité chrétienne, de manière à ce qu'il soit aujourd'hui parfaitement établi que ces écoles sont une invention du diable, destinée à obscurcir le christianisme, sinon à le ruiner de fond en comble, comme, en effet, elles sont en train de le faire (1). »

Dans les œuvres des auteurs païens, quel qu'en soit l'objet, tout est essentiellement mauvais, parce que tout y procède de la raison corrompue et entièrement pervertie de l'homme. Voilà le point de vue où se place constamment le fondateur du protestantisme. De là ses déclamations incessantes contre toute la littérature profane, et particulièrement contre la philosophie d'Aristote, alors universellement enseignée dans les écoles.

L'Église catholique condamne solennellement ce surnaturalisme exclusif et vraiment aveugle, qui enlevait toute base naturelle au christianisme et prétendait asseoir la foi sur les ruines de la raison. Le péché originel a pu affaiblir les puissances naturelles de l'homme, il ne les a pas détruites, et si la raison est découronnée, elle a pourtant gardé encore quelques-uns des attributs de sa royauté primitive. Il y a surtout un domaine où les facultés humaines ont conservé une très-grande puissance, c'est le domaine qui n'appartient pas à l'ordre moral et religieux. C'est là que Rome et la Grèce ont excellé ; c'est dans ce domaine que leurs écrivains et leurs artistes ont produit des chefs-d'œuvre qui appellent l'admiration de tous les âges. Ces œuvres, qu'on veuille bien le remarquer, sont regardées à tort, en ce que nous y admirons, comme des œuvres *païennes ;* elles sont tout simplement des œuvres *belles*, d'une beauté naturelle, qui demeure à jamais. Aussi n'est-ce pas comme païens mais comme *classiques* que l'on recommande Homère et Virgile, Démosthènes et Cicéron.

Toutefois, il n'est pas possible de le méconnaître : cette beauté naturelle des œuvres littéraires de l'antiquité est rarement sans mélange, et trop souvent il arrive qu'une forme admirable couvre un fond très-pauvre ou même mauvais. Les meilleurs esprits du paganisme ont subi, dans une mesure plus ou moins large, l'empire des erreurs monstrueuses et de l'extrême dépravation qui rongèrent la société au sein de laquelle ils vivaient. Leurs écrits portent la trace du milieu où ils sont éclos. C'est pourquoi l'étude de ces écrits peut offrir des dangers pour la jeu

(1) *Kirchen Postill.*, éd. Wolch., XI, 459.

nesse, aussi bien par les fausses idées qu'ils renferment que par la corruption des mœurs dont ils portent trop fréquemment l'empreinte. Tous les chrétiens doivent être d'accord à cet égard.

Comment conjurer le péril que présente pour des jeunes gens le commerce assidu des classiques païens? Il y a des moyens fort simples et qui nous paraissent infaillibles. D'abord il va de soi qu'on ne peut mettre aux mains des élèves, en ce qui concerne certains auteurs, que des éditions *expurgées*, ce qui, du reste, se pratique dans toutes les écoles catholiques. Que le maître joigne à cela les précautions que la prudence lui dictera et que les circonstances commanderont, et les mœurs de ses élèves ne courront aucun péril. Nous sommes convaincu que l'explication des classiques, telle qu'elle se fait dans les colléges chrétiens, ne saurait être un danger pour les mœurs. Le vrai danger des classiques n'est guère, à notre avis, dans ces traces à demi effacées de la corruption païenne; il est par-dessus tout dans les faux principes, dans les erreurs de toute nature qu'ils renferment sur Dieu, sur l'homme, sur les rapports de Dieu et de l'homme et sur les rapports des hommes entre eux. Le paganisme n'a bien connu ni Dieu ni l'homme, et il a mal connu l'homme, parce qu'il avait une notion fausse ou absolument incomplète de Dieu. Il n'a pas compris les rapports de Dieu avec le monde et particulièrement avec l'humanité, dont il a tour à tour exalté ou abaissé la nature. Comment donc, manquant à la fois d'une notion exacte de Dieu et de l'homme, les auteurs païens ne seraient-ils pas tombés dans les plus graves erreurs touchant les obligations de l'homme envers Dieu, envers soi-même, envers ses semblables, au sujet des droits et des devoirs de l'homme en général? Aussi tout est radicalement faux ou du moins inexact et incomplet dans ce que les écrivains de la Grèce et de Rome ont dit sur ces matières.

On ne s'est pas toujours tenu assez en garde contre ces graves erreurs morales qui souillent la littérature païenne. Notre XVIIe siècle lui-même, si grand et si religieux, n'a pas assez remarqué tout ce qu'il y a de faux dans les principes qui inspirent les classiques anciens, et trop souvent on a vu des maîtres chrétiens proposer à l'admiration de la jeunesse des idées et des choses qui vraiment ne sont guère admirables. Là est le danger de l'emploi des auteurs païens dans l'éducation. Mais rien de plus facile que de défendre la jeunesse contre ce danger. Il suffit que les maîtres attirent son attention sur les erreurs et les lacunes des doctrines morales et sociales du paganisme. Il y a même là une excellente occasion de montrer aux jeunes gens l'éminente supériorité de la civilisation chrétienne sur la civilisation païenne, et de leur inspirer une profonde reconnaissance des bienfaits dont le monde est redevable à Jésus-Christ et à son Église. Un maître sérieusement instruit des différences fondamentales de la civilisation gréco-romaine et de la civilisation chrétienne, peut faire un bien immense par l'explication des auteurs païens. On a

beaucoup écrit depuis quelques années sur ce grave sujet. Mais comme les professeurs d'humanités n'ont pas tous assez de loisirs pour étudier les grands travaux qui existent, il serait à désirer qu'un homme intelligent se chargeât de les condenser dans un petit volume qui pût servir en quelque sorte de manuel aux maîtres et en même temps aux élèves des classes supérieures. Un tel livre serait de la plus haute utilité pour la double cause de la religion et des lettres.

Avec ces précautions et ces moyens, l'emploi des classiques païens ne saurait offrir de dangers pour les mœurs ni pour la foi de la jeunesse.

A Dieu ne plaise néanmoins que nous songions à réserver à ces auteurs tout le temps consacré à l'étude du grec et du latin ! Il y a des ouvrages chrétiens très-purement et très-élégamment écrits dans les langues de Cicéron et de Démosthènes, de Virgile et d'Homère, et il serait déraisonnable de les exclure des classes humanitaires. Quelques-uns de ces ouvrages fourniront du reste un sujet naturel de comparaison entre la civilisation gréco-romaine et la civilisation chrétienne. Aussi les membres de la IIIme section ont été unanimes à reconnaître qu'il convenait de faire une part et une part assez large aux classiques chrétiens dans l'enseignement du latin et du grec.

Quelle doit être cette part ? Il n'est pas possible de la déterminer d'une manière absolue ; dans de semblables questions, on est obligé de tenir compte non-seulement de principes généraux, mais encore de nécessités pratiques qui varient avec les circonstances. Dans un grand nombre d'établissements catholiques, le partage des classiques païens et des classiques chrétiens semble convenablement arrêté : les premiers y demeurent la base des humanités, les seconds y occupent une place secondaire, quoique considérable. Plusieurs écoles catholiques n'ont pas fait jusqu'ici cette juste part aux auteurs chrétiens. Il est désirable que toutes nos écoles puissent promptement réaliser ce progrès. Tel est le vœu de la section : elle a cru devoir formuler ce vœu dans les termes suivants :

« La section désire que, sans jamais exclure l'emploi des classiques païens dans une juste mesure, il soit possible un jour de nourrir plus complétement l'intelligence de la jeunesse des œuvres littéraires du christianisme. »

Comme conclusion, messieurs, la IIIme section vous propose de ratifier par votre vote la solution qu'elle a adoptée, pour sa part, sans opposition.

—

IV. — Rapport présenté, au nom de la IIIme section par M. DE HAULLEVILLE, sur la 1re question de son programme : *Enseignement des sciences économiques et sociales.*

Messieurs, la résolution que je suis chargé de vous apporter, est la

reproduction presque textuelle du projet du Comité d'organisation. La section en a précisé quelques termes, pour faire ressortir la grande importance qu'elle y attache et étendre autant que possible l'application d'une pensée aussi féconde.

Les sciences économiques et sociales, sans être précisément nouvelles, ont reçu de nos jours seulement, une forme classique. Elles répondent d'ailleurs à des besoins qu'on ne peut nier. Éclairées par les vives et éternelles lumières du christianisme et basées sur l'étude des faits historiques, ces sciences sont devenues indispensables à tous ceux qui ne veulent pas assister les yeux fermés à la transformation politique et au développement moral des peuples. Initier la jeunesse à ces études à la fois faciles, utiles et intéressantes; la fortifier ainsi contre le choc des doctrines subversives de l'ordre social, de la famille, de la propriété, des libertés publiques; faire des chrétiens forts et des citoyens énergiques en popularisant des sciences qui sont chrétiennes puisqu'elles sont bonnes; telles sont les pensées qui ont été exprimées dans la discussion à laquelle les membres de la IIIme section se sont livrés. La science de la production, de l'échange, de la circulation et de la consommation de la richesse, n'est pas et ne peut être une science de matérialistes. C'est l'analyse rationnelle des moyens que Dieu a mis à notre disposition, quand son ineffable justice nous condamna à gagner notre pain à la sueur de notre front. Le travail, qui est une expiation, est aussi la source du bonheur moral et matériel des hommes : en étudier les lois, c'est confesser les merveilles de la miséricorde divine.

Les questions de salaire, d'échange et de crédit, qui ont acquis de nos jours une si grande et si légitime importance, ne sont pas seulement l'expression du besoin naturel qui pousse les hommes à rechercher leur bien-être, mais encore et surtout la preuve irrécusable et consolante de l'action incessante et progressive des principes d'ordre et de justice, introduits dans le monde par le christianisme. L'ordre dans la société dépend de la manière dont elles sont résolues.

L'application du principe d'association à la production, à l'échange et à la circulation de la richesse, ouvre une voie à peine explorée, qu'il importe d'indiquer à la foule. Certes, les économistes ne feront jamais disparaître la souffrance humaine qu'on désigne sous le nom générique de *misère :* quelles que soient les conquêtes futures de l'homme sur la matière, il restera libre, et par conséquent il aura toujours à supporter, outre le poids du mal originel, les douleurs qui sont la conséquence de l'usage qu'il fera de sa liberté. Mais n'est-ce donc rien pour des chrétiens que d'étudier les lois naturelles de la misère, d'indiquer les remèdes qui peuvent l'atténuer, la transformer, la diminuer ? Les sciences économiques sont donc un auxiliaire précieux pour l'homme charitable. Elles n'enseignent pas le renoncement et le sacrifice qui sont des vertus dans l'ordre de la grâce : mais elles analysent les lois naturelles de la pré-

voyance, de l'économie, de l'épargne, de la paix entre les peuples, de l'obéissance aux lois, des libertés publiques, en un mot de l'ordre public et de l'ordre privé, dans leurs rapports avec la production, l'échange et la consommation de la richesse qui fait vivre les hommes. De bonnes notions d'économie politique, popularisées sous une forme simple, usuelle, pratique, seront l'antidote des théories révolutionnaires et des utopies socialistes, et le complément naturel des leçons du catéchisme.

J'ai été souvent frappé, messieurs, de l'importance qu'on attachait dans les démocraties oligarchiques du moyen âge aux traités de *politique*. Comme modèles du genre, j'en citerai deux du XIIIme siècle : le *Traité de l'office du Podesta* par Brunetto Latini, le maître de Dante, et le célèbre opuscule *de Regimine principum*, attribué à saint Thomas d'Aquin. Ces traités, qui étaient beaucoup lus, donnent un résumé complet des principes généraux qui président au gouvernement des sociétés humaines et parfois une analyse des lois positives du temps. J'exprime le vœu que beaucoup d'hommes d'État, de législateurs, de publicistes et d'électeurs qui se disent aujourd'hui libéraux, le deviennent autant que l'auteur du *de Regimine principum*. Ce qui était bon au XIIIme siècle est devenu nécessaire au XIXme : tout le monde étant électeur, ou plutôt tout le monde étant sur le point de le devenir, il importe de populariser les notions de droit public et d'économie sociale. Les grands principes d'autorité, de liberté, de distinction entre l'Église et l'État, d'association, de publicité, d'enseignement, etc., etc., exposés avec simplicité et logique, à l'école, au collége, dans de petites brochures, dans des revues populaires illustrées, empêcheraient la propagation de préjugés réactionnaires et l'exploitation de la masse par les factions et les partis. Notre vœu le plus cher est de donner à l'Église des enfants dévoués, éclairés, fidèles : formons de bons citoyens, et nous augmenterons le nombre et la force des chrétiens.

J'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la résolution votée à l'unanimité par la section et dont je viens d'indiquer brièvement le sens et la portée.

—

V. — Rapport présenté au nom de la IIIme section, par M. le comte Achille du Clésieux, sur la 5me question de son programme : *Moyens de correction dans l'éducation*.

Messieurs, votre IIIme section a fixé particulièrement son attention sur la 5me question de son programme, conçue en ces termes :

« Le régime de l'éducation laisse subsister une lacune essentielle, en ce « qui concerne la correction des élèves et des jeunes gens en général. « A quelles mesures faut-il recourir pour le combler? »

Après une discussion approfondie, elle a émis le vœu qu'il soit crée

des maisons paternelles ayant surtout un caractère éducatif et religieux, établissant bien qu'il ne s'agit d'y renfermer que les enfants échappant par leur nature perverse, à l'action et à l'influence de la famille, de l'école, de l'atelier, ou de tout autre mode ordinaire de régénération.

Elle a reconnu qu'il était indispensable d'établir de semblables maisons, eu égard au nombre considérable de demandes adressées de la part des chefs de famille, soit aux directeurs des pénitenciers ou des orphelinats, soit à l'autorité judiciaire. — Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, en Belgique, pendant les deux années 1860 et 1861, 154 pères de famille se sont adressés à M. le président du tribunal de première instance de Bruxelles, pour faire incarcérer des enfants ; — en 1862, ce chiffre s'est élevé à 172. — En France, les demandes ne sont pas moins nombreuses et s'adressent particulièrement aux directeurs de pénitenciers ou de colonies agricoles. — Il est douloureux de ne pouvoir faire droit aux pressantes instances de ces parents et de s'exposer ainsi à les faire tomber dans le découragement. Mais quel parti prendre en présence des dispositions législatives relatives à la correction paternelle (1) ?

En admettant parmi les jeunes détenus des enfants qui n'ont pas commis de délits aux yeux de la loi, on leur fait subir, sinon une flétrissure, du moins, ce qu'il faut se donner garde de détruire entièrement dans l'esprit des populations qu'elle intimide encore, la marque répulsive qui s'attache au prisonnier.

D'un autre côté, en les accueillant dans les orphelinats préservés, autant que faire se peut, du vice, c'est courir le risque de gâter le troupeau par un tel contact. Il a donc fallu jusqu'ici se refuser le plus souvent aux désirs si légitimes de familles dont l'honorabilité était menacée par la conduite de fils indignes. Il a fallu les laisser dévorer en silence leurs poignantes douleurs, ou essayer du moyen extrême que le Code met à la disposition de l'autorité paternelle, la prison.

On a fait judicieusement observer que ce dernier remède était pire que le mal, et que des jeunes gens privés de leur liberté pour cause d'indiscipline ou d'inclinations vicieuses sortaient de cette atmosphère avec un degré de corruption de plus et le sentiment de leur avilissement, funeste prédisposition aux pensées de vengeance ou de crime.

Comment surmonter toutes ces difficultés pour aboutir à un mode de correction vraiment rationnel et efficace ?

On l'a essayé en France, et la section s'est plue à rendre hommage au zèle intelligent de l'honorable M. de Metz, qui, pour aider à la correction des enfants vicieux et réputés incorrigibles, a organisé avec un plein succès, sous le nom de *maison paternelle*, le premier établissement de ce genre en Europe. Mais cet établissement, créé exclusivement pour des

(1) Art. 375 à 379 du Code civil français.

fils de famille, comporte des conditions exceptionnelles et indispensables pourtant au but particulier qu'on veut atteindre. Ainsi les enfants ou jeunes gens sont séparés les uns des autres, et ne se connaissent pas. On sauvegarde par là le secret des familles.

Ils ont des maîtres de toutes sortes pour continuer, les uns, leurs études classiques, les autres leur application aux arts d'agrément. Le fondateur unit à son action propre et véritablement paternelle, l'action intellectuelle du professeur et l'influence moralisatrice et religieuse de l'aumônier.

Et c'est dans cette union intime que réside l'efficacité d'une idée inspirée par Dieu, et, par cela même, douée d'une puissance infinie (1).

Ce qui se fait pour la classe élevée, la section estime qu'on pourrait le tenter en faveur de la classe moyenne et même de la classe ouvrière, où ces conditions douloureuses existent plus multipliées encore, plus menaçantes pour la société, et où les familles qui en souffrent les premières, n'ont pas moins de droit que les autres à la sollicitude chrétienne. Mais ici encore on se trouve en face de deux difficultés considérables : les hommes et l'argent.

Les hommes capables de dominer et de réformer certaines natures presqu'indomptables sont rares, et pourtant ce n'est que par l'action personnelle de ces hommes que le succès peut être assuré. L'action collective, réglementaire, l'objet, le choix, la répartition des études et des leçons, le partage rationnel du temps entre le travail et la récréation, sont assurément d'excellents et d'indispensables auxiliaires ; mais cela ne règle que le dehors ou tout au plus exerce quelques facultés de l'esprit ; le coup victorieux est celui qui frappe au cœur. Une âme seule peut sauver une âme. Il y a un duel intime, une lutte suprême entre l'âme qui se donne pour attirer à elle, et cette autre qui résiste, s'effraie, se révolte, mais se reconnaît enfin vaincue par la force miséricordieuse de la charité. A part quelques individualités qui se sentiraient entraînées vers cette mission sublime, les ordres religieux seuls peuvent fournir des sujets dignes de l'embrasser et capables de l'accomplir.

La seconde objection, non moins sérieuse que la première, est l'élévation des dépenses qu'entraînerait cette entreprise. — D'abord, le principe de l'agglomération, quels que soient ses avantages économiques,

(1) La maison paternelle fondée par l'honorable M. de Metz, à proximité de la colonie de Mettray, près de Tours, constitue un établissement distinct et entièrement séparé. Les motifs de cette création ont été exposés par le fondateur lui-même dans une communication des plus intéressantes qu'il a faite au mois de février dernier, à la Société d'économie charitable à Paris. (V. *Revue d'économie chrétienne*, Livr. de mai 1864, p. 858 et suiv.) Il importe de lire cet exposé et de s'en bien pénétrer pour apprécier l'importance et l'utilité de l'établissement dont il s'agit. Aussi sa renommée s'est-elle rapidement étendue non-seulement en France, mais dans les autres pays.

Note du Secrétaire général.)

doit être impitoyablement écarté. Les maisons paternelles n'ont de chance de réussite morale, qu'autant qu'elles seront établies sur une petite échelle et, le plus possible, à la campagne. Mais une œuvre qui doit faire marcher de front l'éducation morale, religieuse, intellectuelle et professionnelle, exige des frais de direction, de surveillance, d'apprentissage, auxquels ne pourront suffire les pensions consenties par des familles peu favorisées de la fortune. Ajoutons que ces maisons, où doivent se combiner les éléments divers du pénitencier, de l'atelier et du foyer domestique, nécessiteront encore des dépenses de construction ou d'appropriation spéciale, toujours coûteuses. Pour couvrir ces dépenses, le recours à la charité est naturellement indiqué. Seule elle est à la fois assez intelligente et assez féconde pour comprendre la grande idée qu'il s'agit de réaliser et pour la mener à bonne fin.

La section propose de supprimer dans le projet primitif, dont elle adopte d'ailleurs la rédaction, le mot *correction* qui tend à confondre les maisons charitables avec les pénitenciers, et de lui substituer la simple appellation de *maisons paternelles*. Il importe, en effet, de lui conserver scrupuleusement le caractère de la paternité. Or, ce caractère, c'est le sacrifice. Telles que les maisons doivent être comprises et dirigées, il n'y a guère de place pour la spéculation. Le seul but dont il faille se préoccuper et qu'il faille poursuivre à tout prix, c'est de sauvegarder l'honneur et de rétablir la paix des familles en sauvant les âmes des enfants.

Votre section en émettant ces vœux, croit inutile d'entrer à cet égard dans de plus longs développements. Elle voit une souffrance qui n'est pas soulagée, une plaie qui s'accroît tous les jours ; elle invoque le remède et fait appel à la science des économistes et aux sentiments généreux des hommes de bien. Ce ne sera pas trop du concours des ordres religieux, de l'administration et de la charité privée, pour remédier à des maux dont nul ne peut méconnaître l'existence et nier l'intensité. Grâce à cette entente parfaite, les deux difficultés exposées plus haut seront surmontées et l'humanité pourra ajouter un fleuron à sa couronne.

Le projet de solution que j'ai l'honneur, messieurs, de vous soumettre au nom de la IIIme section, résume et complète les considérations qui précèdent et auxquelles vous n'hésiterez pas, je l'espère, à donner le cachet de votre approbation.

—

VI. — Rapport présenté au nom de la IIIme section, par M. Ph. Van der Haeghen, sur le projet de statuts de l'*Académie catholique*.

Le projet de fonder une Académie catholique est né de la féconde idée d'union qui se retrouve au fond de toutes les créations catholiques.

L'Écriture le dit et l'expérience le prouve : l'homme isolé est faible, quel que soit son courage ; il a ses défaillances, quelle que soit son ardeur ; faute de conseil, il peut même errer, malgré la droiture de son cœur. L'histoire n'offre que trop d'exemples d'intelligences que Dieu avait créées pour s'unir contre le mal et qui ont succombé dans la solitude et l'isolement.

L'union dans les œuvres de l'intelligence est un besoin incontestable de notre époque ; c'est une nécessité qui se fait sentir dans tous les foyers intellectuels et qui a donné naissance à toutes les académies et à toutes les sociétés savantes. Dès que l'utilité particulière d'une science, le développement spécial d'un art ou l'opportunité de recherches même locales est constatée, il se forme aussitôt un noyau d'hommes dévoués qui mettent leurs efforts en commun pour remplir la mission indiquée par les circonstances.

Le Congrès, se plaçant à un point de vue infiniment plus élevé, devait embrasser la science, l'art et la littérature, non pas dans le cercle restreint d'une spécialité, non pas dans les limites d'un pays, mais dans leur acception la plus large et la plus étendue, dans leur acception vraiment catholique.

« Unir les savants, les écrivains et les artistes catholiques, étendre et faciliter leurs relations et faire converger leurs études, leurs travaux et leurs découvertes vers un but commun, la glorification du catholicisme, le développement de la civilisation chrétienne et la poursuite du véritable progrès, » tel était le but qu'il fallait chercher à atteindre et qui a fait décider en principe la création d'une Académie catholique.

Cette institution aura donc certaines analogies avec les académies existantes ; comme celles-ci, elle devra s'appliquer à donner à la science, à l'art et à la littérature des bases fermes, à les maintenir dans les voies du vrai et du beau, à faciliter leur culture et à favoriser leur développement. Et si la poursuite de ce but multiple a déterminé la création et fait le succès des sociétés scientifiques purement profanes, pourquoi ne serait-elle pas aussi une garantie de stabilité et de prospérité pour l'Académie catholique ?

Mais nous comptons sur une garantie bien autrement féconde et stable, nous comptons sur la foi et sur les œuvres dont elle est la source inépuisable. Car si l'Académie est appelée, comme les sociétés qui l'ont précédée, à s'occuper d'une manière générale de science, d'art et de littérature, elle aura surtout pour mission « d'asseoir la science, la littérature et les beaux-arts sur un fondement solide et immuable, en les ramenant et en les retrempant à la source de toute vérité, de toute beauté et de toute grande et noble aspiration. » Là est sa force, là est son avenir, là est son succès.

L'Académie catholique se maintiendra tant qu'il y aura des catholiques zélés et savants, et les deux sessions du Congrès ont prouvé qu'ils ne

font défaut dans aucun pays. Non, la foi n'est pas éteinte ; non, elle ne s'éteindra jamais ! Toujours il y aura des catholiques éminents et courageux, prêts à se donner la main, — fussent-ils disséminés dans les cinq parties du monde, — « pour défendre les principes sur lesquels reposent la religion et la société, pour combattre les erreurs et faire rayonner la lumière dans une sphère où le défaut de guide et de foi commune n'engendre que trop souvent la confusion et les ténèbres. »

Ces considérations capitales n'ont pas échappé aux membres de la sous-section, formée au sein de la IIIme section, pour délibérer sur le projet de statuts de l'Académie : aussi est-ce avec le soin le plus scrupuleux qu'ils ont examiné les diverses questions qui se rattachaient à cet objet.

Ces questions étaient, du reste, peu nombreuses : elles portaient sur le siége de l'Académie, sur ses classes et sur ses succursales.

Quant aux classes, deux systèmes s'étaient trouvés en présence dans le Comité central : l'un préconisait une académie universelle, composée tout d'abord de membres choisis parmi les savants, les littérateurs et les artistes les plus éminents de la catholicité tout entière ; l'autre préférait une académie dont le siége, fixé en Belgique et le noyau composé principalement d'éléments belges, étendrait successivement son action sur le monde par l'agrégation d'éléments étrangers.

La sous-section, comme le Comité central, s'est prononcée pour cette dernière combinaison, qui lui a aussi paru la plus pratique et partant la meilleure qu'on pût adopter dans les circonstances actuelles. La partie dirigeante de l'Académie ne saurait, en effet, trouver un milieu plus favorable que la Belgique, où la liberté de la presse et le droit d'association ne sont soumis à aucune entrave, pays qui est relié, par sa position géographique, à la France, à l'Allemagne, à la Hollande, à l'Angleterre et au monde entier par ses réseaux de voies ferrées et ses lignes de navigation. Bruxelles était donc tout naturellement désigné pour devenir le siége de l'Académie, tant à cause de ses immenses trésors littéraires et de son activité intellectuelle, que de sa proximité de Malines, qui est le centre du mouvement religieux du pays, et de Louvain, dont l'université sera une des principales colonnes de l'institution nouvelle.

Les attributions des diverses classes de l'Académie ont donné lieu à d'assez vifs débats. On a objecté que le projet de statuts ne donnait pas une place assez définie à l'élément religieux ; qu'il le confondait sous des titres trop directement empruntés à l'organisation d'autres académies, dont le but est tout différent de celui auquel nous devons tendre ; que, notamment, il n'y avait pas été suffisamment tenu compte de la théologie et de la philosophie.

Il est évident que la théologie proprement dite ne peut être comprise dans le cadre des statuts et que, quant aux sciences qui s'y rattachent d'une manière accidentelle ou secondaire, elles se trouvent, comme la phi-

losophie, rangées dans les classes mentionnées à l'article 5 du projet. Toutefois, afin de donner une légitime satisfaction au caractère religieux de l'institution académique nouvelle, nous avons pensé qu'il convenait d'intervertir l'ordre des classes et d'attribuer le premier rang à la *classe des sciences religieuses, morales et politiques;* mais en conservant à la troisième classe (*littérature et beaux-arts*) son rang et son titre, nous proposons d'en distraire une partie importante pour former la quatrième classe, celle *d'antiquités et de philologie orientales.*

Le promoteur de cette modification a principalement eu en vue de former une sorte d'arsenal qui fournisse des armes propres à défendre nos livres sacrés contre les attaques constantes et acharnées dont ils sont l'objet. En effet, dans tous les temps, l'ignorance et la mauvaise foi se sont coalisées pour nier ou défigurer en tout ou en partie nos Saintes Écritures, pour en falsifier audacieusement le récit ou en tirer perfidement des conséquences contraires à leur esprit ou à leur texte.

Ceux qui s'occupent d'études orientales sont donc avant tout obligés de s'armer pour la défense des écrits bibliques; tel doit être le point culminant de leurs travaux, le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les catholiques qui ont à cœur l'honneur et la gloire de leur sainte religion.

Le philosophisme du XVIIIe siècle, habile à démolir, avait inscrit en tête de son programme le renversement des livres de la loi ancienne. Voici en quels termes il avait formulé son audacieux arrêt : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyons donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours... Les grands politiques doivent toujours tromper le public (1). Par les traditions des prophètes, et avant eux des patriarches, notre religion remonte à la naissance de la société. Cette antiquité est bien imposante; il faut absolument la discréditer, bafouer son berceau, ébranler ses colonnes, les livres de la Bible. Ayant rendu risibles les graves patriarches, convaincu Moïse d'ignorance et de cruauté, conspué la Génèse, ce sera pur divertissement de turlupiner les prophètes, d'affirmer que leur mission était un métier, que l'on s'y exerçait comme à tout autre art; qu'un prophète, à proprement parler, était un visionnaire qui assemblait le peuple et lui débitait ses rêveries; que c'était la plus vile espèce d'hommes qu'il y eut chez les juifs; qu'ils ressemblaient exactement à ces charlatans qui amusent le peuple sur les places des grandes villes (2). — Arrivés à ce point, il nous sera plus facile de montrer qu'un homme adroit, entreprenant, ayant acquis dans ses voyages

(1) Voltaire, *Œuvres complètes, corresp. génér.*, lettres du 21 octobre et du 4 février 1762.

(2) *Bible expliquée, esprit du judaïsme*, chap. IX.

des notions de physique, de jonglerie, même de magnétisme, choisit, pour exploiter la crédulité publique, une contrée lointaine, une population ignare, séparée de la civilisation romaine par son langage et ses mœurs ; que, s'appliquant quelques passages des visionnaires juifs nommés prophètes, il réussit à tromper la foule, à passer pour le Messie, ce qui signifie un envoyé, un homme chargé d'une mission... En toute assurance, nous pourrons insinuer que le culte chrétien, comme tous les autres, est l'œuvre plus ou moins imparfaite des hommes passionnés, menteurs ou aveugles ; que s'il était l'œuvre de Dieu, naturellement il élèverait la dignité morale au-dessus des craintes superstitieuses de la conscience; mais qu'en réalité, au lieu d'être fait à l'image de Dieu, l'homme a plutôt fait Dieu à sa propre ressemblance, le gratifiant des défauts et des vices dont il fourmille lui-même. Quand on aura répété toutes ces choses, notre temps sera venu. Mais, comme seul parmi toutes les religions, le christianisme offre une suite imposante de récits et de faits, c'est cette succession continue qu'il faut rompre, c'est cette antiquité vénérable qu'il importe de démolir (1). »

Ce programme est celui que suivent encore nos adversaires; ils l'observent si ponctuellement, qu'on chercherait en vain une préface plus digne de *la Vie de Jésus,* ce dernier et lamentable produit de la révolte contre Dieu et son Église. Mais ces révoltes, si funestes à leurs auteurs, ne sauraient atteindre ni Dieu ni l'Église : c'est le *telum imbelle* du poëte. Et nous aussi, elles nous trouvent impassibles, parce que nous savons que les différentes parties de la Bible ont été successivement inspirées par Dieu, et que par conséquent elles ne peuvent contenir aucune erreur scientifique ou historique. « Lorsqu'une nouvelle découverte s'annonce, avant qu'elle soit bien connue, il arrive souvent qu'elle paraisse contraire aux assertions de l'Écriture Sainte. Mais les catholiques attendent alors, sans la moindre inquiétude, les nouveaux éclaircissements de la science (2). » *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Et il a promis d'être avec son Église jusqu'à la consommation des siècles.

Ces considérations générales, appuyées de nombreux faits particuliers, dont les principaux sont résumés dans la note jointe à ce rapport, ont déterminé la sous-section à créer une classe spéciale pour les antiquités et la philologie orientales; elle a décidé en même temps d'augmenter de cinq le nombre des personnes qui seront appelées à composer le premier noyau de l'Académie, afin de pouvoir constituer cette quatrième classe.

Nous passons aux succursales ou comités affiliés au bureau central de l'Académie.

Déjà l'année dernière, un orateur proposait, dans la IIIme section,

(1) *Voir* Roselly de Lorgues, *Le Christ devant le siècle*, chap. III.
(2) *La Vérité Historique*, t. XIII, p. 358.

« d'encourager la fondation de réunions scientifiques catholiques, composées de savants, ecclésiastiques et laïques, dans les principaux centres intellectuels de l'Europe, dans le but d'accélérer parmi nous la diffusion et le progrès de la vraie science et de combattre efficacement les ravages qu'exercent les fausses doctrines. »

Cette motion a été vigoureusement défendue par celui qui l'avait faite. « Je l'ai communiquée à des hommes éminents de France, — disait M. l'abbé Delaporte (de Bordeaux). J'ai eu l'honneur de la faire connaître à Mgr l'archevêque de Paris qui m'a autorisé à déclarer, en son nom, qu'il y applaudissait et qu'il était résolu de grouper un jour ou l'autre tous les savants catholiques. Il faut que nous formions un faisceau pour résister au mal; il importe de ramener à l'Église le respect du monde. Croyez-vous que dans une ville de soixante mille âmes, douze savants réunis ne seraient pas plus forts que s'ils étaient isolés? ... Si nous voulons lutter efficacement contre l'ignorance des masses, il faut que nous nous serrions étroitement les uns à côté des autres, il faut que nous fassions, pour réaliser ce but, ce que saint Vincent de Paul a fait pour les œuvres de charité. Plus d'un d'entre nous, je le sais, n'aura pas le bonheur de recueillir sa part de lauriers; quand un soldat marche à la tête de la colonne d'assaut, il tombe frappé par l'ennemi; mais ses frères le suivent, passent sur son corps et vont planter le drapeau de la victoire sur la forteresse ennemie. De même, je ne réussirai peut-être pas à établir cette fraternité intellectuelle, qui est mon rêve. Mais qu'importe! Si, grâce à vous, l'Assemblée catholique applaudit à mon idée, celle-ci ne périra pas. »

Et l'idée n'a pas péri. Elle vivra, au contraire, dans des conditions d'autant meilleures que les comités locaux travailleront avec plus d'ensemble, d'unité et par conséquent de succès, sous l'influence du Comité central.

Du reste, depuis bien des années déjà, une pareille organisation a reçu en France la sanction de l'expérience. En effet, la société des Antiquaires de Picardie, un des cercles scientifiques les mieux constitués des départements, a établi deux comités, à Noyon et à Beauvais. Ces comités ont constamment fait preuve d'une grande activité et ils ont produit des travaux remarquables sous l'impulsion et la direction de l'Académie qui les a fondés et à laquelle ils sont restés unis.

Dans le cours des débats, une question nouvelle a surgi, à propos du paragraphe final de l'article 18, — celle de savoir s'il ne serait pas utile que l'Académie publiât une revue destinée à résumer et à populariser les résultats de ses travaux.

On sait qu'en général les bulletins et les mémoires académiques ne sont guère connus que des membres des corps savants, et que c'est à peine si de loin en loin quelque lecteur se hasarde à consulter ces publications que leur prix, inévitablement élevé, met hors de la circulation commerciale.

Or l'Académie catholique ne doit pas être une institution purement spéculative, qui travaille uniquement pour la science elle-même ; il importe qu'elle soit aussi et avant tout une société active qui, après avoir cherché et trouvé la vérité scientifique, se charge de la propager parmi le peuple, de la vulgariser, afin de donner à chacun des armes pour défendre sa foi. Les membres de l'Académie doivent être les maréchaux de la science religieuse, a dit fort pittoresquement M. l'abbé Carion, non pas des maréchaux en retraite, mais combattant à la tête de l'immense armée dont nous sommes les recrues.

Ces motifs ont déterminé l'adoption unanime de la proposition de créer la revue dont nous venons de parler.

Les bases de l'Académie catholique se trouvant ainsi arrêtées, il ne reste plus qu'à faire appel, d'une part, au zèle et au dévouement des catholiques qui voudront lui prêter le concours de leurs lumières et de leurs talents, et, d'autre part, à la générosité de tous ceux qui comprennent l'importance et la nécessité d'une institution appelée à rendre les plus grands services à la société et à notre sainte religion.

Annexe au rapport de M. Ph. Van der Haeghen, *concernant l'*Académie catholique.

Dans un long article sur les zodiaques de la haute Égypte, le *Moniteur français* 14 février 1802, osait dire : « Il demeurera constant que la division actuelle du zodiaque, telle que nous la connaissons, a été établie chez les Égyptiens environ 15,000 ans avant l'ère chrétienne, qu'elle s'est conservée sans altération, et a été transmise à tous les autres peuples. »

On sait comment les Champollion et les Letronne ont fait justice de ces audacieuses assertions et quels services inappréciables les égyptologues qui ont marché sur leurs traces, notamment MM. Mariette, de Rougé et Chabas, ont rendu à l'histoire biblique.

L'étude des langues et des antiquités de l'Inde, notamment du sanscrit, n'a pas été moins utile à la défense de l'Ancien Testament. Les astronomes Bailly et Legentil attribuaient à cette contrée de l'Asie une antiquité prodigieuse, dépassant toutes les limites de la chronologie biblique. La science rassembla silencieusement ses matériaux, étudia, compulsa et attendit pour se prononcer. En 1799, John Bentley publia un mémoire dans lequel il battait en brèche l'antiquité du *Sourya Siddhanta*, que les Hindous regardent comme le code immuable des doctrines astronomiques établies chez eux par leurs premiers sages. Vivement attaqué dans ses conclusions, Bentley composa un travail plus étendu, qui parut en 1825, et réduisit ses adversaires au silence. La thèse fut reprise plus tard par l'illustre Biot, que la mort a depuis enlevé au monde savant. En 1861, il fit hommage à l'Académie des Inscriptions de plusieurs articles qu'il avait publiés dans le *Journal des Savants*, sur une traduction anglaise d'un traité d'astronomie hindoue. A ce propos, il rappela que ses travaux antérieurs et ses récentes recherches sur le texte original du *Sourya Siddhanta*, lui avaient prouvé d'une manière certaine que la prétention des Indiens à des connaissances astronomiques anciennes, prétention soutenue par Bailly et Legentil, n'était nullement fondée : l'étude du *Sourya Siddhanta*, — ajoutait le savant astronome, — ne laisse aucun doute à cet égard. Bentley, d'accord en ce point avec Delambre, avait acquis la même conviction relativement à l'astronomie chinoise. « Dans le cours de mes investigations sur l'antiquité de l'astronomie hindoue, dit-il, je fus amené à

m'occuper incidemment de l'astronomie chinoise, espérant trouver entre elles quelque analogie qui permît de décider laquelle des deux était la plus ancienne. Mes tentatives ont échoué, du moins pour la période primitive. Je restai convaincu que les Hindous laissaient loin derrière eux les Chinois, qui, de leur propre aveu, sont redevables à l'Inde des progrès astronomiques qu'ils ont faits dans la période moderne. »

Le monothéisme primitif des Indiens a été défendu par des armes trempées aux mêmes sources. Le savant Max Muller, dont la brillante parole électrise l'élite du monde instruit à Oxford, a émis sur ce point une opinion qui écrase de tout son poids l'érudition superficielle d'un apostat trop fameux de nos jours. M. Muller fouille depuis de longues années les trésors de la littérature sanscrite, il les étudie, il les analyse, il les compare, il en fait jaillir la lumière et la science, bien qu'il soit facile de se convaincre qu'il ne ferait nul détour pour ménager nos convictions. Il y a quatre ans, il a consigné les fruits de ses laborieuses recherches dans son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite,* dans laquelle, après un examen approfondi du *Rig-Véda*, il conclut au monothéisme des Indiens anciens, monothéisme que l'on retrouvera du reste aussi parmi les peuples de race dravidique.

Cette solution n'a rien qui doive étonner. MM. le vicomte de Rougé et Chabas, ainsi que d'autres égyptologues célèbres, ont constaté que les peuples de la vallée du Nil étaient monothéistes à l'époque la plus reculée de l'histoire, et, par conséquent, que leur culte originaire dérivait de la première révélation faite à l'homme : c'est certes là un des plus terribles coups portés au système du génie monothéiste de la race sémétique, que M. Renan, grâce à son talent littéraire, a pu faire adopter par quelques esprits superficiels.

La question de l'unité originelle de l'espèce humaine, si vivement débattue, ne saurait non plus être résolue au point de vue de la science, sans une connaissance approfondie des langues et des antiquités de l'Orient. En effet, tous les peuples dont nous pouvons prendre les annales à leur source, sont évidemment originaires de l'Asie centrale, ou plutôt occidentale, c'est-à-dire des pays où la Bible place l'origine de toutes les nations après le déluge. C'est ainsi que l'archéologie suit, pour ainsi dire pas à pas, à l'aide des monuments cyclopéens, les anciens Pélasges, ancêtres des Grecs et des Romains, depuis leur départ de l'Asie Mineure jusqu'à leur arrivée en Grèce, en Épire et en Italie. L'histoire et la linguistique nous font parfaitement connaître les migrations successives des Celtes, des Germains et des Slaves, et du côté de l'Orient, des Aryas indiens. L'histoire et la science ont également démontré l'origine occidentale des Chinois, et il n'y a pas bien longtemps qu'un savant linguiste français, M. Reinaud, de la Société Asiatique de Paris, faisait voir que les Berbères d'Afrique, descendants des anciens Numides, sont de la race de Chanaan (1).

Ces faits ont encore tout récemment été confirmés par M. Max Muller, dans la conclusion de son ouvrage intitulé : *La Science du langage*, auquel, — circonstance singulière ! — l'Académie des Inscriptions a accordé en 1862, le prix fondé par Volney, le détracteur le plus acharné de nos livres sacrés.

« Dans l'étonnante fécondité de la première émission des sons instinctifs et naturels, dit le professeur d'Oxford, et dans le triage différent de ces racines que firent ensuite les différentes tribus, nous pouvons trouver l'explication la plus complète de la divergence de langues, toutes issues d'une même source. Nous pouvons comprendre non-seulement comment le langage s'est formé, mais aussi comment il a dû nécessairement se scinder en une foule de dialectes ; et nous arrivons à cette conviction que, quelque diversité qu'il existe dans les formes et dans les racines des langues humaines, on ne peut tirer de cette diversité aucun arguement concluant contre la possibilité de l'origine commune des langues.

(1) *La Vérité Historique*, t. XIII, p. 361 et 362.

« C'est ainsi que la science du langage nous conduit jusque sur cette cîme élevée d'où nous pouvons contempler l'aurore même de la vie de l'homme sur la terre et où ces paroles de la Genèse, que nous avons si souvent entendues depuis notre enfance : « toute la terre n'avait qu'un seul langage et un seul parler, » offrent un sens plus naturel, plus intelligible et plus scientifique que nous ne leur connaissions auparavant.

Nous avons rapporté les blasphèmes proférés par les impies contre la Bible en général ; voici les termes de leur révolte contre les prophètes en particulier :

« Les Juifs ne sont pas les seuls qui se vantent d'avoir eu des prophètes ; plusieurs nations, les Grecs, les Égyptiens, etc., eurent aussi leurs oracles, leurs prophètes, leurs *Nubim*, leurs voyants. Les aruspices, les augures, les prophètes, tout cela se ressemble. Entre ce fatras de prédictions, on ne doit pas plus faire de cas des unes que des autres (1). »

Bien qu'écrites, il y a quatre-vingts ans, ces lignes ont conservé leur fatale actualité jusqu'aujourd'hui. N'avons-nous pas, en effet, récemment entendu professer dans notre catholique Belgique, des opinions tout aussi impies ? N'avons-nous par lu un document dans lequel l'auteur s'exprimait en ces termes : « Nous ne pouvons examiner si telle doctrine de révélation vaut mieux que telle autre ; si Moïse est un prophète plus authentique que Jésus ; si Jésus, à son tour, a mieux justifié de sa qualité de révélateur que ne l'a fait Mahomet (2) ! »

Nous concevons que des hommes imbus de telles idées placent les prophètes sur la même ligne que les augures qui ne pouvaient se regarder sans rire ; aussi, n'est-ce pas à eux que nous nous adresserons pour juger, par exemple, les œuvres d'Isaïe, le plus éloquent et le plus sublime des hommes inspirés de Dieu, le plus énergique dans ses pensées, le plus véhément dans son style, d'Isaïe, que l'on commence à apprécier aussi comme historien. Cette réhabilitation est due surtout aux découvertes faites en Assyrie et en Égypte, et, en dernier lieu à la stèle historique du roi Pianchi-Meriamoum, retrouvée en 1863, par M. Mariette, à Gebel-Barkal, en Nubie.

M. le vicomte de Rougé a expliqué et commenté ce précieux monument avec la science et la sagacité qui caractérisent tous ses travaux : un court extrait du mémoire qu'il a publié à ce sujet ne fera que prouver d'une manière de plus en plus évidente l'utilité de ce genre d'investigations.

« Si le VIIIe siècle avant notre ère, dit l'érudit égyptologue, fut pour l'Égypte un temps de dissensions intestines, il ne fut pas moins agité au point de vue de ses rapports avec l'Asie, suivant l'expression d'Isaïe : « En ce jour, il y aura une grande « route d'Égypte à Assour, et ceux d'Assour viendront en Égypte et ceux d'Égypte à « Assour. » (XIX, 23.)... Sargon avait conduit une expédition victorieuse jusqu'en Égypte et ce fut nécessairement Schabak, qui subit cette défaite, car le prophète (XX, 4 et 5) parle à cette occasion de captifs égyptiens et éthiopiens, ainsi que « de « la honte de l'Éthiopie en qui l'on s'est confié. » Les incriptions du palais de Khorsabad nous apprennent, en effet, que Sargon défit à Raphia, Schabak, sultan d'Égypte. Suivant M. Oppert, cet événement se placerait vers l'an 719. Il est certain que la partie historique des livres saints demande pour cette époque une étude entièrement nouvelle, pour laquelle les découvertes assyriennes et égyptiennes apportent à chaque instant des secours nouveaux.

« Sans entamer ici ce vaste projet, qui comportera bientôt un ouvrage spécial, il est impossible de passer tout à fait sous silence quelques versets de la prophétie d'Isaïe, auxquels notre récit pourra servir en partie de commentaire.

« Il serait téméraire de presser trop les dates, quand on applique à l'histoire les paroles du prophète ; le passé, le présent et le futur se confondent chez lui dans un vague intentionnel que secondent merveilleusement les formes grammaticales et

(1) *Dictionnaire philosophique*, Ve *Tolérance* et *Philosophie de l'histoire*, cités par Roselly, *op. cit.*, chap. VI.

(2) *Document maçonnique*, cité à la Chambre des représentants de Belgique. *Moniteur* du 11 juin 1864.

l'esprit du style relevé en hébreu. Il peut rendre néanmoins les plus grands services à l'historien, et il ne faut pas oublier qu'avant la découverte de Khorsabad, ce n'était que par le seul témoignage d'Isaïe que nous connaissions Sargon et son expédition victorieuse contre les Égyptiens et les Éthiopiens, dont je parlais tout à l'heure.

« Le chapitre XVIII, spécialement consacré à l'Égypte, commence ainsi : « Ah ! pays « sous l'ombrage des voiles au delà des fleuves de Kousch, qui envoie des messagers « sur la mer, dans des vaisseaux de joncs, sur la surface des eaux; allez, messagers « rapides, vers une nation disloquée et déchirée, vers un peuple redoutable dès son « existence, et depuis une nation nivelée et opprimée, dont le pays est coupé de « fleuves. » Cette nation déchirée, le prophète en dépeint énergiquement l'état dans le chapitre suivant : « J'excitais l'Égyptien contre l'Égyptien, le frère contre le frère, « l'ami contre l'ami, ville contre ville, royaume contre royaume... Je livrerai l'Égypte « aux mains d'un maître sévère, un roi victorieux dominera sur eux. »

« Comme on ne connaissait pas, dans l'histoire égyptienne, un semblable état de division, si ce n'est à l'époque fort postérieure des douze tyrans qui précèdent Psamétik Ier, on a été jusqu'à contester à Isaïe la rédaction de ce chapitre... Mais si *celui-ci*, a été écrit vers l'avénement d'Ézéchias, comme l'ordre des malédictions successivement inscrites au livre d'Isaïe semble l'indiquer, il n'est plus besoin d'en chercher l'explication : Pianchi et Schabak accomplirent ponctuellement l'oracle et serrèrent dans leurs mains victorieuses tous ces petits royaumes dont l'existence vient de nous être révélée pour la première fois. »

La grande inscription du palais de Khorsabad, publiée et commentée par MM. Oppert et Menant, a donné, comme M. le vicomte de Rougé vient de nous le faire connaître, des développements historiques fort étendus sur un passage du prophète Isaïe, dont l'authenticité et la véracité reçoivent ainsi une nouvelle et éclatante preuve matérielle et irrécusable. Mais les découvertes et les études assyriennes, si libéralement encouragées et protégées à Rome, ont rendu un autre service non moins considérable aux sciences historico-religieuses.

Le VIIe et le VIIIe chapitres de la Genèse rapportent trois faits mémorables. Ces faits, intimement liés entre eux, n'ont pu trouver grâce aux yeux des écrivains anti-catholiques, bien qu'en dehors de l'Ancien Testament, ils aient laissé des traces ineffaçables dans les traditions de tous les peuples de la terre. Mais Dieu réservait le plus éclatant démenti à nos contradicteurs, en permettant, il y a peu d'années, que les fouilles exécutées en Assyrie missent à découvert la célèbre inscription de Borsippa, relative à la restauration de la tour des langues par Nabuchodonosor. Nous empruntons à M. Oppert, auquel l'Institut de France a décerné récemment la plus éclatante distinction qu'un savant puisse ambitionner, le passage de ce document qui a plus particulièrement trait au déluge, à la construction de la tour de Babel et à la confusion des langues.

« Le temple des Sept Lumières de la terre, dit le fameux roi de Babylone, fut bâti par un roi antique (on compte de là quarante-deux vies humaines), mais il n'en éleva pas le faîte. Les hommes l'avaient abandonné depuis les jours du déluge, en désordre proférant leurs paroles. Le tremblement de terre et le tonnerre avaient ébranlé la brique crue, avaient fendu la brique cuite des revêtements; la brique crue des massifs s'était éboulée en formant des collines. Le grand dieu Mérodach a engagé mon cœur à le rebâtir; je n'en ai pas changé l'emplacement, je n'en ai pas attaqué les fondations. Dans le mois de salut, au jour heureux, j'ai percé par des arcades la brique crue des massifs et la brique cuite des revêtements. J'ai inscrit la gloire de mon nom dans les frises des arcades.

« J'ai mis la main à reconstruire la tour et à en élever le faîte : comme jadis, elle dut être, ainsi je l'ai refondée et rebâtie : comme elle dut être dans les temps éloignés, ainsi j'en ai élevé le sommet. »

« Personne, — dit avec justice M. Oppert, — ne contestera le grand intérêt qui se rattache à cette phrase, et qui fait de ce monument un des plus remarquables, si non le plus important de tous les documents trouvés jusqu'ici. Elle nous enseigne que la ruine, aujourd'hui nommée Birs-Nimroud, est le reste d'un édifice érigé par Nabuchodonosor en l'honneur des sept planètes, et reconstruit sur l'emplacement d'une autre ruine qui, déjà à l'époque du destructeur de Jérusalem, passait pour le théâtre de la confusion des langues. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette partie essentielle de la littérature et de l'archéologie de l'Orient; les quelques exemples que nous venons de citer suffiront pour convaincre de l'utilité et de la nécessité qu'il y a pour nous de suivre pas à pas les études et les investigations auxquelles le monde savant se livre aux rives de l'Indus, du Tigre, de l'Euphrate et du Nil, à Memphis et à Thèbes, à Ninive et à Babylone, à Sour et à Saïda, où M. Renan lui-même a découvert la clef et l'exactitude d'expressions employées par les auteurs bibliques.

—

QUATRIÈME SECTION.

—

Littérature et beaux-arts envisagés au point de vue chrétien.

—

I et II. — Rapport présenté, au nom de la IVme section, par M. l'abbé CARTUYVELS, sur les 1re et 2me questions de son programme : *Moralité dans l'art et la littérature.*

L'art doit-il être moral? Quelle est la loi morale qui régit les œuvres d'art et de littérature? — Cette question qui, posée naguère devant un Congrès de la libre-pensée, n'avait abouti qu'à l'anarchie des principes, à la négation de la loi morale, à la négation de Dieu, cette question n'a pu soulever ni un débat, ni même une divergence d'opinion dans le Congrès catholique, tellement toutes les intelligences et tous les cœurs y sont unanimes dans l'affirmation solennelle de cette vérité : La loi morale s'impose aux œuvres de l'art comme à toutes les œuvres humaines.

C'est que si les corruptions de l'art et le matérialisme de la littérature de nos jours, si la décadence inévitable qui résulte de cette corruption et le danger social qui en est la conséquence frappent tous les yeux et arrachent à l'impiété même l'aveu du mal avec la confession de son impuissance à le prévenir, *les chrétiens seuls aujourd'hui* peuvent opposer au débordement du sensualisme les principes immuables d'une loi morale gravée dans la conscience humaine, et qui ne sont ni des formules de convention, ni les aspirations d'une religiosité vague, mais la loi claire et précise de l'Évangile enseignée par l'Église et formulée par l'Homme-Dieu.

Telle est la conviction qui a rallié sans discussion l'assentiment unanime de la section des beaux-arts. En présence des contradictions et de l'impuissance de la libre-pensée à formuler aux artistes et aux écrivains

une loi morale qui les éloigne de la corruption et de la décadence, on sent plus vivement le bonheur et la nécessité de la foi catholique qui nous donne cette règle sans hésitation comme sans ombres. Aussi, en adoptant la déclaration de principes formulée dans le programme, la section n'a demandé d'autre modification que de voir accentuer encore davantage, dans un sens tout à fait catholique, la nécessité de la loi morale et ses applications à l'art tout entier. Voici donc les principes que nous avons l'honneur de proposer à l'adhésion du Congrès :

Il existe une loi supérieure à l'homme, gravée dans sa conscience, expression de l'infinie sainteté du Dieu créateur, type absolu du bien dans toutes les actions humaines, règle et mesure de leur bonté morale. Cette loi s'applique sans réserve à toutes les œuvres humaines, et spécialement à celles qui de leur nature exercent une influence sur l'état intellectuel et moral de l'humanité, comme sont les œuvres d'art et de littérature.

Cette loi naturelle s'impose à l'artiste comme à l'écrivain; elle est au-dessus du génie; il ne dépend pas de l'homme de la changer, ni de la nier, ni de la réduire, parce qu'elle est l'expression éternelle de l'ordre divin.

Cette loi morale, qui régit la conscience et les œuvres de l'artiste et du poëte comme celles de l'artisan, a été formulée dans l'Évangile par l'Homme-Dieu.

La loi morale veut que l'artiste soit dirigé dans ses conceptions idéales par une inspiration pure et élevée; elle veut que son œuvre respecte toujours la sainteté des mœurs chrétiennes; elle veut que l'influence légitime du talent et du génie s'exerce à élever les intelligences et les cœurs, et non pas à les avilir et à les corrompre. Cette loi réprouve comme une profanation des dons divins et comme un attentat contre la société, les œuvres du génie prostituées au service des passions mauvaises. Elle condamne dans l'artiste l'abus criminel d'un talent dont il est responsable devant Dieu et devant les hommes. Elle flétrit le sensualisme païen qui énerve et empoisonne la littérature et l'art de nos jours. Elle proscrit les théories immorales de l'art pour l'art. Et si, dans son acception la plus élevée, l'art est un enseignement, une puissance, un sacerdoce, elle demande que l'art ait pour fin dernière, non pas seulement de charmer, mais d'élever l'âme; non pas de parer les caprices de la fantaisie, mais de faire resplendir et d'idéaliser le bien et le vrai; non pas de prêter des séductions au mal, mais d'ajouter à l'attrait de la vertu.

Une discussion animée, mais toujours pleine de courtoisie et d'intérêt, s'est engagée ensuite sur la théorie du beau dans ses rapports avec le bien. La divergence d'opinions portait sur le caractère et la mission de l'art depuis l'avénement du christianisme. Les idées suivantes ont rallié l'assentiment à peu près unanime de la section.

L'art embrasse dans son domaine deux ordres d'idées, deux types de beauté : l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. L'art dans sa plus haute acception s'inspire des idées surnaturelles et réalise un idéal divinisé par la grâce : c'est le domaine de l'art chrétien. Mais l'art a aussi pour objet les formes, les sentiments, les types de la nature, et dans cette reproduction idéalisée de la nature, le christianisme l'astreint seulement à ne blesser jamais les prescriptions de la morale chrétienne. Le beau peut-il exister indépendamment du bien? Cette question métaphysique a donné lieu à des appréciations fort diverses qu'on est parvenu à con-

cilier par un changement de rédaction ainsi conçu : Le beau est l'objet de l'art, mais il n'atteint sa perfection la plus haute que lorsqu'il se révèle comme le double reflet du vrai et du bien. En effet, il existe une beauté des choses physiques indépendante de leur bonté morale, par exemple la beauté d'une fleur, d'un édifice, d'un paysage ; mais la beauté artistique à son degré supérieur doit renfermer un enseignement, doit élever l'âme. Le danger et l'abus de l'art viennent précisément de la séparation du beau d'avec le bien, et la séduction inséparable du beau, même lorsqu'il est mis au service du mal, démontre l'absolue nécessité de la loi morale qui toujours subordonne cette puissance à l'expression du bien.

La question de principe résolue, il reste à en déduire les conséquences dans l'ordre pratique. L'art, en effet, n'est pas uniquement destiné à charmer nos loisirs ; il a une mission plus haute, il a une valeur morale ; il exerce sur les idées et les sentiments de l'humanité tout entière une influence incontestable qui en fait un puissant instrument de propagande pour le bien comme pour le mal.

Tout développement de cette pensée serait superflu. Un coup d'œil jeté sur le monde suffit pour faire apprécier les ravages produits dans les mœurs par l'abus des beaux-arts et de la littérature. La dépravation des peuples et des familles n'a guère d'instruments plus actifs et plus redoutables que le roman, le feuilleton, le théâtre et toutes les représentations où les arts plastiques sont mis au service du mal.

Cette influence il faut savoir l'employer pour le bien. L'art considéré dans son acception la plus haute est de sa nature un enseignement public. Tous les peuples l'ont connu ; toutes les religions l'ont pratiqué ; et dans tous les âges chrétiens, il a servi d'organe et d'instrument à la diffusion de la vérité. Depuis les chapelles des catacombes, décorées de ces peintures contemporaines des martyrs, qui attestent leurs croyances et gardent la mémoire de leur héroïsme, jusqu'aux cathédrales du moyen âge qui nous montrent dans leurs représentations symboliques le vaste et merveilleux ensemble de l'histoire et de la doctrine du christianisme ; depuis Saint-Luc peignant les traits de la Vierge Marie jusqu'à ces missionnaires qui remontaient les fleuve du Nouveau-Monde au chant des cantiques et réunissaient les sauvages autour d'une image sacrée, depuis la plus modeste église de village jusqu'au dôme de Saint-Pierre, partout et toujours l'art a été consacré par l'Église à exprimer ses dogmes, à orner le lieu Saint, à conserver ses annales et ses gloires, à rehausser les magnificences de sa liturgie. L'art religieux se mêle à toutes les pratiques de la vie chrétienne, comme l'art profane à tous les usages de la vie publique et de la vie de famille. — Quels sont donc les moyens de le moraliser dans son acception la plus large et d'en faire un puissant instrument pour la diffusion de la vérité et de la vertu ?

La section a été unanime à admettre les moyens indiqués dans le projet de solution qui vous est soumis. Le premier et le plus nécessaire est de

moraliser les artistes comme les littérateurs, et ce moyen ne peut être obtenu que par la diffusion des idées chrétiennes. Plus les peuples seront imbus des enseignements du christianisme, et plus aussi les artistes vivront dans une athmosphère chrétienne. Or ces sentiments chrétiens, fruits d'une vie pure, l'amour austère de la vérité, le respect de l'art et de sa mission, l'ardeur au travail sont des ailes indispensables pour atteindre l'idéal.

Un deuxième but à réaliser pour que l'art exerce une influence salutaire, c'est de réagir contre le sensualisme qui l'énerve et l'avilit, par une tendance spiritualiste. Les payens eux-mêmes ont su parfois s'élever au-dessus des objections de la matière et réaliser des inspirations élevées. A plus forte raison les artistes chrétiens doivent-ils opposer aux tendances réalistes de l'art contemporain, des inspirations et des œuvres où la matière ne soit qu'un instrument dans les mains de l'esprit.

Mais les artistes chrétiens ne pourront jamais réagir contre le flot toujours montant du matérialisme, s'ils ne sont puissamment aidés par tous ceux qui ont à cœur la dignité de l'art et la foi catholique. C'est donc un devoir pour tout homme qui dispose d'une influence littéraire de réagir contre les corruptions de l'art par une critique inspirée du sentiment chrétien. Mais c'est aussi un devoir pour tout chrétien, pour tout père de famille de combattre l'immoralité de l'art dans la sphère de ses devoirs et de son influence. Nous protestons contre les peintures abominables qui viennent parfois souiller les expositions et les musées. Mais ne devrait-on pas voir aussi expulser de toutes les demeures chrétiennes les objets d'art comme les livres qui sont un objet de scandale ? Trop souvent nous négligeons les conséquences de nos principes. Si les catholiques étaient toujours et partout unanimes à repousser les produits immoraux de l'art ou de la littérature, les artistes et les littérateurs seraient forcés de compter avec le suffrage des honnêtes gens

Enfin la section signale à l'attention des artistes et à la sollicitude de ceux qui ont à cœur l'influence salutaire de l'art moral et religieux, les moyens indiqués dans le projet de solution :

Quatrièmement, en *donnant par l'art religieux une impulsion chrétienne à l'art tout entier,* en lui montrant par des œuvres à la fois saintes et belles ce que peut, même encore de nos jours, l'alliance intime du beau et du bien;

Cinquièmement, en allant demander, non plus aux sources païennes, mais à l'Évangile, aux dogmes, aux annales des peuples chrétiens, une inspiration toujours neuve et qui, dans la littérature de nos jours, a produit des chefs-d'œuvre *(Fabiola);*

Sixièmement, en réunissant dans une communauté de principes, d'action et de mutuel appui, par la création de corporations ou de gildes imitées de celles du moyen âge, les artistes chrétiens que leur isolément condamne à l'impuissance et que l'abandon livre sans défense aux influences délétères du siècle;

Septièmement, enfin, en multipliant sous les yeux du peuple les œuvres d'art retrempées à la source de toute pureté, inspirées des vrais principes, unissant la beauté de la forme à un enseignement utile, comme cela peut et doit se faire par les monuments publics, par l'ornementation des églises, par l'imagerie religieuse et même aussi par les expositions et les musées.

Tel est l'esprit dans lequel la section des beaux-arts entend réaliser, par l'application des principes de la morale chrétienne, l'harmonie du bien et du beau. En soumettant à votre approbation la solution qu'elle a donnée aux deux premières questions de son programme, elle est convaincue que vous n'hésiterez pas à vous rallier à la pensée qui l'a dictée.

—

III. — Rapport présenté, au nom de la IVme section, par M. le chanoine VAN DRIVAL, sur la 3me question de son programme : *Réforme de l'imagerie religieuse.*

Messieurs, la question sur laquelle je suis chargé de vous adresser un rapport offre, aux yeux de tout homme sérieux et intelligent des besoins réels de la société, un intérêt tout particulier. Il s'agit de l'imagerie religieuse, des conditions qu'elle doit revêtir, des écueils qu'elle doit éviter. Il s'agit de cette branche de l'art chrétien qui pénètre jusqu'au sein des familles, de ces images qui se trouvent habituellement entre les mains des enfants, et peuvent être, selon qu'elles sont conçues dans tel sens ou dans tel autre, un instrument de développement pour leurs facultés artistiques et surtout un puissant moyen d'édification, ou bien un jouet insignifiant, un amusement peu utile, sinon un objet qui sert à amoindrir l'idée que l'intelligence et le cœur chrétien doivent se faire des grands faits de notre histoire religieuse comme des héros de notre foi.

Les images ont toujours été dans l'Église catholique d'un usage fréquent, habituel. Nous les trouvons dans les catacombes, nous les retrouvons dans les luttes vives dont elles sont plus tard l'objet en Orient. Elles ornent, à tous les âges de la vie de l'Église, les murailles de nos édifices sacrés comme les livres de notre liturgie : elles sont une des choses les plus familières au chrétien, une des consolations, un des embellissements de son pèlerinage ici-bas. Aussi de bonne heure il y eut des règles pour les images, ou plutôt pour les *saintes* images, ainsi que s'exprimaient toujours nos pères : il y eut même une *science* des images, tant ces règles furent nombreuses, tant les conditions de bonne exécution de ces objets de pieuse vénération et d'utilité habituelle et intime sont multiples et longues à étudier.

Connaissance exacte des mystères, des dogmes, des faits chrétiens : intelligence des symboles convenus, parfois arrêtés et fixés dans des conciles, relativement aux attributs, aux différences, aux degrés de sainteté ou d'honneur ; science des annales de l'Église et des actes principaux de la vie des saints ; idées justes et précises sur les choses de la liturgie, sur les vêtements sacrés, sur les insignes spéciaux, sur les diverses données de la tradition : voilà quelques-unes des conditions que l'*imagier*, comme on le disait jadis, doit joindre au sentiment profond de la foi et à la chaleur de la piété.

Comment atteindre ce but ? Comment exclure désormais et rejeter

loin de nous les frivolités, les bagatelles, les conceptions pauvres d'idée et misérables de forme, les riens brillants, les dentelles et les paillettes qui depuis un certain temps ont pris la place des belles et saintes images d'autrefois?

Tel est le problème que votre IVme section s'est posé, et il ne s'agissait ici que des moyens pratiques à employer pour atteindre le but; car pour le but lui-même tous sont d'accord, et l'honorable M. Reichensperger, qui a trouvé, à propos de cette question comme à propos de tant d'autres, de ces paroles de foi, de zèle, de science et de haute raison par lesquelles si souvent il nous a ravis; et M. Raymond Bordeau, qui s'est exprimé dans un sens analogue; et M. L. Grossé, qui a adressé à la section un mémoire spécial; et M. Weale, qui a réclamé avec raison en faveur de l'iconographie spéciale aux saints de chaque pays, avec légende explicative dans la langue du pays, proposition accueillie avec acclamation.

Ces moyens, nous les avons trouvés indiqués dans la rédaction même de cette partie du programme, adoptée sans restriction; nous les trouvons dans les quelques règles bien simples qui résument la discussion, ou plutôt les communications faites à ce sujet.

1° *Étudier les règles* et connaître les conditions posées depuis longtemps sur la matière des saintes images. Pour faire mieux connaître ces règles, il sera utile de rendre plus précis, plus nets, plus populaires, les livres qui ont été écrits sur ce sujet. Un traité d'iconographie pratique est nécessaire, et il produira le plus grand bien, l'ignorance étant le mal à combattre tout d'abord et à détruire, pour édifier ensuite solidement.

2° *Aller aux sources* et ne pas se regarder comme isolés et comme ayant tout à inventer, à découvrir. L'Église n'est pas d'hier seulement, et déjà des milliers de fois elle a résolu ces problèmes d'édification et de zèle. On consultera les manuscrits du moyen âge, on ne négligera pas, tant s'en faut, les belles et instructives images du commencement du XVIIe siècle, on imitera la candeur naïve, la pureté de foi, la chasteté d'expression, la vivacité de sentiment de nos ayeux; mais on ne les copiera pas d'une manière servile et matérielle; on profitera, au contraire, de la plus grande perfection de dessin qu'ont amenée les siècles postérieurs; à la perfection de l'idée et du sentiment, on joindra la perfection de la forme. Au lieu de s'immobiliser, on fera ce qu'auraient fait nos pères s'ils avaient eu à leur disposition les moyens nouveaux qui sont entre nos mains. Mais ceci ne dispense pas d'étudier les règles. Il y a une science spéciale des images : se pénétrer de cette science, s'imprégner de cet esprit et faire mieux que ses devanciers, si c'est possible, voilà le vrai but à atteindre, voilà le terme marqué à nos efforts, et ce terme est bien digne du zèle d'un artiste chrétien.

3° *Connaître les faits* historiques et biographiques, et reproduire les scènes et les personnages tels qu'ils ont été vus ou accomplis : connaître

les faits liturgiques, et particulièrement avoir des idées vraies, exactes, précises, sur la forme et le sens de ces amples et magnifiques vêtements qui remontent aux premiers siècles de l'Église, qui ont été expliqués par les papes, portés par les martyrs et les docteurs, et ont toujours donné à nos saintes images un si profond cachet de majesté ; connaître les faits d'histoire intime, les usages particuliers se rattachant au sujet à traiter, afin de ne présenter ce sujet qu'avec son caractère et dans tout son jour.

4° *Connaître le symbolisme* et parler à l'esprit et au cœur par les yeux, à l'aide de ce langage profondément chrétien, que nous ont expliqué un saint Méliton de Sardes, un saint Eucher de Lyon, pour ne point citer les grands papes saint Grégoire et Innocent III ; ce langage dont un savant Bénédictin, aujourd'hui revêtu de la pourpre romaine, nous a de nouveau donné la clef. C'est à l'aide du symbolisme que les images passent de l'imitation servile et grossière des objets matériels à la sphère élevée et utile des idées chrétiennes et d'un enseignement plein de force et de vie.

Tels sont les moyens principaux qui sont indiqués à l'activité, à l'intelligence, au cœur de ceux qui se dévouent à cette belle et bonne œuvre. La Société de Dusseldorf donne depuis longtemps l'exemple, et déjà elle a produit de sérieux résultats : la section est d'avis que des sociétés analogues se forment à son exemple et répandent partout, en s'appuyant sur les principes indiqués tout à l'heure, des images qu'il nous soit possible enfin d'appeler, comme faisaient nos pères, de *saintes images*.

—

IV. — Rapport présenté, au nom de la IVme section, par M. l'abbé MOMMAERTS, sur la 4me question de son programme : *Moulage des meilleures productions de l'art sculptural chrétien.*

Messieurs, la 4me question soumise aux membres de la section des beaux-arts, avait pour objet les modèles à employer dans les écoles de dessin. Parmi les nombreuses et importantes propositions qui figuraient à l'étude du jour de cette section, la question qui nous occupe mérite incontestablement l'attention et l'étude de tous ceux qui se sont voués au culte de l'art chrétien.

En présence du développement que prend de nos jours l'enseignement du dessin et de l'architecture, nous sentons tous la nécessité de mettre cet enseignement en harmonie avec les besoins de notre époque ; et la création successive, dans les grands centres de population, d'établissements publics où se donnent aux classes moyenne et ouvrière des cours gratuits de sculpture et de dessin, suffirait pour faire comprendre l'importance du choix des moyens les plus propres à assurer aux modèles employés dans ces écoles une influence salutaire et une utilité sociale qui leur manquent trop souvent aujourd'hui.

A cet effet, on a proposé à la IVme section d'établir en principe qu'il est indispensable d'apporter un soin intelligent dans le choix des modèles, en favorisant particulièrement le moulage des meilleures productions de l'art sculptural chrétien.

L'honorable membre qui a pris le premier la parole dans ce débat, a cru devoir émettre une observation générale, dont la justesse, nous semble-t-il, a frappé tous ceux qui assistaient à cette intéressante discussion. Tout en reconnaissant l'utilité des moulages, à titre d'étude, pour les écoles de dessein et de sculpture, le savant M. Reichensperger les repousse absolument comme objets d'art proprement dit. Pour former de véritables artistes, il faut songer, dit-il, en premier lieu à créer des ateliers de maçons. En Allemagne, ces ateliers ont contribué à relever l'art chrétien bien plus que n'auraient pu le faire la reproduction des chefs-d'œuvre répandus dans le monde entier. Il faut conserver à ceux-ci leur caractère propre, leur cachet, leur originalité. Or, le style, le caractère propre, dépend essentiellement de la matière dont l'artiste s'est servi pour exécuter son œuvre. La vue incessante des moulages constitue donc, non-seulement pour l'artiste, mais pour la foule une source de corruption du style et du goût artistique.—Les membres de la section ont été unanimes à se rallier à ces observations.

L'auteur de la question ayant déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention de vouloir substituer, ni dans le commerce, ni dans les églises ou musées, les moulages aux productions originales des artistes, la section a admis sans aucun changement les résolutions énoncées dans le programme.

Le dernier paragraphe a fourni l'occasion à un honorable membre de soumettre à la section une proposition que nous pouvons formuler de la manière suivante :

« Considérant qu'il est indispensable que le professeur de la chaire d'archéologie créée récemment à l'université de Louvain par l'épiscopat belge, d'après les vœux émis à l'Assemblée des catholiques à Malines en 1863, soit mis en possession de tous les moyens propres à enseigner cette science à ses élèves ;

« Considérant qu'il ne pourrait s'acquitter avec fruit de cette mission, s'il ne possédait des dessins, des photographies et des moulages ;

« La section des beaux-arts prie l'Assemblée générale de décider : 1° Que les fonds provenant de l'exposition de Malines, après le prélèvement des frais occasionnés par son organisation, soient consacrés à faire mouler et photographier les plus beaux objets qui y sont réunis ; 2° Qu'un exemplaire de ces reproductions soit déposé dans un musée d'art chrétien à fonder à Louvain comme complément du cours d'archéologie qu'on vient d'y établir. »

La quatrième section a approuvé à l'unanimité la proposition ci-des-

sus mentionnée, que je viens, messieurs, soumettre de sa part à votre ratification.

—

V. — Rapport présenté, au nom de la IVme section, par M. l'abbé CARTUYVELS, sur la 5me question de son programme : *Décoration intérieure des églises.*

Messieurs, ce rapport avait été confié par le vœu unanime de la 4me section à un éminent catholique d'Allemagne, aussi illustre pour avoir bien mérité de la religion dans les luttes politiques de sa patrie, que pour avoir aidé puissamment à la rénovation de l'art chrétien. L'absence de l'honorable M. Reichensperger, dont le concours et les lumières ont donné tant d'intérêt aux questions pratiques discutées dans la section des beaux-arts, nous inspire un double regret : celui d'être privés du bonheur de voir applaudir en sa personne un défenseur de l'Église et celui de ne pouvoir vous faire connaître que d'une manière succincte et tout à fait sommaire, les résolutions adoptées et les principes formulés par la section.

La 5me question était conçue en ces termes : « Quel système de décoration convient-il d'adopter pour l'intérieur des églises, en tenant compte des différents styles? »

Ce thème soulevant d'innombrables questions de détail, il était nécessaire de le préciser par l'exposé de quelques principes de nature à circonscrire le débat et à diriger la discussion vers un but pratique. Tel est l'esprit dans lequel le projet de solution avait été conçu.

La section admet les principes tels qu'ils sont énoncés en faisant des réserves pour les applications qui pourraient avoir un caractère exclusif et absolu. Ainsi elle reconnaît que le grand principe qui domine tout le système de la décoration des églises, c'est que l'ornementation toujours religieuse doit être en tout subordonnée à l'architecture ; qu'elle doit tendre à l'effet général du monument, s'harmoniser avec l'ensembles et le détails, afin de réaliser l'unité de style et d'effet qui est le principal fondement de la beauté monumentale.

Mais dans les applications de ce principe un corollaire particulier a donné lieu à des considérations, j'allais dire à des protestations qu'il importe de signaler. Ce corollaire le voici :

« Le goût réprouve toute ornementation qui serait de nature à troubler l'harmonie ou l'effet de l'ensemble, et par conséquent toute décoration d'un style étranger à celui de l'édifice. »

Cette vérité incontestable dans un sens général et au point de vue de l'ornementation à donner à un monument de construction récente, a provoqué de la part d'artistes et de catholiques appartenant à différents pays une réclamation énergique contre la manie des restaurations uniformes, qui, sous prétexte de ramener un monument à l'unité de style, le

dépouillent des richesses artistiques et des souvenirs historiques accumulés par les âges chrétiens. Le vandalisme qui depuis le XVIe siècle s'acharnait contre les édifices gothiques, se tourne souvent de nos jours et sans discernement contre tout ce qui n'est pas gothique. La section tout entière s'est ralliée aux protestations que se sont fait entendre pour réclamer la conservation dans nos églises des monuments, des meubles artistiques, des pierres sépulcrales, des ornementations antiques qui, malgré la différence de style, ont cependant dans les églises un cachet artistique et un caractère chrétien. Espérons que cette protestation, sanctionnée par l'Assemblée des catholiques, aura assez de retentissement pour sauver une foule de monuments chrétiens déjà menacés du marteau des démolisseurs et du vandalisme plus redoutable encore des restaurateurs !

En formulant cette protestation conservatrice, et en défendant les objets d'arts accumulés dans nos églises par les anciens âges, et consacrés à la fois par l'usage de l'Église et par la vénération des peuples, la section s'est montrée profondément animée d'un sentiment chrétien. C'est sous l'impression d'un sentiment analogue qu'elle a rejeté, comme n'étant pas assez inspiré de l'esprit du christianisme, un autre corollaire ainsi conçu :

« La magnificence de l'ornementation doit être en rapport avec la destination de l'église : splendide pour les chapelles royales et les cathédrales, riche pour les collégiales et les églises de paroisse, simple et modeste pour les chapelles et les églises de campagne. »

En effet, si l'architecte chargé de la structure d'un édifice religieux doit se préoccuper de sa destination particulière et des ressources dont il dispose, de façon à ce qu'une cathédrale ne ressemble nullement, par son architecture, à l'église d'un village, ni la chapelle d'un monastère à l'église d'une paroisse ; cette distinction n'existe plus pour l'*ornementation* du lieu saint. Toutes les églises sont également saintes et dignes devant Dieu et devant les hommes ; toutes aussi, malgré la différence de leurs dimensions, peuvent être également belles. Parmi les enfants de la sainte Église, il n'y a ni riches ni pauvres, et le plus bel objet d'art est ausssi bien à sa place dans une chapelle de Campine que dans la cathédrale de Cologne.

Dans la discussion des questions de détail qui concernent l'ornementation des églises, la section s'est inspirée de la plus large tolérance. C'est ainsi qu'elle a supprimé de la rédaction définitive certains paragraphes, qui, par voie de conseil, recommandaient plus spécialement certaines méthodes pratiques. C'est ainsi qu'à l'éloge de la fresque comme véritable décoration monumentale, elle a joint une réserve explicite pour les tableaux à l'huile, splendides joyaux de bien des églises de notre pays.

Une question particulière se recommandait entre toutes par la multiplicité de ses applications : c'est celle du chemin de la Croix. Dans quel style

et d'après quels procédés les chemins de la Coix qu'on rencontre dans presque toutes les églises de notre pays, devraient-ils être conçus? Faut-il adopter pour ce genre d'ornementation pieuse la peinture murale, ou les tableaux, ou le bas-relief? La section pose en principe qu'il faut adopter le mode d'ornementation qui s'harmonise le mieux avec le caractère architectural du monument, et qu'à cet égard la peinture murale offre d'incontestables avantages. Mais le débat a pris, en s'agrandissant, une plus haute portée. Anciennement le chemin de la Croix n'était pas relégué dans les églises, mais il se rencontrait aux portes des villes, aux abords des monastères, autour des cimetières, dans les cloîtres des couvents. La déplorable tendance de notre siècle à éliminer de la vie civile tout ce qui porte un caractère religieux, a fait disparaître presque partout ces monuments de la foi de nos pères. C'est pour protester contre ces destructions aussi déplorables au point de vue religieux qu'au point de vue artistique, que la section a énergiquement appuyé les éloquentes protestations qui se sont fait entendre, et qu'elle recommande à tous les catholiques, avec un pieux respect des monuments que nous a laissé la foi des anciens âges, un retour à de semblables usages, qui impriment à nos rues et à nos demeures un caractère chrétien.

VI. — Rapport présenté, au nom de la IVme section, par M. D. LAVERDANT, sur la 6me question de son programme : *Influence des expositions sur le développement de l'art et particulièrement de l'art chrétien.*

Messieurs, l'art religieux en particulier ne tire pas toujours grand profit des expositions telles qu'elles sont organisées, parce qu'il s'y trouve d'ordinaire subordonné à l'art profane et effacé et profané par son contact souvent immoral.

Cependant, malgré les abus auxquels elles donnent lieu, les expositions sont utiles en général pour répandre le goût des arts et encourager les artistes.

On peut recommander plusieurs sortes d'expositions :

1° Expositions permanentes ouvertes à tous les artistes et à toutes leurs œuvres;

2° Expositions périodiques d'œuvres modernes choisies; chaque cité, chaque province, chaque peuple offrant ses récents chefs-d'œuvre à l'étude et à la critique fraternelle de la chrétienté;

3° Expositions de chefs-d'œuvre anciens;

4° Expositions combinées des œuvres des diverses époques, où l'étude comparée des anciens et des modernes devient un stimulant à l'émulation et aux progrès de l'art.

L'exposition d'objets d'art religieux ouverte en ce moment à Malines est, sous ce rapport, un essai auquel il faut applaudir et qu'il convient

d'encourager et de renouveler sur une échelle plus large, soit en Belgique, soit dans d'autres pays.

La section propose de voter de vifs remercîments aux hommes savants et zélés qui ont donné tout leur dévouement à l'organisation de cette œuvre féconde, M. le chanoine de Bleser, M. le professeur Delvigne et M. Weale.

Enfin, la section de l'art chrétien croit devoir faire remarquer que le champ le plus convenable d'exposition pour l'art religieux, c'est l'église ; non pas seulement le temple, mais l'église dans tous ses prolongements, cloîtres, séminaires, hospices, maisons religieuses de toutes formes, où se prolongent les Sacrements, où par conséquent l'artiste trouve pour le fortifier la présence réelle de l'Homme-Dieu et pour lui donner des ailes l'esprit toujours planant sur ces saints édifices.

S'il est vrai qu'aucun encouragement matériel ne peut rendre à l'art sa splendeur tant que le feu sacré n'est pas rallumé au cœur de l'artiste, il est vrai aussi que les divers rameaux de l'art catholique ne s'épanouiront pas dans leur plénitude tant qu'ils ne s'appuieront pas sur leur tronc naturel, l'architecture sacrée, restaurée dans toute sa majesté. C'est là le *grand salon* que la société chrétienne doit offrir aux images du Christ et de la Vierge Mère, digne de leur beauté immaculée et souveraine.

C'est dans ce sentiment de la restauration nécessaire du foyer naturel et divin de toutes les expositions, l'église, que la section de l'art chrétien a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale la proposition d'une œuvre pratique d'une haute importance.

Cette proposition a jailli du cœur élevé et chaud d'un homme qui a tout particulièrement rempli des clartés de son intelligence nos laborieuses discussions sur l'art. La section désirait que cette belle pensée fut directement communiquée par le cœur qui l'a conçue au cœur de l'Assemblée ; notre énergique insistance a été plus faible que la ferme humilité de ce digne fils de la bonne et savante Allemagne, M. Reichensperger.

Les membres belges du bureau ont voulu qu'un autre frère étranger portât devant vous, au nom de notre cœur unanime, la proposition de notre frère de Cologne. C'est pour nous, Français, un bonheur d'avoir la parole quand il s'agit de solliciter un grand témoignage de reconnaissance et d'amour envers la Belgique libre encore et chrétiennement libérale, envers la pieuse, bonne et aimable ville de Malines, envers l'illustre et vénérable Pontife en qui l'ont sent vivre le triple esprit de saint Pierre, de saint Paul et de saint Jean, en qui l'on croit saluer un portrait vivant de Pie IX.

L'an dernier nous nous sommes donné, comme souvenir de notre heureuse rencontre catholique sur le sol belge, une *médaille commémorative*. M. Reichensperger propose de frapper une autre médaille et d'en

laisser la trace plus profonde sur cette terre hospitalière, sous l'impression d'un sceau plus grand et plus magnifique. Ce sceau, si nous le voulons, ce sera le clocher de la cathédrale de Malines.

Ce clocher est l'un des plus élégamment grandioses que la piété ait élevé sur le globe.

Ce clocher est inachevé. Que la catholicité l'achève, en souvenir du Congrès de Malines!

C'est un homme qui vit à l'ombre de la cathédrale de Cologne, devenue le siége de l'unité allemande, c'est un Allemand qui vient nous dire à tous : Achevons, perfectionnons, élevons jusqu'au ciel le clocher de Saint-Rombaut, signe de l'unité des Belges, entre eux et avec tous les peuples.

Ici, comme à Cologne, intérêt artistique universel : le clocher de Malines est un chef-d'œuvre.

Ici, comme à Cologne, intérêt patriotique : car l'Église seule, où siége le représentant du Vicaire de Dieu, est, pour la patrie, le vrai foyer de l'unité et de la paix.

Ici, enfin, intérêt humanitaire : autre mot qui n'appartient vraiment qu'aux catholiques, frères du Fils de l'homme, enfants de la Femme par excellence, qui a tant contribué à la rédemption de l'humanité; intérêt humanitaire, car, n'en doutons pas, si le corps mystique du Christ a pour chef la papauté, pour cerveau la Rome catholique; si le sacerdoce est tout le cœur de la société humaine renouvelée, c'est ici, ici et non ailleurs, dans nos unions catholiques, que vont commencer à renaître, à revivre tous les membres de la chrétienté nouvelle. C'est ici qu'à une égale distance des illusions de la licence et des déboires de la tyrannie, tend à s'organiser dans l'unité, dans la liberté et dans la charité, ce petit troupeau qu'aime Jésus, *pusillus grex,* dont parlait hier, d'une manière si lumineuse et si touchante, notre frère espagnol, M. l'abbé Villarrasa; c'est ici que s'agite le germe de cette nationalité chrétienne, pure, indépendante et féconde, dont la renaissance nous était prophétisée avant-hier, avec tant de fermeté et de grandeur, par M. le vicomte de Kerckhove.

Il est donc à tous les points de vue d'un intérêt sacré, que la première œuvre d'édification collective et universelle s'accomplisse ici même, au-dessus de l'autel d'où nous est descendu, sous la main du pieux cardinal-primat, quelque chose des langues de feu que Dieu envoie partout où des hommes de bonne volonté se rassemblent en son nom.

Nous désirons que Malines garde, dans un bienfait, le souvenir éternel et la récompense de sa bienfaisante hospitalité. Nous voulons que toute mère malinoise, montrant à l'enfant dont l'oreille s'ouvre à la foi, aux sons joyeux du carillon sacré, le clocher de Saint-Rombaut, lui dise : Tu vois, mon enfant, là haut, bien haut, ce beau clocher qui chante : c'est un hommage de tous les catholiques du monde à notre patron céleste

Saint-Rombaut et à ses dignes successeurs ; c'est le baiser fraternel que nous ont laissé, sur le chemin du ciel, nos frères de toutes les parties du monde chrétien. Apprends, mon fils, à aimer tes frères qui nous ont aimé, tes frères de l'humanité catholique !

La section a l'honneur de proposer qu'une association soit formée chez tous les peuples frères, pour l'achèvement du clocher de Saint-Rombaut. (*Applaudissements prolongés.*)

—

VII. — Rapport présenté, au nom de la IVme section, par M. Léon de Monge, sur les 7me et 8me questions de son programme : *Intervention de l'État en matière d'art et de littérature. — Association libre des citoyens pour l'encouragement des artistes et des littérateurs.*

Messieurs, l'intervention de l'État dans le domaine des lettres et des arts n'a rencontré dans la IVme section que fort peu de partisans. Il est cependant un cas où cette intervention ne peut inspirer aucune défiance à ceux qui redoutent le plus l'influence gouvernementale et qui sont le plus jaloux de défendre la liberté de l'artiste : c'est lorsque l'État se contente de veiller à la conservation des monuments du passé, pourvu que par des restaurations maladroites, il ne se fasse pas le complice du vandalisme contre lequel il doit les protéger.

Presque tous les membres de la IVme section se sont accordés à reconnaître qu'en dehors de cette première mission de l'État, qui n'est contestée de personne, il peut en exister une autre. En matière de peinture, d'architecture et de sculpture, certaines entreprises, par leur étendue et par les frais qu'elles exigent, dépassent, au moins quant à présent, les forces des particuliers et des associations privées ; il peut être utile que l'État leur vienne en aide par des subsides.

Rien de semblable en littérature. Les recherches d'érudition exigent quelquefois, il est vrai, des voyages et des dépenses considérables de diverse nature ; mais l'érudit n'est point, à proprement parler, un homme de lettres, il prépare les matériaux plutôt qu'il ne les met en œuvre. En général, l'accomplissement d'une œuvre littéraire ne demande pas de frais qui dépassent les fortunes les plus modestes.

Les subsides accordés aux écrivains prendraient donc le caractère de primes, de véritables récompenses, ce qui a paru non-seulement inutile, mais dangereux : inutile, parce qu'une littérature, pour être féconde, doit sortir spontanément des libres aspirations d'un peuple ; dangereux, parce que les gouvernements seront tentés de faire du *budget des lettres* un instrument de propagande, en récompensant chez les écrivains le dévouement politique plutôt que le talent littéraire.

Ainsi donc l'intervention de l'État peut être admise, d'une façon permanente, pour la conservation des monuments et des chefs-d'œuvre du passé ; d'une façon temporaire, dans les branches diverses de l'art monu-

mental, pour autant que les forces des particuliers et des associations ne suffisent pas à l'accomplissement des œuvres librement conçues. Mais elle doit toujours être exclue du domaine des lettres proprement dites.

Ces règles générales étant reconnues, quelles sont les limites que l'État doit s'imposer dans les cas où son intervention est admise?

Certaines personnes voient dans le gouvernement non-seulement un protecteur, mais en quelque sorte un tuteur des artistes, qui n'a pas seulement le droit de les aider et de les encourager dans leurs travaux par des subsides, mais encore de les diriger, de les conseiller et de les inspirer. Tous les orateurs de la IVme section ont repoussé l'intervention de l'État comprise de cette manière; tous ont été d'accord pour reconnaître qu'il faut laisser l'initiative la plus complète à la nation elle-même, et protéger les arts sans prétendre les asservir. Mais comment peut-on contenir dans de justes limites l'intervention du gouvernement? Comment renfermer les fonctionnaires chargés de répartir le budget des arts dans le rôle modeste que nous voulons leur assigner? Il est évident que l'on ne peut ici qu'exprimer un vœu; il s'agit de questions de tact et d'appréciation délicate; la ligne de conduite que nous venons de tracer n'est pas de celles qui se puissent formuler dans un règlement administratif.

Le meilleur moyen de contenir dans ses véritables limites l'intervention et l'influence de l'État, c'est d'apprendre le plus possible à s'en passer, en développant l'esprit d'association libre, auquel nous devons tant de chefs-d'œuvre dans le passé; qui, de nos jours encore, produit en Allemagne d'admirables résultats, et qui réunit toute la puissance d'une action collective à la plus entière liberté.

Mue par ces motifs, la IVme section vous propose, messieurs, de ratifier purement et simplement les solutions que le Comité central a rédigées pour les 7me et 8me questions de son programme.

Rapport présenté, au nom de la sous-section de la IVme section, par M. le chanoine De Vroye, *sur la musique religieuse.*

Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les résolutions de la section de musique religieuse. Cette section avait pour président, M. le chanoine de Vroye, de Liége; pour vice-présidents, MM. Alberdijnck-Thijm, d'Amsterdam, Charles Vervoitte, président de l'Académie de musique de Paris, John Lambert, de Londres, et pour secrétaire, M. le chevalier van Elewyck, de Louvain.

La musique religieuse est une partie importante de l'art chrétien. Elle doit, comme lui, exprimer des idées chrétiennes, et être toujours en harmonie avec les cérémonies religieuses auxquelles elle s'associe. Au Congrès de 1863, nous avions déjà proclamé ces principes et nous avions

bien établi que la musique religieuse a un but et emploie même des moyens qui la séparent complétement de la musique profane. Nous avons admis comme pouvant appartenir à l'art religieux, tous les éléments de la musique, sans distinction d'époque, ni d'école (et en cela nous n'avons fait que proclamer un principe applicable à tous les arts); mais à la condition que, comme eux, elle soit l'expression de notre foi et de nos sentiments religieux.

Nous avons d'abord à constater avec bonheur, qu'aucune des résolutions du Congrès de 1863 n'a été remise en question, et que beaucoup de musiciens qui en avaient combattu quelques-unes, s'y sont ralliés ensuite.

Les résultats immédiats des résolutions de 1863 ne pouvaient pas être bien sensibles. Il faut un long temps pour faire pénétrer partout des principes qui jusque-là avaient été mal compris; il faut un long temps pour faire cesser des malentendus ou des préventions fondées sur des faits très-réels, mais que l'on a tort de généraliser. Cependant nous avons la certitude que nos résolutions ont arrêté une tendance devenue presque générale : celle de proscrire la musique à cause des abus auxquels elle donne lieu dans certaines contrées. Nous pensons qu'à l'avenir on ne confondra plus l'art avec de misérables compositions ou exécutions, et qu'on ne le jugera plus d'après des impressions purement locales. Ceux qui ne font ou n'entendent qu'une mauvaise musique ont grandement raison de la proscrire. Leur tort est d'appliquer à ce qui est bon la proscription ou condamnation qui doit être réservée pour ce qui est mauvais.

Quant à l'heureuse influence que nos résolutions de 1863 ont exercée à l'étranger et notamment en France, vous trouverez, messieurs, dans le compte rendu sténographique, un discours très-intéressant de M. l'abbé Loth, de Rouen, sur l'état actuel de la musique religieuse dans ce dernier pays.

Les thèses proposées en 1864 avaient pour but de compléter les principes adoptés en 1863. Elles ont donc eu pour objet, comme l'année précédente, le *plain-chant*, l'*orgue* et la *musique proprement dite*. Les grands principes qui dominent l'art, les moyens de le propager, la perfection d'exécution, l'enseignement, et les autres moyens de diffusion, l'entente sur des questions où l'unité était désirable et possible, tels étaient les sujets de ces thèses. Les discussions ont offert le plus grand intérêt; des hommes éminents y ont pris part, des renseignements précieux ont été fournis, et un grand nombre d'idées pratiques et utiles ont été émises. Notre tâche est de vous donner un résumé sommaire de ces discussions et de vous soumettre les résolutions adoptées, qui ne sont autres que les thèses elles-mêmes complétées ça et là par quelques amendements.

Thèse Ire. — *Types mélodiques.* — La première thèse avait pour objet de constater ce fait, que la plupart des morceaux de plain-chant sont composés d'après certaines formules que l'on peut appeler *types mélodiques*, et qu'il y a utilité réelle à reconnaître ce fait.

M. l'abbé de Voght a combattu cette thèse, d'abord par la raison qu'elle ne suppose pas la nécessité d'une réforme complète. Il admet l'existence de certaines formules que l'on a prises pour modèles ; mais il est surpris de l'importance attribuée à ces formules. Selon lui le mal est dans les types mêmes, lesquels exigent une réforme radicale. La civilisation grecque avait connu les vrais principes, mais les moines pieux et les rédacteurs du plain-chant les ont méconnus ou ignorés. Le temps viendra, dit-il, et il est déjà venu, où il faudra modifier les types mélodiques, et il prend pour devise ces mots de la section supérieure des arts : « Conserver, en les améliorant, les types consacrés « par la vénération des peuples. »

L'orateur a dit ensuite que les véritables types sont les modes dont les mélodies actuelles du plain-chant sont la négation. Pour prouver cette assertion, il a analysé longuement une antienne attribuée au quatrième mode, et des formules de psalmodie. Il en a conclu qu'on ne peut avoir confiance dans ces types, lesquels sont, depuis mille ans, le jouet de l'ignorance et de la plus inepte routine. Le rythme leur fait également défaut.

Il faut donc, selon lui, une réforme radicale, fondamentale. Ce renouvellement ne sera pas l'œuvre d'un seul homme ni d'une génération. Ce n'est pas nous qui la verrons ; mais en attendant il s'oppose à l'apologie de la routine et surtout de la routine érigée en système.

M. le chanoine de Vroye, auteur de la thèse, a fait remarquer que son honorable contradicteur avait traité la question de la *perfection* des types mélodiques, tandis que la thèse ne faisait que constater leur *existence,* sans toucher à la question de savoir s'ils sont purs ni dans quels livres on pourrait les rencontrer tels. Il a fait remarquer aussi que l'honorable préopinant avait constaté lui-même plusieurs fois dans son discours, l'existence de ces types. Ensuite, il a exposé la thèse et en a développé chaque article. Il a montré surtout l'utilité qu'il y avait, sous tous les rapports, à classer ces formules et à les comparer entre elles. Quelque dégradés que soient nos monuments religieux, pourrait-on rétablir les vrais principes de l'architecture ogivale, si on ne classait pas ces monuments par ordre de date ou de style, afin de distinguer par la comparaison des monuments entre eux les formes primitives et pures de celles qui ont été altérées ou mutilées ? La comparaison des types mélodiques avec les ordres d'architecture ne doit pas être rigoureusement interprétée. Il s'agit seulement de comparer des monuments entre eux. Et de même qu'on étudie les ordres d'architecture dans des monuments de grandeur et de proportion différentes, où l'on retrouve les principales

applications des règles de chaque ordre ; de même c'est dans les types mélodiques, créés par l'Église pour chaque partie de l'office divin, qu'il faut étudier les applications diverses des règles fondamentales du chant. L'idée abstraite des modes ne suffit pas, puisque la musique moderne qui a adopté deux des modes du plain-chant pour base de sa tonalité, en fait un usage entièrement différent du plain-chant. Cette comparaison qu'avait combattue M. de Voght, était du reste une question secondaire dont l'interprétation demeurait parfaitement libre.

L'existence des types mélodiques et les avantages de leur comparaison pour la connaissance du chant n'en sont pas moins incontestables.

M. de Vroye a exposé comment il avait été amené à cette découverte, par quelles causes la connaissance des types s'était perdue et avait cessé d'être l'objet d'un enseignement précis. Bien qu'il ne fît que constater un fait qui n'avait pas besoin de justification, il a démontré, contrairement à l'opinion de certains musicologues, que la répétition des mêmes formules ne produisait pas la monotonie. Il a énuméré et expliqué les différentes causes dont la réunion peut produire la variété. Il a ensuite prouvé la réalité des avantages énumérés dans la thèse.

Le but de la thèse n'est pas de défendre que l'on ne crée des types nouveaux, mais bien de faire comprendre ceux qui existent, et d'empêcher que, sous prétexte de nouveauté, on ne produise un assemblage de réminiscences incohérentes. Les réformes radicales que l'on nous promet dans un avenir incertain, n'ôtent rien à la valeur d'une découverte, laquelle a pour but immédiat d'enseigner avec plus de facilité et de faire mieux exécuter les chants existants. Quelque imparfaits qu'ils soient, il est difficile d'admettre que l'Église a tellement perdu le sens et la tradition du chant religieux, qu'il n'y ait absolument rien à conserver dans ses chants actuels. L'orateur conclut donc, en proposant l'adoption de la thèse et en ajoutant qu'il est utile d'étudier le plain-chant dans l'ordre des types. On conseillerait aux éditeurs des livres de plain-chant de faire suivre ces livres d'une table où les chants seraient classés par groupes de types mélodiques.

Après quelques explications en réponse à deux questions de M. Alberdijnck-Thijm, et une réplique de M. de Voght, dans laquelle il a continué à signaler les imperfections des chants actuels qui ne sont, dit-il, que des rapsodies ; après l'aveu de celui-ci que l'existence des types mélodiques dans le sens de la thèse n'en est pas moins un fait évident, la première thèse a été adoptée telle qu'elle a été proposée, comme suit :

« La plupart des morceaux de plain-chant sont composés d'après des « formules modèles que l'on peut appeler types mélodiques. La preuve « de ce fait résulte de la seule comparaison des morceaux de plain-chant « entre eux. Le nom de type peut se donner à ces formules comme à

« tout modèle original que l'on imite. Ces formules sont en petit nombre « et plusieurs d'entre elles sont répétées jusqu'à quarante fois sans autre « variation que celle qui résulte de la différence des textes, des abré- « viations ou des amplifications que ceux-ci exigent. La connaissance « des types mélodiques offre les mêmes avantages que celle des ordres « ou des styles en architecture. L'enseignement ne se fait plus par indi- « vidualités, mais repose sur une synthèse qui a ses genres et ses espèces. « L'exécution est plus facile et plus belle ; la composition a des principes « fixes, l'accompagnement se réduit à celui des formules types et la « correction des livres de chant résulte de la comparaison des formules « entre elles. »

Thèse IIme.— La deuxième thèse, quoique très-importante, n'a donné lieu qu'à une courte discussion. Il s'agissait du système de certains maîtres qui excluent la musique proprement dite de l'église et qui néanmoins en appliquent les éléments au plain-chant. Un membre de la section a dit que ce système n'est adopté nulle part, mais un autre a constaté que des diocèses entiers l'avaient adopté.

M. l'abbé de Voght a émis à ce sujet de longues considérations sur le rythme propre au plain-chant. Ce discours confirme et développe une des résolutions du Congrès de 1863 relative au rythme propre du plain-chant, mais ne se rapporte qu'indirectement à la thèse en discussion. Nous n'omettrons pas cependant de citer un passage de ce discours qui est parfaitement en harmonie avec la distinction que nous avons établie entre la mesure de la musique et le rythme du plain-chant. « C'est que « le rythme et le pied rythmique ou la mesure qui est son élément, n'ont « pas précisément pour objet la quantité des temps, mais que c'est « plutôt sur la qualité de ces temps qu'ils se fondent. Ce n'est pas la « durée des syllabes, c'est l'accent des intonations qui engendre le « rythme. La mesure du plain-chant n'a rien de commun avec le chro- « nomètre ni avec le métronome. Dans le plain-chant la syllabe accentuée « conserve son élasticité, sa liberté pleine et entière, et la durée de sa « tenue n'est limitée que par le jugement et le goût. »

La thèse n'ayant soulevé aucune objection a été adoptée en ces termes :

« Le système de quelques maîtres qui excluent de l'Église la musique « proprement dite, et qui néanmoins en appliquent les éléments au « plain-chant, soit en le soumettant à la mesure, soit en le faisant chan- « ter à plusieurs parties, ne peut être employé que dans des limites « restreintes, comme il l'est depuis longtemps dans l'Église, dans les « faux-bourdons ou dans quelques contre-points. Mais il doit être « condamné comme système général de musique religieuse. En effet, il « est peu de mélodies de plain-chant qui puissent être soumises à la « mesure ou recevoir une harmonie régulière sans être altérées ; et,

« d'autre part, il est impossible dans ce système de faire usage de « tous les éléments de l'harmonie et des rythmes propres à la mu- « sique. »

Dans la séance du 30 août, M. Duval a fait la lecture d'un ouvrage imprimé sur l'accompagnement du plain-chant. La section a maintenu les principes qu'elle a établis sur ce point en 1863, mais elle a autorisé l'insertion des conclusions de M. Duval dans le compte rendu, à titre d'opinion personnelle.

Thèse IIIme. — *Orgue.* — Il s'agissait des moyens de populariser le vrai style de l'orgue. Parmi les moyens indiqués nous insistons particulièrement sur celui qui avait été proposé en 1863, relatif à un fonds à former dans chaque canton pour faire étudier à frais communs un organiste de talent, qui donnerait gratuitement des leçons ou du moins des conseils aux autres organistes du canton et les initierait au véritable style d'orgue.

Un membre a fait remarquer que la recommandation faite dans ce paragraphe *aux curés* en général était applicable *surtout aux curés de campagne.* Cette observation a été accueillie.

M. l'abbé de Voght a proposé d'ouvrir un concours pour la composition des pièces d'orgue, en vue surtout d'obtenir une harmonie parfaite entre toutes les parties de l'office divin. « La loi d'unité et d'harmonie, « dit-il, est la loi fondamentale qui doit régir tous les arts. La beauté « résulte de la concordance parfaite et de l'ensemble harmonieux qui « ramène tous les détails à l'unité de style et d'effet. Le goût réprouve « tout jeu d'orgue, avant, pendant ou après le chant liturgique, qui serait « de nature à troubler l'ensemble des tendances de ce chant, et par « conséquent proscrit et condamne tout prélude, tout verset, ou toute « autre fantaisie d'un style ou d'un mode étranger au mode et au style « du chant de l'office. »

Pour atteindre ce but, l'orateur a proposé d'établir deux concours pour la composition des pièces d'orgue, et en a établi les conditions. Cette proposition a été adoptée et forme le complément de la thèse troisième qui est également adoptée comme elle a été proposée :

« Les moyens de populariser le vrai style d'orgue sont : 1° de mettre « à exécution la résolution du Congrès de 1863 relative à un fonds à « former dans chaque canton pour faire étudier les jeunes organistes « sous de bons maîtres; 2° de prier surtout MM. les curés de cam- « pagne, de s'adresser aux professeurs d'orgue les plus estimés, « afin de connaître les pièces d'orgue de bon style, de les procurer à « leurs organistes, et d'interdire toute autre pièce inconnue. En effet, « il est impossible, dans les campagnes, de distinguer si un morceau « appartient à la musique religieuse ou à celle d'opéra; 3° il est à « désirer qu'un catalogue des meilleures pièces d'orgue soit dressé, en

« les classant d'une manière graduée, depuis les plus faciles jusqu'aux « plus difficiles. Il est à désirer aussi que les éditeurs de musique réim- « priment des morceaux anciens, à des conditions qui soient à la portée « des organistes les plus faiblement rétribués. »

« L'Assemblée fera un appel aux compositeurs catholiques et ouvrira « un concours pour deux recueils de musique d'orgue comme suit :

« 1° Préludes et autres compositions pour *orgue sans pédale*, selon « les divers modes du plain-chant, le tout d'une exécution facile et « convenable aux églises de troisième rang. Le sujet, le thème de « chacune de ces compositions, doit être un motif de plain-chant irré- « prochable.

« 2° Préludes et autres compositions pour *orgue avec pédale*, selon « les divers modes du plain-chant, d'une difficulté moyenne, à l'usage « des églises de premier et de deuxième ordre.

« A prendre pour thème de chacune de ces compositions, un motif « de plain-chant pur et irrépprochable. »

« Thèse IVme. — *Facture d'orgue.* — L'ordre du programme a été interverti et les questions relatives à la facture d'orgue n'ont été traitées que dans la séance de 1er septembre. Mais je rétablis ici les thèses dans leur ordre primitif.

Les thèses relatives à la construction des orgues avaient cette année une grande importance. Il s'agissait d'établir l'unité dans toute l'Europe sur plusieurs points essentiels sur lesquels les facteurs ne sont pas d'accord. Des correspondances préparatoires avaient été échangées, des facteurs d'orgue célèbres assistaient aux séances, d'autres avaient donné leur opinion par écrit, un grand nombre d'organistes avaient été consultés et tous avaient promis de se rallier aux résolutions qui seraient adoptées par le Congrès.

La quatrième thèse comprend trois articles : le premier, relatif au *registre d'expression*, le second, à l'uniformité de *pédalier*, le troisième, au *diapason*.

Art. 1er. *Registre d'expression.* — La thèse proposée excluait d'une manière absolue *tout système d'expression s'appliquant aux tuyaux* et n'admettait que *le registre faisant mouvoir les parois d'une boîte dans laquelle quelques jeux sont enfermés.* Cette exclusion absolue n'a pas été admise. M. Cavaillé-Coll a fait remarquer, et plusieurs membres ont partagé cet avis, qu'il ne fallait pas exclure une chose parce qu'elle n'est pas arrivée à l'état de perfection. Mais, tout en admettant qu'il ne fallait pas exclure un jeu qui pouvait dans l'avenir amener un progrès dans la facture d'orgues, nous avons été unanimes à exprimer la condition que les organistes en fissent un usage sage et modéré, et que les facteurs s'appliquassent plutôt à perfectionner les sons en vue du sentiment religieux qu'en vue des effets de théâtre.

La thèse a donc été modifiée dans ce sens et adoptée comme suit :

« Les systèmes d'expression *s'appliquant aux tuyaux*, sans être « proscrits d'une manière absolue, attendu qu'on ne peut empêcher la « science de progresser, peuvent être admis, comme *la boîte d'expres-* « *sion*, à la condition qu'ils ne soient employés que dans des limites « restreintes et en recommandant surtout aux organistes d'en faire un « usage sage et modéré et de ne pas dénaturer le vrai style de l'orgue. « D'après les véritables traditions des grands compositeurs, le *crescendo* « doit se produire par la multiplicité graduée des parties, l'emploi des « octaves inférieures et des pédales. On recommande aux facteurs de « s'appliquer à perfectionner la *qualité* des sons de l'orgue, de conserver « à celui-ci un caractère religieux et d'éviter ce qui tendrait à lui prêter « un caractère profane. »

Art. 2. *Pédalier*. — Les pédaliers d'orgue n'ont pas été construits jusqu'à présent d'après une mesure uniforme. Sous ce rapport chaque facteur suit ses errements particuliers ou les exigences des organistes. Il en résulte qu'un organiste ne peut guère toucher convenablement que l'instrument auquel il est habitué. Les compositeurs eux-mêmes ne savent quelle étendue donner à la partie de pédale, laquelle peut varier depuis une octave jusqu'à deux octaves et demie.

L'uniformité du clavier à main a pu s'établir d'elle-même, parce que la moyenne de l'étendue de la main est une mesure facile à déterminer. Cependant il a existé longtemps de légères différences, et ce n'est qu'à partir du commencement de ce siècle que l'uniformité a été complète. Un clavier de piano de six octaves a aujourd'hui juste un mètre d'étendue, d'une extrémité du clavier à l'autre.

Mais comment l'uniformité de pédalier pouvait-elle s'établir ?

L'écartement possible des deux pieds, la largeur des chaussures sont des données tellement incertaines que la détermination d'une moyenne était impossible, à moins d'un accord entre tous les facteurs d'orgue. Mais comment établir cet accord et qui pouvait en prendre l'initiative ?

Il appartenait à un congrès de catholiques de proposer cette uniformité. C'est ce que nous avons fait.

Une longue correspondance entre le président de la section d'une part, les facteurs d'orgue et les organistes de tous les pays d'autre part, a fait connaître les dimensions adoptées par chacun d'eux. Une moyenne leur a été proposée à laquelle ils se sont ralliés, promettant d'adopter les mesures qui seraient définitivement fixées par le Congrès.

La discussion ne pouvait être longue sur une question dont la solution avait été ainsi préparée. Cependant nous avons été heureux de voir au Congrès plusieurs facteurs célèbres, qui avaient donné d'avance leur opinion, venir sanctionner par leur présence et par leur autorité la résolution que nous avons proposée comme résultat de tous les avis que nous

avions recueillis. Deux légers changements ont été proposés à la thèse, l'un concernant la longueur des rehausses, l'autre concernant l'inclinaison des touches. La résolution proposée a donc été adoptée avec les deux changements que je viens d'indiquer.

Dimensions et position du clavier de pédale.

« 1° Nombre de notes { pour les orgues ordinaires. . . 27
pour les grands orgues . . . . 30 }

« 2° Distance des notes naturelles d'axe en axe, 65 millimètres ; et « conséquemment étendue générale d'un pédalier de 27 notes, 97 1/2 cen- « timètres, depuis l'axe de la première note jusqu'à l'axe de la vingt- « septième.

« 3° Longueur des rehausses, 15 centimètres.

« 4° Les rehausses des dièzes auront 5 centimètres de hauteur, et « dépasseront les notes naturelles de 25 millimètres.

« 5° Longueur apparente des touches, 60 centimètres.

« 6° Inclinaison des touches vers la pointe du pied, 2 centimètres « pour 60 ou environ 4 °/₀.

« 7° *Position respective des claviers.* Le pédalier étant ainsi construit « sera placé comme suit : 1° le *deuxième ut* du clavier de pédale sera « perpendiculaire au *troisième ut* du clavier à main, *quel que soit le « nombre de notes du pédalier ou du manuale;* 2° le devant des dièzes « du premier clavier à main sera placé sur une ligne perpendiculaire « avec le devant des rehausses, *quel que soit le nombre de claviers à main ;* « 3° la distance entre le plancher sur lequel pose le pédalier, et le des- « sous du premier à main, sera de 80 centimètres, *quel que soit le nom- « bre de claviers.*

« L'Assemblée émet le vœu que les églises, dont les orgues n'ont pas un « pédalier convenable, fassent la légère dépense nécessaire pour le « modifier et lui donner les dimensions ci-dessus indiquées. »

La section de musique a ensuite approuvé la proposition d'adresser une circulaire imprimée aux frais du Congrès, à un grand nombre de prêtres, de facteurs d'orgues et d'organistes influents, pour faire connaître les décisions relatives à la facture d'orgue. Le bureau principal est prié d'approuver cette résolution.

Des remercîments ont été votés à M. Cavaillé-Coll et Merklin-Schutze qui étaient venus de loin à cette séance, à M. Loret, de Malines, qui a fait *gratuitement* un pédalier d'après les mesures proposées ; à M. Witté, d'Utrecht, à M. Walker, de Louisbourg (Wurtemberg), aux organistes Lemmens, Mailly, Duguet, Guilmant, etc., et à tous ceux qui ont promis d'adopter les dimensions approuvées par le Congrès.

Art. 3. *Diapason.* — Le paragraphe troisième de la quatrième thèse avait pour objet la détermination du ton fixe d'après lequel on doit accorder les instruments, c'est-à-dire du *diapason.*

Il n'y avait pas d'unité sous ce rapport entre les villes même les plus rapprochées avant que la commision établie par le gouvernement français dans ce but eût fixé un ton normal. Cette unité n'existe encore qu'en France ; mais elle tend à se généraliser. Nous avons cru devoir nous rallier à la décision adoptée par la commission, pour les motifs qui sont énumérés dans la thèse et qui ont été unanimement approuvés.

M. Cavaillé-Coll a ensuite proposé un paragraphe additionnel sur la *conservation du ton* dans les orgues. Le rapport de la commission française joint à l'arrêté du ministre d'État du 16 février 1859, et publié au *Moniteur*, le 25 du même mois, propose un diapason type exécutant 870 vibrations par seconde *à la température de* + 15 *degrés centigrades*. La température moyenne des églises de France pouvant être évaluée à + 15 degrés centigrades, c'est à cette température qu'il convient d'accorder les orgues. Des expériences directes ont fait reconnaître qu'un tuyau d'orgue à bouche ou à flûte accordé à l'unisson du diapason de 870 vibrations par seconde, variait d'environ une vibration simple par chaque degré du thermomètre centigrade, soit d'un battement ou d'une vibration double ou sonore par deux degrés. Les variations climatériques, au contraire, ont peu d'influence sur les diapasons en acier. Si donc on veut faire l'accord d'une orgue à une température différente de la moyenne, on accordera le tuyau correspondant au *la* du diapason un battement plus haut par chaque deux degrés du thermomètre en plus de la moyenne de + 15 degrés, ou un battement plus bas par chaque deux degrés à moins.

Tel est le résultat des expériences directes de M. Cavaillé lui-même.

Sa proposition est adoptée et forme le complément de l'article troisième qui suit :

« Voulant contribuer à amener l'uniformité d'un ton fixe d'après « lequel on accorde les instruments, et faire cesser la confusion qui « existe actuellement entre les divers diapasons de l'Europe ;

« Considérant que dans les questions où il s'agit d'établir l'unité « scientifique, il convient de suivre la nation qui est la première à pro- « poser cette unité en lui donnant une base certaine : que le point de « départ est ici une chose parfaitement indifférente, et qu'il n'y a d'im- « portant que sa fixation précise, quelle qu'elle soit : que la commission « française a agi sagement en choisissant un diapason qui permet d'exé- « cuter tous les chefs-d'œuvre des temps modernes en laissant les voix « dans leur portée naturelle ;

« Par ces motifs, l'Assemblée adopte le diapason dit *diapason normal* « de 870 vibrations par seconde pour le *la* d'orchestre, comme il a été « adopté par la commission française instituée à cet effet en 1859 : « et elle émet le vœu que les orgues soient accordées d'après ce dia- « pason.

« L'Assemblée recommande à MM. les facteurs et aux fabriques d'église, « la question de la *conservation du ton*. A cet effet, il convient d'accor- « der les orgues en été et en hiver de telle manière qu'elles soient au « ton normal à la température de 15 degrés. »

Thèse Vme. — *Musique. Exécution.* — Le but de cette thèse est de faire cesser les mauvaises exécutions de la musique, et de faire disparaître des abus qui justifient jusqu'à un certain point l'opposition de beaucoup de personnes à la musique proprement dite dans l'église. Si l'on ne fait entendre que des charivaris, comme l'a dit un vénérable curé, on a parfaitement raison de les supprimer, mais nous ne pouvons admettre que l'on juge la musique en général par de semblables exécutions. La musique religieuse, calme sans fadesse, claire sans dureté, expressive sans être théâtrale, harmonieuse et savante sans difficultés et sans prétention, forte sans efforts, simple sans vulgarité, cette musique charme et élève l'âme, seconde la piété, s'unit aux cérémonies de l'Église sans les troubler et en forme le complément. Voilà quels sont ses effets lorsqu'elle est bien exécutée. Le plain-chant n'est beau qu'à la même condition.

Aux moyens proposés dans la thèse pour obtenir une bonne exécution, M. le chevalier van Elewyck a proposé d'ajouter : 1° la foi et la piété chez les musiciens ; 2° la présence d'un prêtre au jubé, lorsque c'est possible, et 3° l'interprétation en langue vulgaire des paroles latines par un prêtre, afin que les musiciens en rendent mieux l'expression en latin.

Ces trois moyens seront ajoutés à ceux énumérés dans la thèse.

Dans le cours de la discussion, le rév. frère Égide, Franciscain de Jérusalem, a demandé si l'on ne pourrait pas appliquer les paroles sacrées à des airs d'opéra (1).

La section n'admet même pas que l'*on change* les paroles d'un morceau religieux. L'œuvre primitive du compositeur doit toujours être respectée. On ne doit donc pas d'un *Ave Maria* faire nn *Tantum ergo*. On a admis cependant qu'il est permis et même quelquefois utile d'appliquer des paroles chrétiennes à des airs profanes *pour être chantés dans les familles*, en recommandant bien expressément que ces airs ne passent pas des familles à l'église.

S'il est absolument interdit de faire de la musique de théâtre à l'église, il est souvent inconvenant aussi d'exécuter la musique religieuse dans des solennités tout à fait profanes. Il y a là une sorte de profanation, comme l'a dit M. de Schutere ; mais cette observation n'est pas applicable aux sociétés de musique religieuse, ni aux conservatoires, ni en général à toutes les institutions qui ont pour but les progrès et l'étude de la musique religieuse et qui l'exécutent soit comme spécimen, soit dans tout autre but louable.

(1) La réponse négative de 1863 a été de nouveau sanctionnée.

Ce qui précède est le résultat d'une discussion très-intéressante dont j'ai cru devoir donner l'analyse, bien qu'il n'y ait pas eu de décision à son égard.

M. Laminne, organiste à Tongres, a joint à tout ce qui avait été dit sur l'*exécution*, quelques observations sur la *composition* de la musique religieuse. Il a demandé la création d'une commission dans chaque diocèse pour approuver ou désapprouver les compositions de musique religieuse. Cette proposition a soulevé beaucoup d'objections; elle a cependant été admise, parce qu'elle ne fait qu'attribuer aux évêques un droit qu'ils ont naturellement, celui d'examiner les ouvrages destinés à l'église. Ce droit leur appartient, soit qu'ils examinent par eux-mêmes, soit qu'ils le fassent faire par des délégués.

Voici donc la thèse Vme adoptée avec son complément :

« Quelle influence le mode d'exécution de la musique religieuse « exerce-t-il sur le peuple, les hommes instruits et les musiciens, « quant à la piété, à l'approbation ou à la réprobation de la musique « à l'église, au choix des œuvres à exécuter et à leur composition? « Quels sont les moyens de faire disparaître de certaines contrées « un mode d'exécution dépourvu de tout sentiment religieux et artis- « tique ?

« En appelant l'attention sur le mode d'exécution, l'Assemblée a par- « ticulièrement en vue de recommander la culture des voix, afin de « leur faire acquérir la justesse, l'égalité, la beauté du timbre et l'ex- « pression ; de recommander la gravité dans les chants en chœur, la « piété dans tous ; de blâmer les exécutions confuses, bruyantes, désor- « données, où se font entendre des solos interminables et d'exclure les com- « positions offrant des difficultés qui dépassent les forces des exécutants.

« Une mauvaise exécution distrait le peuple, mécontente les hommes « instruits et porte certains d'entre eux à réprouver un art qui donne « lieu à de tels abus. Ceux qui sont habitués à prendre part à ces « mauvaises exécutions ne peuvent apprécier les chefs-d'œuvre de l'art : « ils se forment un répertoire vicieux et composent dans un mauvais « style.

« Les moyens de remédier à ces abus sont : 1° la formation de mai- « trises comme on le dira plus loin ; 2° l'enseignement et l'exemple des « conservatoires où la musique religieuse doit être en honneur ; 3° la « constitution de sociétés de chant d'ensemble dans les séminaires « grands et petits, dans les écoles normales et les colléges, comme il « en existe déjà dans plusieurs de ces établissements ; 4° les relations « avec les grands centres de musique religieuse ; 5° la foi et la piété « chez les musiciens ; 6° la présence d'un prêtre au jubé ; 7° l'in- « telligence des paroles, *et quant à la composition* , 8° la création dans « chaque diocèse d'une commission nommée par l'ordinaire et chargée « d'approuver ou de désapprouver les compositions de musique reli- « gieuse. »

Thèse VIme. — *Concours.* — Après les considérations générales qui précèdent, sur les moyens d'obtenir une bonne exécution de la musique, il restait peu d'observations à faire sur l'utilité des concours entre les sociétés de chant, et sur les autres moyens de propager l'art musical et son enseignement. Cependant la dernière partie de la thèse a été vivement appuyée par son auteur, M. le chevalier van Elewyck. Il a rendu compte des heureux résultats obtenus par des concours de composition organisés dans des conditions cependant peu favorables. Il a émis le vœu, accueilli par les applaudissements de la section, qu'une somme de deux à trois mille francs fut allouée par le Congrès pour récompenser par des prix importants les meilleures compositions faciles pour orgue et chant.

La thèse VIme a été adoptée. La voici :

« Les concours entre les sociétés de chant sont utiles au point de « vue de la musique religieuse, et doivent être encouragés. Ces con- « cours peuvent s'établir non-seulement dans les villes, mais à la cam- « pagne, et sans frais, à l'occasion de quelque grande fête religieuse.

« Les autres moyens de propager l'art musical et son enseignement « parmi les masses, sont : le chant dans les écoles, au catéchisme, pen- « dant le mois de Marie, aux solennités des confréries, et dans les socié- « tés d'ouvriers catholiques. Il est essentiel que les paroles soient toutes « choisies parmi les chefs-d'œuvre de la poésie, afin d'élever l'esprit du « peuple, et que les airs ne soient pas des réminiscences d'opéra.

« L'Assemblée émet le vœu que le plain-chant soit enseigné dans les « grandes écoles de musique et surtout dans les classes d'orgue. Outre « l'utilité pratique de la science du plain-chant, celui-ci est à la musique « ce que l'archéologie est aux arts en général.

« Désirant en outre favoriser la composition et venir en aide aux « églises de campagne, dont les répertoires sont généralement incom- « plets, l'assemblée autorise le bureau permanent à s'entendre avec la « section de musique pour organiser un concours de compositions faci- « les pour orgue et chant d'après les règles adoptées au Congrès précé- « dent. Le résultat en serait proclamé à la prochaine session. »

Thèse VIIme. — *Maîtrises.* — La thèse VIIme concerne les maîtrises, leurs différentes espèces et les règles principales qui doivent les régir.

M. le chevalier van Elewyck a exposé les services rendus par les anciennes maîtrises et la nécessité de les rétablir. C'est d'elles que sont sortis tous les grands musiciens religieux, c'est par elles que s'établissent et se conservent les vraies traditions de l'art. Partout où l'on ne peut établir de véritables maîtrises, on doit y suppléer par des maîtrises libres. Celles-ci diffèrent des sociétés chorales ordinaires en ce qu'elles emploient les enfants de chœur, en ce qu'elles sont sous la direction du clergé, composées de chrétiens fervents, et n'ont d'autre but que

l'exécution de la musique religieuse aux offices divins. Elles diffèrent aussi par ces derniers points des confréries et des congrégations qui ont des solennités particulières. M. l'abbé Hulin, curé de Sainte-Anne à Gand, a établi une maîtrise de ce genre qui a rendu les plus grands services. Elle ne chante que le plain-chant, mais M. le curé nous a dit qu'elle ferait aussi de la musique à l'avenir.

Pour que les maîtrises soient bien constituées, elles doivent l'être de telle sorte que les grandes familles permettent à leurs enfants d'en faire partie. Une grande propreté et une tenue soignée sont nécessaires pour cela au chœur et au jubé.

La manière de rétribuer les enfants en usage à Liége a été proposée comme modèle. « La première année les enfants ne gagnent rien ; les années suivantes on inscrit à leur compte une rétribution proportionnée aux services qu'ils rendent comme chanteurs. Mais cette rétribution ne leur est remise qu'à leur sortie. En attendant tous les fonds sont placés à la caisse d'épargne. Les enfants renvoyés pour incapacité ne reçoivent que la moitié de ce qu'ils auraient reçu, s'ils avaient rendu des services. Ceux qui sont renvoyés pour inconduite ne reçoivent rien. Il résulte de ces retenues un fonds de réserve qui permet d'augmenter notablement le petit capital de ceux qui se sont le plus distingués par leur talent et par leur bonne conduite.

M. l'abbé Oliviers, maître de chapelle de la métropole de Malines, fait connaître l'organisation de sa maîtrise qui est établie suivant les règles énumérées dans la thèse.

M. l'abbé Crowther, Bénédictin, ancien aumônier des armées anglaises en Chine, nous a donné les détails les plus touchants sur la manière dont les soldats chantaient aux offices et comment ils les instruisait. Le rév. frère Égide, Franciscain à Jérusalem, a fourni aussi des renseignements sur le chant en Orient.

Une discussion intéressante s'est produite sur les méthodes d'enseignement. Les uns prétendent que le plain-chant doit être enseigné avant la musique, d'autres veulent le contraire, la plupart sont d'avis qu'il faut enseigner les deux en même temps, car si, d'une part, la musique proprement dite est un art plus complet, d'autre part le plain-chant a un rythme que les musiciens saisissent difficilement lorsqu'ils ont commencé par la musique et se sont habitués à sa mesure rigoureuse. Au surplus pour le plain-chant, comme pour la musique et pour tout art en général, toute bonne méthode d'enseignement consiste à enseigner séparément les éléments divers dont la réunion constitue l'art complet.

Le concours des écoles et particulièrement de celles des Frères des écoles chrétiennes, sera réclamé partout où une maîtrise indépendante ne pourra être établie, soit qu'elles fournissent des voix d'enfants de chœur, soit qu'elles forment elles-mêmes une maîtrise libre. Une proposition spéciale de M. Vervoitte, à ce sujet, a été adoptée et sera ajoutée à la thèse.

La thèse toute entière est adoptée avec cette addition comme suit :

« Quelles sont les différentes espèces de maîtrises, maîtrises libres, « maîtrises de cathédrales, de paroisses, etc., que l'on pourrait recom- « mander ? Quelles en sont les règles principales ?

« Les grands et nombreux chefs-d'œuvre de musique religieuse étant « dûs avant tout aux maîtrises de chapelle, la plupart des compositeurs « célèbres étant sortis des maîtrises et celles-ci étant l'unique moyen « d'établir et de conserver des traditions d'exécution où la Foi s'allie à « la perfection de l'art, l'Assemblée invite le clergé et les fabriques « d'église à établir des maîtrises qui soient en rapport avec leurs res- « sources et avec les éléments dont chaque église peut disposer. Elles « doivent être complètes pour les cathédrales, restreintes dans les peti- « tes villes et dans les campagnes. L'Assemblée fait des vœux pour « que les administrateurs des églises ne se bornent pas à y appliquer « les fonds qui auraient été légués pour cette destination, mais qu'ils « leur créent d'autres ressources, si celles-là sont insuffisantes.

« Les règles des maîtrises dépendent nécessairement des localités. « Dans toutes cependant il est essentiel : 1° qu'il y ait pour les enfants « un enseignement régulier du plain-chant et de la musique, s'alliant à « l'instruction et à l'éducation ; 2° que les élèves des maîtrises assistent « régulièrement aux offices divins, la pratique étant aussi nécessaire « que la théorie pour l'exécution du chant ; 3° que l'organisation soit « stable et indépendante ; 4° que le recrutement des enfants de chœur « surtout soit favorisé par des avantages pécuniaires et autres ; 5° que « les maîtrises soient distinctes des sociétés de chant qui ont un but et « une organisation différents.

« Les Frères des écoles chrétiennes seront invités, là où une maîtrise « régulière ne peut être établie, à prêter leur concours pour le chant « des offices, soit en fournissant aux paroisses des enfants de chœur, « soit en organisant eux-mêmes, d'accord avec MM. les curés, des « sociétés de chant ayant pour but l'assistance aux offices des paroi- « ses. »

Thèse VIIIme. — Cette thèse a pour objet la création d'une section de musique religieuse dans l'Académie catholique. Une addition à la thèse ayant pour but de remettre en honneur les chefs-d'œuvre anciens a été proposée par M Vervoitte et adoptée.

Dans la séance du 31 août, M. l'abbé Loth avait proposé la création d'une revue internationale de musique religieuse. Mais les difficultés inhérentes à une publication périodique de ce genre en rendraient toujours l'existence fort précaire. Si une section de musique religieuse est attachée à l'Académie catholique, elle publiera le bulletin de ses travaux sans s'astreindre à le faire paraître à des époques déterminées. Elle y insérera les mémoires et les travaux importants de tous ceux qui

voudraient y prendre part, dans le but surtout de faire exécuter les résolutions du Congrès. M. le Président a proposé d'adopter ce bulletin comme revue internationale. Cette proposition a été adoptée.

M. Verwilghen, dans la même séance du 31 août, avait proposé d'attribuer à la commission diocésaine le soin d'examiner tous les morceaux de musique existants, de les classer, d'après leur difficulté, en trois catégories. La première pour les villes disposant des plus grandes ressources, la seconde pour les villes de deuxième rang, la troisième pour les villes de troisième rang. Le fond de cette proposition, accueilli par des applaudissements, était un moyen pratique d'exécuter une des résolutions du Congrès de 1863, qui prescrit à chaque église d'adopter le genre de musique le mieux en rapport avec ses moyens d'exécution. Mais quant à la rédaction de ce catalogue, on a fait remarquer avec raison qu'il avait un caractère général qui le faisait rentrer dans les attributions de l'Académie de musique. Il a donc été décidé que l'exécution de ce catalogue figurerait dans l'énumération des travaux de la section de musique religieuse à l'Académie catholique.

La proposition d'exprimer d'une manière explicite que les catholiques de toutes les nations pourraient faire partie de cette section de l'Académie catholique, a été également approuvée. Cette addition eût été inutile si l'on avait remarqué que la résolution adoptée par le Congrès de 1863 porte que les *artistes des divers pays* y seront affiliés.

La thèse VIIIme est adoptée avec ces additions dans les termes suivants :

« Il est utile de créer une section de musique religieuse dans l'Aca-
« démie catholique dont la fondation a été résolue au Congrès de 1863.
« Sa mission serait de propager les meilleures méthodes d'enseignement,
« de s'initier à tous les progrès de l'art musical et à toutes les études
« ayant pour objet la restauration du plain-chant, de faire connaître et
« remettre en honneur les chefs-d'œuvre des anciens maîtres, de géné-
« raliser les bonnes traditions d'exécution, d'encourager les meilleures
« compositions, de continuer l'œuvre du Congrès et d'en faire exécuter
« les résolutions. Elle fera, le plus tôt possible, un catalogue des mor-
« ceaux de musique qu'elle pourra connaître et qui réuniraient les con-
« ditions exigées par le Congrès, en les classant en trois catégories : la
« *première* pour les villes disposant des plus grandes ressources, la
« *seconde* pour les villes de second rang, la *troisième* pour les petites
« villes et les bourgs. Elle fera un catalogue semblable, pour les pièces
« d'orgue, conformément à la résolution inscrite dans la IIIme thèse.

« Elle publiera un bulletin de ses travaux dans lequel elle insérera
« tous les mémoires qu'elle jugera dignes d'être publiés et qui auront
« surtout pour but de faire exécuter les résolutions du Congrès.

« Elle sera composée de musicologues et d'artistes catholiques de tous
« les pays. Les membres titulaires, nommés la première fois par le

« bureau permanent du Congrès, se recruteront ensuite par voie « d'élection sous l'approbation du directeur général de l'Académie. Un « règlement fixera l'époque des réunions et les autres détails d'organi- « sation. Les membres titulaires pourront s'adjoindre des membres « honoraires. »

Pendant le cours de nos discussions un appel a été fait, sur la proposition de M. Alberdijngk-Thijm, à tous les musiciens qui pourraient prêter leur concours à l'Académie catholique, soit pour en faire partie à titre de membre effectif, honoraire ou correspondant, soit pour prendre part à la rédaction du bulletin. La liste de ces noms est dans les mains du secrétaire de la section. Des vœux ont été émis pour que le bulletin soit d'un prix peu élevé et puisse même être distribué gratuitement aux organistes qui en feraient la demande appuyée de recommandations honorables.

On a aussi émis le vœu que pendant les années où le Congrès des catholiques ne se réunirait pas, le section de musique tienne une assemblée générale où elle rendrait compte de ses travaux.

Vers la fin de sa dernière séance, la section de musique religieuse a eu l'honneur de recevoir la visite de Mgr l'évêque de Gand, et nous avons la satisfaction d'annoncer que les paroles prononcées par Sa Grandeur sont parfaitement d'accord avec les résolutions de la section. Il ne pouvait en être autrement, puisque nous-mêmes nous nous sommes fait un devoir de nous conformer aux prescriptions de l'Église, aux ordonnances des évêques et en particulier au mandement remarquable de Mgr Delebecque sur la musique religieuse.

— Les conclusions et les propositions des rapports qui précèdent n'ayant soulevé ni objections, ni oppositions, sont déclarées adoptées.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

SEPTIÈME SÉANCE.

—

5 SEPTEMBRE 1864.

—

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE GERLACHE.

—

SOMMAIRE. — Communications du Secrétaire général. — Reprise de la communication des rapports des sections. — Vme SECTION : 1. Rapport de M. le baron Della Faille, sur les *fabriques d'église*. — 2. Rapport de M. Ch. Woeste, sur la *liberté des cimetières*. — 3 et 4. Rapport de M. Amand Neut, sur la *création d'un journal international, le colportage et la diffusion des journaux et des publications catholiques*. — 5. Rapport de M. Ph. Van der Haeghen sur la *réfutation des erreurs et des mensonges propagés par la publicité anticatholique*. — 6. Rapport de M. A. Neut, sur la *réforme du service militaire au point de vue moral et religieux*.—7. Rapport de M. Éd. Ducpetiaux, sur les *moyens de maintenir et de renforcer l'union des catholiques*. — 8. Rapport de M. Éd. Ducpetiaux, sur le *cadre d'une statistique catholique*. — Communication de M. A. Neut, relative à la réunion des représentants de la presse catholique. — Communications : Lettres des membres de la rédaction des Annales catholiques (*Annali cattolici*), de Gênes, et de M. l'avocat J.-B. Casoni, de Bologne. Appel adressé à l'Assemblée des catholiques par M. Band, curé de la paroisse catholique à Berne (Suisse). — Allocution de M. A. d'Almeida, sur la *situation du catholicisme en Portugal*. — Discours de M. De Jean de la Bâtie, colon et ancien délégué de l'île Bourbon. — Discours de M. l'abbé Paquet, professeur à l'Université Laval, à Québec, sur la *situation du catholicisme au Canada*. — Discours de M. Macedo y Maia, de Bahia, sur la *situation du catholicisme au Brésil*. — Discours de M. l'abbé François Kums, missionnaire du cap de Bonne-Espérance.—Discours de M. Joseph Faa di Bruno, missionnaire apostolique à Londres, sur les *développements à donner à l'OEuvre de la propagation de la foi*. — Discours du R. P. Bonaventure du Maine, des mineurs conventuels, sur *l'OEuvre des Frères Ratisbonne pour la conversion des juifs*. — Discours de clôture de M. le baron de Gerlache, président de l'Assemblée générale.

La séance est ouverte à 8 heures du matin.

M. le Secrétaire général annonce à l'assemblée que les membres qui s'étaient chargés de se concerter sur les moyens de compléter l'organisation d'une école du génie civil à l'université catholique de Louvain, ont résolu de constituer une commission centrale avec des commissions correspondantes dans les principaux chef-lieux de la Belgique, pour l'organisation de la souscription. Cette souscription a été ouverte

séance tenante, et a produit, en moins d'un quart heure, pour plus de 50,000 francs de signatures. On la continuera activement, et il est à espérer que prochainement l'école du génie civil sera constituée d'une manière stable et définitive.

M. le Président. — Nous allons, messieurs, reprendre la communication des rapports qui n'ont pu être présentés dans la séance d'hier soir. Je donnerai successivement la parole à MM. les rapporteurs de la Vme section.

I. — Rapport présenté, au nom de la Vme section, par M. le baron H. Della Faille, sur la 1re question de son programme : *Fabriques d'église.*

Messieurs, la 1re question soumise à votre Vme section était formulée dans ces termes :

La législation de la Belgique, en ce qui concerne les fabriques et les biens d'églises, est-elle compatible avec la liberté des cultes telle qu'elle est établie par la Constitution nationale ? En cas de négative, quelles réformes conviendrait-il d'y apporter ?

L'importance de cette question est évidente, et les débats et les projets de réforme auxquels elle a donné lieu montrent qu'elle n'est pas résolue de manière à contenter tous les esprits. Il se manifeste des tendances dont le but est d'augmenter la part de l'autorité civile dans la composition des conseils de fabrique et de lui soumettre en réalité les dépenses du culte. Il importe donc, il est urgent de rechercher et de mettre en lumière les vrais principes qui devraient former les bases d'une législation équitable et rationnelle sur cette matière.

Mais avant d'aborder cette tâche, je désire aller au-devant d'une inculpation que l'expérience doit faire prévoir.

Il est des hommes qui voulant nous combattre à tout prix, trouvent fort commode de nous prêter les produits de leur imagination pour s'indigner à l'aise et se livrer à des mouvements oratoires auxquels rien ne manque, si ce n'est un motif. Ainsi, messieurs, les vœux émis dans notre Congrès de 1863 ont été transformés en programme politique imposé à nos frères qui font partie de la Législature.

Ce reproche est fort singulier, pour ne rien dire de plus, dans la bouche d'adeptes connus de la loge. Ont-ils donc oublié le Congrès maçonnique de 1846? Nous n'avons pas oublié, nous, que les loges, dans leur grande fête solsticiale du 24 juin 1854, adjugeaient sans façon à la maçonnerie « toutes les grandes questions politiques, tout ce qui a trait « à l'organisation, à l'existence, à la vie d'un État; » — qu'elles lui attribuaient l'examen et la solution de la question relative à l'enseignement, la question de la charité, la direction du mouvement, « si quelque

« jour, peut-être prochain, il arrive que la nationalité elle-même ait de « suprêmes déterminations à prendre ; » — qu'elles se sont posées carrément comme pouvoir occulte, dirigeant le Parlement et, au besoin, le pouvoir constituant. — Et ces mêmes hommes viendraient nous reprocher une pâle contrefaçon de leur propre fait? — Mais ce fait est licite ou coupable. Dans le premier cas, nos adversaires nient audacieusement l'égalité des droits. Dans le second, nous avons à leur répondre : *Ex ore tuo te judico, serve nequam,* ou bien : *Otez d'abord la poutre de votre œil.*

Cette réponse fermerait la bouche à nos censeurs, mais elle ne nous suffit pas, à nous catholiques. Ce qui est essentiellement mal ne se justifie ni par l'autorité de l'exemple, ni même par le droit de représailles.

Dieu, de qui vient tout ordre, nous commande de nous soumettre aux lois. Aussi longtemps donc que la loi ne nie pas notre devoir envers Dieu, nous lui devons obéissance. Nous sommes obligés par conséquent de respecter les attributions légitimes des autorités et des corps constitués et, dans l'espèce, de laisser intactes les prérogatives du pouvoir législatif. Nous n'avons pas failli à ce devoir en 1863. Nous avons donné une formule à des idées destinées à se propager par la libre discussion, mais nous n'avons, ni dans cette enceinte, ni ailleurs, imposé aucune espèce de mandat. Nous ne le ferons pas davantage aujourd'hui.

L'Église a d'abord été soutenue par les aumônes, puis dotée par les libéralités des fidèles, et les frais du culte n'ont point été une charge de l'État. Elle administrait ses biens et gérait ses intérêts elle-même et conformément à ses propres lois.

L'Assemblée constituante de France bouleversa cet ordre de choses. Par un acte inique, attentatoire au droit de propriété, elle dépouilla l'Église. Toutefois elle ne crut pas pouvoir prendre le domaine sans les charges dont il était grevé et elle les mit au compte de l'État dans l'acte même de spoliation.

La Convention, qui ne reculait devant aucune injustice, consomma le vol. Elle garda le bien et répudia le service.

Quand Napoléon rétablit l'ordre en France, il revint au décret de l'Assemblée constituante et reconnut l'obligation qui en résultait. Il attribua des traitements, réglés il est vrai avec la plus mesquine parcimonie, au personnel du clergé ; il restitua les biens non aliénés aux fabriques et suppléa à leur insuffisance en pourvoyant aux besoins relatifs aux édifices ; seulement, il rejeta cette dernière partie de la dette nationale sur les départements et les communes, alors simples fractions de l'État.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, et surtout depuis 1830, l'État est intervenu dans les dépenses concernant les bâtiments. Il vient en aide aux provinces et aux communes par un système de subsides bien conçu et sagement appliqué.

Il est ainsi pourvu d'une manière assez satisfaisante aux besoins du culte.

Notre législation applique donc le droit nouveau, né du décret de l'Assemblée constituante, suivant lequel l'État est devenu débiteur du culte en ce qui concerne les intérêts matériels ; mais est-elle, sous les autres rapports, compatible avec le droit que l'Église a de gérer ses propres affaires et avec nos règles constitutionnelles ?

Bien que la Constitution de l'Empire proclamât la liberté des cultes, cette liberté n'existait pas et était étouffée par un gallicanisme inspiré par les traditions parlementaires les plus exagérées. Le culte était considéré avant tout au point de vue de son influence sociale. Il était placé sous la surveillance et la main du pouvoir, et tout tendait à faire du ministère ecclésiastique une branche d'administration. En ce qui touche particulièrement le point qui nous occupe, le décret de 1809 attribue une large influence à l'autorité séculière sur la gestion des intérêts religieux, et tout doit dépendre de l'accord des deux pouvoirs.

Notre état social est modifié. La liberté des cultes, étendue même aux opinions négatives, est devenue une vérité et entraîne toutes ses conséquences. L'Église est séparée de l'État, non dans ce sens que leurs intérêts soient opposés ou considérés comme indifférents, mais en ce que tous deux vivent collatéralement de leur vie propre et sans dépendre l'un de l'autre. L'État ne prête à l'Église, ni à nulle opinion, aucune protection spéciale. Il laisse chaque croyance à ses propres forces et se contente d'assurer aux citoyens qui la professent le plein et libre usage de leurs droits. Dans ce système, l'État qui n'est plus protecteur, dont le chef ne peut prendre la qualité d'*Évêque du dehors,* l'État, dis-je, n'a plus à se mêler des affaires d'un culte. Telle est aussi la pensée inspiratrice des articles 14, 15 et 16 de notre Constitution. Aux termes de ces dispositions, l'État n'intervient, en matière de culte, que pour protéger la liberté confessionnelle et il ne peut pas même, à titre de concession libre de la part des intéressés, s'immiscer dans la nomination de ses ministres.

Au point de vue des droits de notre culte, garantis par nos lois constitutionnelles, la réponse à la question posée devrait donc être négative : mais, messieurs, il ne faut plus examiner le décret de 1809 isolément ; il faut le mettre en rapport et en concordance avec les règles subséquentes tracées par notre Constitution.

L'arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1850 a déclaré abrogées « les lois générales et particulières entravant le libre exercice « d'un culte quelconque et assujettissant ceux qui l'exercent à des « formalités qui froissent les consciences et gênent la manifestation de la « foi professée. »

La Constitution (art. 14) garantit « la liberté des cultes, celle de leur « exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en

« toutes matières... sauf la répression des délits commis à l'occasion « de l'exercice de ces libertés. »

Elle porte (art. 16) que « l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomi- « nation ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de « défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de « publier leurs actes. Sauf, dans ce dernier cas, la responsabilité « ordinaire en matière de presse et de publication. »

Enfin, comme si ces mesures n'étaient pas encore assez formelles, elle abroge expressément (art. 138), toutes lois, tous décrets, arrêtés, règlements et autres actes contraires à notre nouveau code social.

Si les dispositions du décret contraires à la liberté du culte ne sont pas abrogées, il faut admettre que les mots ont perdu leur valeur.

Exécuté loyalement, eu égard à nos règles constitutionnelles et non aux traditions de l'Empire, le décret de 1809 peut donc continuer de nous régir sans soulever de griefs très-sérieux.

Ce n'est pas à dire, messieurs, que ce décret ne fasse une part très-large, disons même trop large, au pouvoir séculier dans l'administration des intérêts du culte ; mais au moins, avec un peu d'équité chez les gouvernants, nous pouvons marcher sans trop d'entraves dans la voie tracée par notre Congrès national.

La série de résolutions soumises à notre examen, formule un système nouveau qui consiste en ceci : l'Église renoncerait au concours obligatoire de l'État dans les dépenses du culte, sauf en ce qui concerne les traitements et pensions du clergé, et, de son côté, l'État renoncerait à toute immixtion dans la gestion des affaires temporelles du culte.

Vous comprenez, messieurs, que ce régime exigerait de notre part un important sacrifice.

Aux termes du décret de l'Assemblée constituante, l'État, spoliateur de l'Église, s'est chargé de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. État, province ou commune, il nous paye une dette dont la décharge serait un don gratuit.

Nous n'y sommes certes par tenus et notre propre avantage doit être notre seul mobile.

La question est de savoir si cet avantage existe.

Le système proposé serait assurément le plus logique, surtout dans un pays où règne la liberté des cultes, et il supprimerait maintes occasions de conflits entre les administrations ecclésiastiques et civiles. Mais il nous créerait, d'autre part, des difficultés très-graves et même insolubles.

Il est beaucoup de paroisses dépourvues des ressources les plus nécessaires à l'exercice du culte et forcées par suite de recourir aux communes. Que fera-t-on dans les paroisses de cette catégorie, qui comptent à peine quelques centaines d'habitants parmi lesquels fort peu sont en état de contribuer ? Il en résulterait un fardeau très-lourd et pesant sur un

petit nombre d'individus toujours les mêmes. Les discussions sur les exigences réelles du service divin qu'on éviterait avec les autorités locales, s'établiraient entre les fabriques et les particuliers dont on aurait à stimuler tous les ans le zèle trop prompt à se ralentir. La situation des églises resterait la même, avec cette différence, au détriment des fabriques, que celles-ci ont maintenant un tiers arbitre entre elles et les communes et qu'elles seraient désormais mises à la merci de contribuables indépendants et jugeant dans leur propre cause.

Dans la plupart des paroisses dont les revenus sont insuffisants, les églises se trouveraient dans une irrémédiable détresse. Quelques-unes pourront être plus favorisées, mais la décence du culte dépendra de ressources précaires que la lassitude, l'émigration ou la mort de quelques souscripteurs, parfois difficiles à remplacer, pourront compromettre tous les jours. Or le culte a besoin de ressources assurées et permanentes, et ne peut être abandonné à des chances aléatoires et même trop évidemment funestes dans la plupart des cas.

Cette difficulté n'est pas encore la plus grave. Il nous reste la fourniture, les réparations, les constructions de presbytères et d'églises. Il n'est point de paroisses qui puissent supporter ou couvrir au moyen de quêtes les dépenses résultant de travaux considérables. Les communes elles-mêmes ne peuvent le plus souvent s'acquitter des charges imposées par le décret de 1809. Il faut que l'État et la province viennent à leur aide, indépendamment du concours toujours demandé des paroissiens. Ces travaux ont donc cinq bailleurs de fonds : église, souscripteurs volontaires, commune, province, État. Si l'on supprime les trois derniers, on réduit les deux autres à une impuissance déjà constatée par la collation même des subsides, non-seulement dans les paroisses peu populeuses, mais encore dans celles qui peuvent être considérées comme relativement riches.

Supposons que par un acte bienveillant et conforme à l'intérêt public, on conserve au budget le crédit alloué pour les édifices du culte : mais sera-t-il augmenté de la somme nécessaire pour remplacer les allocations des communes, qui certainement ne donneront plus rien, et peut-être celles des provinces? La chose est au moins douteuse.

Et ne l'oublions pas, messieurs, il ne s'agirait plus de l'acquit d'une dette qu'on ne saurait nous refuser aujourd'hui sans une trop flagrante injustice : il serait question désormais d'un acte de pure bienveillance dont le refus ne constituerait aucune espèce de grief. Il nous faudrait stimuler la générosité du gouvernement par des supplications et l'acheter à telles conditions qu'il lui plairait de nous faire. On peut trouver dans ce régime toute autre chose qu'un progrès pour l'Église vers son indépendance.

Dans cet état de choses, il a paru plus opportun à votre cinquième section de se borner à rappeler un principe général et incontestable : la nécessité d'appliquer le décret de 1809 conformément à notre Constitution.

Elle a donc l'honneur de vous présenter les considérants et résolutions qui suivent :

L'Assemblée, considérant :

1° Que le Gouvernement provisoire de Belgique, par son arrêté en date du 16 octobre 1830, a abrogé « les lois générales et particulières « entravant le libre exercice d'un culte quelconque et assujettissant ceux « qui l'exercent à des formalités qui froissent les consciences et gênent « la manifestation de la foi professée ;

2° Que la Constitution belge, art. 14, a garanti « la liberté des cultes, « celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses « opinions en toute matière... sauf la répression des délits commis à « l'occasion de l'exercice de ces libertés ;

3° Qu'elle a établi, art. 16, que « l'État n'a le droit d'intervenir ni « dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quel- « conque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs « et de publier leurs actes, sauf, dans ce dernier cas, la responsabilité « ordinaire en matière de presse et de publication ;

4° Que la Constitution belge, art. 138, porte que « à compter du jour « où la Constitution sera exécutoire, toutes les lois, décrets, arrêtés, « réglements et autres actes qui y sont contraires, sont abrogés ; »

Considérant que la législation qui régit l'administration temporelle du culte et, en particulier, celle sur les fabriques d'église, née à une époque où la liberté des cultes n'existait pas, ne peut être conciliée avec cette liberté qu'en la combinant avec les dispositions précitées ;

Considérant que, depuis quelques années, une interprétation contraire, hostile à la liberté des cultes, a prévalu en Belgique et qu'un projet de loi est annoncé dans le but de la restreindre plus encore ;

Adopte les résolutions suivantes :

1° La législation qui régit les fabriques d'église en Belgique, ramenée aux principes constitutionnels relatifs à la liberté des cultes et aux droits qui résultent de cette liberté pour le culte catholique, n'exige pas de révision actuelle, si elle est équitablement et loyalement appliquée ;

2° Toute intervention de l'État, de la province ou de la commune dans les affaires intérieures d'un culte quelconque, au delà de ces limites, est une atteinte à la liberté des cultes.

—

II. — Rapport présenté, au nom de la Vme section, par M. Ch. Woeste, sur la 2me question de son programme : *Liberté des cimetières.*

Messieurs, la Belgique est de tous les pays, celui pour qui la question des cimetières présente l'intérêt le plus actuel. Nulle part ailleurs en effet, depuis quelques années, l'intolérance libérale n'a contesté aux catholiques, avec un plus persistant acharnement, le droit de posséder

des lieux d'inhumation distincts. Toutefois, comme le libéralisme offre partout les mêmes caractères, il est à craindre que partout aussi ce droit ne soit bientôt attaqué. Déjà, du reste, en France, sous la monarchie de Juillet, il a été parfois quoique rarement méconnu, et Mgr Mislin a révélé au Congrès de l'année dernière qu'en Autriche, les protestants émettaient la prétention de se faire enterrer dans les cimetières catholiques. A tous égards donc, il importait que cette Assemblée se préoccupât des exigences injustifiables des ennemis de l'Église en cette matière, et qu'elle revendiquât, au nom de la liberté des cultes, un droit qui en est une des conséquences les plus saisissantes.

I. —Tous les siècles et tous les peuples ont envisagé le cimetière comme un lieu religieux, *locus religiosus,* et l'on peut dire qu'il n'est pas de croyance qui ait reçu des générations un assentiment plus constant et plus unanime. Nul n'ignore le respect dont les anciens entouraient la cendre des morts et les lieux où elle était déposée. Ce respect qui puisait son origine dans des traditions remontant au berceau du genre humain, mais obscurcies par l'idolâtrie, le christianisme devait venir le purifier, l'éclairer et le rattacher aux destinées de l'homme dans la vie éternelle. Aussi, et à plus forte raison, le cimetière n'a-t-il pas cessé d'être à ses yeux une *terre sainte,* une *res sacra.*

Au commencement de l'ère chrétienne, au temps des persécutions, les tombeaux des fidèles étaient placés dans les catacombes, et c'était autour de ces tombeaux que les chrétiens se réunissaient pour prier et célébrer les divins mystères. Leurs premières églises et leurs premiers cimetières se trouvèrent ainsi confondus. Quand, plus tard, Constantin eût fait sonner pour eux l'heure de la liberté, l'on vit les églises s'élever au milieu des cimetières. Ce pieux usage se perpétua d'âge en âge jusqu'à la fin du siècle dernier. A cette époque, en France et bientôt en Belgique, les gouvernements décrétèrent que les inhumations ne se feraient plus dans l'intérieur des villes. Mais les lieux de sépulture que l'on établit en dehors de leur enceinte, comme ceux qui, dans les communes rurales, continuèrent à entourer les églises, n'en conservèrent pas moins un caractère religieux, et l'on s'empressa d'y ériger des chapelles funéraires, des calvaires et de grandes croix qui rappellent à tous que ce sont des lieux de prières.

Le cimetière est resté ainsi jusqu'à ce jour une dépendance, ou si l'on veut le *jardin de l'église, het kerkhof,* suivant l'expression flamande. Comme elle et en même temps qu'elle, il a été béni, et devenu terre sainte par cette bénédiction, il ne peut recevoir que les corps des fidèles : il serait profané, si l'on y inhumait des dissidents ou des incroyants.

II. — Il n'est pas difficile de justifier cette pratique et cette croyance immémoriales de l'Église, auxquelles les nations catholiques, en dépit du

souffle d'incrédulité que les crises religieuses ont fait passer sur elles, sont demeurées invariablement attachées. De même que le temple est le lieu où l'Église assemble ses enfants pendant leur vie, pour y rendre à Dieu le culte qui lui est dû, de même le cimetière est le lieu où elle les réunit et où elle prie pour eux après leur mort. Le temple, c'est l'église des vivants, le cimetière, l'église de morts : tous deux sont des lieux où s'exercent les cérémonies sacrées, là pour les premiers, ici pour les seconds; tous deux doivent également leur existence à une pensée de foi, d'espérance et de charité. Voilà pourquoi, ainsi que nous venons de le dire, le cimetière a toujours environné l'église, pourquoi il est béni comme elle et avec elle, pourquoi enfin il suffit pour le consacrer de la seule consécration de celle-ci. Dans cette église souterraine, les membres de la grande famille catholique, après avoir professé pendant leur vie le même symbole de foi, attendent ensemble le jour de la résurrection pour monter ensemble au ciel en corps et en âme suivant les promesses du Christ, et la bénédiction qu'elle a reçue, est, jusqu'à ce que ce jour arrive, une prière incessante qui s'élève pour eux vers la miséricorde divine.

Le cimetière catholique est donc un lien de communion religieuse pour les morts, — entre eux d'abord et ensuite avec l'Eglise militante. Sœur de l'Église souffrante, celle-ci lui est indissolublement unie. Sans cesse elle prie pour elle, et sans cesse elle exhorte ses disciples à s'agenouiller autour des tombes et des croix qui les abritent, afin d'y puiser pour eux-mêmes dans les souvenirs qui s'y réveillent de salutaires sujets d'édification, en même temps qu'ils y fléchissent la justice de Dieu en faveur de leurs frères qui les ont précédés dans les combats de la vie.

III. — Ainsi, on ne saurait le méconnaître : pour les catholiques, le cimetière est, par sa nature, sa destination et le culte qui s'y exerce, un lieu sacré. Telle est leur foi, et qu'on l'approuve ou qu'on la rejette, il faut en respecter le libre exercice du moment et partout où existe la liberté des cultes. Cette liberté en effet ne serait plus qu'un mythe, si on enlevait à l'Église l'usage des lieux où, d'après la loi canonique, son culte doit se célébrer, et si on l'empêchait d'en accomplir les pratiques. En voulant faire du cimetière un lieu profane, on porte à cette liberté une atteinte aussi grave que si l'on privait les catholiques du droit de posséder des églises, ou tout au moins de celui de les bénir et d'en avoir la jouissance exclusive.

Aussi tous les peuples, à quelque croyance religieuse qu'ils appartiennent, ont-ils admis le principe de la séparation des cimetières par cultes. Chose bien remarquable! ce principe a triomphé partout de l'intolérance, là même où les conséquences de la liberté des cultes sont le plus disputées aux catholiques. En Orient et en Russie, comme en Angleterre, en Prusse et en Hollande, ils n'ont rien à demander sous ce rapport. Il s'est trouvé, il est vrai, un pays qui un jour a rompu avec la tradition universelle en décrétant que les mêmes cimetières recevraient

les dépouilles mortelles de tous les citoyens sans distinction d'opinions ni de croyances. Ce pays, c'est la France, sous le régime de la Terreur. Mais la France n'a pas tardé à revenir de cet égarement passager, et la législation réparatrice du Consulat y a fait disparaître ce triste legs d'une époque à jamais néfaste.

On peut donc dire que la séparation des cimetières par cultes constitue le droit commun des nations civilisées, et que chercher à renverser cet état de choses séculaire, c'est tout à la fois se placer en dehors de leur concert et violer la liberté religieuse.

IV. — Mais comment ce principe sera-t-il pleinement et efficacement sauvegardé ?

Il le sera d'abord, en reconnaissant aux cultes le droit de posséder des lieux d'inhumation. Rien ne semble moins contestable que ce droit. Les cultes représentés par les fabriques et les consistoires doivent pouvoir posséder des cimetières au même titre et de la même manière qu'ils possèdent les temples, les autels, les cloches et les ornements sacrés. Comment prétendre en effet que leur liberté resterait entière, si on les privait des moyens de s'exercer, ou même si les objets qui y sont consacrés, demeuraient la propriété de l'autorité civile, de l'État ou des communes ? Dans ce dernier cas, cette autorité pourrait, avec l'arbitraire du caprice et de la haine, leur retirer ces objets ou en limiter le nombre, — car chacun a le droit de disposer de ce qui lui appartient, — et les cultes, tout en étant proclamés libres par la loi, se verraient dans l'impossibilité de se célébrer. Aussi autrefois, en Belgique, les cimetières appartenaient-ils aux fabriques. Ils leur ont été à la vérité enlevés par les lois de la république française ; mais, ainsi que l'a décidé une jurisprudence constante (1), le décret du 7 thermidor an XI les leur a restitués par cela seul qu'il leur a rendu leurs églises : tant il est vrai que les cimetières ont toujours été considérés comme les accessoires ou les annexes des églises !

Mais, il ne suffit pas, pour respecter la liberté des cultes, de reconnaître aux fabriques et aux consistoires la faculté de posséder et d'acquérir des lieux de sépulture. Dans beaucoup de localités, en effet, les fabriques et les consistoires n'en possèdent pas, et l'exiguïté de leurs ressources ne leur permettra vraisemblablement pas d'en posséder jamais : là les cimetières sont communaux. Dans d'autres, à côté des cimetières appartenant aux fabriques, il y en a qui sont la propriété des communes, et c'est souvent l'insuffisance des premiers qui a rendu l'acquisition des seconds nécessaire. Dans celles-ci comme dans celles-là, les catholiques, de même que les protestants et les juifs, doivent être enterrés dans les cimetières possédés par l'autorité civile. Comment, là où ce cas se présente, leur liberté religieuse peut-elle, en ce qui concerne les sépultures, être sauvegardée ? Le moyen est simple, et le légis-

(1) *Voir*, notamment, arrêts de la Cour de Gand du 6 mai 1846 et de la Cour de cassation du 20 juillet 1846.

lateur du 23 prairial an XII l'a adopté pour la France et la Belgique. Il consiste à diviser le cimetière communal en autant de parties qu'il y a de cultes professés dans la localité, et à n'admettre dans chaque partie que les fidèles du culte auquel elle est réservée, à moins, bien entendu, que la commune ne préfère établir des lieux d'inhumation particuliers pour chacun d'eux. Ce moyen qui ne lèse aucun intérêt, donne si aisément satisfaction aux légitimes exigences de toutes les croyances, il concilie si bien l'égalité devant la loi avec la liberté religieuse, qu'on peut s'étonner qu'il ne rallie pas tous les suffrages. Le rejeter, c'est réclamer le cimetière commun, et dans ce cimetière l'enterrement pêle-mêle des croyants de tous les cultes, en même temps que de ceux qui n'en professent aucun. Mais dès lors n'est-il pas évident que le cimetière qui recevra les corps des catholiques, par cela même qu'il en recevra d'autres encore, ne sera plus une terre sainte et ne pourra plus être consacré par la bénédiction de l'Église, et que, par suite, la liberté du culte catholique sera audacieusement méconnue dans une de ses plus anciennes et plus chères manifestations?

Voici donc les règles auxquelles il convient de s'arrêter. Dans les communes où il n'y a que des cimetières communaux, il faut diviser les cimetières en autant de compartiments qu'il y a de cultes différents; dans celles où il y a tout à la fois des cimetières communaux et des cimetières confessionnels, il faut suivre à l'égard des premiers le principe qui vient d'être énoncé, et laisser les seconds exclusivement réservés aux cultes qui en ont la propriété; dans celles enfin où il n'y a que des cimetières appartenant aux fabriques, il importe, par esprit de conciliation, de réserver un ou plusieurs emplacements distincts pour l'inhumation des dissidents et des juifs.

V. — Mais ici une difficulté se présente. Il n'y a pas seulement, dans les nations chrétiennes, des catholiques, des protestants et des juifs. Il s'y trouve encore malheureusement des individus qui, nés et baptisés dans la foi catholique, la renient pendant leur vie et à l'heure de la mort, sans embrasser aucun autre culte, et qui meurent ainsi incrédules ou libres-penseurs, suivant le nom qu'ils se donnent à eux-mêmes. Ces individus-là sont devenus étrangers à la communion catholique, et l'on ne pourrait conclure de ce qu'ils ont été baptisés, qu'ils en sont restés membres. Car la liberté de conscience leur donnait le droit de s'en séparer après en avoir professé la foi, et de mourir en dehors de toute religion positive; et ce droit, ils en ont usé.

Il en résulte qu'ils ne sauraient être enterrés dans le cimetière catholique, puisqu'à leur décès, non-seulement ils n'étaient plus catholiques, mais qu'ils n'étaient même plus chrétiens. Prétendre le contraire, serait d'abord violer leur liberté de conscience; ce serait les forcer après leur mort à faire acte de croyants catholiques, en les contraignant à rentrer

dans une communion dont ils sont volontairement sortis et dont ils ont entendu rester éloignés ; ce serait leur donner malgré eux la sépulture ecclésiastique, puisque l'enterrement du corps dans une terre sainte, est une des trois choses que comprend cette sépulture (1). Mais ce serait aussi violer la liberté religieuse des catholiques, car si aux yeux de l'Église la violation de cette liberté résulte de l'enterrement des protestants ou des juifs dans un terrain consacré, à plus forte raison en est-il de même lorsqu'on y inhume des incroyants, qui ont avec les catholiques moins de points de contact encore que les protestants et les juifs. C'est ce que Mgr Affre a mis parfaitement en lumière dans les lignes que voici : « Quant aux enfants morts sans baptême et aux adultes « privés de la sépulture ecclésiastique, dit-il, il n'y a qu'à observer à leur « égard les règles de l'Église qui prescrivent de leur réserver un ter- « rain. Cela doit être, parce que l'on ne peut violer la discipline de « l'Église catholique, sous l'empire d'une législation qui consacre la « liberté des cultes. Mais on ne peut, sans déroger à cette même liberté, « forcer le prêtre, les catholiques à des actes que leurs lois réprouvent. « Or, elles leur défendent d'avoir une sépulture commune avec les indi- « vidus non baptisés ou décédés dans un état qui a forcé l'Église à leur « refuser ses suffrages (2). »

Il faudra donc, comme le dit Mgr Affre, réserver dans les cimetières un emplacement pour les libres-penseurs. Quoi de plus facile ? Les catholiques, les protestants et les juifs, n'ont-ils pas des compartiments séparés ? Pourquoi les libres penseurs n'en auraient-ils pas également ? et n'est-ce pas rendre un dernier hommage à leur liberté de conscience que de leur ouvrir après la mort un lieu d'inhumation particulier, à eux qui n'ont voulu pendant la vie appartenir à aucune religion positive ? Ajoutons, pour ne laisser subsister aucune équivoque, que lorsque nous réclamons en faveur des incrédules ces lieux d'inhumation distincts, nous voulons qu'ils soient convenables, aussi convenables que ceux des catholiques, et en rapport avec l'honneur des familles et la dignité de la tombe. — Nous le demandons : n'y a-t-il pas dans l'observation des règles qui précèdent la conciliation des susceptibilités les plus exigeantes de l'égalité devant la loi et de la liberté des cultes ? La réponse ne nous semble pas douteuse, puisque chacun reçoit la sépulture que réclament ses croyances, et que toutes ces sépultures sont également honorables.

Nous pouvons du reste nous appuyer ici de l'autorité d'un jurisconsulte non suspect, M. Tielemans. « Lorsqu'un cimetière a été consacré à « un culte, dit-il, l'autorité civile ne doit plus désormais y faire enterrer « des individus que l'autorité religieuse repousse comme étrangers à sa « communion. Ceci est encore une conséquence de la consécration, et

(1) Mgr Malou., *De l'adm. des cimet. cath.*, p. 78.
(2) *De l'adm. des paroisses*, p. 80.

« c'est pour ce motif qu'il est nécessaire de réserver dans tout cimetière « catholique une portion de terre non bénie pour l'inhumation de ceux « à qui l'autorité religieuse refuse la terre sainte (1). »

VI. — Dans les paroles qui précèdent, M. Tielemans pose un principe qui n'est d'ailleurs que le corollaire de celui que nous venons de justifier.

« L'autorité civile, dit-il, ne doit pas faire enterrer dans le cimetière « consacré, des individus que *l'autorité religieuse repousse comme étran-* « *gers à sa communion.* » Il appartient donc, de l'aveu de M. Tielemans, à l'autorité religieuse de décider quand on peut ou non être enterré dans le cimetière catholique. C'est là un point que le bon sens place du reste en dehors de toute discussion. Le pouvoir civil en effet est radicalement incompétent pour trancher la question de savoir quand on est catholique et qui est catholique. Sans doute il a le devoir de protéger le culte catholique, comme tous les cultes, dans son exercice. Mais là se borne sa mission en ce qui le concerne. Car non-seulement il n'est pas une autorité ecclésiastique, mais il est encore étranger à la société religieuse. La société religieuse est distincte de la société civile. Comme celle-ci, elle a ses lois, et seule, par l'organe de ceux qui la représentent, elle peut dire qui lui appartient et quand on lui appartient, fixer les cas où l'on en est exclu et juger quand ces cas se présentent. Soutenir le contraire serait préconiser la confusion des deux puissances, ou plutôt l'absorption de la puissance religieuse par la puissance civile ; ce serait réclamer une religion d'État, et vouloir que le souverain civil fût revêtu de l'autorité de l'Église. Au surplus, l'enterrement dans une terre consacrée suppose la sépulture ecclésiastique, et comme cette sépulture, le prêtre seul peut la donner, seul aussi il peut examiner si l'on réunit les conditions requises pour la recevoir, comme seul il peut déterminer celles qu'il faut avoir pour se présenter au baptême, ou contracter mariage devant l'Église.

Les incroyants ne peuvent donc être admis dans les cimetières catholiques. En les en repoussant, nous défendons leur liberté de conscience en même temps que la nôtre. Ceux qui prétendent les y introduire, foulent aux pieds la liberté des cultes. Cette liberté n'est plus alors qu'une liberté mutilée ; ce n'est plus, ainsi que l'a dit M. de Cormenin, que la liberté des cultes « non pas pour les fidèles, mais pour les infi- « dèles des cultes ; non pas pour consacrer l'indépendance du prêtre, « mais la violence des laïques. »

VII. — Ajoutons, pour être complet, que nous n'entendons nullement contester à l'autorité communale son droit de police. Ce droit s'étend sur les lieux d'inhumation comme sur tout le territoire de la commune, et il ne s'ensuit pas plus qu'elle soit propriétaire de ces lieux, qu'elle ne

(1) *Rép. de l'adm.*, V° *Cimetière*, § IV.

l'est de ce territoire. L'autorité communale doit donc veiller à la conservation des cimetières et de leurs monuments, à ce que les lois de salubrité publique y soient observées, l'ordre public maintenu, les désordres prévenus. Elle a un autre devoir encore. C'est d'y faire respecter les droits des cultes. La première mission de la police, en effet, c'est d'assurer l'observation de la loi, et en tête des lois qui régissent les cimetières, figure, nous l'avons vu, la grande loi de la liberté religieuse. Aussi n'est-ce que par un inconcevable renversement d'idées qu'on n'a pas craint de conclure du droit de police des communes sur les cimetières au droit pour elles d'y violer la liberté des cultes.

Tels sont, d'après les catholiques, les principes qui doivent présider à l'existence des cimetières, et chacun a pu se convaincre, par l'exposé qui précède, qu'ils sont empreints d'un large esprit de tolérance et de liberté. Aussi sont-ils consacrés partout. Cependant, comme nous le disions plus haut, le libéralisme belge s'en est récemment déclaré l'adversaire. Il réclame l'enterrement pêle-mêle dans des cimetières communs ; et à l'appui de cette prétention, il a recours, comme toujours, à d'étranges abus de mots : il invoque les *principes immortels* de 89, la sécularisation, l'égalité devant la loi, et le reste.

Il faut rencontrer ses objections.

VIII.— « Et d'abord, dit le libéralisme, depuis 1789, les cimetières ont changé de nature. Ils ont été dépouillés de leur caractère sacré. L'inhumation des morts est devenue un acte purement civil comme la constatation de la naissance et la célébration du mariage. »

Il y a là une erreur qu'il importe de relever. La révolution française n'a pas eu sous ce rapport la portée qu'on lui attribue. Voici ce qu'elle a voulu et ce qu'elle a fait. Autrefois en France, les cimetières, tous les cimetières étaient réputés terre sainte, et les corps des fidèles seuls y étaient reçus ; les sectateurs des cultes dissidents n'avaient aucun lieu de sépulture déterminé. C'est là ce qui a disparu en 1789 ; ce qui a disparu, c'est le refus de sépulture à une partie des citoyens à raison de leur culte. La révolution française, en déclarant tous les citoyens égaux devant la loi, a reconnu leur droit d'être tous enterrés dans les cimetières publics, quelles que soient leurs croyances religieuses ou leurs opinions philosophiques. Mais elle n'a pas été plus loin, et tout en décidant que tous les citoyens seraient reçus dans ces cimetières, elle n'a pas interdit d'y tracer des démarcations pour les cultes, pas plus qu'elle n'a défendu à ceux-ci de donner aux parties qui leur sont réservées un caractère sacré. La preuve, c'est que le principe contraire n'a prévalu qu'en 1793, à une époque où certes l'esprit de la révolution française n'était plus respecté, et que ce principe a été rejeté par le législateur de l'an XII, qui, loin de répudier les réformes de 1789, s'était donné pour mission de les restaurer.

Aussi le jurisconsulte que nous citions plus haut, M. Tielemans, tout

en disant, ce que nous n'admettons pas, qu'à la révolution française, « les cimetières perdirent leur destination religieuse ou ecclésias- « tique (1), » se hâte-t-il d'ajouter : « les cérémonies religieuses usitées « dans chaque culte pour la consécration des cimetières et l'enterrement « des morts, sont de la compétence de l'autorité ecclésiastique, et « l'administration communale doit même veiller à ce qu'elles aient lieu « sans obstacle ni désordre (2). »

IX.—Mais l'on insiste, en argumentant d'un des grands principes qui sont à la base de notre organisation politique. On dit : « Tous les citoyens « sont égaux devant la loi, sans distinction de culte ; donc, sans distinc- « tion également, ils doivent recevoir la même sépulture dans les mêmes « lieux. »

Oui, il y a aujourd'hui égalité de tous devant la loi : mais il y a aussi liberté des cultes pour tous, et la théorie que nous combattons en est la négation manifeste. L'État n'a pas de religion, nous ne songeons pas à le contester ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il doit protéger dans les individus celle qu'ils professent. Il y a donc ici deux principes à concilier, l'égalité devant la loi et la liberté des cultes. Cette conciliation est-elle possible? Incontestablement; car que veut l'égalité devant la loi? que tous les citoyens reçoivent un sépulture décente dans des lieux convenables; que veut à son tour la liberté des cultes? que les prescriptions de ces cultes en matière d'inhumation soient observées. Or, nous le demandons à tout esprit sincère, ces deux principes ne sont-ils pas également sauvegardés par le système que nous avons exposé plus haut? et dès que l'on enterre les incroyants dans des endroits aussi convenables que ceux affectés à la sépulture des catholiques, des protestants et des juifs, l'égalité devant la loi n'est-elle pas satisfaite, sans que la liberté des cultes soit violée? Évidemment, vouloir davantage c'est sacrifier cette liberté à une égalité mal entendue ; car, ainsi que l'a dit M. de Royer dans un rapport au Sénat français, le 22 janvier 1864 : « L'égalité et la liberté en « matière de cultes ne consistent pas dans la confusion et le désordre, « mais dans l'impartiale protection qui est accordée à la profession de « tous les cultes reconnus, de telle sorte que l'exercice du droit des uns « ne porte jamais atteinte à la liberté des autres. »

Ne n'oublions pas : la liberté des cultes n'a que trois limites, l'ordre public, les bonnes mœurs et les droits d'autrui. Or, en quoi les droits des incroyants sont-ils méconnus, dès qu'on leur accorde la sépulture que nous venons de dire? En quoi d'autre part l'ordre public et les bonnes mœurs sont-ils violés, lorsque ni le caractère de cette sépulture, ni celui des lieux où elle se fait, ne sont de nature à imprimer au défunt la moin-

(1) *Rép. de l'adm.*, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 60.

dre flétrissure? Bien loin qu'il en soit ainsi, il faut dire au contraire qu'en dehors de tout intérêt religieux, il y a un intérêt d'ordre public à séparer les cimetières par cultes, car la confusion de cérémonies religieuses différentes qui se célébreraient simultanément dans les cimetières communs, y ferait inévitablement éclater des rixes et des conflits.

Que l'on ne nous accuse donc pas d'intolérance. L'intolérance consiste à vouloir introduire dans nos cimetières ceux qui sont étrangers à notre culte, et à faire participer à notre communion ceux qui la rejettent. Que l'on ne dise pas non plus que l'inhumation n'est qu'un acte civil. Oui, c'est un acte civil, en ce sens que l'autorité civile doit procurer la sépulture à tout citoyen. Mais c'est aussi un acte religieux, lorsque les cultes le décident ainsi. Or, pour le catholicisme, nous le répétons, l'inhumation et la bénédiction des cimetières font partie du culte, parce qu'il croit à l'immortalité de l'âme et à la résurrection des corps, et que, comme le dit Mgr Malou (1), la sépulture qu'il donne à ses disciples « comprend « trois choses : 1° la présentation du corps à l'église ; 2° les prières que le « prêtre récite sur le corps dans l'église et près du tombeau, et 3° l'ense- « velissement du corps en terre sainte. »

X. — Mais ici, une crainte se produit. « Quoi donc, nous dit-on, le prêtre va souverainement décider qui sera admis dans le cimetière catholique et qui en sera exclu ! N'est-ce pas lui reconnaître en cette matière une omnipotence incompatible avec les principes de notre organisation politique qui est toute laïque, et l'État ne va-t-il pas être obligé de s'incliner devant l'arbitraire de ses arrêts? »

Oui, le prêtre seul est compétent pour accorder ou refuser l'entrée du cimetière catholique à ceux pour qui on la lui demande, parce que dans le domaine religieux, c'est l'autorité ecclésiastique, et non l'autorité civile, qui examine et qui juge, et que celle-ci n'a pas plus le droit de rechercher qui est catholique, que celle-là de déclarer qui est citoyen.

Sans doute, si l'Église, en repoussant du cimetière catholique le corps d'un défunt, le notait d'infamie, on comprendrait que son pouvoir offusquât. Mais elle se borne à constater un fait, la croyance de ce défunt, et si cette croyance n'était pas le catholicisme, on le porte dans un autre cimetière, aussi convenable que le cimetière catholique, et qui a sur ce dernier l'avantage pour lui d'être en rapport avec les convictions qu'il professait pendant sa vie.

L'objection que nous réfutons, est d'ailleurs étrange à un autre point de vue. De deux choses l'une, en effet : ou vous êtes catholique, ou vous ne l'êtes pas. Si vous l'êtes, vous devez reconnaître la compétence de l'autorité ecclésiastique dans les choses de la foi et du culte, et vous soumettre à ses décisions ; si vous ne l'êtes pas, de quel droit vous plaignez-vous qu'elle le proclame, et qu'elle vous écarte d'un lieu consacré à l'exercice de son culte à elle, et non du vôtre?

(1) P. 78.

Nous savons bien qu'on ajoute : « quand un homme n'a pas publiquement abjuré son culte, il meurt aux yeux de la loi civile dans la religion où il est né. » Mais est-ce donc à l'autorité civile à déterminer les conditions moyennant lesquelles l'on est et l'on reste catholique, à fixer les cas dans lesquels on est réputé avoir renié sa foi ou y avoir persévéré, à délivrer des brevets d'orthodoxie ou d'incrédulité ? Évidemment, elle n'a ni cette mission ni cette compétence ; les lui attribuer, c'est renverser le principe de la séparation des deux puissances, créer des religions d'État et revêtir le souverain politique de la souveraineté spirituelle. D'ailleurs, à quoi bon l'abjuration publique que l'on réclame, lorsque celui qui se sépare du catholicisme, n'embrasse aucun autre culte? et ne suffit-il pas pour cesser de lui appartenir, de vivre et de mourir volontairement en dehors de toute religion positive ?

Et qu'on ne parle pas, après cela, de l'arbitraire de l'Église. Cet arbitraire existerait-il, que l'autorité civile serait impuissante à y mettre un terme, autant que l'autorité religieuse à poser des bornes à l'arbitraire de l'autorité civile dans la sphère politique. Mais ceux qui évoquent ici ce fantôme, calomnient sciemment l'Église. L'Église est une mère pleine d'indulgence et de miséricorde pour ses enfants. A ses yeux, — mille exemples éclatants l'attestent, — la présomption qu'on est mort dans la religion catholique, lorsqu'on y est né, existe toujours jusqu'à la preuve invincible du contraire. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler les règles qu'à cet égard elle s'est tracées à elle-même. Ces règles sont exposées dans une pétition adressée en 1847 par l'archevêque de Paris à la Chambre des députés de France dans les termes que voici : « Nous refusons, y dit le prélat, « de traiter comme catholiques, ceux-là seulement qui ne le sont pas au « moment de leur mort, ou parce qu'ils sont nés et ont toujours vécu hors « du sein de l'Église, ou qu'ils ont abjuré leur foi, soit par des erreurs, « soit par des actes qui équivalent à des apostasies. Cette apostasie est-« elle suffisante? Non, il faut qu'elle soit notoire, qu'elle ne puisse être « rendue douteuse par aucune circonstance atténuante. Cette notoriété « suffit-elle ? Non encore, il faut qu'elle existe au moment de la mort, et « qu'avant cet instant suprême, il n'y ait eu aucun signe de repentir. Si « quelqu'une de ces conditions manque, le prêtre accorde son ministère « aux mourants et ne refuse pas aux morts des prières publiques et « solennelles. »

XI. — Reste une dernière objection. « La bénédiction des cimetières, dit-on, n'est pas une question de dogme ; les catholiques peuvent donc y renoncer. » Et l'on donne comme preuves à l'appui de cette assertion, certains cimetières dans diverses localités où les catholiques sont enterrés avec les dissidents et les incroyants, et où l'Église ne bénit que les fosses.

La preuve ne signifie rien. Car elle revient à dire que la liberté du catholicisme n'est pas partout pleinement respectée, ce que personne

n'ignore, mais ce qui ne prouve pas qu'elle ne doive être maintenue ou obtenue partout et dans toute son étendue. On a coutume de citer à ce propos les cimetières de Paris. Mais outre que l'on ne peut conclure de l'état de ces cimetières qu'une chose, à savoir, comme nous venons de le dire, que le culte catholique ne s'exerce pas à Paris avec une liberté entière, tout le monde reconnaît que c'est la force des circonstances qui y a empêché comme ailleurs d'accorder, aux cultes, sauf au culte israélite, des lieux d'inhumation particuliers. Aussi n'est-il pas contesté que les cimetières y ont toujours été soumis à des règles exceptionnelles. Ce principe a même été formellement consacré par une ordonnance royale du 6 décembre 1843 (1).

Laissons donc l'exception, prenons la règle et voyons l'objection.

Il ne s'agit pas ici, dit-on, d'une question de dogme ! — A cela nous répondons cette fois encore : est-ce donc au pouvoir civil à déterminer quels sont les dogmes et quelles sont les pratiques catholiques? A-t-il même à se préoccuper de la différence qui existe entre les premiers et les secondes? Incontestablement non. Il suffit que l'inhumation soit un acte religieux, ce qui ne saurait être révoqué en doute, et que la bénédiction du cimetière soit prescrite par la loi canonique, ce qui ne saurait l'être davantage, pour qu'il doive reconnaître à l'Église sous ce double rapport les droits qu'elle réclame. Sans cela, il n'y aurait plus de liberté des cultes. Cette liberté, en effet, pour qu'elle existe réellement, demande que le clergé et les fidèles puissent, non pas seulement se soumettre aux dogmes de l'Église, mais encore en observer les règles disciplinaires et en accomplir sans entraves les pratiques, et cela dans les lieux qu'elle détermine. Le nier, n'est-ce pas dire que l'on pourrait également supprimer les temples catholiques, sous le prétexte que pas plus que celle des cimetières, leur existence n'est un dogme ?

Le culte, ne l'oublions pas, n'est libre que pour autant qu'il soit permis d'en accomplir tous les actes. Il est, à proprement parler, la manifestation extérieure de la croyance, et se trouve ainsi intimement lié à la profession des dogmes. Sans lui, cette profession n'est pas possible, et dès lors en supprimer ou en restreindre l'exercice, c'est supprimer ou restreindre la liberté religieuse.

XII.—Dans les paragraphes qui précèdent, nous avons énuméré les principes des catholiques dans la question qui nous occupe.

Ces principes avaient dicté au Comité d'organisation une série de treize résolutions qu'il a soumises au Congrès.

La Vme section a consacré à leur examen plus de deux séances ; elle

(1) *Répert. du Journ. du pal.*; v° *Cimet.*, n°s 125 et suiv.; DALLOZ, v° *Culte*, n°s 749 et 795. « Deux caractères bien tranchés, dit le *Répertoire*, distinguent les « cimetières de Paris : 1° sauf ce qui concerne le culte israélite, aucune division n'est « établie quant au culte ; 2° chaque corps ne reçoit pas une fosse particulière ; le « grand nombre des décès a fait de tout temps pratiquer, pour tous les cas où il « n'est pas demandé de concessions particulières, l'inhumation par tranchées, plus « connues sous le nom de *fosses communes*. »

s'est entièrement ralliée au système qui lui était présenté. Comme le Comité d'organisation, elle a revendiqué hautement en faveur des catholiques tous les droits qui découlent de la liberté des cultes ; mais en même temps elle a respecté le principe de l'égalité devant la loi, en réclamant les mêmes droits pour tous ceux qui ne sont pas catholiques.

Son attention s'est tout particulièrement portée sur les cimetières qui, dans divers pays, et notamment en Belgique, sont la propriété des fabriques. Elle a pensé, avec les auteurs du projet, que dans aucun cimetière, quel qu'en soit le propriétaire, les catholiques ne peuvent être enterrés avec ceux qui ne le sont pas ; elle a vu là un règle générale qu'il n'est jamais et nulle part permis de transgresser. Mais elle a cru devoir en outre, en ce qui concerne les cimetières confessionnels, revendiquer au profit des fabriques d'une manière peut-être plus claire encore que ne le faisait le projet, tous les avantages qui résultent du droit de propriété, avantages qui aujourd'hui sont à chaque instant contestés. C'est pourquoi elle a donné à l'article 1er une rédaction plus large, qui indique avec l'article 7 que non-seulement les catholiques ont droit, soit à des cimetières communaux distincts, soit tout au moins à des parties distinctes dans ces cimetières, mais qu'ils ont encore capacité pour posséder des cimetières à eux. Du plus, en développant l'article 10 et en adoptant l'article 13, elle a protesté contre la doctrine qui concède l'usage des cimetières de fabriques aux autorités civiles.

Diverses autres modifications de détail ont été apportées aux art. 2, 6, 7, 9, 11 et 12. Ces modifications n'ont eu d'autre but que de mieux préciser la pensée du projet et de lui donner plus de force. On en trouvera d'ailleurs la justification dans les discussions. Ajoutons que pour donner satisfaction à des réclamations émanées d'étrangers, la section a restreint à la Belgique et aux pays qui se trouvent dans des conditions analogues, l'application des résolutions qu'elle adoptait.

XIII. — Parmi ces résolutions, il en est deux, les dernières, qui renferment des conséquences des principes généraux que nous avons ci-dessus déduits. Ces conséquences, il nous reste à les justifier.

Voici la première. C'est que lorsqu'une famille possède un caveau dans un cimetière bénit, et qu'un membre de cette famille est privé de la sépulture ecclésiastique, l'inhumation de ce dernier doit se faire ailleurs, en dehors de ce caveau et de la partie bénite de ce cimetière. Remarquons-le bien, en effet : les concessions de caveaux ne confèrent pas aux concessionnaires un droit de propriété, mais un simple droit d'usage et de jouissance. Or, cet usage et cette jouissance sont évidemment subordonnés aux règles qui président à l'existence du cimetière, et la première de ces règles, nous l'avons vu, c'est que l'on ne peut y inhumer que des catholiques. Lorsqu'on demande donc la concession d'un caveau dans un cimetière catholique, ce ne peut être que pour y

déposer des corps de catholiques. Nul n'aurait du reste le droit d'accorder davantage, car il violerait, en le faisant, la liberté religieuse des catholiques qui y sont enterrés.

La seconde conséquence, c'est qu'aux fabriques seules doit revenir le prix des concessions dans les cimetières dont elles sont propriétaires. Ce principe est défendu par tous les jurisconsultes, Dalloz, les auteurs du *Répertoire du Journal du palais,* Gaudry, etc. « Celui, dit entre « autres ce dernier, qui a la propriété d'un terrain peut seul y faire des « concessions, car c'est un démembrement et un produit de la propriété. « Supposer la fabrique propriétaire et accorder à la commune la « faculté de disposer, c'est admettre les idées les plus insoutenables (1). » Ces idées insoutenables ont cependant été accueillies par un arrêt récent de la Cour de cassation de Belgique (2). Cet arrêt accorde aux communes l'usage des cimetières, alors même qu'ils sont la propriété des fabriques ; il en donne pour motif qu'ils sont destinés au service public des inhumations, et il en conclut que les concessions n'affectant que cet usage et n'ayant aucun rapport avec l'exercice du droit de propriété, c'est aux premières que le prix en appartient. Nous n'avons pas à examiner ici les textes de lois sur lesquels la Cour suprême étaie son système : nous les croyons mal compris et mal appliqués. Mais nous devons relever l'erreur de droit dans laquelle elle est tombée et que devra éviter le législateur et, nous l'espérons aussi, le juge de l'avenir. La propriété, en effet, n'est pas seulement le droit de disposer des choses, elle est aussi le droit d'en user (3). L'usage des cimetières appartient donc à ses propriétaires, et dès lors, lorsqu'ils sont la propriété des fabriques, elles seules peuvent le concéder. Sans doute la propriété des cimetières est une propriété d'une nature particulière, et leur usage est affecté à l'inhumation des morts. Mais de ce que cet usage ne peut être différent il ne résulte nullement qu'il soit enlevé au propriétaire. Il faut dire au contraire que, puisqu'il est un attribut de la propriété, le propriétaire seul le possède ; que seulement, le cimetière ne pouvant être détourné de sa destination, cet usage est, par la nature des choses, restreint dans certaines limites.

La doctrine de la Cour de cassation est donc contraire aux principes les plus élémentaires du droit. Si elle était définitivement admise, la propriété dans le chef des fabriques deviendrait absolument sans valeur. Il serait libre à l'autorité communale d'en disposer comme elle l'entendrait. Ceci rentre du reste dans l'ensemble du plan de nos adversaires.

XIV. — Nous devrions nous arrêter ici, si nous ne pensions utile de nous demander en terminant, pourquoi l'on réclame avec tant d'insistance des cimetières communs dépouillés de tout caractère religieux.

Il en est deux motifs.

(1) *Tr. de la lég. des cultes,* t. II, p. 557. — (2) Arrêt du 27 février 1864. — (3) Article 544 du Code civil.

Le premier réside dans la haine des libres penseurs pour le catholicisme. Cette haine les porte à entraver sans cesse la liberté de l'Église, la manifestation de ses croyances, l'exercice de son culte, le développement de ses œuvres. Tout cela en effet est la preuve irrécusable de son éternelle jeunesse et de son perpétuel empire sur les âmes : tout cela est en même temps pour eux une cause de remords continuels, et fait peser sur leur conscience une condamnation dont le poids leur est insupportable. Et c'est pourquoi ils veulent faire prévaloir en toutes choses la sécularisation, afin que les populations soient le moins possible en contact avec l'Église, et qu'elle ne se présente plus partout à eux avec l'éclat de la vérité et l'abondance de ses bienfaits, pour leur reprocher leurs erreurs, leur perversité et leur ingratitude.

Le second motif, c'est qu'ils considèrent comme une flétrissure d'être enterrés dans un cimetière distinct, et non parmi les catholiques. C'est là de leur part une préoccupation qui ne s'explique pas. Nous autres catholiques, nous n'envisageons pas, bien au contraire, comme une flétrissure, d'être enterrés avec des catholiques et rien qu'avec eux. Pourquoi donc l'enterrement avec des libres penseurs et rien qu'avec eux serait-il à leurs yeux une flétrissure? Et comment du reste peuvent-ils se dire humiliés de ne pas être inhumés dans les cimetières catholiques, alors qu'ils ne le sont pas de demeurer pendant leur vie en dehors de la communion catholique?

Mais admettons la flétrissure. Est-ce une flétrissure légale qui serait imprimée à leurs cimetières? Assurément, il en serait ainsi, si ces cimetières n'étaient pas convenables, ou si on les y inhumait à côté de personnes frappées d'une sorte de réprobation publique. Mais nous l'avons déjà dit, nous réclamons pour eux précisément le contraire. Il ne peut donc s'agir, en toute hypothèse, que d'une flétrissure d'opinion. Mais si l'opinion leur est hostile, leur droit c'est de chercher à la modifier, ce n'est pas de violer la liberté des cultes. Sont-ils bien venus d'ailleurs de se plaindre de cette hostilité? Le libre examen dont ils se disent les disciples, demande précisément que l'on puisse librement examiner, juger, admettre ou rejeter leurs doctrines, et l'opinion, lorsqu'elle les condamne ou qu'elle les flétrit, se borne à user de ce droit. On peut donc s'étonner que ce soient ceux-là mêmes qui rejettent toute autorité, à qui il faudrait reconnaître les priviléges de l'infaillibilité.

Nous avons en conséquence l'honneur, messieurs, de soumettre à votre ratification les résolutions adoptées par la Vme section.

—

III et IV. — Rapport présenté, au nom de la Vme section, par M. Amand Neut, sur les 4me et 5me questions de son programme : *Création d'un journal international. — Colportage et diffusion des journaux et des publications catholiques.*

Messieurs, la Vme section a bien voulu me charger de vous présenter un rapport sur les 5me et 4me questions de son programme.

La question mentionnée sous le n° 5, est ainsi conçue :

« Dans l'hypothèse de la création d'un journal international, ou de « l'adoption comme tel d'un journal existant, quelles seraient les mesures « à prendre pour le faire connaître et le propager? »

Cette question a été mûrement discutée. L'idée elle-même de la création d'un journal international n'a pas rencontré en général des adversaires décidés; plusieurs membres ont toutefois exprimé des doutes sur la possibilité de réaliser cette idée *dans les circonstances actuelles*. Ils ont dit les obstacles qui s'élèvent sur les frontières de certains pays circonvoisins, où ne sont admis que les journaux ayant des grâces d'État, celles du Dieu-État, personnifié dans des agents très-scrupuleux et irresponsables, qui non-seulement ont la faculté de fermer la porte à ceux qui leur déplaisent, mais encore la puissance de rendre muets ceux qui voudraient parler.

Les mêmes membres ont insisté sur la nécessité de développer et d'améliorer les organes de la publicité catholique qui existent; il y a là, d'après eux, beaucoup plus de bien à faire qu'en créant un journal international, qui n'aurait pas, dans les circonstances présentes, l'accès libre dans le pays où il devrait trouver son principal débouché.

Cette opinion a été contestée par d'autres membres, et la majorité de la Vme section a cru qu'il fallait poursuivre la réalisation de l'idée dont le principe a été adopté l'année dernière. Elle a donc adopté la résolution suivante :

« L'Assemblée estime que les grands journaux catholiques qui se publient dans la « capitale de la Belgique se trouvent dans des conditions particulièrement avanta- « geuses pour revêtir le caractère d'organes internationaux, et qu'il y a lieu à ce titre « de leur accorder tout appui et d'aider à leur propagation. »

La section s'est aussi occupée de la question suivante :

« Quel serait le mode le plus pratique d'organisation du colportage et « en général de la diffusion des journaux et des publications catholiques? »

Les vues les plus pratiques ont été émises à ce sujet. Nous avons entendu un honorable prêtre de la Flandre, qui nous a fait part des fruits de sa longue expérience et des observations qu'elle lui avait suggérées. Il a démontré la possibilité de moraliser la chanson populaire et de substituer aux chansons souvent obscènes et en général mauvaises, que l'on débite aujourd'hui, des chansons qui élèvraient le cœur tout en divertissant l'esprit. Le discours du vénérable abbé, qui sera reproduit dans les débats de la Vme section, sera consulté avec fruit.

Un honorable membre de la Chambre des représentants, M. Coomans, autorité très-compétente en matière de publicité, a insisté pour que les journaux catholiques ne se laissent pas devancer dans la voie du progrès par leurs adversaires, et il a demandé que, du moins dans les villes et dans les autres localités où la chose serait possible, ils fussent distribués deux fois par jour. Cette réforme nous mène bien loin du temps où le

journaliste remplissait une fois par semaine, au moyen de ciseaux peu intelligents, un tout petit carré de papier. Il est vrai que cette publicité restreinte correspondait exactement aux moyens de communication d'alors. L'honorable M. Coomans a présenté, dans le sens de ses observations, un amendement qui a été adopté.

Qu'il me soit permis, messieurs, de dire ici un mot d'une proposition comprise dans celles qui ont été examinées par votre Vme section et que celle-ci a adoptée. Je veux parler de la création pour la presse catholique d'une institution semblable à celle qui a été fondée à Bruxelles pour l'enseignement, sous le titre de *Société civile du Crédit de la charité*. Il y a là, me semble-t-il, un moyen efficace pour donner à la presse catholique le développement qui est si nécessaire et dont elle est digne à tant de titres.

On le comprend, messieurs, donner de l'argent pour la presse, ne peut pas toujours convenir aux catholiques qui en ont le moyen. Ce n'est pas qu'ils en aient donné trop : au contraire, ils n'en ont pas donné assez ; ce que beaucoup d'entre eux ont prodigué, à nous pauvres journalistes, ce sont leurs critiques irréfléchies, amères, trop souvent injustes, sans songer qu'ils pouvaient décourager ainsi des hommes honorables voués à une tâche ingrate et difficile ; et je le dirai franchement, si les catholiques s'étaient servis sur une plus vaste échelle de la publicité, s'ils avaient apprécié le bien qu'ils pouvaient en tirer pour leur cause, il y a bien longtemps qu'ils ne seraient plus pressés et tyrannisés comme ils le sont aujourd'hui. Ils ont usé largement des libertés de l'enseignement et de l'association ; ils ont multiplié les œuvres religieuses et charitables, mais ils ont négligé presque complétement l'œuvre par excellence, celle de la presse, qui bien comprise et bien dirigée, pourrait venir utilement en aide à toutes les autres.

Heureusement que ce qui n'a pas été fait peut se faire encore, grâce au Congrès catholique de Malines, grâce à vous, messieurs, qui apportez ici l'énergique volonté de vaincre le mal par le bien. Créons donc pour la publicité catholique ce qui existe pour l'enseignement catholique, c'est-à-dire une institution analogue à celle de la *Société civile du crédit de la charité*.

Cette Société, fondée par le zèle et le dévouement admirables de feu M. le comte de Meeûs, émet des *actions de fondation*, de 500 francs. Comme leur nom l'indique, elles forment la base de l'institution, ne portent aucun intérêt, et ne sont remboursables qu'à l'expiration du terme assigné à la Société. Il y a ensuite des *actions de participation*, du montant de 500 francs, remboursables dans 20, 30 ou 50 ans, au choix du preneur. Elle donnent un intérêt annuel de 2 1/2 pour cent.

L'administration de la Société a pris récemment une excellente mesure qui ne saurait manquer d'augmenter ses ressources. Elle a cru que le taux de ses actions de participation, soit 500 francs, était trop élevé pour un grand nombre de personnes, et qu'en tout cas, il y aurait avan-

tage à s'adresser un peu plus aux petites bourses, souvent moins fermées que les plus grosses, et elle émet aujourd'hui des coupures d'actions de 100 francs remboursables en 20 ans, et donnant aussi un intérêt de 2 1/2 pour cent.

Viennent enfin les dons de personnes dévouées, qui apprécient la haute utilité de l'institution.

La *Société civile du Crédit de la charité* a été fondée en 1856, et au 31 décembre de ladite année, son avoir ne montait qu'à 448,900 fr. 92 c. A la même date, en 1865, il s'élevait déjà à 1,104,717 fr. 37 c., réparti comme il suit :

Actions de fondation	fr.	218,500 00
» de participation à 20 ans		321,500 00
» » » à 30 ans		105,500 00
» » » à 50 ans		151,000 00
Donations		232,585 63
Capitalisations		97,651 74
Somme égale		1,104,717 37

Le capital, placé presque tout entier en valeurs industrielles, actions et obligations, est si sagement administré, qu'en 1865, les frais généraux ne se sont élevés qu'à 1,486 fr. 12 c., et que la Société, qui ne distribuait en 1856 que 1,100 francs en subsides à l'enseignement catholique, a pu le doter en 1865 de la somme considérable de 56,505 fr. 28 c.

Qu'on applique ce système à la presse, et le dévouement catholique en fera jaillir pour la cause commune les mêmes bienfaits. Car il se réduit à ceci : à faire le sacrifice d'un intérêt annuel de 2 fr. 50 c. par cent francs, en admettant que l'on soit assez habile pour trouver régulièrement 5 p. c. de son argent. La Ve section recommande cette idée d'une manière toute spéciale à votre attention, messieurs, et en cas d'approbation de votre part, à celle du Comité central qui sera chargé d'exécuter vos résolutions.

Relativement à la question du colportage et de la diffusion des publications catholiques, la section a entendu des hommes fort compétents, et entre autres : MM. l'abbé Mullois, Henri Lasserre, Collinet, le R. P. Dechamps, M. Le Camus, qui tous ont apporté dans les débats leur contingent de lumières et d'expérience. M. Lasserre, développant une idée formulée par M. l'abbé Mullois, a proposé la constitution d'un comité d'écrivains éprouvés par le succès et de catholiques connus par des services éclatants, comité qui serait chargé d'apprécier, au point de vue du talent, les ouvrages destinés aux distributions de prix et au colportage. Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Les autres propositions soumises à la Ve section n'ont pas donné lieu à discussion, et je viens, en son nom, vous demander de vouloir leur donner à votre tour votre haute approbation.

—

V. — Rapport présenté, au nom de la Vme section, par M. Ph. Van der Haeghen, sur la 5me question de son programme : *Réfutation des erreurs et des mensonges propagés par la publicité anticatholique.*

Messieurs, en abordant la 5me question de son programme, la Vme section était appelée, non pas à constater l'existence des erreurs et des mensonges propagés par la publicité anticatholique, — car le mal est aussi évident que profond, — mais à rechercher par quels moyens ces erreurs pourraient être combattues ou rectifiées.

Sa tâche a été bien simple : imitant la conduite de tout général prudent, la section a commencé par porter ses investigations sur les conditions dans lesquelles se présentait le combat, par s'enquérir de quelles armes se servent nos adversaires ; afin qu'au moyen de ces connaissances préliminaires, nous puissions asseoir notre défense et choisir un système stratégique combiné de façon à déjouer les ruses de l'armée ennemie.

Il est évident, pour nous borner à la sphère historique, qu'en présence des matériaux qu'il a recueillis, l'historien restera incapable de produire une œuvre parfaite et utile, s'il n'a la conscience intime de la mission dont il a assumé la responsabilité.

Nous disons utile, parce que personne ne doit prendre la plume dans un autre but que celui de devenir lui-même meilleur, de s'acquitter envers son prochain de la dette du talent et envers Dieu de la dette de la reconnaissance. Nous lisons dans saint Bernard : « *Sunt qui scire volunt ut ædificent, et charitas est; et sunt qui scire volunt ut ædificentur, et prudentia magna est.* » Et ailleurs : « *Studeas ad tuam et proximi utilitatem et ad Dei gloriam.* »

En disant parfaite, nous entendons dans les limites du possible : son œuvre le sera, si l'auteur envisage l'histoire dans l'acception large du mot, comme l'exposé des faits et des événements reconnus vrais. Il est peu de sciences, on le voit, qui aient un champ aussi vaste que celui de l'histoire ; l'histoire embrasse toute l'étendue des temps et des lieux ; elle prend le monde à son berceau et ne finira qu'avec lui ; elle suit pas à pas les nations qui ont peuplé les pays les plus distants les uns des autres ; elle rapproche, elle condense tous les faits marquants pour en former le faisceau unique de ce que Dieu a permis ou ordonné à l'homme de faire : *Gesta Dei per Francos*, comme l'a majestueusement définie l'évêque de Tours.

La moëlle de l'histoire, si je puis m'exprimer ainsi, se tire donc de la vie même des peuples. Leur existence a toujours un côté religieux et politique, souvent un côté littéraire, scientifique ou artistique. Dans notre programme spécial, les arts, les sciences et la littérature se trouvent à l'arrière-plan ; ce sont des auxiliaires fort utiles sans doute, mais qui doivent céder le pas à l'histoire religieuse, ou, pour être plus exact, à l'histoire politico-religieuse.

C'est ici que nous pouvons apprécier toute l'étendue du bonheur que

nous avons d'être chrétiens et catholiques. Quel phare, en effet, guide l'incrédule, l'homme érudit même qui place la science au-dehors ou au-dessus de la foi? Ulysse nouveau, nous l'avons vu errer à l'aventure, jeter l'ancre sur des abîmes sans fond, côtoyer un instant la vérité, et, moins heureux que le monarque grec, finir par sombrer sur les récifs de l'erreur.

Les naufrages de cette espèce ne sont pas rares, parce que l'erreur naît et végète dans la corruption et que l'homme est naturellement porté au mal. Pourrait-on sans cela expliquer la multitude de productions de tout genre, — histoires, dissertations, romans, brochures, pamphlets, — toutes unanimes en un seul point : celui de rabaisser et vilipender les annales du catholicisme?

Rien de plus aisé que la déplorable tâche que s'impose l'historien anticatholique, si tant est qu'on puisse donner le nom d'historien à celui qui renie tous les préceptes de la science. Au lieu d'étudier sans préjugé l'esprit, le cœur, l'imagination des hommes et de la société formée par eux, il prend pour types et pour guides son propre esprit, son propre cœur, sa propre imagination. De là une triple source d'inévitables erreurs. Que peut-il puiser, en effet, dans un esprit égaré, dans un cœur flétri, dans une imagination corrompue? Mais il a l'avantage de travailler sans effort, parce que son esprit lui fournit spontanément les raisonnements commandés par la cause qu'il défend, parce que son cœur est une source abondante des sentiments qu'il désire exprimer, parce que son imagination l'inspire d'autant mieux qu'elle s'est affranchie des principes du juste dans la morale et des règles du vrai dans les sciences. Si l'historien anticatholique sort de lui-même, son travail n'est pas plus rude : a-t-il besoin de quelque assertion hasardée, de quelque autorité hardie? Il la prend sans examen où il la trouve. Les preuves lui font-elles défaut? Tant mieux, il sera plus à l'aise pour en forger, pour compléter dans ses écrits le tableau et l'exposition de son individualité.

Nous savons que ce portrait n'est pas celui de tous les historiens qui ont essayé d'obscurcir les gloires de l'Église ; nous savons que plusieurs d'entre eux ont erré de bonne foi, et que d'autres n'ont erré qu'accidentellement. Oui ; et nous voudrions que tous les historiens dont nous parlons fussent dans ce cas, parce que nous n'aurions alors qu'une chose à faire : ce serait de montrer la vérité pour qu'elle fût écoutée, et le mal se trouverait étouffé dans son germe. Mais ce n'est malheureusement là qu'une exception : ceux que nous avons à combattre ont des yeux et ne voient point, ils ont des oreilles et n'entendent point ; nous devons donc nous adresser moins à eux, qu'à leurs innombrables victimes, aux générations entières qu'ils ont jetées hors des voies de la vérité.

Nous comptons dans tous les siècles des ennemis acharnés, des catholiques indignes de ce nom, qui ont déchiré le sein de leur mère ; des hommes auxquels Dieu avait départi la science et qui s'en sont servis

contre lui : des hommes qui ont fourni à nos adversaires les armes qu'Israël a toujours refusées à ses ennemis. Ces hommes ont élargi le champ de la lutte, croyant y cueillir les lauriers de la victoire, mais ils n'y ont jamais ramassé que les chardons de l'ignorance. Ils ont malheureusement aussi obstrué et infecté de leur venin toutes les voies de la science historique, et nous en sommes arrivés aujourd'hui à n'ouvrir qu'en tremblant les ouvrages qui ne portent pas un nom solidement établi dans la littérature catholique. Hors de là, l'histoire n'endosse que trop souvent les livrées du mensonge latent dans sa honte ou superbe dans son effronterie.

Comment saisir ce serpent qui se glisse partout? comment neutraliser les effets de son poison subtile et funeste?

Dès le principe nous voyons l'Église catholique attaquée dans ses origines historiques, dans les annales de ses dogmes, de sa discipline, de ses papes, de son clergé séculier, de son clergé régulier.

Que de volumes ne faudrait-il point pour citer seulement les erreurs semées à foison sur cette partie du domaine de l'histoire? Et combien n'en faudrait-il pas pour les réfuter? Car c'est là un des tristes et déplorables priviléges de l'erreur, de se formuler en dix lignes et d'exiger autant de pages de réfutation.

Nos pères avaient la foi vive, agissante : ils l'avaient gravée dans leurs cœur et dans leurs lois : aussi l'hérésie, une des formes de l'erreur religieuse, était-elle stigmatisée chez eux comme un crime au premier chef, comme un crime qui encourait l'excommunication. C'est qu'alors on confessait hautement — ce qu'on veut ignorer aujourd'hui — que Rome a de tout temps été la fidèle gardienne, non-seulement de la religion, mais encore des mœurs et de l'ordre public. Sans la papauté, sans le clergé, que serions-nous, je ne dis pas dans la vie politique, mais sous le rapport des premiers éléments sociaux? Figurez-vous l'Europe ayant marché depuis dix-huit siècles dans la voie tracée, d'un côté, par les Romains, et de l'autre, par les Barbares. Figurez-vous l'Europe occidentale arrivée au dernier degré de la dissolution morale et de l'abaissement religieux, et l'Europe orientale disputant à l'Asie le plus bas échelon de l'état sauvage que, depuis tant de siècles, nos missionnaires s'efforcent de faire disparaître! Sans le catholicisme, nous serions ou idolâtres ou musulmans.

Et pour défendre ce qui nous reste de tous ces bienfaits, nous ne mettrions pas en œuvre tous les moyens dont nous disposons, nous n'opposerions pas de barrières efficaces et solides au prosélytisme et à l'audace des historiens anticatholiques! Dans l'Europe occidentale l'erreur historique embrasse, depuis l'établissement du christianisme, trois périodes : celle qui est antérieure à la prétendue réforme, celle qui s'étend de la réforme à la révolution de 1789, et celle qui suit cette date. La première époque est celle des États chrétiennement constitués; la

seconde a abouti à la politique de tolérance ; la troisième a produit l'indifférentisme en fait de gouvernement. Au commencement de la seconde, l'histoire a été systématiquement dénaturée par les *Centuries* (1) qui ont trouvé un rude adversaire dans les *Annales* de Baronius, et la troisième a jeté son audacieux défi dans l'*Encyclopédie*.

La distinction de ces époques est essentielle pour juger sainement les faits qui s'y sont passés, ou les hommes qu'elles ont produits. Il faut en connaître les idées, les opinions, la législation, si l'on ne veut pas s'exposer à porter des jugements, fondés peut-être dans notre système actuel, mais totalement contraires aux nécessités, aux mœurs et aux lois des époques antérieures. A notre avis, ces fausses appréciations du rôle que la religion a joué dans l'histoire, dépendent de plusieurs causes que nous qualifierons de générales, pour les distinguer des causes particulières résultant des temps et des lieux et auxquelles nous ne pouvons nous arrêter.

Si, comme nous l'avons vu, l'historien anticatholique puise en lui-même les matériaux de son œuvre, celle-ci aura d'autant plus de succès, que le lecteur, de son côté, puisera ses éléments de conviction à une source corrélative. Si l'esprit, le cœur et l'imagination de celui qui lit et de celui qui écrit sont au même diapason, l'accord sera parfait ; la persuasion de l'un suivra de près l'affirmation de l'autre ; et tous les deux, sans plus d'examen, deviendront les adversaires de la vérité historique.

C'est ici le lieu de faire remarquer un fait qui se produit généralement dans la grande masse des lecteurs. Une brochure, une revue, un journal, un livre est pour eux quelque chose de sacré ; la page qu'ils ont lue renferme infailliblement la vérité ; il ne leur vient pas même à l'esprit de soupçonner la bonne foi de celui qui l'a écrite. Nous, que l'expérience a instruits, nous lisons, nous pesons, nous jugeons ; et si alors nous nous hasardons à nous prononcer, ce n'est pas sans l'avis de personnes éclairées : le peuple, au contraire, passant par-dessus la réflexion et le jugement, admet le récit et l'opinion de l'auteur comme des oracles.

Mais en dehors de ce cas général, il est fort difficile, même au public instruit, de démêler, dans certaines circonstances, l'erreur de la vérité : les situations sont présentées avec tant d'art, les détails et les accessoires si habilement groupés autour du fait principal, les conséquences si logiquement déduites des prémisses établies d'après des documents faux ou altérés, que le lecteur ébloui franchit sans le savoir la limite qui sépare la vérité de l'erreur.

Défions-nous des louanges elles-mêmes ; la rudesse d'un ami sincère vaut mieux que les flatteries d'un ennemi caché. On louera dans un personnage ce qui est digne de l'être, puis ce qui le vaut moins, pour faire

(1) C'est le titre que Mathias Flacius et ses collaborateurs donnèrent à l'ouvrage qu'ils entreprirent à Magdebourg, dans le but de falsifier l'histoire du catholicisme.

admettre en définitive ce qui ne le mérite pas du tout : ou on commencera par faire l'éloge d'un grand homme, on exaltera ses belles actions et ses vertus religieuses et morales, et l'on finira en deux lignes en laissant planer un soupçon mal défini, en faisant une réticence, ou en exprimant un doute qui est presque toujours le seul trait du tableau qui reste gravé dans l'esprit du lecteur.

Tous les historiens ne prennent même pas ces précautions ; la plupart se bornent à affirmer, et le lecteur, qui n'a ni le temps ni les moyens de vérifier, admet tout simplement l'affirmation, surtout si elle est présentée avec une apparence de logique ou un vernis d'érudition, ou sous le charme d'un style insinuant ou passionné.

Nous dirons donc aux lecteurs : fuyez les historiens qui attaquent, directement ou indirectement, les livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; fuyez les historiens qui ne respectent point l'Église catholique, ses dogmes et sa morale, son chef et son clergé ; méfiez-vous des historiens qui, à chaque page, protestent de leur impartialité ; de ceux qui se montrent tolérants jusqu'à sacrifier leurs principes et leur foi ; de ceux qui exaltent les nations et les individus non catholiques ; de ceux qui préfèrent comme autorités historiques les écrivains protestants et les auteurs catholiques infidèles à leur religion ; de ceux qui jugent les hommes et les événements d'une époque d'après les lois et les mœurs d'une autre époque pour nuire à la gloire du catholicisme ; de ceux enfin que la vraie critique a stigmatisés comme faussaires de la science pour avoir, dans l'intérêt de leur parti, dénaturé ou supprimé des documents authentiques.

Nous dirons aux historiens catholiques : faites briller partout et sans cesse les lumières de l'histoire aux yeux du peuple ; emparez-vous de son cœur, de son esprit, de son imagination avant que vos adversaires n'aient captivé ses sentiments, ses idees, ses aspirations ; car, si vous parvenez à vous établir à son foyer, il sera malaisé à l'ennemi de vous en déloger. Cette tâche est celle que le devoir impose à la presse catholique ; c'est la médecine préservatrice pratiquée par la publicité sur la publicité. Mais ce traitement ne produit pas toujours l'effet désiré ou attendu ; le mal cherche longtemps sa proie,—*quærit quem devoret,*—et souvent, hélas ! il la trouve. Alors vient la médecine curative, la lutte corps à corps du remède contre la maladie, le combat de la vérité contre l'erreur, de la réfutation contre l'hypothèse calomniatrice et l'assertion mensongère.

La réfutation doit avoir deux qualités essentielles : elle sera populaire, elle sera prompte.

Populaire : ce n'est pas à dire que la substance de la réfutation doive perdre pour cela quelque chose de sa noblesse, de sa valeur scientifique, de sa force et de son évidence. Ce sont là des mérites intrinsèques de toute solide réfutation. La bonté de la cause soutenue par les

écrivains catholiques, ne permet à la défense ni bassesse, ni lâcheté, ni légèreté. L'attaque seule peut s'en contenter. Mais les formes extérieures qui sont comme l'habit, dont la réfutation se pare pour se présenter au au public, les formes extérieures sont si variées, qu'il peut bien arriver que telle parure soit du goût des hommes versés dans les belles-lettres et les études sérieuses et que, d'un autre côté, elles conviennent fort peu aux personnes d'une éducation médiocre. C'est au défaut des formes extérieures, pleines d'attraits et de grâce, qu'il faut attribuer la mauvaise fortune de certains travaux d'une haute portée, composés dans le but de combattre des histoires mensongères, mais très-répandues. Au contraire, le zèle que nos adversaires ont mis à populariser leurs récits, est la source de la célébrité qu'ils ont acquise et du mal qu'ils ont fait. Le peuple, dans ses jugements, ne se laisse pas conduire, d'ordinaire, par le fil d'un raisonnement juste et serré, mais il se laisse éblouir par les caprices d'une imagination brillante. Il est incapable de peser avec équité la valeur des témoignages qu'on rapporte, mais il se confie à la première personne qui les lui présente d'un air amical et familier, avec grâce et vivacité. Le caractère des diverses époques, la différence des mœurs, la puissance des principes lui sont inconnus, mais il fonde ses jugements sur ce qu'il voit, sur ce qu'il entend autour de lui. Il ne juge pas des paroles d'après les idées qu'elles expriment, mais au contraire il s'attache à une idée à cause de la forme séduisante des mots qui l'inculquent. Enfin, il est incapable de se soumettre à un long travail d'esprit en vue du bien qu'il peut en espérer; mais il recherche avec avidité, tout ce qui allège l'ennui et la fatigue, dût-il même en éprouver quelque dommage. Ainsi le peuple lira volontiers une courte nouvelle où le clergé tout entier est accusé d'avarice sordide, ou de cauteleuse hypocrisie : mais n'allez pas croire qu'il se condamne à étudier une grave dissertation, où l'on démontre à l'évidence le généreux désintéressement des ministres de l'Église catholique!... Un ignoble roman viendra lui inspirer la ridicule persuasion que les prêtres, les moines et les religieux eurent pour but de fomenter l'ignorance, d'abrutir les esprits et de conduire les peuples à la barbarie; mais il refusera d'écouter la voix d'un défenseur véridique et savant, qui redira dans de longues pages tous les bienfaits dont la civilisation est redevable au clergé, aux ordres religieux et aux moines. La force de l'évidence ne suffit donc pas à la démonstration, il faut encore l'art de faire agréer cette dernière avec une vive satisfaction, c'est-à-dire qu'il nous faut des ouvrages d'un petit volume, gracieux dans leur forme, légers en apparence, saupoudrés de sel attique et de charme élégant, des ouvrages qui attirent et qui s'imposent, pour ainsi dire, aux lecteurs les plus revêches et les plus prévenus (1).

(1) *La Vérité Historique*, t. VI, p. 326 et 327.

Nous avons dit que la réfutation doit être prompte. C'est une conséquence de l'ancien adage :

Principiis obsta; sero medicina paratur,
Cum mala per longas invaluere moras.

Si vous laissez sans réponse pendant un temps considérable les assertions de l'historien menteur et si ensuite vous essayez de dissiper, à l'aide de vos arguments, les erreurs qu'il aura mises en circulation avec une adresse qui est quelque chose de plus que la perfidie, vous ne parviendrez plus à rétablir la simple vérité dans le récit des faits que votre adversaire aura dénaturés. Votre version, qui pourtant est la véritable, a déjà perdu toute confiance. Ce n'est plus à un cœur catholique, à un cœur disposé à admettre avec confiance tout ce qui tourne à la gloire de l'Église, que vous vous adresserez. Votre lecteur est désormais un homme prévenu, un ennemi. Vous avez devant vous une intelligence dont les principes sont profondément corrompus, sans même qu'elle s'aperçoive de la condition déplorable où elle se trouve. Vous avez devant vous un cœur rempli d'aversion et qui agit conformément à ses erreurs; aussi est-il bien plus disposé à fermer l'oreille à vos réfutations qu'à vous écouter avec patience. Or cette opposition si forte que rencontrent vos projets de ramener à la vérité les esprits égarés par la calomnie, savez-vous à quelle cause elle est due surtout? La réponse a été trop longtemps différée (1).

Le Comité organisateur a donc fait preuve d'autant de sagesse que de prévoyance, en donnant au § 5 de notre programme une solution qui rendra prompte et populaire la réfutation des mensonges, des erreurs et des calomnies, qui auraient pour but ou pour résultat de porter atteinte à la religion ou de déconsidérer ses ministres : aussi tous les membres de la section ont-ils unanimement et sans discussion adopté les mesures proposées pour cette partie de nos travaux.

A nous tous maintenant incombe la tâche de mettre cette théorie en pratique : à nous l'étude, le zèle, l'activité; à nous l'ardeur et la persévérance dans la lutte; mais à nous aussi la douceur et la charité pour nos frères dont l'esprit, le cœur et l'imagination ont quitté le sentier de la vérité.

Réunissons donc nos efforts, marchons en rangs serrés : oui, marchons de loin sur les traces de ces illustres prélats et de ce clergé sublime d'abnégation, qui viennent ici nous encourager par leur présence, après nous avoir tracé la voie par leurs vertus et par leurs talents; oui, marchons, de loin, sur les traces de l'immortel Gorini, notre maître à tous, que tous nous acclamerions avec enthousiasme à cette tribune, si Dieu déjà ne lui avait accordé la place qu'il a, de toute éternité, destinée aux défenseurs de son Église.

(1) *La Vérité Historique*, t. VI, p. 324 et 325.

VI. — Rapport présenté au nom de la Vme section, par M. Amand Neut, sur la 6me question de son programme : *Réforme du service militaire au point de vue moral et religieux.*

Messieurs, la Vme section a été appelée à délibérer sur les propositions que voici, comprises sous le n° 6 de ses travaux :

« *Quels sont les inconvénients de l'organisation actuelle du service militaire au point de vue moral et religieux, et quels seraient les moyens d'y remédier?*

« L'organisation du système militaire basée sur le tirage au sort et le remplacement a le triple inconvénient d'être aléatoire, inégale, d'imposer à une partie de la population une charge dont l'autre partie est affranchie, d'astreindre les engagés à des obligations et à des sacrifices incompatibles souvent avec les prescriptions de la loi morale et religieuse.

« Les moyens de remédier à cet état de choses sont multiples et dépendent en grande partie des circonstances, de la constitution propre à chaque pays, des habitudes et de l'état des opinions.

« Sans entrer à cet égard dans un examen approfondi et détaillé, qui sortirait d'ailleurs du cercle de sa compétence, l'Assemblée se borne à exprimer les vœux suivants :

« 1° Le service militaire doit être, autant que possible, égal pour tous, sauf à y employer de préférence les individus qui en acceptent spontanément les charges et les conditions;

« 2° L'exemption de ce service doit être subordonnée à des motifs sérieux puisés dans la position exceptionnelle des personnes, dans le caractère des fonctions dont elles sont revêtues et dans l'intérêt social et religieux de la population;

« 3° Lorsque l'exemption, pour des raisons personnelles reconnues valables, donne lieu à une prestation ou à une indemnité, cette prestation ou cette indemnité doit être appliquée au profit des engagés qui prennent la place des exemptés. Les opérations de ce genre ne peuvent en aucun cas faire l'objet de spéculations particulières, et doivent être réglées par la loi;

« 4° Envisagé comme l'accomplissement d'un devoir civique, commandé par la défense nationale, le service militaire doit entrer dans les mœurs et les habitudes, et par suite être l'objet d'une sorte d'apprentissage, dans les établissements d'instruction, par la création d'exercices gymnastiques et de jeux en plein air destinés à développer les forces et l'adresse des jeunes gens et à leur inspirer le goût de l'état militaire;

« 5° Ce service doit être combiné de telle sorte qu'il n'apporte nul obstacle abusif, nulle entrave vexatoire à l'exercice des devoirs religieux et aux mariages des militaires en congé illimité, de manière à prévenir le scandale et les conséquences déplorables des unions illégitimes et du concubinage;

« 6° Il importe d'inculquer à l'armée les véritables notions de l'honneur militaire, en proscrivant et en réprimant sévèrement la funeste coutume du duel, qui abandonne au seul hasard, à la force ou à l'adresse le soin de régler les différends et de venger les injures;

« 7° Il importe enfin que l'état militaire, loin d'être, comme il n'arrive que trop souvent, une école de démoralisation pour les rangs inférieurs, devienne au contraire un moyen de moralisation et d'enseignement et un véritable instrument de civilisation. »

Ces propositions ont rencontré une forte opposition. Plusieurs membres les ont vigoureusement combattues, comme étant de nature à diviser

les catholiques et comme sortant de la compétence du Congrès, nettement définie par l'article 1er de ses statuts. Aussi ont-ils demandé sur ces propositions la question préalable.

D'autre part, ces propositions ont trouvé un défenseur énergique et convaincu dans l'honorable M. Coomans, qui a soutenu que le problème posé avait un caractère religieux à beaucoup d'égards et que sa solution reposait essentiellement sur les principes éternels de la justice. A l'appui de sa thèse, il a cité des exemples et des autorités d'un grand poids, déclarant du reste qu'il ne tenait qu'à la proclamation de la nécessité de l'abolition de la conscription, sans aborder les détails qui ne touchaient pas au fond de la question.

Plusieurs de nos honorables collègues appartenant à d'autres pays, ont déclaré ne pouvoir s'occuper à aucun titre de cette question, afin de ne pas se mettre en opposition avec les institutions de leur nation.

Cette discussion, très-animée, a été terminée par la présentation d'une motion émanée de l'honorable secrétaire général du Congrès, et tendant à renvoyer la question à l'examen du bureau de la section, chargé : 1° d'élaguer des propositions primitives tout ce qui ne serait pas d'ordre religieux et moral ; 2° de présenter une rédaction en ce sens à l'approbation de l'Assemblée générale. Cette motion a été adoptée ; toutefois, il a été entendu et stipulé que, quelles que fussent les conclusions du bureau, elles ne préjugeraient en rien l'opinion de l'Assemblée sur la préférence à donner soit au système de conscription par voie du tirage au sort, soit au système de recrutement volontaire.

En conséquence de cette résolution, le bureau de la section dont j'ai l'honneur d'être l'organe, s'est réuni, et il a décidé de soumettre à votre approbation la rédaction suivante, qui lui semble de nature à sauvegarder les intérêts que le Congrès catholique a en vue :

« L'Assemblée générale des catholiques en Belgique est d'avis que « le service militaire, qu'il soit organisé au moyen du recrutement « volontaire, ou par voie de conscription, doit être combiné de telle sorte, « qu'il n'apporte nul obstacle et nulle entrave aux prescriptions de la loi « morale et religieuse. »

—

VII. — Rapport présenté au nom de la Vme section, par M. Éd. Ducpetiaux, sur la 7me question de son programme : *Moyens de maintenir et de renforcer l'union des catholiques.*

Chargé, messieurs, de vous faire rapport sur la question des mesures pratiques auxquelles il convient de recourir pour étendre, fortifier et maintenir l'union des catholiques des divers pays, il me suffirait à la rigueur de me référer à l'exposé qui vous a déjà été soumis l'an dernier sur cet important sujet. Tous nous comprenons la nécessité de nous unir et de resserrer de plus en plus nos rangs pour résister aux attaques de

nos adversaires. Ce ne sont pas seulement nos intérêts personnels qui sont compromis et menacés, mais encore et avant tout les intérêts de la religion, le culte de nos ancêtres. Il y a donc devoir et devoir impérieux pour tous les catholiques vraiment dignes de ce nom, de ne négliger aucuns moyens pour revendiquer leurs droits et faire prévaloir la vérité et la justice.

Parmi ces moyens, nous rangeons en première ligne l'organisation des catholiques dans chaque pays pour leur mutuelle défense, et l'accord à établir entre les catholiques des diverses nations pour se soutenir réciproquement et tenir tête sur tous les points à l'ennemi commun.

C'est en vue de ce double but qu'ont été rédigées les résolutions qu'au nom de la Vme section je viens soumettre à votre approbation.

Si, comme nous l'espérons, vous ratifiez ces résolutions, il restera à aviser, dans chaque pays, aux mesures que réclame leur exécution.

Dans les pays constitutionnels, comme en Belgique, où le droit de réunion et d'association est consacré et garanti par la loi fondamentale, cette exécution ne pourrait rencontrer de difficultés que dans le défaut de zèle, l'indifférence et la torpeur de nos coreligionnaires. Mais en présence de cette Assemblée, qui réunit l'élite des catholiques de nos provinces, la défiance et le soupçon à cet égard seraient une sorte d'injure. Nous travaillerons donc tous, messieurs, avec tout le dévouement dont nous sommes capables, à l'organisation dont vous avez jeté les bases. Les projets à cet effet sont déjà élaborés, et dès la clôture de cette session ils seront communiqués à nos comités.

Dans les autres pays où font défaut les garanties que nous possédons encore en Belgique, il y aura lieu à recourir, pour atteindre le même but, à d'autres expédients. Quels qu'ils soient, l'accord établi entre nous et la communauté de vues et de principes, nous sont garants qu'ils ne seront pas infructueux. En tous cas, nous mettrons tout en œuvre pour établir, maintenir et multiplier les relations entre les catholiques de toutes les nationalités. A cet effet, outre les correspondances actives et les relations individuelles, la publication d'un bulletin ou de tout recueil analogue, indépendamment de l'adoption d'un ou de plusieurs journaux internationaux, servira d'organe à l'œuvre commune qui trouvera son complément et son couronnement, pour ainsi dire, dans les assemblées internationales qui pourront être convoquées ultérieurement.

Lorsque l'on considère l'état d'isolement dans lequel les catholiques étaient, il y a peu de temps encore, les uns à l'égard des autres dans les contrées même voisines, et les liens nombreux qui se sont noués entre eux pendant nos deux sessions, le point de départ et le point d'arrivée, il faut remercier Dieu des progrès déjà accomplis et puiser dans ce qui s'est fait jusqu'ici la force et la confiance nécessaires pour poursuivre et compléter l'œuvre commencée sous d'aussi favorables auspices. C'est à vous, messieurs, qu'est dévolue cette mission de salut ; pénétrés du sen-

timent de vos devoirs, vous ne négligerez, nous en sommes convaincus, aucun moyen, aucune occasion d'agir autour de vous, de nous amener incessamment de nouveaux adhérents, d'entraîner les uns, de fortifier les autres, et d'augmenter ainsi la phalange des catholiques actifs, résolus de marcher en avant et de tout sacrifier au besoin à la grande et sainte cause à laquelle ils se sont dévoués.

VIII. — Rapport présenté au nom de la Vme section, par M. Éd. Ducpetiaux, sur le *Cadre d'une statistique catholique*.

Messieurs, l'Assemblée générale, dans sa session de l'an dernier, a adopté la proposition de recueillir et de coordonner les faits statistiques pouvant servir à faire connaître la situation, le développement et les progrès du catholicisme dans les divers pays, les besoins et les moyens employés pour les satisfaire (1). Conformément à cette décision, le Comité central a été chargé de dresser le cadre des renseignements et de rechercher les moyens de les réunir. La nomenclature qu'il a dressée à cet effet a été approuvée sans réserve par la Vme section. Si vous lui donnez à votre tour votre approbation, le Comité qui entrera en exercice aura une base fixe et une sorte de règle d'après laquelle il pourra combiner son travail, en faisant appel à cet effet à l'autorité ecclésiastique et au concours des comités belges et des correspondants étrangers. Il existe, du reste, déjà beaucoup d'éléments que l'on pourrait utiliser. Pour les compléter, nous croyons pouvoir demander dès aujourd'hui à nos honorables collègues de vouloir transmettre ou du moins d'indiquer au secrétariat général tous les documents dont ils pourraient disposer ou dont ils auraient connaissance. Réunis ainsi de toutes parts, il nous restera à les revoir, à les classer et à les mettre en œuvre.—Si le projet de création d'une Académie catholique pouvait aboutir, nous serions heureux de pouvoir lui remettre l'élaboration définitive de cette œuvre éminemment utile et que la section des sciences morales et politiques mènerait assurément à bonne fin. En tous cas, le travail se fera parce que sa nécessité est généralement reconnue et que la catholicité est plus que jamais intéressée à compter ses forces, à constater les lacunes que peuvent encore présenter ses œuvres, et à montrer aux yeux du monde le tableau de son inépuisable fécondité.

M. A. Neut. — Messieurs, l'Assemblée s'est occupée avec sollicitude, dans sa deuxième comme dans sa première session, de l'état de la presse en Belgique et à l'étranger. Indépendamment des discussions qui ont eu lieu à ce sujet dans la cinquième section, le Comité central a pensé qu'il serait utile de consulter les représentants directs de la presse catholique

(1) *Compte rendu* de 1863, 6e séance, tom. I, p. 223.

sur certaines questions d'une nature pratique. Une conférence a été instituée à cet effet pendant la durée même du Congrès. Quarante-deux journalistes, représentant un nombre à peu près égal de journaux, ont discuté pendant trois séances le programme qui leur avait été communiqué préalablement par le Comité central et qui embrassait notamment les points suivants : situation générale de la presse catholique dans les divers pays, ses ressources et ses besoins ; moyens de suppléer à son insuffisance. — Rapports permanents à établir entre les divers organes ; échanges ; propagande ; circulation ; correspondance internationale.

Je ne vous entretiendrai pas des mesures arrêtées par la conférence ; elles sont consignées d'ailleurs dans le procès-verbal que j'ai l'honneur de remettre à votre bureau. Je me bornerai à vous dire qu'elle a adopté en principe l'organisation de divers services communs, pour les nouvelles télégraphiques, le compte rendu des Chambres législatives, des tribunaux, etc., et qu'elle a décidé que désormais la presse catholique donnerait connaissance aux membres du clergé et des ordres religieux des calomnies dirigées contre eux par les journaux qui se disent libéraux, et leur offrirait son concours le plus zélé, le plus actif, le plus désintéressé pour les aider, soit à démentir ces calomnies, soit à en demander la répression aux tribunaux. (*Applaudissements.*)

La conférence a, en outre, constitué un comité permanent chargé de la représenter dans l'intervalle de ses réunions, de donner suite aux décisions et de la convoquer ultérieurement.

M. le Secrétaire général. — Messieurs, nous aurions vivement désiré pouvoir, de même que l'an dernier, admettre ici des exposés des œuvres charitables, œuvres nombreuses et qui se multiplient chaque année. Mais nous sommes pressés par le temps, et il faut nécessairement que nous nous résignions à renoncer à ces intéressantes communications. Toutefois, je vous propose de prier les représentants des œuvres charitables ici présents, de vouloir bien communiquer au secrétariat général les rapports qu'ils auraient préparés, afin que nous puissions les insérer à la suite du compte rendu de nos travaux.

M. l'abbé Geslin de Kersolon a demandé que les membres de l'Assemblée remissent au secrétariat leurs adresses respectives, lesquelles seraient imprimées par les soins du Comité central, et envoyées individuellement à tous les membres du Congrès, « afin que chacun sut dans quel lieu il y a un cœur pour l'aider et un bras pour le défendre. » — Il sera donné suite à cette demande si vous le jugez convenable. (*Adhésion.*)

Parmi les lettres qui nous ont été adressées récemment, il en est quelques-unes qui concernent particulièrement l'Assemblée ou qui sont de nature à l'intéresser. Je citerai notamment une lettre de notre excellent ami et dévoué collègue, M. A. Cochin, qui exprime itérativement le regret de ne pouvoir se trouver parmi nous. (*Applaudissements.*)

En voici une autre de M. César Cantù, l'éminent historien, qui était sur le point de venir à Malines et qui n'a renoncé à ce voyage que parce que des devoirs impérieux réclamaient sa présence à Milan. Vous savez, messieurs, avec quelle ardeur et quelle conviction profonde M. Cantù défend au sein du Parlement italien les intérêts et les libertés catholiques. Je propose de témoigner notre vive admiration par une triple salve d'applaudissements en l'honneur de M. César Cantù et de le comprendre parmi les vice-présidents d'honneur du Congrès. (Les paroles de M. Ducpetiaux sont suivies de trois salves d'applaudissements.)

M. le Secrétaire général. — Je viens de recevoir, aujourd'hui même, des nouvelles de M. Casoni; il ignorait encore le vote de l'Assemblée relatif à la souscription pour le *Patriota cattolico,* mais il le pressentait, comme vous allez le voir. Permettez-moi de vous communiquer sa lettre écrite avec la familiarité de l'intimité, mais qui cependant renferme des renseignements d'un intérêt vraiment général et qui ne pourront manquer de vous intéresser. (*Oui, oui.*)

Bologne (Italie), 30 août 1864.

Mon cher Monsieur Ducpetiaux,

Au milieu des amertumes que, depuis quatre ans, nous devons souffrir dans la guerre à outrance qu'on livre à l'Église, à la vérité, aux droits et aux intérêts catholiques dans notre malheureuse patrie, une vive, une inappréciable consolation nous est venue de la Belgique, de ce pays éminemment catholique et libéral, qui semble destiné par la Providence de Dieu à être l'avant-garde de la grande armée catholique qui s'organise de plus en plus en Europe pour sauver la société en sauvant la liberté de l'Église et du bien. A l'appel que nous avons adressé aux catholiques pour être aidés dans la persécution dont la presse catholique de Bologne est l'objet de la part de la révolution et du gouvernement, la première voix qui y a répondu s'est élevée en Belgique. Le *Bien public* de Gand a accueilli notre cri de détresse avec une générosité vraiment fraternelle, je dirai mieux, vraiment catholique. Il a ouvert ses colonnes à une souscription en faveur du *Patriota cattolico* de Bologne, et le premier, il a souscrit pour 50 francs.

Je sens le besoin et le devoir d'exprimer au nom de la rédaction du journal bolonais et de tous les catholiques de Bologne, la profonde reconnaissance et la sincère gratitude qui seront à jamais gravées au fond de notre âme et de notre cœur, pour notre généreux confrère de Gand. L'année passée, j'ai eu le bonheur de voir au Congrès de Malines des écrivains et des rédacteurs de ce catholique et vaillant journal : oh! pourquoi ne puis-je pas voler à votre Assemblée et leur répéter ici de vive voix ce que je suis contraint de faire par écrit?

Veuillez, je vous en prie, cher monsieur, être l'interprète de mes sentiments auprès de ces généreux amis, et dites-leur en pleine Assemblée, que je suis bien affligé de ne pouvoir venir à Malines : et je le suis doublement, car j'aurais eu un double motif pour invoquer le secours et les sympathies de mes frères catholiques. Vous connaissez assez la guerre impitoyable que nous devons soutenir pour défendre nos droits et les droits l'Église; vous savez à quelles persécutions sont livrés ici tout homme et tout journal qui veulent rester fidèles à Dieu et à son Église.

L'année dernière je disais à cette honorable Assemblée, qu'en Italie se débat a

présent une question non-seulement italienne et politique, mais universelle et catholique. En conséquence, je demandais l'appui et le concours de tous les catholiques d'Europe, en vous disant que nous, catholiques italiens, avions à soutenir les attaques des ennemis de l'Église de toute l'Europe et du monde entier.

Eh bien! si des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'avaient empêché de me rendre à Malines, comme je le désirais vivement, cette année j'aurais renouvelé avec plus d'ardeur mes prières, mes sollicitations et mes demandes. Si l'année passée, nous, catholiques italiens, nous étions opprimés, cette année-ci nous sommes accablés : peu de temps encore et nous serons écrasés! Ah! cher monsieur, nous ne le devons pas être et nous ne le serons pas! Ma confiance est inébranlable à ce sujet. Et savez-vous pourquoi? Parce que je vois que l'union des catholiques en Europe se raffermit chaque jour davantage : le *Bien public* de Gand nous en a donné une nouvelle et éclatante assurance.

Cher monsieur! priez, suppliez nos frères qui, en ce moment, sont réunis au Congrès catholique de Malines. Rappelez à leur souvenir leurs frères d'Italie! Dites-leur qu'elle est près de s'éteindre l'unique voix catholique et indépendante qui s'élève à Bologne pour la défense du droit et de la vérité, si l'appui et le concours des honnêtes gens et des catholiques nous font défaut.

L'*Echo,* véritablement écrasé par trente-sept condamnations durant les trois années de son existence, a dû cesser de paraître. Le *Patriota cattolico*, qui a pris sa place, a déjà été saisi six fois en huit mois.

Vous le voyez, la lutte est inégale. Devant un tel acharnement de la part de nos adversaires, force nous est d'appeler à notre secours tous les catholiques d'Europe. Je ne crois donc être ni indiscret, ni importun, si encouragé par la généreuse initiative du *Bien public*, je m'adresse à mes confrères de Malines, à ceux que, l'an dernier, j'ai vus réunis pour la défense de la vérité et de l'Église, et au milieu desquels je me trouve cette année présent d'esprit et de cœur, pour leur dire : Souvenez-vous de moi, faites-moi l'aumône! *Date obolum* à ceux qui, presque aux portes de la capitale du monde catholique, font de leur mieux pour soutenir et défendre ce drapeau qui est le vôtre, cette Église qui est votre Mère, ce Pape qui est votre Père.

Jean-Baptiste Casoni.

Voici maintenant la lettre que nous adressent les membres du Comité de rédaction des Annales catholiques (*Annali cattolici*), de Gênes :

Monsieur le Président,

Nous avons reçu avec enthousiasme vos obligeantes invitations au Congrès catholique de Malines. L'envie et l'espoir d'y pouvoir participer nous avaient mis déjà presque en possession de ces joies fraternelles que nous comptions éprouver chez vous en épanchant notre cœur dans le cœur de votre glorieuse Assemblée.

Mais aujourd'hui que nous sommes à la veille du départ, voilà qu'une suite de circonstances impérieuses vient étouffer toutes nos belles et chères espérances. — Les soussignés, membres de la rédaction des *Annali cattolici* de Gênes, sont dans la contrainte bien amère de se borner à vous présenter par lettre leurs excuses en vous demandant une bienveillante dispense de participer cette fois personnellement au Congrès. Heureusement, monsieur le Président, chez nous, membres de la grande famille catholique, la présence personnelle n'est pas tout. Il y a entre nous quelque chose qui nous unit bien étroitement, malgré toute distance et toute séparation de corps et de lieux. C'est la foi, c'est la charité, ce sont nos cœurs mêmes qui s'unissent toujours et de tous côtés dans le cœur ouvert de Jésus-Christ, où demeure et d'où a jailli notre mère commune, l'Église catholique. — C'est ainsi que nous

viendrons, oui nous viendrons au Congrès, nous assisterons à vos séances et à vos travaux ; nos âmes et nos cœurs planeront sous les voûtes spacieuses du Petit-Séminaire, ou mieux se mêleront avec vous sur les bancs des assistants, parmi les plus indignes, mais aussi les plus dévoués. — Oui, notre petite publication, presque enfantée par votre première Assemblée, qui a fait retentir l'écho de ses résolutions jusqu'au delà des Alpes, ne doit pas maintenant rester tout à fait en dehors du Congrès. C'est vous qui avez en grande partie inspiré notre programme et nos plans de bataille; or, nous aimons à rester vos camarades, combattant ailleurs mais avec vous solidairement pour les mêmes principes et la même cause. Nous espérons en même temps que tous ceux qui travaillent chez nous pour la cause de la vérité, se ralieront enfin sous les mêmes drapeaux, l'Église et la Liberté, toute question d'opportunité mise de côté. Nous faisons pour cela les vœux les plus ardents.

Ah! monsieur le Président, nous admirons les luttes sublimes que vous soutenez chez vous en véritables héros de la cause catholique! La ressemblance que les événements vont établir entre votre pays et le nôtre, nous rapproche chaque jour davantage, et nous éprouvons le besoin de nous unir toujours avec vous, frères aînés, soldats vétérans de la liberté de l'Église, contingent glorieux des martyrs de Castelfidardo! Désormais vos luttes sont nos luttes, vos ennemis sont nos ennemis... que vos triomphes deviennent nos triomphes!

Permettez donc, que nous venions vous présenter notre plus sincère adhésion et nos vœux les plus ardents, pour tout ce que vous allez faire dans la prochaine assemblée. Nous en tirerons notre parti, et nos nombreux amis s'uniront par nous de tous les côtés de l'Italie à vous et à vos œuvres. En attendant, recevez par l'entremise de l'excellent ami qui se fera notre interprète au milieu de vous, nos cordiales et fraternelles salutations en Jésus-Christ.

Vive l'Église catholique, notre Mère, vive sa liberté! vive la Belgique! vive Pie IX!

Gênes, 25 août 1864.

M. le Secrétaire général. — Il me reste enfin, messieurs, à vous donner connaissance d'une missive du respectable curé catholique de Berne, qui sollicite le concours de l'Assemblée pour l'achèvement du monument qui porte témoignage de la foi catholique au siége principal de la Confédération helvétique.

A Messieurs les président et membres du Congrès catholique, à Malines.

Très-honorés Messieurs,

Empêché par de graves circonstances de me rendre à Malines, je prends la liberté de vous adresser une respectueuse supplique en faveur de l'achèvement de l'église, que la charité catholique m'aide, depuis quelques années, à construire à Berne, ville capitale de la Suisse.

Je le fais avec toute la confiance que peut inspirer à un prêtre la bénédiction accordée à cette importante entreprise par Sa Sainteté Pie IX. Ce grand Pape, comprenant la nécessité de cette fondation, a daigné l'encourager par de pieuses libéralités et par la protection spéciale de son représentant, Mgr Bovieri, son chargé d'affaires, résidant à Lucerne. Les premiers pasteurs de nos cantons Suisses, saluant avec joie cet événement comme une conquête pour l'Église catholique, l'ont recommandée avec instance aux fidèles de leurs diocèses.

Permettez, messieurs, que je vous retrace brièvement les destinées qu'a subies, depuis trois siècles, la religion catholique à Berne. Cet exposé ne peut qu'intéresser vivement vos cœurs catholiques.

Personne n'ignore le rôle que Berne joua dans la révolution du XVIe siècle, alors qu'après avoir proscrit dans les murs de la cité l'exercice du culte catholique, les hauts et puissants seigneurs le firent supprimer successivement dans toutes les paroisses soumises à leur souveraineté. Cet acte eut lieu en 1528 ; et dès lors la belle collégiale de Saint-Vincent vit cesser les offices catholiques et toutes les églises de la ville et de la banlieue furent converties en temples protestants. Les peines les plus sévères furent portées contre quiconque tenterait de célébrer ici les saints mystères, et, pendant plus de deux siècles et demi, ces ordonnances furent strictement observées. A la fin du siècle dernier, le corps diplomatique, ayant établi sa résidence à Berne, fit une demande au gouvernement, et il obtint qu'un ecclésiastique, attaché comme aumônier à la légation d'Espagne, pût enfin offrir le Saint Sacrifice sans encourir les peines portées par la loi. Cette autorisation fut accordée, « à condition « que la célébration des offices se ferait à huis-clos, dans l'hôtel de l'ambassade. » C'est là qu'eurent lieu les premières réunions catholiques. En 1798, le directoire helvétique ayant été transféré de Lucerne à Berne, les employés catholiques demandèrent un chapelain, qu'ils obtinrent. Dès lors il fut permis de dire la messe dans le chœur de l'église de Saint-Vincent, qui se trouve séparé de la nef par une cloison. Cet état de choses dura jusqu'à la chute du gouvernement helvétique, qui succomba en 1804.

Mais pendant ce temps-là, il s'était formé un petit troupeau autour du chapelain, le R. P. Girard. Celui-ci obtint, grâce à ses demandes pleines de prudence et à ses instances réitérées, que les catholiques ne restassent pas sans lieu de réunion pour la prière. On leur permit de se rendre pour leurs offices, dans l'ancienne église des Dominicains, occupée depuis 1623 par les protestants français réfugiés à Berne, et appelée pour cela le *Temple français*.

Cette autorisation, toutefois, ne fut que provisoire; car la ville de Berne, alors souveraine, statua par son ordonnance du 14 mai 1804, que cette faveur accordée aux catholiques serait *révocable chaque jour*, au gré de la commune protestante *seule propriétaire des temples de la ville*. Cet état de choses a duré jusqu'à ce jour, et le culte divin catholique continue ainsi à être célébré simultanément dans un local avec le culte protestant. Il ne fut pas même modifié à l'époque où le Congrès de Vienne incorpora à l'ancien territoire bernois les vallées du Jura, qui avaient appartenu anciennement au prince-évêque de Bâle. L'arrêté qui donna à un canton tout protestant une population de cinquante mille catholiques, assura, à la vérité, la présence légale d'un curé à Berne, et lui assigna un faible traitement, bien qu'il ne fût rien changé dans la participation au *Temple*.

S'il fut une époque où la nécessité nous obligea, ainsi que nos frères dans la foi, à nous contenter de ce provisoire, on comprend que, dans l'intérêt de notre sainte Religion, il était grand temps qu'un tel état de choses prit fin.

Malgré la tolérance accordée à la célébration du culte divin catholique, ce culte n'en demeure pas moins assujetti à une foule de pénibles restrictions, qui gênent et les prêtres et les fidèles, en assignant aux uns et aux autres des limites que leur zèle et leur piété ne sauraient impunément franchir. C'est dans le chœur, séparé de la nef par un rideau, que se trouvent tous les objets sacrés. Ils y sont voilés, les dimanches et fêtes, à toutes heures, sauf celles des offices, qui demeurent limités par les heures fixées pour l'exercice du culte protestant. Ainsi le service de nos solennités ne peut ni prendre de développement, ni recevoir aucune pompe spéciale. Souvent l'heure presse, et combien de fois le prêtre, à l'autel, n'est-il pas obligé de hâter la fin du sacrifice, pour ne pas provoquer de murmures? En face de la chaire de vérité, il n'est pas permis d'avoir la croix du Rédempteur ; les murs sont dépouillés de tout symbole

religieux ; les fêtes, les funérailles doivent se célébrer avec une sorte de mystère... Je ne parle pas des processions, de toutes ces cérémonies saintes qui contribuent si puissamment à faire aimer la maison de Dieu. Elles sont impraticables dans un édifice dont une commune protestante reste seule propriétaire, et où les protestants eux-mêmes jouissent du droit acquis d'avoir leurs réunions quand il leur convient. Pour nous, il ne nous reste qu'à nous arranger à leurs convenances et à nous conformer rigoureusement à la consigne. D'où il résulte qu'un très-grand nombre de paroissiens, surtout parmi les pauvres, les ouvriers et les domestiques, peuvent à peine entendre de loin en loin la parole sainte et s'approcher des sacrements. Les heures où l'église est ouverte sont pour eux les moins commodes, et à leurs heures libres l'accès de la maison de Dieu leur est fermé.

Il n'est pas nécessaire de dire que sous un tel régime la foi dépérit dans les âmes, et que la piété ne réchauffe pas les cœurs. Personne n'apprécie mieux ces tristes conséquences, que le prêtre qui est le témoin journalier de déplorables défections. Aussi, messieurs, osé-je espérer que vous comprendrez pourquoi tous mes efforts ont tendu jusqu'ici à sortir de ce milieu si funeste aux âmes de ceux qui m'ont été confiés.

Plus persévérant que les pasteurs qui m'ont précédé, et qui sont allés chercher ailleurs plus de liberté pour l'exercice de leurs fonctions, je suis resté, malgré bien des fatigues, au poste difficile que j'occupe depuis trente et un ans : ce qui m'a soutenu c'est l'espoir de voir un jour se réaliser ce qui avait été l'objet des vœux de mes prédécesseurs.

Dans ce but, j'ai incessamment mis tout en œuvre pour obtenir ce que possédaient Genève, Bâle, Zurich, Lausanne, Schaffhouse et beaucoup d'autres petites villes de la Suisse, *une église paroissiale*, après avoir fondé ici un presbytère et des écoles.

Et voilà qu'enfin, après de nombreuses et pénibles démarches, les catholiques bernois ont obtenu du gouvernement cantonal l'autorisation de construire à leurs frais une église où ils pourront professer leur culte divin comme ils l'entendent. Qui ne voit dans cette modification des anciens arrêtés, un trait de la Providence !

Dès lors, la construction de notre église a été résolue, et nous avons fait en sa faveur appel à la charité de nos frères en Jésus-Christ. Le premier don, messieurs, nous est venu du Saint-Père, qui dans sa munificence nous a envoyé près de 6,000 écus romains, 35,000 francs. C'était assez nous dire qu'il fallait avoir foi en la Providence, et que nous devions construire un monument digne de la religion dont il est le chef. Quelques souverains se mirent à sa suite, et la plupart des cantons catholiques tinrent à honneur de nous faire parvenir leur généreuse cotisation. Les autorités fédérales elles-mêmes ont bien voulu nous honorer de leur bienveillant appui, en votant pour notre église (qui sera aussi celle de leur résidence) une subvention considérable, la somme de 50,000 francs. De son côté, le Corps législatif cantonal, par son décret du 26 juin 1856, nous a concédé pour la construction de notre église un emplacement favorable, situé au centre de la ville et contigu au presbytère et à notre maison d'école, emplacement pour lequel nous n'avons à payer à l'État que 15,000 francs, bien qu'il soit porté au cadastre pour la somme de 43,000 francs.

Cet appel, grâces éternelles en soient rendues à Dieu, a été entendu aussi avec une religieuse bienveillance par MM. les membres des conseils de l'œuvre de la propagation de la foi de Lyon et de Paris, et par bien des catholiques de la France, de la Prusse, de l'Autriche et, dans ces derniers temps encore, de la charitable Hollande.

Encouragés par des manifestations aussi significatives, nous avons, malgré mille sourdes entraves, commencé et élevé notre maison de prières à tel point que, couverte et voûtée, elle fait dès aujourd'hui la joie des nombreux touristes catholiques qui, dans cette saison, la visitent chaque jour.

Mais, obérés déjà d'une dette considérable, nous voyons arriver avec effroi le moment

où nous serons, une seconde fois, obligés, à la secrète satisfaction de nos antagonistes, d'en suspendre les travaux et, en particulier, l'ameublement de première nécessité. Mes paroissiens, au nombre de 4,500, dont 1,800 habitent la capitale, ont rivalisé de dévouement, et leurs compatriotes des autres cantons les ont dignement soutenus dans leurs efforts.

Ces paroissiens, la plupart peu favorisés de la fortune, sont des émigrants venus des diverses parties de l'Europe pour exercer à Berne leur modeste industrie. Ils ont eux-mêmes à soutenir plusieurs institutions paroissiales, telles que les écoles et l'entretien du culte...; c'est donc en vain que nous leur demanderions de plus grands sacrifices.

La Suisse catholique qui, après ses épreuves, a tant à réparer, est impuissante à nous aider encore. Aussi les ressources de la bienfaisance y sont-elles épuisées pour nous; et cependant il nous manque une somme considérable pour terminer notre sainte arche, entreprise à laquelle je consacre mes forces et ma vie... Elle m'a été pour ainsi dire imposée par les besoins des fidèles et par le conseil de nos révérendissimes évêques de la Suisse. Ces dignes prélats ont arrêté le plan de l'édifice à Notre-Dame-des-Ermites, par leurs délégués qu'a bien voulu présider, pour l'examen du concours, Mgr le nonce apostolique en Suisse.

Très-honoré monsieur le président et messieurs !

Quand la croix aura reparu glorieuse au centre de cette vaste contrée calviniste, pour y orner le clocher de notre nouveau temple; quand sous ses voûtes retentira le chant des hymnes saintes; quand le pain de la parole divine y sera abondamment distribué; quand le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ reposera dans ses murs; vous aurez acquis de précieux mérites, si votre digne Assemblée daigne, dans sa sagesse, se constituer la magnanime protectrice d'une œuvre de foi des plus importantes pour l'avenir du catholicisme en Suisse.

Telle est, messieurs, l'humble prière que j'ai osé vous soumettre, animé envers vous des sentiments de vénération que m'inspire votre zèle pour la gloire de Dieu et pour la prospérité de son règne au milieu de nous.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, monsieur le président et messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BAND, *archiprêtre,*
curé de la paroisse catholique.

Berne (Suisse), 13 août 1864.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — En bornant ici ces communications, qui n'ont pu manquer de vous intéresser, j'exprime itérativement, au nom du bureau, le regret qu'il éprouve de ne pouvoir accorder la parole à tous ceux des membres de l'Assemblée qui l'ont demandée. Toutefois, pour occuper le temps dont nous pouvons encore disposer avant de nous rendre à la métropole, où nous aurons le bonheur d'entendre le R. P. Félix, on pourrait suivre la liste des inscriptions et appeler à la tribune les premiers inscrits.

M. LE PRÉSIDENT. — Si, comme je le pense, cette proposition est accueillie, je donnerai la parole à M. d'Almeïda, de Lisbonne.

M. d'Almeïda rend compte de la situation du Portugal au point de vue religieux avant, pendant et après la première révolution (1).

(1) Par suite d'un malentendu, le discours de l'honorable M. d'Almeïda n'a pas été sténographié. S'il nous l'avait remis, comme l'y invitait le règlement, nous nous serions fait un devoir de combler une lacune qu'à notre grand regret nous devons laisser subsister. *(Note du Secrétaire général.)*

S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines entre en ce moment dans la salle accompagné d'autres prélats. Ils sont salués par les acclamations de l'Assemblée.

M. De Jean de la Batie, colon de l'île Bourbon.—Messieurs, je vous dois beaucoup ; je viens vous remercier.

Dès l'ouverture du Congrès, j'ai été pénétré d'un vif sentiment de bonheur en me trouvant au milieu d'une Assemblée aussi éminemment catholique, aussi nombreuse, aussi illustre à tant de titres, et au fond de mon cœur je me plaisais à lui en reporter, avec une profonde gratitude, l'ineffable bienfait.

Car c'est une grande douceur pour un catholique, que de se voir membre de ce grand corps de l'Église militante qui, par ses aspirations et par son culte, même par ses combats, surtout par ses combats, semble appartenir et appartient en effet plus au ciel qu'à la terre ; de se sentir plongé dans l'atmosphère lumineuse que lui a faite celui qui est la vraie lumière et de savoir, de pouvoir se dire que, dans une telle société, qui est celle des saints, le rayonnement du cœur, sans rien ôter de sa valeur à celui de l'esprit, le dépasse et arrive le premier au cœur de Dieu, au foyer de la charité divine, leur éternel et commun principe, leur intarissable source, leur substantiel aliment.

Ce grand bonheur, qui ne pouvait m'être tout à fait inconnu, je l'éprouvais plus vif que jamais, comme pour la première fois, comme une première et délicieuse impression. Voilà, messieurs, ce que déjà je vous devais.

Aujourd'hui je vous dois davantage. Mes obligations se sont accrues par le titre de *vice-président honoraire* que vous m'avez fait l'honneur de me conférer, et que j'accepte.

Non pas, assurément, que je croie en être digne ; mais je l'accepte par le motif même qui me l'a fait décerner : c'est-à-dire comme étant ici l'unique représentant des œuvres catholiques de l'île Bourbon ; non pas de toutes, mais des conférences de Saint-Vincent de Paul établies dans la colonie, et du journal catholique *la Malle* qui y est publié.

La direction s'est déjà mise en relation avec le Comité permanent de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique, et votre commission exécutive a bien voulu lui donner une précieuse marque d'intérêt et de bienveillance.

Il ne sera pas, je pense, sans intérêt pour vous-mêmes, messieurs, d'entendre le très-court historique de la fondation de ce journal. Vous serez ainsi à même de constater l'identité de vos principes avec ceux dont la défense lui a été confiée.

Parvenus au terme de votre laborieuse session, je comprends que vous ne pouvez me prêter qu'une courte attention : aussi m'abstiendrai-je de

vous entretenir des fondations catholiques, qui sont nombreuses à l'île Bourbon, et toutes plus ou moins florissantes.

Permettez-moi seulement de vous dire un mot de ces admirables conférences de Saint-Vincent de Paul que Dieu a, comme tant d'autres légions de sa milice catholique, préparées de toute éternité, et mises en marche à son heure pour les besoins du grand combat qui ne doit finir qu'avec le monde, dans la paix de la gloire.

Les conférences de Saint-Vincent de Paul sont établies à l'île Bourbon depuis une douzaine d'années. Elles ont, dans la première période de leur existence, déployé beaucoup de zèle, répandu beaucoup de bienfaits, surtout pendant le choléra qui sévit à l'île Bourbon en 1858 et 1859; et les municipalités furent heureuses de trouver dans les conférences et dans les autres associations pieuses, aussi bien que dans les corporations religieuses, pour l'organisation et la distribution des secours votés par leurs conseils, des brigades toutes prêtes, parfaitement organisées, admirablement zélées, et animées de ce courage que donne la charité chrétienne.

A dater de 1860 ou 1861, il y eut du refroidissement. L'énigme italienne exerça sur quelques esprits une influence fâcheuse. Bientôt la suppression du conseil général de la société, fit croire à l'adoption de la politique du *Siècle* par le gouvernement de l'Empereur. Les faibles trouvèrent qu'il y avait plus à craindre d'une rigueur qui décapitait les conférences, qu'à espérer d'une tolérance qui en conservait les cadres isolés. Le gouverneur de la colonie, sans prendre aucune mesure analogue, parut cependant applaudir à l'esprit qui l'avait dictée, et le personnel des conférences aussi bien que leur nombre, bien qu'elles n'aient pas cessé de jouir de la plus grande liberté, se réduisit aussi rapidement qu'il s'était d'abord accru. Les choses en sont là, et nous terminerons ce court exposé par cette réflexion consolante : que la réduction du personnel n'a peut-être été qu'une épuration et n'a pas réduit sensiblement les œuvres, là où les conférences se sont maintenues.

Le journal *la Malle* a mieux résisté, quoique plus vivement et plus ouvertement attaqué. Un journal est organisé pour la lutte, que les conférences de Saint-Vincent de Paul ne peuvent ni ne doivent connaître; c'était le devoir du journal de défendre les conférences, le clergé et le pouvoir temporel du Saint-Père; tout ce qui est attaqué dans la religion, dans la morale, dans toute autorité légitime, dans le droit, dans la liberté. Ce devoir, *la Malle* l'a rempli consciencieusement pour sa part; son isolement ne l'a pas effrayé, et après plus d'un an d'un combat acharné, cet athlète de la bonne, de la grande et sainte cause, se trouva libre dans ses allures, et ne vit plus ses ennemis qu'à l'horizon, lui tournant le dos, avec le parti pris de ne plus même prononcer le nom, soit du journal, soit de ses rédacteurs.

Ne croyez pourtant pas que ce soit la paix; car nos antagonistes n'en

persévèrent pas moins dans leurs doctrines auxquelles seules nous devons faire et ferons toujours la guerre. Mais enfin la guerre a changé de caractère. La défense des principes ne se complique plus de la défense des personnes, et dans les quatre organes qui, à l'île Bourbon, restent à l'esprit révolutionnaire, à ce qu'on appelle si improprement les idées modernes, le droit nouveau, il n'y a plus guère que le bon sens, la raison et aussi un peu la langue française qui soient outragés.

Il est facile de comprendre que notre journal, qui a contre lui tout ce qui n'est pas sincèrement, sérieusement, courageusement catholique, n'ait été, depuis sa fondation, soutenu que par des sacrifices.

Il avait été créé par M. Charles Desbassayns à la fin de 1859. Cet honorable colon était devenu, sur la fin de sa carrière, président du conseil général de la colonie; et vers le même temps, lorsque la formation du conseil supérieur des conférences de Saint-Vincent de Paul établies à l'île Bourbon fut autorisée par le conseil général constitué à Paris sous la présidence de M. Baudon, M. Ch. Desbassayns en fut nommé le président.

Plein de foi et de zèle, il se fit une haute et juste idée des devoirs de cette double présidence, et ce fut dans ces circonstances, lorsqu'il vit le débordement des idées illibérales et irréligieuses envahir son pays, qu'il fonda un journal, dont il fit *seul* tous les frais, pour ne pas laisser le champ libre à des doctrines qui sapent tout ce qu'il y a de plus précieux et de plus sacré dans la société et dans le cœur des hommes. Ainsi furent fondés, pour et par la foi catholique seule, le journal *la Malle* et son imprimerie, sans laquelle la publication n'en pouvait être assurée.

Cinq personnes, à la mort de M. Charles Desbassayns, acceptèrent la charge de continuer son œuvre tant que leurs facultés le leur permettraient, et c'est cette petite société, *pusillus grex*, qui est représentée au Congrès de Malines par celui de ses membres qui est aujourd'hui devant vous.

Les détails de cette fondation, sa marche et sa situation financière ont été exposés dans une lettre adressée à votre Comité permanent par l'intermédiaire de Mgr Guibert, archevêque de Tours, par Mgr Maupoint, évêque de notre colonie, et par M. Eugène Veuillot, chargé de la correspondance parisienne de notre journal.

A la suite de cette démarche, votre commission exécutive s'associa à notre œuvre en lui accordant un secours de 1,000 francs; et bien que ses besoins réclament beaucoup plus, puisque le déficit annuel à combler par cinq personnes est de 18,000 francs, nous sommes heureux et fiers de pouvoir enregistrer cette offrande comme le témoignage d'une précieuse et honorable sympathie.

Je n'ignore pas, messieurs, ce qu'une telle faveur a d'exceptionnel, et rien ne la pourrait expliquer si les sacrifices au moyen desquels le journal se soutient n'étaient plus exceptionnels encore.

Nous ne savons si les respectables intermédiaires auxquels nous nous sommes adressés ont fait connaître au Comité permanent soit les ouvriers, soit les œuvres de *la Malle*. Il ne m'appartient pas d'en parler moi-même plus que je ne l'ai déjà fait, et je suppléerai à mon silence à cet égard en faisant servir désormais un abonnement à votre Comité permanent et en lui envoyant une collection des numéros antérieurs où sont traitées les matières qui, en 1862 et 1863, ont tant occupé la presse et tant préoccupé tous les catholiques.

Mais ce que nous pouvons, ce que nous devons faire, c'est d'exposer à l'Assemblée les principes qui ont dirigé notre journal et qui le dirigeront tant que l'un des cinq actionnaires qui le soutiennent restera debout sur le champ de bataille.

Combattre l'erreur sous toutes les formes, restaurer l'antique notoriété de vérités aujourd'hui trop méconnues, comme on restaure les inscriptions mutilées ou effacées des vieux monuments, telle est, en résumé, la mission que lui ont attribué ses fondateurs.

Erreurs de faits, erreurs de principes, erreurs de raisonnement : triple racine de tous les maux des sociétés humaines, d'où naissent les tristes fruits de la presse contemporaine qui, sous le masque libéral, séduit l'opinion pour l'égarer et la pervertir ; pour détruire cette racine et arracher ce masque ; pour satisfaire à tout ce qu'une pareille tâche exige, nous avons ce que ne nous donneraient pas les lumières réunies de toutes les universités anticatholiques ; nous avons la vraie lumière que tout homme de bonne volonté peut, sans orgueil coupable, se glorifier de posséder, parce qu'il la trouve invariablement dans la doctrine, dans les enseignements de l'Église et dans sa soumission à son Chef visible sur la terre.

Dieu merci, ni cette doctrine, ni ces enseignements, ni surtout cette soumission ne manquent à l'île Bourbon, et c'est ce qui donnera toujours, sur toute la presse de cette colonie, un avantage *moral* immense et décisif au seul journal qui y puise exclusivement ses inspirations.

Là se trouve le véritable esprit de liberté, d'égalité, de fraternité, et aussi le véritable esprit d'ordre et de gouvernement. C'est en vain qu'un prétendu libéralisme s'en proclame le seul professeur et le seul apôtre. L'ordre, dont il ne parle jamais, passe pour lui avant la liberté dont il parle toujours, et qu'il n'exalte que pour l'étouffer le plus souvent dans ses embrassements. Il méconnaît ainsi tel enchaînement nécessaire de causes et d'effets qui, dans l'harmonie des choses humaines, relie la liberté à l'ordre et l'ordre à son tour à la religion.

Là, et là seulement se trouve l'éternelle et parfaite conciliation de ces biens et de l'autorité ; de ces biens qui passionnent aujourd'hui les hommes et qui les ont, avec justice, passionnés de tout temps, parce que Dieu même les a rendus nécessaires au développement de leurs facultés et à l'accomplissement de leur destinée ; de l'autorité dont, hors

de l'école catholique, non-seulement on méconnaît mais on maudit, on repousse la vraie et nécessaire nature, le caractère essentiel, qui est de serrer pour retenir; parce qu'elle est le lien social et qu'elle ne peut être autre chose, ni être cela sans faire quelque fois sentir sa force.

Là enfin se trouve aussi, pour l'autorité elle-même, la mesure de l'énergie qu'elle peut ou doit mettre dans l'emploi de cette force, pour prévenir la rupture du faisceau, ou par le rétablir lorsqu'il est rompu. Mais cette conciliation ne se rencontrera jamais dans des doctrines qui confondent ce qui est du domaine de la liberté et ce qui est du domaine du droit.

C'est là, messieurs, l'erreur mère de notre temps, erreur dont la funeste fécondité, sous l'influence de l'orgueil, a de quoi effrayer l'imagination de quiconque veut être attentif au fatal et rapide accroissement de ces générations.

C'est à nos yeux un devoir essentiel des journaux catholiques, de rattacher aux faits les plus saillants de l'époque la démonstration des distinctions profondes qui séparent la nature de la liberté, de la nature du droit, et la peinture des maux actuels ou des dangers prochains que crée leur confusion, qui devient de plus en plus fréquente.

Dieu, dans la profondeur insondable de sa sagesse, a resserré dans d'infranchissables limites le domaine de la liberté des hommes. Il a mis hors des atteintes de cette liberté tout ce qui intéressait, à un degré connu de lui seul, les parties de sa création qui devaient rester exclusivement soumises à sa souveraine puissance.

Ah! messieurs, si la circulation du sang seulement avait été abandonnée aux applications de notre pauvre science, il y a longtemps, je crois, que le genre humain tout entier aurait péri.

Telle que Dieu l'a faite notre liberté est encore un don redoutable, et de même que s'il l'eût faite plus étendue, par conséquent plus redoutable encore, sa providence nous eût donné la connaissance des lois qui en eussent dû régler l'usage; de même, dans la mesure où il s'est arrêté, nous avons reçu, pour nous préserver de ses dangers, la révélation d'une part proportionnelle du code divin.

Oh! oui, certes, il faut respecter la liberté de l'homme dans toute l'étendue que Dieu lui a donnée; mais c'est précisément de ce devoir que naît, pour l'autorité, le droit et, disons mieux, cet autre devoir de réprimer les actes coupables qui y portent atteinte; c'est-à-dire de ramener à l'observation du code divin quiconque s'en écarte, car tout droit humain découle de ce code et n'a pas d'autre source. Il y est plus ou moins conforme, et c'est la seule différence qu'il puisse y avoir entre les bonnes et les mauvaises lois.

Il faut donc conserver, il faut respecter, dans tous les hommes, le don de Dieu. Mais, pour le conserver il est essentiel de ne pas le dénaturer; et c'est le tort de ceux qui semblent revendiquer pour tous les hommes,

un droit à la liberté qui s'étende à tous les actes que cette liberté est capable d'accomplir.

Il est bien vrai que l'esprit révolutionnaire, qui séduit les masses en semant l'orgueil dans les cœurs, et qui prétend les diriger à la seule lumière de la science humaine, n'enseigne pas directement cette monstruosité; mais les disciples animés de cet esprit, ou ne sont pas assez éclairés pour en entendre autrement l'application, ou sont fatalement conduits à le pratiquer ainsi, comme l'ont été souvent leurs chefs eux-mêmes, par la loi irrésistible qui assure aux causes leurs effets. Et l'on prétend inaugurer avec cette confusion une civilisation moderne! c'est la civilisation antique, sans autre droit que la force, qu'on ramènerait ainsi dans le monde.

Dieu, pour donner à l'homme le mérite du bien, lui a donné aussi la liberté du mal. Et l'homme en a usé largement depuis Adam et Caïn jusqu'à nos jours. Mais le Décalogue, qu'il lui a donné aussi, prouve bien que la liberté n'est pas le droit.

Il fut tenu pour vrai dans tous les temps, même chez les payens, que sans religion il n'y a pas de cité possible ; et ils concevaient plus facilement la construction d'une ville dans les airs, sans appui sur le sol, que la constitution d'un État sans religion et sans appui dans le ciel.

Quelque grossiers que fussent leurs dogmes, les payens avaient raison ; et le mot de Plutarque n'a jamais été démenti, ni par une seule bouche, ni par un seul fait.

C'est qu'en effet Dieu, à la vérité, n'a pas donné assez de liberté aux hommes pour faire périr le genre humain, parce qu'il n'a pas pu livrer aux conséquences de leurs erreurs ou de leurs fautes, ce qui est exclusivement l'œuvre de sa toute-puissante et toute miséricordieuse sagesse ; mais il leur en a donné assez pour faire périr les sociétés, parce qu'il y a dans celles-ci beaucoup de choses qui sont l'œuvre de la volonté humaine.

Je dis *les sociétés*, c'est-à-dire telle ou telle nation, tel ou tel État, telle ou telle institution, telle ou telle famille ; je ne dis pas *la société*, parce que celle-ci, dans le sens général et absolu où le mot doit être pris, ne se distingue pas de l'humanité elle-même, étant comme elle l'œuvre exclusive de la toute-puissance de Dieu, qui, en créant l'homme à son image, dans son éternelle charité et pour l'éternelle charité, l'a ainsi essentiellement et invinciblement voué à la vie sociale.

S'il était évident pour les anciens, malgré les ténèbres et les hontes du paganisme, qu'aucun État ne peut subsister sans une religion vraie ou fausse, mais crue vraie, il est encore plus certain aujourd'hui, et il est prouvé par la constitution des États payens, sans qu'il y ait une seule exception, que sans la religion catholique, seule vraie, et sans la foi, il n'y a pas de vraie liberté, ou de liberté assurée.

On n'a conquis la liberté depuis Notre-Seigneur Jésus-Christ que par la

religion catholique, on ne l'a perdue ou amoindrie que par la perte ou l'amoindrissement de la foi catholique, on ne la recouvrera, après l'avoir perdue, que par un sincère retour à la foi catholique. Pourquoi? Parce que l'Église catholique seule possède et conserve la notion précise et rigoureuse de la liberté et du droit, et parce que, hors de cette Église, on les méconnaît, on les dénature, on les confond. Où sont, où ont été depuis Jésus-Christ les vrais amis, les défenseurs de la liberté humaine? Dans l'Église. Hors de l'Église on va jusqu'à nier le libre arbitre! Où sont les vrais amis des pauvres, où les petits sont-ils les égaux des grands? Nulle autre part que dans l'Église catholique. Où sont les hommes indépendants, fermes, inébranlables dans la protection du faible et la défense du droit? où sont aussi les hommes dévoués au pauvre jusqu'à l'héroïsme, modestes jusqu'à l'humilité, désintéressés jusqu'à l'amour de la pauvreté? Toujours dans la seule Église catholique.

Voilà les vérités réparatrices qu'un journal catholique doit avoir mission de remettre sans cesse sous les yeux de ses lecteurs. Voilà les incriptions, les titres et les témoignages effacés des monuments de l'Église, qu'il faut restaurer.

Revenir à la liberté par l'ordre et à l'ordre par la religion, telle est notre formule libérale, telle est notre direction et notre marche graduelle dans la voie du progrès.

Nous voulons enseigner à nos lecteurs ce que l'esprit révolutionnaire ignore et ce que tant de fatales et décevantes expériences lui auraient appris, s'il consentait à se dépouiller de ses préventions, à savoir, que c'est lui-même qui rend impolitiques aux yeux des gouvernements et souvent même impopulaires et suspects aux vrais libéraux, les libertés qu'il réclame avec tant de menaces. Nous voulons leur apprendre qu'il faut rester soumis aux puissances, tout en défendant énergiquement les véritables droits de l'humanité en même temps que nos propres droits; qu'il faut, par conséquent, discuter sans doute avec force et persévérance, comme ont fait quelques hommes de nos jours, O'Connell, entre autres; et plus anciennement et de tout temps les Pères de l'Église et ses Pontifes, mais toujours chrétiennement comme eux, c'est-à-dire respectueusement, charitablement, même quand il s'agit des fautes les plus évidentes de la politique; qu'il faut savoir se taire sur des tendances quelquefois plus apparentes que réelles; sur des actes, dont les causes dans le passé ou le présent sont quelquefois aussi obscures, aussi cachées que leurs effets dans l'avenir; dont le blâme, même lorsqu'il est rigoureusement justifiable en principe, accuse trop souvent peu de connaissance des graves difficultés ou même des dures nécessités de la politique.

Nous voudrions leur apprendre surtout quels ménagements sont dûs aux conditions dans lesquelles les révolutions placent les gouverne-

ments nouveaux, sur quels écueils et avec quelle charge elles lancent au milieu des tempêtes le vaisseau de l'État.

C'est ainsi que nous comprenons le journalisme dans un temps où il usurpe la mission d'enseigner les hommes, au lieu de se borner à les renseigner, et nous avons confiance qu'en le pratiquant ainsi, nous aurons ôté aux uns pour le mal, et donné aux autres pour le bien une grande puissance.

En parlant ainsi, messieurs, je ne prétends rien apprendre à l'Assemblée qui m'écoute. Je suis venu chercher ici la lumière et l'édification, non l'y apporter. J'ai voulu seulement vous faire connaître les doctrines du journal que j'ai eu l'honneur de diriger et le thème, aussi bien que l'esprit habituel de sa rédaction.

Les solutions qui ont été données dans cette Assemblée aux questions analogues et les motifs qui y ont été développés, m'éclaireront sur la valeur de ces doctrines, dont la tolérance sur certains points ne me paraît pas moins importante pour le succès, que leur inflexibilité sur tout ce qui est essentiel.

Je ne me flatte pas qu'elles puissent avoir, sur tous les points, l'approbation unanime de l'Assemblée. L'unité absolue n'est qu'en Dieu, et ne saurait se rencontrer même entre deux hommes, à cause de l'imperfection de chacun ; à plus forte raison ne peut-elle se trouver dans une réunion nombreuse.

C'est pourquoi les catholiques doivent se regarder comme aussi parfaitement d'accord qu'ils le peuvent être, du moment où ils ne diffèrent que sur certains détails, sur des accessoires où le doute est permis. Il leur suffit d'être unanimes en tout ce qui est essentiel, c'est-à-dire en tout ce qui tient au dogme ou à la discipline, en tout ce qui est de foi, de droit, de principe, de précepte ou de règle. L'Église elle-même ici-bas ne jouit pas d'une autre unité, et puisque la charité doit couvrir toutes les divergences qui n'intéressent aucun de ces points essentiels, j'ose compter au besoin sur votre indulgence, et j'en trouve la garantie dans l'attention patiente avec laquelle vous avez daigné m'écouter.

M. l'abbé Paquet, professeur à l'université Laval, à Québec (Canada). — Messieurs, c'est le hasard ou plutôt c'est la divine Providence qui m'a conduit des bords du majestueux Saint-Laurent sur la terre hospitalière de cette Belgique si catholique, si généreuse, qui sait si bien combattre les grands combats du Seigneur contre les phalanges de l'esprit du mal. En voyant cette imposante Assemblée de catholiques sincères, qui ne cherchent qu'à glorifier Dieu et exalter sa sainte Église, j'ai voulu, moi enfant d'un continent lointain, moi, catholique, prêtre de la terre bénie du Canada, vous dire qu'au delà des mers vous avez des frères qui, parlant la même langue que vous, pensent comme vous,

croient le même symbole que vous, mais qui surtout comme vous, pratiquent fidèlement tous les préceptes de notre sainte religion. O Église de Dieu, soyez à jamais bénie ! Vous seule avez le secret d'unir ainsi dans une seule pensée, dans un même cœur, dans une même âme les habitants de tous les points du globe, de l'ancien comme du nouveau monde.

Messieurs, pardonnez-moi si, pour vous faire connaître les catholiques, c'est-à-dire vos frères du Canada, je suis obligé de vous dire quelques mots sur l'histoire de ma chère patrie. Je serai court, je ne veux pas dépasser les quinze minutes fixées par le règlement.

Le 18 août 1535, un intrépide navigateur de Saint-Malo, Jacques Cartier, entrait dans le grand fleuve qui traverse le territoire immense appelé Canada ; il donnait à ce fleuve le nom de Saint-Laurent en l'honneur du saint Laurent dont l'Église célèbre la fête ce jour-là, et prenait possession de cette terre au nom du roi très-chrétien, en y plantant la croix.

En 1608 seulement, l'immortel Samuel de Champlain fondait Québec. Champlain, chrétien fervent autant qu'homme intelligent, n'avait qu'une seule pensée en créant cette colonie et en lui donnant le nom de la *Nouvelle-France :* civiliser, christianiser les malheureuses tribus assises à l'ombre de la mort. Pour cela, il interdit l'accès de la colonie à tous les blancs qui n'avaient point des mœurs pures, une conduite édifiante qui fût pour les sauvages une prédication continuelle et vivante. Nul colon ne pouvait s'y établir qu'à la conditon, avant de quitter la mère patrie, de se munir des meilleures recommandations, et si, rendu au Canada, sa conduite les démentait, il était immédiatement renvoyé en Europe. Connaissant, messieurs, la pureté de la source, vous reconnaîtrez avec moi que les ruisseaux qui en découlent sont purs.

Avec Champlain les missionnaires se rendirent au Canada et entreprirent de détrôner Satan qui depuis tant de siècles régnait en souverain sur les enfants de ces vastes forêts.

La lutte fut longue et sanglante ; les martyrs furent nombreux ; mais leur sang, comme aux premiers jours du christianisme, arrosa, fertilisa l'arbre de l'Église naissante du Canada, et fit surgir des chrétiens pleins de ferveur.

L'année 1659, si mes souvenirs sont fidèles, vit débarquer à Québec un illustre prélat, portant un des plus beaux et des plus grands noms de la France, mais possédant une âme et un cœur plus grands encore : Mgr François de Montmorency-Laval. Grâce à son initiative et à son appui, le sol canadien se couvrit comme par enchantement des institutions les plus belles et les plus variées. La plus importante d'entre elles fut le séminaire de Québec, qu'il fonda lui-même et dont il assura l'avenir en lui laissant tous ses biens.

Pendant un siècle et demi, la France ne cessa pas de s'imposer les plus nobles sacrifices pour la civilisation du pays et pour la conversion

des infidèles. Mais sous le règne de Lous XV, les Anglais, qui déjà à plusieurs reprises avaient vainement tenté de faire la conquête du Canada, revinrent à la charge avec des forces supérieures à celles qu'on pouvait leur opposer et finirent par se rendre maîtres de la colonie. Mais jetons un voile sur cette période néfaste dans laquelle le gouvernement de Louis XV abandonna les plus nobles enfants de la France. Il y a ici bien des cœurs français que je craindrais d'attrister et qu'au contraire je dois remercier, parce qu'ils représentent véritablement la France d'autrefois qui a tant fait pour mon pays.

Montcalm mourut en héros sous les murs de Québec (1759). La victoire resta aux Anglais. Les Canadiens attendirent en vain des secours de la mère patrie. Mais avant de se rendre, ils réunirent leurs derniers efforts pour protester contre la conquête, presque sur le même champ de bataille où ils avaient subi leur première défaite. L'année suivante (1760), les milices canadiennes réunies aux débris de l'armée française, remportèrent une victoire éclatante dans les plaines de Sainte-Foye. Alors les Canadiens dirent fièrement à leurs ennemis : Vous voyez ce que nous pouvons faire ; nous renonçons cependant à prolonger la lutte et la résistance, mais à la condition de conserver intactes nos institutions, notre langue et nos lois. — L'Angleterre nous accorda notre demande.

Messieurs, le temps est court est précieux, je me presse. Après le traité de Paris, de 1763, qui cédait le Canada à l'Angleterre, les nobles, qui jusqu'alors avaient été considérés comme les guides naturels du peuple, retournèrent par la plupart en France, laissant les colons français à la merci de leurs vainqueurs.

Alors ce petit peuple se replia sur lui-même : il trouve dans la famille, dans la paroisse, auprès de son clergé un nouvel élément de vie et de force. Le clergé se mit à sa tête, lui prodigua les bienfaits de l'instruction, le défendit contre la puissance et trop souvent, hélas! pour la gloire de l'Angleterre, contre le fanatisme du vainqueur qui voulait lui arracher ce qu'il avait de plus cher, sa sainte religion. Pendant qu'ici, vous combattiez, nobles Belges, pour votre indépendance, vous aviez au delà des mers des frères qui luttaient pour la même cause. Vous avez remporté la victoire, eux ont éprouvé une défaite ; défaite malheureuse suivant quelques-uns, heureuse suivant le grand nombre. De même qu'aujourd'hui encore vous défendez vos institutions, vos libertés, de même au Canada, vos frères en Jésus-Christ continuent à défendre courageusement les mêmes intérêts. N'est-il pas juste que des peuples qui soutiennent les mêmes combats pour la sainte cause de Dieu, se connaissent, afin de se fortifier dans leurs nobles luttes !

Messieurs, les 70,000 vaincus de 1759 sont maintenant plus d'un million, et ce qui est plus admirable encore que ce rapide accroissement, c'est que cette nombreuse population conserve des mœurs non moins pures que les eaux limpides du grand fleuve qui arrose ses

champs. En voulez-vous la preuve? Je vous la donnerai en deux mots. ou plutôt c'est l'orateur éminent que vous avez si chaleureusement acclamé ces jours derniers qui vous la donnera, car je ne fais que répéter ce qu'il a dit des Canadiens du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris : « Les familles canadiennes sont très-nombreuses, comptent d'ordinaire huit, dix enfants, assez souvent douze, quinze et même davantage. Les Canadiens sont fiers de leurs libertés, de leurs institutions, de leur belle langue française qui est parlée par tout le peuple. Ils jouissent d'un gouvernement constitutionnel, comptent des hommes d'État, des magistrats distingués, des journalistes habiles, des orateurs, des littérateurs, des artistes, des historiens éclairés. »

Messieurs, je profite de la circonstance pour donner, à ceux qui voudraient étudier l'histoire de mon pays, un conseil important. Gardez-vous d'un prétendu historien dont le livre est malheureusement trop répandu en France et en Belgique ; c'est une marchandise avariée qu'il ne faut pas acheter ; ce livre, dicté par le dépit, est écrit dans l'intention de dénigrer les Canadiens. Pour ne pas être induit en erreur, il faut étudier l'histoire du Canada dans les historiens canadiens, dans M. Garneau, dans l'abbé Ferland ; dans ce dernier surtout, vous trouverez une plume à la fois véridique et exercée. Si vous voulez l'étudier dans des auteurs étrangers, lisez l'excellent, le très-excellent livre de M. Rameau, qui a pour titre : *La France aux colonies, ou Canadiens et Acadiens.*

Les Canadiens sont un peuple essentiellement agricole, riche, parce que tous possèdent d'immenses propriétés. Mais si le sol est abondant en productions variées, il n'est pas moins fertile en bonnes œuvres. Les Filles de Sainte-Ursule rivalisent de zèle et de vertus avec les Filles de Saint-Augustin et de Saint-Vincent de Paul ; les œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, de Saint-Vincent de Paul, du Denier de Saint-Pierre y sont florissantes. Messieurs, vous serez sans doute heureux de savoir que nous aussi nous chérissons comme vous l'immortel Pontife qui, au milieu des orages de notre époque, gouverne avec tant de courage et de prudence la barque de saint Pierre.

L'épiscopat canadien compte déjà neuf prélats, secondés par un clergé zélé qui tient bien haut le flambeau de la science. Toute la jeunesse canadienne est élevée dans des colléges, des séminaires, des écoles normales, des maisons d'éducation de tout genre, exclusivement tenues par des prêtres et des religieuses. Nous avons aussi une université catholique, possédant toutes les facultés, qui déjà opère un grand bien dans notre pays et est appelée à en produire un plus grand encore.

Messieurs, je remercie le ciel de ce qu'il a permis que je me trouvasse aujourd'hui en présence des bienfaiteurs de mon pays et particulièrement de l'institution à laquelle j'appartiens. Je remercie le ciel de ce que je puis acquitter, au nom de ma patrie, au nom de l'Université de Québec, une dette de reconnaissance.

Il y a treize ans, le séminaire de Québec, sur l'invitation pressante des évêques de la province ecclésiastique du Canada, entreprit la tâche difficile de fondre une université catholique. Le supérieur du séminaire de Québec fut envoyé en Europe, afin d'obtenir une charte de Rome et de la Grande-Bretagne, et de plus pour y étudier les différentes universités et emprunter à leurs constitutions ce qu'il jugerait convenable. En vain il demanda à l'Angleterre, à la France ce qu'il cherchait. C'est la Belgique, la catholique Belgique, qui lui fournit un modèle à imiter. Oui, messieurs, l'Université catholique de Louvain fut tout ce que nous trouvâmes de mieux en Europe. Nous la prîmes pour modèle; nous empruntâmes largement à ses constitutions, à ses sages règlements, et plusieurs de nos jeunes gens destinés au professorat viennent encore presque chaque année y puiser la science. Grâce à la Belgique, grâce à l'Université de Louvain, l'Université catholique de Québec est maintenant solidement établie, fonctionne admirablement et produit les meilleurs fruits. Oui, messieurs, je suis heureux de me trouver en face des bienfaiteurs de mon pays, et de pouvoir, au nom de ma patrie, au nom de l'Université Laval, leur dire du fond de mon âme : Merci! merci! Puisse ce mot prononcé par une bien faible voix, mais avec un cœur reconnaissant, être dans les circonstances actuelles une consolation pour l'admirable Université catholique de Louvain. Je me trompe, cette noble institution n'a pas besoin d'encouragements étrangers : sa consolation, sa gloire et sa couronne, elle les trouve dans son propre sein, dans sa jeunesse si catholique, si reconnaissante, si fortement trempée pour les luttes de l'avenir. Messieurs, encore un mot et je finis. L'homme éminent qui, depuis plusieurs jours, me donne la plus généreuse hospitalité, m'a raconté que plusieurs de vos enfants, de nos frères s'étaient vus forcés de quitter votre beau pays pour aller demander à une terre inconnue et lointaine une hospitalité qui leur a été refusée. Ah! si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, quelques-uns de vos compatriotes se trouvaient dans la dure nécessité de dire adieu à la terre natale, au nom de mon pays si hospitalier, je les convie sur les bords du Saint-Laurent. Là ils trouveront des frères qui, parlant leur langue, professant leur foi, possédant les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, leur tendront les bras, les accueilleront avec bonheur, et s'efforceront de leur faire oublier leurs infortunes; là ils participeront à toutes les libertés, à toutes les joies, à toutes les espérances de leur nouvelle patrie.

Quel est donc le résultat pratique de ces quelques mots? Le voici : c'est d'avoir révélé à plusieurs l'existence de plus d'un million de frères, de catholiques sincères dont les cœurs battent à l'unisson des vôtres, et qui, mêlés aux mêmes luttes, se réjouissent de vos triomphes, s'affligent peut-être un peu trop de nos défaites qui, devant Dieu et devant le monde catholique, sont des victoires.

M. Macedo y Maïa, de Bahia (Brésil). — Messieurs, je n'essaierai pas de vous cacher l'émotion bien naturelle que j'éprouve en paraissant devant vous. Aussi, malgré mon vif désir de vous dire quelques mots de mon pays, je n'oserais pas me permettre de prendre la parole, si je ne me sentais soutenu par votre bienveillance et par le besoin de vous remercier de tout le bonheur que j'ai trouvé au milieu de cette admirable assemblée. Laissez-moi, messieurs, vous en donner l'assurance, ces quelques jours passés avec vous seront pour toute ma vie une source inépuisable de souvenirs ; jamais je ne pourrai oublier ce que j'ai vu et senti ici. Un illustre évêque vous l'a dit : « Il faudrait une âme de glace pour rester impassible devant ce magnifique spectacle. » Et vous avez compris et acclamé cette belle parole. Vous ne vous étonnerez donc pas, messieurs, d'entendre un enfant du Nouveau-Monde vous confesser son enthousiasme. Vous le savez, dans mon pays, les âmes ne sont pas de glace : il nous est impossible de sentir les belles choses à demi ; le soleil qui nous éclaire est trop ardent pour cela. Mais, messieurs, ce n'est pas seulement de l'enthousiasme que vous m'avez inspiré, du bonheur que vous m'avez donné ; vous avez un autre titre à ma reconnaissance : vous m'avez rendu meilleur. En suivant vos travaux, en vous écoutant, je me suis senti devenir un homme nouveau. La sève catholique qui circule dans vos âmes, a passé dans la mienne ; elle l'a retrempée, fortifiée, relevée. Je n'étais qu'un enfant de l'Église en arrivant au milieu de vous ; je sortirai d'ici un soldat dévoué de la cause catholique, prêt à marcher au combat, à mourir, s'il le faut, pour l'honneur du drapeau. Voilà, messieurs, ce que vous avez fait. Laissez-moi encore une fois vous en dire merci.

Après vous avoir parlé de mes sentiments, permettez-moi de vous entretenir un instant de ma patrie, de vous demander pour elle un vœu, une prière. Un de vos plus éloquents orateurs, M. Dechamps, a défini, si je ne me trompe, l'Assemblée de Malines « *l'alliance de tous les patriotismes.* » C'est une belle et juste pensée : en effet, nos langues ont beau différer entre elles, nos cœurs s'entendent parfaitement, car ils sont unis, devant Dieu, dans un même sentiment d'amour. Voilà le lien chrétien de tous les patriotismes. J'en conclus, messieurs, que le Brésil catholique n'est pas l'étranger pour vous et que vous m'accorderez ce que je sollicite pour lui.

Mon pays, je l'ai constaté plus d'une fois, est peu et mal connu en Europe. Chaque jour, on me fait, sur son état de civilisation, les questions les plus singulières, et j'ajouterai presque les moins agréables. Il est vrai qu'il s'agit d'une nation encore bien jeune, mais cette jeune nation possède une des constitutions les plus libres du monde, et à sa tête se trouve un souverain éclairé et aimé : ce sont là des gages incontestables de prospérité et d'avenir.

Mais, messieurs, à côté de ces avantages nous avons des inconvénients :

les uns nous viennent du passé et les autres du dehors, l'esclavage et le faux libéralisme. Parlons d'abord de ce dernier. Chez nous aussi, il y a, dans le gouvernement, de ces hommes nourris des préjugés de la vieille Europe, qui, tout en parlant beaucoup de liberté, ne peuvent se faire à l'idée d'accorder cette liberté à l'Église. Ces hommes s'étudient à entraver partout où ils le peuvent, l'action du clergé, à tourmenter l'épiscopat, le tout, bien entendu, pour la plus grande gloire du progrès, pour le bien du pays, que dis-je? de la religion elle-même! car ces messieurs s'en préoccupent aussi, mais à leur manière. Vous le voyez, c'est toujours la même recette, chez nous comme chez vous. J'aurais bien des choses à vous dire, messieurs, si je voulais entrer dans les détails de la lutte récente soutenue par l'épiscopat brésilien contre ces déplorables tendances. Je me bornerai à mentionner certain projet de loi destiné à régler l'organisation des séminaires, ainsi que le mode de nomination de leurs professeurs, et qui allait jusqu'à soumettre au contrôle de l'État les auteurs employés dans l'enseignement.

Grâce à Dieu, cette lutte est terminée et elle s'est terminée à l'avantage du droit et de la vérité. Mais nos adversaires ne sont pas convertis pour cela. Souhaitons-leur, messieurs, qu'ils reconnaissent leur erreur et qu'ils comprennent enfin qu'il n'y a pas de liberté sérieuse sans la liberté de l'Église, et que, pour être libre, l'Église doit avoir, avant tout, la liberté de son enseignement. Qu'ils la laissent donc organiser et régler ses séminaires grands et petits, comme elle l'entend : c'est là, dans tous les pays catholiques, le droit et le devoir des évêques. Le gouvernement n'a rien à y voir. Il a ses propres écoles; là il est chez lui ; il peut légiférer et réglementer autant qu'il lui plaît.

Voilà, messieurs, mon premier vœu pour mon pays, et voici le second : je lui souhaite l'abolition de l'esclavage.

Quand je parle d'esclavage, ne croyez pas que nous en soyons encore, au Brésil, sur ce point, aux anciennes traditions païennes. Non, Dieu merci! le temps a fait son œuvre : le christianisme mieux compris a déjà considérablement modifié et adouci l'institution, en attendant qu'il l'emporte complétement. Ainsi aujourd'hui, l'esclave jouit de certaines facilités qui lui permettent de gagner pour lui-même, de faire des économies, de se créer un revenu et de payer le prix de son affranchissement. Aussi n'est-il pas rare de trouver, dans les exploitations agricoles, des esclaves qui, en travaillant pour leur propre compte, en dehors des heures de corvée, sont parvenus à se faire un revenu annuel de 800 à 1,000 francs, dont ils disposent comme ils l'entendent. Je dois ajouter qu'il s'est établi, dans les principales villes du Brésil, des associations ayant pour unique objet le rachat des esclaves. Nous avons une de ces associations à Bahia, ma ville natale : elle affranchit, en moyenne, vingt esclaves par an.

Vous le voyez, messieurs, il y a là une tendance heureuse, un progrès

réel, mais, je l'avoue, ce n'est pas encore assez. L'esclavage est une plaie : il est condamné par le christianisme ; il faut qu'il disparaisse. C'est le vœu le plus ardent de mon cœur. Je n'ai pas besoin de vous demander si c'est le vôtre. Je ne vous demande qu'une chose, c'est de prier avec moi pour que le Ciel nous vienne en aide dans cette grande œuvre de miséricorde.

Laissez-moi vous dire, messieurs, que j'y compte, et recevez tout mes remercîments pour la bienveillante attention que vous avez daigné m'accorder.

M. l'abbé François Kums, missionnaire du cap de Bonne-Espérance. — Messieurs, en présence d'une réunion si imposante à tant d'égards, je sens profondément mon insuffisance et je ne me décide qu'avec peine à élever la voix. Mais j'ai un devoir à remplir : j'obéis au sentiment qui m'a conduit ici et qui m'ordonne de saisir cette occasion unique pour faire connaître à toute l'Europe la triste situation d'une pauvre mission perdue au bout du monde et à peine connue des catholiques. Et pourtant, cette mission est digne de tout leur intérêt, car il s'agit de relever un peuple abandonné à l'hérésie depuis des siècles, et qui est condamné à rester plongé dans l'erreur si la divine Providence n'inspire quelque généreuse résolution au zèle des pays chrétiens représentés dans ce Congrès.

Ce zèle, j'en ai le ferme espoir, ne manquera pas à ce que l'Église est en droit d'en attendre. Ce zèle, messieurs, accomplit chaque jour de grandes choses pour la gloire de Dieu ; j'ai eu le bonheur d'en contempler les effets sur les points les plus éloignés du globe ; partout j'ai trouvé les missionnaires luttant, le flambeau de l'Évangile à la main, contre les funestes erreurs de Mahomet, de Confucius, du bouddhisme et de l'idolâtrie ; j'ai vu les nomades de l'Australie se groupant autour d'une humble chapelle catholique, les Kanakes d'Honolulu suivant en procession l'adorable sacrement des autels, le Nouveau-Zélandais se préparant au combat par la prière et le signe du chrétien ; j'ai vu une cathédrale catholique s'élever au cœur de la Chine elle-même. Partout la sublime expansion de la foi du Christ ! Doux et touchant spectacle, qui a pourtant ses tristesses, car trop souvent, hélas ! les ressources sont insuffisantes ; trop souvent ce ne sont pas les ouvriers qui manquent, mais bien les outils qui font défaut au travail.

Ceci, messieurs, est vrai surtout de la colonie du Cap de Bonne-Espérance. On dirait un pays oublié de Dieu et des hommes. Il y a là tout un peuple, un noble peuple dont l'hérésie s'est emparée depuis plus de deux siècles et qu'une politique astucieuse et despotique y a soigneusement maintenue.

Lorsque les Hollandais occupèrent le Cap au XVIIe siècle, le calvinisme s'y établit avec eux, et, grâce aux immigrations des religion-

naires français, il s'y fortifia et s'étendit avec une rapidité prodigieuse. Il est évident que le projet du gouvernement hollandais était de faire du Cap une colonie exclusivement protestante, et il n'y a que trop bien réussi. Il serait difficile aujourd'hui de trouver un pays dans le monde où le catholicisme ait fait moins de progrès, où le nombre des catholiques soit plus insignifiant. Et encore ces catholiques du Cap ne sont pas des Hollandais, mais bien de pauvres émigrants irlandais, aussi fidèles, il est vrai, que pauvres. D'ailleurs nous n'avons pas même la consolation de voir ces braves gens se fixer dans le pays d'une façon permanente. Il n'y a rien acquérir là pour eux : tout le terrain est aux mains des protestants. — Mais, dira-t-on, comment la foi catholique n'a-t-elle pas réussi à s'implanter parmi ces populations hollandaises si simples, si hospitalières? — Messieurs, en voici la raison.

Depuis 1649 jusqu'en 1795, grâce à cet esprit de tolérance, à cet amour pour la *liberté de conscience*, que nos adversaires attribuent si volontiers à la réforme, il était expressément défendu à tout prêtre catholique d'exercer son ministère dans le territoire de la colonie. Aussi lorsque, en 1660, le navire de guerre français, le *Maréchal*, ayant à bord un gouverneur et un évêque pour Madagascar, fut jeté à la côte dans *Table-Bay*, une des premières conditions imposées aux naufragés par l'honorable compagnie des Indes fut « qu'ils n'auraient point de réunion publique pour l'exercice du culte romain. » D'ailleurs, par suite de la proclamation du gouverneur Van Rhedes, de 1686, il était interdit à tout hollandais catholique de s'établir dans la colonie d'une façon permanente.

Depuis que le Cap est tombé au pouvoir des Anglais, ce pays est devenu le rendez-vous et le champ de bataille de toutes les sectes protestantes. Pour vous donner une idée de leur nombre et de leur variété, il me suffira d'en dérouler devant vous la liste probablement très-incomplète :

Église hollandaise, réformée-calviniste ;
Église d'Angleterre ;
Société des missionnaires de Londres ;
Église luthérienne ;
Église presbytérienne ;
Église indépendante ;
Église congréganiste ;
Église congréganiste indépendante ;
Église allemande évangélique ;
Église allemande évangélique-luthérienne ;
Église prussienne luthérienne ;
Église prussienne évangélique ;
Église wesleyenne ;
Église wesleyenne méthodiste ;

Église Baptiste ;
Église des frères Moraves ;
Église unie-apostolique ;
Église évangélique-presbytérienne-calviniste :
Église unie-évangélique ;
Église des Frères-Unis, etc.

Voilà donc, messieurs, pour le moins, une vingtaine d'églises différentes, et chacune d'elles, bien entendu, prétend être la vraie église de Jésus-Christ, à l'exclusion des autres. Vous pouvez juger d'après cela ce que devient la vérité religieuse aux mains du protestantisme : spectacle à la fois risible et affligeant pour un cœur chrétien. Toutes ces sectes, il ne faut pas l'oublier, si divisées qu'elles soient entre elles, surtout quand il y a quelque intérêt pécuniaire en jeu, seront toujours prêtes à se donner la main quand il s'agira de noircir le catholicisme, de le repousser.

Parmi ces sectaires, les Hollandais calvinistes sont les plus nombreux, les plus riches et les plus influents. Ils vivent en paix au fond de leur erreur que rien ne vient entamer, et les milliers de paysans qui habitent l'intérieur des terres, sont très-probablement convaincus que, depuis longtemps, il n'y a plus dans le monde ni Pape ni Église catholique.

C'est bien naturel : qui pourrait leur dire le contraire? Personne n'est là pour les instruire, tandis que les sources de l'erreur sont constamment ouvertes et soigneusement entretenues.

D'après les statistiques officielles, le gouvernement anglais a payé, en 1863, aux ministres des diverses églises la somme de 15,941 liv. sterl. (400,000 fr.), et d'un autre côté, ces ministres ont reçu de leurs ouailles, pendant la même année, une somme de 62,472 liv. sterl. (1,600,000 fr.), ce qui fait un total de 2,000,000 de francs. C'est là certes un revenu fort respectable, et pourtant faut-il encore y ajouter les subventions payées par les différentes sociétés bibliques ou évangéliques, et qui, pour plusieurs bonnes raisons, ne figurent pas dans les relevés officiels.

Il est de l'honneur — pour ne pas dire du devoir — de la catholicité de faire un effort énergique pour entamer, à son tour, cette forteresse du calvinisme, jusqu'ici trop oubliée. Il est vrai que la Propagation de la foi est venue au secours de Mgr Griffith, ce premier et si vénérable évêque catholique du Cap, et elle continue à assister notre mission; mais ces secours sont absorbés complétement par les soins à donner aux émigrés irlandais, et ceux-ci ont naturellement droit, avant tous les autres, à notre sollicitude, par leur pauvreté, leur isolement et la ferveur de leur foi. Mais ce n'est pas assez pour l'Église, pour la vérité : il faudrait pouvoir s'occuper aussi des calvinistes hollandais : il faudrait pouvoir leur envoyer des missionnaires parlant leur langue et capables de faire tomber enfin ce voile séculaire d'ignorance, de préjugés et de haine qui cache à ce peuple la vraie foi de Jésus-Christ. Malheureusement, c'est là une

entreprise à laquelle notre pauvreté ne nous permet pas de songer. Tant que l'Europe catholique ne se décidera pas à nous venir en aide, nous serons condamnés à gémir sur notre impuissance et à prier Dieu en attendant des temps meilleurs. Et pourtant, la moisson serait si belle ! les Hollandais sont naturellement religieux, et si l'on parvenait à les éclairer, j'ose l'affirmer, ils rentreraient en foule dans le sein de l'Église.

Messieurs, je vous le demande, quelle gloire ne serait-ce pas pour ceux qui auraient contribué à un pareil retour, et quelle belle récompense ils auraient mérité devant Dieu ! Qu'il me soit permis de recommander cette pensée à ceux qui m'écoutent, aux catholiques qui ont reçu du ciel les faveurs de la fortune et qui aiment à se rappeler que la richesse est un dépôt confié à leurs mains pour aider leurs frères et servir la cause de Dieu.

C'est là une vérité sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister ici : elle est trop bien comprise de tous. Je la mentionne uniquement pour l'acquit d'un devoir ; car je suis chargé, messieurs, de tendre la main à votre charité. Mgr Grimley, vicaire apostolique du Cap, a daigné me choisir pour faire appel en son nom, au nom de Jésus-Christ, au zèle des catholiques de l'Europe, et, en particulier, de la Belgique, de ce riche pays béni du ciel. C'est par ma faible voix que le pieux et savant missionnaire vient solliciter l'appui de cette illustre assemblée, afin d'obtenir les ressources nécessaires pour entreprendre la grande œuvre de la conversion des calvinistes hollandais et de la propagation de l'Évangile chez les Hottentots, les Caffres et les Boshimens.

Vous le voyez, messieurs, il y a là tout un monde à conquérir à la foi. Y aurait-il, dans cette assemblée, un seul cœur qui pût hésiter devant une pareille perspective? Oh ! non, c'est impossible. Des voix éloquentes sont venues dérouler devant vous, messieurs, le tableau saisissant des épreuves de l'Église : mais quelle épreuve plus grande pour elle, quel spectacle plus navrant pour cette bonne mère que celui d'un immense pays abandonné à l'erreur ! non par sa faute, mais par l'oubli du monde chrétien. En présence de l'hérésie triomphante, richement pourvue et semant partout, à grands frais, la profanation et l'imposture, pas une protestation en faveur de la vérité ! pas une école catholique, pas un livre, pas un journal pour éclairer ces pauvres peuples !

N'est-il pas vrai que c'est là une situation déplorable ? N'est-il pas vrai que nous devons à la gloire de Dieu de faire un grand et énergique effort pour rétablir dans tous ses droits sa vérité méconnue et outragée ? Laissez-moi donc espérer, messieurs, que vous me prêterez l'appui de votre sympathie, de votre influence, et que la Belgique ne restera pas sourde à notre appel ; qu'elle nous enverra ses aumônes et ses missionnaires comme elle les envoie déjà à l'Islande, à la Laponie, à l'Indostan, à la Chine.

Messieurs, la découverte du Cap-des-Tempêtes a été autrefois, dans

le domaine matériel, l'aurore d'une ère nouvelle, d'une ère de prospérité et de puissance ; les Européens qui s'y établirent les premiers en eurent le pressentiment, et ils voulurent, par un nom nouveau et de bon augure, attacher à leur conquête le souvenir de leurs espérances. Ces espérances, nous savons comment elles se sont réalisées. Eh bien ! messieurs, que votre zèle fasse aborder le catholicisme sur ces rivages, qu'il les découvre à la vérité de Jésus-Christ et les livre à l'expansion de sa charité, et alors aussi commencera une ère nouvelle pour le monde oriental, alors aussi l'Église pourra y dater ses conquêtes du jour où elle aura planté son drapeau sur le Cap de *Bonne-Espérance !*

M. Joseph Faa de Bruno, missionnaire apostolique à Londres. — Messieurs, ce n'est pas, je l'avoue, sans une profonde émotion, je dirai même un sentiment de crainte, que je me décide à prendre la parole devant vous. Mais j'ose espérer que vous excuserez mon insuffisance en considération de l'important sujet dont j'ai à vous entretenir. J'y suis encouragé d'ailleurs par la bienveillance toute chrétienne avec laquelle vous daignez accueillir vos confrères étrangers, même ceux qui, comme moi, sont arrêtés par la difficulté de s'exprimer en français. Vous ne tenez compte que de la bonne volonté et vous ne vous laissez guider dans vos appréciations que par le noble désir de servir la cause de la religion et de l'humanité. Messieurs, je vous en félicite et vous en remercie.

Maintenant, voici le point sur lequel je prends la liberté d'appeler votre attention. Il devient de plus en plus évident que les ressources de la *Propagation de la foi* sont insuffisantes. Il importe de chercher un moyen pratique et efficace pour les augmenter. Nous nous trouvons chaque jour en présence de besoins nouveaux ; chaque jour on propose la création de nouvelles missions. C'est tout naturel ; mais, pour maintenir un juste équilibre, il faudrait aussi pouvoir augmenter les ressources dans la proportion des dépenses. Or ce n'est pas ce qui arrive. L'année dernière, la IVme section de l'Assemblée de Malines a émis le vœu que l'Œuvre de la propagation de la foi soit introduite dans les pays où elle n'existe pas encore ; que partout elle soit encouragée, développée, popularisée. Jusqu'à quel point ce vœu a-t-il été réalisé ? Franchement, messieurs, je crois que jusqu'ici le progrès n'a pas été fort sensible. Et cependant il est incontestable pour tous ceux qui sont un peu au courant de la situation de la plupart des missions, il est incontestable, dis-je, que, presque partout, ce n'est pas le manque de missionnaires, mais bien le manque d'argent qui entrave les progrès de la religion. Combien d'endroits n'y a-t-il pas dans le monde où il conviendrait d'établir des missions, parce qu'il y a des catholiques à préserver, des protestants ou des infidèles à convertir ? Combien d'autres où il faudrait des écoles pour recueillir les enfants pauvres, les empêcher de

se pervertir ou d'être entraînés par la propagande de l'erreur ? Mais tout cela exige des dépenses : il faut de l'argent, souvent beaucoup d'argent. Que peut faire sans cela un pauvre missionnaire ? Il voit le mal, il le déplore, il s'en désespère, et il n'a pas les moyens d'y remédier. N'est-ce pas le plus cruel des supplices ?

Eh bien ! messieurs, ce supplice se renouvelle, chaque jour, pour les prêtres catholiques de Londres : comme vous le disait l'année dernière, notre vénérable et bien-aimé cardinal Wiseman, nous nous voyons enlever par les protestants des milliers d'enfants nés dans la foi catholique, et cela sans aucun espoir de pouvoir les ramener à nous. Et nous devons nous croiser les bras, parce que nous n'avons pas les moyens de nourrir ces malheureux ! Or, messieurs, ce qui se passe à Londres se répète sur une foule d'autres points et l'on ne peut s'empêcher de frémir à la masse de victimes que fait ainsi, chaque année, non le défaut de zèle chez les missionnaires, mais le défaut d'argent.

Les missionnaires, il est vrai, font souvent autre chose que se croiser les bras : ils quittent leur mission pendant deux ou trois ans, et s'en vont, à travers l'Europe, quêter de porte en porte. Triste et dure extrémité, pleine de fatigues et d'humiliations, et qui prouve mieux que tout raisonnement, la malheureuse situation de la plupart des missions.

Et ce n'est pas tout. Combien n'y a-t-il pas de missions où les prêtres manquent ? Le travail est abondant, la moisson pourrait être riche, mais il faudrait des ouvriers, et on n'en a pas ! Ce n'est pas que les ouvriers refusent d'aller au travail ; oh non ! si rebutant que puisse être celui-ci, il faut le dire à l'honneur de notre drapeau, les volontaires ne manquent jamais dans la grande armée catholique ; mais, hélas ! la bonne volonté ne suffit pas ; ces volontaires, ces ouvriers, il faut les transporter, il faut les nourrir, les vêtir. Or on n'a pas de quoi et on doit leur dire tristement : « Restez chez vous. »

Tout cela est bien affligeant n'est-ce pas ? Eh bien ! messieurs, si je faisais passer sous vos yeux quelques-unes des lettres adressées par les missionnaires, soit à la Propagande de Rome, soit à la Propagation de la foi, croyez-moi, vous ne pourriez retenir vos larmes. De toutes parts revient cette même plainte navrante que des milliers d'âmes se perdent sous leurs yeux, faute de ressources matérielles.

Et puis, voyez donc ce douloureux contraste : les protestants, moins nombreux que nous, divisés entre eux et plongés dans l'erreur, les protestants dont, au fond, les succès répondent si peu à leurs sacrifices, et qui d'ailleurs sont entrés longtemps après nous dans la voie du prosélytisme, les protestants, dis-je, fournissent à la propagande de l'hérésie une rente de dix-sept millions de francs pour l'Angleterre seule ; et il en vient autant d'Allemagne et d'ailleurs. Et nous, catholiques, nous avons peine à ramasser cinq ou six millions pour le service de la vérité, pour la diffusion de la parole de Jésus-Christ, pour le salut de tant de

pauvres âmes, et cela, lorsque nous n'avons qu'à vouloir, lorsque tant de braves soldats s'offrent à marcher au combat et que nous avons pour nous la certitude du triomphe. Et, en effet, considérez ce que nous faisons déjà malgré l'exiguité de nos ressources, et dites-moi ce que nous ferions si ces ressources étaient doublées. Messieurs, il importe de sortir de cette déplorable situation : je n'hésite pas à le dire, elle est honteuse pour nous.

Mais comment? que faut-il faire pour augmenter nos ressources? Permettez-moi de vous indiquer les moyens qui me paraissent les plus simples, les plus pratiques.

D'abord je proposerais que l'Œuvre de la propagation de la foi chargeât quelques hommes zélés de parcourir non-seulement les villes et les villages de la France, mais aussi les pays étrangers; de réclamer le concours des évêques et des curés pour établir l'œuvre là où elle n'existe pas, pour l'étendre là où déjà elle a pris pied; pour organiser partout des dizaines d'associés. Car il ne faut pas s'y tromper : quoique l'œuvre soit bien connue et généralement approuvée, il y a encore une foule de localités où elle ne possède pas un seul associé. Et pourquoi? parce que bien des gens n'y songent pas ou l'oublient après y avoir pensé une première fois. Je me permettrai de citer un seul fait à l'appui de cette assertion : un catholique zélé et généreux, appartenant au diocèse de Malines, avouait, il y a quelques jours, que, depuis plusieurs années, il n'a pas donné un sou pour l'Œuvre de la propagation de la foi, parce qu'on ne lui a jamais rien demandé. Il ajoutait : « J'aime beaucoup cette œuvre, j'y pense souvent, mais je l'oublie toujours, parce qu'on ne m'en parle jamais, et certes bien d'autres catholiques sont dans le même cas que moi. » Vous le voyez, messieurs, il s'agit de raffraîchir sans cesse la mémoire à tout ce monde. Il faut souvent faire, pour pratiquer le bien, ce que font les industriels pour débiter une marchandise : à force d'annonces et de réclames, ils se créent une clientèle et appellent à eux une foule de personnes qui, sans cela, ne songeraient pas même à leurs produits, si excellents qu'ils puissent être.

Du reste, le moyen que je viens de proposer a été essayé en France et avec un incontestable succès. Et, en effet, pourquoi l'œuvre y produit-elle incomparablement plus que dans les autres pays? Est-ce parce que les évêques et les curés lui portent un intérêt tout particulier? Non, messieurs, c'est parce que, sur bien des points, de pieux prélats ou d'autres personnages influents se sont donné la peine de faire des tournées pour entretenir et ranimer le zèle en faveur de l'œuvre, pour développer son organisation et la faire pénétrer partout. Voilà, messieurs, ce qu'il faudrait faire dans tous les pays catholiques. L'Œuvre de la propagation de la foi a été créée pour envoyer des missionnaires répandre dans le monde infidèle ou hérétique la connaissance de la vérité de Jésus-Christ; il s'agit maintenant de trouver des missionnaires pour répandre dans le

monde catholique la connaissance de cette œuvre, faire apprécier sa haute importance. Il s'agit de rappeler aux fidèles que, puisque Notre-Seigneur a fait un devoir à ses disciples d'aller prêcher l'Évangile à toutes les nations, il y a une véritable obligation, pour tous ceux qui ne peuvent pas prêcher par eux-mêmes, de faire au moins ce qui est en leur pouvoir pour aider à cette prédication. A coup sûr, il n'est pas un catholique digne de ce nom qui ne comprenne une vérité aussi simple, aussi évidente. MM. les directeurs de l'Œuvre de la propagation ne doivent donc pas craindre de rencontrer de l'opposition de la part des autorités diocésaines ou de la part des curés. Sans doute, il pourrait y avoir sur quelques points, par exception, des difficultés résultant de circonstances particulières, de besoins impérieux, mais en général, j'en ai la conviction, la direction de l'œuvre n'aurait qu'à s'applaudir de l'emploi d'un pareil moyen, et je me permettrai de le recommander à sa sérieuse attention.

On pourrait d'ailleurs, sans aucun inconvénient, sans nuire le moins du monde à l'OEuvre de Lyon, établir, hors de France, un autre centre d'action, ou si l'on veut une autre œuvre toute semblable. Sans doute, la trop grande division dans les œuvres présente des dangers, mais il n'y en a pas moins dans la trop grande centralisation. Je vous le demande, messieurs, que serait-il arrivé si, à l'époque de la création de l'OEuvre de Lyon, la Propagande de Rome, suivant en cela l'avis de certaines personnes par trop prudentes, avait fait opposition à la nouvelle institution, sous prétexte de concurrence dangereuse? Qu'y aurait-on gagné? L'Église aurait eu, par an, cinq ou six millions de moins pour ses missions. Voilà tout. Pareille chose serait arrivée si on avait écouté ceux qui déconseillaient l'établissement de la Sainte-Enfance : on aurait encore perdu un million, qui certes est admirablement employé. Et combien d'autres œuvres encore à qui on a fait, à leur début, le reproche de concurrence inutile et dangereuse, et qui ont répondu à ces craintes exagérées en augmentant les ressources de l'Église pour le bien! La multiplication des centres d'action, des foyers d'encouragement, est donc une bonne mesure, pourvu, bien entendu, qu'elle se fasse dans de sages limites. Et cela est naturel : là, comme ailleurs, la décentralisation fait circuler la vie plus activement, excite l'initiative des individus et crée partout une noble émulation. Du reste, dans la question qui nous occupe, il est un point qui mérite d'être pris en considération, c'est la différence des nationalités : l'existence d'un centre unique dans les œuvres a souvent l'inconvénient de mettre en jeu les amours-propres de pays ou de race, et de là résultent des ralentissements de zèle et de générosité dont la cause de Dieu est la première victime.

Voyez d'ailleurs ce qui se passe chez les protestants. Il est permis d'affirmer que ce ne sont pas les résultats religieux de leur propagande qui excitent leur générosité : au fond, ces résultats sont très-maigres.

Et cependant ils parviennent à réunir, chaque année, des sommes immenses pour l'entretien de leurs agences, et ce succès ils le doivent presque uniquement à la multiplicité de leurs centres d'action. L'Angleterre seule n'en compte pas moins de trente. Je ne connais pas le chiffre de ceux qui existent en Allemagne et en Amérique, mais je sais qu'ils y sont également très-multipliés.

Pourquoi, d'un autre côté, les catholiques, qui sont beaucoup plus nombreux que leurs adversaires et qui d'ailleurs ont sous les yeux les succès incontestables de leurs missionnaires, pourquoi donnent-ils relativement si peu? Dira-t-on qu'ils sont moins généreux? Oh! non, ce serait affreux. Il y a une autre cause à cette infériorité, et je crois qu'elle se trouve dans un excès de centralisation. Il faut donc sortir de là, et, pour commencer, je voudrais voir créer un nouveau grand foyer pour l'Œuvre de la propagation de la foi. Ce serait, avant peu, j'en suis convaincu, une force de plus pour l'Église, une source nouvelle de ressources pour l'expansion de la vérité dans le monde. Seulement, il va de soi qu'il faudrait procéder avec prudence, de manière à ne pas nuire aux œuvres qui existent déjà. Et cela ne serait pas difficile. Du reste, je l'ai dit et je le répète, l'expérience nous prouve suffisamment que la création de nouvelles œuvres excite une heureuse émulation, stimule la générosité des fidèles au lieu de la décourager, et augmente la clientèle de la charité. En définitive, il en est un peu de la concurrence en matière de charité, comme de la concurrence industrielle et commerciale : l'augmentation du nombre des fabriques et des magasins, loin de réduire la vente, excite, au contraire, à la consommation, et personne ne paraît en souffrir.

Je crois donc, messieurs, qu'il n'y aurait aucun danger à établir, sur un autre point de l'Europe, un nouveau centre pour la propagation de la foi, ayant, si l'on veut, un but particulier, et employant une autre méthode pour recueillir les aumônes et pour distribuer les secours. Ce centre, je proposerais de le placer à Londres. On pourrait faire les fonds de l'œuvre, non plus en organisant des dizaines d'associés, mais en recourant à des quêtes, des sermons de charité, des loteries, des concerts, etc. On pourrait stipuler, d'ailleurs, qu'aucun secours ne serait accordé qu'après la constitution d'un capital déterminé, par exemple, deux cent mille francs, lequel capital resterait intact, les intérêts seuls devant être employés en subsides. De plus, au lieu de disperser les secours sur plusieurs points, on les concentrerait sur un petit nombre de missions à fonder ou à renforcer dans les endroits les plus abandonnés. Ce mode de répartition donnerait un caractère tout spécial à l'institution, qui pourrait s'appeler *l'Œuvre des fondations, sous la protection de la Vierge Marie, Reine des Apôtres*. Quant au capital de l'œuvre, il serait placé de la façon la plus avantageuse et la plus sûre, sous la responsabilité d'un conseil de douze membres *possesseurs fiduciaires*, c'est-à-dire, ce qu'on appelle en anglais des *trustees*. Les mem-

bres de ce conseil seraient nommés par l'épiscopat des diverses nations représentées dans l'œuvre et choisis parmi les catholiques résidant à Londres.

Voilà, messieurs, dans ses traits généraux, le projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen.

Permettez-moi de vous dire un mot des chances de succès d'une pareille œuvre. Il y a, messieurs, vous le savez, des personnes riches qui tiennent à donner à leurs aumônes un caractère de permanence, à éterniser, en quelque sorte, leur charité. Ces personnes font volontiers un legs pieux ou une donation, mais à la condition d'attacher leur nom, leur souvenir à la chose donnée ou léguée. A tort ou à raison, il leur répugne de donner une somme d'argent qui, quinze jours après, sera éparpillée, dissipée, disparue. A ces personnes, l'œuvre dont je parle conviendrait parfaitement. Pour ma part, je connais quelqu'un qui se déclare prêt à donner 50,000 francs, pourvu que l'on s'engage à ne pas toucher au capital, à distribuer seulement les intérêts. On peut s'étonner de ces préférences, mais enfin elles existent et nous n'avons pas le droit de les condamner ; mieux vaut en profiter pour faire le plus de bien possible.

Maintenant, j'en conviens, il se trouvera aussi des personnes qui désapprouveront l'idée de donner pour base à l'œuvre un capital fixe. Ces personnes objecteront que c'est perdre du temps, retarder le bien qu'on pourrait réaliser immédiatement au moyen de l'argent capitalisé. Mais, si cette objection était fondée, la première chose qu'aurait à faire la Propagande, ce serait de vendre sans retard ses propriétés et d'en distribuer le prix aux missions pauvres. Et puis il resterait toujours à prouver qu'il vaut mieux éparpiller les secours que de s'attacher à fonder sérieusement et solidement sur un point avant de passer à un autre, ce qui serait le système de l'œuvre proposée. Quoiqu'on puisse penser de ces deux procédés, toujours est-il que l'un et l'autre présentent des avantages, et, puisqu'on a déjà suffisamment essayé du premier, qu'on essaye maintenant du second. Ils se compléteront mutuellement pour le plus grand bien de tous.

« Mais, dira-t-on, pourquoi placer le siége de la nouvelle œuvre à Londres ? » Messieurs, la raison en est fort simple : c'est que pareille œuvre trouverait plus de garanties en Angleterre que partout ailleurs. D'abord, voici une loi qui dispose que, lorsque des fonds ont été placés dans une banque ou ailleurs, au nom de plusieurs personnes, il faut la signature de toutes ces personnes pour pouvoir retirer les fonds. C'est une garantie contre toute infidélité de la part des administrateurs. Une autre loi stipule que lorsque, dans une institution, tous les *trustees* ou possesseurs fiduciaires, viennent à manquer, ils doivent être remplacés par les soins du magistrat, selon le but et l'esprit de l'institution. Ceci est une garantie contre toute usurpation de la part du gouvernement.

Du reste, quoiqu'ait fait l'Angleterre dans le passé, il est permis de croire qu'aujourd'hui c'est le pays de l'Europe où la propriété religieuse court le moins de danger.

Je ne pense pas qu'on puisse craindre, en choisissant l'Angletere pour y établir la nouvelle œuvre, de froisser par là l'amour-propre des autres nations. D'abord, comme je l'ai déjà dit, les nations coopérantes auraient leurs délégués dans l'administration : elles n'auraient donc pas à se plaindre. Et quant aux Anglais eux-mêmes, ils ont déjà fait des efforts inspirés par votre assemblée de l'année dernière pour établir un collége de missions étrangères en Angleterre. La nouvelle œuvre serait pour eux un puissant stimulant : ils se piqueraient de ne pas rester en arrière des autres. Du reste, l'objection tirée de l'amour-propre national ne doit pas nous arrêter. A quelque pays que nous appartenions, nous sommes avant tout catholiques, enfants d'une seule et même Église : voilà notre première nationalité. Dès qu'il s'agit d'étendre le domaine de la foi, de sauver des âmes, de soulager des misères au nom de Jésus-Christ, nous serions bien coupables de nous laisser arrêter par de mesquines considérations d'esprit de clocher. Là il ne peut y avoir pour nous qu'un seul intérêt, celui de Dieu : tout le reste est secondaire.

D'ailleurs, messieurs, l'œuvre dont je parle a un véritable caractère d'actualité. En ce moment même, la Propagande est dépouillée d'une grande partie de ses biens, vous savez comment, et Dieu seul sait ce qui attend le reste. Or, ce n'est pas la première fois que les œuvres catholiques sont victimes de la spoliation. Que de missions abandonnées par suite de la révolution française! que de travaux perdus en un instant! que de ressources supprimées et que de misères après cela! Pour ne citer qu'un seul fait, c'est alors que nous avons vu l'église du Saint-Sépulcre, ce trésor de la catholicité, passer aux mains du schisme grec triomphant de notre indigence. Et, messieurs, ne l'oublions pas, de pareils temps peuvent revenir, l'avenir est assez menaçant pour le craindre; mais alors, je vous le demande, que deviendrait l'OEuvre de la propagation de la foi? Peut-elle se flatter d'échapper à toutes les tempêtes, à toutes les méfiances, à toutes les haines de l'impiété? N'est-il donc pas imprudent de tout concentrer en elle? Ne vaut-il pas mieux profiter de la position exceptionnelle de l'Angleterre pour y mettre à couvert les réserves de notre charité? Je crois qu'il ne saurait y avoir la moindre hésitation à cet égard. Laissez-moi donc espérer, messieurs, que vous voudrez encourager la fondation d'une œuvre aussi importante. Ce sera un immense service que vous rendrez à la cause de l'Église, une grande consolation que vous ajouterez à celles que vous avez déjà données à notre bien-aimé Pie IX, un nouveau titre à la reconnaissance des chrétiens du présent et à ceux de l'avenir.

Je termine, messieurs, en offrant à l'assemblée mes remercîments les plus affectueux pour l'indulgente attention qu'elle a daigné me prêter.

Le Rév. Père Bonaventure du Maine, des mineurs conventuels. — Éminence, messeigneurs, messieurs, la seconde Assemblée générale des catholiques en Belgique a été, comme la première, pour tout homme d'intelligence et de cœur, une nouvelle et évidente preuve de cette vie divine dont Jésus-Christ fait vivre les véritables enfants de son Église; — une preuve de cette charité ardente et efficace, que cette Église même de Jésus-Christ, et elle seule, possède, et qu'on chercherait en vain hors de son sein. — Contribuer par tous les moyens possibles et convenables au triomphe de cette religion de Jésus-Christ, qui n'est qu'amour; indiquer à un chacun, — suivant que sa condition dans la maison du père de famille le comporte, — ce qu'il doit faire pour prouver son amour à Dieu et à ses frères: tel était le but du Congrès de Malines. C'est pour que ce but fût atteint que le chef visible de l'Église, le grand Pie IX, et l'éminentissime pasteur, président d'honneur de cette Assemblée, ont appelé la bénédiction de Dieu sur tous ses membres. Ces bénédictions ont porté leur fruit. C'est pourquoi les discours prononcés dans les séances générales n'ont été, pour ainsi dire, que de magnifiques *exhortations à la charité*, et que, dans les sections, on s'est occupé avec tant d'ardeur et de succès des bonnes œuvres, des associations religieuses qui conservent, qui soutiennent et étendent la véritable charité sur la terre.

Or, parmi ces associations qui se proposent directement le bien de ceux qui, étant hors de l'Eglise, doivent y être conduits, afin *qu'ils vivent, eux aussi*, il en est une très-importante qui ne devait pas être oubliée dans le Congrès : l'*Œuvre des frères Ratisbonne, pour la conversion des juifs*. Il est à regretter qu'une de ces grandes voix, qui ont tant ému et fait tressaillir tous les cœurs en nous parlant des gloires et des victoires de l'Église, n'ait pu nous remettre à l'esprit la gloire nouvelle qu'elle recevra lorsque les tribus dispersées du peuple que Dieu n'a pas rejeté pour toujours, seront réunies aux nations régénérées pour ne former avec elles que le seul peuple élu du Seigneur. Car c'est le sentiment commun des théologiens, appuyé sur l'autorité des Pères, et fondé même sur plusieurs endroits de l'Écriture, surtout sur les paroles de saint Paul (1), que lorsque le nombre des gentils qui doit embrasser l'Évangile sera complet, les juifs se convertiront.

Mais avant que ce grand événement s'accomplisse, les chrétiens doivent unir leurs prières, pour que Dieu ouvre les yeux à ces enfants prodigues; ils doivent faire tous les efforts possibles pour hâter le retour de ce peuple dont la mission a été si glorieuse jusqu'à l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, — qui la continue même aujourd'hui, en une certaine manière, — et auquel un avenir glorieux est réservé.

Plaider la cause des juifs, c'est faire une chose bien chère au cœur du divin Sauveur; c'est ce que nous entreprenons, puisqu'aucun de nos grands

(1) *Rom.*, XI, 25, 26.

orateurs n'a eu le temps de le faire, considérant que Dieu se sert des plus faibles instruments pour contribuer aux plus grandes choses.

Un illustre rabbin, converti, dont la foi ardente et sincère, et la science profonde sont connues de tous, M. P. Drach, remarque, avec saint Augustin et tous les apologistes, que le christianisme ne date pas de dix-huit siècles. « La même religion, que nous appelons maintenant *religion chrétienne*, était déjà celle des siècles anciens. Son règne durait depuis les jours de nos premiers parents, lorsque le verbe se fit chair et se manifesta au monde. La vraie foi, qui existait depuis les premiers temps, commença alors à s'appeler religion chrétienne, afin d'annoncer à toute la terre que le Christ, pour nous ouvrir le royaume du Ciel, est venu accomplir la loi et les prophètes, bien loin de les abolir (1). » Saint Thomas dit formellement que la sagesse éternelle révéla à l'homme, avant même qu'il eût péché (2), qu'elle devait s'incarner. Cette révélation primitive du verbe, donnée au premier homme, du premier homme s'est répandue dans tout le monde ; et quoiqu'elle ait été obscurcie par les ténèbres de l'idolâtrie, Dieu n'a jamais permis qu'elle s'effaçât et se perdît entièrement. Les anciens patriarches conservèrent d'abord précieusement cette divine lumière de l'enseignement primitif ; puis Dieu la concentra chez le peuple juif, afin qu'il la maintînt dans toute sa pureté, et la fit briller aux yeux du monde entier. Suivant la prophétie de Zacharie (3), Jérusalem fut pour tous les peuples *la ville de la vérité ;* dans les livres des philosophes, des poëtes païens, on retrouve la véritable tradition quoique défigurée ; l'humanité déchue sait que *c'est de la Judée que doit sortir le libérateur désiré* (4).

Avant la venue du Messie, c'est le peuple élu qui possède la connaissance du seul vrai Dieu. Ce sont ses livres sacrés qui soutiennent l'histoire véritable de l'humanité. C'est aux Israélites que Dieu a donné sa foi. Si souvent ils sont ingrats envers Dieu, s'ils oublient fréquemment ses bienfaits, les châtiments auxquels la justice du Seigneur les soumet, dont il les délivre ensuite dans sa bonté, ces châtiments, tout en tournant à l'avantage du peuple élu qui revient à Dieu, profitent en même temps à tous les autres peuples qui connaissent les merveilles que le Dieu d'Israël a opérées en sa faveur. Il leur révèle ainsi qu'il est saint, tout-puissant, qu'il punit les prévaricateurs, que sa justice doit être satisfaite, mais qu'il ne frappe que pour guérir. « Rien n'était plus digne de Dieu, dit Bossuet, que de se choisir un peuple qui serait un exemple visible de sa providence : un peuple dont le bonheur et le malheur dépendraient de sa piété, et dont l'état serait un témoignage éclatant de la sagesse et de la justice de son maître. » Ainsi la destruction du royaume d'Israël par

(1) *De l'harmonie entre l'Église et la synagogue.*

(2) II, 2me, q. 2, a.

(3) VIII, 3.

(4) Sueton. *Vit. Vesp.*, c. 4 ; Tacit. *Hist.* V, 13.

Salmanasar, l'exil de ses habitants qui en est la suite, la ruine de Jérusalem et de son temple par Nabuchodonosor, la captivité de Babylone, qui fut le plus terrible châtiment des juifs, comme il fut la dernière grande épreuve de leur foi; tous ces événements non-seulement purifient le peuple élu, mais sont des moyens dont Dieu se sert pour lui faire accomplir sa mission. Car les prophètes non-seulement le consolent en lui promettant, de la part du Seigneur, la fin de tous ses maux, mais ils annoncent clairement l'avénement du Messie qui doit délivrer le genre humain tout entier de l'esclavage du démon, symbolisé par cette même captivité de Babylone; ils indiquent tous les caractères de ce même Messie, ils fixent le temps où il doit paraître et régénérer le monde. Leurs oracles se font entendre jusqu'aux extrémités de la terre; et l'accomplissement littéral de la première partie de leurs prédictions, qui se réalisent lorsque Cyrus permet aux captifs de retourner dans leur patrie, est un gage assuré aussi que Celui qu'ils ont annoncé, est bien le *désiré de toutes les nations*. De sorte que Dieu n'a tant tardé à envoyer à la terre le Sauveur promis dès l'origine du monde, qu'afin que le monde fût préparé à le recevoir par tous les événements qui forment l'histoire du peuple juif et qui le symbolisaient; et pour que les paroles des prophètes qui ont annoncé clairement tous les caractères de la personne et de l'œuvre du Messie s'accomplissant en Jésus-Christ, il dut être reconnu et adoré par tous les hommes comme véritable Fils de Dieu et véritable Sauveur.

Mais ce n'est pas seulement en adorant *seul* le vrai Dieu au milieu des nations idolâtres, en opposant la sainteté de sa loi aux abominations du paganisme, en prouvant au monde corrompu l'existence et l'action de la providence de Dieu par tous les faits qui se sont accomplis dans son sein, en révélant les divins oracles au moyen de ses prophètes, que le peuple juif a préparé la Rédemption. Son culte prescrit par Dieu même, ses sacrifices, ses cérémonies étaient autant de figures expressives et éloquentes du sacrifice de la seule victime salutaire qui pût expier le péché.

Enfin, son sacerdoce, prouvant les rapports nécessaires qui doivent exister entre le Créateur et la créature, était une image frappante du sacerdoce chrétien et de sa mission; car en matière de foi et de mœurs, l'autorité de ce sacerdoce, ce sacerdoce même qui était gouverné par le *Souverain Pontife*, et qui lui obéissait, était infaillible. Les Lévites, quoique compris dans l'ordre sacerdotal, n'étaient pas prêtres. Quiconque eût osé usurper l'exercice des fonctions sacrées aurait été puni de mort, car le prêtre, et lui seul, était dépositaire de la loi divine (1).

Il est donc évident que ce peuple, choisi parmi tous les autres peuples pour être le gardien fidèle de la promesse du Sauveur, qui possédait la révélation et obéissait à la loi divine, était incomparablement au-dessus des autres peuples, et que, gouverné par le sacerdoce soumis lui-même

(1) Malach., II, 7.

au Grand-Prêtre, il représentait d'une manière bien sensible le premier caractère de l'Église catholique, qui est l'unité. Aussi, le cardinal Wiseman a-t-il admirablement dit, dans une de ses magnifiques conférences, que la constitution et la hiérarchie de la nation israélite la rendaient *une pyramide vivante*, dont le genre humain était la base, et dont Dieu était le sommet.

Tout imparfait qu'il soit, cet aperçu suffit, ce me semble, pour vous remettre à l'esprit la dignité, la grandeur de la mission des juifs jusqu'à Jésus-Christ. Elle était remplie, lorsque, pour me servir de nouveau des paroles d'un grand juif converti : « pendant qu'Israël comptait avec anxiété les semaines sabbatiques, qui devaient s'écouler jusqu'à l'entrée triomphale du Messie dans la cité sainte ; pendant que les vieillards soupiraient après leur Sauveur, comme Jacob ; et que, comme Siméon, ils demandaient au Seigneur de les laisser vivre jusqu'à son avénement ; pendant que les Gentils, comme nous l'avons déjà dit, conformément à une vieille tradition, connue partout, attendaient un grand vainqueur qui, vers ce même temps, devait sortir de l'Orient, le démon fut vaincu par l'œuvre de la Rédemption. La Mort et la Résurrection du Sauveur rendaient raison des ignominies, des souffrances et de la gloire de ce Messie promis. » La conversion du monde ; la croix placée sur le faîte des palais des Césars ; les grands, les puissants de la terre qui adorent cette même croix, éclairés par la doctrine des apôtres et de leurs successeurs ; tout cela nous fait voir combien le monde doit à ce peuple juif, qui l'a préparé à recevoir le Rédempteur ; qui nous l'a donné selon la chair ; qui nous a donné ses premiers apôtres. Mais sa mission n'est pas finie.

II. — Les juifs demandant à Pilate la mort du Sauveur, prononcèrent ces terribles paroles : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !... » Mais ces paroles ont un double sens ; le peuple qui les prononçait n'en comprenait pas la signification. Elles étaient, tout à la fois, ces paroles, blasphématoires et prophétiques ; car comme le remarque, après beaucoup d'autres, le docteur Sepp, le grand écrivain de la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* dans notre siècle : « L'esprit de prophétie s'était pour ainsi dire emparé de la nation tout entière. » D'un côté, en effet, nous voyons que, depuis dix-huit siècles, la malédiction qu'elle a appelée s'est appesantie sur elle et ne l'a pas quittée. Depuis la destruction de Jérusalem, elle n'a plus de patrie ; elle n'a plus ni temple, ni sacrifice, ni pontife, ni roi : « tout ce que la fille de Sion avait de beau lui a été enlevé... elle est devenue errante et vagabonde (1). »

Depuis ce temps, l'histoire des Israélites n'est qu'une douloureuse série de malheurs, de persécutions, d'oppressions, d'outrages. Haine et mépris.

(1) JÉRÉM., *Thr.*, I, 6-8.

voilà leur héritage! Il n'est pas de vice infâme, surtout au moyen âge, il n'est pas de délit atroce dont ils n'aient été accusés. On les persécutait comme étant la cause des calamités publiques. On les soumettait à la torture pour s'emparer de leurs trésors, les accusant de les avoir amassés par des moyens iniques. Et quoique nous ne puissions justifier un grand nombre d'entre eux de ce reproche d'usure, la justice exige aussi que nous fassions remarquer que les mauvais traitements, les vexations de tout genre qu'ils avaient à essuyer de la part des gouvernements hypocrites et avides, qui étaient plus cupides de leurs richesses que désireux de leur conversion, ne contribuaient pas peu à augmenter en eux l'amour du gain illicite, qu'ils considéraient comme un dédommagement des maux qu'on leur faisait endurer et une ressource dans l'exil douloureux qu'ils redoutaient à chaque instant.

Il n'y a que dans la ville des Papes, il n'y a que dans les pays où le gouvernement des Papes est un gage de paix, de bonheur, même temporel, que les juifs n'ont pas souffert! Lorsque, dans des temps encore plus tristes que les nôtres, les ennemis de Dieu, de son Christ, de son Église, éprouvaient une joie satanique, croyant bientôt voir la Papauté détruite, comme ils le disaient, de droit et de fait; lorsqu'en 1807, Napoléon Ier convoqua le grand sanhédrin juif de France et d'Italie, qui réunissait les plus savants israélites, eh bien, messieurs, quel fut le premier acte de cette docte assemblée juive? Ce fut de décréter à l'unanimité un vote de gratitude et de respect profond envers les Souverains Pontifes romains qui les avaient sauvés des cruautés de l'Inquisition,... mais de cette inquisition qui n'était pas catholique; ils voulurent reconnaître solennellement les bienfaits des Papes qui avaient été leur refuge contre la rapacité et la malignité de ceux qui les haïssaient. En effet, les Pontifes romains avaient souvent élevé leur voix en faveur des juifs; ils n'avaient pas même épargné les menaces les plus sévères; ils avaient rappelé aux chrétiens la charité et la justice. Ainsi avaient agi Innocent III, Innocent IV, Grégoire VII; ainsi agirent leurs successeurs. Il est bien vrai, si les Papes ont reçu les juifs dans la ville éternelle et dans leurs États, leur permettant l'exercice de leur culte, les protégeant, cherchant à les ramener à la vérité, uniquement par la douceur et en les éclairant; — si, dans les États-Romains (toujours grâce aux Papes), les israélites forment des communautés qui, en quelque sorte, se gouvernent elles-mêmes et jouissent de la sympathie des chrétiens plus que partout ailleurs; il est vrai que les détracteurs acharnés du régime paternel des Papes n'ont pas manqué de leur reprocher les portes mises aux entrées des quartiers des juifs, appelés *Getthi*. Mais ces portes même sont une preuve évidente que la sollicitude du Père des fidèles s'étend aux juifs comme aux chrétiens. Car ces portes ne furent pas placées aux *Getthi* uniquement pour que les juifs ne pervertissent pas les chrétiens, mais aussi, et surtout, pour garantir les juifs mêmes contre les mauvais traitements,

contre les vexations que certains chrétiens indignes et fanatiques exerçaient sur eux, quand ils en trouvaient l'occasion. Il faut pourtant le reconnaître, même dans les États-Romains bien des gens nourrissent contre eux des préjugés injustes ; là aussi on voit l'accomplissement de la terrible parole qu'ils ont prononcée ! — Partout, plus ou moins, on oublie trop la prière que Jésus-Christ, expirant, a prononcée pour eux sur la croix. Ils ont droit à notre charité et à notre tendre charité. Ce n'est que par l'amour que nous pouvons obtenir qu'ils ouvrent l'oreille à la voix de la vérité ! Ce n'est pas en les fuyant, mais en courant après eux, comme le bon Pasteur après les brebis égarées de la maison d'Israël, que nous parviendrons à lui en ramener, dès à présent, quelques-unes. D'autant plus, il faut le répéter, que nous nous exagérons beaucoup les défauts réels de ce peuple, et que, souvent, nous sommes tout à fait injustes à son égard, refusant de reconnaître ses qualités naturelles ; ce qui provient surtout de ce que nous ne nous occupons pas assez de lui et de sa condition morale et religieuse.

Le peuple juif, quoique dispersé dans tout l'univers, a presque partout des caractères, des mœurs, des habitudes uniformes ; c'est ce que doivent reconnaître tous ceux qui l'ont observé de près dans différents pays. On trouverait dans les écrits de M. Lombroso de Milan, israélite converti, des détails charmants et très-exacts sur l'union, la tendresse, la sollicitude paternelle et maternelle qui règnent dans la famille juive. Parmi eux le divorce, au moins dans les États-Romains, est un fait à peu près inouï. — L'honneur des familles est presque toujours sauf. Partout les juifs sont très-unis entre eux, et toujours prêts à s'entr'aider, à soulager la misère de leurs coreligionnaires. — Bien plus, en Italie (et nous croyons que cela arrive ailleurs), nous avons plus d'une fois pu admirer des actes de bienfaisance, de générosité, de désintéressement de leur part envers des chrétiens ; et celui qui, par nécessité ou par devoir, ou par quelque motif que ce soit, se met en rapport avec eux, voit facilement qu'en une multitude de choses on se trompe sur leur compte. Bien souvent le chrétien qui s'approche du juif reconnaît en lui des qualités de cœur dont il ne se doutait pas. Il est inutile de parler des facultés de l'esprit, de l'amour de l'étude que personne ne leur conteste, comme il serait superflu de rappeler que beaucoup d'entre eux sont célèbres par leur science et leurs ouvrages remarquables.

Plusieurs fois, en Italie, quelques-uns d'entre eux nous ont fait observer que les délits et les crimes, même eu égard à leur petit nombre, sont bien peu fréquents ; — ce qui est très-vrai. L'horrible assassinat du Père Thomas, à Damas, ne peut être imputé qu'à ses affreux meurtriers : et aucun homme sérieux ne croit aujourd'hui qu'en aucun pays du monde les juifs puissent se croire autorisés par leur religion à immoler les chrétiens.

Mais ils ont droit surtout à notre charité, parce qu'ils continuent leur

mission. Le peuple juif est un prodige continuel. Malgré une scission qui s'opère en lui, depuis quelques années surtout, il est toujours une preuve vivante de la vérité de la religion de Jésus-Christ. D'une part, les juifs conservent soigneusement la plus grande partie des livres de l'Ancien Testament, quoique, hélas! ces livres soient pour eux une lettre morte. D'un autre côté, nous voyons en eux l'accomplissement des paroles de Celui qui est l'éternelle vérité et qui sont contenues dans l'Évangile. Oui, les juifs redisent chaque jour à tous les peuples du monde, au milieu desquels ils vivent, sans jamais se confondre avec eux, qu'ils soient ou non citoyens comme les autres aux yeux de la loi, les juifs redisent chaque jour à tout l'univers que ces livres sacrés dont ils sont les dépositaires sont authentiques; qu'ils les ont reçus de leurs pères, témoins des miracles qu'ils contiennent; qu'ils reçurent de Dieu cette loi à laquelle ils professent hautement de vouloir obéir. Ils redisent à l'incrédule rationaliste qu'il faut avoir perdu le bon sens, ou être, comme il est, aveuglé par l'orgueil le plus insensé, pour ne pas reconnaître dans toute l'histoire des israélites et dans leur dernière dispersion, l'accomplissement des prophéties. Les ennemis de la révélation s'obstinent à vouloir expliquer comme des livres profanes les livres sacrés : mais la persistance des juifs à attendre le Messie, le libérateur annoncé dans les faits, dans le sens littéral, dans les figures de ces mêmes livres, ne démontre-t-elle pas que Jésus-Christ, en qui toutes les figures et les prophéties se sont accomplies, est bien Celui que le monde a désiré pendant quatre mille ans?

Car ceci est à remarquer : non-seulement les juifs dits orthodoxes, mais aussi ceux de l'école néo-juive, conviennent que leur religion, leur culte se fonde sur la promesse et l'avénement du Messie. Leur croyance en son avénement ne s'est jamais éteinte, ni diminuée; il faut donc en conclure que les paroles de ceux qui le leur ont annoncé ont été accompagnées des prodiges, des miracles contenus dans ces livres mêmes; sans quoi la constance de la croyance même serait le plus grand des prodiges. Les divers peuples, les différentes races se sont confondus sur la surface du globe, dans un temps plus ou moins long, après leurs migrations primitives. — Les Mores eurent, eux aussi, une mission évidente à remplir dans la chrétienté de l'Occident. Ils furent, dit le professeur Döllinger, « l'instrument de Dieu pour arrêter dans leur dégénération les nations affranchies et libres, les réveiller de leur léthargie, ranimer leurs forces engourdies. » Pendant la croisade héroïque entreprise contre eux par la noble nation espagnole, les Mores avaient emprunté à celle-ci beaucoup de choses; ils s'étaient, sous certains rapports, plus assimilés les mœurs des peuples de la Péninsule, que les israélites ne se sont assimilés celles des nations au milieu desquelles ils vivent depuis tant de siècles. Il n'est pas jusqu'au germe de la lèpre de la Palestine qui ne se soit conservé chez une partie des plus indigents d'entre eux, même dans les climats les plus

sains (1). Tout, en un mot, est curieux, surprenant chez ce peuple, qui, nous le répétons, continue à être une preuve vivante de la certitude de la révélation, de l'avénement du Sauveur, qu'il n'a pas reçu, comme cela avait été prophétisé, mais auquel il reviendra. Sans être grand controversiste, le chrétien fermera toujours la bouche au rationaliste en s'appuyant seulement sur les arguments que lui fournit l'état des juifs. Aussi Voltaire les haïssait-il au point que sa fureur satanique s'allumait à la présence fût-ce d'un seul. Ajoutons à toutes ces réflexions que leur règle de foi n'est pas uniquement la Sainte-Écriture. Ils ont leur *tradition*, quoique pervertie et altérée. Ils conviennent que les livres divinement inspirés ne peuvent s'interpréter selon le sens privé ; qu'ils sont confiés à une autorité visible qui en explique le sens de la part de Dieu. Voilà les protestants et tous les partisans du *libre examen* condamnés par la synagogue moderne, qui, dès son origine, s'est appuyée non-seulement sur les Écritures, mais aussi sur la tradition. La petite secte des karaïtes ne peut qu'imparfaitement être comparée aux protestants ; car les karaïtes suivent l'interprétation de leurs docteurs, quant au sens des livres saints, et gardent les traditions relatives au Messie (2).

Personne ne peut donc nier que les juifs ne continuent à remplir une mission sur la terre.

III. — Lorsque le peuple juif proféra cet horrible cri : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants, » il prophétisait aussi ; car ce sang du Sauveur le lavera de son déicide et de tous ses crimes, quand le jour de la miséricorde sera venu. — Oui, le jour viendra où le juif, tendant sa main au chrétien, au pied de la croix, s'écriera avec reconnaissance et amour : « C'était bien lui ! »

La vie, la vertu, la mission saintement accomplie, d'innombrables israélites convertis nous font connaître ce que l'Église notre Mère doit espérer du retour à la vérité de la nation entière. — De notre temps même, qui pourrait ignorer les services qu'ont rendus, que rendent tous les jours à l'Église les Drach, les frères Ratisbonne? Dans le XIIe siècle, un juif, appelé Hermann, se convertit, devint religieux Prémontré, et religieux célèbre, et fut un bon, zélé, vaillant soldat de Jésus-Christ. On connaît l'âme, le cœur, le zèle, la charité de ce religieux Carme déchaussé, dont l'éloquence si chrétienne nous a tous si profondément touché au Congrès ; ce religieux, c'est le père Hermann, juif converti lui aussi. Nous venons de nommer les frères Ratisbonne, Théodore et Alphonse.

(1) *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs, etc.*, Metz, 1789. Cet ouvrage couronné par la Société royale de Metz, en 1788, et dû au régicide et trop fameux Henri Grégoire, contient quelques considérations fort curieuses et exactes.

(2) Les karaïtes ont eu pour auteur un certain Anen qui vivait à Babylone vers l'an 750 de notre ère. Le savant israélite Samuël David Luzzato, de Trieste, professeur à Padoue, démontre en peu de mots, avec sa lucidité ordinaire, dans ses *Prolegomeni ad una grammatica ragionata della lingua ebraica*, pag. 15, que Triglaudius s'est trompé en soutenant l'antiquité prétendue de cette secte.

Chacun se souvient de la conversion si miraculeuse d'Alphonse, le 20 janvier 1842, et de la mission que la Vierge immaculée lui a confiée, au nom de son divin Fils, de travailler à la conversion de sa nation. Pie IX, notre bien-aimé Souverain Pontife, a approuvé le 8 septembre 1863, c'est-à-dire le jour de la Nativité de la Très-Sainte Vierge, l'Œuvre de Notre-Dame de Sion pour la conversion des juifs, fondée par ces deux prêtres, si fidèles à la grâce dont Dieu les a prévenus, et si zélés, qu'on compte par centaines les israélites qu'ils ont reconduits au cœur du divin et unique Sauveur. C'est pour que cette œuvre si conforme à l'esprit catholique se répande, s'augmente partout que nous avons adressé quelques paroles aux membres réunis du Congrès dans la dernière séance. Nous le demandons de nouveau : si l'expérience constante nous fait voir que seulement quelques juifs convertis opèrent par leur zèle tant de choses admirables dans l'Église de Dieu, que ne doit pas attendre le Père de famille du retour de tous ces enfants prodigues ? Pour que cette œuvre de la conversion des juifs se propage, afin que chaque véritable catholique puisse y coopérer par tous les moyens les plus efficaces qu'il a en son pouvoir, nous avons exprimé le vœu que le bureau central se mît en relation directe avec MM. les abbés Ratisbonne eux-mêmes. Nous avons excité tous ceux qui s'occupent de la rédaction ou de la diffusion d'opuscules ou d'ouvrages catholiques, à écrire et à répandre le plus possible tout ce qui peut provoquer la charité envers les juifs et exciter les fidèles à s'intéresser à eux.

Un opuscule fort curieux (1), dont la mise en vente a été, après un examen fort diligent fait par ordre du Souverain Pontife, autorisée à Rome dans le mois de mai 1863 ; opuscule, que le journal l'*Osservatore romano* a traité comme chose fort sérieuse, sera lu avec plaisir et profit par tous ceux qui comprennent l'importance de la position des juifs. La matière dont il traite est de celles dont le Père Félix a dit avec saint Augustin : « *In dubiis libertas.* » — Nous n'entreprendrons pas d'en parler. Un article inséré dans le *Mémorial catholique* contient en quelques pages un exposé clair et lucide de ce que renferme l'écrit même que nous citons.

Ici, en finissant, nous devons de nouveau encourager tous les catholiques à s'unir à l'œuvre dont le chef-lieu est l'endroit même acheté par les frères Ratisbonne, où les juifs s'écrièrent : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants ! »

Oh ! oui, que ce sang adorable, prix du salut du monde, les lave et les purifie !... Que le Sauveur se souvienne de l'ancien Israël et le réunisse au nouveau ! Que les juifs convertis puissent dire cette parole de saint Jean, dans son Apocalypse, qui répond en un sens à celle qu'ils proférèrent au pied de la croix : « *Lavit nos in sanguine suo.* »

(1) *La Régénération du monde*, opuscule dédié aux douze tribus d'Israël. Paris, Vrayet de Surcy.

M. le baron DE GERLACHE, président de l'Assemblée. — Éminence, Messeigneurs, Messieurs, la mission de l'Assemblée est terminée. Je n'essaierai point de retracer les impressions qu'elle a laissées dans tous les cœurs, vous les emporterez avec vous. N'est-ce pas, messieurs, que vous avez ressenti dans cette enceinte de douces, de profondes et de bien salutaires émotions? J'ai entendu demander (hors d'ici) : Qu'êtes-vous allé faire à ce Congrès? Et aussitôt j'ai entendu répondre : J'y suis allé retremper mon âme et mon courage de chrétien, parfois ébranlé par les cris de triomphe de nos ennemis, en écoutant des chrétiens parler de Dieu, de la patrie, de la liberté ; j'en ai parlé avec eux, et j'en suis revenu rassuré sur l'avenir de mon pays. Oh ! sans doute, tout n'est pas fait ; on ne fait pas tout en un jour ; mais les bonnes semences sont jetées, et elles germeront. Vous avez montré le courage et l'intelligence du bien, et c'est là un gage assuré de succès. Jamais la nécessité d'une grande assemblée des catholiques n'a été mieux justifiée. On les traite avec dédain, on entame leurs libertés, on les regarde comme un danger pour l'État ! Leur droit, leur devoir n'était-ce pas de montrer qu'ils sont toujours puissants et par le nombre, et surtout par la justice de leur cause? Dans la situation qui nous est faite, une telle réunion était nécessaire, elle nous était commandée. Aussi les catholiques de tous les pays sont accourus à notre voix. Ils nous ont prêté leurs lumières et leur expérience, leurs orateurs et leurs savants, et nous, nous leur avons prêté la liberté. Je n'examine pas qui a gagné le plus à cet échange, je dis qu'il a été avantageux pour tous.

Messieurs, en vous adressant nos adieux, puis-je ne pas dire un mot d'un illustre prélat dont la présence a jeté tant d'éclat sur cette assemblée? Quelle admirable organisation ! Quel esprit et quel cœur ! Quelle abondance et quelle énergie de langage ! Grand orateur et grand écrivain, puisant ses inspirations non-seulement dans sa haute intelligence, mais dans les profondeurs de son âme et de sa foi et tellement dominé par les ardeurs de son âme, de sa foi et de sa charité, qu'il lui est impossible de se taire et de retenir captive aucune des vérités qui fermentent au fond de lui-même, quand il croit que son devoir est de parler. De là, cette éloquence tour à tour énergique et tendre, car s'il s'indigne contre l'erreur, son cœur est toujours ouvert aux errants, et quand il frappe c'est pour guérir et non pour blesser. A quel grand intérêt catholique, à quelle grande cause, à quelle nationalité opprimée ne s'est-il pas associé, se faisant ainsi tout à tous? Quelle hauteur de langage et quelle familiarité de bon goût et charmante quand il s'agit de rajeunir, par la forme, des vérités essentielles et trop oubliées : par exemple, lorsqu'il nous expliquait ce que c'est que l'éducation chrétienne, l'éducation des honnêtes gens, opposée à l'éducation des gens sans religion ! car l'évêque d'Orléans est aussi un habile et excellent maître pour la direction des jeunes intelligences. Veuillez excuser, messieurs, ces

paroles qui m'échappent comme malgré moi, mais il m'a paru que nous devions un témoignage particulier de gratitude à un homme dont le passage parmi nous laissera d'ineffaçables souvenirs.

Un ancien a dit en parlant de l'amitié : *Idem velle atque nolle, ea demum firma amicitia est.* Or, messieurs, nous voulons tous une même chose, le triomphe de la vérité et du bien ; ce que nous ne voulons pas, c'est le triomphe du mal sur le bien. Une franche, une loyale et véritable amitié existe donc entre nous, puisque nous sommes tous d'accord sur ces points capitaux, que nous avons une foi et un symbole communs et que nos adversaires n'en ont point et n'en auront jamais. Nous nous aimons, parce que nous aimons l'Église et que nous lui obéissons comme à une mère, c'est-à-dire sans distinction et sans restriction. Un fils qui dirait à sa mère : Je vous obéirai dans telles circonstances, ou jusqu'à telle limite et pas au delà, ne serait pas, selon nous, un fils respectueux et soumis. Or, la soumission entière à l'Église catholique, divinement inspirée et seule juge compétent de ses paroles, de ses ordres, de ses conseils et de ses actes, voilà ce qui constitue le vrai chrétien catholique ! Tout autre ne serait, à nos yeux, qu'un demi chrétien et peut-être un chrétien dangereux, avec les meilleures et les plus pures intentions.

Je ne vous retarderai pas davantage, messieurs ; vous êtes pressés d'aller entendre un célèbre prédicateur, un digne successeur des Ravignan et des Lacordaire, une des grandes gloires de la chaire française, qui a bien voulu nous prêter le secours de sa parole pour couronner cette session. Lorsque j'écoutais hier cet orateur qui tient aujourd'hui la chaire de Notre-Dame, et qui la tient si puissamment, j'entendais répéter autour de moi : « Voilà pourtant ce que c'est qu'un Jésuite ! voilà ce « que sont ces religieux que le monde poursuit de ses outrages et de ses « ineptes calomnies ! » Mais, messieurs, leur partage est de souffrir pour la gloire de Dieu, et ils l'acceptent vaillamment. Il est inutile que je vous parle avec détails de tous ces hommes que vous avez applaudis à cette tribune, de ces esprits d'élite que Dieu a gratifiés du magnifique don de la pensée uni au don de la parole, consacrée au triomphe de la vérité, ce qui constitue la plus haute puissance à laquelle une intelligence humaine puisse être appelée. Ah ! messieurs, associons-nous toujours à la cause de Dieu et de la vérité ! Elle nous grandira, elle nous élèvera, elle nous fortifiera contre les hommes et contre nous-mêmes.

Je ne terminerai point sans adresser, au nom du bureau, des remercîments particuliers à MM. les commissaires, à cette jeune cohorte si intelligente, si alerte, si vaillante, dont l'assistance a rendu possible le maintien de l'ordre le plus parfait dans cette immense assemblée, et cela avec une convenance, une politesse et une fermeté qui ont prévenu toute plainte et toute réclamation.

Messieurs, nous adressons au ciel les vœux les plus ardents pour votre bonheur et pour votre conservation, car nous avons besoin

d'hommes comme vous pour le soutien de notre grande cause, de notre cause commune. Vous avez parlé à la face du monde comme il convenait à des chrétiens, avec fermeté, avec sagesse, avec charité, non pour une gloire humaine que vous ne cherchez point, mais pour la gloire de Dieu. Dieu vous en tiendra compte. Permettez-moi de vous remercier en particulier des marques de bienveillance et de sympathie dont vous avez honoré les membres du bureau... Adieu donc, dignes et nobles amis et frères très-chers en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Loué soit Dieu dans tous les siècles des siècles! Ainsi soit-il! (*Acclamations prolongées.*)

— La séance est levée à 11 heures.

RÉUNION

A L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINT-ROMBAUT.

5 SEPTEMBRE 1864.

Discours du Rév. Père FÉLIX, de la Compagnie de Jésus, sur *les trois états ou les trois conditions de la vie catholique.* — Allocution finale de S. Ém. le CARDINAL-ARCHEVÊQUE de Malines.

De même que l'an dernier, l'Assemblée des catholiques a été clôturée par un de ces discours qui, résumant en quelque sorte ses principes et ses aspirations les plus élevées, doivent faire époque dans ses annales.

C'est au R. P. Félix, l'illustre conférencier de Notre-Dame à Paris, qu'a été confiée la mission de prononcer le discours devant l'imposant auditoire réuni dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut.

L'éminent orateur s'est exprimé en ces termes :

Sur les trois états ou les trois conditions de la vie catholique.

Confidite, ego vici mundum.
Ayez confiance ; j'ai vaincu le monde.

Éminence, messeigneurs, messieurs, ce n'est pas sans éprouver une religieuse et profonde émotion, que je contemple le spectacle que j'ai sous les yeux : c'est vraiment le spectacle de la grande famille chrétienne et catholique, se pressant autour de Jésus-Christ notre Chef, et de l'Église notre Mère ! Voici, au milieu de nous, présidant à cette grande fête catholique, un prince de la catholicité ; voici, près de lui, nos vénérables évêques de la Belgique, et, au milieu d'eux, un grand évêque de France, intrépide et éloquent défenseur de la cause catholique (1) : et vous voici vous-mêmes, messieurs, rangés autour de vos pères, comme les enfants d'une même famille, ou si vous aimez mieux, rangés autour de vos chefs, comme les soldats d'une même armée. En vous voyant, en effet, si nombreux et si pressés, si vaillants et si joyeux, si courageux et si sereins, je crois voir l'intrépide et pacifique armée des soldats de la vérité ; et j'éprouve le besoin de m'écrier devant cette vision : « O Israël, que tes tentes sont belles, et que tes pavillons sont magnifiques ! »

(1) Mgr Dupanloup.

Je ne vous dirai pas, messieurs, tout ce que j'ai vu, tout ce que j'ai entendu et tout ce que j'ai senti dans ces derniers jours. Plus d'une fois, il m'a semblé que nous étions tous transportés dans des siècles déjà lointains, et que nous assistions au moyen âge ou dans les âges primitifs, aux plus éclatantes manifestations de la vie catholique, alors que tous, évêques, prêtres et fidèles, acclamaient avec le même enthousiasme la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je ne sais ce qu'éprouvaient alors nos pères dans ces grandes assemblées religieuses au-dessus desquelles venait planer l'Esprit-Saint : mais ce que je sais bien, c'est que j'ai senti passer sur la nôtre un souffle émouvant, souffle mystérieux, doux et fort tout ensemble, et que je ne puis bien définir qu'en le nommant le souffle de la catholicité.

Et voulez-vous savoir, messieurs, quelle est pour nous la leçon qui ressort de ces grands spectacles, ce que nous devons emporter pardessus tout dans nos cœurs émus de ce nouveau et heureux Congrès de Malines? Ah! je vais vous le dire, c'est l'invincible sentiment de notre force, c'est-à-dire la confiance ; car la confiance, c'est cela même, c'est le sentiment de la force. Quiconque se sent en possession d'une force invincible ne sera pas vaincu. Eh bien, messieurs, cette force nous l'avons; elle ne vient pas de nous, mais elle est en nous ; c'est la force même de l'Église, et nous sommes fils de l'Église ; et comme tels nous sentons sa force avec sa vie se remuer dans notre sein.

C'est de cette divine force inhérente à la vie de l'Église que j'entreprends de vous parler dans ce discours ; et c'est Jésus-Christ lui-même qui vous dit ici par ma bouche, la grande parole du courage et de la confiance : « *Confidite, ego vici mundum.* »

Oui, messieurs, et c'est ici le fondement de notre inébranlable confiance, il y a dans le corps vivant de l'Église catholique, une force de résistance qui n'est pas de l'homme et qui atteste en elle une sève et une vie vraiment divine. *Vivre,* a dit un docteur philosophe (1), *c'est résister,* c'est résister à l'action des causes qui envahissent le vivant et conspirent à sa destruction. Résister bien et facilement, c'est la santé ; résister mal et difficilement, c'est la maladie ; et ne plus résister du tout, c'est la mort. Or, telle est ici la loi qui régit l'empire du naturel et de l'humain : rien de ce qui est de l'homme et de la nature seulement, ne peut ni résister à tout, ni résister longtemps, et beaucoup moins résister toujours. Résister partout et toujours, et se montrer par cette perpétuelle et universelle résistance plus fort que toutes les situations, c'est un privilége que Dieu a réservé à son Église, comme la manifestation la plus éclatante du divin qui est en elle. Un protestant illustre (2) écrivait naguère ces remarquables paroles ; il disait en parlant du christianisme en général : « La religion chrétienne ne serait pas divine, si elle ne pou-

(1) M. Salevert de Flayolles.

(2) M. Guizot.

« vait suffire à toutes les situations que les événements lui amènent. » Et voilà précisément ce qui montre que la religion catholique est vraiment la religion divine, c'est qu'elle seule fait face à toutes les situations, et qu'elle résiste divinement à toutes les causes qui peuvent conspirer à la détruire.

Je regrette de ne pouvoir montrer de ce fait immense que les grandes faces qui le résument en l'abrégeant : puissé-je au moins ne pas trop en affaiblir la force et en amoindrir la majesté.

A ne considérer que les points élevés et les larges côtés de ce fait incomparable, il n'y a pour la vie catholique que trois états possibles, trois conditions d'épreuves dans lesquelles plus ou moins rentrent toutes les autres. Mise en face des puissances de ce monde avec lesquelles elle a d'inévitables contacts, l'Église se trouve nécessairement dans l'une de ces trois situations qui tracent la marche de mon discours, comme celle de ses destinées : ou bien, l'Église rencontre la persécution ; ou bien, elle trouve la protection ; ou bien, elle ne rencontre ni l'une ni l'autre : en d'autres termes, attaquée, protégée, libre, elle est soumise ou à l'épreuve de la persécution ou à l'épreuve de la protection ou à l'épreuve de la neutralité, c'est-à-dire de la simple liberté.

Supposez un moment l'Église une chose humaine, la persécution doit l'anéantir. Si, par impossible, la persécution est pour elle un élément de vie, la protection devra devenir pour elle un élément de mort. Et si, contre toute raison, vous admettez que ces deux situations si opposées ont, par des causes diverses, contribué à la faire vivre, l'absence de l'une et de l'autre devra naturellement la condamner à mourir. Ces trois situations épuisant toute la série des épreuves que la vie catholique peut rencontrer sur sa route, si elle y résiste, elle se démontre divine ; car elle échappe à la loi qui régit toute vie humaine. Eh bien ! voici le prodige à nul autre pareil : dans ces trois situations si différentes, la vie catholique résiste, l'Église résiste et vit dans la persécution ; l'Église résiste et vit sous la protection ; l'Église résiste et vit dans la neutralité ; et, par là, elle montre trois fois qu'elle est la vie de Dieu dans l'humanité.

Hier, messieurs, à la fin de la séance publique, cédant à l'invitation que je vous en faisais, ou plutôt cédant à l'inspiration de votre propre enthousiasme, vous avez acclamé avec une émotion et un entraînement que je n'oublierai jamais, ces trois grands noms qui remplissent tous vos cœurs, le nom de Pie IX, notre Père, le nom de l'Église, notre Mère, et le nom divin et trois fois saint de Jésus-Christ, Notre-Seigneur. Aujourd'hui, quels que soient les sentiments qui puissent remuer vos cœurs, vous n'oublierez pas nos saintes traditions qui ne nous permettent d'applaudir dans le temple que par le respect et par le silence : Dieu et ses anges entendront assez du haut du ciel, l'applaudissement de votre silence respectueux.

I. — La première épreuve qui attendait la vie divine dans l'humanité, c'était la persécution des hommes, et particulièrement des puissants de la terre. Il avait été dit du Christ : *Il sera un signe de contradiction;* et le Christ lui-même, entr'ouvrant l'avenir, avait dit aux siens, en leur montrant de loin la grande arène du martyre : *Ils m'ont persécuté; ils vous persécuteront aussi.* — Cette parole de la vérité ne pouvait mentir; et l'histoire, depuis que cette parole fut dite, n'a pas cessé un jour d'y répondre avec un formidable éclat. A peine la vie divine s'était montrée aux hommes, que les puissants du monde se sentirent pris de ce mal inguérissable qui est particulièrement la maladie des rois, et que j'appellerais volontiers la jalousie de Dieu et de tout ce qui est de Dieu. L'apparition du divin leur inspira tout à coup des frayeurs surhumaines et des haines sataniques ; et pour le frapper dans les hommes qui l'apportaient, ils tirèrent le glaive ou plutôt tous les glaives qu'ils avaient sous la main.

Le premier glaive tiré pour anéantir la vie divine de l'Église, ce fut le glaive de la persécution brutale et de la force matérielle. Ce fut notre première épreuve, le fer et le feu. Quoiqu'on en puisse dire, c'est une redoutable épreuve, et rien d'humain n'y résiste longtemps. Il n'y a pas une institution, une secte, une religion humaine qui puisse résister à cette épreuve, alors qu'elle est sérieuse et opiniâtre. Voici devant vous des religions, des sectes, des institutions appuyées sur la force des puissants; demain, que le glaive qui les défend vienne tout à coup à se retourner contre elles; s'il les trouve désarmées, j'affirme qu'aucune d'elles ne résistera. L'erreur, je le sais, grâce à son fanatisme, peut prolonger et prolonge quelquefois ses résistances. Mais quand? et comment? Alors qu'elle a les armes à la main, alors qu'elle est un parti religieux ou un parti politique armé de pied en cap. Mais prenez la première erreur et la première secte venue ; désarmez-la ; qu'elle n'ait pour se défendre que sa propre énergie et la force de sa vie intime ; que le glaive qu'elle-même déployait contre la vérité ou contre des erreurs rivales vienne à la frapper sans relâche, aujourd'hui et demain, partout et toujours, je vous dis qu'elle ne résistera pas.

Ah! nos idéologues ont beau nous dire que le glaive ne tue pas les idées. A ceux-là je réponds : si le glaive ne tue pas vos idées, il tue votre énergie qui les défend; ou plutôt il tue les passions que vous appelez vos idées. Si vous n'êtes que des hommes, le glaive peut vous frapper à mort, vous, vos institutions, vos religions et vos œuvres. C'est la loi de l'humanité. A l'universalité de cette loi j'ai cherché une exception, une seule, et je ne l'ai pas trouvée. Je me trompe; une vie m'apparaît à travers l'histoire que le glaive ne peut tuer, c'est la vie catholique, la vie catholique toujours frappée et toujours vivante, la vie catholique toujours versant du sang et jamais ne trouvant la mort : et c'est par le miracle inouï d'une énergie renaissant sous le glaive et multipliée par

les massacres, trompant les calculs des tyrans et l'espoir de leurs bourreaux.

Ah ! nos persécuteurs, ils sentaient si bien l'impuissance des religions à porter le poids de la force brutale, qu'ils crurent n'avoir besoin, pour exterminer la nôtre, que d'étendre leur bras ; et la pensée ne leur vint pas même qu'il put être nécessaire pour l'anéantir de faire sortir deux fois le glaive du fourreau. Et à leur point de vue ils avaient raison.

Qu'avait vu, en effet, jusque-là le monde païen ? Il avait vu le glaive élevant ou renversant des trônes, faisant et défaisant des empires, des royaumes, des républiques, et les dieux eux-mêmes avec leur culte et leurs adorateurs ensevelis sous les ruines. On ne pensait pas que rien au monde pût résister jamais à cette suprême domination de l'épée. Aussi quand les Césars sentirent qu'une puissance inconnue se remuait au cœur de l'empire et grandissait autour de leur trône, ils crurent qu'un seul coup de leur main aurait raison de toute la race des chrétiens, et ils dirent comme Pharaon : « Je tirerai mon glaive et ma main les exterminera : *Evaginabo gladium, et interficiet eos manus mea.* » Et le glaive fut tiré, non pas une fois, mais dix fois ; non pas un seul jour seulement, mais trois siècles. Car ce sang des chrétiens une fois savouré par nos bourreaux alluma dans leur sein comme une soif brûlante ; jamais rien de semblable n'avait été vu et n'aurait pu même s'imaginer. Ce glaive romain qui avait dompté toutes les barbaries et toutes les civilisations ; ce glaive qui avait blessé à mort les peuples les plus vivaces et les nationalités les plus ardentes ; ce glaive qui avait fait passer la destruction sur les cités, sur les capitales, sur les nations, sur les religions et leurs cultes évanouis, ce glaive enfin accoutumé à promener partout sur d'incomparables ruines l'irrésistible empire de Rome ; ce glaive, le voilà que cette fois il frappe sur une humanité qui bénit, qui pardonne, qui meurt ; et la terre étonnée boit en trois siècles le sang de quinze millions de martyrs !

Et la religion vit ; que dis-je ? la mort des siens devient la multiplication de sa vie ; le sang de nos martyrs ensemence la terre, et la terre partout porte des moissons de chrétiens. La vie catholique grandit dans la destruction, elle grandit si rapidement, si prodigieusement, si divinement, qu'un jour les persécuteurs effrayés laissent tomber leur glaive et reculent devant ce géant qui se dresse les deux pieds dans le sang et la tête dans les cieux !

Oui, cette Église catholique si effroyablement frappée et laissant par mille plaies ouvertes couler le sang de son corps flagellé, cette Église déjà portant dans ses blessures le rejaillissement d'une gloire immortelle, la voilà pareille à un géant, devenue grande comme l'empire, et élevant sa tête couronnée de lumière au-dessus de cette mer sanglante où la tyrannie croyait l'avoir submergée, elle dit : « Mes enfants, regardez-moi, n'ayez pas peur ; j'ai vaincu mes persécuteurs. Trois siècles durant le glaive m'a frappée et frappe encore ; trois siècles durant mon sang a

coulé et coule encore ; et me voici : tandis que l'on me frappe je grandis sous les coups ; tandis que le sang jaillit de moi la vie demeure en moi. Ah ! c'est que si j'ai dans mes veines un sang humain, j'ai dans mon âme une vie divine ; et il n'est pas donné aux hommes d'exterminer la vie de Dieu !

Mais, messieurs, la tyrannie a tenté contre nous bien d'autres persécutions. Je laisse la persécution de la loi qui se confond ici plus ou moins avec la persécution de la force. La loi contre les chrétiens se résumait dans ce mot : apostasier Jésus-Christ. La mort était là pour venger les violations de la loi, et les violateurs c'étaient nos martyrs. La persécution pour nous frapper a tiré d'autres glaives encore, et entre autres elle a tiré contre nous ce glaive bien autrement acéré et bien autrement pénétrant que celui de la force matérielle, le glaive de la parole. Ce n'était pas assez pour nos persécuteurs d'avoir des bourreaux pour nous tuer matériellement, il leur fallait des rhéteurs pour essayer de nous tuer intellectuellement ; rhéteurs salariés mis au service des tyrans, et quelquefois tyrans eux-mêmes ; et cette seconde persécution, il faut le dire, était encore plus redoutable que la première.

Certes, avoir à se défendre toute seule contre les artifices, les habiletés et tout le génie de l'éloquence, c'est pour toute religion humaine une redoutable épreuve. C'est que, de même que l'homme est la plus grande puissance de la création, la parole est la plus grande puissance de l'homme : on n'y résiste qu'à la condition d'être plus fort que l'humanité. La parole brise tout ce qui n'est pas divin. Mais, lorsque ce formidable instrument de la force intellectuelle se trouve aux mains des potentats ; lorsque ceux qui tiennent ce glaive de la parole sont des satellites des empereurs, et surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes des empereurs ; lorsque ces mains qui portent déjà tant de choses et remuent tant de ressorts, portent encore cette arme puissante de la parole ; lorsqu'ils peuvent faire jouer à la fois tous ces engins et tous ces instruments passifs du despotisme savant qu'on appelle la littérature vendue ; lorsqu'ils peuvent déchaîner en un jour contre l'institution jalousée, comme une meute aboyeuse, toutes les paroles vénales et toutes les éloquences affamées, en un mot, toutes cette valetaille lettrée qui prostitue au service de la tyrannie l'honneur de la pensée : je dis qu'alors, pour l'institution attaquée, le danger est suprême ; et je maintiens qu'il n'y a pas une religion humaine au monde qui soit capable d'y résister dix ans.

Eh bien, messieurs, qu'en pensez-vous, la vie catholique a-t-elle subi cette épreuve ? Comment l'a-t-elle subie ? et comment l'a-t-elle vaincue ? Ah ! si elle l'a subie, ai-je besoin de vous le dire ? Oui, tandis que le fer la frappait, tandis que la force la broyait, partout la parole la blessait et l'éloquence la foudroyait. Jamais contre une institution, ou contre une religion sur la terre, pareilles tempêtes de paroles et pareilles foudres d'éloquence n'avaient éclaté. Pour y résister, il fallait être le diamant de la vérité divine.

Et ce qui fait de cette résistance incomparable un phénomène particulièrement marqué du sceau de Dieu, c'est que tous ces orateurs, tous ces rhéteurs, tous ces sophistes, tous ces philosophes et tous ces littérateurs qui tournaient tous à la fois contre l'Église cette épée mortelle de la parole, étaient les instruments de la tyrannie : c'était la parole officielle et l'éloquence d'État, attendant pour frapper le mot d'ordre des empereurs : et quelquefois il se trouva que c'étaient les empereurs eux-mêmes. Cette éloquence ne se nommait pas seulement Jamblique ou Porphyre, Celse ou Libanius ; elle se nommait quelquefois, selon les temps, Marc-Aurèle et Julien l'apostat. Et encore, n'était-ce pas assez pour la tyrannie de tourner contre nous tous les glaives de sa parole : elle entreprit de supprimer la nôtre. Cette parole qui prenait, pour nous mieux confondre, le prestige de la majesté impériale, cette éloquence essentiellement et quelquefois personnellement césarienne, un jour elle osa essayer de nous condamner au silence ; elle revendiqua pour elle seule le monopole de l'enseignement et de la science, et demanda pour les chrétiens le privilége du mutisme et de l'ignorance. A l'entendre, les chrétiens disciples du Charpentier, continuateurs des apôtres ignorants et illettrés, n'avaient besoin ni de science ni de littérature ; il fallait les chasser des écoles et les proscrire des académies.

Ainsi la tyrannie voulut nous tuer intellectuellement et nous ensevelir dans l'ignorance. Mais la vérité ne se laisse pas tuer si facilement, fut-ce même par l'éloquence d'un empereur, et d'un empereur apostat. Contre la divine cuirasse que l'Église portait à sa poitrine, ce second glaive s'est brisé comme le premier ; et la tyrannie ici encore fut trompée dans ses calculs. Tandis qu'elle avait cru faire de l'ignorance à la vie catholique un sépulcre honteux, tandis qu'elle essayait de condamner la vie au silence de la mort, le monde vit soudain une explosion miraculeuse de la doctrine catholique. La parole sacrée éclata partout avec des accents qui tinrent dans l'étonnement le paganisme lui-même ; et les Ambroise, et les Augustin, et les Grégoire, et les Basile, et les Hilaire, et les Léon firent rayonner la vérité comme on ne l'avait jamais vue rayonner dans les siècles, et retentir l'éloquence humaine comme elle ne retentissait plus dans l'humanité. La tyrannie, armée pour nous vaincre de tous les glaives de la parole, était vaincue elle-même par le glaive de notre parole ; et tous ces coups de foudre de l'éloquence humaine n'avaient servi qu'à faire mieux resplendir la vérité divine.

Vous croyez peut-être, messieurs, que j'ai fini de vous dire notre épreuve de la persécution? Détrompez-vous : il restait à nos tyrans une ressource suprême pour essayer de nous accabler ; il leur restait le glaive de la calomnie ; il leur restait la persécution du mépris. Après les bourreaux et les rhéteurs, il y avait encore les sycophantes. C'était peu d'avoir essayé de nous tuer matériellement par la force et intellectuellement par la parole ; ils ont voulu, par la calomnie, nous tuer morale-

ment : ce n'était pas assez de nous frapper, pas assez de nous nier, ils ont entrepris de nous déshonorer. Nous noyer dans le sang fut la première tentative ; nous ensevelir dans l'ignorance fut la seconde : nous étouffer dans la boue, ce fut la troisième.

Ainsi font toujours plus ou moins les tyrans, de quelque nom qu'ils se nomment : ils ont besoin de déshonorer leurs victimes. C'est ce que nos persécuteurs ont essayé contre nos frères les chrétiens. Pour arriver à les tuer moralement, c'est-à-dire à les avilir devant la multitude, ils ont organisé contre eux ce genre de persécution particulièrement lâche, infâme et cruelle, que j'appelle ici la persécution du mépris. Et depuis ce temps-là, tous ceux qui, après tant d'autres, ont rêvé l'extermination de la race des chrétiens, n'ont jamais manqué de leur enfoncer dans l'âme ce glaive de la persécution morale, mille fois plus mortel que le glaive de la persécution matérielle.

Quelle persécution, grand Dieu ! Livrer à la vie catholique le double assaut du mépris tombant d'en haut et du mépris montant d'en bas : faire avec un art satanique conspirer contre son bonheur le mépris des peuples et le mépris des princes ; en un mot, enfermer cette fille du ciel et de race plus que royale, dans un cercle d'opprobres, la flageller d'insultes, et la couronner, devant le siècle qui applaudit, des mépris du monde entier : voilà l'épreuve qu'a subie avec la persécution de la force la vie catholique encore à son berceau, et qui depuis ne lui a jamais manqué tout à fait. Oui, messieurs, tandis que des préfets serviles et cruels faisaient entrer dans la poitrine de nos frères la pointe de cette épée que tenaient dans leur main, à Rome ou à Nicomédie, des bourreaux couronnés, le despotisme avait partout, pour avilir ses victimes, des calomniateurs officiels plus serviles et plus cruels encore : et tandis qu'une barbarie féroce travaillait à noyer la vie dans le sang, la calomnie encore plus féroce travaillait à l'étouffer dans la boue. Écoutez les sycophantes de la tyrannie romaine acharnée contre l'honneur de notre nom et la gloire de notre race : « disciples d'un condamné à mort, adorateurs d'un crucifié, les chrétiens étaient la personnification de tous les vices et les auteurs de tous les crimes. » Toutes les abominations que peut inventer le génie de la haine pour effrayer l'imagination populaire, étaient attachées au nom des chrétiens. En ce temps-là, nous étions tous voleurs, brigands, assassins, homicides, parricides et infanticides ! Nous buvions dans des crânes humains le sang de nos victimes, et nous mangions dans des festins mystérieux la chair des petits enfants immolés à notre Dieu dans d'effroyables sacrifices. Pour prendre rang parmi nous, il fallait par d'horribles serments s'enchaîner à tous les crimes ; et des rites affreux, qui devaient vouer à l'exécration des peuples la race des chrétiens, c'était toute la religion des disciples du Galiléen !...

Ainsi nous peignait cet art infernal de calomnier qui fut l'art de tous les tyrans persécuteurs : et cette calomnie, c'était les préfets de l'em-

pire, c'était tous les satellites de l'empire, c'était les lois de l'empire et les décrets même des empereurs ; c'était, en un mot, tous les insulteurs aux gages de l'empire, vils courtisans de la puissance, hommes tarés et lâches qui montaient à la fortune et quelquefois à la gloire, pour avoir déshonoré nos frères les chrétiens !

Aussi qu'arrivait-il d'ordinaire ? La multitude, ameutée par des scélérats, rugissait de fureur autour des échafauds où l'on déchirait la chair de nos martyrs ; son fanatisme, attisé par le souffle de toutes les calomnies, les insultait au sein même du supplice. Tandis que le fer torturait leurs membres et broyait leurs os, le mépris venait et leur attachait au front les stigmates de l'opprobre. Et ces héros à qui les bourreaux faisaient une pourpre de leur sang, mourraient en portant sur leur front, comme le divin Martyr, un diadème d'ignominie. Et, veuillez le remarquer, ces tentatives faites pour nous déshonorer, le monde entier les a vues : sous ce rapport encore, l'Orient a conspiré avec l'Occident et le Midi avec le Septentrion ; il y eut, à la lettre, contre la vie catholique, l'épreuve de l'universel opprobre.

Comment ces mépris, tombant de partout sur les catholiques, n'ont-ils pas fait alors à la catholicité une tombe à jamais scellée par l'infamie ? Comment, sous ce glaive du mépris, mille fois plus tranchant que le fer et l'acier, comment sous ces feux croisés de la haine et de la calomnie, bien autrement dévorants que le feu des fournaises et la flamme des bûchers, comment notre vie a-t-elle pu résister ? Comment !... Ah ! c'est qu'il y avait là quelque chose que nulle force humaine ne peut atteindre : avec la puissance de vivre, même sous le glaive qui fait mourir, il y avait la puissance encore plus étonnante de s'illustrer même sous le stigmate qui déshonore : il y avait cette force vraiment surhumaine, qui se redresse glorieuse et fière du sein même de l'opprobre et sous le coup des mépris commande les respects. Ces réprouvés de l'opinion publique et ces martyrs des mépris populaires, se révélaient, bon gré mal gré, comme les types les plus achevés de la force et de la grandeur morale ; et un jour, éblouis par l'éclat d'une vertu qu'ils ne connaissaient pas et dont le mystère les tenait dans la stupéfaction, les bourreaux vaincus tombaient aux pieds de leurs victimes et saluaient dans nos frères si harcelés de calomnies et si rassasiés d'opprobres, le miracle de la grandeur humaine triomphant par une divine énergie de la persécution de l'outrage et du mépris !

Telle est la destinée de notre vie dans la persécution, sous quelque forme qu'elle nous atteigne et de quelque glaive qu'elle se serve pour essayer de nous tuer. Elle veut nous tuer par la force et nous noyer dans notre propre sang ; et comme le chêne, notre vie se fortifie sous le fer et grandit par le massacre. Elle veut nous tuer par la parole et nous ensevelir dans l'ignorance, et notre doctrine brille dans une lumière et retentit avec un éclat qu'on ne lui connaissait pas. Elle veut enfin nous

tuer par le mépris et nous plonger dans la fange, et voici que tout à coup, en face de ses calomniateurs, notre vie se couvre dans sa propre majesté et resplendit dans sa gloire.

Après cela nous pouvons dire à tous nos persécuteurs passés, présents et futurs : *Congregamini et vincimini*. La persécution ne nous a pas tués : elle ne nous tuera jamais : essayez de nous vaincre, vous serez vaincus vous-mêmes. Notre courage a vaincu vos bourreaux : notre parole a vaincu vos rhéteurs ; notre vertu a vaincu vos sycophantes ; la vie de Dieu a vaincu la force de l'homme.

II. — Mais, messieurs, je le sais, à cette manifestation du divin qui éclate dans le phénomène de cette triple persécution, des hommes ont une réponse toute prête. Ils disent : « c'est le propre de la persécution d'exalter les courages, de populariser les doctrines et d'aviver l'ardeur des religions. Cette triple persécution ne devait donc avoir d'autre effet que de surexciter dans les chrétiens le fanatisme religieux, et de produire à la fois dans nos martyrs l'enthousiasme devant la mort, la passion de l'opprobre et l'opiniâtreté dans la doctrine. » Ainsi nos adversaires aujourd'hui, bien loin de comprendre comme nous cette épreuve de la persécution, la retournent contre nous. A les entendre, nos persécutions ne prouvent rien ; au lieu de nous nuire, elles nous servaient, et au lieu de nous tuer, elles nous faisaient vivre.

Grands hommes ! vous l'entendez ainsi ? Certes la folie est grande, à comprendre de cette manière le résultat de la persécution ; et l'absurde y touche à l'extravagance. Mais vous le voulez ; la persécution nous a fait vivre : soit ; mais alors la protection nous fera mourir. La protection, c'est-à-dire cet état où les puissants de la terre étendent sur l'Église leur bouclier pour la défendre, au lieu de tirer contre elle leur glaive pour la frapper, la protection ainsi conçue, devra naturellement produire un effet diamétralement opposé à celui de la persécution. Eh bien, la vie de l'Église passera par cette autre épreuve ; et si elle y résiste, j'affirme que sa force divine y éclatera autant et peut-être plus encore que dans la persécution.

Dieu ayant un jour changé tout à coup en un chemin triomphal la route sanglante où elle luttait depuis trois siècles, l'Église se trouva portée au sommet des choses par le souffle de l'événement ; et elle fut conduite par la main de la Providence jusqu'au trône où les Césars l'invitaient à s'asseoir avec eux. On pouvait prévoir dès lors que des rapports nouveaux s'établiraient entre l'Église et l'Empire. Pourquoi l'Église eut-elle systématiquement repoussé la main que lui tendaient les Césars marqués au front du signe de Jésus-Christ ? Et pourquoi les Césars eux-mêmes auraient-ils dédaigné le concours de cette puissance morale qui déjà avait transformé le monde ? Pourquoi, enfin, ces deux puissances n'auraient-elles pu s'unir, pour conduire ensemble et harmonieusement l'hu-

manité à ses destinées de la terre et à ses destinées du ciel ? Je ne suis pas de ceux qui estiment que, pour l'Église, faire alliance avec les princes de la terre, c'était unir à Satan l'épouse de Jésus-Christ. Pour nous du reste, sur ce point, son action est un enseignement ; en fait, l'Église a décidé ici la question de légitime alliance ; car cette alliance elle l'a acceptée, non comme un besoin pour elle-même, mais comme un secours pour l'humanité ; elle a donné à cette alliance, dans des actes demeurés célèbres et par des exemples demeurés illustres, la consécration de sa parole et de son autorité ; et nous n'avons pas le droit de lui demander de renier son passé.

Mais en acceptant cette alliance, l'Église acceptait une redoutable épreuve : elle y rencontrait trois tentations qui n'en font qu'une, et auxquelles une vie purement humaine n'eût certainement pu résister longtemps.

Et d'abord l'Église, sous la protection des princes de la terre, rencontrait la tentation la plus antipathique à la noblesse de sa vie et à l'illustration de son origine, la tentation de la servitude.

Lorsque Constantin éleva l'Église avec lui-même au sommet de l'Empire et étendit sur elle le manteau magnifique de sa protection impériale, rien ne démontre qu'il ne fut pas sincère et qu'il n'y eût dans ces publiques faveurs que d'égoïstes calculs. Mais, ne l'oubliez pas ; même après l'onction du baptême et la régénération par la grâce, les empereurs devenus chrétiens ne cessaient pas de demeurer des hommes. La protection des princes ne devait pas être longtemps et toujours désintéressée. En étendant sur l'Église, pour l'honorer aux yeux des peuples, le prestige de leur grandeur royale, consulaire ou impériale, ils entendaient bien que l'Église payerait le bienfait de leur protection par quelque sacrifice de son indépendance. Ils sentaient qu'il se remuait dans son sein une force incomparable pour soumettre les instincts de révolte au joug d'une légitime autorité, et ils trouvaient bon de s'en servir pour le gouvernement du monde alors tout entier dans leurs mains. Mais, en même temps, ils espéraient que cette Église, à l'ombre de leur sceptre, serait trop heureuse de sentir sur elle une main qui la défendait toujours, fut-ce même en l'asservissant quelquefois. C'est le naturel penchant des puissances de la terre ; et l'on devait même s'attendre qu'un jour des hommes viendraient qui lui demanderaient positivement la servitude.

Et, en effet, ces hommes sont venus, et je n'ai pas besoin de vous rappeler ici ni leurs noms, ni leurs actes ; ils sont venus plus ou moins dans tous les siècles, mais spécialement dans les siècles où l'Église a paru recevoir des princes une plus publique protection : et devant cette opiniâtre et formidable tentative des puissants, pour nous asservir par la protection et nous enchaîner par le bienfait, je dis que si l'Église n'avait porté dans son sein avec la divinité de sa vie le sens d'une force invincible contre tout asservissement, cette tentation l'aurait trouvée faible ;

et il y a longtemps que les siècles de sa durée ne seraient plus que les siècles de sa servitude. Pourquoi? Messieurs, vous demandez pourquoi? Ah! c'est que pour les institutions et les religions humaines, ainsi que pour les hommes eux-mêmes, le premier besoin, c'est de vivre. L'homme qui n'a plus le nécessaire donne sa liberté, rien que pour vivre ; l'impuissance de subsister par lui-même le condamne à la nécessité de subsister par un autre, et l'horreur de la mort lui fait accepter l'esclavage de la vie. C'est dans l'histoire l'origine de beaucoup de servitudes ; s'il en est d'autres, celle-ci est la première. Ainsi en est-il à peu près de toute religion purement humaine : ne sentant pas la vie lui venir de son propre fond, il lui faut pour subsister une autre force que sa force, et plutôt que de mourir, elle aussi, elle se fait esclave ; car quand on vit de la force d'un autre, on est esclave de la force qui fait vivre.

Cette nécessité est tellement invincible, que l'histoire du passé et l'histoire du présent témoignent avec un même éclat qu'il n'y a pas une seule religion, ni une seule secte, même chrétienne, qui ait pu échapper à la fatalité de la servitude et garder dans sa plénitude ce suprême honneur de la vie que Dieu réserve à la religion divine, l'honneur de la liberté. Les plus fameuses et les plus fières hérésies ont donné partout ce spectacle à la terre. L'arianisme naissait à peine que déjà il cherchait un abri sous le trône de Constance. Et l'humanité, qui avait eu la révélation de la liberté catholique, voyait cette chose deux fois honteuse : des évêques devenus esclaves en devenant hérétiques, mendiant pour eux les faveurs et pour leurs frères les persécutions impériales, et venant au milieu des cours humilier la gloire de la mître épiscopale dans l'opprobre du servilisme le plus avilissant !

Ainsi ont fait tous les sectaires opiniâtres. Tous ces indépendants qui s'estimaient trop fiers pour s'abaisser devant l'autorité divine, n'eurent jamais rien de plus pressé que de s'agenouiller devant l'autorité humaine et d'abdiquer aux pieds de cette idole la dignité de leur indépendance. Il ne leur était pas donné de changer le cours naturel des choses, qui ne nous arrache jamais à Dieu et à la vérité que pour nous faire esclaves de l'erreur et de l'homme. Et cette histoire du passé, c'est encore l'histoire du présent. Ce qui a fait naître tous les schismes, ce qui a fait naître toutes les hérésies, c'est ce qui les soutient et leur donne les moyens de vivre. Le bras de chair les a fondés, le bras de chair les défend, mais il ne les défend qu'en les asservissant. J'aime peu, dans les discours, mettre en scène les choses, les personnes et les institutions vivantes ; mais je ne puis ne pas vous dire : Regardez sous vos yeux toutes les religions encore debout : hors de l'Église catholique, montrez-m'en une seule qui n'ait pas fait hier et qui ne fasse pas encore aujourd'hui le sacrifice de son indépendance!... Non, je vous dis, qu'il n'y en a pas une!... C'est que toute religion qui ne porte pas Dieu en elle, a besoin d'un homme, ou des hommes : il lui faut un roi, un consul, un empereur ; il lui faut, pour

vivre, une puissance quelconque. Il n'y a qu'une religion qui n'en a pas besoin, c'est la nôtre ; c'est que notre religion porte Dieu ; notre religion est la vérité ; et selon le mot d'un homme illustre (1) : *la vérité n'a pas d'empereur.*

Aussi, messieurs, devant toutes ces abdications de la vie et de la liberté propre, faites par tant de religions serviles, quand l'Église a-t-elle donné l'exemple d'une servitude réellement acceptée? Jamais !... Quand le monde l'a-t-il vue baiser la main d'un despote pour en obtenir la faculté de vivre? Jamais vous dis-je. Ah ! lorsque le bras de chair pesant sur elle a prétendu la mettre, sous des chaînes brillantes, au service des ambitions humaines, l'histoire dit ce qu'elle a toujours senti et ce qu'elle a toujours fait. Elle a senti sa vie du ciel tressaillir dans son sein, et secouant ses mains, elle a dit : « Je ne serai pas esclave. Fille du ciel, je « ne puis demander de vivre à un puissant de la terre ; née pour tous « les siècles, je ne puis m'enchaîner à un trône qui s'écroulera demain. « Quand les puissants s'en vont, moi je demeure; je demeure ce que « Dieu m'a faite, libre à jamais de toute servitude de l'homme. »

Ainsi l'Église a vaincu la première tentation que lui créait la protection des rois, la tentation de la servitude. Mais tout à côté de cette tentation, le régime protecteur lui en amenait une autre diamétralement opposée, mais non moins dangereuse, la tentation du despotisme ou de l'abus de la puissance.

Quand on n'est pas divin, on ne devient pas puissant et maître sans un grand danger. La fascination de la puissance donne le vertige aux têtes humaines et la fait, par un naturel penchant, tourner à la tyrannie. S'il est difficile à l'homme qui n'a plus rien et qui ne peut plus rien de résister à la tentation de la servitude, il est encore plus difficile, quand il a tout et qu'il peut tout, de résister à la tentation du despotisme. Et ce n'est pas une médiocre preuve de la divinité de l'Église que la plus grande puissance qui ait jamais été vue sur la terre lui soit venue, et que jamais cette puissance n'ait pu la faire pencher vers le despotisme ; et vous ne savez ce qu'il faut le plus admirer ici, ou la manière dont Dieu a fait la souveraineté à son Église, ou la manière dont l'Église a exercé la souveraineté.

Ce qui est prodigieux d'abord dans la manière dont l'Église est venue à la puissance, c'est qu'elle y est venue sans y avoir aspiré. Cette puissance a eu, comme les grands arbres de la forêt, sa croissance spontanée; Dieu en avait jeté la semence dans les nations et jusque dans les ruines du passé ; et cette puissance un jour en est sortie comme une plante sort de sa terre natale. En échappant, grâce à sa propre vitalité, aux asservissements du dehors par son énergie intérieure, l'Église se créait lentement et sans y songer le plus grand pouvoir moral qu'on ait jamais

(1) Joseph de Maistre.

vu sur la terre. Bientôt, tout ce qui en ces temps assaillis par tous les despotismes voulait demeurer libre, se sentit attiré vers elle par l'attraction de sa propre liberté. Fatigués du choc des ambitions qui se heurtaient alors en les écrasant de leurs conflits, effrayés au bruit de tant de catastrophes qui ébranlaient la terre sous leurs pieds, et témoins de la triste et longue agonie de l'empire romain impuissant désormais à les protéger, les peuples du moyen âge, qui avaient comme tous les peuples l'instinct de leur conservation, comprirent que la force vraiment protectrice de leurs libertés se réfugiait de plus en plus dans l'Église et particulièrement dans la Papauté.

Aussi, bientôt avait-on vu les peuples venir d'eux-mêmes avec leurs chefs chercher un abri social sous le seul bouclier qui pût alors les couvrir ; on les vit même sans y être forcés mettre sur leur tête, en signe de dépendance, la main de ces vieillards assis sur des ruines, sans autres ressources pour se défendre que la force de leur parole et de leur bénédiction ; et la Papauté put voir les rois, mettant eux-mêmes à ses pieds souverains leur sceptre et leur diadème, recevoir leur couronne de cette main qui ne portait pas même une épée. Et c'est ainsi, messieurs, que la Papauté, et avec elle l'Église entière, se trouva portée par l'instinct conservateur des nations sur le trône de tout le monde civilisé. C'était régner par la force des choses, qui est l'action de Dieu dans l'humanité. Ceux qui ont vu à cette incomparable puissance une autre origine que cette formation si divinement spontanée, peuvent se vanter d'avoir vu l'imaginaire ; ceux-là surtout qui ne voient dans cette souveraineté sans égale que le résultat heureux des ambitions pontificales, sont des enfants qui prennent la fable pour l'histoire et qui se créent des fantômes pour le plaisir de s'en effrayer.

Quoiqu'il en soit de la formation de cette puissance, ce qu'il importe ici surtout de remarquer, c'est la force miraculeuse avec laquelle l'Église a triomphé de la tentation que lui apportait cette souveraineté que le temps et Dieu lui avaient faite ensemble. Si l'Église catholique alors n'avait vécu que de la vie purement humaine, ah ! je sais bien ce qui lui serait arrivé. Du haut de ce trône le plus illustre qui apparaisse dans l'histoire, elle aurait fait le rêve de toutes les grandes puissances, le rêve de la domination universelle ; elle aurait essayé, pour s'élever encore plus haut, de la domination despotique ; et elle aussi serait tombée par l'abus de la puissance.

Eh bien ! qu'a fait alors l'Église, maîtresse du monde ? Elle a fait ces trois choses prodigieuses que je ne puis ici qu'indiquer. Par l'ascendant de sa force morale, elle a contenu le torrent de toutes les barbaries qui envahissaient l'Europe et protégé les peuples chrétiens abrités sous son égide. Elle a défendu, partout et toujours, les faibles contre les forts en enchaînant toutes les brutales ambitions qui menaçaient de dévorer la liberté des peuples. Et ce qui est encore plus prodigieux, elle a contenu

en elle-même, ou plutôt elle n'a pas même senti passer dans son sein ces instincts despotiques qui poussent ceux qui peuvent tout à l'abus de la puissance. Voyant vingt couronnes dans sa main, l'idée ne lui vint même pas d'en essayer une seule sur sa tête. C'est qu'une vie divine est toujours elle-même; ni la persécution ne l'abat, ni la puissance ne l'exalte ; et sur un trône, comme sur un échafaud, elle dit avec le même calme et le même sourire : « *Emmanuel*, Dieu est avec moi ; je suis la vie de Dieu dans l'humanité. »

Est-ce tout, messieurs ? avons-nous dit toutes les tentations que les protections royales ou impériales apportaient à la vie catholiqne ? Non ; en voici une troisième que je me garderai d'autant plus de dissimuler, qu'elle a fait éclater davantage la divinité de cette vie, la tentation de l'opulence.

Comme l'Église libre était devenue puissante, il advint qu'un jour l'Église puissante se trouva être riche. L'ascendant de sa liberté l'avait portée à la souveraineté, et la souveraineté, en lui venant, lui avait apporté avec elle-même quelque chose de cette opulence qui environne la majesté des rois. La puissance, en un mot, lui avait amené la richesse, et la richesse de son côté lui amenait la plus délicate de toutes les tentations pour la religion du Crucifié et l'Héritière du Calvaire, la tentation de la mollesse et de la corruption.

Le fleuve de la richesse apporte aux religions, comme aux sociétés humaines, les germes de toutes les corruptions et de toutes les décadences. Vous pouvez constater en parcourant l'histoire que partout les décadences et les chutes de peuples ont pour précurseur le règne brillant, mais court, de la richesse et du plaisir ; et ce qui est vrai d'une nation est vrai des institutions et des religions. Prenez l'institution la plus fortement constituée ; que dis-je, prenez la religion humaine en apparence la plus fermement assise, et condamnez-la à être riche : cette institution et cette religion n'ont plus besoin qu'on les attaque ; elles mourront d'elles-mêmes, car elles ont le virus de la dissolution, elles ont le germe de la corruption ; et la corruption, c'est la mort. O vous qui avez le malheur de haïr l'Église, d'en appeler la ruine et d'en rêver l'extermination, vous parlez de notre richesse et vous feignez d'en avoir peur ! Ah ! redoutez plutôt notre pauvreté ; bien loin de craindre la richesse pour l'Église, vous devriez plutôt la lui souhaiter, car la grande et redoutable épreuve de l'Église, au point de vue où nous sommes, ce n'est pas d'être pauvre, c'est d'être riche ; sa richesse c'est son danger.

Et cependant, c'est l'histoire qui l'atteste, l'Église catholique a été riche. Que cette parole ne vous soit pas un scandale. Car la richesse lui est venue comme lui était venue la puissance, c'est-à-dire toute seule et d'elle-même ; tous les courants de l'humanité chrétienne la lui avaient apportée, aussi spontanément que les fleuves, en suivant leur pente, portent leurs eaux à la mer. Les princes et les peuples la comblaient à

l'envi ; et il se trouva que sans l'avoir cherché, l'Église avait fait ce qu'on nommerait humainement une fortune brillante. Oui, mais cette brillante fortune lui devenait un immense péril ; et si la vie catholique n'eût porté en elle-même une force invulnérable, l'éclat de cette fortune n'eût été surpassé que par l'éclat de sa ruine : sa richesse eût été sa corruption, et sa corruption la préparation de la mort.

Aussi, messieurs, je le proclame tout haut, moi fils de la catholicité, disciple de la religion du Calvaire, lorsque je regarde ma Mère devenue opulente, et portée par les peuples eux-mêmes sur le char de sa prospérité terrestre, je l'avoue, j'ai sous mes yeux un spectacle qui me fait trembler. Je vois d'ici la richesse, cette meurtrière des nations, devenant, au sein même de nos sanctuaires, le rendez-vous des cupidités humaines et des terrestres ambitions ; et la volupté elle-même semble un moment outrager la virginité de sa vie. Des jours se lèvent, où je ne sais pas quel nuage paraît envelopper le front de l'Église ma Mère ; un âge vient où l'on dirait que la souillure du siècle s'attache à cette épouse que Jésus-Christ a faite et que saint Paul proclame une épouse immaculée : et son vêtement apparaît couvert de la poussière du monde et de la boue de la terre. Et en effet, cette boue et cette poussière avaient touché son vêtement, c'est-à-dire le côté humain et l'enveloppe extérieure de sa vie.

Mais ne craignez pas : rien, ni la poussière du siècle, ni la souillure des passions, ni la rouille du temps n'aura la puissance d'atteindre jusqu'au principe de sa vie ; elles ne toucheront ni à ses entrailles, ni à son cœur, ni à son âme ; et elles ne pourront rien pour corrompre son incorruptible vie. Cette vie sera toujours là, toujours pure et toujours inaltérable. Au jour qu'il a marqué dans son histoire, Dieu lui dit par le bruit de l'événement ou par un souffle qui passe en la soulevant de terre : « Fille du ciel, secoue ta robe. » Et l'Église alors se regarde couverte de la poussière tombée sur elle par tous les chemins du monde : elle la secoue, en effet, cette robe trempée dans le sang de l'agneau : et la boue s'en va, et la poussière se détache. Le nuage qui l'enveloppait se déchire sous un éclair de Dieu : et l'Église reparaît aux regards de ses enfants, rayonnante et pure comme aux plus brillants de ses jours. Elle laisse voir sur son front purifié l'éclat de sa beauté virginale : et montrant avec une divine fierté cette vie si miraculeusement échappée au péril des prospérités mondaines, pure de ces souillures que la richesse et la corruption attachent à tout ce qu'elles touchent, elle dit : « *Emmanuel*, « Dieu est avec moi : la richesse qui corrompt tout, ne m'a pas corrom- « pue moi-même ; et l'éclat de ma prospérité, n'a rien pu pour entamer « l'intégrité de ma vie. »

Ainsi la vie catholique a résisté aux tentations de la protection comme elle a résisté aux épreuves de la persécution. Pourra-t-elle aussi résister aux épreuves de la neutralité : c'est ce qui nous reste à rechercher, pour achever de compléter le témoignage de son invincible force.

III. — La vie de l'Église ayant soutenu à travers les siècles la double épreuve contradictoire de la persécution et de la protection, et étant sortie du creuset de cette double épreuve, vivante, belle et forte comme en ses premiers jours, on se demande ce qui pourra la faire mourir? Peut-être l'absence de l'une et de l'autre?... Des hommes, en effet, l'ont espéré; et ils ont fait entendre, à peu près en ces termes, le cri de leur espérance. Ils ont dit : « Le catholicisme dans sa première phase a vécu par la persécution; et depuis qu'il a cessé de se raviver par ce feu qui doublait son ardeur, comment s'est-il soutenu? par le bras des puissants de la terre, par la protection des rois ou des empereurs. Ainsi ces deux causes, ont conspiré à la perpétuité de sa vie. Mais, qu'il n'y ait plus ni de glaive pour persécuter, ni de bouclier pour protéger; qu'il n'y ait plus pour l'Église ni lois de proscription, ni loi de privilége; que les puissants se retirent dans une neutralité impartiale; qu'ils laissent l'Église marcher toute seule dans l'ardente atmosphère de nos libertés modernes; que l'épée des persécuteurs dorme dans son fourreau; mais en même temps, que le bras de chair des protecteurs se retire, et bientôt, vous allez voir! »

Soit; il faut vous satisfaire : que Dieu et les hommes le permettent : que l'Église soit libre, dans le vrai sens de ce mot, et nous allons voir. Et qu'est-ce, pensez-vous que nous verrons? Nous verrons des manifestations nouvelles de la force divine de l'Église; nous verrons mieux que jamais, que l'Église catholique vit de sa propre vie : et cette épreuve de la neutralité ou de la liberté, sera la plus éclatante attestation de sa divinité.

Ici, messieurs, tout d'abord se présentent deux questions. Est-il vrai que cette liberté soit tout l'avenir du monde nouveau? N'y aura-t-il pas toujours, vis-à-vis de l'Église, tantôt un peu de persécution et tantôt un peu de protection? Toutes les sociétés en fait, marchent-elles aujourd'hui et marcheront-elles toujours vers cet état de neutralité complète, qui laissera passer l'Église comme une libre voyageuse à travers les larges routes de l'indépendance et de la liberté? Et dans cette hypothèse, que pense l'Église au point de vue du droit, de cet avenir que tant de voix lui prophétisent? Quel est sur ce point la vraie formule de sa pensée? Quelle est la limite que pose ici le dogme inflexible aux libres explorations du génie politique?

Telle est d'un côté la question de fait, et de l'autre la question de doctrine qui se posent devant nous. Je vous demande ici, messieurs, le privilége de la réserve : il ne m'appartient de répondre ni à l'une ni à l'autre d'une manière absolue; je n'ai pas mission pour trancher ces points délicats; et je n'ai ni de prophétie à faire ni de définition à donner.

Quant à la première question, libre à chacun, selon la clarté de ses intuitions et la sûreté de ses pressentiments, de faire entendre ici les vaticinations du philosophe et de l'homme d'État. J'avoue, pour mon

compte, n'avoir sur ce point nulle vision certaine. Les gouvernements de l'avenir donneront-ils partout la liberté en général et à l'Église en particulier? Plus d'un signe du temps m'autorise à en douter, et en toute sincérité, j'en doute. Si les gouvernements ne redeviennent catholiques, je crains, je l'avoue, qu'ils ne trompent tous, un jour, plus ou moins, toutes nos espérances de liberté... J'aperçois, partout et dans l'Europe particulièrement, un symptôme qui m'effraye pour la liberté des nations et surtout pour la liberté de l'Église. La centralisation, malgré quelques points d'arrêts ou quelques semblants de retour, grandit, grandit toujours; son réseau va s'étendant et enlaçant de plus en plus dans les entraves administratives les libres mouvements de la vie. Si cette tendance continue de se développer, un jour peut-être, les peuples qui croyaient nager prospères et joyeux dans les eaux profondes de la liberté, se sentiront pris comme dans un immense filet, et ils se réveilleront en s'écriant : « Où sont nos libertés? » Ce n'est pas une prophétie que je fais, c'est une crainte que j'exprime. Ce que feront, par rapport à l'Église, les gouvernements de l'avenir et les sociétés futures, je professe ne pas le savoir. Les sociétés sont comme les hommes, elles sont libres; elles feront ce qu'elles voudront. La part de liberté quelles nous feront, je l'ignore; et j'estime que personne au monde n'est en mesure de le savoir. Et volontiers je dirai ici avec un grand évêque (1) : « S'il ne faut pas trop inconsidérément accu-
« ser le passé, il ne faut pas trop légèrement préjuger l'avenir. »

Quant à la question de doctrine et de droit, ce n'est ni le lieu ni le moment de l'approfondir: je l'estime d'ailleurs superflu. Ne nous en inquiétons pas; sur ce point comme sur tout le reste, nous avons notre oracle. Si un jour des doutes sérieux surgissaient dans nos esprits sur la manière de concilier ici l'idée avec le fait, le dogme avec la pratique, et pour redire un mot célèbre, la thèse avec l'hypothèse; si sur ces points délicats, et qu'il est peut-être plus sage de laisser voilés de quelques ombres, si quelque jour, des divergences profondes menaçaient de briser le faisceau de notre douce et féconde unité : ah! messieurs, pour rallier toutes les intelligences sous le même drapeau de la vérité, je sais bien ce que nous ferions : flottant une heure peut-être sur la vague mobile des opinions, tous nous chercherions du regard notre étoile polaire; nous regarderions du côté de Rome: Rome ferait un signe, Rome dirait un mot; et la cause serait finie, et l'unité serait sauve.

Mais enfin, quoiqu'il en soit ici et de la question de fait et de la formule doctrinale, si cet état de liberté prophétisé par de nobles esprits est vraiment notre avenir, je dis que cet avenir, loin de nous jeter dans l'épouvante, doit susciter nos espérances. Tout espérer et ne rien craindre, voilà notre attitude devant l'ère nouvelle de liberté qu'on nous annonce et qu'on nous promet toujours.

(1) Mgr de Poitiers.

Ah ! pour moi, je l'avoue, lorsque je vois l'Église obligée de vivre, ici sous un gouvernement schismatique, là sous un gouvernement hérétique, ailleurs sous un gouvernement sceptique ; et lorsque témoin des opinions, des systèmes, des philosophies qui divisent, fractionnent, subdivisent et semblent vouloir pulvériser le monde nouveau, j'entends dire que l'Église catholique n'a plus rien à attendre des gouvernements de l'avenir que l'égide du droit commun et le laisser-passer de la liberté pour tous, en vérité, je vous le dis, j'espère ; et bien loin de redouter pour mon immortelle Mère, cette troisième épreuve, j'en attends devant le ciel et la terre la plus magnifique attestation de sa divinité.

Pourquoi, messieurs? Parce que laissée à elle-même, sans un glaive pour la frapper et sans un bouclier pour la couvrir, il deviendra plus manifeste que sa vie sort de ses propres entrailles, que ses œuvres sortent de sa propre vie et que ses conquêtes sont filles de ses propres œuvres. Alors il sera de mieux en mieux démontré que l'Église catholique est dans le monde la religion sans pareille, la religion qui vit, la religion qui marche, la religion qui combat et triomphe toute seule, la religion qui vient de Dieu, qui est Dieu même dans l'humanité, et faisant de toute manière éclater dans le grand air de la liberté les manifestations spontanées de sa divine énergie.

En effet, dans ces routes nouvelles où elle marchera toute seule au soleil de la liberté, l'Église rencontrera aussi trois épreuves qui manifesteront trois fois la divinité de sa vie. Elle sentira tomber tout à la fois sur elle, et le rayonnement de toutes les sciences, et le feu de toutes les passions, et le choc de toutes les révolutions ; et pour se défendre contre ces trois choses, qui plus ou moins viendront l'atteindre toujours dans sa libre atmosphère, elle sera seule ; et seule aussi, elle fera mieux éclater ce triple miracle de sa vie : le libre rayonnement de la science manifestera toute sa puissance de vie et de force intellectuelle ; le feu continu des passions manifestera toute sa puissance de vie et de force morale ; et le choc perpétuellement renouvelé des révolutions manifestera de siècle en siècle sa puissance de vie et de conservation sociale.

L'épreuve de la discussion et de la science, ah ! messieurs, elle est faite déjà, en grande partie du moins. L'Église n'a jamais cessé un jour d'en subir les atteintes ; mais on peut dire que Dieu en avait réservé pour ces derniers temps la décisive épreuve, et qu'il en réserve pour l'avenir une épreuve plus éclatante encore. Un génie du premier ordre a dit : « Aucune religion, excepté une, ne peut soutenir l'épreuve de la « science : la science est comme l'acide, qui dissout tous les métaux « excepté l'or. » Nos ennemis eux-mêmes avaient bien deviné que si la vie catholique ne se composait que d'éléments humains, le progrès de la science allait la pulvériser : et c'est le seul point où le génie scientifique n'a pas trompé le coup d'œil des savants. Il avait compris, comme de Maistre,

que si la vie de l'Église n'était pas divine, elle serait dissoute par la science humaine; et c'est ce qui lui avait donné l'espoir d'en finir avec le christianisme et l'Église.

Rappelez-vous, messieurs, cette conspiration à nulle autre pareille, qui fit entendre au dernier siècle ce mot d'ordre infernal retentissant dans toute l'Europe : « *Écrasez, écrasez l'infâme.* » Qui pensez-vous que convoquait ce cri fameux? Était-ce des soldats? des bourreaux? Non! c'était des savants. A ce cri, tous les hommes qui, en ce temps-là, avaient voué leur science au génie de l'erreur et leur cœur au génie du mal, s'étaient assemblés portant d'une main le flambeau de la science et de l'autre le glaive de la discussion : poëtes, littérateurs, historiens, philosophes, géomètres, physiciens, naturalistes, astronomes et géologues, tous se sont devinés de tous les bouts du monde intellectuel, littéraire et scientifique ; et tous se sont donné, sur le champ de bataille de la philosophie et de la science, le rendez-vous des haines conjurées contre l'Église. Ils s'étaient dit, sûrs de leur victoire : « Allons, réunissons tous nos efforts ; de tant de lumières éparses, formons un immense foyer : que ce foyer pénétrant rayonne de tous côtés sur le catholicisme : la vieille religion va se dissoudre, et de ses restes purifiés et rajeunis nous formerons pour l'avenir la nouvelle religion des intelligences affranchies. »

Et tous ont obéi au mot d'ordre; tous se sont mis à l'œuvre ; tous ont demandé, qui à la philosophie, qui à l'histoire, qui à la physique, qui à l'astronomie, qui à la physiologie, qui à la géologie, un démenti contre la vérité, une prophétie contre la vie et une malédiction contre l'Église.

Eh bien, sous ce rayonnement de toutes les lumières unies et condensées par la science, qu'est devenue la vie catholique? Vous le demandez? A ce grand foyer de la science, allumé pour la dissoudre et la pulvériser, elle a résisté ; son éclat un peu voilé peut-être par la rouille du temps, a resplendi plus pur; et, depuis, les savants téméraires qui avaient osé soumettre la vie divine à l'épreuve de leur science humaine, ont vu leurs philosophies et leurs systèmes absurdes jetés pêle-mêle dans cette fournaise allumée par eux-mêmes pour consumer la vérité et la vie de Dieu : et l'histoire n'en a recueilli qu'un peu de cette poussière de doctrine, que le vent emporte comme toute autre poussière!

On avait voulu voir, on a vu ; on a vu toutes les sciences appelées par la libre pensée, pour insulter et pour maudire, se mettre tout à coup, comme Balaam, à glorifier et à bénir. On a vu l'histoire jeter de plus en plus la lumière dans les origines chrétiennes ; on a vu la géologie raconter la création de Moïse ; on a vu la chronologie confirmer nos âges bibliques ; on a vu la linguistique, la physiologie et l'ethnographie attester avec nous l'unité de notre race et la fraternité de notre sang!... Et ce que nous avons déjà vu, c'est ce que nous verrons de plus en plus. Sous le coup de la libre discussion et sous le libre rayonnement de la science,

on verra la vie catholique sortir plus brillante et plus forte du creuset scientifique où périssent les religions humaines, et dire à ses enfants effrayés de la science impie : « N'ayez pas peur de la discussion : n'ayez pas peur de la science ; la discussion m'affermit et la science me démontre ; car je suis la vérité : *Ego sum veritas.* » Les nouvelles tentatives de la science contemporaine ne nous inquiètent pas. Au bout de la science, si c'est vraiment la science, nous savons ce qu'il y aura ; il y aura une lumière nouvelle pour éclairer notre dogme ; et comme les corps se découvrent avec plus d'éclat dans la lumière électrique, ainsi, grâce aux progrès de toutes les sciences, le caractère divin de notre vie resplendira de plus en plus dans la lumière scientifique

Et comme l'épreuve des sciences fera mieux resplendir toute sa vérité, l'épreuve des passions fera mieux briller toute sa sainteté. L'épreuve des passions : ah ! notre vie militante depuis dix-huit siècles l'a connue toujours. Partout en face de l'Église, les passions ont frémi : c'est la nécessité du bien d'exciter les frémissements du mal. Mais on doit bien s'attendre que les passions humaines, en voyant cette fille du ciel marcher à côté d'elles dans les mêmes chemins, seule, faible et désarmée, sans autre défense que sa propre énergie, auront contre elle des audaces inouïes, et si je puis le dire, des insolences réservées. Les passions sont toujours les mêmes : elles sont lâches. Quand elles voient derrière une religion la main d'un potentat ou la pointe d'un glaive, elles se taisent, pareilles à ces chiens hardis qui se retirent en grondant sous la menace du maître. Mais quand elle se présente seule et désarmée, couverte seulement de cette commune sauvegarde qui ne protége que contre les violences matérielles, alors nul ne peut dire les clameurs, les calomnies, les insultes, les menaces, les frémissements et quelquefois les hurlements que les passions font entendre autour de cette Église qu'aucun bouclier ne couvre et qu'aucun glaive ne défend. Ce feu universel et permanent des passions humaines, fait à l'Église l'atmosphère si brûlante et la route si âpre, que toute religion humaine doit y périr bientôt.

Mais, messieurs, non-seulement la vie de l'Église n'y périra pas, j'affirme qu'elle y donnera, de sa sainteté divine, des manifestations nouvelles. Le règne de la liberté fera le grand discernement ; il tranchera, d'une manière définitive, le parti du bien et le parti du mal. Par la seule puissance de son attraction, l'Église attirera autour d'elle l'aristocratie des âmes et l'élite de l'humanité ; et par là elle dira au monde : « J'attire tout ce qui est bon, tout ce qui est bon m'attire ; donc je suis le bien, je suis la sainteté de Dieu dans l'humanité. »

L'état de protection offusque plus ou moins, dans la vie de l'Église, l'éclat de cette manifestation. Quand la religion a pour appui officiel des princes de la terre, et surtout des princes corrompus, alors, facilement, les méchants viennent à la religion, pour venir à la faveur : ils espèrent, en se montrant religieux, recueillir une part des bienfaits que le souverain

laisse tomber sur la religion elle-même. La piété devient une forme de leur adulation; et, pour mieux courtiser le prince, ils font semblant d'adorer son Dieu. Alors vous distinguez à peine, par la valeur morale, ceux qui ont de la religion de ceux qui n'en ont pas. Alors il est difficile de dire : « Voici les hommes de bien, voici les vertueux, voici les saints. » L'Église elle-même semble plus ou moins complice des corruptions de tous ces dévots équivoques et de tous ces adorateurs parasites, qu'attire vers la religion protégée la curée des faveurs. Mais qu'un jour la religion soit sans prince, sans roi et sans empereur ; qu'elle soit l'Église seulement, n'ayant à donner à personne ni une obole, ni une place, ni une croix d'honneur : alors qu'arrive-t-il? il arrive ce qui doit arriver. L'essaim des adorateurs hypocrites et des serviteurs intéressés s'envole tout à coup. Les méchants suivent leur instinct ; ils désertent l'Église, parce que l'Église ne peut plus faire leur fortune. Le bien n'ayant plus rien à leur donner, ils s'enfuient du bien ; et parce qu'ils sont eux-mêmes le mal, ils se retirent jusqu'à l'autre pôle du monde moral ; et là, avec tous les orgueilleux, tous les cupides, tous les voluptueux, tous les cœurs corrompus et toutes les âmes perverses, ils se prennent à crier aux quatre vents du ciel : « *A bas l'Église! A bas l'Église!* » Et cela veut dire : *Vive le mal et à bas le bien!*

Et pendant ce temps-là, tous les nobles cœurs et toutes les grandes âmes, en un mot, tous les hommes de bien subissent, sans s'en rendre compte, une même attraction qui les rapproche vers l'Église. Ils ne se sont pas entendus et ils se comprennent ; et plus ils s'approchent de ce cœur de la catholicité qui les sollicite et les appelle par ses divines affinités, plus ils sentent croître le mouvement qui les attire, comme les corps se précipitent en approchant de leur centre. Et quand ils sont là, tous rangés et pressés autour du cœur de l'Église, oh! alors ils éprouvent ce bonheur, le plus doux que l'on puisse éprouver sur la terre, le bonheur de se trouver en communion efficace avec ce qu'il y a de plus pur, de plus généreux et de plus saint dans l'humanité ; et tous les cœurs unis dans le bien chantent avec une joie unanime, ce que chantent en ce moment tous les nôtres : « *Ecce quam bonum, et quam jucumdum habitare fratres in unum!...* »

Ainsi, messieurs, l'empire de la vraie liberté fera dans la vie catholique cette seconde manifestation ; il fera briller plus éclatante l'auréole de sa sainteté. Le feu des passions y fera le discernement du bien, comme le rayonnement de la science y fera le discernement du vrai.

Reste une troisième manifestation non moins glorieuse qui lui viendra du choc des révolutions. L'Église dégagée des liens qui l'attachaient aux puissances, ne sera plus solidaire ni de leurs fautes ni de leurs chutes. Dans cette continuelle agitation qui semble la nécessité des sociétés sous le régime de la liberté militante, l'Église entendra le bruit des écroulements, elle verra le spectacle des ruines ; et souvent plus d'un débris

en roulant jusqu'à elle menacera de la frapper, comme le voyageur est blessé au chemin par l'éclat d'une pierre brisée sous le marteau du démolisseur. Mais alors l'Église, pour demeurer dans son intégrité invulnérable, n'aura qu'une chose à faire, s'écarter pour laisser s'écouler le flot de la révolution qui passe et rouler les débris des institutions qui croulent. N'ayant rien demandé aux dynasties qui s'en vont et aux gouvernements qui tombent, elle se retrouvera elle-même, semblable à elle-même, le lendemain comme la veille de la révolution accomplie, plus forte au milieu des défaillances, plus grande en s'élevant sur les ruines, et plus sûre en traversant toutes les décadences de son immortel progrès.

Elle sera là l'Église, gardant avec son intégrité sa permanence divine ; et au jour des grandes inondations sociales et des grands cataclysmes, on la reverra agitée peut-être et flottante sur l'abîme, comme une arche sur les eaux du déluge ; mais arche impénétrable, gardant pour les résurrections de l'avenir l'humanité choisie. Et à mesure que les vents s'apaiseront et que les eaux s'écouleront, on la retrouvera sur la terre encore humide, comme la dépositaire de l'humanité passée, comme la protectrice de l'humanité présente et comme l'espérance de l'humanité future. On la reverra, au milieu des sociétés bouleversées et en ruines, comme le plus parfait modèle de vie sociale que le ciel ait jamais montré à la terre, avec son incomparable hiérarchie et son immortelle constitution, montrant l'autorité en haut, l'obéissance en bas, l'ordre partout ; prête à travailler avec un infatigable courage à relever les ruines du monde et à faire rentrer l'humanité purifiée par ses désastres dans la voie d'un progrès nouveau.

Ainsi apparaîtra l'Église au soleil des révolutions futures, comme la plus grande sauvegarde des sociétés ; d'autant plus capable de les sauver toutes qu'elle ne s'enchaînera à aucune, et qu'après le passage de tous les déluges elle pourra tendre encore, même à ceux qui se sont faits ses ennemis, l'olivier de la paix et la main de la fraternité.

Et voilà ce que nous espérons du régime de la liberté et de la neutralité, si ce qu'on nous annonce doit être réellement la vraie neutralité et la vraie liberté ; trois nouvelles manifestations de la divinité de notre vie : les sciences par leurs lumières et leurs progrès, montrant de plus en plus qu'elle est la vérité ; les passions par leurs excès et leurs corruptions, montrant de plus en plus qu'elle est la sainteté ; et les révolutions par leurs secousses et leurs désastres, montrant de plus en plus qu'elle est l'ordre et la stabilité. Grandes et lumineuses perspectives, que je suis forcé de refermer trop tôt, et que je n'ai pu que vous montrer au passage et saluer de loin dans ma course rapide !

Et les mêmes raisons qui font que nous espérons tout, font aussi que nous n'avons peur de rien. Et pourquoi, je vous prie, aurions-nous peur de la liberté, si ce que l'on nous prophétise doit être vraiment la liberté ? Que peut faire pour notre vie catholique le grand air de la liberté, mes-

sieurs? Ce que fait à une plante, où la sève surabonde, un ciel ouvert et une libre atmosphère, la floraison et l'expansion de la vie.

Ah! que les prophètes qui annoncent notre ruine comme plus ou moins prochaine cessent de sonner nos funérailles; et en voyant le monde moderne graviter vers cet astre éblouissant de la liberté, autour duquel ils font rouler déjà toutes les sociétés de l'avenir, qu'ils ne viennent plus nous demander avec une frayeur feinte et une ironie calculée : « A travers l'ère nouvelle qui se prépare, le catholicisme passera-t-il? Accepterа-t-il les conditions qui lui seront faites en ce monde nouveau, dont la liberté sera le grand soleil? Et s'il les accepte, supportera-t-il l'action de cette dévorante atmosphère? Qu'adviendra-t-il, enfin, si tous les puissants de la terre, venant à lui retirer leur appui, le laissent passer comme un étranger, sans insulte, mais sans défense, à travers leurs républiques, leurs royaumes et leurs empires, sous la seule sauvegarde d'une commune liberté? »

O prophètes! laissez, laissez Dieu, du fond de son éternité, guider le temps et préparer l'avenir, le mystérieux avenir! Mais enfin, si le temps et Dieu amenaient en effet partout à l'Église catholique ces conditions nouvelles, croyez-vous vraiment que nous, ses enfants, il nous fallût songer à creuser une tombe à notre Mère? Croyez-vous que nous n'eussions plus qu'à vous supplier vous-mêmes d'assister à sa dernière agonie et de prononcer son éloge funèbre? Non, en vérité, mille fois non.

Quoi! l'Église qui n'aime rien tant que sa liberté, l'Église qui a donné au monde la liberté, l'égalité, la fraternité, elle-même aurait peur de ces biens dont elle seule a doté des générations ingrates? Quoi! cette vie qui n'a pu tarir sous le glaive d'aucune persécution, cette vie que n'a pu étouffer le poids d'aucune protection cette vie qui a poussé à travers tant d'obstacles conjurés sa sève indestructible, vraiment vous croyez qu'elle ne pourrait se déployer dans un ciel vaste et libre? Vous croyez qu'elle périrait infailliblement dans cette atmosphère qui la fait refleurir chaque jour, et dans la Grande-Bretagne où chaque degré ascendant de la liberté publique mesure le progrès croissant de la vie catholique, et dans la vaste Amérique, où cinquante nouveaux diocèses, fondés en moins de cinquante ans, montrent à ceux qui savent voir et comprendre comment la liberté nous tue!

La liberté nous tuer? Ah! si vous en êtes convaincus, allez, allez dire à tous les potentats de retirer de partout et le glaive qui frappe et la main qui protége. Qu'ils vous prennent à témoins et qu'ils jurent devant le ciel et la terre que partout, désormais, la liberté pour tous ne sera plus un mot mais une chose. Qu'ils jurent qu'ils ne protégeront pas la vérité, mais qu'ils jurent aussi qu'ils ne protégeront pas l'erreur. Qu'ils n'aient plus une main visiblement étendue pour défendre l'Église, mais qu'ils n'aient pas non plus une main tendue dans l'ombre à tous ceux qui l'attaquent. Qu'ils réalisent enfin ce qu'ils ont annoncé, mais avec une

sincérité absolue et une vérité complète ; qu'ils laissent à notre Église toute la liberté de sa parole, de sa charité, de sa prière, de son enseignement et de son gouvernement, et alors les miracles nouveaux de notre vitalité vous diront avec éclat pourquoi nous ne craignons pas la liberté.

Ah ! messieurs, la preuve publique et solennelle que la vraie liberté ne tuerait pas la catholicité, c'est que ses ennemis ne craignent rien tant que de la voir tout à fait libre. Est-ce que, depuis trois siècles, en effet, sous des déguisements plus ou moins habiles, ils ont fait autre chose que de conspirer contre notre liberté ? Est-ce que depuis la grande révolte contre l'Église le génie de l'erreur et du mal ne s'est pas remué en tout sens pour disputer au catholicisme la lumière, l'air et le soleil de la liberté ? Est-ce qu'on ne les a pas vus partout, depuis trois cents ans, et surtout depuis cent ans, les sincères ennemis de l'Église, essayer de forcer les mains aux rois de la terre pour les contraindre à garrotter les siennes ? Oui, ces maternelles mains qui ne demandaient qu'à les bénir, ces mains sacrées et protectrices qui voulaient défendre tout ordre en défendant toute vérité, les puissants de ce monde estimaient prudent de les enchaîner. On leur avait dit que l'Église jalousait leur puissance ; et ils attachaient par je ne sais combien d'entraves à la croix de son divin Maître et sa main droite et sa main gauche ; et elle, avec ses deux mains clouées, faisait encore ce qu'elle pouvait, disait à ses peureux ennemis : « Si vous voulez savoir ce que je puis encore pour vaincre l'erreur et sauver l'humanité, ôtez-moi ces entraves et vous verrez ! » Et ses ennemis disaient : « Ah ! si vous étiez libre, vous seriez plus forte que nous ; vous ne le serez pas. »

Ainsi s'est révélé le secret de beaucoup de cœurs : l'instinct de la force et de la vitalité qu'ils sentaient se remuer en nous était tout le mystère de la peur que nous leur inspirions. Ainsi les royaumes et les républiques, les princes et les peuples, avec leurs courtisans, ont témoigné dans la publicité de l'histoire qu'après dix-huit siècles de vie, c'est-à-dire de luttes et de victoires, le catholicisme était encore là, comme un géant dont il fallait lier les bras si l'on voulait que l'humanité échappât à ses mains, et que la liberté, la vraie liberté, ce n'était pas sa frayeur, mais la frayeur de ses ennemis !

Non, en vérité, je le répète, nous ne craignons pas pour la vie catholique l'épreuve de la vraie liberté. Peut-être est-ce le dessein de Dieu de donner à son Église, par cette épreuve nouvelle, une suprême manifestation de sa force et de sa divinité. Cette épreuve, qui demeure le secret de Dieu, cette épreuve que les uns appellent et que les autres redoutent, nous, nous ne l'appelons pas, mais nous ne la craignons pas non plus. Qu'elle vienne cette épreuve si le ciel nous la prédestine ; et quand le monde aura vu l'Église catholique seule et sans appui s'épanouir dans l'exubérance et la plénitude de sa vie, quand ils l'auront vue sans pro-

tection sociale et sans culture humaine, pareille au palmier du désert, déployer sous le ciel sa plus brillante et sa plus riche floraison, alors force sera bien de reconnaître que cette vie n'est pas des hommes, mais de Dieu !

Quoiqu'il arrive, catholiques, mes frères, n'ayons pas peur, l'avenir est à nous. Quand on a derrière soi dix-huit siècles de vie, on peut défier, sans crainte comme sans orgueil, les prophètes de la mort. En regardant avec fierté notre passé, regardons sans crainte notre avenir. Laissons, tranquilles et confiants, la Providence préparer à l'Église ses destinées du temps.

Si contre nous, un jour, encore une fois, le glaive était tiré, les chrétiens retrouveraient le courage de mourir, et l'Église la puissance de vivre par la persécution et par le martyre.

Si, au contraire, les princes de la terre viennent encore une fois lui tendre la main, et en échange de son influence morale, lui offrir encore leur protection royale ou impériale, l'Église encore saura accepter leur alliance, sans abdiquer son indépendance ; elle saura porter le sceptre de la souveraineté sans opprimer les autres, et le poids de la prospérité sans se corrompre elle-même.

Et si, comme je l'entends dire, on doit désormais la laisser libre au soleil des siècles, suivre, sans persécution et sans protection, le chemin de ses futures destinées, l'Église montrera de plus en plus, par l'épanouissement spontané de sa vie, le miracle toujours grandissant de sa divinité.

En attendant, demeurons là tous ensemble, autour du cœur toujours vivant de notre divine et invincible Mère, redisant avec un tendre amour et une sainte fierté, *l'ecce quam bonum,* de notre Unité, de notre Liberté et de notre Fraternité, associés à tous ses combats de la terre, pour être un jour associés à son triomphe du ciel.

Après ce discours, écouté avec un religieux recueillement, Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines, a revêtu ses habits de chœur, le rochet, le camail et l'étole, et est montée en chaire. Le vénérable prélat a adressé à l'auditoire l'allocution suivante :

« Mes très-chers frères,

« Après le discours lucide, solide, concluant et encourageant que vous venez d'entendre, après ceux que vous avez entendus dans vos réunions, après les importantes résolutions que votre Assemblée a prises et les excellents vœux qu'elle a exprimés ; après tant de grâces, tant de consolations, tant d'encouragements que vous avez reçus pendant ces cinq jours, vous êtes tous, j'en ai l'intime conviction, pénétrés de la plus vive

reconnaissance envers Celui qui en est l'auteur, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa promesse, s'est constamment trouvé au milieu de vous. Avant de vous séparer, vous voudrez lui exprimer ensemble les sentiments de gratitude qui sont au fond de vos cœurs. Eh bien ! je viens vous proposer de remplir solennellement ce devoir par une fervente prière d'actions de grâces. Nous emploierons une formule qui est en usage dans les églises de Rome, et à laquelle le Pape Pie VII a attaché une indulgence d'une année. Le prêtre en récite successivement les diverses parties et les fidèles les répètent. Faisons de même. Je réciterai lentement et vous répéterez mes paroles à haute voix, ou au moins de cœur :

« Béni soit Dieu.
« Béni soit le saint Nom de Dieu.
« Béni soit Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.
« Béni soit le nom de Jésus.
« Béni soit Jésus dans le très-saint Sacrement de l'autel.
« Bénie soit la grande Mère de Dieu, Marie très-sainte.
« Béni soit le nom de Marie, Vierge et Mère.
« Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints. Ainsi soit-il. »

Cette prière a été répétée phrase par phrase par toute l'assistance. C'était d'un effet saisissant. Puis, Mgr l'Archevêque a repris :

« Il me reste, mes très-chers frères, à vous souhaiter un heureux retour dans vos pays, dans vos familles, ainsi qu'une longue vie remplie de tous les dons célestes. A cette fin je vais vous donner du fond de mon cœur, la bénédiction la plus étendue : « *Benedictio Dei omnipoten-* « *tis, Patris et Filii et Spiritus sancti descendat super vos et maneat sem-* « *per. Amen.* »

La foule s'est ensuite écoulée. La séance religieuse était terminée.

BANQUET D'ADIEU.

—

5 SEPTEMBRE 1864.

—

Toasts de M. le baron de Gerlache, président du banquet, à S. S. le Pape Pie IX ; — de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines au Roi et à la Famille Royale ; — de M. de Richecour à l'Épiscopat belge. — Réponse de S. Ém. le cardinal-archevêque. Toasts de M. le comte de Zoltowski à Mgr Dupanloup et à M. le comte de Montalembert ; — Réponse de Mgr Dupanloup. — Toasts de M. le vicomte Eug. de Kerckhove aux membres catholiques des pays étrangers ; — de M. A. Digard au Congrès de Malines ; — de M. le comte Franz de Champagny aux organisateurs de l'exposition d'objets d'art religieux, à MM. de Cannart-d'Hamale, le chanoine de Bleser, Weale et Delvigne. — Réponse de M. de Cannart-d'Hamale. — Toast de M. le baron de Montreuil au Comité d'organisation de l'Assemblée, aux membres des comités et des bureaux. — Réponse de M. le baron H. della Faille. — Réponse de M. Éd. Ducpetiaux. — Toasts de M. Henry de Riancey à la ville de Malines ; — Réponse de M. le bourgmestre Broers. — Toast de M. le comte Desbassayns de Richemont aux RR. PP. Félix et Hermann ; — Réponse du R. P. Félix. — Toast de M. A. Neut à M. le Supérieur du Petit-Séminaire de Malines ; — Réponse de M. le chanoine Van Campenhout. — Toast de M. le lieutenant-général Capiaumont à MM. les Commissaires de l'Assemblée ; — Réponse de M. Abel Letellier. — Toast de M. le chanoine du Chesne, curé de Notre-Dame des Champs, à Paris, à l'Université catholique de Louvain et à son recteur magnifique, Mgr de Ram ; — Réponse de Mgr de Ram. — Toast de M. François Lenormant à la Belgique catholique, à ses libertés et à son indépendance nationale ; — Réponse de M. Éd. Ducpetiaux. — Toast de M. Henri Lasserre à la Presse catholique. — Clôture du Banquet.

Avant de se séparer, un grand nombre de membres de l'Assemblée ont participé au banquet qui devait couronner cette importante et féconde session et resserrer les liens fraternels qui s'y étaient formés.

Comme l'an dernier, la salle principale avait subi en quelques heures une complète transformation, et de vastes tables avaient remplacé les siéges et les gradins des auditeurs. A deux heures précises, les invités ont été reçus par les membres du bureau. Son Ém. le cardinal-archevêque de Malines a pris place entre Mgr l'évêque d'Orléans et l'honorable président du Congrès, M. le baron de Gerlache. Nous devons renoncer à décrire les incidents du banquet, la franche et cordiale gaieté des convives, l'enthousiasme avec lequel ont été accueillis les toasts qui se sont rapidement succédé au dessert. Nous nous bornerons à reproduire ces derniers en suivant l'ordre dans lequel ils ont été portés. On y retrou-

vera, sous une autre forme et avec plus d'abandon, les nobles pensées et les généreux sentiments qui, pendant ces jours bénis, avaient infusé à l'Assemblée une vie commune : *Cor unum et anima una.*

1. Le premier toast a été porté par M. le baron DE GERLACHE à Sa Sainteté le Pape Pie IX :

« Le nom du Roi-Pontife, du plus grand roi de notre époque, non-seulement par son caractère sacré, mais encore par son courage et sa magnanimité, retentit bien haut dans l'Assemblée des catholiques. Je ne pourrais rien ajouter à vos unanimes acclamations et à la manifestation de votre filial dévouement et de votre amour.

« Vous savez quelle est la position du vénérable Chef de la chrétienté, ce martyr de la politique moderne, violemment dépouillé d'une partie de ses États et menacé dans celle qui lui reste.

« Pie IX, calme, serein au milieu des orages, attend tout de Celui dont la justice n'a jamais failli et qui ne l'abandonnera jamais. (*Longs bravos.*)

« En considérant cette grande infortune, je ne puis m'empêcher de rappeler ici cette remarquable parole du grand Bossuet : « L'action contre l'injustice et la violence est éternelle; il y a toujours lieu de revenir contre. » Nous espérons que le jour de la réparation de notre Pontife vénéré arrivera bientôt.

« J'ai l'honneur, messieurs, de vous proposer un toast au très-saint Père, le Pape Pie IX! »

Des hourras enthousiastes éclatent en l'honneur de Pie IX.

2. Son Ém. le CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE MALINES porte en ces termes le toast au Roi et à la Famille Royale :

« J'ai l'honneur de vous proposer la santé de S. M. le Roi et de la Famille Royale.

« Au Roi, au fondateur de notre nationalité, dont le nom restera indissolublement lié devant la postérité au souvenir de notre émancipation!

« A leurs AA. RR. le duc et la duchesse de Brabant et à leurs augustes enfants ; à S. A. R. le comte de Flandre, aux nombreux enfants et petits-enfants de la meilleure des Reines (*explosion d'enthousiasme*) dont la Belgique reconnaissante conservera toujours la mémoire pour l'aimer et la bénir ! » (*Vivats prolongés.*)

3. M. DE RICHECOUR : *A l'Épiscopat belge* :

« C'est l'honneur d'une assemblée catholique d'avoir pour la présider les successeurs des Apôtres. Dans la vie civile quelle autre réunion pourrait légitimement prétendre à un pareil honneur? On s'étonne que la société chrétienne demeure, malgré les attaques incessantes dont elle est l'objet. Nous ne nous en surprenons pas, nous qui savons qu'elle repose sur deux colonnes inébranlables : la force morale et la hiérarchie. — La force morale, cette éternelle protestation de la conscience, du droit, de l'honneur, qui arrête l'iniquité ou tout ou moins la flétrit : demandez ce que pensent tous les genres de despotisme du rayonnement de l'Église qui fait notre joie? La hiérarchie, c'est-à-dire l'union dans la subordination volontaire de tous les sujets avec leurs chefs : nos adversaires, qui ne la connaissent pas pour eux-mêmes, l'admirent chez nous et nous l'envient. La Belgique catholique peut être justement fière de posséder cette double base. En pourrait-on dire autant de certains pays? Et si nous aimons, si nous vénérons nos pontifes, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont pour nous des frères, c'est parce qu'ils personnifient et qu'ils portent partout où ils vont la hiérarchie et la force morale. Pour nous catholiques, indissolublement unis à nos pasteurs, citoyens d'une patrie commune, l'Église, mais cependant citoyens non moins dévoués

aux intérêts de notre patrie temporelle, nous sommes forts. Malgré nos faiblesses, le triomphe apparent du mal nous laisse sans peur.

« Nous savons que le XIXe siecle n'enlèvera rien à l'éclat du siècle de Pie IX. Courage donc et confiance. Mais avant de nous séparer et de rentrer dans nos foyers, nous éprouvons le besoin d'exprimer la profonde gratitude de nos cœurs à ces pontifes vénérés, dont la présence au milieu de nous couvre cette assemblée d'une si précieuse égide et l'environne d'une si légitime grandeur.

« J'ai l'honneur, messieurs, de vous proposer un toast à S. Em. le Cardinal et à tous les Évêques et Prélats de la Belgique ! »

Son Ém. le CARDINAL répond en ces termes :

« Je vous remercie, avec mes vénérés collègues, des paroles si bienveillantes qui viennent de nous être adressées.

« Nous y répondons avec un remercîment parti du fond du cœur et par un vœu, messieurs, que tous vous comprendrez. Nous souhaitons que l'Assemblée des catholiques, si bien fondée par le concours de tous les dévouements et de toutes les affections chrétiennes, sans distinction de pays ou de nationalités, nous fournisse encore l'occasion de nous trouver réunis ici en une même pensée d'amour pour J.-C., d'obéissance à l'Église et à son vénérable Chef. »

4. M. le comte DE ZOLTOWSKI porte un double toast à Mgr Dupanloup et à M. le comte de Montalembert :

« Après les travaux sérieux, les épanchements du cœur. Je me permets de payer un tribut d'admiration et de reconnaissance à l'illustre prélat que vous avez entouré de tant d'hommages, à Mgr Dupanloup ! A ce grand nom je prendrai la liberté d'ajouter un nom illustre, celui du comte de Montalembert, ce défenseur constant d'une cause malheureuse ! » (*Longs bravos*).

Voici la réponse de Mgr l'ÉVÊQUE D'ORLÉANS :

« Au moment de vous quitter, recueillant à cette dernière heure un adieu aussi aimable, aussi touchant, aussi généreux que celui qui vient de m'être adressé, et me souvenant de l'accueil beaucoup trop bienveillant que vous avez daigné me faire, et de l'hospitalité si large et si tendre que j'ai reçue de votre éminent et bien-aimé Cardinal, je ne vous dirai à tous qu'une parole, la même que saint Paul adressait autrefois aux amis de son apostolat lorsqu'il leur disait : *Ad convivendum et ad commoriendum :* entre vos âmes et la mienne, c'est désormais à la vie et à la mort ! »

Ce touchant adieu soulève un enthousiasme indescriptible. Mgr Dupanloup quitte la salle qui retentit encore après son départ du bruit des acclamations.

5. Lorsque le calme se rétablit, M. le vicomte E. DE KERCKHOVE prend la parole en ces termes :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs !

« Encore quelques instants et nous allons nous séparer. Ma bouche hésite à prononcer ce mot plein de tristesse, et pourtant il le faut.

« Demain, ce soir même, cette salle sera vide : cette salle si vivante pendant ces derniers jours, si remplie d'émotions, d'enthousiasme, de généreuses résolutions,

demain elle sera froide et déserte; demain, nous qui restons, nous n'y trouverons plus qu'un souvenir, un regret. Nous nous dirons : « Ils sont déjà loin, bien loin de nous, ces nobles amis dont nous aimions à entendre la voix puissante retentir dans nos âmes; avec lesquels, nous aimions à échanger des promesses de dévouement et de fidélité. Ils nous ont quitté... Voilà comment finissent toutes les joies dans ce monde! »

« Mais que dis-je? Messieurs. J'ai parlé de séparation ! Ce mot n'est pas chrétien : il nous faut l'effacer. J'en appelle à vous tous : la séparation n'est plus possible entre nous.

« Comme nous l'a dit un illustre orateur, « il est au ciel un cœur qui réunit en lui tous les cœurs chrétiens. » C'est dans ce cœur que nous vivons, que nous nous aimons, que, de loin comme de près, nous communions tous ensemble, heureux ou malheureux, triomphants ou persécutés. C'est là que nous formons un seul peuple, une seule famille. C'est là qu'est le vrai, l'éternel foyer de la grande nationalité catholique, de cette nationalité fondée au pied de la croix du Christ et qui n'aurait jamais dû se diviser. Malheureusement il y a eu un moment où les chrétiens ont oublié d'où ils venaient ; ils ont, comme l'enfant prodigue, quitté ce foyer de la famille, de la patrie commune, et ils se sont dispersés pour courir après des fantômes de puissance, après les vaines promesses des rois de la terre. Dieu a permis que le malheur leur ouvrit les yeux ; ils ont compris, par de tristes expériences, que leur premier intérêt, leur meilleure protection est en Dieu, dans l'union de tous avec Dieu. Ils y reviennent aujourd'hui, il y reviennent de toutes parts, entraînés par le même sentiment, poussés par cette grâce d'en haut que Dieu fait souffler sur les peuples quand il veut les ressusciter.

« Voilà, messieurs, pourquoi vous êtes ici. Voilà pourquoi vous êtes accourus des quatre coins du monde pour vous rallier à nous autour de cette grande pensée d'avenir, pour nous aider à réaliser ce que Dieu attendait depuis si longtemps.

« Grâce à votre concours, à votre dévouement, l'œuvre que nous avons fondée ne périra plus. Elle est à Dieu, et ce qui est à Dieu est immortel comme lui.

« Messieurs, au nom des catholiques belges, je bois à vous, nos amis, nos frères de l'étranger. Au nom des catholiques belges, je vous salue, à votre départ, d'un vœu d'amour, d'une parole tombée des lèvres du Christ lui-même ; de cette parole que notre bien-aimé prélat a adopté pour sa devise, parce qu'elle répond si bien aux impulsions de son cœur :

« *Pax vobis ! Pax vobis !*

« Cette parole, moi obscur soldat de la grande armée catholique, je l'envoie du fond de mon âme, à vos familles, à vos concitoyens, à vos patries ; je l'envoie aussi, je l'envoie, avec vous, à nos frères égarés ; je l'envoie à ce monde divisé par des guerres et des iniquités, à ce monde qui nous insulte et nous calomnie. Ce monde, messieurs, nous serons unis contre lui pour l'aimer, pour le combattre par l'amour et le dévouement, pour le forcer à aimer Dieu en vous.

« Chrétiens, nous sommes les fils de la charité de Jésus-Christ ; nous ne reculerons pas devant la haine des fils de Voltaire ! » (*Vifs applaudissements.*)

6. M. A. Digard :

« Vous venez d'entendre les paroles d'un noble et charmant orateur. Puissé-je y répondre, comme un écho fraternel, au nom de ceux qui sont ici et des amis absents mais adhérant à cette grande Assemblée qui entre désormais dans l'histoire sous le nom glorieux de *Congrès de Malines*. On nous a dit : Salut! Nous répondons à la Belgique : Merci !

« C'est sous l'invocation pieuse de ces mots rappelés avec tant d'à-propos : *La paix*

soit avec vous! que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il faut saluer surtout dans des agapes chrétiennes, descend parmi nous. Cette paix, je la vois dans le regard du vénérable prélat qui rappelle si bien le regard et le cœur du bien-aimé Pie IX. Suivant l'expression de notre vénéré président, M. de Gerlache, vous nous avez prêté la liberté dont il fut le champion et l'inspirateur et dont il est aujourd'hui l'auguste patriarche.

« Permettez-moi de vous le dire à mon tour : Nous vous avons donné le meilleur de nos cœurs, nous vous avons donné cette voix éloquente qui vous a transportés d'enthousiasme. Puisque notre illustre évêque nous a quitté et que je n'ai plus à craindre de blesser sa modestie, laissez-moi vous montrer tout ce que son nom seul renferme de puissance. Nos adversaires même lui rendent involontairement hommage, lorsqu'ils l'appelent : l'évêque d'Orléans, comme on dit l'évêque de Meaux et l'archevêque de Cambrai. Il n'est pas là, je le répète ; rien ne nous empêche donc d'élever nos souhaits à la hauteur de notre admiration filiale. Puisse un jour l'évêque d'Orléans, placé par la Sainte Église dans les dyptiques sacrés, s'appeler *Saint Félix d'Orléans!*

« Nous vous avons donné encore celui que nos adversaires appellent le Père Félix et qui a montré à la Belgique ce que c'est qu'un jésuite, un successeur de Bourdaloue et un frère de Ravignan. Voilà ce que la France vous a donné, et je l'en glorifie.

« La Belgique et d'autres pays encore vous ont envoyé de nobles chrétiens. L'Espagne aussi a eu ses orateurs écoutés et admirés à côté des nôtres que vous avez applaudis. Quant à l'Italie, elle vous a tendu, en la personne de notre courageux confrère Casoni, cette main glorieusement mendiante que vous avez remplie d'or.

« On vous a dit de tristes paroles d'adieu, mais on le sait bien, ces paroles renferment aussi une joyeuse espérance de rendez-vous. En vous quittant, nous emportons plus qu'un souvenir, nous emportons une cocarde. Au jour du combat, que Mgr Dupanloup vous a annoncé, vous l'arborerez fièrement. Répétons alors ces mots que j'ai entendus de la bouche de mon père, vieux soldat : Serrez les rangs, feu sur l'ennemi et en avant!

« Mais descendons de ces hauteurs. Cette cocarde sera aussi un signe de reconnaissance pour que tous et chacun de nous, en venant s'asseoir aux foyers amis, puisse dire : Je suis où il était du Congrès de Malines. C'est plus qu'un souvenir, et quant à moi, mon diplôme je l'emporte sur mon cœur.

« Je bois à la prospérité du Congrès, et j'espère fermement que tôt ou tard nous payerons la dette que nous avons contractée envers lui.

« Vous savez, messieurs, que l'on est toujours embarrassé pour faire un compliment à un ami. Il est un homme ici que vous appelez votre secrétaire général ; il a serré votre main à tous, il a senti battre tous nos cœurs à l'unisson du sien. D'autres vous diront tous ses mérites, pour moi j'ai exprimé ma pensée à son égard, et j'espère qu'avant de partir je pourrai l'embrasser avec effusion. » *(Applaudissements.)*

7. M. le comte Franz de Champagny porte un toast aux organisateurs de l'exposition d'objets d'art chrétien, à Malines :

« Je vous demande, messieurs, la permission de porter un toast à l'art chrétien et aux organisateurs de l'exposition que vous avez admirée non loin de cette enceinte. Un souvenir qui se présente à mon esprit me servira à exprimer la pensée commune de cette Assemblée au sujet de cette exposition. Hier, le catalogue malheureusement incomplet des objets exposés, m'est tombé entre les mains. Je l'ai lu et j'ai été frappé, comme j'avais déjà été frappé, dans la galerie voisine d'ici, d'une légende en bois sculpté que vous avez pu tous remarquer.

« Il s'agit de la légende des trois Sœurs, près de Tirlemont, si je ne me trompe.

Dieu leur avait donné la bonne pensée de construire une église. Une première fois elles commencèrent à l'élever dans un endroit qui leur paraissait convenable. Mais le bon Dieu ne voulait pas que l'église s'élevât en ce lieu ; il envoya ses anges qui, une nuit, démolirent l'église. Les sœurs, sans se décourager, essayèrent de la construire dans un autre endroit ; mais cet emplacement ne plut pas encore à Dieu. Il envoya une seconde fois ses anges et de nouveau l'église fut abattue la nuit. Les trois sœurs, infatigables dans leur piété, cherchèrent un troisième emplacement. C'était là enfin que Dieu la voulait. Aussi toutes ses bénédictions vinrent-elles descendre sur cette église bâtie selon ses ordres.

« Il me semble que dans cette légende de nos pères, que je lisais en face du bois sculpté où elle demeure écrite, renferme une leçon pour nous. Les trois sœurs, qui sont-elles ? Je ne le sais trop. Peut-être la Belgique catholique, la France catholique et l'Irlande catholique ; peut-être tout autre pays catholique, mais qu'importe. Qui que nous soyons, il y a un bien que nous voulons faire. Nous n'avons pas encore réussi. Peut-être ne l'avons-nous pas tenté au lieu, au moment, de la manière que Dieu voulait. Essayons encore. Peut-être ne réussirons-nous pas encore cette fois. Peut-être ne conviendra-t-il pas au Seigneur de nous donner la victoire. Mais un moment viendra, le moment béni de Dieu, le moment choisi, la manière choisie, le lieu choisi par lui, et notre œuvre alors réussira.

« Et en tout, ce que nous avons vu près d'ici est plein d'enseignement et d'encouragement pour nous. Il nous console en nous montrant ce qu'a été le progrès de l'art chrétien, si oublié au dernier siècle, qui, il y a soixante ans, commençait à peine à renaître, non dans la pratique, mais dans la pensée, par les immortelles pages de M. de Châteaubriand ; qui, il y a trente ans, ralliait à peine quelques artistes ; qui aujourd'hui dans tous les sens, dans toutes les branches de la pensée chrétienne, s'ouvre des voies nouvelles ou retrouve ses voies oubliées, depuis le peintre et le sculpteur inspirés par le génie chrétien, jusqu'à l'orfèvre et au tisserand, jusqu'à ces œuvres modestes, mais bénies, des *Tabernacles* et des *Missions apostoliques,* dans lesquelles nos femmes et nos filles consacrent leurs mains pieuses à l'embellissement des autels.

« Souhaitons donc que chaque jour les œuvres de l'art chrétien se développent, que sans esprit exclusif, sans réminiscence profane et sans imitation servile, il avance de plus en plus son œuvre, en faisant servir toutes les créations à la louange du Seigneur. Que le bronze, le marbre, l'airain, l'or, l'argent, la soie, le lin, la toile soient de plus en plus appelés à servir et à louer le Seigneur !

« Je propose un toast à l'art chrétien, à l'exposition qui est ouverte à côté de cette enceinte et aux organisateurs de cette exposition : A MM. De Cannart-d'Hamale, le chanoine de Bleser, Delvingne et Weale. » (*Acclamations.*)

M. de Cannart-d'Hamale répond en ces termes aux bonnes et chrétiennes paroles de M. de Champagny :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

« La commission organisatrice de l'exposition d'objets d'art religieux trouvera malheureusement en moi un bien faible organe pour exprimer à M. le comte de Champagny ses remercîments bien sincères et non moins vifs pour le toast si élégant, si bienveillant et si sympathique qu'il vient de lui porter.

« Si les expressions me font défaut, messieurs, croyez bien que le cœur n'en ressent pas moins vivement tout ce que ces paroles ont d'encourageant pour nous. Et nous nous rendrions coupables d'une bien profonde ingratitude, si nous ne les partagions avec tous ceux qui nous ont aidés à accomplir la mission qui nous avait été confiée, — aux comités et aux correspondants de la Belgique et des pays étrangers,

— aux possesseurs et aux gardiens de tous ces riches trésors que vous avez admirés avec tant d'intérêt, — à tous ceux enfin qui ont contribué à la richesse et à l'éclat de notre musée temporaire.

« Messieurs, l'accueil sympathique que vous avez bien voulu faire aux paroles si encourageantes de M. le comte de Champagny, est pour nous tous une bien douce et bien belle récompense. Il stimulera notre zèle, nous inspirera de nouveaux efforts, et si un jour vous veniez nous faire un nouvel appel, vous nous trouveriez plus dévoués encore à une œuvre si intéressante et si éminemment utile, et nous tâcherions, si possible, de faire mieux encore que nous n'avons fait.

« Merci donc, M. le comte de Champagny, pour vos belles et encourageantes paroles.

« Merci, Éminence, Messeigneurs, Messieurs, pour la sympathie avec laquelle vous les avez accueillies. Merci du plus profond de mon cœur. »

8. M. le baron DE MONTREUIL :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

« Je viens proposer un toast en l'honneur du bureau d'organisation de l'Assemblée et de tous nos comités, et aussi à ces excellents jeunes hommes qui, avec autant de zèle que de courtoisie, ont maintenu l'ordre le plus parfait dans nos nombreuses réunions.

« Ce n'est pas sans émotion que je prends la parole devant vous ; je devrais me taire après ceux que vous venez d'entendre. Toutefois puisque vous avez exigé que je la prisse, laissez-moi vous dire mon admiration pour la pensée qui vous réunit.

« Cette pensée, elle est née des circonstances extraordinaires où nous sommes, de ces secousses formidables au milieu desquelles nous vivons.

« La société marche, la civilisation s'accroît : des couches sociales pénétrées jusqu'alors par une lumière encore confuse, aspirent à un plus grand jour.

« En ces circonstances, des novateurs croient à un renouvellement de toutes choses, et se posant en prophètes pour mieux dominer les hommes, ils déclarent que c'en est fait des principes qui firent la grandeur du passé.

« Ils pensent, oubliant les siècles qui les précédèrent, qu'après le christianisme le monde peut encore se créer une histoire nouvelle. Profonde erreur !

« Ils ne comprennent pas que le christianisme, qui donna la liberté au monde, peut seul achever son œuvre par l'harmonie qu'il met dans les âmes, par les sentiments qu'il y dépose et qui font à la fois notre sécurité et notre grandeur.

« De là les douleurs du siècle et les obstacles opposés à la civilisation.

« De là ce progrès incomplet qui s'arrête à la matière, la passion unique des jouissances grossières, et le mépris de l'homme sous l'apparence vaine des hommages intéressés qu'on lui rend.

« Messieurs, vous avez voulu protester contre de telles tendances. Vous avez provoqué la réunion des catholiques en Belgique, afin d'affirmer la religion sur une terre de liberté ! (*Bravos ! Bravos !*)

« Vous avez voulu que de cette terre partit un cri de foi et d'espérance, afin de porter quelque consolation au cœur ulcéré de Pie IX ! (*Bravos !*)

« Vous en êtes bénis ; le Père a entendu la voix de ses enfants.

« Le monde aussi l'a entendue.

« Il nous a vus, réunis sous la bannière de la foi chrétienne, étudier avec amour quelques-uns des problèmes sociaux qu'il s'agit de résoudre dans l'intérêt des classes souffrantes (*bravos !*) ; il nous a vus toujours attentifs à écarter ce qui *divise* les esprits, à servir ce qui *les rapproche*. Car ceux qui sont loin de nous sont des frères !

« Or, quand ils nous combattent ou quand ils s'égarent, n'est-il pas vrai qu'une

portion de nous-mêmes nous manque, et qu'alors il se trouve un vide dans nos cœurs ?

« Continuons donc ces travaux, messieurs, ne nous laissons devancer par personne ; laissons dire et faisons le bien. — Nous n'effacerons pas toutes les souffrances ; cherchons du moins à les adoucier. Maintenons haut le drapeau de la vérité, il est entre nos mains. Ne prenons pas pour lumière les feux passagers qui dévorent ; ne repoussons aucun progrès, ne dédaignons aucune science. La science vient de Dieu, les progrès sont la richesse des siècles mise au service des hommes ; et pourvu que Dieu soit reconnu et adoré dans ce progrès et dans cette science, pourvu qu'un peu de bien en sorte, que des souffrances disparaissent et que quelques rapprochements se fassent entre ceux qui ne se comprenaient pas, nous serons heureux, nous aurons combattu le bon combat.

« Ainsi, messieurs, restons au service des grandes et nobles idées, surtout au service du pauvre, de l'homme que le passé rejetait et que notre Maître adoptait. — Tendons une main secourable à toutes les faiblesses, afin de les fortifier, de les relever. Que la pensée charitable nous domine : — la charité, c'est l'huile qui coule entre les rouages de la vie, afin d'en adoucier les frottements et de les empêcher de se briser.

« Messieurs, à une époque comme la nôtre, pour améliorer les hommes, pour développer la civilisation, que faut-il ? Un plus vaste, un plus complet épanchement de la charité. Or, vous le savez, sa source est dans le cœur du Christ, c'est là qu'il faut la puiser.

« Pardon de tant de paroles. Il faut terminer. A vous, prélat vénérable, dont la mansuétude à la fois forte et persuasive, gagne les âmes et se répand autour de vous, maîtresse des cœurs ! à vous notre cher et vénéré président, dont le courage défie les années ; à vous aussi notre cher, zélé et ardent secrétaire général, dont l'activité sans bornes a préparé et fécondé tous nos travaux ! à vous tous, messieurs, des divers comités et du comité de Malines ! En portant ce toast d'adieu et de reconnaissance, il en coûterait trop à mon cœur si je n'ajoutais : au revoir ! »

M. le baron DELLA FAILLE :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

« M. le baron de Gerlache me charge de vous remercier au nom du bureau.

« Puisque j'ai la parole (style parlementaire), je me permettrai d'en abuser un peu et d'étendre les limites de mon mandat.

« Les vice-présidents, membres, secrétaire général, secrétaires du bureau, et les membres des bureaux des sections vous remercient pour les témoignages réitérés de respectueuse sympathie dont vous avez comblé notre digne et vénérable président.

« Vous avez voulu, messieurs, saluer le plus ancien vétéran de nos luttes politiques ; l'homme généreux qui a consacré quarante années de sa vie à la défense de la religion, de la justice et de la vérité. Vous avez voulu, de plus, protester contre une récente injure... (*Acclamations unanimes. Oui! oui!*) Vous avez voulu, de plus, protester contre une récente injure... (*nouvelles acclamations*) trait impuissant à la vérité, *sinè ictu*, qui ne saurait atteindre M. de Gerlache, mais que vous n'avez pas dû, vous, laisser à terre où il est tombé, sans manifester votre chaleureuse indignation !

« Au nom de tous, y compris cette fois notre président, je vous remercie, messieurs, pour vos témoignages de bienveillance. Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour répondre à votre attente et imiter vos exemples. Plut à Dieu que chacun de nous y eût réussi comme notre honorable secrétaire général ! Son zèle et son incroyable activité ont tout organisé d'une manière parfaite et lui donnent les titres

les plus réels à votre reconnaissance. Laissez-nous espérer que ses mérites vaudront une indulgence plénière à ceux-d'entre nous qui pourraient se reprocher quelques péchés véniels de négligence involontaire. » (*Acclamations.*)

M. Éd. Ducpetiaux :

« Je suis vraiment confus des paroles bienveillantes que viennent de m'adresser MM. Digard, de Montreuil et della Faille. Si je les accepte, ce n'est qu'en me confondant et en me réfugiant en quelque sorte au milieu de mes honorables collègues. L'œuvre à laquelle nous avons tous participé avec un même cœur et un même élan est bien une œuvre collective et commune, et il importe de lui conserver ce caractère. En y participant pour ma part de toutes les forces de mes convictions, je ne fais qu'obéir à la voix du devoir, du devoir qu'a tout vrai catholique de se dévouer, en ces temps difficiles, à la sainte cause de la justice et de la vérité ; je ne fais que suivre de fort loin et très-imparfaitement, l'exemple de tant d'hommes éminents, animés de l'esprit de Dieu, qui, ici et ailleurs, ont consacré leur vie entière à la défense des grands principes religieux et sociaux. Humble soldat de la phalange catholique, je n'en suis pas moins reconnaissant, mes dignes et nobles amis, — permettez-moi d'employer les termes qui répondent le mieux aux sentiments dont mon âme déborde, et peut-être aussi aux vôtres, — je n'en suis pas moins reconnaissant de votre bon et affectueux souvenir. Il m'est la preuve que vous savez reconnaître et récompenser tous les genres de services, et je m'efforcerai de le mériter en redoublant de zèle et d'efforts pour étendre, fortifier et consolider l'œuvre qui nous réunit si fraternellement dans cette enceinte et qui restera entre nous le lien et le gage d'une union qui se perpétuera au dehors. »

Une véritable ovation est faite à M. Ducpetiaux. S. Ém. le cardinal de Malines se lève de son siége pour approcher son verre de celui de l'honorable secrétaire général, voulant ainsi donner un témoignage éclatant d'estime au véritable organisateur du Congrès.

Tous les convives imitent Son Éminence, et défilent devant M. Ducpetiaux en l'acclamant avec ardeur.

9. M. Henry de Riancey :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

« Encore une dette sacrée à acquitter et qui aurait demandé un interprète non pas plus reconnaissant, mais plus autorisé que moi : la dette de l'hospitalité.

« Au nom des milliers d'étrangers, — je me trompe, — au nom des milliers de frères qui ont vécu parmi vous ces jours si féconds et si pleins, que se disputaient les plus profondes, les plus inaltérables émotions, je vous propose un toast *à la ville de Malines!*

« Malines, la vieille et illustre cité dont les annales historiques forment un des fleurons de cette couronne de gloire et de liberté que la Belgique porte à bon droit si fièrement !

« Malines, la ville monumentale qu'annoncent les flèches de ses églises et les pittoresques sommets de ses édifices, et que domine cette belle tour, merveille de l'architecture de nos pères, suspendue, pour ainsi dire, entre le ciel et la terre comme un symbole de force et un gage d'espérance!

« Malines, la ville savante, renouvelant, comme l'aigle, la jeunesse de ses anciens jours, alors que, sous l'impulsion de deux femmes de génie, les deux Marguerite, elle était devenue le sanctuaire de l'érudition et le foyer des beaux-arts !

« Malines, la ville industrieuse qui, par la délicatesse de son goût et par l'incomparable adresse du travail de ses filles, a su se conquérir une renommée que l'élégance féminine, la plus sûre des messagères, fut chargée de porter aux extrémités du monde !

« Malines, — et c'est là surtout ce que nous nous plaisons à saluer en elle, — Malines, la ville des œuvres ! Aucune de ces entreprises du zèle ne lui est inconnue, et elle a devancé bien des cités rivales par ses institutions en faveur des enfants, des pauvres, des ouvriers, des malades, des vieillards, de toute cette grande famille des affligés, des petits, des souffrants et des délaissés. Par ses admirables élans, par ses sacrifices sans cesse renouvelés, par ses fondations assises sur la charité et sur la liberté, Malines non-seulement a justifié, mais exalté l'honneur de son titre de primatiat ; elle a voulu et elle a su être, par la foi et par l'amour, comme par le rang et la juridiction, la métropole de la Belgique.

« Et laissez-moi ajouter que son renom de catholique la désignait bien comme le lieu de ces grandes assises du Congrès, dont le nom restera désormais inséparable du sien.

« Mais, messieurs, ce ne sont pas seulement les souvenirs du passé et l'honneur du présent que nous admirons dans Malines : ce dont nous lui rendons grâce particulièrement ici, c'est de son hospitalité.

« L'hospitalité ! vertu des vieux âges, que Malines a trouvé le secret de garder dans sa franche simplicité d'autrefois, en l'alliant aux élégances de la vie moderne et aux sympathies redoublées d'une grâce fraternelle.

« Ordre parfait, bienveillance empressée, affectueux accueil : voilà ce que Malines nous a offert.

« Ce n'était pas seulement, messieurs, cette politesse, cette courtoisie que saint François de Sales appelle délicieusement la petite monnaie de la charité : vous y avez ajouté les pièces d'or de la bonté et de la cordialité. Vous nous avez appelés dans vos généreuses demeures ; vous nous avez admis à ces foyers domestiques où règnent avec les mœurs antiques la joie des saintes affections ; mieux que cela : vous nous avez ouvert vos cœurs !

« Vous voyez bien que vous nous avez donné le trésor tout entier !

« Soyez-en remerciés, soyez-en bénis, catholiques de Malines, pour nous, pour nos amis éloignés, pour nos familles absentes !

« Nous allons partir ! nous allons reporter chacun vers des régions lointaines, nos pas, nos travaux, nos souvenirs.

« Malines restera comme le charme de notre mémoire, comme l'impérissable objet de notre reconnaissance.

« Non pas adieu, messieurs, mais au revoir ! Au revoir ici-bas, si la Providence permet que nous puissions renouveler cette visite qui nous a causé une joie si profonde et si pure ! Au revoir, toujours, et selon la belle pensée du père Lacordaire, au revoir dans ces rendez-vous que le chrétien peut donner à coup sûr au pied du crucifix, et enfin, plaise à Dieu ! au revoir en ce séjour où, comme l'ajoutait aimablement ce grand apôtre, « on se fera, dans des délices sans fin, des visites éternelles ! »

M. Broers, bourgmestre de Malines :

« Messieurs, j'exprime ma profonde gratitude à M. de Riancey pour le toast qu'il vient de porter à la ville de Malines.

« Je crois être l'organe de mes concitoyens en vous déclarant que Malines est heureuse et fière d'avoir été choisie deux fois pour lieu de réunion de l'Assemblée générale des catholiques. Mais, messieurs, permettez-moi de vous le demander, Malines n'avait-elle pas quelque titre à cette préférence ? Avec ses glorieux souvenirs des

grandes Assemblées nationales d'autrefois, Malines, la ville métropolitaine, le siége de l'éminent prélat qui contribue avec tant d'ardeur au succès de la belle œuvre du Congrès, ne devait-elle pas naturellement se présenter la première à votre pensée, quand il s'agissait des grandes assises catholiques, de ces Assemblées universelles où se débattent des questions si élevées au point de vue religieux ?

« Merci, messieurs, de ce choix qui nous honore. Revenez encore parmi nous. La population malinoise espère vous revoir, et elle aura toujours à cœur, ai-je besoin de le dire ? de vous offrir une cordiale et large hospitalité ! »

10. Toast aux RR. PP. Félix et Hermann, par M. le comte Desbassayns de Richemont :

« Messieurs, je n'étais nullement préparé à porter un toast dans cette enceinte ; mais en face des deux illustres prédicateurs assis à notre table, je ne puis résister au désir de les faire acclamer au milieu de ce banquet qui me rappelle avec bonheur ceux que j'ai vu naguère représenter dans les catacombes de la Rome chrétienne et où les deux convives se nommaient la *Paix* et *l'Amour*. — Messieurs, nous ne voyons pas seulement au milieu de nous la pourpre d'un cardinal et les soutanes violettes des évêques, nous voyons encore la robe noire et le manteau blanc du moine. — Oui, messieurs, la chaîne des siècles se relie ; ce n'est pas seulement au XIIIe siècle que le moine se mêlait fraternellement à la foule des simples fidèles, c'est encore au XIXe, au siècle des télégraphes et des chemins de fer. — Honneur donc à ces robes que nous entourons d'un amour d'autant plus ardent, qu'elles sont plus attaquées, calomniées, outragées ! Honneur à ce digne et vénéré Père Félix qui nous fait réjouir une fois de plus d'être Français ! Honneur à celui à qui je ne saurais donner un nom plus beau que celui qu'il s'est donné lui-même, le nom de Jésuite ! Honneur à lui qui est venu jeter au milieu de nos aspirations et de nos enthousiasmes son éloquence prudente et inspirée ! Honneur au Père Hermann, qui a fait luire devant nous le soleil de l'avenir, qui nous a fait entrevoir le feu qui s'allume au milieu de cette Angleterre que nous souhaitons avec tant d'ardeur de pouvoir appeler bientôt notre sœur dans la foi ! Honneur encore une fois au fils de sainte Thérèse et au fils de saint Ignace ! »

Le R. P. Félix :

« Le Père Hermann me prie de vous répondre un mot en son nom et au mien, et voici ce qu'il me charge de vous dire : Il me charge de vous dire que pour des religieux qui doivent être modestes vous nous comblez beaucoup trop, et que comme l'un et l'autre nous avons fait vœu de pauvreté, le fils de sainte Thérèse et le fils de saint Ignace ne peuvent rien garder pour eux. Nous avons l'obligation de renvoyer tout à la gloire de Jésus-Christ. »

11. M. Amand Neut :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs,

« Je viens porter un toast à M. le supérieur du Petit-Séminaire de Malines et aux maisons religieuses qui ont offert une si généreuse hospitalité à nos frères des autres pays catholiques. Je dis nos frères, car dans le Congrès catholique il n'y a pas d'étrangers.

« L'année dernière, M. le supérieur du Petit-Séminaire de Malines nous disait à cette même place, non pas : *Adieu*, mais : *Au revoir !* — et nous nous sommes revus, nous sommes revenus plus nombreux qu'en 1865, mais aussi plus unis, plus forts, plus énergiques pour la conquête du bien, plus acharnés à la destruction du mal.

« Nous avons rencontré ici les mêmes soins touchants, les mêmes efforts géné-

reux pour nous êtres agréables, et une hospitalité qui nous a dotés d'une seconde famille.

« Que ne devons-nous pas, messieurs, à MM. le supérieur et les professeurs du Petit-Séminaire et aux hôtes charmants de tant d'amis distingués! Regardons autour de nous, et ce que nos yeux ont vu, la reconnaissance la plus profonde, la plus cordiale le redira.

« Depuis notre session de l'année dernière, je me suis plu à revenir ici, j'ai voulu revoir ces lieux où s'étaient écoulés les jours les plus agréables de votre vie et de la mienne. Et si je ne vous ai pas retrouvés, je vous y ai vus remplacés par une jeunesse pleine de sève et de vigueur catholiques. J'y ai vu l'estimable chanoine Van Campenhout, conduisant de la manière la plus distinguée une phalange de professeurs d'un talent éminent, d'un dévouement sans bornes, d'une énergie incomparable pour le bien. Vous étiez avantageusement remplacés, car si vous êtes le présent, ce que j'ai vu est l'avenir, animé par la foi, fortifié par l'espérance, inspiré par la charité. Ah! messieurs, c'est cet avenir que je salue avec joie, avec fierté, car, je l'ai dit maintes fois, je n'ai jamais autant aimé la jeunesse que depuis que je me fais vieux.

« Tout à l'heure, monsieur le supérieur, nous partirons, mais notre cœur restera ici, et pour tout le bien que vous nous avez fait, nous prierons pour vous, pour tous ceux qui nous ont secondés, nous prierons, dis-je, notre Père qui est dans les Cieux, afin que son royaume vous soit donné. »

M. le chanoine Van Campenhout :

« Il me semble que les rôles sont intervertis. Ce ne n'est pas vos cœurs, mais bien les nôtres qui doivent s'épancher en admiration et en reconnaissance. Votre présence ici, ce n'est pas seulement un insigne honneur pour notre établissement, mais c'est encore une source de bénédictions. Merci, au revoir, et nous espérons que dans un avenir plus ou moins rapproché, nous pourrons encore ouvrir la troisième session de l'Assemblée générale des Catholiques en Belgique sous le toit hospitalier du Petit-Séminaire. *Omne trinum perfectum.* »

12. M. le lieutenant-général Capiaumont porte une santé spéciale à MM. les commissaires :

« Messieurs, après l'éloge si délicat et si bien mérité que le R. P. Félix a fait hier de nos jeunes commissaires, il me reste bien peu de chose à dire. Il vous a parlé de leur urbanité, de leur politesse exquise. Cet éloge est d'autant plus flatteur pour eux qu'il leur a été adressé par un Français aussi aimable qu'instruit des usages du monde. Vous me pardonnerez si, à mon tour, par suite d'une ancienne habitude, j'envisage leur conduite au point de vue militaire ; je dirai donc qu'ils ont reçu avec patience et une grande abnégation le baptême de feu des impatients à l'écorce parfois un peu rude ; j'excuse et je comprends pour ma part ces impatients avides d'entendre nos grands orateurs chrétiens, et je loue sans réserve nos commissaires, dirigés par notre honorable ami et collègue le chevalier de Wouters d'Oplinter, que l'on trouve toujours là où il y une bonne action à faire. Ils ont pendant six jours fidèlement rempli leur devoir, et certes, notre énergique secrétaire général, que dis-je? notre général doit être content, et il emportera comme nous l'espoir que nos commissaires seront toujours fidèle à la grande consigne de la foi catholique.

« Vous êtes, messieurs, pour la Belgique la milice de notre avenir. Lorsque les Dechamps, les de Theux, les Dumortier, les della Faille, les d'Anethan, les Malou, les Coomans et les Liedekerke quitteront l'arène des luttes ardentes pour la foi, ils auront au moins la consolation de remettre à des mains vaillantes la cause sacrée qui fait battre nos cœurs. Je bois, messieurs, à votre santé, à votre bonheur, au plai

sir de vous revoir ; et que votre brassard, brodé par la main des Grâces, par les mains de nos belles et catholiques gantoises, vous rappelle un noble succès d'amour-propre, celui bien rare d'avoir su plaire à tout le monde ! »

M. Abel Letellier, au nom des commissaires, répond en ces termes :

« Vous avez daigné, par l'organe d'un des plus nobles et des plus excellents défenseurs de la nationalité belge, témoigner aux commissaires du Congrès de Malines vos sentiments de bienveillance et de gratitude. Je ne puis assez vous exprimer combien ce choix est bien fait pour nous montrer la voie du devoir. Celui qui a bravé la mort sur les champs de bataille a le droit de dire : Vous n'avez pas eu peur du feu et vous ne reculez pas devant le respect humain.

« Au nom de tous les commissaires, je fais ici la promesse de toujours défendre le drapeau de la Religion sans rougir, et de prendre pour devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Recevez cette promesse, messieurs, et je vous prie de la conserver comme un souvenir des commissaires du Congrès de Malines.

13. M. le chanoine Du Chesne, curé de Notre-Dame-des-Champs, à Paris :

« Après le soldat le prêtre : parce qu'en Belgique comme en France, le prêtre et le soldat sont frères. Le prêtre n'a pas le droit d'échanger balle contre balle, mais il ne cède pas l'honneur des premiers rangs, et si avant qu'aille l'épée du guerrier le prêtre y porte le nom, la croix, les consolations de Jésus-Christ. Que si vous en doutez, vous voyez là le R. P. de Damas (1) ; demandez-lui si nos prêtres ne vont pas aussi loin que les fiers soldats de ma fière nation !

« Mais ce que je veux en ce moment, c'est rappeler et célébrer la fondation glorieuse de votre université catholique. Quinze ans durant, j'ai été, sous les auspices du grand évêque que vous avez acclamé, de l'évêque d'Orléans, un des combattants pour l'enseignement libre. Nous luttions avec lui pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la conquête de la place au soleil de nos frères des congrégations enseignantes, pour la liberté d'enseignement comme en Belgique. J'ai donc l'honneur, messieurs, de vous proposer un toast à l'université catholique de Louvain, à cette grande et vieille tradition belge de Louvain, glorieuse cité des théologiens, des canonistes, des docteurs, dont Adrien VI est l'une des gloires.

« A l'université catholique de Louvain, glorieuse de son passé, justement fière de son présent, pleine de jeunes espérances !

« A l'université catholique de Louvain, fondée dans ce lieu même par l'Épiscopat belge, parce que les évêques sont les pères de notre foi et de notre science !

« A l'université catholique de Louvain, à ses savants professeurs, à ses élèves intelligents, laborieux, pleins de zèle et armés pour la lutte ; — et pour répondre au vœu de vos cœurs, à la reconnaissance publique et à nos respects :

« A Mgr de Ram, à cet homme savant, modeste, dévoué, une des gloires de votre pays, à Mgr de Ram, recteur magnifique de l'université catholique de Louvain ! »

Mgr de Ram :

« Je suis pris à l'improviste, et vous me voyez, Éminence, Messeigneurs, Messieurs, profondément ému. Je vous remercie tous du plus profond de mon âme.

(1) Allusion à M. le capitaine de Damas se faisant vaillamment tuer dans l'expédition de Chine et au P. de Damas à cheval sur un canon, à la bataille de l'Alma en Crimée.

« Je remercie l'honorable orateur de sa bienveillante provocation. La manifestation flatteuse et honorable dont je viens d'être l'objet, je l'accepte au nom de mes savants collaborateurs, au nom de cette nombreuse et noble jeunesse qui a fréquenté nos écoles, de cette jeunesse qui fait notre couronne et notre gloire, la couronne et la gloire du pays, l'espoir de la patrie et de la civilisation chrétienne. »

14. M. François Lenormant :

« Messieurs, à la Belgique, à la libre et catholique Belgique!

« Permettez-moi, messieurs, de vous exprimer en peu de mots un des sentiments que nous tous, Français, nous tous, étrangers venant de tant de pays divers et auxquels vous avez bien voulu donner une si noble hospitalité, nous remporterons de cette réunion solennelle. C'est un sentiment profond de sympathie, et, je puis le dire, d'admiration pour la nation belge. Pouvait-il se voir un plus beau et plus noble spectacle que celui auquel nous assistons depuis six jours? Pouvait-il s'en voir un qui fît plus d'honneur à la Belgique, à ses institutions et à ses libertés?

« Nous sommes au lendemain d'une défaite politique des catholiques, et, au lendemain de cette défaite, au milieu des excès par lesquels le parti contraire célèbre son triomphe, cette grande manifestation catholique, sous l'égide des lois de votre pays, a pu se produire aussi paisiblement et aussi librement. (*Applaudissements.*)

« Une page glorieuse s'est ajoutée ainsi à l'histoire de la Belgique, une page glorieuse pour la nation tout entière, sans distinction de classes, ni même de partis. Elle prouve une fois de plus combien les institutions, surtout lorsqu'elles sont fondées sur les mœurs nationales, sont supérieures aux hommes. Les hommes qui triomphent en ce moment ont déclaré la guerre à la liberté religieuse; ils auraient voulu, sans doute, apporter des entraves à notre réunion; mais ils ont été frappés d'impuissance : votre Constitution vous couvrait de son égide, et nous nous sommes réunis, nous avons parlé, nous avons agi plus librement chez vous que nous n'eussions pu le faire dans aucun autre pays de l'Europe. Honneur donc à la liberté de la Belgique !

« Je suis heureux, messieurs, en ma qualité de Français, de porter ce toast à votre patrie. La France et la Belgique, comme le disait naguère devant vous l'éloquent et illustre prélat qui est la gloire de notre Église de France, la France et la Belgique sont deux nations sœurs, sœurs par la langue, par la civilisation, par les mœurs, par la religion; car si nous avons comme vous nos *libérâtres,* la France, comme la Belgique, est toujours et avant tout une nation catholique. D'où viennent donc ces insinuations perfides par lesquelles on cherche à éveiller des défiances et des hostilités entre deux nations faites pour s'aimer, insinuations qui font partie du bagage ordinaire de vos libérâtres? Messieurs, ne les écoutez jamais. Sachez bien qu'il n'est en France aucun homme sensé qui ne considère comme le premier des intérêts français le maintien et le développement de l'indépendance et de la liberté de la Belgique. (*Applaudissements prolongés.*) Lorsque vous avez brisé le joug de l'étranger, lorsque vous avez fondé votre existence nationale, quelle est la nation qui est accourue à votre premier appel, qui a envoyé ses soldats combattre à côté des vôtres? N'est-ce pas cette France qu'on trouve toujours au premier rang quand il y a une grande idée à défendre, une cause juste à faire prévaloir? (*Applaudissements.*) Messieurs, n'oublions point ces souvenirs. Et si jamais, Français ou Belges, nous nous sentions prêts à ouvrir notre âme aux défiances qu'on s'efforce de semer entre les deux peuples, allons comme en un saint pèlerinage, allons prier sur la tombe des vaillants enfants de la France qui sont tombés sous les remparts d'Anvers pour assurer votre indépendance. (*Bravos.*) Le plus puissant de tous les liens entre deux nations est celui du sang versé en commun pour la justice. Ce lien, il existe entre la Belgique et la

France, et aucune force au monde ne pourra jamais le rompre. (*Applaudissements prolongés.*)

« A la Belgique, à sa prospérité, à son indépendance, à sa liberté ! »

M. Ducpetiaux :

« Le toast de notre honorable ami M. Lenormant nous a pris à l'improviste. Je suis heureux de pouvoir y répondre en buvant à la France catholique, à la France sur laquelle nous comptons dans l'avenir comme nous avons pu compter sur elle il y a trente ans. A la France, gardienne de notre indépendance nationale, notre amie, notre sœur la plus dévouée ! » (*Applaudissements chaleureux.*)

15. Toast de M. Henri Lasserre :

« Éminence, Messeigneurs, Messieurs, »

« A la presse tout entière du catholicisme, sans différence de nationalités et sans distinction de nuances, à la glorieuse presse chrétienne qui a pris pour mission de défendre, à chaque jour qui passe, la vérité qui ne passe pas !

« Messieurs, tout un journalisme ennemi s'est élevé contre l'Église que nous aimons et contre le Dieu que nous adorons. Sans doute ses doctrines sont vaines, mais sa puissance n'en est pas moins redoutable. A mesurer le mérite de sa personne et la taille de ses idées, ce n'est en vérité que le Petit-Poucet, mais il faut bien se garder de le dédaigner : il a la force pour lui, il a les bottes de sept lieues (quoiqu'il trébuche bien souvent).

« Voilà déjà un certain temps que ce nain formidable est en marche, et il a fait un terrible chemin.

« Je bois à ceux qui lui barrent le passage. Je bois aux journalistes encore debout qui luttent si vaillamment ; je bois à ceux qui sont tombés et qui ne peuvent plus combattre. Les uns comme les autres ont bien mérité de notre patrie commune, la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ; les uns comme les autres ont bien mérité du Roi des chrétiens, notre Très-Saint Père Pie IX.

« Je bois aux journalistes chrétiens, à leur union pleine, entière, absolue, dans les choses nécessaires, à leur liberté non moins pleine, non moins entière, non moins absolue dans les choses douteuses et secondaires, à leur cordiale fraternité en tout. Dès qu'ils portent la bannière de Jésus-Christ, je ne me reconnais pas le droit de leur demander quel est ailleurs leur drapeau, pas plus que je ne me reconnais le droit de leur demander quelle est leur patrie. Dès qu'ils sont d'accord sur l'unique nécessaire, dès qu'ils chantent ensemble le même *Credo*, il est bien secondaire pour notre Père qui est aux Cieux qu'ils diffèrent d'avis sur tel ou tel article d'une constitution. Que cela soit secondaire pour nous.

« Je pousse à mon tour ce cri d'union que vous avez entendu dans les plus éloquents discours de cette glorieuse semaine, depuis le grand Cardinal qui a ouvert nos séances jusqu'au grand Jésuite qui les a fermées ; ce cri que vous venez d'applaudir tout à l'heure dans la bouche d'un éminent homme d'Etat et que, par une heureuse coïncidence, je retrouve sur la carte même de cette agape catholique. Regardez-la avec moi : à la base, la glorieuse devise de votre saint Archevêque, *Pax vobis* ; au couronnement, la conclusion sociale de cette parole, je veux dire la devise même de votre noble Belgique : *l'Union fait la force* ; au milieu, la carte d'un fraternel banquet et au-dessus la Religion dominant toute chose, la croix à la main et l'étoile au front, la lumière et le sacrifice. C'est là tout le christianisme.

« Je bois à la presse catholique, toujours réunie dans un semblable banquet, qui va bientôt cesser par le fait, mais que le cœur peut rendre éternel. »

Ce toast, accueilli, comme tous ceux qui l'avaient précédé, par de chaleureuses et unanimes acclamations, termine la fête, et les convives se séparent aux cris de : *Vive la Belgique! Vive Pie IX!*

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

ET VOEUX EXPRIMÉS

PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES.

—

1863-1864.

—

Ire SECTION.

—

ŒUVRES RELIGIEUSES.

—

1863.

I. — Régularisation et extension de l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre.

1. Il y a lieu de donner à l'OEuvre du Denier de Saint-Pierre une organisation générale qui, tout en faisant la part de la situation particulière des divers pays et des divers diocèses dans chaque pays, unirait tous les membres de l'OEuvre par un lien commun, l'agrégation à l'archiconfrérie de Saint-Pierre établie à Rome.

2. Il importe que cette OEuvre ait un caractère permanent comme l'OEuvre de la propagation de la Foi, etc., et que son existence se prolonge aussi longtemps que le Saint-Siége jugera à propos d'utiliser ses services.

3. Quoique l'organisation de l'OEuvre puisse et doive même varier selon les circonstances, les besoins et les convenances de chaque pays et de chaque circonscription diocésaine, il convient cependant, pour la régulariser et la faire fructifier, d'adopter certaines règles communes, en prenant, entre autres, pour type le système introduit et appliqué avec un plein succès dans les diocèses des deux Flandres et dans le diocèse de Cologne. Ce système devrait, en se généralisant, être complété par la formation de comités centraux, analogues aux conseils généraux de la Société de Saint-Vincent de Paul, et qui uniraient les associations diocésaines.

4. En tout cas, les mesures à prendre doivent être subordonnées à l'approbation et au concours de l'autorité ecclésiastique.

II. — OEuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort.

L'Assemblée, considérant la nécessité de raviver et de maintenir le culte des morts comme étant de l'essence de la religion catholique, — de combattre les tendances impies qui se manifestent dans une partie des populations, — de neutraliser l'influence et les efforts des associations qui se constituent, notamment en Belgique, pour interdire aux mourants les secours du prêtre et enlever aux funérailles tout caractère religieux;

Émet le vœu :

1° Qu'il soit créé des associations pieuses et des confréries, à l'instar des confréries d'Italie et d'autres pays, pour apporter et assurer au pauvres, à l'heure suprême, les dernières consolations et les sacrements de la religion, pourvoir à leurs funérailles d'après les rites de l'Église, accompagner leurs dépouilles mortelles au cimetière, et leur assurer, autant que possible, une messe, le corps présent ;

2° Que l'on encourage d'une manière toute particulière les sociétés de secours mutuels qui embrassent dans leurs statuts les cérémonies religieuses après le décès de leurs membres ;

3° Que les catholiques maintiennent strictement, en ayant recours à cet effet à tous les moyens légaux, et, le cas échéant, à un pétitionnement général, la spécialité de leurs cimetières et le droit de les posséder, de les bénir et de les administrer comme des dépendances des églises.

III. — Sanctification du dimanche.

L'Assemblée voit avec douleur la profanation du dimanche, et engage les catholiques à user de toute leur influence pour amener, à cet égard, le respect, dans les mœurs, des droits de Dieu, des faibles et des pauvres.

A cet effet, il y a lieu de recourir, entre autres, aux moyens suivants :

1. S'interdire à soi-même, ainsi qu'interdire à ses enfants, domestiques, ouvriers, fermiers, et à toutes personnes sur lesquelles on a autorité, hors les cas de nécessité bien démontrée et moyennant les dispenses d'usage, tout travail, achat ou trafic, toute vente ou exposition de marchandises, les dimanches et fêtes.

2. Faire insérer dans les baux des maisons et fermes une clause qui investisse le propriétaire d'un droit de résiliation en cas de violation publique du repos dominical par les locataires.

3. Conclure, s'il est possible, dans le but de faire cesser le travail du dimanche, des conventions, au moins avec plusieurs de ceux qui exercent la même industrie ou le même négoce.

4. Constituer des associations libres dont les membres s'engagent

favoriser, autant qu'ils le peuvent, par leurs commandes, leurs achats et leurs recommandations, les ouvriers qui ne travaillent pas et les marchands qui n'étalent et ne vendent pas habituellement les dimanches et les jours fériés.

5. Donner toujours aux ouvriers assez de temps pour que l'ouvrage commandé puisse être terminé, sans que la sanctification des saints jours soit violée.

6. S'efforcer d'obtenir des autorités que les entrepreneurs publics n'imposent pas à leurs subordonnés ou ouvriers un travail que condamne la conscience de ceux-ci et qui peut être dès lors considéré comme une atteinte portée à la liberté religieuse.

Faire des démarches près des compagnies de chemins de fer à l'effet d'obtenir : *a*) que tous les travaux qui ne sont pas d'une urgence absolue soient suspendus les dimanches et les jours de fêtes ; *b*) que le dimanche ne compte pas dans les délais de la *Lettre de voiture*.

7. Encourager les ouvriers à constituer des sociétés dont les membres prennent l'engagement d'observer les jours de repos, et propager les œuvres de patronage qui protégent les enfants et les apprentis, en leur inculquant le respect des commandements de l'Église.

8. En cherchant à introduire et à maintenir le vrai chômage du dimanche, recourir à tous les moyens propres à faire cesser le chômage du lundi, cause permanente d'immoralité, de malaise et de désordres pour la classe ouvrière.

9. Établir dans une ville désignée par le bureau de l'Assemblée un conseil central pour tous les comités locaux de la Belgique et de la France, avec mission de réunir, coordonner et publier les rapports annuels que chaque comité local serait invité à fournir sur les moyens qu'il aurait employés et les résultats obtenus.

IV. — Missions.

1. L'Assemblée considère comme un devoir pour tous les catholiques de prêter leur concours le plus entier, moral est pécuniaire, à l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, à l'*Œuvre de la Sainte-Enfance* et aux autres œuvres analogues, telles que l'*Œuvre des Églises-Unies d'Orient*, l'*Œuvre des Écoles d'Orient*, et généralement à toutes les institutions qui ont pour but de répandre les lumières de l'Évangile et de rattacher tous les hommes et tous les peuples au grand centre catholique.

2. L'Assemblée exprime le vœu :

Que l'*Œuvre de la Propagation de la Foi* soit introduite dans les pays où elle n'existe pas encore, qu'elle soit encouragée et popularisée chez les nations qui n'y prennent encore qu'une faible part ;

Que les travaux des missionnaires et leurs résultats reçoivent dans les *Annales de la Propagation de la Foi* la plus grande publicité possible.

3. L'établissement, à Londres, centre du propagandisme anticatholique, d'un séminaire catholique pour les Missions étrangères chez les peuples idolâtres, est digne de tout l'appui des nations catholiques : l'Assemblée estime qu'il devrait faire l'objet d'une recommandation expresse dans les *Annales de la Propagation de la Foi*.

4. L'Assemblée voit avec bonheur l'entreprise qui a pour objet la construction d'une église et d'écoles catholiques à Saint-Pétersbourg. Elle recommande à la sympathie et au zèle religieux de ses membres cette fondation particulièrement encouragée par S. S. le Pape Pie IX, qui a voulu en être le premier souscripteur.

5. L'Assemblée recommande également au concours généreux de tous les catholiques la mission spéciale récemment établie en Belgique pour envoyer des ouvriers évangéliques en Chine.

V. — Résolutions diverses.

1. Mgr l'Archevêque de Tours avait adressé à l'Assemblé générale des catholiques un appel en faveur de la reconstruction de la basilique de Saint-Martin, à Tours. L'œuvre importante commencée par cet éminent prélat a vivement intéressé le Congrès, qui ne peut que la recommander aux pieuses libéralités des fidèles. Toute l'Assemblée s'est associée au vœu éloquemment exprimé par M. l'abbé Mermillod (1) pour le succès d'une entreprise destinée à remettre en honneur l'antique pèlerinage de Saint-Martin.

2. Mgr Mislin, protonotaire apostolique à Vienne, a saisi directement l'Assemblée générale de la déclaration suivante, qui a été adoptée par acclamation :

« Attendu que les Latins, comme le déclare le Saint Pape Pie VII, ont « possédé sans aucune contestation l'église du Saint-Sépulcre dans les « temps les plus anciens, » et qu'ils ne l'ont jamais aliénée ;

« Que par le nom de *Latins* il faut entendre tous les catholiques de l'Église occidentale, et non une puissance isolée ; d'où il suit qu'aucune puissance séparément ne peut faire aux autres communions ou aux infidèles des concessions au détriment des autres puissances et de la catholicité ;

« Que la réédification de la coupole du Saint-Sépulcre, telle qu'elle a été projetée par le protocole signé à Constantinople par les représentants de la France, de la Russie et de la Turquie, le 5 septembre 1862, à l'exclusion des autres puissances catholiques et du Saint-Siége, qui, malgré l'état de dénûment où il est réduit, s'est offert « à prendre exclusivement à sa charge les réparations nécessaires, » est un acte

(1) Nommé en 1864 évêque d'Hébron *in part. infid.*, et coadjuteur de Mgr Marilley, évêque de Genève et de Lausanne.

anticatholique, antichrétien, contraire aux traités et à des droits acquis et continuellement reconnus; que les motifs qu'on a fait valoir pour procéder ainsi à cette réédification, sont dérisoires, mensongers et de nulle valeur;

« Que la restauration de la coupole qui protége le tombeau de Jésus-Christ, faite en commun, *et pour la première fois depuis que ce saint tombeau existe,* par une puissance catholique, par une puissance mahométane et par une puissance schismatique, qui n'y a jamais eu ni exercé aucun droit, est un acte inique contre lequel le patriarche grec schismatique de Constantinople lui-même a cru devoir protester;

« Les catholiques réunis à Malines, l'an de grâce 1863, déclarent solennellement qu'une telle reconstruction, entreprise en foulant aux pieds les droits du Vicaire de Jésus-Christ, est un affront fait au monde catholique et une véritable profanation du plus saint monument que possède la chrétienté. »

1864.

I. — Moyens de ranimer et de soutenir la foi.

Considérant que la source principale de l'incrédulité et de l'indifférence religieuse est l'ignorance en matière de religion;

Que les ennemis les plus acharnés de la religion sont ces hommes inconséquents qui n'ayant des dogmes qu'une notion vague, inexacte et obscurcie par des préventions surannées, des erreurs historiques et des calomnies cent fois réfutées, s'obstinent à ne pas vouloir *examiner* sérieusement les *raisons* de la foi — quoique d'ailleurs ils invoquent sans cesse la *raison* et les droits du *libre examen* — et privent ainsi volontairement leur intelligence des lumières que donne la foi, et leur cœur, des forces et des consolations dont seule elle a le secret;

L'Assemblée est d'avis que les laïques doivent s'appliquer davantage à l'étude de la religion, s'habituer à défendre leurs croyances chaque fois que l'occasion s'en présente, et seconder ainsi avec un filial dévouement le ministère sacerdotal.

A cet effet, elle estime qu'il y a lieu:

1° D'instituer dans les pensionnats et les colléges, et particulièrement dans les hautes études et de consolider là où il existe déjà un cours spécial de démonstration et de controverse religieuse; d'établir sur l'échelle la plus large des *catéchismes de persévérance* appropriés aux besoins des diverses classes de la société;

2° De favoriser et d'étendre l'œuvre si éminemment utile des bibliothèques catholiques populaires, en confiant leur direction et la distribution des livres à des hommes intelligents et prudents; de créer dans les grands centres de population, surtout dans les capitales, des associations qui s'occuperaient à la fois d'éditer et de répandre de petits traités à bon

marché, conçus dans une forme simple et destinés à défendre la religion contre d'injustes attaques, et à fournir à la presse catholique des réponses à opposer immédiatement aux calomnies et aux insinuations perfides de la presse antireligieuse ;

3° D'engager les écrivains et spécialement les rédacteurs des journaux catholiques à ne négliger aucune occasion de faire connaître à leurs lecteurs les grandes bases du catholicisme, les mandements de l'épiscopat sur les sujets les plus importants de la controverse contemporaine ; les bienfaits de la religion, les événements qui honorent et consolent l'Église, tels que les grandes conversions (tout en observant sur ce point la réserve qui peut être commandée par les circonstances), les actes de dévouement inspirés par le sentiment religieux, les épreuves et le martyre des missionnaires, etc.;

4° D'aider le clergé à établir, comme cela s'est fait avec tant de succès à Notre-Dame de Paris et dans d'autres villes importantes, des conférences, pour les hommes, sur la vérité, la grandeur et la salutaire influence de la religion chrétienne ;

5° D'encourager les missions, les retraites pendant le carême, la fréquentation des sermons, des instructions religieuses et des conférences dans les cercles catholiques, etc., et d'employer enfin tous les moyens propres à populariser la connaissance de la religion, de ses bases, de son histoire, de ses cérémonies, etc.

II. — Pèlerinages.

Considérant que les pèlerinages sont des moyens puissants d'entretenir et de raviver la foi des fidèles, et qu'ils ont existé dès la naissance de l'Église comme le signe sensible du sentiment chrétien qui animait nos pères ;

Considérant que les pèlerinages sont un acte de foi à opposer avec succès au respect humain, qui semble de nos jours gagner de plus en plus les âmes ; qu'ils constituent un moyen efficace d'éloigner les fléaux et les calamités publiques, et fournissent au chrétien l'occasion propice d'attirer sur lui, sur sa famille et sur la patrie les bénédictions du ciel ;

L'Assemblée estime qu'il y a lieu de recourir aux moyens suivants à l'effet de faire connaître, de généraliser et de régulariser les pèlerinages déjà existants, et de faire refleurir les anciens sanctuaires où des grâces signalées ont été obtenues par l'intercession des saints plus spécialement honorés dans diverses localités :

1° Réclamer le concours des catholiques en faveur des diverses œuvres déjà établies pour l'organisation des pèlerinages en Terre-Sainte et au tombeau des Apôtres.

2° Organiser des associations destinées à faciliter les pèlerinages vers des sanctuaires renommés.

3° Obtenir des autorités diocésaines et paroissiales qu'elles établissent des octaves solennelles dans ces sanctuaires où les fidèles se portent avec prédilection, et y fassent donner à cette époque, à des jours connus par la voie d'annonces, des instructions et des sermons.

4° Signaler aux fidèles les lieux les plus célèbres et les plus fréquentés par les pèlerins, à l'aide d'opuscules ou de notices indiquant l'origine et l'historique des pèlerinages, énumérant les bienfaits dont il a plu à Dieu de combler les pieux visiteurs, et désignant les personnages éminents qui se sont rendus dans ces endroits vénérés par les chrétiens ; propager les écrits qui sont de nature à encourager les pèlerinages, notamment le *Bulletin de l'Œuvre des pèlerinages de Terre-Sainte* et le *Bulletin de l'Œuvre des écoles d'Orient*.

5° Célébrer d'une manière solennelle les commémorations d'événements religieux, et engager les diverses associations pieuses et charitables établies dans les localités environnantes à assister aux cérémonies qui ont lieu à cette occasion.

6° Signaler les inconvénients et les abus qui pourraient se présenter et, tout en y portant remède, travailler à conserver au pèlerinage, pendant toute sa durée, son caractère édifiant et religieux.

7° Profiter de toutes les facilités de transport, s'adresser aux administrations des chemins de fer et des bateaux à vapeur pour obtenir une réduction dans les prix du voyage vers les endroits du pèlerinage à l'époque des octaves solennelles, afin de permettre à un plus grand nombre de personnes de s'y rendre.

8° Instituer une commission chargée, sous l'approbation des autorités ecclésiastiques, de réaliser, dans la mesure du possible, les vœux exprimés par l'Assemblée.

III. — Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques.

Considérant que les mauvaises doctrines tendent à se propager de plus en plus, et que pour pénétrer dans les masses elles revêtent les formes les plus diverses, telles que : associations de libres penseurs, de solidaires, d'affranchis, conférences, meetings, publications, etc., et qu'il est urgent que de leur côté les catholiques unissent leurs efforts pour opposer une digue à ce courant, aussi funeste pour la société que pour la religion ;

L'Assemblée estime qu'il y a lieu de recourir à cet effet, entre autres, aux moyens suivants :

1° Étendre et favoriser les associations religieuses qui ont particulièrement pour objet de réunir, d'édifier et d'instruire les apprentis et les ouvriers, et d'établir entre eux et les autres classes de la société une sorte de solidarité dans la résistance au mal et dans la pratique du bien.

2° Organiser au sein de ces associations une propagande active qui, par l'action individuelle et collective des associés, s'étende et rayonne au dehors et leur amènent incessamment de nouveaux adhérents.

3° Donner la plus grande publicité possible aux comptes rendus annuels de ces œuvres, tant par la voie de la presse, que par des réunions générales, auxquelles seraient conviées les personnes étrangères.

4° Engager les catholiques influents à se mettre à la tête des sociétés ou à en faire partie, à leur accorder un patronage actif, et à contribuer ainsi à y attirer les personnes de la classe laborieuse.

5° Recourir à tous les moyens propres à retenir les associés, à les intéresser à l'œuvre et à leur en faire comprendre les bienfaits : réunions du soir et du dimanche, conférences familières, exercices religieux sagement ménagés, pèlerinages, récréations, exercices de chant et réunions musicales, cabinets de lecture instructive et attrayante, etc.

6° Établir dans certaines de ces associations des écoles, puissant moyen d'attirer l'ouvrier avide d'instruction, qui va la chercher chez de mauvais maîtres, si de bons ne la lui présentent.

7° Inculquer aux associés des principes d'ordre, d'hygiène et de tempérance, et les initier à la pratique de l'économie en leur donnant des notions sur les institutions de prévoyance, en les prémunissant contre le danger du recours au mont-de-piété, en les habituant, autant que possible, à déposer chaque semaine une partie de leur gain dans les caisses d'épargne ou de secours mutuels, et en établissant des primes ou d'autres encouragements qui les déterminent à augmenter la réserve pour les mauvais jours.

8° Établir des règles pour la visite mutuelle des membres malades et l'enterrement des confrères décédés, pratiques éminemment chrétiennes et souverainement propres à prémunir contre les séductions des associations mauvaises.

IV. — Défense et apologie du clergé et des ordres religieux.

En présence des critiques, des calomnies et des attaques déloyales dont le clergé et les ordres religieux sont l'objet de la part des protestants et des libres penseurs, l'Assemblée considère comme un devoir impérieux et sacré de protester contre ces excès qui impliquent à la fois l'ignorance, la mauvaise foi et l'intolérance, — de revendiquer hautement pour le clergé et les ordres religieux le bénéfice du droit commun et, particulièrement en Belgique, la garantie du droit constitutionnel de liberté d'association (1) qui n'établit aucune distinction et ne

(1) *Art. 19 de la Constitution belge :* « Les Belges ont le droit de s'assembler. »

Art. 20 de la Constit. « Les Belges ont le droit de s'associer. Ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive. » — Le gouvernement provisoire, dans son arrêté du 16 octobre 1830, avait décrété ce qui suit : « Considérant que les entraves

pose ni limite ni exception en ce qui concerne les personnes qui se vouent à la vie religieuse et constituent soit des associations, soit des communautés, pour accomplir une mission spirituelle, éducatrice ou charitable.

Tout en respectant les lois canoniques qui règlent la propriété ecclésiastique en d'autres pays, l'Assemblée repousse énergiquement le reproche adressé aux catholiques belges d'aspirer à rétablir, au profit des ordres religieux, la mainmorte et tout autre régime dérogatoire au droit commun.

Elle saisit cette occasion pour reconnaître solennellement les bienfaits dus au clergé et aux ordres religieux, les services éminents que, dès leur origine, ils n'ont cessé de rendre à la catholicité, les vertus supérieures dont ils donnent le consolant et fécond exemple.

Dans la sphère spirituelle, le clergé et les ordres religieux exercent le saint ministère et prêtent aux évêques un concours zélé et assidu. Ils se vouent aux missions lointaines, où ils sèment, avec la parole de l'Évangile, les germes de la civilisation chrétienne.

Dans la sphère de l'enseignement, ils participent à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse en général, et donnent particulièrement leurs soins aux élèves des classes ouvrière et indigente ; ils combattent l'influence des fausses doctrines, soutiennent et raniment la foi et font briller d'un éclat toujours pur le flambeau du christianisme.

Dans la sphère de la science, ils continuent l'œuvre de leurs devanciers , de ces prêtres et de ces religieux de tous les ordres qui ont conservé au moyen âge les trésors de la science et de la littérature anciennes ; qui, pendant les derniers siècles, ont créé la grande érudition historique, participé pour une large part au développement des sciences physiques et mathématiques, et occupé un rang distingué dans toutes les parties de la science théologique et religieuse.

Dans la sphère de la charité, ils sont associés à toutes les œuvres si variées qui soulagent et consolent, qui tendent à rapprocher le riche du pauvre par l'échange incessant du bienfait et de la reconnaissance, et à conjurer les orages qui menacent la société. On les retrouve dans tous les asiles ouverts aux misères humaines, où leur concours est souvent invoqué par ceux-là même qui les raillent et les combattent dans leurs discours et leurs écrits.

Les congrégations de femmes participent dans une large mesure et avec un remarquable succès aux œuvres de zèle, d'éducation et de charité. Intrépides sur les champs de bataille, conquérant des âmes à la

« mises à la liberté d'association sont des infractions aux droits sacrés de la liberté « individuelle et politique :

« Arrête :

« Art. 1er. Il est permis aux citoyens de s'associer, comme ils l'entendent, dans un « but politique, *religieux*, philosophique, littéraire, industriel ou commercial.

« Art. 3. Toute loi particulière et tout article du Code civil, pénal et de commerce, « qui gênent la liberté de s'associer, sont abrogés. »

suite des missionnaires, mères dévouées dans les asiles de l'infortune, elles savent aussi, ces anges de patience et de douceur, donner aux enfants une solide instruction, dans des établissements parfaitement organisés, et elles leur inspirent cette noblesse de sentiments et ce mépris des frivolités qui distinguent éminemment les femmes chrétiennes.

C'est dans ces congrégations que des âmes ardentes et généreuses, auxquelles la charité parfaite donne la pleine liberté du dévouement, trouvent le moyen de satisfaire à leurs saintes aspirations, de s'immoler au dédain et de se consacrer sans réserve au soulagement de toutes les misères humaines.

Enfin, le clergé et les ordres religieux, tant contemplatifs qu'actifs, conservent les nobles et saintes traditions de l'humilité, de l'obéissance, de la pauvreté, de l'esprit de sacrifice, et, par la puissance de l'exemple, la puissance de l'expiation et la puissance de la prière, exercent sur le monde cette action trois fois féconde qu'un matérialisme aveugle ou un rationalisme intolérant peut seul méconnaître.

Pour soutenir et encourager le clergé et les ordres religieux dans leurs rudes et pénibles épreuves, pour les défendre contre les préjugés, les calomnies et les injustes agressions de leurs adversaires, il importe que les laïques ne laissent échapper aucune occasion de faire ressortir leurs services, de rendre hommage à leur dévouement, de maintenir en leur faveur la sauvegarde du droit, et de considérer toute atteinte portée à leur liberté et à leur indépendance comme une violation flagrante de la liberté religieuse, qui existe pour les membres du clergé et des ordres religieux comme pour tous les autres citoyens.

Parmi les moyens pratiques à employer à cet effet, on peut citer les suivants :

1° Encourager et propager les ouvrages sur l'origine, le caractère, le développement du clergé et des ordres religieux qui fassent ressortir les services qu'ils ont rendus de tout temps à l'Église et à la société ; publier et répandre des biographies populaires des chefs et des principaux membres du clergé et des divers ordres.

2° Réserver une place dans l'enseignement à l'histoire du clergé et des ordres religieux, de leurs services, de leur action utile et de leur influence bienfaisante.

3° Populariser enfin par la parole, par la presse, par la publicité la plus large, la connaissance des principes sur lesquels se fonde la vie sacerdotale et religieuse, du but général que Dieu lui a assigné dans le christianisme, de la mission que le clergé et les ordres religieux ont eu à remplir aux diverses époques de l'histoire, et des bienfaits qu'ils ont répandus sur le monde.

IIe SECTION.

—

ŒUVRES CHARITABLES. — ÉCONOMIE CHRÉTIENNE.

—

1863.

I. — Liberté de la charité.

1. Le devoir de la charité est une prescription de l'Évangile. Toute entrave mise à l'accomplissement de ce devoir est un empêchement à l'observation d'une loi de la religion catholique. La liberté de la charité est donc le corollaire de la liberté religieuse ; elle est réclamée en même temps au nom des pauvres, de l'Église et de la société.

2. La religion est sous ce rapport en parfait accord avec les saines doctrines de l'économie politique, qui considère aussi l'extension inconsidérée, les envahissements et le monopole de l'assistance publique et légale, comme un danger social et comme le principal obstacle à la création, à la diffusion et au soutien des œuvres dues à l'initiative et à l'action libres, soit des particuliers, soit des associations.

3. La liberté de la charité implique le droit de faire tous les actes nécessaires à la fondation, au développement et à la perpétuité des œuvres charitables. Lorsqu'au nom de l'intérêt général, l'État croit devoir imposer des conditions à l'exercice de ce droit, ces conditions doivent être déterminées d'avance par la loi et ne pas dépendre de la volonté ou de l'arbitraire de l'administration publique.

4. En aucun cas et sous aucun prétexte, l'État, ou, en son nom, l'assistance officielle, ne peut se substituer à la charité privée, soit dans la direction et l'administration des œuvres, soit pour l'exécution des conditions assignées à une donation ou à un legs par un bienfaiteur charitable.

II. — Désignation des œuvres qui correspondent aux besoins les plus urgents, et mesures à prendre pour leur fondation et leur extension.

1. L'une des conditions essentielles de la charité privée, individuelle ou collective, est d'être éclairée et prévoyante, et d'éviter d'aggraver et de perpétuer les maux et les souffrances, en s'efforçant de les soulager.

Son action doit embrasser particulièrement les œuvres et les institutions ayant pour but et pour résultat de relever les pauvres de leur dégradation, de pourvoir à leurs besoins intellectuels, moraux et religieux, comme à leurs besoins matériels, d'encourager les habitudes d'ordre.

d'économie et de tempérance, d'inculper et de faire prévaloir le sentiment de la responsabilité personnelle et du devoir chrétien.

2. Parmi ces œuvres sont comprises en première ligne :

Les écoles chrétiennes ;

Les œuvres de patronage ;

Celles qui se rapportent aux applications diverses de la mutualité :

La Société de Saint-Vincent de Paul.

3. L'Assemblée émet le vœu qu'il se forme entre les œuvres de patronage et aussi entre les associations mutuelles un échange de services qui permette à leurs membres éloignés du siége de leur œuvre, de réclamer auprès des œuvres de même nature, partout où elles existent, la protection et le secours auxquels ils auraient droit dans leur patronage ou leur société.

4. Elle exprime enfin la conviction que la fondation et l'extension des œuvres énumérées ci-dessus et de toutes autres œuvres de charité, d'instruction, de moralisation et de prévoyance, reposent essentiellement sur la liberté et le développement le plus large de l'esprit d'association, inspiré et guidé par le sentiment chrétien, et qu'elles peuvent être puisamment secondées par la constitution d'institutions analogues à celle qui a été établie en Belgique, sous le titre de : *Crédit de la charité.*

5. Quant à l'extension de la Société de Saint-Vincent de Paul en particulier, l'Assemblée estime que :

Partout où trois catholiques peuvent se rencontrer et se donner la main, la fondation d'une conférence de Saint-Vincent de Paul est possible.

Or, il n'y a pas de commune en Belgique, comme ailleurs, qui ne réunisse ces éléments ; donc on peut établir des conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul dans toutes les communes du pays.

En conséquence, l'Assemblée émet le vœu que des mesures soient prises dans toutes les localités pour instituer de semblables conférences.

1864.

1. — Quêtes et souscriptions religieuses et charitables.

Le droit d'organiser des quêtes et des souscriptions de les recueillir à domicile ou autrement, pour des œuvres religieuses ou charitables, est la conséquence nécessaire de la liberté des cultes et de la liberté de conscience, et subsidiairement du droit de réunion et d'association.

La mission du législateur se borne à prendre des mesures répressives à l'égard des délits commis à l'*occasion de l'usage* de ces libertés et de ces droits. Il lui est par suite interdit de punir les faits qui ne sont que la condition et l'élément essentiel de leur exercice.

Les seuls faits punissables sont ceux qui portent atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits d'autrui.

Il s'ensuit que les quêtes et les souscriptions mentionnées ci-dessus ne peuvent être interdites ou donner lieu à des poursuites que lorsqu'elles ont le caractère de délits. Hors de là, elles sont parfaitement licites et ne peuvent être l'objet d'aucune mesure préventive ou répressive.

Il s'ensuit encore que toute interdiction ordonnée et toute pénalité comminée par l'autorité publique *à priori*, en ce qui concerne les quêtes et les souscriptions religieuses ou charitables, de même que toute condition d'autorisation préalable, constituent une usurpation d'attributions et une violation flagrante des droits des citoyens.

En conséquence, les catholiques doivent unir tous leurs efforts pour revendiquer et sauvegarder cette précieuse liberté, et recourir à tous les moyens légaux pour repousser les atteintes qu'on essayerait d'y apporter.

II. — Moyens de remédier aux inconvénients et aux abus de l'industrie moderne : agglomérations des ouvriers dans les centres manufacturiers, durée excessive du travail, mélange des sexes et des âges, emploi des femmes et des enfants dans certaines fabriques et usines, etc. (1).

A. — Projet de solution proposé par le Comité central.

L'Assemblée est d'avis que, tout en respectant le principe fondamental de la liberté de l'industrie, la loi d'une part, de l'autre l'action spontanée, individuelle ou associée, des chefs d'industrie, doivent intervenir chaque fois que la nécessité en est bien démontrée, pour alléger et faciliter le travail, assainir les procédés et assurer la salubrité des ateliers, protéger et moraliser les travailleurs, pourvoir autant que faire se peut à leur avenir, féconder la solidarité et consolider le lien qui existe entre les patrons et les ouvriers.

A cet effet, il y a lieu :

A. De porter des lois et des règlements d'administration publique :

1° Qui fixent l'âge auquel les enfants seront admis à être employés dans les établissements dits de la grande industrie : manufactures, usines, mines, houillères, etc.;

2° Qui interdisent aux femmes le travail souterrain dans les houillères et les mines ;

(1) L'assemblée n'a pas été appelée à se prononcer sur cette question. Elle s'est bornée à décider que les deux projets de solution proposés, l'un par le Comité central, l'autre par M. Fr. Beslay, seraient insérés au compte rendu de la présente session, et que la question serait reportée au programme de la prochaine assemblée, pour y recevoir une solution définitive.

3° Qui prescrivent les mesures nécessaires pour la salubrité, l'assainissement des procédés et la sécurité des travailleurs;

4° Qui organisent l'inspection des établissements industriels à l'exemple de l'Angleterre.

B. D'engager les chefs d'industrie à recourir à tous les moyens que peuvent leur suggérer l'expérience et l'intérêt qu'ils portent aux ouvriers :

1° Pour favoriser et faciliter l'instruction des enfants qu'ils emploient ;

2° Pour inculquer des habitudes d'ordre et de prévoyance, en instituant dans leurs établissements des caisses de secours, en s'affiliant aux caisses de prévoyance associées, en encourageant la participation aux associations mutuelles, aux caisses de retraite, etc.;

3° Pour améliorer la condition physique et morale de leurs travailleurs, en imitant, dans la mesure de leurs ressources et eu égard aux circonstances, ce qui se pratique, à cet effet, dans un grand nombre d'établissements industriels d'Angleterre, de France, de Belgique et d'autres pays.

Abordant d'une manière plus précise la solution de la question posée, l'Assemblée résume de la manière suivante l'expression de ses vœux (1) :

1° En ce qui concerne la durée excessive du travail, il convient de limiter le *maximum* à douze heures sur vingt-quatre, et pour assurer l'exécution des prescriptions légales existant déjà en France, d'étendre à ces prescriptions la surveillance concernant le travail des enfants dans les manufactures.

2° En ce qui regarde le mélange des sexes et des âges, sans qu'il soit possible de séparer absolument des travaux souvent solidaires les uns des autres, ni de recourir en semblable matière à des mesures législatives, il convient d'employer du moins les voies de la persuasion pour provoquer dans les règlements intérieurs les dispositions propres à empêcher les abus; par exemple, celles qui ont pour objet d'affecter des portes distinctes dans les fabriques pour les hommes et pour les femmes, comme aussi de faire partir les femmes quelques minutes avant les hommes.

3° En ce qui touche le travail des femmes, où les voies législatives sont encore moins indiquées que dans le cas précédent, il convient également d'employer les moyens de l'influence morale, non pas en vue de chercher à fermer les fabriques aux femmes, mais en vue de faciliter les conditions qui permettent de rester chez elles, à celles qui ont des enfants à élever, une famille à soigner, un ménage à tenir.

(1) La suite du projet de solution est la conclusion d'un travail présenté à la Société d'économie charitable, à Paris, par M. Audiganne, et qu'il se proposait de venir développer et soutenir à l'Assemblée de Malines.

L'inspection du travail des enfants, de même qu'au sujet du mélange des sexes et des âges, pourrait avoir ici un rôle moral des plus utiles.

4° En ce qui concerne le travail des enfants, avec une loi comme celle qui existe en France, il n'y a plus qu'à la compléter, qu'à l'améliorer au fur et à mesure des renseignements que fournit l'expérience, et à recourir aux moyens nécessaires pour en assurer l'exécution, pour remédier aux graves inconvénients de l'état des choses actuel, où l'inexécution flagrante de la loi, à peu près générale, tient à l'absence d'une inspection régulière et toujours active. En un mot, il conviendrait d'établir une inspection salariée au-dessus des commissions gratuites actuelles, inspection peu nombreuse du reste, mais trouvant au faîte, dans un inspecteur général, un moyen de concentration et d'unité.

5° Pour toutes les mesures de cet ordre destinées à remédier aux abus du régime industriel, tout en lui laissant ses conditions normales et surtout la liberté, qui demeure la règle générale et la seule garantie du progrès, il conviendrait de provoquer chez les différents peuples chrétiens l'uniformité de législation.

B. — Projet de solution proposé par M. François Beslay.

L'Assemblée estime que le soin de prendre les mesures qui ont pour objet « d'alléger et de faciliter le travail, d'assainir les procédés « et d'assurer la salubrité des ateliers, de protéger et de moraliser les « travailleurs, de pourvoir à leur avenir, de féconder la solidarité et de « rapprocher les patrons des ouvriers, » doit être laissé à l'action spontanée, individuelle ou collective, des chefs d'industrie ;

Que les catholiques doivent, par tous les efforts, tout en excitant dans le cœur des chefs d'industrie les sentiments de charité chrétienne, leur faire comprendre que ces mesures sont commandées non moins par la loi de la charité que par l'intérêt bien entendu de l'industrie ;

Que les lois portant réglementation du travail des enfants et des femmes, inspirées par les sentiments de la plus louable humanité, ne sont pas toujours sans danger pour la liberté générale, qu'elles sont le plus souvent impuissantes à prévenir le mal, difficiles à appliquer et par cela même toujours menacées de désuétude ;

Que le régime de la réglementation légale ne saurait être jamais admis que par exception, temporairement et à la condition que l'inspection des établissements industriels fût confiée à des personnes ou à des corps qui offrissent aux citoyens des garanties raisonnables d'indépendance ;

Que le développement des mœurs chrétiennes, en modérant chez les patrons le désir des bénéfices, en augmentant la préoccupation charitable, le respect et l'amour même de l'inférieur, doit nécessairement

corriger de la manière la plus heureuse les vices qui se présentent dans l'état actuel de l'industrie ;

Que les lois véritablement efficaces pour corroborer l'influence des mœurs chrétiennes et atténuer le mal, sont celles qui, inspirées par l'esprit catholique, assurent la liberté des associations religieuses, des associations ouvrières, la libre discussion des salaires et des conditions du travail, qui reconnaissent aux ouvriers le droit de concourir à la formation des chambres de prud'hommes, qui permettraient la constitution des chambres de travail dans les villes manufacturières à côté des chambres de commerce, et qui laissent à la presse toute liberté pour signaler le mal là où il existe.

Spécialement en ce qui touche le travail des femmes et des enfants dans les manufactures :

L'Assemblée estime que l'action de la loi est recevable et efficace, si. dans la constitution de la tutelle et dans la définition de la puissance paternelle, elle concilie les droits de la famille et ceux de l'enfant, de telle sorte que ni les parents ni les tuteurs ne puissent sacrifier les forces de leurs enfants ou pupilles par l'épuisement d'un travail prématuré, ni étouffer le germe de leur intelligence par l'accablement d'un travail matériel.

En conséquence, l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

1. Il n'y a pas lieu pour les catholiques à provoquer une réglementation légale du régime de l'industrie.

2. Dans les pays où cette réglementation existe, il y a lieu de demander que la loi qui la constitue soit modifiée de telle sorte que l'inspection des établissements industriels soit confiée dans une certaine mesure à des personnes ou à des corps indépendants du pouvoir administratif.

3. Il y a lieu pour les catholiques de favoriser les mesures qui assurent la liberté des associations ouvrières et la libre discussion des salaires et des autres conditions du travail.

4. Il y a lieu de favoriser par la voie de la presse la formation de toute société, ligue, union, agence, ayant pour objet de donner aux réclamations des classes ouvrières un caractère pacifique, régulier et chrétien, et de leur enlever leur violence pour mieux assurer leur efficacité.

III. — Améliorations les plus urgentes à apporter à la condition des femmes de la classe ouvrière : *a*) sous le rapport du travail ; *b*) sous le rapport de l'économie domestique ; *c*) en ce qui concerne leur position et leurs devoirs de mères de famille.

L'Assemblée, considérant que la femme est appelée par une loi de la divine Providence à être la compagne de l'homme, le lien de la famille, la gardienne du foyer domestique et la première institutrice des enfants,

et qu'elle a droit, à ces divers titres, à une protection toute spéciale, émet les vœux suivants :

1° Le salaire attribué aux ouvriers pères de familles, ainsi qu'aux enfants en âge de travailler, doit, autant que possible, suffire pour couvrir les dépenses essentielles du ménage, en dispensant les mères d'en supporter la charge parfois accablante pour leur part.

2° Il est à désirer que les femmes soient affranchies des travaux qui, par leur nature, exigent le déploiement de forces supérieures, qui les mettent en contact trop immédiat avec les ouvriers de l'autre sexe, et qui ont pour tendance et pour résultat de nuire à leur moralité, de détériorer leur constitution, de détruire leur santé et d'abréger leur existence.

3° Il importe que les femmes soient admises à l'exercice de certaines professions où leurs aptitudes sont au moins égales à celles des hommes, et qu'on adopte et que l'on favorise en leur faveur les mécanismes et les procédés industriels, la machine à coudre, par exemple, qui augmentent et facilitent la production en même temps qu'ils élèvent le salaire.

4° En tout cas, il convient de donner la préférence aux métiers qui peuvent s'exercer à domicile, qui permettent aux ouvrières de vaquer aux soins du ménage et ne les détournent pas de l'accomplissement de leurs devoirs de mères de famille.

5° En admettant la nécessité de leur emploi dans la grande industrie, les femmes en couches doivent être au moins exemptées du travail et recevoir, comme dans quelques fabriques d'Alsace, notamment dans celle de M. Jean Dollfus, à Mulhouse, leur salaire pendant un certain nombre de jours avant et après l'accouchement.

6° Des crèches et des écoles gardiennes convenablement organisées et tenues avec soin, doivent suppléer, partout où il est jugé nécessaire, à l'impossibilité pour les ouvrières de garder elles-mêmes leurs enfants pendant la journée.

7° Le travail et l'apprentissage des jeunes filles doivent être l'objet de soins particuliers. Là où il y a une véritable mère, digne et capable de remplir sa mission, il faut appliquer de préférence à la jeune fille le principe de l'*externat*, soit dans l'école, soit dans l'atelier, de façon à combiner avec l'action protectrice et le dévouement *naturel* de la mère, l'expérience générale, l'influence religieuse et le dévouement *surnaturel* de la sœur institutrice.

8° Dans les manufactures, il importe que les jeunes ouvrières soient soumises à un régime dont un patronage intelligent et charitable constitue le premier élément.

9° Ce patronage doit commencer dès le passage de l'école à l'apprentissage ; il revêt un double caractère d'utilité quand il suit la jeune ouvrière de l'atelier à la maison, en favorisant ainsi l'influence salutaire

qu'elle est appelée à exercer autour d'elle et en étendant à toute la famille le bénéfice de l'assistance qu'on lui prête.

10° Il importe d'étendre aux ouvrières le bénéfice des institutions d'enseignement, d'apprentissage et de prévoyance, trop exclusivement réservées jusqu'ici aux travailleurs du sexe masculin, et spécialement de diriger l'épargne de la famille, de l'ouvrière elle-même, ainsi que l'action des bienfaiteurs, sur la constitution de dots qui facilitent les mariages, à l'instar de ce qui se pratique à Rome et dans quelques autres contrées d'Italie.

11° La législature et l'administration peuvent prêter un utile concours à la charité libre pour améliorer la condition des ouvrières et les préserver des dangers qui les menacent :

a. En protégeant les orphelines et les filles naturelles par une application plus sérieuse de la tutelle civile et l'institution de tutrices charitables et de gardiennes ayant sur elles une autorité légale ;

b. En organisant pour les enfants trouvés du sexe féminin confiés à l'assistance publique, un meilleur système de tutelle administrative ;

c. En opposant une barrière à l'extension de la prostitution publique ou clandestine, et en favorisant la création de refuges pour les filles repenties ;

d. En dépouillant de leur autorité les parents reconnus coupables de provoquer ou de favoriser le dérèglement et la débauche de leurs enfants mineurs, et en substituant à cette autorité une tutelle réparatrice et protectrice ;

e. En réprimant sévèrement les attentats contre les mœurs et en comprenant dans la répression du proxénétisme le châtiment du complice par dons ou promesses ; en secondant par des mesures d'administration et de police, par l'application vigilante des lois pénales et l'extension du principe des réparations civiles ou dommages-intérêts, l'action morale et religieuse et les efforts de la charité.

12° Enfin, comme condition essentielle et complément nécessaire de ces réformes, il importe de mettre tout en œuvre pour maintenir et fortifier la doctrine de la sainteté et de l'indissolubilité du mariage, resserrer les liens de la famille, rappeler les devoirs réciproques des parents et des enfants, des patrons et des ouvriers, et de raviver dans la société les enseignements et les préceptes du christianisme.

IV. — Patronage des classes ouvrières.

L'Assemblée constate que l'isolement de l'individu, la séparation et à certains égards l'antagonisme des classes, sont au nombre des périls les plus sérieux qui menacent aujourd'hui la société, et une des sources les plus fécondes de la misère.

Elle reconnaît qu'un des meilleurs moyens de les combattre est le patronage exercé sur les classes laborieuses par les classes plus favorisées de la fortune et en possession de l'influence sociale ;

Que pour être conforme à l'esprit de notre temps et à ses légitimes exigences, et pour rester dégagé de toute tendance à l'exploitation et à l'asservissement indirect des classes laborieuses, le patronage doit être essentiellement libre et charitable ;

Que pour être efficace, le patronage doit être général, c'est-à-dire qu'il doit être exercé par tous ceux qui possèdent quelque supériorité par les lumières et par la fortune, sur tous ceux que l'infériorité de leur développement intellectuel et de leur position matérielle expose plus particulièrement à l'action des mauvaises doctrines et aux suggestions du vice ;

Que tous ceux qui se trouvent en relation directe avec les classes ouvrières doivent se considérer comme ayant charge d'âmes, et user de l'influence que leur position leur donne sur ces classes pour les moraliser, les éclairer et les guider dans les difficultés de la vie ;

Que tous ceux à qui la Providence a accordé le bienfait de l'aisance et de l'éducation, alors même que leur position sociale ne les met pas en contact immédiat avec les classes ouvrières, sont tenus de participer, par les œuvres générales de la charité pratiquée suivant l'esprit du christianisme, à l'œuvre du patronage ; et que, pour prendre le caractère du patronage, la charité doit établir des rapports personnels et suivis entre le riche et le pauvre par l'adoption et la visite fréquente des familles ;

Que pour donner au patronage le caractère de continuité et de stabilité, qui est une des conditions de son efficacité, il faut s'efforcer de faire prévaloir dans la législation tous les principes qui, sans restreindre la libre disposition des propriétés, peuvent contribuer à donner plus de fixité aux diverses situations sociales.

L'un des plus sûrs moyens d'imprimer au patronage libre et charitable le caractère de l'unité, de la persévérance et de la durée, c'est de le combiner avec l'association fondée sous l'empire des convictions religieuses, lesquelles sont la source de toute puissance traditionnelle dans la société.

Les ordres religieux, par leur constante application à rechercher toutes les occasions de pratiquer les œuvres de la miséricorde chrétienne, ainsi que par le caractère à la fois large et conservateur de leur règle, sont aptes, plus qu'aucune autre institution, à réaliser le patronage dans les conditions d'abnégation charitable, d'intelligence des besoins de chaque époque et d'autorité morale et traditionnelle, sans lesquelles il ne saurait atteindre son but.

V. — Compagnonnage catholique.

Parmi les œuvres utiles à encourager ou à créer en faveur des ouvriers, il faut citer en première ligne, le compagnonnage catholique. D'excel-

lentes organisations ont déjà été réalisées, telles, par exemple, que celle qui existe en Allemagne, sous la direction intelligente et dévouée de son fondateur, M. le chanoine Kolping.

Il importe de généraliser cette pensée et de l'appliquer aux différents pays, en tenant compte des mœurs, des institutions, des conditions individuelles des classes ouvrières, et en conservant à l'œuvre son caractère de charité, de fraternité et de liberté.

Il y a lieu, enfin, de solliciter le concours et de stimuler le zèle des chefs d'industrie et généralement de toutes les personnes charitables pour constituer des associations de ce genre, particulièrement dans les grands centres industriels, et notamment pour fonder des écoles du soir où l'on donnerait l'enseignement professionnel aux adultes, des auberges ou de bons garnis, des cercles où l'on procurerait d'honnêtes distractions aux membres de l'œuvre.

VI. — Applications utiles et pratiques du principe de la mutualité et de l'association.

L'association et la mutualité sont de puissants moyens d'améliorer la condition de la classe laborieuse. Elles peuvent revêtir les formes et se plier aux combinaisons les plus variées :

Sociétés de secours mutuels pour les cas de maladie et d'accident ;

Sociétés de prévoyance pour la vieillesse et les infirmités ;

Sociétés pour la production, les prêts, la consommation, etc.

Ces formes et ces combinaisons diverses sont toutes recommandables ; leur application peut être plus ou moins large et leur succès dépend essentiellement des circonstances, du zèle et de la prudence des associés, et de l'adoption de statuts plus ou moins parfaits.

Si la mutualité dans la production ne peut être généralisée, la mutualité dans le prêt et dans la consommation est destinée, en se développant, à assurer à l'ouvrier une plus grande somme de bien-être, tout en l'éloignant de l'esprit révolutionnaire.

Le moyen le meilleur de propager les sociétés de prêt mutuel et de consommation, est l'adoption par elles de statuts modèles préparés par des hommes compétents, où les préceptes de l'association seront codifiés de façon à sauvegarder à la fois les intérêts de la société mutuelle et de chacun de ses membres.

Dans les pays où le législateur croirait devoir faire une loi de ces statuts modèles, il ne devrait pas en rendre l'adoption obligatoire aux sociétés mutuelles, mais seulement accorder à celles qui adopteraient ces statuts des avantages particuliers.

VII. — Amélioration des habitations ouvrières.

L'amélioration des habitations ouvrières est indispensable au double point de vue physique et moral.

Elle doit être combinée et réalisée de manière :

A assurer à la famille l'espace et les locaux nécessaires au logement séparé des parents et des jeunes gens de sexe différent ;

A réunir dans l'habitation toutes les conditions essentielles d'hygiène, de commodité et de propreté ;

A maintenir les loyers à un taux modéré qui ne dépasse pas les ressources des ouvriers, et à leur faciliter l'acquisition de leurs habitations ;

A éviter, autant que possible, l'agglomération sur un point déterminé, et à disséminer les habitations ouvrières au milieu des habitations affectées à d'autres classes de la population.

Pour atteindre ce but multiple on peut avoir recours à divers moyens :

1° Entreprises particulières, spéculations des propriétaires ;

2° Achat ou prise à bail principal de maisons situées dans les quartiers où elles ont le moins de valeur, pour les diviser en logements d'une pièce, de deux pièces, de trois pièces, appropriées aux besoins de l'ouvrier, de l'ouvrière, du ménage sans enfants, du ménage avec un ou plusieurs enfants, et location de ces logements à des prix très-modérés ;

3° Érection de maisons d'ouvriers par les institutions de bienfaisance, qui se proposent à la fois d'utiliser leurs capitaux et de venir en aide à la classe laborieuse et indigente, et par les chefs d'industrie qui s'intéressent au sort de leurs ouvriers ;

4° Création de sociétés, à l'instar de celles qui existent déjà dans plusieurs pays, pour l'acquisition, la construction, la location, et dans certains cas, la revente de maisons ouvrières ;

5° Association des ouvriers entre eux pour l'achat de terrains et l'érection d'habitations, à l'imitation des *Building societies* d'Angleterre.

L'emploi de ces moyens peut être simultané, à moins que les circonstances locales ne fassent ressortir la nécessité de recourir de préférence à tel moyen particulier.

En tous cas, pour stimuler, encourager et éclairer les entreprises et les œuvres de ce genre, il y a lieu :

1° De prescrire dans les règlements communaux les mesures nécessaires pour l'assainissement des logements d'ouvriers, et d'interdire ceux de ces logements qui ne peuvent être améliorés et assainis ;

2° D'étendre aux quartiers habités par la classe ouvrière et indigente les améliorations hygiéniques dont jouissent les autres quartiers : pavement, trottoirs, drainage, égouts, distribution d'eau, éclairage au gaz, etc. ;

3° D'accorder, sinon une exemption complète, du moins une forte réduction de la contribution foncière et personnelle en faveur des habitations ouvrières construites ou appropriées de manière à réunir les conditions essentielles de distribution et de salubrité ;

4° D'adopter des combinaisons qui permettent aux personnes de bonne volonté et aux ouvriers intelligents de s'associer à la réforme projetée, en y trouvant une application nouvelle et féconde du principe de la mutualité et un placement sûr pour les fonds dont elles pourraient disposer ;

5° De tirer parti des chemins de fer pour ériger des habitations à proximité des stations les plus rapprochées des grandes villes, où les ouvriers seraient logés plus commodément et plus économiquement. auraient la jouissance de petits jardins, avec la facilité du transport à prix réduit, en vertu de tarifs spéciaux, comme en Angleterre ;

6° D'instituer des prix d'ordre et de propreté comme en Belgique, des expositions et des musées d'économie domestique, à l'instar du musée établi par M. Thomas Twining, à Twickenham, près de Londres ;

7° De constituer sans délai une société d'étude et d'encouragement qui, entre autres objets, s'occuperait des suivants :

a. Examen des questions qui se rattachent aux réformes indiquées ;

b. Rédaction et publication de plans et de devis ;

c. Érection de quelques maisons modèles, dans des conditions variées, pouvant servir de spécimen et d'exemple tant pour les constructeurs particuliers que pour les associations ;

d. Propagande active embrassant toutes les combinaisons utiles ; fondation de prix, de récompenses ; appels et renseignements sous toutes les formes, etc.

VIII. — Moyens de combattre l'intempérance et l'abus des boissons fortes.

L'Assemblée est d'avis :

1° Qu'il est utile de recommander aux gouvernements et aux institutions charitables, comme aux particuliers et aux associations, d'étudier sérieusement et d'appliquer sans plus de délai, dans leur sphère respective, les moyens propres à mettre un terme aux maux de l'ivrognerie, et notamment d'arrêter et d'appliquer les mesures de police reconnues nécessaires ;

2° Que les associations de tempérance établies dans divers pays doivent être recommandées, encouragées et propagées, sans cependant les considérer comme un remède radical ;

3° Que les catholiques, ecclésiastiques et laïques, doivent unir et concerter leurs efforts pour combattre par la parole, les écrits, l'exemple, et généralement par tous les moyens légitimes d'influence dont ils peuvent disposer, un fléau qui décime et abrutit les populations et qui est la source la plus féconde du vice, du crime et des désordres de tout genre ;

4° Qu'il y a lieu enfin de créer une œuvre spéciale qui, s'inspirant des

principes religieux, et à l'exemple des sociétés fondées en Irlande par le père Matthew, poursuive avec vigueur et ensemble le but indiqué dans les paragraphes qui précèdent.

IX. — Réforme pénitentiaire et régime cellulaire.

L'Assemblée est d'avis que le système de la séparation des détenus entre eux (système cellulaire) est le seul qui puisse réaliser, dans la mesure du possible, la triple réforme embrassant l'amendement, la régénération et la réhabilitation des condamnés.

En isolant chaque détenu, il le met à l'abri des mauvais conseils, des exemples pernicieux, des influences dangereuses qu'il subit nécessairement dans la prison commune.

En combinant le travail avec l'instruction et les exercices du culte, en favorisant l'action religieuse par le calme de la cellule et l'éveil de la réflexion, en mettant le prisonnier en relation fréquente avec les agents moralisateurs, il lui ouvre la porte du repentir et l'initie en quelque sorte à une vie nouvelle.

En le soustrayant, pendant son emprisonnement, à la vue et au contact de ses compagnons de captivité, il prévient le péril de la reconnaissance après la libération et facilite ainsi sa rentrée et son reclassement dans la société.

Mue par ces motifs, l'Assemblée émet le vœu de voir la réforme des prisons s'accomplir par l'adoption du régime cellulaire avec toutes ses conditions essentielles : travail, instruction, exercice en plein air, soins hygiéniques, récompenses, visites et rapports du prisonnier avec toutes les personnes susceptibles de concourir à l'œuvre de sa moralisation.

Elle émet aussi le vœu que le personnel religieux des prisons soit assez nombreux pour que la visite des détenus puisse sérieusement répondre à leurs nécessités religieuses.

Elle est d'avis que la détention individuelle, si propice à l'amendement et à la juste punition des coupables, peut être sans inconvénient appliquée à des peines à longs termes, sauf à l'administration à en abréger la durée, en faisant un large et prudent usage du droit de grâce et de la faculté d'accorder aux condamnés la liberté provisoire, et à la condition d'admettre les exceptions que réclament et justifient la position de certains prisonniers et l'application utile du système pénitentiaire en général.

Elle estime que la réforme pénitentiaire doit être le point de départ d'une révision du Code pénal, faite au point de vue de l'abréviation de la durée des peines d'emprisonnement et de la détention, et au point de vue de la surveillance après la sortie de prison.

Elle pense, enfin, que le succès de cette réforme ne peut être assuré que par la coopération des ordres religieux, le concours libre de la charité, et par la constitution d'un patronage bienveillant étendu à tous les condamnés libérés qui s'en montrent dignes.

IIIe SECTION.

—

INSTRUCTION ET ÉDUCATION CHRÉTIENNES.

—

1863.

I. — Moyens d'étendre et de propager l'enseignement et les écoles catholiques.

1. L'extension de l'enseignement et la multiplication des écoles catholiques de tous les degrés constituent le fondement essentiel de la vraie civilisation.

2. Dans les écoles et généralement dans tous les établissements consacrés à l'enseignement, l'œuvre de l'éducation doit marcher de pair avec l'œuvre de l'instruction, de telle sorte qu'elles se prêtent un mutuel appui.

3. L'éducation est inséparable de la religion, qui en constitue la base invariable.

4. L'instruction religieuse dans les écoles doit être dogmatique et non générale.

5. La liberté est la première condition de l'enseignement catholique ; là où cet enseignement n'est pas complétement libre, il manque des garanties auxquelles il a droit.

6. Pour que la liberté d'enseignement existe réellement, il ne suffit pas qu'elle soit consacrée par la loi, il faut encore que l'exercice n'en soit pas paralysé par l'extension abusive donnée à l'enseignement officiel, ni contrariée soit directement, soit indirectement, par l'action administrative de l'État.

7. Les provinces et les communes doivent être déclarées aptes à recevoir des legs et libéralités en faveur de l'enseignement à tous les degrés, et spécialement des établissements désignés par les testateurs ou donateurs, à charge d'observer fidèlement les conditions posées par ceux-ci.

8. L'enseignement officiel ou public à tous les degrés doit être strictement subordonné à l'insuffisance bien constatée des établissements libres ; il ne peut jamais être admis à titre de concurrence, et qu'à la condition pour l'État de suspendre son action dès qu'elle devient superflue. Dans ce dernier cas, les capitaux des fondations faites en faveur de l'enseignement public doivent faire retour aux familles des fondateurs, s'il n'en a pas été autrement disposé par les fondateurs eux-mêmes.

9. Les écoles *publiques* affectées aux catholiques doivent correspon-

dre avant tout aux besoins religieux de ceux-ci, et présenter à cet égard les mêmes garanties que les écoles *libres*.

10. La liberté de l'enseignement comprend essentiellement le droit de fonder et de doter les écoles, d'ériger et de posséder les locaux nécessaires, de recevoir, d'accepter et d'administrer les libéralités, dons et legs qui en assurent l'existence et le développement, sous tel contrôle équitable que peut déterminer la loi.

11. Les catholiques doivent s'efforcer de rendre l'enseignement de l'État inutile, en faisant de la liberté d'enseignement un usage qui réponde aux besoins, et en contribuant par tous les moyens à la propagation de l'enseignement catholique.

12. Pour remplir leur objet, cet enseignement et ces écoles doivent être élevés et maintenus au plus haut degré de perfection possible. Sous ce rapport, on ne peut assez recommander de travailler incessamment à l'amélioration des méthodes, de constituer de bonnes institutions normales pour les professeurs et les instituteurs de l'un et de l'autre sexe, et de mettre tout en œuvre pour que les établissements catholiques soient rangés au moins au même niveau que les établissements rivaux.

13. Il importe que l'enseignement et l'éducation catholiques embrassent toute la série des institutions, depuis celles destinées à la première enfance (écoles gardiennes, salles d'asile, jardins d'enfants, écoles primaires, dominicales, instituts d'aveugles, de sourds-muets, d'idiots, orphelinats, ouvroirs, etc.), jusqu'à celles qui sont affectées à la jeunesse (pensionnats, colléges, écoles de réforme, écoles d'adultes, écoles industrielles et agricoles, petits et grands séminaires, universités, etc.), et même à l'âge mûr (cours, conférences, instituts d'ouvriers, soirées populaires, bibliothèques, etc.)

14. L'enseignement catholique ne doit pas avoir de caractère obligatoire, mais il importe d'autant plus de faire ressortir les bienfaits et la nécessité de l'instruction, de combattre les préjugés et de rappeler les devoirs des parents, et de ne négliger aucun moyen pour attirer et garder les enfants à l'école : gratuité pour ceux qui ne peuvent payer l'écolage, combinaison de l'instruction et de l'apprentissage (*half time system*), des travaux des champs avec la fréquentation des leçons, encouragements de toute espèce, récompenses, conseils, patronage, etc.

II. — Diffusion des bons livres, création de bibliothèques, etc.

La diffusion des bons livres correspond à l'un des premiers besoins de notre époque : pour la favoriser et la faciliter, l'Assemblée recommande, entre autres, les moyens suivants :

1. Constitution de sociétés telles que celle de *Saint-Charles Borromée*, la *Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications popu-*

laires en France, la *Société des petites lectures,* à Bologne, les *Sociétés catholiques de lecture*, à Maestricht et à Rome, la *Société des Dames,* à Vienne, etc., qui ont pour but d'encourager la publication et la cirulation des livres religieux, moraux et instructifs.

2. Création de bibliothèques communales, paroissiales, scolaires, urbaines et rurales, composées d'ouvrages choisis avec soin et correspondant aux besoins religieux, moraux et intellectuels des diverses classes de lecteurs.

3. Circulation et échange des collections ou bibliothèques entre les institutions et les localités associées à cet effet, de manière à étendre le cercle des bonnes lectures aux moindres frais possible.

4. Publication de catalogues d'ouvrages recommandables, divisés par catégories et séries appropriées aux sexes, aux âges et aux conditions, avec l'indication des prix réduits auxquels on peut se les procurer, soit chez les libraires désignés, soit en s'adressant aux sociétés.

5. Encouragements, ouverture de concours, etc., pour la composition de livres et d'écrits divers dont le sujet serait donné, ou simplement dont l'utilité serait reconnue.

6. Recherche, reproduction et traduction des meilleurs ouvrages populaires publiés dans les divers pays, après s'être entendu préalablement à cet effet avec les auteurs ou éditeurs.

7. Abaissement du prix des publications utiles, de manière à les mettre à la portée des moindres fortunes.

8. Organisation du colportage de ces mêmes publications, qui les fasse pénétrer partout et dans les plus humbles demeures, dans les campagnes comme dans les villes.

9. Appel, pour la remise à des centres de distribution, des bons livres dont on peut disposer en faveur des bibliothèques populaires, l'expédition des journaux, après lecture, aux adresses indiquées, etc.

10. Établissement de salles de lecture, de cours gratuits et de conférences familières pour les ouvriers, analogues aux *Mechanic's Institutes* de la Grande-Bretagne.

Il importe que les diverses institutions et l'emploi des divers moyens indiqués soient combinés de manière à établir l'accord, à s'entr'aider et à éviter les doubles emplois. A cet effet, il peut être utile de les rattacher à un centre principal qui, sans s'immiscer dans l'administration des diverses œuvres et tout en respectant leur indépendance, les éclaire et leur imprime l'impulsion.

L'Assemblée émet en outre le vœu de voir se répandre la société préservatrice déjà établie dans le nord de l'Italie et dans la Vénétie, société qui a son centre à Padoue et dans laquelle on s'engage d'honneur à ne pas favoriser la diffusion des publications mauvaises.

III. — Enseignement moyen.

L'Assemblée, reconnaissant la nécessité de mettre les établissements catholiques d'enseignement, et particulièrement d'enseignement moyen, à même de soutenir la concurrence des établissements de l'État, en améliorant et en consolidant leur situation financière ;

Émet le vœu :

1° Que les forces de l'enseignement catholique ne soient pas trop disséminées et se concentrent sur quelques points essentiels ; — qu'il y ait des colléges du premier et du deuxième degré, ceux du premier degré (au moins un par province) devant être des établissements modèles, organisés sur le pied des *athénées royaux* (publics), et ceux du deuxième degré, particulièrement destinés à satisfaire aux besoins des localités où ils sont situés ;

2° Que tout examen de sortie après les humanités soit supprimé comme attentatoire à la liberté d'enseignement et tournant au détriment des études ;

3° Qu'il soit fondé une revue de l'enseignement catholique destinée à défendre les principes sur lesquels repose cet enseignement.

IV. — Enseignement des sourds-muets.

L'Assemblée est d'avis que la vulgarisation de l'enseignement du jeune sourd-muet mérite de fixer l'attention et commande les sympathies de tous les hommes charitables ;

Qu'en associant les parents et les instituteurs ordinaires aux efforts des instituteurs spéciaux, cet enseignement pourrait commencer dès la première enfance et deviendrait ainsi une œuvre toute chrétienne.

Elle exprime le désir qu'il soit ouvert un concours pour la composition d'un manuel contenant, dans un petit nombre de pages, un exposé simple, clair et substantiel de la méthode applicable dans l'intérieur des familles et dans les écoles des communes, ainsi qu'une série de leçons normales propres à faire apprécier le caractère et à initier à la pratique de cette méthode.

V. — Création à l'Université catholique de Louvain, d'une école spéciale du génie civil, d'industrie et des mines.

L'Assemblée émet le vœu que le cadre des études de l'Université catholique de Louvain, soit étendu et complété par l'adjonction à la faculté des sciences d'une école spéciale du génie civil, d'industrie et des mines, afin d'ouvrir aux jeunes gens qui se destinent à ces carrières la source des connaissances et des principes philosophiques et religieux, seuls préservatifs contre la matérialisation de la sphère industrielle.

Elle est heureuse d'apprendre que ce vœu est conforme à la décision prise par l'Épiscopat belge dans sa réunion du 5 août 1863.

VI. — Création d'une Académie catholique.

L'Assemblée, considérant l'utilité d'unir les savants, les écrivains et les artistes catholiques, d'étendre et de faciliter leurs relations et de faire converger leurs études, leurs travaux et leurs découvertes vers un but commun, la glorification du catholicisme, le développement de la civilisation chrétienne et la poursuite du véritable progrès ; — la nécessité d'asseoir la science, la littérature et les beaux-arts sur un fondement solide et immuable, en les ramenant et en les retrempant à la source de toute vérité, de toute beauté et de toute grande et noble aspiration ; — l'urgence de défendre les principes sur lesquels reposent la religion et la société, de combattre les erreurs et de faire rayonner la lumière dans une sphère où le défaut de guide et de foi commune n'engendre que trop souvent la confusion et les ténèbres ;

Considérant que, tout en rendant hommage aux Académies existantes qui, par leur ancienneté, leurs services, les illustrations qu'elles sont justement fières de compter dans leur sein, font l'honneur des nations où elles ont leur siége, ces institutions ont un caractère spécial qui ne répond nullement au but mentionné ci-dessus ;

Est d'avis qu'il y a lieu :

1° De fonder une Académie catholique des sciences, des lettres et des beaux-arts, à laquelle seront affiliés, à titre de membres, d'associés et de correspondants, les savants, les écrivains et les artistes catholiques des divers pays, auxquels leurs travaux et leurs œuvres ont acquis une légitime renommée ;

2° De confier l'organisation, la rédaction des statuts et le soin de fixer le siége de cette Académie à une commission internationale dont la nomination sera attribuée au Comité que désignera l'Assemblée, aux termes de l'article 6 de ses statuts ;

3° De charger la commission internationale de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée sur la suite donnée à la présente résolution ;

4° D'encourager, en outre, la formation de réunions scientifiques catholiques, composées de savants, ecclésiastiques et laïques, dans les centres intellectuels de l'Europe, dans le but d'accélérer la diffusion et le progrès de la vraie science, et de combattre plus efficacement les ravages qu'exercent les fausses doctrines.

1864.

I. — Combinaison de l'instruction primaire avec l'apprentissage et l'instruction professionnelle.

Considérant les inconvénients attachés, dans les localités vouées à l'industrie, au régime actuel de l'enseignement primaire qui, en absorbant

tout le temps des élèves dans la fréquentation des leçons, exclut absolument l'apprentissage et le travail, et détermine trop souvent les parents à priver leurs enfants des avantages de l'instruction ou à les retirer des classes pour les placer dans les ateliers, avant qu'ils aient acquis les connaissances nécessaires ;

Considérant que l'uniformité d'organisation des écoles primaires, ne permet pas de donner satisfaction tout à la fois à l'intérêt moral et intellectuel de l'enfant et à l'intérêt pécuniaire de sa famille, là où il est impossible de faire prédominer complétement le premier et le plus grave de ces intérêts ;

Considérant que, dans les campagnes, ce fâcheux état de choses est presque général au moment des travaux des champs ;

Considérant l'avantage qu'il y a à faciliter aux élèves, au sortir de l'école primaire, l'accès des fabriques ou la pratique des travaux agricoles ;

Considérant la nécessité de développer, simultanément et dans un harmonieux accord, les forces morales, intellectuelles et physiques de l'enfance;

L'Assemblée émet le vœu :

1° Que, dans les localités industrielles, une partie des écoles primaires soit organisée de manière à permettre aux élèves de les fréquenter soit le matin, soit l'après-midi, sans que la durée des leçons dépasse trois heures journellement, soit dix-huit heures par semaine ;

2° Qu'une organisation analogue soit appliquée, pendant l'été, aux écoles primaires des campagnes ;

3° Que les chefs d'établissements industriels et agricoles prêtent les mains à ce que les enfants puissent utiliser chez eux la moitié seulement de la journée ;

4° Que là où l'enfant passera la journée entière à l'école, une partie des heures de classe soit consacrée à lui donner des connaissances qui le préparent aux travaux de l'agriculture et de l'industrie ;

5° Que, notamment dans ce but, des exercices gymnastiques et des jeux en plein air aident à développer ses forces physiques.

II. — Organisation de l'enseignement et réformes à y apporter.

A. Le véritable but de l'enseignement doit être le développement des facultés, et, comme l'indique le nom même d'*Humanités* (*Litteræ humaniores*), la formation de l'homme moral et intellectuel, la direction de son être tout entier vers le vrai, le beau et le bien.

Ce but si élevé est trop souvent perdu de vue, ou tout au moins il se trouve plutôt entravé que favorisé par les *méthodes* et les *procédés* généralement suivis. On peut signaler, notamment dans l'enseignement

moyen, certains défauts qui constituent autant d'obstacles à la réalisation de ce but, et dont voici les principaux :

1° On s'attache à faire pénétrer dans les jeunes esprits des connaissances positives trop nombreuses, mal assorties, prématurées, qui les énervent et les accablent au lieu de les fortifier et de les rendre plus aptes au travail de l'intelligence. Cette multiplicité excessive des branches d'enseignement est particulièrement regrettable pour les matières formant l'objet des examens.

2° Abstraction faite de l'enseignement professionnel proprement dit, on ne devrait pas laisser aux mathématiques la place qu'elles tendent à occuper dans l'éducation, notamment au détriment des mathématiques elles-mêmes. La première base de l'enseignement humanitaire, ce sont les lettres grecques et latines, les sciences historiques, la philosophie et la littérature nationale. C'est ce qui donne à l'intelligence son essor et son développement. — Les mathématiques viennent ensuite comme une application de l'intelligence et comme propre à lui donner une plus grande rectitude, et réalisent, avec l'aide des autres sciences, ces progrès et ces découvertes devant lesquels nous nous inclinons tous avec admiration. Placées en première ligne et enseignées trop exclusivement, parfois déplacées de leurs bases essentiellement conformes à la foi catholique et détournées de leur but aussi essentiellement catholique, elles entraînent l'élève dans une direction que les tendances positivistes de l'époque ne favorisent que trop, et contre laquelle l'éducation devrait au contraire réagir autant que possible.

3° Un certain nombre de professeurs, esclaves de la routine, principalement dans les classes inférieures, négligent presque complètement le côté intellectuel et moral de l'enseignement, pour n'en voir que le côté matériel : pour quelques-uns, la grammaire, la géographie, l'histoire, la doctrine chrétienne même ne sont que des exercices de mémoire ; ils se font ainsi la tâche facile, mais produisent dans l'intelligence de l'élève les plus déplorables résultats. Par une compréhension nulle ou insuffisante des choses, les facultés se fatiguent et s'émoussent ; l'élève transporte plus tard dans un ordre d'étude plus élevé ces habitudes matérielles de travail. De là, chez beaucoup de jeunes gens, un amalgame de notions vagues, incohérentes, de connaissances mal digérées ; de là chez les uns le dégoût de l'étude, chez les autres la présomption qui caractérise les demi-savants, chez la plupart une ignorance regrettable.

B. Pour remédier à ces défauts et à ces inconvénients, l'Assemblée émet le vœu :

1° Qu'avant tout on s'attache à former des maîtres, à leur donner des idées saines sur l'éducation, à les familiariser avec les bonnes méthodes, et à les diriger dans l'application qu'ils en font ;

2° Que ceux qui sont appelés à nommer les professeurs ne désignent, pour les classes inférieures plus encore que pour les classes supérieures,

que des hommes qui joignent à un savoir solide un jugement droit, de profondes convictions, une grande connaissance de l'homme, de ses facultés, des conditions de son développement normal ;

3° Qu'on emploie tous les moyens pour améliorer le sort des professeurs et des instituteurs primaires, afin de les attacher à leurs fonctions en faisant du professorat une carrière honorée ;

4° Que les maîtres s'efforcent de faire travailler davantage l'intelligence et donnent à cet effet au travail un caractère attrayant sans le rendre frivole ; qu'ils ne négligent aucune occasion de faire naître chez l'élève les sentiments du bien et du beau ; qu'ils forment et dirigent le goût en ne faisant étudier que des œuvres bien choisies, d'une difficulté sagement graduée, et expliquées par des analyses littéraires ; qu'ils s'efforcent aussi de faire la part la plus large à l'initiative des élèves ; qu'ils subordonnent toujours la mémoire à l'intelligence ; qu'ils habituent surtout les jeunes gens à penser par eux-mêmes et, qu'à cette fin, ils les exercent fréquemment et dès les classes inférieures, à la composition littéraire ; que l'art de la parole soit enseigné dans les écoles comme l'art d'écrire, et que les jeunes gens qui ont terminé leurs études d'humanités se réunissent en conférence, afin de s'exercer à l'improvisation et à la discussion ;

5° Que l'on introduise, autant que possible, dans les établissements d'instruction moyenne et supérieure, à l'instar de ce qui se pratique avec succès à l'école polytechnique de France et dans d'autres institutions analogues, le système des moniteurs, des répétiteurs et des examens à époques indéterminées, qui facilitent les études et favorisent les progrès des élèves ;

6° Que les branches formant l'objet des examens soient limitées au strict nécessaire et que les jurys qui président à ces examens soient constitués de manière à présenter toutes les garanties désirables de lumières et d'impartialité ;

7° Que le soin le plus attentif préside au choix et à la composition des livres classiques ; que ces livres soient parfaitement adaptés à l'intelligence et aux besoins des élèves, et que l'on pourvoie à la création, dans les établissements d'instruction, de bibliothèques destinées aux élèves et surtout aux professeurs qui, faute de ressources personnelles, sont souvent dans l'impossibilité de se procurer les ouvrages qui leur seraient le plus utiles.

C. L'Assemblée considérant qu'il importe au plus haut degré dans l'intérêt de la jeunesse, surtout de celle qui ne poursuit pas ses études au delà des humanités, de mettre en relief le rôle du catholicisme dans l'histoire ;

Considérant que la répartition actuelle des cours d'histoire dans les établissements d'instruction moyenne ne laisse pas le temps nécessaire et s'oppose même à ce que cet enseignement soit donné, et surtout donné avec fruit ;

Émet le vœu que l'enseignement de l'histoire dans les colléges soit modifié et réorganisé de telle manière que le rôle du catholicisme, et notamment de la papauté dans l'histoire, soit développé et que la réfutation soit faite des erreurs et des calomnies si nombreuses et si persistantes à l'aide desquelles beaucoup de faits historiques ont été travestis au détriment de l'Église.

D. En ce qui concerne les établissements libres, l'Assemblée estime qu'il conviendrait :

1° D'instituer, à l'instar des conseils de perfectionnement pour l'enseignement public, une réunion ou une conférence annuelle des représentants des principaux établissements d'enseignement libres, afin de délibérer sur leurs intérêts communs et de préparer les réformes jugées nécessaires. Cette institution qui porterait le titre de *Comité de perfectionnement* et serait rattachée, en Belgique, à l'Université catholique de Louvain, où elle aurait son siége, se composerait des membres les plus distingués du professorat et de personnes qui, tout en se trouvant en dehors de l'enseignement proprement dit, seraient reconnues les plus aptes à en apprécier les convenances et les besoins extérieurs ;

2° De fonder, avec le concours des professeurs des établissements et sous la direction d'un comité nommé par la conférence ou le comité de perfectionnement, une *Revue de l'enseignement libre ;*

3° D'établir des conférences particulières entre les supérieurs et les professeurs des établissements d'un même province ;

4° De créer un fonds d'encouragement dans chaque diocèse, alimenté au moyen des libéralités des catholiques, à l'aide duquel on viendrait en aide à des étudiants de talent et de bonne conduite, on enrichirait les bibliothèques, on encouragerait la publication et la propagation de bons ouvrages classiques et l'on suppléerait à l'insuffisance des ressources de certains établissements ;

5° D'annexer à la faculté des lettres de l'Université catholique de Louvain, une école normale pour la préparation à l'enseignement moyen, et de recommaander le création d'établissements semblables dans tous les autres pays où peut s'exercer l'initiative des catholiques ;

6° D'ériger dans les séminaires une chaire de pédagogie et de méthodologie pour initier les jeunes prêtres aux bonnes méthodes ;

7° De faire disparaître de la législation toutes les entraves qui portent atteinte à la liberté de l'enseignement et font peser sur les établissements libres le joug des règles et des programmes prescrits pour les établissements officiels avec lesquels ils sont en concurrence, et qui les empêchent d'adopter les réformes dont ils sont les premiers à reconnaître la nécessité.

E. L'Assemblée émet enfin le vœu que, dans les cercles composés d'hommes religieux, on s'abonne, en proportion des ressources dont on

peut disposer, aux meilleurs publications périodiques, scientifiques et autres, susceptibles d'initier les membres à l'état et aux progrès de la science.

III. — Étude des classiques païens dans les cours d'humanités.

L'Assemblée estime que, dans cette question, il faut tenir compte de deux principes, lesquels bien qu'ils soient d'inégale importance, doivent néanmoins être tous deux pris en considération si l'on veut éviter les solutions exagérées et par cela même fausses et périlleuses.

La fin première et supérieure de l'instruction donnée à la jeunesse est de lui communiquer l'intelligence et de lui inspirer l'amour des grandes vérités du christianisme.

L'instruction a aussi pour fin de développer tous les dons naturels de l'homme, et notamment de lui donner, par l'étude des maîtres dans l'art de parler et d'écrire, la plus grande perfection possible dans l'expression de la pensée, en vue de faire tourner cette perfection à la défense de la vérité et à l'accompissement de la mission sociale que reçoit tout homme en venant en ce monde.

Prenant en considération ces principes, l'Assemblée résume son opinion sur la question en ces termes :

Au point de vue littéraire, l'étude des classiques de l'antiquité grecque et latine offre des avantages que l'expérience et le témoignages des maîtres les plus autorisés ont depuis longtemps constatés.

Au point de vue moral, cette étude peut présenter des dangers, aussi bien par les fausses idées dont les productions du génie païen sont remplies, que par la corruption des mœurs dont elles portent presque toujours l'empreinte.

S'il importe donc de conserver aux études d'humanités la supériorité littéraire qu'elles tirent de l'emploi des classiques païens, il n'importe pas moins de remédier, par la manière d'employer ces classiques, aux dangers qui peuvent en résulter pour la foi et pour les mœurs des élèves.

En désirant qu'il soit possible un jour de nourrir plus complétement l'intelligence de la jeunesse des œuvres littéraires du christianisme, sans jamais exclure néanmoins l'étude des classiques païens, et en marchant à ce but avec la prudence qu'exigent d'incontestables nécessités, il convient d'employer, autant que possible, dans les classes inférieures d'humanités, les classiques chrétiens, et de ne faire usage des classiques païens qu'en mettant à les choisir une sage réserve, et en apportant une grande attention à faire ressortir, dans l'explication, les idées fausses qui s'y rencontrent.

Dans les classes supérieures, où l'enseignement s'adresse à des esprits déjà plus mûrs et capables de réflexion, on peut donner plus d'extension à l'emploi des classiques païens, en prenant soin de faire marcher de

pair l'étude de la littérature chrétienne, dont les écrivains grecs et français particulièrement fournissent les plus admirables et les plus purs modèles.

En expliquant les auteurs païens dans les classes supérieures, les maîtres doivent s'attacher à faire ressortir les hautes vérités naturelles qui s'y rencontrent fréquemment, les grandes traditions de l'humanité qui s'y trouvent répandues, et cette sorte de pressentiment de la vérité chrétienne qui se révèle parfois dans la poésie et dans la philosophie des anciens. Mais en même temps ils signaleront et expliqueront le continuel mélange de l'erreur avec la vérité, des traits de la plus honteuse corruption de mœurs avec les maximes de la plus solide morale et de la plus haute piété, dont les productions de la littérature païenne sont remplies; ils ne laisseront passer aucune occasion de faire ressortir ce qu'il y avait d'obscurité, de faiblesse et de défaillance, dans cette sagesse antique fondée sur la puissance rationnelle de l'homme, en regard de ce qu'il y a de grandeur, de lumière et de constante vertu dans la sagesse chrétienne, qui prend sa source en Dieu.

Il est fort à souhaiter qu'il soit fait des éditions classiques des auteurs païens auxquelles seraient jointes des notes qui, outre l'explication grammaticale et littéraire des textes, contiendraient des explications historiques et philosophiques conçues dans ce sens. Le savant qui s'appliquerait à cette œuvre rendrait un égal service à la religion et aux lettres.

IV. — Enseignement des sciences économiques et sociales dans leurs applications usuelles et vraiment pratiques.

Pour combattre les préjugés funestes à la richesse publique et répandre des notions utiles à la conservation de l'ordre et à l'accroissement du bien-être général, il convient :

1° Dans les établissements catholiques d'instruction primaire, d'enseigner sous une forme simple, populaire et attrayante, aux élèves dont les facultés sont assez développées pour les comprendre et en tirer profit, les principes les plus élémentaires des sciences économiques et sociales, dans leurs applications usuelles et vraiment pratiques;

2° Dans les établissements catholiques d'instruction moyenne et d'instruction supérieure, de donner à l'enseignement de ces sciences une très-grande importance et une direction sagement graduée, en le rattachant à l'étude de l'histoire et à celle de la philosophie, et subsidiairement de placer dans les bibliothèques pour les hautes classes les principaux ouvrages écrits sur ces questions;

3° De favoriser la composition, la publication et la diffusion de petits traités qui, sous une forme à la fois instructive et attrayante, servent à inculquer aux jeunes gens et aux lecteurs en général les notions les plus utiles sur l'économie politique.

V. — Moyens de correction dans l'éducation.

Considérant les funestes résultats des vices précoces, de l'inconduite et de l'indiscipline de certains jeunes gens dans les établissements d'éducation comme au sein des familles;

La nécessité de maintenir l'autorité des parents et des maîtres ;

L'inefficacité des moyens mis à cet effet aujourd'hui à leur disposition et l'impossibilité de recourir dans le plus grand nombre des cas aux mesures disciplinaires et correctives autorisées par la loi;

Considérant enfin les inconvénients et l'espèce de déshonneur que l'emprisonnement, sous quelque titre qu'on l'inflige, fait rejaillir non-seulement sur le coupable mais encore sur sa famille;

L'Assemblée émet le vœu :

Qu'il soit créé des *maisons paternelles* ayant surtout un caractère éducatif et religieux, et où tout soit réuni et combiné pour réformer les jeunes gens vicieux, les ramener à de bons sentiments et leur inculquer des principes et des habitudes d'ordre, de moralité et de soumission ;

Que cette création soit confiée à l'initiative des particuliers ou d'associations qui en supportent les charges et en retirent les bénéfices, à la condition toutefois de n'en pas subordonner le but essentiel aux calculs intéressés de la spéculation ;

Qu'on en étende, autant que faire se peut, les bienfaits non-seulement aux classes favorisées par la fortune, mais encore à toutes les classes de la société qui éprouvent les mêmes besoins et qui ont droit par suite à la même sollicitude.

L'Assemblée saisit cette occasion pour rendre hommage au zèle intelligent de l'honorable M. de Metz, fondateur et directeur de la colonie de Mettray, qui a organisé à ses risques et périls et avec un plein succès, sous le nom de *Maison de correction paternelle,* le premier établissement de ce genre en Europe et posé ainsi un exemple qui ne pourra manquer de trouver des imitateurs.

ACADÉMIE CATHOLIQUE.

STATUTS (1).

I. — *But, siége, organisation générale.*

Art. 1. L'Académie catholique est créée pour établir un lien de correspondance et d'union entre les savants, les écrivains et les artistes catholiques des divers pays, et faire converger leurs études, leurs travaux

(1) Ces statuts ont été rédigés en conformité de la résolution adoptée dans la session de 1863. (*Voir* IIIe section, 6e résolution : *Académie catholique*, nos 1° et 2°.)

et leurs découvertes vers un but commun, l'apologie du christianisme et de l'Église par la science, l'art et la littérature.

Art. 2. Le siége principal de l'Académie est établi à Bruxelles.

Art. 3. L'Académie est divisée en quatre classes principales :

1. Classe des sciences religieuses, morales et politiques;

2. Classe des sciences physiques et naturelles;

3. Classe de littérature et des beaux-arts, y compris la musique religieuses, etc;

4. Classe d'antiquités et de philologie orientales.

Chaque classe peut être subdivisée en autant de sections qu'il est jugé nécessaire pour atteindre d'une manière plus complète le but de l'institution.

Art. 4. Chaque classe et chaque section de classe sont composées d'un nombre de membres proportionné à leur importance et fixé, selon les circonstances et les besoins, en vertu d'une décision de l'Académie ou du collége qui la représente.

II. — *Succursales.*

Art. 5. Les membres étrangers peuvent, s'ils le jugent convenable et s'ils se trouvent en nombre suffisant, établir dans les divers pays une succursale avec les quatre classes, ou ne comprenant qu'une, deux ou trois classes.

Art. 6. Le mode d'organisation et les règlements des succursales sont communiqués au bureau central de l'Académie, qui, avant de les approuver, peut proposer telles modifications et telles règles qu'il juge nécessaires.

Art. 7. Le règlement de chaque succursale spécifie, entre autres, les relations à établir avec le siége principal et sa part contributive dans les frais généraux.

III. — *Nominations.*

Art. 8. La nomination des membres appartient à l'Académie et à chaque succursale. Elle a lieu directement, au scrutin secret et à la majorité des voix, par les membres des sections auxquelles les membres nouveaux sont spécialement agrégés.

Art. 9. Les membres sont divisés en deux catégories : les résidents et les non-résidents. Ces derniers prennent le nom d'*associés* et, lorsqu'ils sont en Belgique, ont les mêmes droits que les résidents.

Art. 10. Avis de toutes les nominations faites par les succursales est transmis sans délai au bureau central de l'Académie.

IV. — *Administration.*

Art. 11. Chaque classe élit son bureau particulier, composé d'un directeur, un vice-directeur et un ou deux secrétaires. Ce bureau est élu

pour deux ans, et les membres qui en font partie sont toujours rééligibles.

Art. 12. Les bureaux réunis des quatre classes constituent le bureau central de l'Académie, qui nomme dans son sein un président et un trésorier.

Art. 13. Les membres des sections réunies nomment un secrétaire perpétuel par voie d'élection.

Art. 14. Le bureau central rédige le règlement général, qui est discuté et arrêté en séance des quatre classes réunies. Ce règlement spécifie, entre autres, le mode d'élection des fonctionnaires et de nomination des membres et correspondants, les attributions du bureau, du président, du trésorier et du secrétaire perpétuel.

Chaque classe forme en outre son règlement intérieur particulier.

Art. 15. Les dispositions des quatre articles qui précèdent s'appliquent aussi aux succursales.

V. — *Correspondants.*

Art. 16. L'Académie, chacune de ses classes, ainsi que les succursales peuvent nommer des correspondants qui les secondent dans leur travaux et aident à constituer des réunions scientifiques, littéraires ou artistiques dans les principaux centres intellectuels, afin d'accélérer et de populariser la diffusion et les progrès de la vraie science et de combattre plus efficacement les ravages qu'exercent les fausses doctrines.

VI. — *Séances.*

Art. 17. Les séances de l'Académie et de chacune de ses classes sont fixées par le règlement général et le règlement particulier de chaque classe, qui déterminent en outre, tout ce qui se rapporte à leur tenue, à l'ordre des travaux, à l'organisation des concours, etc.

VII. — *Travaux.*

Art. 18. Les travaux de l'Académie embrassent :

La correspondance ;

Les délibérations ;

La lecture de mémoires, la communication de faits et de documents ;

L'examen et le compte rendu des ouvrages et des œuvres qui rentrent spécialement dans la sphère de chaque classe ;

L'ouverture de concours, la distribution d'encouragements et de récompenses ;

La publication de bulletins, de mémoires et d'une revue destinée à résumer et à populariser les résultats des travaux de l'Académie.

VIII. — *Moyens financiers.*

Art. 19. Les dépenses de l'Académie sont couvertes au moyen de souscriptions, de dons recueillis en Belgique et dans les pays étrangers, et d'autres ressources que l'Académie pourrait se créer. Ces ressources constituent un fonds commun dont la gestion et la répartition appartiennent au bureau central.

Art. 20. Les succursales constituent leurs moyens financiers comme elles l'entendent et en disposent sans devoir en référer au bureau central auquel elles se bornent à transmettre une cotisation annuelle dont elles fixent elles-mêmes le montant.

IX. — *Dispositions transitoires.*

Art. 21. Le bureau principal (Comité central) de l'Assemblée générale des catholiques dresse, parmi les catholiques les plus éminents dans la triple sphère de la science, de la littérature et de l'art, une liste de trente-cinq personnes qui sont appelées à composer le premier noyau de l'Académie. Ces membres, répartis entre les classes ou sections spécifiées à l'article 3, compléteront le personnel déterminé de commun accord pour chaque classe, conformément aux règles posées au § III des présents statuts.

IVe SECTION.

—

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

envisagés au point de vue chrétien.

—

1863.

1. — Enseignement et diffusion de l'art chrétien.

1. L'enseignement du dessin et de l'architecture dans les établissements d'instruction, pour être en harmonie avec les besoins de notre époque, doit être organisé sur une base plus large qu'il ne l'est généralement aujourd'hui.

L'emploi presque exclusif de modèles empruntés à l'art antique et à la Renaissance, laisse subsister une lacune qu'il importe de combler.

Dans l'enseignement des arts, il faut encourager l'introduction des livres, gravures et moulages reproduisant les chefs-d'œuvre des artistes qui ont puisé leurs inspirations dans le sentiment chrétien.

2. La nécessité des études archéologiques n'étant plus contestée de nos jours, il importe de leur assigner une place dans l'enseignement supérieur.

Des cours d'archéologie sacrée ont été institués dans quelques séminaires; il serait à désirer que cette institution fût généralisée. Elle aura pour résultat que les membres du clergé, connaissant la signification symbolique et appréciant la valeur archéologique des objets servant à l'exercice du culte, ne toléreront plus l'introduction d'une foule d'innovations aussi contraires aux traditions de l'art qu'aux rubriques de l'Église et à la dignité de notre sainte religion.

La création d'une chaire d'archéologie chrétienne à l'université de Louvain répondrait à un besoin véritable.

Il conviendrait, enfin, de fonder un association pour l'établissement d'un musée, où l'on réunirait peu à peu une collection aussi complète que possible de modèles et de dessins.

II. — Style, décoration et restauration des monuments religieux.

1. Il est désirable que les églises et les chapelles soient ornées à l'intérieur de peintures et de décorations exécutées avec soin, en suivant les meilleures traditions de l'art, afin de relever ainsi la splendeur du culte et de fournir aux fidèles d'abondants sujets d'édification.

Il faut éviter de dénaturer par le badigeon les beautés architecturales des églises.

2. Il y a lieu de recommander aux personnes que la chose concerne de n'aliéner ou de ne détruire aucun objet appartenant aux églises et aux établissements en général, avant d'avoir constaté que l'aliénation, la destruction ou même le déplacement de cet objet ne présente aucun inconvénient.

Cette recommandation a spécialement pour but d'appeler l'attention sur la conservation des pierres tombales, des statues, des sculptures, broderies, ciselures, tentures, tapisseries et autres détails d'ornementation et de construction dont tout le monde ne peut pas généralement apprécier la valeur.

3. Sans se prononcer sur le style le plus convenable pour les édifices religieux, l'Assemblée exprime le vœu qu'il plaise à NN. SS. les évêques d'instituer des comités diocésains, chargés d'émettre leur avis sur les travaux de construction, de restauration ou d'ornementation projetés, préalablement à l'approbation ecclésiastique.

4. Il y a lieu de veiller, avec plus de soin qu'on ne le fait en général, à l'entretien et à la décoration des cimetières existant encore presque partout, suivant l'ancien usage catholique, autour des églises, afin d'inspirer aux fidèles un légitime respect pour la sépulture des ancêtres et une grande piété pour les morts qu'ils se rappelleront dans leurs prières.

III. — Exposition permanente des œuvres d'art dans les églises.

Considérant que les décors, ornements et tableaux placés dans les églises ne peuvent avoir d'autre but que de concourir à la splendeur du culte et à l'édification des fidèles ;

Que c'est un abus de les dérober à la vue du public ; qu'il n'est ni juste, ni convenable que les objets d'art destinés à nourrir la piété des fidèles, ne servent plus qu'à satisfaire la curiosité des touristes et deviennent un objet d'exploitation ;

L'Assemblée émet le vœu que les monuments et les chefs-d'œuvre des grands maîtres placés dans les églises, ne soient plus désormais soustraits à la vue des fidèles et soient exposés, autant que possible, de manière à répondre à leur destination primitive.

Elle émet aussi le vœu que les conseils de fabrique ne négligent aucune des mesures nécessaires pour l'entretien et la conservation de ces mêmes œuvres.

IV. — Littérature historique : critique : œuvres d'imagination.

1. Il est à désirer que les écrivains catholiques s'attachent à réfuter avec soin les erreurs et à combattre les tendances irréligieuses qui se rencontrent dans des livres célèbres, d'ailleurs excellents et que tout homme d'étude est amené à consulter. On pourrait donner à ces réfutations et à ces critiques la forme de notes, et en former pour chaque ouvrage un sorte de complément ou d'appendice. On enlèverait ainsi à la lecture de plusieurs historiens de notre temps les dangers qu'elle présente pour les jeunes intelligences.

2. Dans la presse, le feuilleton exerce naturellement une influence qu'il importe de faire tourner à la cause du bien.

Dans les romans, les auteurs chrétiens doivent s'attacher à la vérité d'observation, à l'étude des mœurs. Leur moyen d'action le plus puissant est la peinture vraie des vertus chrétiennes. Ils doivent éviter toute discussion, toute controverse. Leur mission est de toucher leurs lecteurs plutôt que de les convaincre.

3. L'Assemblée émet le vœu qu'une critique élevée et indépendante, juste et large, relève les beaux-arts et les lettres de leurs défaillances, signale leurs erreurs et les rappelle aux règles du bien et du beau.

1864.

I. — Application des règles de la loi morale aux œuvres d'art et de littérature.

A. Il existe une loi supérieure à l'homme, gravée dans sa conscience, expression de l'infinie sainteté du Dieu créateur, type absolu du bien dans toutes les actions humaines, règle et mesure de leur bonté morale.

Cette loi s'applique sans réserve à toutes les œuvres humaines, et spécialement à celles qui de leur nature exercent une influence sur l'état intellectuel et moral de l'humanité, comme sont les œuvres d'art et de littérature.

Cette loi naturelle s'impose à l'artiste comme à l'écrivain ; elle est au-dessus du génie ; il ne dépend pas de l'homme de la changer, ni de la nier, ni de la réduire parce qu'elle est l'expression éternelle de l'ordre divin.

Cette loi morale, qui régit la conscience et les œuvres de l'artiste et du poëte comme celles de l'artisan, a été formulée dans l'Évangile par l'Homme-Dieu.

Le beau est l'objet de l'art, mais l'art n'atteint son plus haut degré de perfection que lorsqu'il se révèle à nous dans la double splendeur du vrai et du bien.

La loi morale veut donc que l'artiste soit dirigé dans ses conceptions idéales par une inspiration pure et élevée ; elle veut que son œuvre respecte toujours la sainteté des mœurs chrétiennes ; elle veut que l'influence légitime du talent et du génie s'exerce à élever les intelligences et les cœurs, et non pas à les avilir et à les corrompre. Cette loi réprouve comme une profanation des dons divins et comme un attentat contre la société, les œuvres du génie prostituées au service des passions mauvaises. Elle condamne dans l'artiste l'abus criminel d'un talent dont il est responsable devant Dieu et devant les hommes. Elle flétrit le sensualisme païen qui énerve et empoisonne la littérature et l'art de nos jours. Elle proscrit les théories immorales de l'art pour l'art. Et si, dans son acception la plus élevée, l'art est un enseignement, une puissance, un sacerdoce, elle demande que l'art ait pour fin dernière non pas seulement de charmer, mais d'élever l'âme ; non pas de parer les caprices de la fantaisie, mais de faire resplendir et d'idéaliser le bien et le vrai ; non pas de prêter des séductions au mal, mais d'ajouter à l'attrait de la vertu.

C'est en montant vers les sphères élevées et sereines de la vérité et de la sainteté que l'artiste s'approche de la beauté idéale, et toujours l'abandon de la moralité a signalé dans l'art l'avénement de la décadence.

En conséquence, la loi morale de l'art se résume dans ce principe fondamental de la loi naturelle dont l'Évangile nous donne l'expression détaillée et complète : *Dans son inspiration, dans ses œuvres, dans son influence, l'art doit éviter tout ce qui porte au mal, et chercher à élever les cœurs et les âmes vers le bien.*

B. L'art, considéré comme l'expression la plus élevée de la vérité, du bien et du beau, est de sa nature un enseignement public que tous les peuples et toutes les religions ont connu. Monumental, religieux, traditionnel et populaire, l'art a été consacré par l'Église à exprimer ses dogmes, à garder ses annales, à former les mœurs, à orner le sanctuaire, à éterniser le souvenir des saints, à revêtir d'une splendeur idéale toutes les

communications de Dieu à l'homme, toutes les relations de l'homme avec Dieu. Comme tel, l'art est doué, pour la diffusion de la vérité et l'éducation des peuples, d'une puissance merveilleuse qui n'a de rivale que l'action de la parole, et qui lui vient partout en aide, mais à la condition de prêter à la vérité un organe digne d'elle et d'unir à la perfection esthétique, qui seule agit puissamment sur les hommes, la perfection morale qui seule agit puissamment pour le bien. Plus l'art sera parfait en lui-même, plus il se trouvera en communion intime et profonde avec les éternels principes du vrai, du bien et du beau, et plus aussi il exercera sur les peuples une légitime et salutaire influence. Il convient donc de chercher les moyens de le rendre à la fois moral et populaire.

L'Assemblée pense que ce but ne peut être atteint de nos jours que par l'influence du Christianisme :

Premièrement, en *moralisant l'artiste*, c'est-à-dire en lui inculquant ces nobles mobiles, ces principes de vertu, fruits d'une vie chrétienne, cet amour de la vérité, ce respect de son talent et de son âme, cette âpre et salutaire ardeur au travail qui lui prêtent, pour ainsi dire, des ailes pour monter vers l'idéal ;

Deuxièmement, en s'efforçant de *spiritualiser l'art*, religieux ou profane, en l'arrachant au sensualisme abject où il s'est plongé, renaissance qui ne peut s'accomplir que par le développement du sentiment chrétien dans les masses ;

Troisièmement, en réagissant, par *une critique inspirée du sentiment chrétien*, contre les excès et les tendances corruptrices de l'art, lorsqu'elles viennent s'étaler dans nos expositions et y solliciter les suffrages ou plutôt tenter les passions d'un public peu scrupuleux ;

Quatrièmement, en *donnant par l'art religieux une impulsion chrétienne à l'art tout entier*, en lui montrant par des œuvres à la fois saintes et belles ce que peut, même encore de nos jours, l'alliance intime du beau et du bien;

Cinquièmement, en allant demander, non plus seulement aux sources païennes, mais surtout à l'Évangile, au dogme, aux annales des peuples chrétiens, une inspiration toujours neuve et qui, dans la littérature de nos jours, a produit des chefs-d'œuvre ;

Sixièmement, en réunissant dans une communauté de principes, d'action et de mutuel appui, par la création de corporations ou de gildes imitées de celles du moyen âge, les artistes chrétiens que leur isolement condamne à l'impuissance et que l'abandon livre sans défense aux influences délétères du siècle ;

Septièmement, enfin, en multipliant sous les yeux du peuple les œuvres d'art retrempées à la source de toute pureté, inspirées des vrais principes, unissant la beauté de la forme à un enseignement utile, comme cela peut et doit se faire par les monuments publics, par l'ornementation des églises, par l'imagerie religieuse et même aussi par les expositions et les musées.

II. — Réformes à introduire dans l'imagerie religieuse.

L'Église catholique a de tout temps favorisé la diffusion des images sacrées, parce qu'elle les considère comme un moyen efficace de produire d'une manière sensible aux yeux du peuple chrétien les enseignements de la foi, — comme un hommage rendu à Dieu et à ses saints dont elles nous rappellent les bienfaits et les vertus héroïques, — comme une exhortation constante à la piété et à l'imitation des vertus dont elles nous retracent les modèles. Dès la primitive Église, l'imagerie religieuse se trouve intimement unie aux pratiques du culte et aux usages pieux de la vie privée des chrétiens. Plus tard, le culte des images, vengé par les conciles des attaques de l'hérésie, a eu ses apologistes et ses martyrs. En tout temps, mais surtout de nos jours, l'imagerie religieuse a contribué à l'ornementation des églises pauvres, des oratoires, des demeures chrétiennes, des eucologes. A tous ces titres, l'imagerie religieuse se recommande comme une des branches de l'art chrétien la plus digne de sollicitude par l'étendue de ses applications et de son influence, et malheureusement aussi la plus négligée au point de vue de l'art.

Cette infinie multiplication des images religieuses que nous constatons de nos jours, n'a pu s'effectuer sans altérer profondément le caractère religieux et la perfection des types. Il n'en peut être autrement quand l'imagerie religieuse, privée de toute direction intelligente et élevée, abandonnée au hasard, n'obéit qu'à l'impulsion de deux mobiles généralement peu soucieux de la beauté idéale : la *spéculation* mercantile et la *fantaisie*. Indépendamment des erreurs doctrinales qui se glissent très-souvent dans les images sacrées et qui les rendent condamnables au même titre que toute autre expression erronée du dogme chrétien, l'imagerie religieuse trahit trop souvent dans ses productions modernes une ignorance complète de l'histoire, de l'archéologie et de l'iconographie chrétienne. Enfin, au point de vue de l'art, elle est appelée à subir une transformation complète, en passant, sous l'influence du sentiment religieux, des mains de la fabrique ordinaire aux mains d'artistes qui sauront imprimer à ses productions l'empreinte du cachet religieux et du beau idéal. Il y a dans cette application de l'art à l'industrie un vaste champ ouvert au talent chrétien, et une influence religieuse à exercer au moyen de l'art vraiment digne de ce nom.

Débarrasser l'imagerie religieuse des colifichets qui l'abaissent : substituer aux créations arbitraires de la fantaisie individuelle des inspirations empruntées à l'histoire et à l'art du Christianisme ; conserver, en les améliorant, les types traditionnels consacrés par la vénération des peuples ; reproduire, par les moyens d'exécution si multipliés de nos jours, les œuvres principales des grands maîtres chrétiens ; recueillir dans les peintures et sculptures chrétiennes des bonnes époques, et particulièrement dans les manuscrits du moyen âge, des types, des inspira-

tions, des modèles ; diriger par les données de l'histoire, le crayon des artistes ; exiger avant tout dans ces productions populaires un vrai sentiment religieux : tels sont quelques-uns des moyens qui semblent devoir assurer de nos jours à l'imagerie religieuse la légitime influence qu'elle peut exercer sur le sens chrétien despeu ples.

L'imagerie religieuse, telle qu'elle est comprise en Allemagne, répond à beaucoup d'égards à ces données ; et comme ce progrès véritable de l'art chrétien est dû surtout à l'influence de l'association des artistes catholiques fondée à Dusseldorf, l'Assemblée estime qu'il serait utile de suivre cet exemple en créant des institutions analogues dans les autres pays.

Considérant en outre que chaque peuple a des saints dont il importe de conserver la mémoire et des dévotions particulières dont il est utile d'encourager la pratique, l'Assemblée est d'avis que l'imagerie religieuse doit s'attacher à reproduire ces saints, en joignant à leurs images des légendes écrites dans la langue nationale.

III. — Moulage des meilleures productions de l'art sculptural chrétien.

Les modèles employés dans les écoles de dessin doivent exercer sur le développement du goût artistique une influence considérable. Il importe par conséquent d'apporter un soin intelligent dans leur choix, en favorisant particulièrement le moulage des meilleures productions de l'art sculptural chrétien.

A cet effet, il y aurait lieu :

1° De rechercher dans chaque pays les sculptures, statues, ciselures, ornements, etc., qui, par la pureté du style, la noblesse ou l'élégance de la forme, le fini des détails, présenteraient des modèles à reproduire pour l'enseignement ;

2° D'établir dans chaque pays, par voie d'association ou autrement, un atelier de moulage muni des appareils et des instruments les plus perfectionnés, et dont la direction serait confiée à un ou plusieurs artistes instruits et habiles ;

3° D'obtenir des propriétaires ou détenteurs des objets à reproduire, les autorisations nécessaires, sauf à donner toute garantie pour la parfaite conservation desdits objets ;

4° De fixer le prix des modèles moulés au taux le plus modéré, de manière à le rendre accessible au plus grand nombre des écoles et des amateurs qui désireraient se les procureur ;

5° De publier des catalogues détaillés, ornés de dessins ou de photographies, qui, en faisant connaître les collections réunies dans chaque pays, faciliteraient les demandes et les échanges réciproques ;

6° De créer dans les divers pays, comme on l'a fait au palais de Cristal de Sydenham, près de Londres, et au musée de Kensington, une exposition permanente de modèles de sculptures, statues, ornements, etc.,

portant le cachet de l'art chrétien, réunis et classés avec intelligence et accompagnés de toutes les indications utiles. Ces expositions ou musées, qui seraient incessamment complétés, contribueraient puissamment à propager les saines notions de l'art chrétien, à favoriser la connaissance et l'étude des différents styles, à épurer le goût, à éveiller les idées et à susciter d'intelligents imitateurs.

IV. — Création à Louvain d'un musée d'art chrétien.

Considérant qu'il est indispensable que le professeur de la chaire d'archéologie créée récemment à l'université de Louvain par l'épiscopat belge, d'après le vœu émis à l'Assemblée des catholiques à Malines en 1863, soit mis en possession de tous les moyens propres à enseigner cette science à ses élèves ;

Considérant qu'il ne pourrait s'acquitter avec fruit de cette mission, s'il ne possédait des dessins, des photographies et des moulages :

L'Assemblée décide :

1° Que les fonds provenant de l'exposition de Malines, après le prélèvement des frais occasionnés par son organisation, seront en partie consacrés à faire mouler et photographier les plus beaux objets qui y sont réunis ;

2° Qu'un exemplaire de ces reproductions sera déposé dans un musée d'art chrétien à fonder à Louvain, comme complément du cours d'archéologie qu'on vient d'y établir.

V. — Décoration intérieure des églises.

La solution de cette question dépend de certains principes généraux qui dominent la question de l'ornementation des églises, et qu'il convient de rappeler.

I. La beauté monumentale du sanctuaire chrétien résulte de la concordance parfaite qui existe entre l'édifice et sa destination religieuse, et de l'ensemble harmonieux qui ramène tous les détails à l'unité de style et d'effet.

Corollaires : 1. L'art chrétien réprouve tout système d'ornementation qui s'éloigne par son caractère profane de la convenance religieuse d'un édifice sacré. L'ornementation d'une église doit être avant tout religieuse et chrétienne.

2. Le goût réprouve l'introduction de toute ornementation nouvelle qui serait de nature à troubler l'harmonie ou l'effet de l'ensemble, et par conséquent toute décoration d'un style étranger à celui de l'édifice, sans cependant sacrifier les objets d'art accumulés dans nos églises par les siècles chrétiens.

II. La beauté du sanctuaire chrétien, pour être parfaite, exige le concours de tous les beaux-arts. L'architecture dispose les masses et détermine le caractère de l'édifice ; la sculpture orne les détails ; la

peinture embellit les surfaces; la ciselure enrichit les autels, etc. ; mais tous ces éléments divers doivent être coordonnés de façon à s'aider mutuellement et d'après l'importance qu'ils ont relativement à l'ensemble.

Corollaire. Tout le système de la décoration doit être subordonné. dans l'édifice, à l'architecture. La meilleure décoration d'une église sera celle qui fera le mieux valoir l'architecture, en ajoutant à l'effet général du monument le genre de beauté propre à la peinture, etc.

III. La décoration fait partie intégrante de l'ornementation intérieure de l'église. La beauté d'un monument n'est complète que lorsqu'elle unit le charme de la couleur à la beauté de la forme. Aussi l'art chrétien de toutes les époques a-t-il orné de peintures les différentes parties de l'édifice sacré : témoin les sanctuaires des catacombes, les églises byzantines, les cathédrales du moyen âge, entièrement décorées, et les temples de la Renaissance, où l'emploi du marbre n'a pas empêché de peindre les dômes, les voûtes, le sanctuaire. On peut donc établir en règle que l'église doit être décorée.

En ce qui concerne le caractère à donner à cette décoration, l'Assemblée se rallie aux propositions suivantes :

1. La décoration, pour être parfaite, doit embrasser l'ensemble de l'édifice, s'harmoniser avec l'architecture et s'adapter à toutes les parties d'après leur importance relative.

2. La peinture monumentale est par excellence la peinture murale. Les tableaux qui seront employés à la décoration des églises doivent être conçus et exécutés en vue de l'édifice qu'ils doivent orner.

3. L'ornementation de l'église doit s'étendre aux détails accessoires. dont la couleur plus ou moins harmonieuse peut réagir sur l'ensemble : par exemple, aux pavés, pour lesquels on croit devoir recommander, dans le style gothique, les carreaux et tuiles émaillées, les pavements gravés et incrustés de mastic en couleur ; aux verrières, aux boiseries et aux autres objets, dont la nuance doit être mise en harmonie avec celle des murailles, etc.

Comme conséquence de ce qui précède, le système préférable pour les chemins de Croix, sera celui qui s'harmonisera le mieux avec l'architecture de chaque édifice et la décoration des parois de ses nefs latérales ; et l'ordre à établir dans le choix des différents systèmes sera celui-ci : la peinture à fresque, la sculpture murale, la peinture à l'huile, la sculpture sur panneaux isolés.

VI. — Influence des expositions sur le développement de l'art et particulièrement de l'art chrétien.

L'art religieux en particulier ne tire pas toujours grand profit des expositions telles qu'elles sont organisées, parce qu'il s'y trouve d'or-

dinaire subordonné à l'art profane et effacé et profané par son contact souvent immoral.

Cependant, malgré les abus auxquels elles donnent lieu, les expositions sont utiles en général pour répandre le goût des arts et encourager les artistes.

On peut recommander plusieurs sortes d'expositions :

1° Expositions permanentes ouvertes à tous les artistes et à toutes leurs œuvres ;

2° Expositions périodiques des œuvres modernes choisies ; chaque cité, chaque province, chaque peuple offrant ses récents chefs-d'œuvre à l'étude et à la critique fraternelle de la chrétienté ;

3° Expositions des chefs-d'œuvre anciens ;

4° Expositions combinées des œuvres des diverses époques, où l'étude comparée des anciens et des modernes devient un stimulant à l'émulation et au progrès de l'art.

L'exposition d'objets d'art religieux, qui a eu lieu à Malines, est, sous ce rapport, un essai auquel il faut applaudir et qu'il convient d'encourager et de renouveler sur une échelle plus large, soit en Belgique, soit dans d'autres pays.

Le champ le plus convenable d'exposition pour l'art religieux, c'est l'église, non pas seulement le temple, mais l'église dans tous ses prolongements, cloîtres, séminaires, hospices, maisons religieuses de toutes formes, où l'artiste chrétien trouve, pour le fortifier, la présence réelle de l'Homme-Dieu, et, pour lui donner des ailes, l'esprit planant sur ces saints édifices.

VII. — Intervention de l'État en matière d'art et de littérature. — Association libre des citoyens pour l'encouragement des artistes et des littérateurs.

1. Si l'intervention de l'État en matière d'art et de littérature ne peut être repoussée d'une manière absolue, il importe qu'elle soit subordonnée à une nécessité bien constatée, qu'elle ne gêne en rien l'action libre des individus ni des associations, et qu'elle cesse avec les motifs qui l'ont fait admettre temporairement.

Elle ne peut revêtir utilement un caractère permanent que pour la conservation des monuments du passé.

2. L'association libre des citoyens, source féconde et intarissable de toute amélioration et de tout progrès, est, dans les sociétés chrétiennes, le mode le plus légitime et le plus efficace pour protéger l'art et la littérature, encourager les artistes et les littérateurs, et propager les saines notions artistiques et littéraires.

Il convient donc, d'une part, de provoquer et de favoriser la création d'associations, qui, tout en poursuivant des buts divers, tendent néanmoins au même résultat :

a. Associations libres d'amateurs pour la protection, l'encouragement et la propagation de l'art et de la littérature ;

b. Associations libres d'artistes et de littérateurs se protégeant mutuellement (sociétés de gens de lettres, caisses de retraite, caisses de veuves et orphelins, etc.);

c. Associations libres de maîtres et d'élèves pour l'étude vivante de l'art, à l'atelier même ;

d. Associations libres de maîtres ou d'élèves, de patrons ou d'ouvriers pour la création de musées de modèles et l'organisation d'expositions pour la sculpture sur pierre et sur bois, pour la peinture, le mobilier, la serrurerie, la menuiserie artistique, etc.

Il convient, d'autre part, d'engager d'autres associations libres existantes (fabriques d'église, associations religieuses, cercles d'agrément, sociétés industrielles, etc.), à ne négliger aucune occasion de protéger et d'encourager les artistes et les littérateurs, à propager les saines notions d'art et de littérature, et à faire revivre les anciennes traditions des corporations, des chapitres, des confréries et des gildes qui ont soutenu les hommes de lettres et couvert le sol national d'œuvres d'art, soit en consacrant annuellement une certaine somme à faire des commandes proprement dites, soit en donnant un cachet artistique aux constructions qu'elles entreprenaient ou qu'elles dirigeaient, soit de toute autre manière.

VIII. — Création d'une commission centrale pour l'encouragement et la propagation de l'art chrétien.

Considérant que la religion pourrait exercer en Belgique une influence plus efficace sur les beaux-arts, l'Assemblée estime qu'il y a lieu de créer une commission centrale ayant pour but d'encourager et de propager l'art chrétien dans toutes ses branches et dans tous ses développements. Cette commission, composée d'hommes distingués et compétents en matière d'art religieux, aurait spécialement pour mission :

1° De donner des avis aux membres du clergé et aux conseils de fabrique sur tous les objets qui concernent l'art chrétien dans ses rapports avec le culte, tels que plans d'églises, ornementation, ameublement, etc.;

2° De veiller à la conservation des monuments et des objets d'art religieux, de procurer les moyens d'effectuer et d'activer leur restauration, si leur état de vétusté ou de dégradation le réclame, et d'aider par tous les moyens les conseils de fabrique dans l'accomplissement de leurs obligations sous ce rapport ;

3° De combattre les tendances contraires aux principes de l'art chrétien et d'empêcher l'introduction dans nos édifices religieux de toute œuvre qui n'offrirait pas un caractère vraiment chrétien ;

4° De faire un inventaire général des monuments et des objets religieux existant dans les églises et offrant un intérêt artistique ;

5° De protéger et d'encourager les artistes qui consacrent leurs talents à la création ou à la reproduction d'œuvres religieuses ;

6° De donner la plus grande publicité à ses actes, à ses opérations et à ses décisions, soit par la publication d'une revue ou bulletin spécial, soit en recourant à cet effet à la presse catholique.

IX. — Achèvement de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines.

L'Assemblée émet le vœu qu'à l'instar des admirables travaux exécutés à la cathédrale de Cologne, on fasse appel à toute la catholicité pour l'achèvement du clocher de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines, comme le signe de l'union des Belges entre eux et avec tous les autres peuples et l'éclatant souvenir de l'Assemblée générale des catholiques.

IVe SECTION.

(*Sous-section.*)

MUSIQUE RELIGIEUSE.

Plain-chant, orgue, musique proprement dite, enseignement, etc.

1865.

I. — Enseignement et exécution du plain-chant.

1. Le *chant grégorien* doit être considéré comme la partie essentielle de la musique religieuse. On ne peut que blâmer les églises qui en auraient complétement abandonné l'usage, ou ne lui accorderaient pas la prééminence qui lui est due.

2. Le plain-chant doit être exécuté d'après son rhythme propre résultant des tenues et des repos, et non à notes *rigoureusement* égales et mesurées.

3. Le plain-chant doit être chanté par toutes les voix, telles qu'elles se rencontrent dans le peuple, ténors, basses-tailles, etc., en ayant soin de choisir une dominante qui laisse le plus grand nombre de voix dans leur portée naturelle.

4. Malgré la diversité des livres de chant existant aujourd'hui, on fera un grand pas vers la restauration du plain-chant en veillant à la bonne exécution des chants tels qu'ils se trouvent dans la plupart des livres qui

suivent le texte de la liturgie romaine. La culture des voix, l'unité dans l'émission des notes, le sentiment religieux et les autres qualités qui sont les conditions principales d'une bonne exécution, peuvent s'allier à la plupart des chants édités dans les pays catholiques.

5. L'Assemblée exprime le vœu que l'enseignement du plain-chant, qui ne laisse rien à désirer dans les séminaires de Belgique, devienne plus populaire, que tous les membres du Congrès, et particulièrement les prêtres, les conseillers de fabrique et les musiciens, favorisent partout cet enseignement et établissent ou encouragent les associations ayant pour but son exécution.

II. — Orgue, méthode, enseignement, etc.

A. En ce qui concerne l'orgue comme *instrument solo*, l'Assemblée est d'avis :

1° Que le fondement du talent de l'organiste est l'harmonie et la science du contre-point ;

2° Que sans imiter les effets de l'orchestre, et en conservant à l'orgue son caractère propre, les auteurs doivent concilier dans leurs ouvrages les styles harmonique et mélodique, évitant, d'une part, de composer de froides dissertations musicales, et de l'autre, des airs légers et sans intérêt ;

3° Qu'il convient de favoriser les études des jeunes organistes sous des maîtres sérieux ;

4° Qu'à cet effet, il est désirable d'avoir dans chaque canton, au moins un organiste qui soit choisi pour aller prendre des leçons ou des instructions d'un maître connu, où il puisse acquérir les véritables traditions de l'instrument ; qu'un fonds soit créé pour payer ces études, et que MM. les curés et conseillers de fabrique exigent de cet artiste privilégié qu'il rende gratuitement aux autres organistes du canton les conseils qu'il est allé lui-même puiser à la source ;

5° Que le traitement des organistes doit être augmenté.

En ce qui concerne l'orgue comme *instrument d'accompagnement*, l'Assemblée est d'avis :

1° Que l'orgue est le seul véritable instrument d'accompagnement du plain-chant à l'église, et qu'il convient de rejeter d'une manière absolue pour cet usage le serpent, l'ophicléide et la contre-basse exécutant les mélodies à l'unisson des voix ;

2° Que l'accompagnement du plain-chant doit être diatonique, c'est-à-dire fondé sur l'échelle même du mode, en admettant toutefois les modulations mélodiques résultant du mélange des modes, de leur transformation et des tons relatifs au ton principal ;

3° Que le chant peut être à toutes les parties, sauf à donner la préférence à l'accompagnement qui le place à la partie supérieure, afin que le chant ressorte mieux ;

4° Que le contre-point auquel il faut donner la préférence est à note contre-note. On peut admettre cependant deux accords sur une même note pour servir de note de passage, pour faire disparaître les fausses relations, et dans les finales ;

5° Qu'on ne doit employer que l'accord parfait et ses renversements :

6° Que le sentiment tonal doit toujours dominer ;

7° Que les fausses relations à éviter sont : *a*) celles de triton et de quinte mineur ; *b*) celles qui existent dans le chant par la transposition d'une phrase mélodique à une échelle qui n'est pas une échelle primitive ; il faut admettre dans ces deux cas l'altération du *si* et même celle du *fa*, lorsque celui-ci, tenant la place du *si*, devient note variable par la transposition ; *c*) les fausses relations qui naissent de l'accompagnement lui-même, lorsque l'organiste place dans les accords des notes qui sont en fausse relation avec celles du chant.

III. — Musique d'église proprement dite.

1. La musique proprement dite, en tant qu'elle diffère du plain-chant, peut être admise comme art religieux, sous toutes ses formes sans distinction d'époques, d'écoles, avec tous ses éléments et tous ses moyens d'exécution, dans les cérémonies de l'Église, à la condition qu'elle serve à augmenter la splendeur des offices et à provoquer et à soutenir la piété des fidèles.

2. Les conditions de cette admission sont que les règles de l'art et les exigences de la liturgie doivent être respectées dans la *composition* comme dans l'*exécution*.

Dans la composition : 1° En prononçant les paroles de l'Église sans altérations, sans omissions, sans répétitions fastidieuses ; 2° en calculant la longueur des pièces, de telle sorte que l'officiant qui ne met pas de précipitation dans la célébration de l'office, n'attende pas longtemps la fin de l'exécution, et que par exemple le *Gloria* et le *Credo* ne dépassent pas notablement la durée des mêmes morceaux chantés solennellement en plain-chant ; 3° par la coupe de la composition musicale, qui doit coïncider exactement avec la coupe, l'accentuation et la ponctuation du texte ; 4° par l'exclusion absolue des rythmes, des formes, des effets trop dramatiques appartenant exclusivement au théâtre ; 5° par la défense d'adapter des airs d'opéras aux paroles de l'Église.

Dans l'exécution : 1° Exclure des préparatifs, des annonces et de l'exécution elle-même tout ce qui peut faire ressembler les offices de l'Église à des concerts, et conséquemment toute individualité qui voudrait se produire pour se faire applaudir ou exciter la curiosité publique ; 2° permettre à chaque église d'adopter le genre de musique qui est le mieux en rapport avec ses moyens d'exécution ; ne pas prétendre imiter dans une paroisse où les ressources sont insuffisantes, ce qui se fait

convenablement ailleurs ; 3° n'avoir qu'un répertoire pas trop nombreux, qui devienne en quelque sorte traditionnel dans chaque paroisse, afin que le peuple comprenne le chant et puisse s'y associer mentalement : 4° veiller à ce que l'exécution soit toujours claire, calme et sans effort, la conduite des musiciens irréprochable et leur tenue au jubé et au chœur, respectueuse.

IV. — Enseignement du chant religieux.

L'Assemblée émet le vœu qu'il soit formé dans chaque ville et dans chaque localité d'une certaine importance, une société pour l'encouragement et la propagation de la musique religieuse.

Ces sociétés organiseraient des chœurs religieux et s'efforceraient de faire participer aux chants de l'Église le plus grand nombre de fidèles.

Comme moyen de se perpétuer, elles fonderaient des écoles de chant religieux pour les garçons, où ils seraient reçus immédiatement après leur première communion.

Ces sociétés seraient placées sous la direction de l'autorité ecclésiastique et fourniraient à celle-ci les moyens matériels d'améliorer et de développer les chants sacrés et de rétablir les grandes traditions du chant grégorien, en suivant les instructions publiées à ce sujet par S. Em. le Cardinal-Archevêque de Malines et par NN. SS. les Évêques de Belgique. Des sociétés semblables existent déjà dans plusieurs paroisses et peuvent servir de modèles.

Enfin l'Assemblée exprime le désir de voir rétablir les maîtrises de chapelle dans toutes les villes où elles n'existent pas, en leur fournissant des ressources suffisantes et en imitant les bonnes maîtrises déjà existantes.

1864.

I. — Composition des morceaux de plain-chant.

La plupart des morceaux de plain-chant sont composés d'après des formules modèles que l'on peut appeler *types mélodiques*. La preuve de ce fait résulte de la seule comparaison des morceaux de plain-chant entre eux. Le nom de *type* peut se donner à ces formules comme à tout modèle original que l'on imite. Ces formules sont en petit nombre et plusieurs d'entre elles sont répétées jusqu'à quarante fois, sans autre variation que celle qui résulte de la différence des textes, des abréviations ou des amplifications que ceux-ci exigent. La connaissance des types mélodiques offre les mêmes avantages que celle des ordres ou des styles en architecture. L'enseignement ne se fait plus par individualités, mais repose sur une synthèse qui a ses genres et ses espèces. L'exécution, plus facile, est plus belle, la composition a des principes fixes, l'accompagnement se réduit à celui des formules types, et la correction des livres de chant résulte de la comparaison des formules entre elles.

II. — Combinaison de la musique proprement dite avec le plain-chant.

Le système de quelques maîtres qui excluent de l'Église la musique proprement dite, et qui néanmoins en appliquent les éléments au plain-chant, soit en le soumettant à la mesure, soit en le faisant chanter à plusieurs parties, ne peut être employé que dans des limites restreintes, comme il l'est depuis longtemps dans l'Église, dans les faux bourdons ou dans quelques contre-points. Mais il doit être condamné comme système général de musique religieuse. En effet, il est peu de mélodies de plain-chant qui puissent être soumises à la mesure ou recevoir une harmonie régulière sans être altérées; et, d'autre part, il est impossible, dans ce système, de faire usage de tous les éléments de l'harmonie et des rhythmes propres à la musique.

III.— Moyens de populariser le vrai style d'orgue.

Les moyens de populariser le vrai style d'orgue sont : 1° de mettre à exécution la résolution du Congrès de 1863 relative à un fonds à former dans chaque canton pour faire étudier les jeunes organistes sous de bons maîtres; 2° de prier surtout MM. les curés de campagne de s'adresser aux professeurs d'orgue les plus estimés, afin de connaître les pièces d'orgue de bon style, de les procurer à leurs organistes, et d'interdire toute autre pièce inconnue. En effet, il est impossible, dans les campagnes, de distinguer si un morceau appartient à la musique religieuse ou à celle d'opéra; 3° il est à désirer qu'un catalogue des meilleures pièces d'orgue soit dressé, en les classant d'une manière graduée depuis les plus faciles jusqu'aux plus difficiles. Il est à désirer aussi que les éditeurs de musique réimpriment des morceaux anciens, à des conditions qui soient à la portée des organistes les plus faiblement rétribués.

L'Assemblée fera un appel aux compositeurs catholiques et ouvrira un concours pour deux recueils de musique d'orgue, comme suit :

1° Préludes et autres compositions pour *orgue sans pédale*, selon les divers modes du plain-chant; le tout d'une exécution facile et convenable aux églises de troisième rang. Le sujet, le thème de chacune de ces compositions doit être un motif de plain-chant irréprochable.

2° Préludes et autres compositions pour orgue *avec pédale*, selon les divers modes du plain-chant, d'une difficulté moyenne, à l'usage des églises de premier et de deuxième ordre.

Prendre pour thème de chacune de ces compositions, un motif de plain-chant pur et irréprochable

IV. — Registre d'expression dans les orgues modernes, mesure des pédaliers, diapason.

1. *Registre d'expression.* — Les systèmes d'expression *s'appliquant aux tuyaux*, sans être proscrits d'une manière absolue, attendu qu'on

ne peut empêcher la science de progresser, peuvent être admis, comme la *boîte d'expression,* à la condition qu'ils ne soient employés que dans des limites restreintes et en recommandant surtout aux organistes d'en faire un usage sage et modéré et de ne pas dénaturer le vrai style de l'orgue. D'après les véritables traditions des grands compositeurs, le *crescendo* doit se produire par la multiplicité graduée des parties, l'emploi des octaves supérieures et des pédales. On recommande aux facteurs de s'appliquer à perfectionner la qualité des sons de l'orgue, de conserver à celui-ci un caractère religieux et d'éviter ce qui tendrait à lui prêter un caractère profane.

II. *Dimension et position du clavier de pédale.* — Le pédalier constituant une partie essentielle de l'orgue, les inconvénients de la diversité qui existe à cet égard étant reconnus et l'expérience étant suffisante pour pouvoir fixer des mesures uniformes : sur l'avis des facteurs et des organistes les plus célèbres de l'Europe, l'Assemblée adopte les dimensions suivantes :

1. Nombre des notes { pour les orgues ordinaires. 27
pour les grandes orgues. 30

2. Distance des notes naturelles d'axe en axe, 65 millimètres ; et conséquemment étendue générale d'un pédalier de vingt-sept notes, 97 $^1/_2$ centimètres, depuis l'axe de la première note jusqu'à l'axe de la vingt-septième.

3. Longueur des rehausses, 13 centimètres.

4. Les rehausses des dièzes auront 5 centimètres de hauteur et dépasseront les notes naturelles de 25 millimètres.

5. Longueur apparente des touches, 60 centimètres.

6. Inclinaison des touches vers la pointe du pied, 2 centimètres pour 60 ou environ 4 p. c.

7. *Position respective des claviers.* — Le pédalier étant ainsi construit sera placé comme il suit : 1° le *deuxième ut* du clavier de pédale sera perpendiculaire au *troisième ut* du clavier à main, *quel que soit le nombre de notes du pédalier ou du manuale ;* 2° le devant des dièzes du premier clavier à main sera placé sur une ligne perpendiculaire avec le devant des rehausses, *quel que soit le nombre de claviers à main ;* 3° la distance entre le plancher sur lequel pose le pédalier et le dessous du premier clavier à main sera de 80 centimètres, *quel que soit le nombre de claviers.*

L'Assemblée émet le vœu que les églises dont les orgues n'ont pas un pédalier convenable, fassent la légère dépense nécessaire pour le modifier et lui donner les dimensions ci-dessus indiquées.

III. *Diapason.* — Voulant contribuer à amener l'uniformité d'un ton

fixe d'après lequel on accorde les instruments, et faire cesser la confusion qui existe actuellement entre les divers diapasons de l'Europe;

Considérant que dans les questions où il s'agit d'établir l'unité scientifique, il convient de suivre la nation qui est la première à proposer cette unité en lui donnant une base certaine; que le point de départ est ici une chose parfaitement indifférente, et qu'il n'y a d'important que sa fixation précise, quelle qu'elle soit; que la commission française a agi sagement en choisissant un diapason qui permet d'exécuter tous les chefs-d'œuvre des temps modernes, en laissant les voix dans leur portée naturelle;

Par ces motifs, l'Assemblée adopte le diapason dit *Diapason normal* de 870 vibrations par seconde pour le *la* d'orchestre, comme il a été adopté par la commission française instituée à cet effet en 1859, et elle émet le vœu que les orgues soient accordées d'après ce diapason.

L'Assemblée recommande à MM. les facteurs et aux fabriques d'église, la question de la conservation du ton. A cet effet, il convient d'accorder les orgues en été et en hiver de telle manière qu'elles soient au ton normal à la température de 15 degrés centigrades.

V. — Mode d'exécution de la musique religieuse.

En appelant l'attention sur le mode d'exécution, l'Assemblée a particulièrement en vue de recommander la culture des voix, afin de leur faire acquérir la justesse, l'égalité, la beauté du timbre et l'expression: de recommander la gravité dans les chants en chœur, la piété dans tous; de blâmer les exécutions confuses, bruyantes, désordonnées, où se font entendre des solos interminables, et d'exclure les compositions offrant des difficultés qui dépassent les forces des exécutants.

Une mauvaise exécution distrait le peuple, mécontente les hommes instruits et porte certains d'entre eux à réprouver un art qui donne lieu à de tels abus. Ceux qui sont habitués à prendre part à ces mauvaises exécutions, ne peuvent apprécier les chefs-d'œuvre de l'art; ils se forment un répertoire vicieux et composent dans ce mauvais style.

Les moyen de remédier à ces abus sont: 1° la formation de maîtrises, comme on le dira plus loin; 2° l'enseignement et l'exemple des conservatoires, où la musique religieuse doit être en honneur; 3° la constitution de sociétés de chant d'ensemble dans les séminaires grands et petits, dans les écoles normales et les colléges, comme il en existe déjà dans plusieurs de ces établissements; 4° les relations avec les grands centres de musique religieuse; 5° la foi et la piété chez les musiciens; 6° la présence d'un prêtre au jubé; 7° l'intelligence des paroles; *et quant à la composition*: 8° la création, dans chaque diocèse, d'une commission nommée par l'ordinaire et chargée d'approuver ou de désapprouver les compositions de musique religieuse.

VI. — Concours au point de vue de la musique religieuse : autres moyens de propager l'art et l'enseignement du chant religieux parmi les masses.

Les concours entre les sociétés de chant sont utiles au point de vue de la musique religieuse, et doivent être encouragés. Ces concours peuvent s'établir non-seulement dans les villes, mais à la campagne, et sans frais, à l'occasion de quelque grande fête religieuse.

Les autres moyens de propager l'art musical et son enseignement parmi les masses, sont :

Le chant dans les écoles, au catéchisme, pendant le mois de Marie, aux solennités des confréries, et dans les sociétés d'ouvriers catholiques. Il est essentiel que les paroles soient toutes choisies parmi les chefs-d'œuvre de la poésie, afin d'élever l'esprit du peuple, et que les airs ne soient pas des réminiscences d'opéra.

L'Assemblée émet le vœu que le plain-chant soit enseigné dans les grandes écoles de musique et surtout dans les classes d'orgue. Outre l'utilité pratique de la science du plain-chant, celui-ci est à la musique ce que l'archéologie est aux arts en général.

Désirant, en outre, favoriser la composition et venir en aide aux églises de campagne, dont les répertoires sont généralement incomplets, l'Assemblée autorise le bureau permanent à s'entendre avec la section de musique pour organiser un concours de compositions faciles pour orgue et chant d'après les règles adoptées au Congrès précédent. Le résultat en serait proclamé à la prochain session.

VII. — Maîtrises.

Les grands et nombreux chefs-d'œuvre de musique religieuse étant dus avant tout aux maîtrises de chapelle, la plupart des compositeurs célèbres étant sortis des maîtrises et celles-ci étant l'unique moyen d'établir et de conserver des traditions d'exécution où la foi s'allie à la perfection de l'art, l'Assemblée invite le clergé et les fabriques d'église à établir des maîtrises qui soient en rapport avec leurs ressources et avec les éléments dont chaque église peut disposer. Elles doivent être complètes pour les cathédrales, restreintes dans les petites villes et dans les campagnes. L'Assemblée fait des vœux pour que les administrateurs des églises ne se bornent pas à y appliquer les fonds qui auraient été légués pour cette destination, mais qu'ils leur créent d'autres ressources, si celles-là sont insuffisantes.

Les règles des maîtrises dépendent nécessairement des localités. Dans toutes, cependant, il est essentiel : 1° qu'il y ait pour les enfants un enseignement régulier du plain-chant et de la musique, s'alliant à l'instruction et à l'éducation ; 2° que les élèves des maîtrises assistent régulièrement aux offices divins, la pratique étant aussi nécessaire que la théorie pour l'exé-

cution du chant ; 3° que l'organisation soit stable et indépendante ; 4° que le recrutement des enfants de chœur surtout soit favorisé par des avantages pécuniaires et autres ; 5° que les maîtrises soient distinctes des sociétés de chant qui ont un but et une organisation différents.

Les Frères des écoles chrétiennes seront invités, là où une maîtrise régulière ne peut être établie, à prêter leur concours pour le chant des offices, soit en fournissant aux paroisses des enfants de chœur, soit en organisant eux-mêmes, d'accord avec MM. les curés, des sociétés de chant ayant pour but l'assistance aux offices des paroisses.

VIII. — Annexion d'une section de musique religieuse à l'Académie catholique.

Il est utile de créer une section de musique religieuse dans l'Académie catholique dont la fondation a été résolue au Congrès de 1863. Sa mission serait de propager les meilleures méthodes d'enseignement, de s'initier à tous les progrès de l'art musical et à toutes les études ayant pour objet la restauration du plain-chant, de faire connaître et de remettre en honneur les chefs-d'œuvre des anciens maîtres, de généraliser les bonnes traditions d'exécution, d'encourager les meilleures compositions, de continuer l'œuvre du Congrès et d'en faire exécuter les résolutions.

Elle fera le plus tôt possible un catalogue des morceaux de musique qu'elle pourra connaître et qui réuniraient les conditions exigées par le Congrès, en les classant en trois catégories : la *première,* pour les villes disposant des plus grandes ressources, la *seconde,* pour les villes de second rang, la *troisième,* pour les petites villes et les bourgs.

Elle fera un catalogue semblable pour les pièces d'orgue, conformément à la résolution inscrite dans la IIIe thèse.

Elle publiera un bulletin de ses travaux dans lequel elle insérera tous les mémoires qu'elle jugera dignes d'être publiés et qui auront surtout pour but de faire exécuter les décisions du Congrès.

Elle serait composée de *musicologues* et d'artistes catholiques de tous les pays. Les membres titulaires, nommés la première fois par le bureau permanent du Congrès, se recruteront ensuite par la voie d'élection sous l'approbation du directeur général de l'Académie. Un règlement fixera l'époque des réunions et les autres détails d'organisation. Les membres titulaires pourront s'adjoindre des membres honoraires.

Pendant les années où le Congrès des catholiques ne se réunira pas, la section de musique tiendra une assemblée générale, où elle rendra compte de ses travaux.

Ve SECTION.

—

LIBERTÉ RELIGIEUSE. — PUBLICATIONS. — ASSOCIATIONS.

— Organisation. — Correspondance internationale, etc.

—

1863.

I. — Publicité au point de vue des intérêts catholiques et moyens de la développer.

L'Assemblée, prenant en considération l'importance de la publicité au point de vue des intérêts et des libertés catholiques, la nécessité d'éclairer les esprits, de réfuter les erreurs, de combattre les mensonges et les calomnies qui s'attaquent aux choses et aux institutions les plus respectables et les plus saintes, — le devoir imposé à tous les catholiques de défendre, sans jamais fléchir, la justice, la vérité et la religion, — est d'avis :

1° Qu'il est indispensable de recourir aux moyens de publicité les plus larges, en créant des journaux, des revues, ou en les soutenant là où ils existent, et en propageant les bonnes publications partout où le besoin s'en fait sentir ;

2° Qu'il convient de fonder en Belgique, avec l'aide et le concours des catholiques dévoués de toutes les nationalités, un organe international des intérêts catholiques qui fasse concurrence aux feuilles anticatholiques les plus répandues à l'étranger, ou tout au moins d'attribuer cette mission à l'un ou plusieurs des journaux existants, en recourant aux moyens nécessaires pour les faire connaître et circuler dans les divers pays ;

3° Que tout journal catholique doit offrir de la première page à la dernière, un tout complet, un ensemble de doctrines homogènes, et qu'il importe d'en exclure, même sous formes d'annonces, tout ce qui pourrait blesser les sentiments moraux et religieux de ses lecteurs ;

4° Que les prix d'abonnement doivent être fixés de manière à faire pénétrer les bons journaux dans toutes les classes de la société, non-seulement dans les familles, mais encore dans les lieux de réunion, les sociétés, les cafés, les estaminets, etc. ; — qu'il importe, subsidiairement, de créer des feuilles et autres publications qui soient distribuées gratuitement là où il n'y aurait pas d'autres moyens de leur procurer des lecteurs, et qu'il faut recourir à toutes les combinaisons, le colportage, la vente dans les lieux publics et les gares des chemins de fer, etc., pour activer leur circulation ;

5° Qu'il est du devoir des catholiques de contribuer de tous leurs efforts, moralement et pécuniairement, à la création, au soutien et à la diffusion des journaux et des publications dont il s'agit, et de s'abstenir d'encourager, même indirectement par leurs abonnements, la presse anticatholique ;

6° Que la jeunesse catholique doit particulièrement s'associer à cette œuvre, en lui apportant le tribut de ses talents et de son zèle ;

7° Qu'il y a lieu d'établir un échange régulier des journaux et autres publications analogues entre les divers pays, de manière à les faire connaître, à les recommander et à favoriser leur mutuelle propagation ;

8° Qu'il est nécessaire de constituer, dans chaque pays, un fonds spécial destiné à favoriser et à étendre les bons journaux et les publications utiles, et particulièrement ceux qui sont destinés aux classes les plus nombreuses et les moins favorisées de la fortune, en attribuant provisoirement la disposition du fonds pour la Belgique au Comité central de l'Assemblée générale des catholiques ;

9° Que grâce à la bonne organisation et à une sorte de fédération de la presse, qui embrasse la catholicité entière, il importe que désormais les catholiques appartenant aux différentes nationalités entretiennent des relations suivies, aient une parfaite connaissance de leur situation, de leurs afflictions, de leurs espérances et de leurs besoins respectifs, et soient ainsi à même de marcher avec ensemble vers un but bien déterminé et de se venir réciproquement en aide.

II. — Association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques.

1. Il est de l'intérêt des catholiques, comme de tous les citoyens qui veulent sincèrement la liberté, de substituer, autant que possible, à l'intervention et à l'omnipotence de l'État, l'énergie créatrice et le principe d'expansion de l'esprit d'association.

2. Comme corollaire, l'Assemblée exprime le vœu que les ordonnances, décrets, arrêtés, règlements et lois sur le droit d'association en général et les sociétés ou associations en particulier, soient réformés conformément à l'esprit et au texte de l'article 20 de la Constitution belge et sur la base du droit commun.

III. — Organisation intérieure; correspondance internationale.

Considérant la nécessité,

1° D'établir des rapports aussi suivis que possible entre les hommes qui, tant en Belgique que dans les autres pays, sont disposés à coopérer dans la mesure de leurs forces et de leur influence, à la revendication, à la défense et à la préservation des intérêts et des libertés catholiques ;

2° D'échanger les renseignements, documents, rapports, publications concernant les œuvres pieuses, charitables, éducatrices, et les diverses branches de l'art chrétien, de manière à s'éclairer réciproquement et à se prêter au besoin un mutuel appui ;

L'Assemblée décide :

1° Que le Comité central, nommés aux termes de l'article 6 des statuts de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique, remplira provisoirement l'office d'intermédiaire pour la poursuite du but indiqué ci-dessus ;

2° Que l'institution des comités et des correspondants qui ont si puissamment contribué à l'organisation de la première assemblée à Malines, sera maintenue et complétée, avec la faculté d'y apporter les modifications que pourraient suggérer les circonstances ;

3° Qu'une souscription sera ouverte pour fournir au Comité central les moyens de remplir sa mission ;

4° Que ce Comité, après s'être concerté, s'il y a lieu, avec les comités locaux et les correspondants tant belges qu'étrangers, prendra telles autres mesures qu'il jugera convenables pour assurer l'extension et le succès de l'œuvre confiée à son zèle ;

5° Qu'il rendra compte à la prochaine Assemblée de ses travaux et de leurs résultats.

IV. — Élaboration d'une statistique catholique.

L'Assemblée, considérant l'utilité de recueillir et de coordonner les faits statistiques pouvant servir à faire connaître la situation, le développement et les progrès du catholicisme dans les divers pays, ses besoins et les moyens employés pour les satisfaire ;

L'intérêt et l'utilité que peut présenter le relevé exact et complet des œuvres, des institutions, des associations religieuses, pieuses, charitables, éducatrices, artistiques qui reposent sur le fondement catholique et qui ont pour but et pour résultat d'étendre et de fortifier la vraie civilisation chrétienne ;

Les motifs qui ont déterminé l'Assemblée des catholiques à Aix-la-Chapelle, en 1862, à arrêter les bases d'un pareil travail pour l'Allemagne ;

La nécessité de combattre les mensonges et les calomnies, de rectifier les erreurs, de rétablir l'intégrité des faits et de faire ressortir aux yeux de tous la vitalité, la force et le rayonnement admirable de l'Église :

Décide :

1° Qu'il sera rédigé une statistique aussi complète que possible de la communion catholique dans les divers pays, embrassant notamment :

La population,

Le clergé,

Les ordres religieux,
Les établissements affectés au culte,
Les œuvres et les institutions pieuses,
Les œuvres et les institutions charitables,
Les œuvres et les institutions d'éducation et d'instruction,
Les missions,
L'état physique, intellectuel, moral et religieux des populations catholiques, etc.;

2° Que l'élaboration de ce travail sera confiée au Comité qui sera nommé aux termes de l'article 6 des statuts, avec faculté de s'adjoindre tels collaborateurs qu'il jugera nécessaires, soit dans le pays, soit à l'étranger;

3° Que les autorités ecclésiastiques, et notamment NN. SS. les évêques, seront respectueusement invités à prêter leur concours audit Comité, en lui procurant les documents et les informations dont il aurait besoin;

4° Qu'il sera fait rapport à la prochaine Assemblée de la marche et du degré d'avancement du travail décrété.

V. — Institution de cercles catholiques.

Considérant le grand bien que peut produire, tant pour l'âge mûr que pour la jeunesse, une association où, à la fin des travaux de la journée, l'on trouve avec un délassement honnête, une amitié sincère, un soutien réel, des exemples édifiants, et une sorte d'imitation de la famille religieuse dans laquelle on a été élevé et nourri;

Considérant que, pour atteindre ce but, il a été institué en Belgique des réunions qui, sous le titre de *Cercle catholique*, ou tout autre analogue, ont eu jusqu'ici les meilleurs résultats;

L'Assemblée émet le vœu :

1° Que, partout où faire se pourra, on institue de pareilles sociétés destinées à procurer à leurs membres une honnête distraction en favorisant le développement de l'esprit d'union et de fraternité chrétiennes;

2° Que des relations soient établies entre tous les cercles catholiques et les associations analogues du pays et de l'étranger, de manière à assurer le bénéfice de ces utiles institutions à leurs membres, en tout lieu et dans tous les pays.

VI. — Formation d'une Union des anciens élèves de l'Université catholique de Louvain.

Les anciens élèves de l'Université catholique de Louvain, présents à l'Assemblée de Malines, ont résolu de former une *Union* permanente, à laquelle seront invités à se joindre tous leurs condisciples.

La constitution de cette Association a été votée à l'unanimité et acclamée par l'Assemblée. Ses statuts ont été arrêtés séance tenante, et plus de deux cents membres y ont adhéré dès le premier jour.

VII. — Publicité donnée aux faits de suicide.

Attendu que les suicides par imitation ont été irrécusablement constatés par l'observation médicale ;

Attendu que les médecins qui ont écrit sur la matière, et, entre autres, M. Brierre de Boismont, dans son traité *du Suicide* (p. 144, Paris, 1856), déclarent que « l'imitation joue un rôle considérable dans ce genre de crime ; »

Attendu dès lors que la publicité donnée aux faits de suicide peut exercer une influence funeste dont une conscience chrétienne ne peut accepter la responsabilité ;

L'Assemblée émet le vœu que les journaux catholiques s'abstiennent d'annoncer les faits de suicide, à moins que ceux-ci n'aient l'importance d'un événement historique dont il serait impossible de ne pas entretenir le lecteur.

VIII. — Dispositions relatives au mariage des militaires.

Dans l'intérêt de la liberté religieuse, l'Assemblée exprime le vœu que les entraves légales qui empêchent les militaires en congé illimité de contracter mariage, soient supprimées.

IX. — Acte de sympathie pour la Pologne.

L'Assemblée, considérant que la cause de l'Église souffrante en Pologne est la cause de la catholicité entière ;

Exprime le vœu ;

1° Qu'il soit institué une association de prières dans tout le monde catholique pour obtenir, par l'intercession de la très-sainte Vierge Marie, l'allégement des souffrances et de la délivrance de l'Église polonaise ;

2° Qu'il soit adressé au Souverain Pontife une supplique pour que S. S. daigne autoriser et bénir, en l'enrichissant d'indulgences, l'association de prières mentionnée ci-dessus.

Cette supplique sera formulée par le bureau central ou par le comité permanent qui lui succédera, et soumise, préalablement à son envoi, à l'examen et à l'approbation de l'autorité ecclésiastique compétente.

1864.

I. — Législation sur les fabriques d'église.

L'Assemblée considérant :

1° Que le gouvernement provisoire de Belgique, par son arrêté en date du 16 octobre 1830, a abrogé « les lois générales et particulières « entravant le libre exercice d'un culte quelconque et assujettissant « ceux qui l'exercent à des formalités qui froissent les consciences et « gênent la manifestation de la foi professée ; »

« 2° Que la Constitution belge, article 14, a garanti « la liberté des « cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester « ses opinions en toutes matières, sauf la répression des délits commis à « l'occasion de l'exercice de ces libertés ; »

3° Qu'elle a établi, article 16, que « l'État n'a le droit d'intervenir ni « dans la nomination, ni dans l'installation des ministres d'un culte quel- « conque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs « et de publier leurs actes, sauf, dans ce dernier cas, la responsabilité « ordinaire en matière de presse et de publication ; »

4° Que la Constitution belge, art. 138, porte que « à compter du « jour où la Constitution sera exécutoire, toutes les lois, décrets, arrêtés, « réglements et autres actes qui y sont contraires, sont abrogés ; »

Considérant que la législation qui régit l'administration temporelle du culte et en particulier celle sur les fabriques d'église, née à une époque où la liberté des cultes n'existait pas, ne peut être conciliée avec cette liberté qu'en la combinant avec les dispositions précitées ;

Considérant que, depuis quelques années, une interprétation contraire, hostile à la liberté des cultes, a prévalu en Belgique et qu'un projet de loi est annoncé dans le but de la restreindre plus encore :

Adopte les résolutions suivantes :

1° La législation qui régit les fabriques d'église en Belgique, ramenée aux principes constitutionnels relatifs à la liberté des cultes et aux droits qui résultent de cette liberté pour le culte catholique, n'exige pas de révision actuelle, *si elle est équitablement et loyalement appliquée ;*

2° Toute intervention de l'État, de la province ou de la commune, dans les affaires intérieures d'un culte quelconque, au delà de ces limites, est une atteinte à la liberté des cultes.

II. — Liberté des cimetières.

L'Assemblée, considérant que les cimetières ont eu de tout temps un caractère religieux ; que, d'après la discipline catholique, ils constituent des dépendances des édifices consacrés au culte ; qu'ils sont les églises des morts, comme les temples sont les églises des vivants ; que, de même que ces temples, ils sont des lieux de prières où se célèbrent les

cérémonies sacrées; que, conformément à une pratique immémoriale, ils doivent être sanctifiés par la bénédiction ecclésiastique, et que cette bénédiction fait partie de la liturgie canonique; qu'enfin, la sépulture religieuse comprend l'inhumation du corps en terre sainte; qu'ainsi l'existence de cimetières catholiques est une conséquence de la liberté des cultes, et une application du décret du 23 prairial an XII dans les pays soumis à cette législation;

Adopte, pour la Belgique et pour les pays qui se trouvent dans des conditions analogues, les résolutions suivantes :

1. Les catholiques ont le droit d'avoir, de posséder et d'acquérir des cimetières distincts et de les faire consacrer par la bénédiction de l'Église.

2. Les dissidents, les juifs, les infidèles et les incroyants ne peuvent être admis dans ces cimetières. Il faut néanmoins leur y réserver une place non bénite comme pour les enfants morts sans baptême, dans le second des cas prévus par l'article 8 ci-après.

3. C'est à l'autorité ecclésiastique à déterminer qui appartient ou non au culte catholique, qui par conséquent peut être inhumé dans les cimetières catholiques, et qui doit en être écarté. L'incompétence de l'autorité civile à cet égard est absolue.

4. Les cultes autres que le culte catholique ont également droit à des lieux d'inhumation particuliers.

5. Ce droit existe de même en faveur de ceux qui, après avoir fait partie de la communion catholique, ont cessé, en vertu des décisions de l'Église, de lui appartenir, sans avoir embrassé aucun autre culte, et en général en faveur de ceux qui meurent en dehors de toute religion positive.

6. Il importe que les parties réservées dans les cimetières catholiques, aux dissidents, aux juifs, aux infidèles et aux incroyants, soient établies et tenues d'une manière convenable et décente.

7. Comme corollaire nécessaire du droit *personnel* spécifié aux articles 1 et 4 qui précèdent, les divers cultes ont le droit réel et collectif de posséder, d'acquérir et d'agrandir, par leurs représentants légaux, des lieux de sépulture séparés.

8. Dans les communes où existent plusieurs communions religieuses, chacune d'elle doit avoir un lieu d'inhumation particulier, et là où il n'y aurait qu'un cimetière unique et communal, il faut, partout où le décret du 23 prairial an XII est en vigueur, que ce cimetière soit, en exécution de l'article 15 du décret précité, partagé en autant de parties qu'il y a de cultes différents. Il importe d'accorder aux incroyants, dans le premier cas, un cimetière spécial, dans le second, une partie distincte du cimetière unique.

9. Dans les localités où il y a tout à la fois des cimetières communaux et des cimetières confessionnels, les premiers doivent être partagés

comme il est dit à l'article 8, les seconds exclusivement réservés aux cultes auxquels ils sont destinés.

10. Dans celles où les cimetières sont tous la propriété des fabriques, le droit de police attribué à l'autorité communale ne peut aller au delà des mesures nécessaires pour assurer la salubrité et la sécurité publiques, sans violer les droits imprescriptibles de la propriété et de la liberté des cultes. Néanmoins, il convient que les fabriques d'église facilitent, autant que possible, au moyen d'arrangements à conclure avec l'autorité communale, la division et le partage recommandés à l'article 8.

11. Le premier devoir des autorités communales, en vertu de leur droit de police, est de faire respecter dans tous les cimetières la liberté des cultes et d'empêcher qu'aucune entrave ne soit apportée à la jouissance exclusive par les divers communions religieuses de ces cimetières ou, lorsqu'ils sont communs, des parties qui leur sont assignées.

12. Lorsqu'une famille possède un caveau dans un cimetière catholique et qu'un membre de cette famille n'a pas droit à la sépulture ecclésiastique, l'inhumation de celui-ci doit se faire en dehors de ce caveau et de la partie bénite de ce cimetière. Il en est de même lorsque la concession préalable est faite à titre individuel, sauf que dans ce cas le prix de la concession doit être restitué aux héritiers ou aux ayants droit.

13. Le prix des concessions faites dans les cimetières dont les cultes sont propriétaires, appartient aux fabriques et aux consistoires comme conséquence de leur droit de propriété.

Pour *revendiquer* et *maintenir* la stricte observation des règles qui précèdent, les catholiques doivent avoir recours à tous les moyens légaux et constitutionnels que peuvent leur suggérer les circonstances : appels, publicité, pétitionnements, réunions, associations, recours aux tribunaux, etc.

III. — Presse ; journal international : encouragement, diffusion et colportage des journaux et des publications catholiques.

L'Assemblée déclare que l'œuvre de la presse, considérée comme l'un des plus puissants moyens de dissiper les erreurs, de combattre les mauvaises doctrines, de défendre les grands principes sur lesquels reposent la société et le salut de l'humanité, et de faire prévaloir le bien, la vérité et la justice, doit être rangée en tête des œuvres catholiques ; — qu'il est du devoir de tous les bons catholiques de l'encourager et de la favoriser par tous les moyens légitimes dont ils peuvent disposer, par les associations, les souscriptions, la propagande la plus active, sous ses formes les plus variées.

Elle recommande la création d'une institution analogue à celle de la *Société civile du crédit de la charité*, pour favoriser, améliorer et pro-

pager les journaux et les publications catholiques, particulièrement dans les pays et dans les localités où, à défaut de cet auxiliaire, il y aurait impossibilité de les créer et de les soutenir, et subsidiairement l'établissement d'un *fonds de la presse* constitué au moyen de dons et de souscriptions, fût-ce les plus minimes, qui recevrait la même destination.

Elle estime que les grands journaux catholiques qui se publient dans la capitale de la Belgique se trouvent dans des conditions particulièrement avantageuses pour revêtir le caractère d'organes internationaux, et qu'il y a lieu à ce titre de leur accorder tout appui et d'aider à leur propagation.

En ce qui concerne l'organisation du colportage et en général la diffusion des journaux et des publications catholiques, l'Assemblée est d'avis :

Que les journaux et les revues catholiques du même pays et de pays différents doivent se prêter une mutuelle assistance et se faire connaître réciproquement au moyen d'annonces, de citations, d'échanges de correspondances, de bureaux d'abonnements, et établir entre eux une sorte de fédération et de syndicat qui veille à leurs intérêts communs ;

Qu'il convient de dresser, de publier et de répandre la liste de ces journaux et de ces revues en faisant connaître et ressortir leur caractère, leur spécialité, leurs travaux les plus remarquables et généralement tout ce qui peut intéresser les personnes disposées à leur prêter leur concours ; qu'il est à désirer que les journaux catholiques soient distribués deux fois par jour à leurs abonnés, par demi-feuille, sans augmentation des frais de publication et d'abonnement, partout où le service de la poste ou l'organisation du colportage en donneront la facilité ;

Que le colportage doit être organisé sur l'échelle la plus vaste par la vente de numéros séparés dans les gares et les stations des chemins de fer, dans les lieux de réunion, les villes de bains ; dans les rues, par les annonces et affiches ; par l'établissement de comités, de bureaux, de dépôts, d'agents et de colporteurs actifs et dévoués, et généralement par tous les moyens que peuvent suggérer l'expérience, les circonstances et les besoins ;

Qu'au colportage proprement dit, il importe de joindre ce que l'on pourrait appeler le *colportage du dévouement*, qui consiste à faire répandre par les personnes zélées et charitables les bonnes publications là où s'exerce naturellement leur influence.

L'Assemblée émet enfin le vœu qu'il soit institué dans chaque pays, à l'instar de la *Société française pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires*, un comitié pour l'examen des ouvrages destinés au public catholique et notamment aux distributions de prix et au colportage ; — que ce comité soit composé d'écrivains éprouvés par le succès et de catholiques connus par leur intelligence et leurs services, afin d'avoir l'autorité morale nécessaire pour que sa garantie soit univer-

sellement et librement acceptée ; — que les ouvrages approuvés reçoivent une estampille constatant cette garantie, ainsi que celle que donnerait l'autorité ecclésiastique au point de vue de l'orthodoxie.

IV. — Réfutation des erreurs et des mensonges propagés par la publicité anticatholique.

L'Assemblée, considérant les dangers de la publicité anticatholique et les ravages qu'elle exerce sur la masse de la population, particulièrement sur les classes qui n'ont ni le loisir de raisonner et de multiplier leurs lectures, ni les connaissances nécessaires pour discerner les bons livres des mauvais, rappelle les résolutions adoptées à la réunion de l'an dernier concernant le choix et la diffusion des bons livres, la création de bibliothèques, etc. (IIIe section, n° 2) ;

Elle recommande spécialement la publication d'écrits populaires, de journaux, petites revues, recueils illustrés, almanachs, etc., empreints de la pensée religieuse et catholique, dont le prix soit mis à la portée des fortunes les plus modestes et dont la propagation soit organisée sur l'échelle la plus large au moyen du colportage, et dans certains cas, de la distribution gratuite par l'intermédiaire des associations pieuses et charitables, comme de tous les catholiques zélés.

Elle estime qu'il conviendrait de contre-balancer l'influence des *Guides des voyageurs*, qui renferment de graves erreurs et souvent même des attaques plus ou moins directes contre la religion catholique, par la composition de guides impartiaux qui, au mérite d'informations exactes, joindraient celui de l'intérêt, de la science et de l'édification.

Elle forme des vœux pour qu'un ou plusieurs établissements d'imprimerie et de librairie, constitués sur des bases solides dans chaque pays, se mettent en mesure de satisfaire à ces besoins multiples et poursuivent avec ensemble et persévérance le but indiqué.

Comme mesure générale et subsidiaire, elle recommande enfin la création, dans chaque pays ou dans telle circonscription déterminée, d'une association ou d'un comité qui aurait pour mission :

1° De rechercher et de constater les erreurs, les mensonges, les calomnies qui auraient pour but ou pour résultat de porter atteinte à la religion ou de déconsidérer ses ministres ;

2° De recueillir tous les renseignements, les réclamations et les rectifications que l'on pourrait lui communiquer de ce chef ;

3° De vérifier les faits et, à la suite de cette vérification, de prendre telles mesures que lui suggéreraient les circonstances pour confondre les calomniateurs et rétablir la vérité dans tout son éclat.

V. — Réforme du système militaire au point de vue moral et religieux.

L'Assemblée est d'avis que le service militaire, qu'il soit organisé au moyen du recrutement volontaire, ou par voie de conscription, doit

être combiné de telle sorte qu'il n'apporte nul obstacle, nulle entrave aux prescriptions de la loi morale et religieuse.

VI. — Moyens de maintenir et de renforcer l'union des catholiques.

Reliés par l'unité de Foi à la même Église, les catholiques doivent ajouter au lien spirituel et religieux le lien *social*, de manière à établir entre eux des relations suivies, un échange fraternel de services, un encouragement mutuel au bien, une sorte de solidarité dans les peines comme dans les joies terrestres.

Pour réaliser et consolider cette alliance, il y a lieu de recourir, entre autres, aux moyens suivants :

Création d'associations locales et nationales;

Assemblées générales internationales convoquées dans les contrées qui présentent sous ce rapport les conditions les plus favorables;

Envoi réciproque de députations ou de délégués aux Assemblées nationales ou locales constituées dans un but analogue;

Constitution d'un comité central et permanent de ralliement et de correspondance destiné à faciliter et à maintenir les relations de pays à pays et à préparer les réunions internationales;

Échange continu de renseignements et de rapports entre les œuvres, destinés à les éclairer et à les encourager réciproquement;

Publication d'un bulletin ou de tout autre recueil périodique qui, indépendamment de l'adoption d'un ou de plusieurs journaux internationaux, serve d'organe à l'œuvre générale mentionnée ci-dessus.

Pour être féconde, acceptée par tous, n'éveiller ni appréhensions ni susceptibilités, il importe que cette œuvre ait un caractère principalement religieux et charitable; qu'elle soit dirigée par des laïques, sous le patronage et avec le concours de l'épiscopat; qu'on en exclue scrupuleusement tout élément politique proprement dit, tout germe de controverse susceptible d'y engendrer des divisions, et que l'esprit de charité et de mutuelle tolérance y domine sans partage.

Le siége de l'œuvre internationale est fixé en Belgique. Le bureau principal de l'Assemblée de Malines, fonctionnant à titre de Comité central et permanent, est chargé d'en poser les bases, d'en arrêter les règles et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'étendre et en assurer le succès.

Le même Comité arrêtera l'époque du futur Congrès, après avoir consulté les vice-présidents étrangers, élus dans les réunions de 1863 et de 1864.

VII. — Statistique catholique.

La statistique catholique, dont l'élaboration a été décrétée en principe par l'Assemblée de 1863, comprendra pour chaque pays, dans une série de tableaux combinés de manière à présenter des chiffres et des renseignements comparables entre eux, les éléments suivants :

I. — *Population.*

a. Nombre des personnes appartenant au culte catholique;
b. Nombre des personnes professant un autre culte.

II. — *Clergé séculier.*

a. Nombre et circonscription des évêchés ;
b. Nombre des paroisses;
c. Nombre des églises, chapelles et autres édifices affectés à l'exercice du culte;
d. Nombre des évêques, des autres dignitaires ecclésiastiques (gands-vicaires, chanoines, etc.), des curés, vicaires et prêtres en général.

III. — *Ordres religieux.*

a. Désignation, nombre des congrégations religieuses et de leurs membres, en distinguant les congrégations d'hommes et de femmes, et en les classant successivement dans l'ordre suivant :
1° Ordres contemplatifs et voués à l'exercice du saint ministère (hommes);
2° Ordres purement contemplatifs;
3° Ordres voués à l'exercice de la charité (hospitaliers) :
4° Ordres voués à l'enseignement ;
5° Ordres mixtes voués à des services divers.
b. Désignation et nombre, par catégories, des établissements d'instruction, de charité, de répression, etc. :
1° Dépendant de l'autorité civile ;
2° Libres et particuliers, desservis par des membres de congrégations religieuses, avec l'indication du nombre de ceux-ci et de celui des écoliers, des assistés, des prisonniers, etc.

IV. — *Œuvres et institutions pieuses et religieuses.*

a. Désignation, nature et but des œuvres et institutions :
b. Date de leur fondation :
c. Étendue de leur circonscription;
d. Nombre de leurs membres, agents et préposés;
e. Nombre de personnes auxquelles s'étend leur action :
f. Évaluation approximative des sommes dépensées.

V. — *Œuvres et institutions charitables.*

Mêmes renseignements que pour le n° IV.

VI. — *Œuvres et institutions d'éducation et d'instruction.*

Mêmes renseignements que pour les deux numéros précédents.

VII. — *Missions intérieures et étrangères.*

a. Désignation, circonscription et nombre des missions ;
b. Nombre des missionnaires attachés à chaque mission ;
c. Dépenses approximatives de chaque mission ;
d. Chiffre approximatif de la population sur laquelle s'étend l'action de chaque mission ;
e. Résultats généraux : chiffre des conversions, etc.

VIII. — *Renseignements divers.*

a. Comparaison de l'état de l'instruction et proportion du nombre des élèves dans les diverses communions religieuses d'un même pays ;
b. Comparaison de la criminalité et proportion du nombre des délinquants (en spécifiant autant que possible les offenses) appartenant au culte catholique et aux autres communions religieuses dans le même pays ;
c. Situation de la presse catholique : désignation et nombre des journaux, des revues, recueils périodiques ; chiffre des publications catholiques de tout genre ;
d. Autres données propres à faire apprécier l'état physique, intellectuel, moral et religieux des populations catholiques, etc.

Aux divers états seront joints des renseignements particuliers relatifs aux progrès du catholicisme, à sa diffusion ou aux oscillations qu'il aura subies pendant la plus longue série d'années possible.

Le soin d'élaborer la statistique d'après les données qui précèdent, sera confié dans chaque pays, soit à un comité, soit à un ou plusieurs correspondants désignés par le Comité central de l'Assemblée de Malines. Les autorités ecclésiastiques, et notamment NN. SS. les évêques, seront respectueusement invités à prêter leur concours pour l'exécution de ce travail, dont ils ne pourront manquer d'apprécier l'importance et l'utilité.

Les statistiques particulières des divers pays ou, à leur défaut, les renseignements partiels qui pourront être recueillis, seront transmis au Comité central, pour qu'il les mette en œuvre et en fasse l'objet d'une statistique générale comparée dont il réglera le mode de publication.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

Pages.

Liste des membres du bureau principal (Comité central) IV

Bref de S. S. le Pape Pie IX, adressé aux membres du bureau et aux catholiques de l'Assemblée de Malines de 1864. V

Bref de S. S. le Pape Pie IX aux membres du comité d'organisation de l'exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes à Malines, en 1864 . VII

Avant-propos IX

Statuts de l'Assemblée générale des catholiques en Belgique XXVII

Règlement d'ordre de la deuxième session, 1864 XXXI

Instruction pour les bureaux XXXVI

Statuts de l'Union catholique de Belgique XXXVIII

Première séance : 29 août 1

Allocution de M. Ad. Dechamps 2

Discours de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines 3

Nomination des membres du bureau principal et des bureaux des sections . 8

Proclamation des vice-présidents d'honneur étrangers 9

Désignation des questeurs et des commissaires 10

Discours du Président du bureau central, M. le baron de Gerlache 11

Bref de S. S. Pie IX à l'Assemblée générale des catholiques 28

Adresse de l'Assemblée au Saint-Père 30

Envoi d'un télégramme à S. Ém. le cardinal Antonelli à Rome 31

Adresses échangées entre l'Assemblée générale des catholiques de Belgique et les assemblées catholiques d'Allemagne et de Suisse . . . . . *ibid.*

Adresses des étudiants de l'Université et du Cercle catholique du Luxembourg à Paris 36

Deuxième séance 38

Allocution de M. le lieutenant-général Capiaumont. . . . . *ibid.*

Rapport du secrétaire général sur la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée de 1863 . . . . . *ibid.*

Réception et allocution de Mgr l'évêque d'Orléans 47

Motion de M. G. Verspeyen en faveur de M. l'avocat Casoni de Bologne, rédacteur du *Patriota Cattolico* 48

Discours de M. le vicomte Eug. de Kerckove, sur l'*union des catholiques* . . 51

Discours de M. Ch. Woeste, sur les *ordres religieux*. 64

Troisième séance 73

Communications du bureau . . . . . *ibid.*

Vote d'une adresse à S. Ém. le cardinal-archevêque et à LL. GG. les évêques de Belgique pour les remercier de l'érection de l'université catholique de Louvain 75

Pages.

Discours de M. le comte de Zoltowski, membre de la Chambre des députés de Prusse. 76
Exposé de la *situation et des progrès du catholicisme en Irlande*, par M. Myles O'Reilly, membre du Parlement anglais 77
Discours de Mgr Dupanloup, sur *l'instruction et l'éducation chrétiennes* . . 93

QUATRIÈME SÉANCE 158
Communications du bureau . . . . . *ibid.*
Discours de M. le comte Anatole Lemercier . . . . . *ibid.*
Motion faite par M. A. Neut, pour l'impression à cent mille exemplaires du discours de Mgr l'évêque d'Orléans 140
Discours de M. Henry de Riancey . . . . . *ibid.*
Discours de M. le comte Desbassayns de Richemont : *de l'activité intellectuelle dans la société chrétienne* 148
Strophes de M. Achille du Clésieux au Congrès catholique de Malines . . 160

CINQUIÈME SÉANCE 164
Rapport du jury chargé de décerner les prix du concours ouvert à l'occasion de l'exposition d'objets d'art religieux anciens et modernes à Malines . . 165
Communications du bureau 166
Allocution du Rév. Père Dechamps. . . . . *ibid.*
Discours de Mgr de Woelmont, aumônier des zouaves pontificaux . . . 169
Discours de M. Ch. de Majer, de Hongrie 172
Discours de M. Vilarrasa, directeur de *la Revue catholique*, de Barcelonne . 176
Discours du R. P. Hermann, prieur des Carmes déchaussés à Londres, *sur le Catholicisme en Angleterre* 181
Discours de M. Fr. Lenormant, sur *l'état du Catholicisme en Grèce*. . . 198
Allocution du R. P. Félix 213

SIXIÈME SÉANCE 223
Communications du président et du secrétaire général 224
Présentation des rapports des sections . . . . . *ibid.*

Ire SECTION. — 1. Rapport de M. le vicomte Eugène de Kerckove, *sur les moyens de ranimer et de soutenir la foi* . . . . . *ibid.*
2. Rapport de M. Aug. Beckers, sur les *pèlerinages* 227
3. Rapport de M. le chevalier Van Troyen, sur *l'encouragement et la propagation des associations religieuses formées entre laïques* 231
4. Rapport de M. de Laage, sur la *défense et l'apologie du clergé et des ordres religieux* 234

IIme SECTION. — 1. Rapport de M. V. Devaux, sur les *quêtes et souscriptions religieuses et charitables* 242
2. Communication de M. le secrétaire général relative à la question de *l'organisation de l'industrie moderne et du travail des femmes et des enfants*. 244
3. Rapport de M. A. Digard, sur les *améliorations à apporter à la condition des femmes dans les classes laborieuses* . . . . . *ibid.*
4. Rapport de M. Henry de Riancey, sur le *patronage des classes ouvrières*. 249
5. Rapport de M. P. de Haulleville, sur le *compagnonnage catholique* . 255
6. Rapport de M. le comte A. Lemercier, sur les *applications utiles du principe de la mutualité et de l'association* 256
7. Rapport de M. de Richecour, sur *l'amélioration des habitations ouvrières* 263
8. Rapport de M. Jacques Jacobs, sur les *moyens de combattre l'intempérance et l'abus des boissons fortes*. 266

Pages.

9. Rapport de M. de Richecourt, sur la *réforme pénitentiaire et le régime cellulaire* 271

IIIme SECTION. — 1. Rapport de M. Leschevin sur la *combinaison de l'instruction primaire avec l'apprentissage et l'instruction professionnelle* . . . 272

2. Rapport de M. Ph. Van der Haeghen, sur l'*organisation de l'enseignement et les réformes à y apporter*. 279

3. Rapport de M. le chanoine Laforet, sur l'*étude des classiques payens dans les cours d'humanités* 287

4. Rapport de M. de Haulleville, sur l'*enseignement des sciences économiques et sociales*. 292

5. Rapport de M. le comte Achille du Clésieux, sur les *moyens de correction dans l'éducation* 294

6. Rapport de M. Ph. Van der Haeghen, sur le *projet de statuts de l'Académie catholique* 297

IVme SECTION. — 1 et 2. Rapport de M. l'abbé Cartuyvels, sur l'*application des règles de la loi morale aux œuvres d'art et de littérature* . . . 307

3. Rapport de M. le chanoine Van Drival, sur la *réforme à introduire dans l'imagerie religieuse* 311

4. Rapport de M. l'abbé Mommaerts, sur le *moulage des meilleures productions de l'art sculptural chrétien* 313

5. Rapport de M. l'abbé Cartuyvels, sur la *décoration intérieure des églises*. 315

6. Rapport de M. D. Laverdant, sur l'*influence des expositions en ce qui concerne le développement de l'art et particulièrement de l'art chrétien* . . 317

7 et 8. Rapports de M. Léon de Monge, sur l'*intervention de l'État en matière d'art et de littérature, et sur l'association libre des citoyens pour l'encouragement des artistes et des littérateurs* 320

SECTION DE MUSIQE RELIGIEUSE — Rapport de M. le chanoine de Vroye, sur les travaux et les propositions de la section 321

Vote des propositions faites et des vœux émis par les sections . . . 337

SEPTIÈME SÉANCE 338

Communications de M. le secrétaire général . . . . . *ibid.*

Reprise de la communication des rapports des sections. 339

Vme SECTION. — 1. Rapport de M. le baron Della Faille, sur les *fabriques d'église* . . . . . *ibid.*

2. Rapport de M. Ch. Woeste, sur la *liberté des cimetières* . . . 344

3 et 4. Rapports de M. Amand Neut, sur la *création d'un journal international, le colportage et la diffusion des journaux et des publications catholiques*. 358

5. Rapport de M. Ph. Van der Haeghen, sur la *réfutation des erreurs et des mensonges propagés par la publicité anticatholique* 362

6. Rapport de M. A. Neut, sur la *réforme du service militaire au point de vue moral et religieux* 369

7. Rapport de M. Éd. Ducpetiaux, sur les *moyens de maintenir et de renforcer l'union des catholiques* 370

8. Rapport de M. Éd. Ducpetiaux, sur le *cadre d'une statistique catholique*. 372

Communication de M. A. Neut, relative à la réunion des représentants de la presse catholique . . . . . *ibid.*

Communications. — Lettres des membres de la rédaction des Annales catholiques (*Annali cattolici*), de Gênes, et de M. l'avocat J.-B. Casoni, de Bologne. 374

Pages.

Appel adressé à l'Assemblée des catholiques par M. Band, curé de la paroisse catholique à Berne (Suisse). 376
Allocution de M. A. d'Almeida, sur la *situation du catholicisme en Portugal* . 379
Discours de M. Dejean de la Batie, colon et ancien délégué de l'île Bourbon . 380
Discours de M. l'abbé Paquet, professeur à l'Université Laval à Québec, sur la *situation du catholicisme au Canada.* 387
Discours de M. Macédo y Maia, de Bahia, sur la *situation du Catholicisme au Brésil* 392
Discours de M. l'abbé François Kums, missionnaire du cap de Bonne-Espérance 394
Discours de M. Joseph Faa de Bruno, missionnaire apostolique à Londres, sur les *développements à donner à l'OEuvre de la popagation de la foi* . . 398
Discours du R. P. Bonaventure du Maine, des Mineurs conventuels, sur *l'OEuvre des Frères Ratisbonne pour la conversion des juifs.* . . . 405
Discours de clôture de M. le baron de Gerlache, président de l'Assemblée générale 414
Réunion à l'Église métropolitaine de Saint-Rombaut 417
Discours du R. P. Félix, de la compagnie de Jésus, sur *les trois états ou les trois conditions de la vie catholique* . . . . . *ibid.*
Allocution finale de S. Em. le cardinal-archevêque de Malines . . . 442

Banquet d'adieu, 3 septembre 1864. 444
1. Toast de M. le baron de Gerlache, président du banquet à S. S. le Pape Pie IX. 445
2. Toast de S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines au Roi et à la Famille Royale . . . . . *ibid.*
3. Toast de M. de Richecour à l'Épiscopat belge . . . . . *ibid.*
4. Réponse de S. Ém. le cardinal. 446
5. Toast de M. le comte de Zoltowski à Mgr Dupanloup et à M. le comte de Montalembert . . . . . *ibid.*
6. Réponse de Mgr l'évêque d'Orléans . . . . . *ibid.*
7. Toast de M. le vicomte Eug. de Kerckhove aux membres catholiques des pays étrangers . . . . . *ibid.*
8. Toast de M. A. Digard au Congrès de Malines 447
9. Toast de M. le comte Franz de Champagny aux organisateurs de l'exposition d'objets d'art chrétien à Malines : à MM. de Cannart-d'Hamale, le chanoine de Bleser, Weale et Delvigne 448
10. Réponse de M. de Cannart-d'Hamale 449
11. Toast de M. le baron de Montreuil au Comité d'organisation de l'Assemblée, aux membres des comités et des bureaux 450
12. Réponse de M. le baron H. della Faille 451
13. Réponse de M. Éd. Ducpetiaux. 452
Toast de M. Henry de Riancey à la ville de Malines. . . . . *ibid.*
Réponse de M. le bourgmestre Broers 453
Toast de M. le comte Desbassayns de Richemont aux RR. PP. Félix et Hermann 454
Réponse du R. P. Félix . . . . . *ibid.*
Toast de M. A. Neut à M. le Supérieur du Petit-Séminaire de Malines . . *ibid.*
Réponse de M. le chanoine Van Campenhout 455
Toast de M. le lieutenant-général Capiaumont à MM. les Commissaires de l'Assemblée . . . . . *ibid.*

Pages.
Réponse de M. Abel Letellier. 456
Toast de M. le chanoine du Chesne, curé de Notre-Dame des Champs, à Paris, à l'Université catholique de Louvain et à son recteur magnifique, Mgr de Ram . . . . . *ibid.*
Réponse de Mgr de Ram. . . . . *ibid.*
Toast de M. François Lenormant à la Belgique catholique, à ses libertés et à son indépendance nationale 457
Réponse de M. Éd. Ducpetiaux 458
Toast de M. Henri Lasserre à la Presse catholique . . . . . *ibid.*

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES ET VOEUX EXPRIMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES. — 1863-1864 460

Ire SECTION. — *OEuvres religieuses* . . . . . *ibid.*
1863. — I. Régularisation et extension de l'œuvre du denier de Saint-Pierre . *ibid.*
II. OEuvre catholique de l'enterrement des pauvres et de la bonne mort 461
III. Sanctification du dimanche . . . . . *ibid.*
IV. Missions. 462
V. Résolutions diverses 463
1864. — I. Moyens de ranimer et de soutenir la foi 464
II. Pèlerinages 465
III. Encouragement et propagation des associations religieuses formées entre laïques. 466
IV. Défense et apologie du clergé et des ordres religieux . . . 467

IIme SECTION. — *OEuvres charitables. — Économie chrétienne* . . . 470
1863. — I. Liberté de la charité . . . . . *ibid.*
II. Désignation des œuvres qui correspondent aux besoins les plus urgents et mesures à prendre pour leur fondation et leur extension . . . . . *ibid.*
1864. — I. Quêtes et souscriptions religieuses et charitables 471
II. Moyens de remédier aux inconvénients et aux abus de l'industrie moderne : agglomérations des ouvriers dans les centres manufacturiers, durée excessive du travail, mélanges des sexes et des âges, emploi des femmes et des enfants dans certaines fabriques et usines, etc. : *A*. Projet de solution proposé par le Comité central. 472
B. Projet de solution proposé par M. François Beslay. . . 474
III. Améliorations les plus urgentes à apporter à la condition des femmes de la classe ouvrière 475
IV. Patronage des classes ouvrières 477
V. Compagnonnage catholique 478
VI. Applications utiles et pratiques du principe de la mutualité et de l'association 479
VII. Amélioration des habitations ouvrières . . . . . *ibid.*
VIII. Moyens de combattre l'intempérance et l'abus des boissons fortes . 481
IX. Réforme pénitentiaire et régime cellulaire 482

IIIme SECTION. — *Instruction et éducation chrétiennes* . . . 485
1863. — I. Moyens d'étendre et de propager l'enseignement et les écoles catholiques . . . . . *ibid.*
II. Diffusion des bons livres, création des bibliothèques, etc . . . 484
III. Enseignement moyen . . . 486

Pages.
IV. Enseignement des sourds-muets 486
V. Création à l'université catholique d'une école spéciale du génie civil, d'industrie et des mines . . . . . *ibid.*
1864. — I. Combinaison de l'instruction primaire avec l'apprentissage et l'instruction professionnelle 487
II. Organisation de l'enseignement ; réformes à y apporter . . . 488
III. Études des classiques païens dans les cours d'humanités . . 492
IV. Enseignement des sciences économiques et sociales dans leurs applications usuelles et vraiment pratiques 493

ACADÉMIE CATHOLIQUE. — Statuts 494

IVme SECTION. — *Littérature et beaux-arts envisagées au point de vue chrétien.* 497
1863. — I. Enseignement et diffusion de l'art chrétien . . . . . *ibid.*
II. Style, décoration et restauration des monuments religieux . . 498
III. Exposition permanente des œuvres d'art dans les églises . . 499
IV. Littérature historique ; critique ; œuvres d'imagination. . . *ibid.*
1864. — I. Application des règles de la loi morale aux œuvres d'art et de littérature . . . . . *ibid.*
II. Réformes à introduire dans l'imagerie religieuse. 502
III. Moulages des meilleures productions de l'art sculptural chrétien . 503
IV. Création à Louvain d'un musée d'art chrétien. 504
V. Décoration intérieure des églises . . . . . *ibid.*
VI. Influence des expositions par le développement de l'art et particulièrement de l'art chrétien 505
VII. Intervention de l'État en matière d'art et de littérature. — Association libre des citoyens pour l'encouragement des artistes et des littérateurs 506
VIII. Création d'une commission centrale pour l'encouragement et la propagation de l'art chrétien. 507
IX. Achèvement de l'Église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines. 508

IVme SECTION (*sous-section*). — *Musique religieuse. Plain-chant, musique proprement dite, enseignement,* etc . . . . . *ibid.*
1863. — I. Enseignement et exécution du plain-chant . . . . . *ibid.*
II. Orgue, méthode, enseignement, etc 509
III. Musique d'église proprement dite 510
IV. Enseignement du chant religieux 511
1864. — I. Composition des morceaux de plain-chant . . . . . *ibid.*
II. Combinaison de la musique proprement dite avec le plain-chant . 512
III. Moyen de populariser le vrai style d'orgue . . . . . *ibid.*
IV. Registre d'expression dans les orgues modernes, mesure des pédaliers, diapason . . . *ibid.*
V. Mode d'exécution de la musique religieuse 514
VI. Concours au point de vue de la musique religieuse ; autres moyens de propager l'art et l'enseignement du chant religieux parmi les masses 515
VII. Maîtrises . . . . . *ibid.*
VIII. Annexion d'une section de musique religieuse à l'Académie catholique . 516

Vme SECTION. — *Liberté religieuse. — Publications. — Associations. — Organisation. — Correspondance internationale,* etc. 517

Pages.

1863. — I. Publicité au point de vue des intérêts catholiques et moyens de la développer 517
II. Association dans ses rapports avec les intérêts et les libertés catholiques 518
III. Organisation intérieure ; correspondance internationale . . *ibid.*
IV. Élaboration d'une statistique catholique 519
V. Institution de cercles catholiques 520
VI. Formation d'une Union des anciens élèves de l'Université catholique de Louvain . . . . . *ibid.*
VII. Publicité donnée aux faits de suicide 521
VIII. Dispositions relatives au mariage des militaires . . . . *ibid.*
IX. Acte de sympathie pour la Pologne. . . *ibid*
1864. — I. Législation sur les fabriques d'église 522
II. Liberté des cimetières . . . . . *ibid.*
III. Presse ; journal international ; encouragement, diffusion et colportage des journaux et des publications catholiques . . . 524
IV. Réfutation des erreurs et des mensonges propagés par la publicité anticatholique 526
V. Réforme du système militaire au point de vue moral et religieux . *ibid.*
VI. Moyens de maintenir et de renforcer l'union des catholiques . . 527
VII. Statistique catholique . . . . . *ibid*

BX 1935 .A75 1864
v.1 SMC
Assemblie ginirale
des Catholiques en
Deuxihme session
Malines, 29 aoft-3
AXF-4205 (mcab)

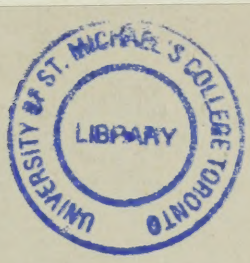

v-1